



Le 21 décembre 1962

La présente assemblée spéciale a pour but la prise en considération des sujets suivants, tel qu'il appert à l'avis de convocation:

- 1- Résolution pour déclarer fêtes civiques le 26 décembre 1962 et le 2 janvier 1963.
- 2- Voeux de bonnes fêtes par le Maire à la T.V.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que le 26 décembre 1962 et le 2 janvier 1963 soient et sont décrétés jours de fêtes civiques.

ADOPTÉ.

Le secrétaire-trésorier, Roland Desaulniers, c.g.a. fait part aux membres du Conseil d'une communication qu'il a eu du Maire au sujet de la possibilité d'offrir les voeux de la saison au moyen de la télévision. Il s'agit de deux messages éclairs lu par un annonceur et ce au coût de \$35.00.

Les membres du Conseil présents émettent tous l'opinion que si le Maire n'y est pas en personne ils ne sont pas intéressés à cette dépenses.

PROPOSE par M. Jacques Dugré,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que le maire soit et est autorisé à présenter les voeux de la nouvelle année à la télévision à la condition que Son Honneur le Maire le fasse en personne et ce au coût de \$35.00.

ADOPTÉ.

Comme tous les membres du Conseil ne sont pas présent et que l'agenda de l'avis de convocation est épuisé, la séance est levée.

**- COPIE -**

Service de la gestion des documents et archives - VTR

*J. Pichette*.....Pro-Maire.  
*R. Desaulniers*.....Sec-Trés.

Le 3 janvier 1963

Assemblée spéciale du Conseil de la Paroisse des Trois-Rivières tenue le troisième jour de janvier, 1963 sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour et à laquelle session étaient présents MM. les Conseillers Lauréat Côté, Jacques Pichette, Jacques Dugré, Henri Guilbert, Hormidas J. Martin et Alfred E. Gagnon.

Cette assemblée spéciale est convoquée d'urgence par M. Roland Desaulniers à la demande expresse de Son Honneur le Maire Jules Montour dans le but de mettre de l'ordre dans l'entretien des chemins d'hiver.

Comme tous les membres du Conseil sont présents, la convocation verbale rencontre les prescriptions de l'article 119-A du Code Municipal. Son Honneur le Maire en profite pour offrir à toute la population des voeux de bonne et heureuse année et de réalisations heureuses pour toute la municipalité; il en profite aussi pour renouveler ses voeux à l'égard des membres du Conseil ainsi qu'aux employés municipaux.

M. Roger Houde, ingénieur municipal, à la demande de Son Honneur le Maire, a fait l'inspection de toutes les rues de la municipalité et en fait un rapport détaillé.

Il ressort du rapport de l'ingénieur que les rues sont toutes dans un état déplorable et que les secteurs les plus affectés sont Val-

MARGE DE LA RELIURE

Affaire de l'entretien des chemins d'hiver



Mauricie et Terrasse Duvernay.

M. Houde a rencontré MM. Charbonneau de Robichaud Inc. et Raymond Bellemare de Thomas Bellemare & Fils afin d'en venir à une entente au sujet du transport du contrat de l'entretien des chemins d'hiver.

M. Raymond Bellemare qui est présent dans la salle dit ;qu'il est prêt à faire l'entretien de nos rues mais à certaines conditions. Ces conditions sont comme suit: \$550.00 le mille pour un contrat de 5 années. Le devis devra être modifié pour énoncer que si l'entrepreneur veut résilier son contrat la date d'avis doit être le mois de septembre et non juin comme il est dit dans le devis.

Contrat de l'entretien des chemins d'hiver à Thomas Bellemare & Fils.

Un minimum de \$100.00 devra être payé pour les rues aboutissant en cul-de-sac et n'ayant pas la longueur suffisante pour supporter une charge de \$100.00. De plus M. Bellemare demande qu'il soit admis à soumissionner pour les autres travaux de la municipalité sans avoir à rencontrer l'exigence d'être propriétaire.

M. le Conseiller Jacques Pichette, Pro-Maire émet l'opinion qu'il suffit seulement d'être propriétaire d'un terrain pour avoir le droit de soumissionner; l'exigence étant si minime le Conseiller s'oppose à cette close.

M. le Conseiller Henri Guilbert, dit qu'il faudrait que le contrat soit résiliable de la part de la Municipalité si celle-ci venait à s'équiper pour faire elle-même le déneigement. Sur ce sujet le contracteur est d'accord.

Au sujet de la majoration du coût du contrat, le Conseiller Henri Guilbert demande qui sera appelé à payer la différence de \$50.00 du mille; si le contrat avait été complété par Robichaud Inc. la municipalité aurait eu à payer que \$500.00 du mille; ce n'est pas la faute des contribuables si Robichaud Inc. s'est mis dans une mauvaise situation, ajoute le Conseiller Guilbert.

On m'a même reproché d'avoir été en faveur de Robichaud Inc. pour l'obtention du contrat à l'automne parce que Paul Charbonneau de cette firme avait fait mes élections.

Une longue discussion s'engage à savoir qui va payer la différence de \$50.00 du mille pour cette année. M. Guilbert dit que le contracteur doit prendre ses responsabilités.

La discussion se termine quand M. Raymond Bellemare dit qu'il est prêt à accepter \$500.00 du mille pour cette année et \$550.00 pour les quatre prochaines années, sur ce il est,

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Qu'un contrat de cinq (5) années soit signé pour l'entretien des chemins d'hiver avec la firme Thomas Bellemare & Fils Ltée et au prix de \$500.00 pour la saison 1962-63 et \$550.00 pour les quatre prochaines saisons, que son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer les documents à cet effet.

ADOPTE..

Avant de clore l'assemblée le Conseiller Henri Guilbert demande à M. Raymond Bellemare d'exiger de ses employés d'user de politesse envers les contribuables qui en fait sont ceux qui payent le contracteur. Sur réponse que le possible va être fait l'assemblée est levée.

*J. Pichette* Pro-Maire.

*Royand Desautels* Sec-Trésorier.

MARGE DE LA RELIURE

Le 7 janvier 1963.



Assemblée du Conseil Municipal de la Paroisse des Trois-Rivières tenue le 7 janvier 1963 sous la Présidence de M. Jacques Pichette, pro-maire. Etaient aussi présents Messieurs les conseillers Alfred E. Gagnon, Jacques Dugré, Henri Guilbert, Hormidas J. Martin et Lauréat Coté.

1-63 PROPOSE PAR M. Lauréat Coté

SECONDE PAR M. Henri Guilbert

Minutes des  
assemblées  
3,10,21 déc. 62  
3 janvier 63.

Que les minutes des assemblées du 3, 10, 21 décembre 1962 et du 3 janvier 63 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs concernant le règlement No. 121 tenue le 17 novembre 1962 soient et sont acceptées telle que lues et rédigées dans le livre des minutes de la Municipalité.

ADOPTE.

2-63 PROPOSE PAR M. Jacques Dugré

SECONDE PAR M. Alfred E. Gagnon

Comptes

Que les comptes suivants soient et sont acceptés pour paiement.

Cie d'électricité Shawinigan: Bureau-----	24.48
" " " : Bureau de l'ingénieur-----	9.31
" " " : Réservoir-----	5.88
" " " : Puits No. 1 du 8 nov. au 7 déc-----	58.19
" " " : Puits No. 2 du 8 nov. au 7 déc-----	66.89
" " " : Pompes Centre d'Achats 9 nov. au 10 déc-----	41.71
" " " : Pompes Place Pothier 23 nov. au 21 déc-----	65.49
" " " : Pompes Place Pothier 14 nov. au 14 déc-----	3.64
" " " : Lampes de rues 1 déc. 31 déc-----	816.45
Bureau d'enregistrement: Mutations de décembre 1962-----	15.50
+ Produits Ciment St-Maurice: tuyaux Delorimier (C. Ricard)-----	63.90
" " " : tuyaux égout Lacerte (C. Ricard)---	520.26
Loranger Molesworth: vanne d'arrêt, 4 boîtes d'arrêts, parties mec.-----	95.43
" " : matériel pour aqueduc par Gilles Gagnon----	105.08
" " : 2 bornes-fontaines pour Terrasse Duvernay--	353.60
+ " " : 2 bornes-fontaines pour Terrasse Duvernay--	353.60
" " : 1 borne-fontaine rue Delorimier-----	176.80
" " : 7 couvercles de regards d'égout (Robichaud Inc.)----	425.88
" " : 1 T 6", 1 bouchon 6", 1 Manchon 6"-----	65.57
" " : 9 rouleaux de tuyau de cuivre 3/4"-----	214.86
" " : 18 sacs sel de rue No. 100-----	23.40
" " : 11 cadres et couvercles pour regards d'é- gouts rue Lacerte (C. Ricard)-----	480.48
" " : 1 cadre et couvercle regard d'égout rue Lacerte (C. Ricard)-----	54.08
" " : 17 sacs sel de rue No. 100-----	22.10
Coopérative Fédéral: Huile Bureau de l'ingénieur-----	9.30
" " : Huile bureau de l'ingénieur-----	9.25
" " : Crédit sur première facture 8.50 pour 9.30--	0.80
Thomas Bellemare & Fils: Balance due sur contrat l'an dernier---	535.00
Pruneau Inc: Bois pour réparation ponceau Doucet-Matton (T. Bellemare)-----	21.35
Robichaud Inc: Nivellease Bette, -gagnon (L. Lessard)-----	15.00
" " : Nivellease Duval-Bellemare (L. Garceau)-----	15.00
" " : Nivellease Guay-Joly (A. Mongrain)-----	10.00
" " : Nivellease Centre d'Achats (G. Prince)-----	20.00
+ Produits Ciment St-Maurice: tuyau égout Lacerte (C. Ricard)-----	1085.00
+ Loranger Molesworth: 2 bornes-fontaines Secteurs Mauricien & Qua.	353.60

MARGE DE LA RELIURE



Le 7 janvier 1963



Rapport de Police.

Suit le rapport de police pour le mois de Décembre 1962, une longue discussion s'engage pour déterminer la responsabilité des constables encas d'accidents d'automobile. Pour sa part, Monsieur le Conseiller Lauréat Côté trouve que le rapport ne concerne pas grand chose autre les dépenses et doute même de l'efficacité du comité de police duquel on n'entend pas parler souvent. Monsieur Hormidas Martin, Président du comité de Police dit que le comité vaise rassembler et que des études vont être faites incessamment en collectivité une rencontre sera organisée avec les autorités de la Sureté Provinciale Locale sur ce, il est:

3-63

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert

SECONDE PAR M. Hormidas J. Martin

Que les comptes de Police suivants soient et sont acceptés pour paiement :

<u>Salaires des policiers:</u>	L. Arseneault-----	16 hres.	-----	23.20
	L.P. Désilets-----	20 hres.	-----	29.00
	R. Lamy-----	20 hres.	-----	29.00
	Longval-----	26 hres.	-----	37.70
	G.C.Proulx-----	20 hres.	-----	29.00
	L.J. Servant-----	21 hres.	-----	30.45
	J.L. Vadeboncoeur-----	36 hres.	-----	52.20
	Int. Provincial-----	5 hres.	-----	7.25

Et que les comptes suivants soient envoyés:

Centre d'Achats-----	248.00
Club Capri-----	6.20

ADOPTE.

Discussion sur responsabilité de la police.

Une longue discussion s'engage au sujet de la responsabilité de la police, surtout lors de transport avec automobiles privées. M. Martin président du comité de la police dit que le tout sera étudié par la comité; là dessus le Conseiller Lauréat Côté se demande si le comité fait quelque chose parce qu'on entend pas parler de grand chose ajout-t-il.

Demande est faite au secrétaire-trésorier de s'informer auprès des assureurs de la municipalité au sujet de la responsabilité de la municipalité concernant les accidents possibles aux policiers lors du transport de personnes avec leur propre automobile.

Afin de ne pas faire attendre inutilement une contribuable qui vient faire une demande de biffage de taxe, le Conseil procède immédiatement aux affaires nouvelles.

Biffage de taxe vidanges à Mme. Antonio Lebel \$5.00

Mme. Antonio Lebel explique que sa propriété de Ste-Marguerite n'est pas complétée et qu'elle s'y rend qu'occasionnellement, donc ne sert pas du service des vidanges. Après les explications, il est

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

(4-63) SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que la taxe de vidanges chargée à Dame Antonio Lebel au montant de \$5.00 soit et est biffée à toute fins pratiques.

ADOPTE.

Plainte de neige Jean Turcotte

Un contribuable de Terrasse Duvernay, M. Jean Turcotte, se plaint de la neige soufflée sur ses arbustes décoratifs. Il dit que l'an passé il avait eu des dommages de ce fait et qu'à la demande du Maire il avait arrêté les procédures. M. Pichette, Pro-Maire dit le con-

MARGE DE LA RELIURE

Le 7 janvier 1963.



tracteur a des assurances responsabilité. Sur ce M. Turcotte dit que le contracteur se dit non protégé pour la neige soufflée mais seulement lorsqu'il y a contact direct.

M. Henri Guilbert termine la discussion en demandant à M. Turcotte s'il trouverait préférable que la municipalité ne procède pas au déneigement des rues de Terrasse Duvernay; La municipalité n'est pas obligée de faire l'entretien des rues en hiver.

Il est aussi question du transport de la neige; sur ce sujet il est expliqué que c'est le secteur qui va être chargé. M. le Pro-Maire Pichette demande aux intéressés de convoquer une assemblée des propriétaires du secteur pour connaître l'opinion des gens sur ce sujet.

Suivent les rapports de l'ingénieur, de M. Bertrand Gilbert.

Noé Veillette  
pour rue Rouette  
\$1679.96

Pour faire suite à une approbation de l'ingénieur municipal, il est

PROPOSE par M. Hormidas J. Martin,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

(5-63)

Qu'un montant de \$1679.96 soit et est alloué à la Firme Noé Veillette & Frère pour la confection de la rue Rouette.

ADOPTE.

L'ingénieur s'est informé des prix concernant une lampe de circulation à être installée à l'intersection Côte Richelieu et Chemin Ste-Marguerite. Le prix s'élève à \$300.00 comprenant l'installation.

M. Le Conseiller Jacques Dugré dit que le prix s'emble élevé à première vue mais qu'un seul accident couterait beaucoup plus cher que ça.

PROPOSE par M. Jacques Dugré,

(6-63)

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que l'ingénieur municipal, M. Roger Houde, soit et est autorisé à faire faire l'installation d'une lampe de circulation à l'intersection Côte Richelieu et Chemin Ste-Marguerite et ce pour un coût approximatif de \$300.00-

ADOPTE.

Afin d'améliorer les conditions hygiéniques des employés qui sont appelés à travailler aux pompes d'égout, il est

(7-63)

PROPOSE par M. Jacques Dugré,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que l'ingénieur municipal soit et est autorisé à faire l'achat de deux masques protecteurs pour les employés appelés à faire le nettoyage des bassins de l'usine des pompes.

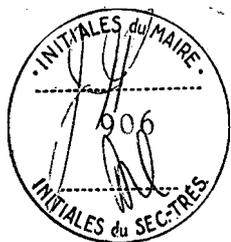
ADOPTE.

Urbaniste; explications sur le travail à date.

M. Roger Bruneau de la Firme Soudre & Latté vient faire un rapport du travail accompli à date sur le plan directeur. Les transpositions des nouveaux secteurs, depuis 1957 est terminée et les enquêtes aussi. La confection du plan directeur lui-même commence. M. Bruneau montre les plans aux membres du Conseil et à l'assistance.

Concernant une bâtisse qui serait déragatoire à la ligne de construction au secteur Démontigny, suivant le rapport de M. B. Gilbert M. Henri Guilbert demande au représentant de M. Démontigny de faire

Le 7 janvier 1963



signer une requête parmi les résidents du Secteur pour obtenir leur approbation. M. Leblanc dit qu'il va s'occuper de la chose.

En raison d'inscription en double, il est,

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Qu'il soit et est biffé au compte de M. Charles Plouffe les taxes suivantes: Aqueduc: -\$5.20 et foncier: - \$28.94 soit un total de \$34.14

(8-63) ADOPTE.

Toponyme -  
Trois-Rivières  
Ouest -  
Lettres de  
protestations.

La première lettre à l'item / *conférence* consiste à une résolution de la Corporation Scolaire de la Paroisse de Trois-Rivières s'opposant au nom de Trois-Rivières Ouest pour notre Municipalité. Il est dit dans la même résolution que copies de ces protestations sont envoyées au Comité Provincial de Toponymie au Ministère des Affaires Municipales au Lieutenant Gouverneur de la Province et au département de l'Instruction Publique. Aucun commentaire, la lettre est considérée comme lue.

Dans le même sujet une lettre datée du 31 décembre 62 venant de la Société St. Jean Baptiste local Ste-Catherine de Sienna s'oppose de leur côté au toponyme de Trois-Rivières Ouest. Il n'y ait fait aucune mention disant que copie est envoyée au Ministère des Affaires Municipales qui seul doit recevoir les plaintes. La lettre est considérée comme lue.

Encore au sujet du nom de Trois-Rivières Ouest, une lettre datée du 4 janvier 1963 venant de l'Association des Etudiants de la Paroisse des Trois-Rivières et signée Claude Blais s'oppose elle aussi au nom de Trois-Rivières Ouest, là comme les deux (2) précédentes cette lettre est considérée comme lue.

Service d'auto-  
bus.

*avec lettre*

M. André Tourigny, inspecteur de rue pour le secteur "Quadrex" fait parvenir en date du 6 décembre 1962 concernant des protestations contre le Service d'autobus de Val Mauricie.

M. Tourigny se fait le porte-parole des résidents de son secteur pour se plaindre de l'incohérence et l'insuffisance du service fourni par la Compagnie de Transport St-Maurice. A la suite de cette lettre le Conseil décide d'organiser une entrevue avec M. Carrier de la Compagnie de Transport St-Maurice afin de discuter et d'obtenir un meilleur service de cette Compagnie. De son côté, M. le conseiller Alfred E. Gagnon suggère de faire la demande afin que les autobus applique un circuit complet en faisant la ceinture par Ste-Marguerite via Boulevard Mauricien. M. Martin est de la même opinion. De sa part M. Lauréat Coté conseiller demande qu'au moins le service soit étendu aux "Quadrex".

Billets de  
contrevention  
pour excès de  
vitesse, route  
provinciale.

Le Ministère du Procureur Général du Québec par son Assistant Procureur Général M. Gérard Bornais accuse réception d'une lettre du Secrétaire Trésorier, M. Roland Desaulniers concernant une information au sujet des billets de contravention pour excès de vitesse dans les limites de la Municipalité sur les routes provinciales.

Comme il n'est pas dans les attributions du Procureur Général de donner des avis légaux sur les questions de nature de celle soumise, le ministère nous fait parvenir copie du Bill 27, loi modifiant le Code de la route, et il est dit entre autre à l'article 16 qu'à la suite de l'émission d'une contrevention, si l'impliqué ne paie pas, il doit être avisé par lettre de s'y conformer, il peut être traduit devant les tribunaux et le profit de l'amende restera à la Couronne.

A la suite de cette lettre, M. Henri Guilbert, conseiller dit qu'il n'est pas profitable pour la Municipalité d'émettre de tels billets

MARGE DE LA RELIURE



Le 7 janvier 1963.



QUE LE règlement No. 101 de la paroisse des Trois-Rivières, soit et est amendé à l'article 3 en remplaçant les mots "à la Banque Provinciale du Canada, à ses succursales de Trois-Rivières, Montréal, et Québec" par les mots "à toutes les succursales de la Banque Provinciale du Canada, dans la province de Québec, ainsi qu'au bureau principal de ladite banque à Toronto".

L'article 4 est amendé en remplaçant "septembre 1962" par "février 1963".

L'article 5 est amendé en remplaçant "mars" et "septembre" par "août" et "février" et en remplaçant "mars 1963" par "février 1963".

L'article 7 est remplacé par le suivant:

"7.- Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation"

QUE le règlement No. 107-A de la paroisse des Trois-Rivières, soit et est amendé à l'article 4 en remplaçant "juillet 1962" par "février 1963".

L'article 5 est amendé en remplaçant "janvier" et "juillet" par "août" et "février" et en remplaçant "janvier 1963" par "février 1963".

L'article 7 est remplacé par le suivant:

"7.- Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

QUE le règlement No. 107-B de la paroisse des Trois-Rivières soit et est amendé à l'article 4 en remplaçant "octobre 1962" par "février 1963".

L'article 5 est amendé en remplaçant "mars" et "octobre" par "août" et "février" et en remplaçant "mars 1963" par "février 1963".

L'article 7 est remplacé par le suivant:

"7.- Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation."

QUE le règlement No. 109 de la paroisse des Trois-Rivières soit et est amendé à l'article 4 en remplaçant les mots "à la Banque Provinciale du Canada, à ses succursales de Trois-Rivières, Montréal et Québec" par les mots "à toutes les succursales de la Banque Provinciale du Canada, dans la Province de Québec, ainsi qu'au bureau principal de ladite banque à Toronto."

L'article 5 est amendé en remplaçant "juillet 1962" par "février 1963"

L'article 6 est amendé en remplaçant "janvier" et "juillet" par "août" et "février", et en remplaçant "janvier 1963" par "février 1963".

L'article 8 est remplacé par le suivant:

"8.- Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation."

QUE le règlement No. 113 de la paroisse des Trois-Rivières, soit et est amendé en remplaçant l'article 5 par le suivant

"5.- Ces obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales de la Banque Provinciale du Canada, dans la Province de Québec, ainsi qu'au bureau principal de ladite banque à Toronto, et elles pourront être enregistrées suivant la loi quant au capital seulement".

L'article 6 est amendé en remplaçant "octobre 1962" par "février 1963"

L'article 7 est amendé en remplaçant "avril" et "octobre" par "août" et "février".

L'article 8 est amendé en remplaçant "avril" et "octobre" par "août"

MARGE DE LA RELIURE

Le 7 janvier 1963.

et "février" et en remplaçant "avril 1963" par "février 1963".



L'article 10 est remplacé par le suivant:

"10.- Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation".

ADOPTE.

(11-63) PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PARM. Hormidas J. Martin,

Mutations déc. 62 QUE les mutations de décembre 1962 (31) soient et sont acceptées telles que produites par le Bureau d'Enregistrement de Trois-Rivières.

ADOPTE.

Le Conseil prend connaissance d'une "main levée" produite par Maître Marcel Chartier dans l'affaire Jacques Turner vs. Edouard Bourassa.

3 autres réclamations sont faites dans l'affaire Edouard Bourassa. Il est expliqué au Conseil que l'Aviseur légal avait averti le Secrétariat à l'effet que cette affaire était classée au point de vue de contrat que la Municipalité détenait avec M. Edouard Bourassa, tout de même, il est

(12-63) PROPOSE Par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE Par M. Hormidas J. Martin

Réclamations - Edouard Bourassa QUE ces trois (3) dernières réclamations concernant l'affaire Edouard Bourassa et dont les réclamants sont les suivants : Adonai Lemire, Léo Carbonneau, Georges Emile Lampron soient soumises à Mtre. Ludovic Laperrière Avocat, Aviseur Légal.

(13-63) PROPOSE PARM. Jacques Dugré

SECONDE PAR M. Alfred E. Gagnon

Règlement No. 124 QUE le règlement No. 124 régissant la ligne de construction des immeubles le long des rues municipales soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des Règlements de la Paroisse des Trois-Rivières.

ADOPTE

Sub-division rue Carillon. M. Auguste Bettez du secteur Ste-Marguerite soumet un projet de sub-division sur la rue Carillon dans le même Secteur. Le tout est référé à l'urbaniste pour approbation.

Lumières 20,000 lumens rue Delorimier. M. Louis Blanchette, inspecteur pour la rue Delorimier a fait une demande au Secrétariat aux fins d'obtenir des lumières de rues d'une capacité de 20,000 lumens chacune pour la partie de cette rue éclairée avec des lumières de 4,000 lumens. Messieurs les Conseillers Lauréat Coté et Alfred E. Gagnon demandent qu'une requête soit signée par les contribuables de cette rue afin d'accéder à cette demande.

M. Henri Guilbert se demande si c'est une bonne politique, installer des 20,000 lumens sur une rue secondaire en ayant en vue la municipalisation de ce service. Ceci pourrait créer des embêtements au Conseil.

Le 7 janvier 1963.



Pour faire suite à la demande de Messieurs Coté et Gagnon, il sera demandé à M. Louis Blanchette de faire signer une requête aux résidents de la rue Delorimier aux fins d'obtenir des lumières de capacité de 20,000 lumens.

Permis port d'armes - enregistrement.

(14-63) La question de permis de port d'armes et d'enregistrement de ces armes pour constables spéciaux revient sur la table du Conseil.

Il y a deux (2) constables qui ont fait leur demande d'enregistrement pour leur arme à feu à la Sureté Provinciale du Québec et aucune réponse leur a été faite à date. Dans le but d'activer l'émission de ces enregistrements, il est

PROPOSE PAR M. Alfred E. Gagnon

SECONDE PARM. Hormidas J. Martin

Que demande soit faite à la Sureté Provinciale du Québec, directement à son Directeur M. Josaphat Brunet à l'effet que l'enregistrement d'armes à feu pour les constables municipaux ne souffre plus d'aucun retard.

ADOPTE.

M. Hormidas J. Martin, conseiller et Président du Comité de Police dit qu'une entrevue sera prise incessamment avec les autorités de la Sureté Provinciale aux Trois-Rivières afin de savoir quels services la Municipalité est en droit d'attendre de ce corps policier.

Suivant une approbation de l'ingénieur René A. Robert, il est

Estimé - Règlement No. 89-A

(15-63) PROPOSE PARM. Alfred E. Gagnon

SECONDE PAR M. Henri Guilbert

Que l'estimé au montant de \$4,399.27 concernant les travaux effectués en vertu du règlement No. 89-A soit et est approuvé pour paiement néanmoins il devra être déduit de ce montant le coût des matériaux payés par la Municipalité.

M. Henri Guilbert, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine session un règlement portant le No. 125 abrogeant le règlement No. 73 concernant les répartitions sur la rue Gélinas.

Augmentation de salaire au Secrétaire-Trés.

(16-63) PROPOSE par M. Hormidas J. Martin

SECONDE par M. Jacques Dugré

Qu'une augmentation de salaire de \$5.00 par semaine soit et est accordé au Secrétaire-Trésorier, M. Roland Desaulniers, c.g.a. et ce à partir du premier janvier 1963. Cette augmentation porte le salaire du Secrétaire Trésorier à \$120.00 par semaine.

Dépenses d'auto mobile.

(17-63) PROPOSE par M. Henri Guilbert

SECONDE par M. Jacques Dugré

QUE les dépenses d'automobile à taux fixe soient accordées aux employés du bureau se reportant comme suit:

- A M. Roland Desaulniers, Secrétaire-Trésorier \$20.00 par mois
- A M. Réal Fleury, \$20.00 par mois
- A M. Bertrand Gilbert \$30.00 par mois.

ADOPTE.

MARGE DE LA RELIURE

Le 7 janvier 1963.



Demande de l'ing. municipal, plans sub-division rue Carillon et nouvelle Terrasse Duvernay. L'Ingénieur Municipal, M. Roger Houde demande s'il serait possible de lui procurer les copies de plans de la nouvelle sub-division de la rue Carillon ainsi que la nouvelle Terrasse Duvernay. Cette demande sera considérée quand les plans auront été adoptés.

(18-63) PROPOSE Par M. Henri Guilbert,

SECONDE Par M. Hormidas J. Martin,

Demande pour emprunt temporaire. Que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec, de bien vouloir autoriser un emprunt temporaire au montant de \$60,000.00 et ce en attendant le produit de la vente d'obligations à être émises sous l'autorité du règlement No. 113.

ADOPTÉ.

(19-63) PROPOSE Par M. Henri Guilbert,

SECONDE Par M. Hormidas J. Martin,

QUE le secrétaire-trésorier, M. Roland Desaulniers, soit et est autorisé à emprunter temporairement de la Banque Provinciale du Canada, une somme de \$60,000.00 en attendant l'émission d'obligations à être émises sous l'autorité du règlement No. 113, et ce lorsque les autorisations de la Commission Municipale auront été obtenues.

QUE Son Honneur le Maire Jules Montour et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, les documents à ceteffet.

ADOPTÉ.

La question du statut de ville revient à la table du Conseil et afin de procéder à l'étude et les procédures de connaître les avantages comme les désavantages il est décidé d'organiser un voyage en délégation à Québec pour les membres du Conseil et du Secrétariat, il est donc,

(20-63) PROPOSE Par M. Alfred E. Gagnon

Statut de ville. SECONDE Par M. Hormidas J. Martin

QU'Un voyage à Québec au Ministère des Affaires Municipales soit organisé en vue de l'entente du changement possible de statut; les dépenses seront ratifiées à une prochaine assemblée.

(21-63) PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

QUE la présente assemblée soit et est ajournée au lundi le 21 janvier 1963 à 8 heures P.M.

ADOPTÉ.

J.P. Guilbert Pro-Maire  
R. Desaulniers Sec. Trésorier.

Le 21 janvier 1963



Assemblée d'ajournement du Conseil de la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le 21 ième jour de janvier, 1963 sous la Présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour et à laquelle session étaient présents MM. les Conseillers, Jacques Pichette, Jacques Dugré, Lauréat Côté, Hormidas J. Martin, Alfred E. Gagnon et Henri Guilbert.

Ouverture des soumissions obligations

Ouverture des soumissions pour l'émission d'obligations au montant de \$300,000.00. Cinq soumissions sont parvenues au Secrétariat dans la limite de temps prévue dans la demande parue dans la gazette officielle.

La Banque Provinciale du Canada:

Prix \$99.14 pour 168,500. à 5½% de 1964 à 1973  
et 131,500. à 6% de 1974 à 1978

Loyer moyen: 5.9240%

La Banque Canadienne Nationale:

Prix \$98.80 pour 168,500. à 5½% de 1964 à 1973  
, et 131,500. à 6% de 1974 à 1978

Loyer moyen: 5.9753%

Lagueux & Durocher:

Prix \$98.17 pour 168,500. à 5½% de 1964 à 1973  
et 131,500. à 6% de 1974 à 1978

Loyer moyen: 6.0710%

René T. Leclerc:

Prix \$98.12 pour \$300,000. à 5½%

Loyer moyen: 5.7796%

Dominion Securities Corp:

Prix \$98.365 pour 168,500. à 5¼% de 1964 à 1973  
et 131,500. à 6% de 1974 à 1978

Loyer moyen: 5.9378%

Soumissions soumises à Québec.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que les soumissions ci-haut données soient soumises à Commissions Municipale de Québec et que le choix de cette Commission soit et sera le choix du Conseil.

ADOPTE.

Son Honneur le Maire Jules Montour, remercie les soumissionnaires qui tous représentés dans la salle, pour avoir soumissionné. Le représentant d'un soumissionnaire fait remarquer au Conseil que la municipalité prête à bon compte.

Ligne de construction Alfa.

Un nouveau contribuable du Secteur Bellevue qui a l'intention de se construire un immeuble demande au Conseil la permission d'ériger son ;immeuble en ligne des constructions déjà existantes. M. Pierre Des-Champs explique que le propriétaire de l'immeuble voisin du sien est construit à environ 15' de la ligne de rue et que si lui, est obliger de respecter le règlement de ligne de rue il sera à 5 pieds en retrait ce qui désavantagera de beaucoup sa demeure. Après une courte discussion il est,

PROPOSE par M. Lauréat Côté,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

M. Pierre Des-Champs. Exemption, ligne de rue.

Que l'immeuble de M. Pierre Deschamps sis sur le lot P-40-57 ainsi que le lot suivant soit le P-40-56 soient et sont exemptés de la réglementation de la ligne de rue de 20' en raison de bâtisse déjà existante à une distance de 15'. Il est attendu qu'aucun des immeubles à être érigé sur les lots ci-haut mentionnés ne doivent être plus rapprochés de la ligne de rue que de la ligne établie par l'immeuble situé sur le lot P-40-58.

ADOPTE.

MARGE DE LA RELIURE



Assurance des policiers.

M. Claude Deshaies de la maison P.E. Panneton & Pierre Lajoie Inc. donne des explications concernant les assurances responsabilité des policiers en temps que les automobiles sont concernées. Il ressort de ces explications que si les policiers s'assurent de la firme P.E. Panneton & Pierre Lajoie Inc. pour une police de plaisir et affaires il n'y aura pas de surprime pour l'item police. Si cette concession est faite s'est en vertu que cette maison d'assurance détient les autres assurances de la municipalité. Les constables qui veulent avoir la protection au prix de la police plaisir et affaires pourront obtenir un avenant ou une note disant qu'ils peuvent se servir de leurs auto pour policier à temps partiel,

Demande octroi protection-incendie.  
Reg. #113  
(\$90,000.00)

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Lauréat Côté,

Que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales du Québec afin obtenir les octrois statutaires concernant la protection-incendie en vertu du règlement No.113.

(23-63)

ADOPTÉ.

A la suite de cette résolution Son Honneur le Maire demande de faire mention dans la lettre accompagnant cette demande, des octrois non encore obtenus.

Taxe de vente 20% manufactures il est, rétroactive 1 oct. 1961.  
(24-63)

A la suite d'un appel téléphonique du service de la taxe de vente, il est,

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que la résolution adoptant à 20% la taxe de vente des manufacturiers insérée au livre des minutes à la désignation paginale 858 paragraphe 7 soit modifiée pour lire à compter du 1er jour d'octobre 1961, en remplacement de "1er octobre 1962.

ADOPTÉ.

Abonnement au Nouvelliste.  
(25-63)

Pour faire suite à une demande du secrétaire-trésorier, il est

PROPOSE par M. Lauréat Côté,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que le secrétaire-trésorier, R. Desaulniers, c.g.a. soit et est autorisé à prendre un abonnement au journal le Nouvelliste pour fins de découpage au secrétariat.

ADOPTÉ.

Feu chez A. Roy

Il est question de diminuer l'évaluation des immeubles de M. Armand Roy récemment incendiés. L'ingénieur municipal fera une estimation des dégats pour en faire rapport au Conseil à sa prochaine assemblée.

Avis de motion reg. 94-B.

Le Conseiller Alfred E. Gagnon, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée, un règlement portant le No. 94-B qui aura pour effet de laisser les commerces libres concernant la ceuillette des vidanges.

Avis de motion Reg. #109-A

Le Conseiller Jacques Dugré donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement portant le 109-A qui aura pour effet de changer le mode de répartition du règlement No. 109 de l'évaluation qu'il est dans le moment pour l'établir suivant la superficie des terrains affectés.

MARGE DE LA RELIURE

Le 21 janvier 1963.



PROPOSE par M. Jacques Dugré,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que l'évaluation de M. Arthur Dupont, concernant le terrain de ce dernier et inscrit au no. d'ordre 2589 soit et est modifiée pour remplacer la valeur inscrite de \$3875 par erreur par la valeur de \$450.00

ADOPTE.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que le plan de subdivision d'une partie du lot 42 appartenant à Georges Démontigny Ltée. et préparé par Georges Gariépy, portant le No. D-716 soit soumis aux Urbanistes pour approbation.

ADOPTE.

Le Dr. Damphousse se plaint qu'il lui est évalué une plus grande étendue de terrain que la grandeur lui appartenant en fait. Une vérification sera faite au bureau d'enregistrement des Trois-Rivières à ce sujet, pour rapport à la prochaine assemblée.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que les taxes suivantes soient et sont biffées en considération d'erreurs:

François Durocher:-----	\$1.49	inérêts.
J. Ls. Dubois-----	18.50	
Jos. Rivard-----	12.18	routes.
L.P. Rouette-----	20.00	vidanges. (Cultivateurs)

ADOPTE.

M. Le Conseiller Hormidas J. Martin, président du comité de la police, fait un rapport d'entrevue qu'il a eue avec un membre de la sureté provinciale du Québec. D'après cet officier nous ne pouvons pas marcher comme dans le moment sans créer certains embêtements de part et d'autre. D'autres rencontres seront faites afin d'éclaircir la situation et d'établir de quelle manière la sureté peut nous aider à la formation d'un corps de police. Le comité de police étudiera toutes les informations recueillies.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que le secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à effectuer le premier paiement à Thomas Bellemare et Fils. concernant le contrat d'entretien des chemins d'hiver et ce au montant de \$4,500.00

ADOPTE.

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que l'évaluation de M. Roger Guilbert inscrite au no. d'ordre 1850 soit et est diminuée de \$1,200.00 en raison d'incendie.

ADOPTE.

Arthur Dupont  
Evaluation modifiée. (26-63)

3-ième Démontigny. Cadastre aux Urbanistes. (27-63)

Dr. Damphouse. Grandeur des Terrains.

Biffages de taxes. (28-63)

Police. Rapport par M. H. Martin.

T. Bellemare. \$4,500.00 1er paiement. (29-63)

Diminution évaluation R. Guilbert. Feu (\$1,200) (30-63)

MARGE DE LA RELIURE



Loisirs Val-Mauricie.  
Parc vert et cloture.

Lecture d'une lettre du Comité des Loisirs de Val-Mauricie Inc. demandant que la parc vert du secteur Démontigny soit reconnu comme terrain de jeux et qu'il soit inclus dans les travaux d'hiver la confection d'une cloture au terrain du secteur Val-Mauricie.

Il sera répondu que la désignation parc vert ne peut être changée son le consentement et de M. Démontigny et des propriétaires riverains. Pour la demande de cloture la demande sera référée à la Fédération des Loisirs qui a une possibilité d'octroi venant du Ministère de la Jeunesse.

Une courte discussion à suivi ces demandes. M. Le conseiller Jacques Dugré émet l'opinion que l'on doit procéder à l'aménagement des terrains de jeux avant de songer à les cloturer.

Chèque N.S.F.  
Columbian Investment Corp.  
(31-63)

Lecture d'une lettre de Me. L. Laperrière, avocat, concernant un chèque N.S.F. au montant de \$50.06 de Columbian Investment Corp. L'avocat suggère de réclamer le montant précité directement à la compagnie de prêt.

PROPOSE par M. Henri Guolbert,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que Me. Ludovic Laperrière, avocat soit et est autorisé à réclamer directement à la compagnie de prêt concernée la somme de \$50.06 provenant d'un chèque N.S.F. de Columbian Investment Corp.

ADOPTE.

Taxe de vente.  
Collection.

Une lettre du Ministère du Revenu du Québec en réponse à une autre du secrétaire-trésorier concernant la taxe de vente est produite au Conseil. Cette lettre dit que la taxe de vente récoltée dans notre territoire nous est remise en entier et non au pro-rata de la population. Le ministère avise par la même occasion les autorités que seule la Cie. Trois-Rivières Paper Box Ltd. remet la taxe de vente sur un bon pourcentage.

A la suite de la lecture de cette lettre il est demandé au secrétaire-trésorier de faire venir un inspecteur de la taxe de vente afin d'éclaircir la situation au plus tôt.

A la suite du rapport du secrétaire-trésorier, Son Honneur le Maire félicite celui-ci pour le rapport si bien présenté.

Lettre d'avocat  
à Maurice Morin.  
\$42.14  
(32-63)

A la suite d'une demande de l'agence de collection qui a charge de percevoir les arrérages de taxes, il est

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que l'agence de collection Bureau de Crédit des Trois-Rivières, soit et est autorisée à faire parvenir une lettre d'avocat au montant de \$42.14 à M. Maurice Morin pour arrérage de taxe. Il est attendu que cette lettre sera aux frais de l'agence précitée.

ADOPTE.

L'ingénieur municipal fait rapport de l'achat des boyaux pour le service des incendies et parle des masques à gaz. D'autres prix seront demandés concernant les masques à gaz.

Demande de permis pour téléphone sur camion municipal et auto de l'ing.

A la suite d'une discussion et d'un rapport de l'ingénieur concernant l'installation de téléphones sur le camion municipal ainsi que dans l'automobile de l'ingénieur pour relier ces deux véhicules au secrétariat il est demandé d'avoir un prix bien détaillé.

Le 21 janvier 1963



Comme il faut obtenir un permis pour l'installation de tels téléphones, il est

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que demande soit faite au Ministère des Transports du Canada afin d'obtenir le permis nécessaire pour opérer un réseau de téléphone F.M. pour les besoins municipaux.

ADOPTE.

Téléphones sur camion. Permis.

(33-63)

Demande de boîtes aux lettres.

A la suite d'une demande de la part de M. le Conseiller Lauréat Côté il sera demandé au Maître de Postes R. Côté de bien vouloir voir à l'installation de boîtes aux lettres dans les différents secteurs de la municipalité desservis par le facteur urbain.

Demande de plans chaînes de rues Duvernay.

M. Le Conseiller Jacques Pichette, demande à l'ingénieur de préparer les plans pour la confection des chaînes de rue à Terrasse Duvernay afin d'être prêt dès le printemps pour ces travaux et qu'ainsi nous puissions bénéficier des octrois des travaux d'hiver.

Insp. Reg. #117 LJ. Servant.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

(34-63)

Que M. Louis J. Servant, constable, soit et est nommé inspecteur pour le règlement No. 117 (Stationnement en hiver) à la condition que la police d'assurance de celui-ci soit modifiée au point de vue responsabilité publique. Les sorties de l'inspecteur se feront sur demande.

ADOPTE.

Sur ce la séance est levée.

Jules Montour Maire.  
J. Desaulniers Sec-Trés.

Le 4 février, 1963.

Assemblée du Conseil de la Paroisse des Trois-Rivières tenue le quatrième jour de février 1963 à 8 heures P.M. sous la présidence de son Honneur le Maire Jules Montour, à laquelle session étaient aussi présents Messieurs les Conseillers Jacques Dugré - Lauréat Côté - Hormidas J. Martin - Henri Guilbert - Alfred E. Gagnon - Jacques Pichette; ce dernier étant arrivé durant la lecture des procès-verbaux, soit vers 8.10 heures.

Minutes des assemblées des 7 et 21 janv.

PROPOSE par M. Lauréat Côté,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

(35-63)

Que les minutes des assemblées du 7 et 21 janvier 1963 soient et sont adoptées telles que lues et rédigées dans le livre des minutes de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières.

ADOPTE.

MARGE DE LA RELIURE



Listes des comptes pour paiement

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

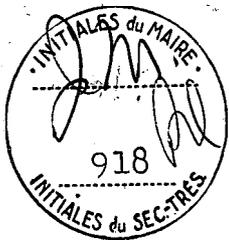
SECONDE par M. Jacques Dugré,

(36-63)

Que les comptes suivants soient et sont approuvés pour paiement.

1-	La Cie. d'électricité Shawinigan:	Lampes de rues 1 au 31 janvier-----	827.44
2-	" " " "	: Réservoir 17 dec au 16 jan	10.72
3-	" " " "	: Bureau 17 déc. au 15 jan.--	21.86
4-	" " " "	: Bureau ing. " " " "	8.53
5-	" " " "	: Le Calvaire-----	8.18
6-	" " " "	: Puits 2-7 déc. au 9 janv--	63.17
7-	" " " "	: Puits 3-7 déc. au 9 janv--	70.66
8-	" " " "	: Pompes C. Achats Lumières 19 déc.-----	2.08
9-	" " " "	: Pompes C. Achats 10 déc. au 10 janv.-----	49.62
10-	" " " "	: Place Pothier 14 déc. au 15 janv.-----	4.31
11-	P.E. Panneton & Pierre Lajoie Inc:	Assurances :	
	a)	Responsabilité civile-----	1,014.01
	b)	Responsabilité-----	485.00
	c)	Camion incendie-----	207.00
	d)	Garantie globale du personnel--	53.55
	e)	Vol-----	88.00
	f)	Non-proprétaire (auto)-----	13.00
		Grand total:--\$1,860.56	
12-	Pruneau Inc:	2 demiards teinture à vernis (R. Houde)----	1.81
13-	Bell Téléphone Co.:	Bureau et contrôles des puits-----	102.00
14-	J. Urbain Moreau:	Plans Terrasse Duvernay-----	1,304.00
15-	Draperies Montréal Inc:	Draperies Bureau Ing.-----	27.83
16-	Lucien Dupont & Fils:	300 reçus en duplicata-----	11.32
17-	" " " "	: 500 billets contravention en tri- plicata-----	15.94
18-	Garage Dufresne:	gazoline pour camion, 3 factures-----	12.90
19-	Armand Bourassa:	3 hres. aqueduc et égout, (Lacerte)---	18.00
20-	" " " "	: 2 hres. Centre d'Achats-----	12.00
21-	Antoine Biron:	Gazoline camion incendie Centre d'Achats--	2.51
22-	Roger Provencher:	Remorquage sur rue Rouette-----	4.00
23-	Département des incendies:	Incendie MMe. Camille Garceau:	
		Claude Launier---	2.00
		Alphida Trempe---	2.00
		Yvon Landry-----	2.00
		Emilien Launier--	2.00
24-	Origène Bellemare Ing. P.:	Plans rues Terrasse Duvernay-----	102.45
25-	Roland Desaulniers:	Petite caisse du sec.-trés.-----	45.53
26-	P.H. Marineau:	papeterie, chèques, permis etc.-----	47.75
27-	Imprimerie Lacoursière:	matériel pour référendum-----	4.98
28-	" " " "	: 1 livre 14 col. 400 feuilles-----	45.06
29-	Ministre des Finances:	Remise de la taxe de vente sur vieille pompe-----	48.00
30-	Launier Ltée:	tuyaux galvanisés, matériel et compteur d'eau-----	208.39
31-	Coop. Fédérée de Québec:	100 gal. gazoline pour pompes-----	38.00
32-	" " " "	: Huile à chauffage pour bureau ingénieur-----	16.60
33-	" " " "	: 5 gal. huile No. 10-----	5.45
34-	Pascal Hardware:	2 gal. peinture, marteau, clous etc. (G. Gagnon)-----	25.54
35-	" " " "	: 4 locquets, 1 poignée porte, 6 clefs, (G. Gagnon)-----	10.84
36-	" " " "	: 1 chaufferette électrique G. Gagnon-----	26.50
37-	" " " "	: 1 cendrier Roger Houde-----	2.53
38-	" " " "	: 2 chopines peinture rouge, un pinceau (R. Houde)-----	2.94

Le 4 février, 1963.



- 39- Pascal Hardware: 1 vitre 16 x 18, mastic G. Gagnon-----0.68
- 40- " " : 1 rouleau d'étain à souder, pâte à souder (G. Gagnon-----2.17
- 41-Loranger & Molesworth: tuyaux de fonte par C. Ricard-----1,240.39
- 42- " " " : 8 boites lubrifiant C. Ricard----- 16.64
- 43- " " " : 1 corps de borne fontaine----- 120.54
- 44- " " " : pompe électrique, régulateurs, démarreur par C. Ricard-----1,508.00
- 45-P.V. Ayotte: 1 sous-mains pour ingénieur----- 12.67
- 46- " " : 1 paquet de caoutchouc protecteur----- 0.38
- 47-Garage Dufresne: Gazoline pour camion----- 4.85
- 48-P.H. Marineau: 200 feuilles ledger, 100 chemises, acc. bureau 29.22
- 49- Imprimerie Lacoursière: caisse déboursés, caisse recette--- 38.14
- 50-La Cie. Téléphone Bell: Appels d'urgence----- 8.48
- 51-La Cie d'électricité Shawinigan: Pompes Pothier 21 déc. au 24 janv.----- 74.01
- 52-Normandin & Frère: Réparations puits No. 2----- 10.67
- 53-Matte Automobiles Inc.: 2 vitres----- 2.33
- 54-Antoine Gauthier: 4 copies de plans en bleu----- 4.76
- 55- " " : copie plan topographique----- 18.94
- 56-Gazette Officielle: demande de soumission obligations----- 94.60
- 57-Gouin Lumber: bois et matériaux pour armoire ingénieur----- 52.57

ADOPTE.

Systeme Radio-téléphone.

Un représentant d'une Compagnie intéressée à vendre à la Municipalité un système de Radio-téléphone est présenté au Conseil par l'ingénieur M. Roger Houde, il s'agit de M. Alarie de la Compagnie Motorola qui donne des explications concernant ces appareils.

C'est un domaine assez complexe, et il y a toutes sortes de spécifications qui peuvent changer soit la nature de l'appareil, soit le prix de cet appareil. D'Après M. Alarie, il faudra que si la Municipalité demande des soumissions, elles devraient être basées sur des spécifications précises afin de donner justice à tous les soumissionnaires. M. Roger Houde donnera les spécifications pour les cotations.

M. le Conseiller, Henri Guilbert dit que, lors de la première étude de cet achat, il y aurait été question d'un prix d'environ \$1,000.00 et maintenant, nous en sommes arrivés à un coût approximatif de \$3,000.00. M. le Conseiller, Henri Guilbert est d'opinion que le Conseil devrait poursuivre son étude du budget ~~\_\_\_\_\_~~

17 mots payés

4/3/63

Rapport de M. B. Gilbert  
Diminution d'évaluation P-47

Sur le rapport de M. Bertrand Gilbert à l'effet qu'il a fait des recherches au Bureau d'enregistrement concernant la superficie du numéro cadastral P-47 propriété de Messieurs Adélarde Bourassa et Dr. Alban Damphouse. M. Gilbert affirme qu'il figure au rôle d'évaluation entré en vigueur récemment une superficie de 45 arpents à ces deux (2) propriétaires; qu'en réalité la superficie devrait être de 20 arpents, il est donc,

(37-63)

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que l'évaluation de Messieurs Adélarde Bourassa et Dr. Alban Damphouse soit modifiée pour donner une superficie de 20 arpents comprenant le No. P-47 pour une évaluation de \$400.00 pour le terrain seulement. Il y a donc diminution d'évaluation dans ce cas pour une valeur de \$500.00.

ADOPTE.

MARGE DE LA RELIURE

Le 4, février 1963.



Taxe de \$10.00  
biffée (M. Robert  
Houde)

Toujours faisant suite au rapport de M. Bertrand Gilbert, et d'après explication de ce dernier à l'effet qu'une charge de \$10.00 comme taxe de vidanges a été imposée en 1961 à M. Robert Houde, 2 Delorimier sans que ce dernier soit déservi par le service.

(38-63)

PROPOSE par M. Hormidas J. Martin,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Qu'une taxe de \$10.00 pour vidanges année 1961 soit et est biffée au nom de M. Robert Houde de la rue Delorimier.

ADOPTE.

Lot No.161-13  
conforme.

Toujours faisant suite au rapport de M. Gilbert, il est,

(39-63)

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que l'immeuble en construction au No. 3160 rue anjou, lot No. P-161-13 est conforme aux règlements municipaux quoique ayant empiètement de 2" à l'avant et 1-1/2" à l'arrière dans la ligne latérale du côté Nord Est.

ADOPTE.

Rapport de  
M. R. Houde  
re: Incendie  
A. Roy & Fils.

Tel que demandé par le Conseil à une séance antérieure l'ingénieur M. Roger Houde fait rapport de l'évaluation des dégâts causés par un incendie aux propriétés de M. Armand Roy rue Lacerte, l'ingénieur M. Roger Houde estime les dégâts à la maison à 20% de la valeur de son évaluation et tous les autres bâtiments adjacents sont une perte totale, il est donc,

(40-63)

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Qu'il soit biffé à l'évaluation de M. Armand Roy un montant de \$1,030.00, soit soustraire à l'évaluation de l'immeuble résidentiel du même Monsieur Roy pour comporter une évaluation totale après ces soustractions au montant de \$4,495.00 y compris terrains et bâtisses.

ADOPTE.

Acceptation de 2  
comptes pour le  
Dept. incendie.

L'ingénieur, Roger Houde présente les comptes concernant l'achat de boyau pour incendie ainsi que mitaines en laine et gants en amiante pour le département des incendies, il est,

(41-63)

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que les deux (2) compes suivants soient et sont approuvés pour paiement.

- 1- Launier Limitée, achat de boyau pour incendie-----2986.68
- 2- Launier Limitée.,.achat de mitaines en laine et gants  
en amiante pour département des  
incendies-----66----- 80.50

ADOPTE.

MARGE DE LA RELIURE

Le 4 février 1963.



Suivant une recommandation de l'ingénieur M. Roger Houde, il est

PROPOSE par M. Lauréat Côté,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

(42-63) Que Monsieur l'ingénieur Roger Houde soit et est autorisé à acheter deux (2) batteries pour camion à incendie.

Achat de batteries.

ADOPTE.

Amoncellement de la neige Blvd. Royal

A la suite de plusieurs plaintes reçues par l'ingénieur Roger Houde concernant l'amoncellement de la neige aux intersections du Boulevard Royal, ce dernier a fait un estimé approximatif pour un tel travail. L'estimé de M. l'ingénieur serait pour le tracteur chargeur et le transport par camion une dépense totale de \$136.00, il est

(43-63) PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que L'ingénieur M. Roger Houde soit et est autorisé à faire faire le transport de la neige aux intersections du Boulevard Royal et ce, à partir du Centre D'Achats jusqu'à la rue Lacerte, mais comprenant les intersections eux-mêmes.

ADOPTE.

Lettre invitation.

Pour faire suite à une lettre invitation de la Société Urbaniste du Canada concernant deux (2) jours d'étude sur l'urbanisme en général à être donnés les 8 et 9 février prochain, il est,

(44-63) PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que la Municipalité retiendrait quatre (4) billets pour ces journées d'étude au montant de \$10.00 chacun; ces billets seront répartis comme suit: trois (3) pour les Membres du Conseil désireux d'y assister et un (1) pour l'ingénieur Municipal.

ADOPTE.

A ce moment-ci de l'assemblée le Maire s'absente pour raison personnelle, et le pro-maire M. Jacques Pichette prend le siège présidentiel.

Rapport de la Police. Tournée de M. Servant.

Suit la lecture du rapport de police pour Janvier 1963, dans ce rapport il est dit que le Constable Servant à titre d'inspecteur du règlement No. 117 a fait une tournée dans la municipalité dans la nuit du 30 janvier, et ce, à la demande du Maire et de l'ingénieur. Durant cette tournée six (6) billets de contravention ont été distribués, trois (3) contrevenants se sont présentés et trois (3) ont restés en suspens.

M. Réal Fleury explique qu'au début de l'assemblée le Conseiller, M. Lauréat Côté lui a remis un autre retour de billet ce qui fait qu'il reste deux (2) contrevenants à manquer à l'appel.

(45-63) PROPOSE par M. Hormidas J. Martin,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que les comptes des constables soient et sont approuvés pour paiement comme suit; à savoir:

Lucien Arseneault-----\$11.60  
Desilets, L.P.-----11.60  
Lamy, Robert-----11.60

Comptes des constables.

MARGE DE LA RELIURE

Le 4 février, 1963.



Comptes de police.

Longval, Bernard-----	\$5.80
Proulx, Georges Etienne-----	5.80
Servant, Louis-J.-----	5.80
Vadeboncoeur, Jean-Ls.-----	5.80

et, qu'il soit chargé au Centre D'Achats 40 heures à \$1.55 soit un total de \$62.00

ADOPTE.

Son Honneur le Maire reprend son siège présidentiel.

Noms des deux Contrevenants.

Ala suite du rapport de Police, il est demandé de faire des recherches afin de trouver les noms des deux (2) contrevenants qui ne se sont pas rapportés après avoir reçu un billet de contravention au règlement No. 117. Dès que les noms seront connus, une lettre recommandée sera envoyée à chacun d'eux les sommant de se rapporter au Secrétariat.

Diminution des heures des polices.

M. Hormidas J. Martin, Conseiller, et Président du Comité de Police fait remarquer au Conseil qu'il est dit dans le rapport que le Centre D'Achats a diminué sa demande de service les jeudis et vendredis à un seul constable chaque soir au lieu de deux(2) qu'ils étaient auparavant. Comme il y a sept (7) constables spéciaux, et que le travail demandé n'est pas très considérable M. Martin est d'avis que les quatre (4) constables demeurant dans la Municipalité soient les seuls à faire le travail demandé tant que la situation ne changera pas. Ces quatre (4) constables sont les suivants: Robert Lamy - Bernard Longval - Louis J. Servant - Lucien Arseneault.

Le Secrétaire du Comité, M. Réal Fleury agencera le travail du mois de février en conformité de la demande de M. Martin. Président du Comité.

Mémoire sur la route No. 2 Rég. C. de Commerce Mauricie.

Suit la lecture d'un mémoire sur les améliorations à apporter à la route No. 2 et soumis par la Régionale des Chambres de Commerce de la Mauricie dans le but d'obtenir du Conseil l'appui concernant les demandes de ce mouvement.

(46-63)

PROPOSE par M. Lauréat Côté,

SECONDE A L'UNANIMITE,

QUE la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières appuie fortement le mémoire de la Régionale des Chambres de Commerce de la Mauricie concernant l'amélioration de la route No. 2 pour en faire une des plus belles voies panoramiques de la Province de Québec.

ADOPTE.

Lettre de C. de Commerce pour lumières et ponceaux.

La Chambre de Commerce locale demande par lettre que le Conseil fasse les pressions nécessaires pour la réfection du ponceau qui enjambe le ruisseau Ste-Marguerite sur la rue Notre-Dame. Demande sera renouvelée à Voirie Provinciale de voir à la réfection demandée et en même temps demande sera faite pour la réfection du ponceau sur la rue Notre-Dame à l'autre extrémité de la municipalité soit en face de l'établissement de Big Dutch Man. Dans la même lettre la Chambre de Commerce demande un système de fux de circulation à l'intersection Notre-Dame-Blvd. Mauricien ainsi qu'une lumière intermittente à la Pointe à Lacerte. Pour ce qui est des expressions anglaises, une attention spéciale sera apportée afin qu'il ne s'en glisse pas dans les rapports et dans les procès-verbaux des assemblées. Concernant les affiches indiquant le nom de notre municipalité le tout sera demandé lors de l'adoption officielle du nouveau nom de notre municipalité.

Avisé motion H. Guilbert. 115-A

Le Conseiller Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il

MARGE DE LA RELIURE

Le 4 février, 1963



présentera à une prochaine séance un règlement dont le but d'amender le règlement No. 115 pour qu'il comprenne le P-41-2 dans la zone commerciale.

Parce qu'il contient des articles qui ne sont assez clairs dans leur description le règlement No. 94-B est reporté à l'assemblée d'ajournement.

#94-B reporté  
prochaine ass.

Requête pour lu-  
mières 20,000  
lumens. Delori-  
mier.

Une requête des propriétaires de la rue Delorimier demandant que la partie actuellement éclairée par des lumières de 4,000 lumens le soit par d'autres de capacité de 20,000 lumens.

L'affaire est reportée à un prochain caucus où l'ensemble de l'éclairage des rues sera étudié en vue de la municipalisation de ce service.

Le Conseiller Alfred E. Gagnon, se dit prêt à donner avis de motion pour la passation d'un règlement décrétant la municipalisation des lumières de rue.

Les membres du Conseil sont d'avis qu'il ne faut pas donner à une rue plus que l'on pourra donner aux autres après la municipalisation.

Changement de  
mode d'enregist-  
rement des re-  
venus.

A la suite d'une demande du secrétaire-trésorier à cet effet, il est

PROPOSE par M. Jacques Dugré,

SECONDE par M. Lauréat Côté,

(47-63) Que pour l'année 1962 et les années subséquentes, les déboursés qui doivent et devront être remboursés par répartition ne seront plus inclus dans les dépenses mais chargés comme répartitions à recevoir.

ADOPTE.

6% sur arrérage  
de taxe.

Afin de faciliter la perception des arrérages de taxes le sec-trés. demande de porter le taux d'intérêt à 6%, il est

(48-63) PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que le taux d'intérêt à être chargé sur les arrérages de taxes soit et est porté de de 5% à 6% l'an.

ADOPTE.

Protection ci-  
vile.

A la suite d'une lettre de M. Benoit Giguère Directeur de la zone 6 pour la protection civile, des explications sont données par le sec-trés. concernant notre adhésion à la protection civile, il est

(49-63)

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE A L'UNANIMITE,

Que Le Conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières décrète la formation d'un service Municipal de la Protection Civile et adhère au groupe 62:

Qu'un Comité exécutif de la protection civile comprenant le Maire et tous les conseillers soit formé, et, que le Maire soit désigné pour représenter ce Comité exécutif au Comité de régie du groupe susdit zone 6:

Que le secrétaire-trésorier soit désigné comme officier de liaison auprès du co-ordinateur du groupe et fait partie du Comité de planification:

Que la participation de la Municipalité au budget du groupe de la Protection Civile (Population x 0.25 x 10%) soit votée par la présente:

Que sur acceptation du budget annuel du groupe tel que présenté sur la formule OMU-7, le secrétaire-trésorier verse immédiatement à la Protection Civile Provinciale par l'entremise du co-ordinateur du groupe la participation municipale.

MARGE DE LA RELIURE



Protection ci-vile

Que le co-ordinateur du groupe 62 soit reconnu par ce Conseil et le Conseil exécutif de la protection ci-vile et qu'il soit autorisé à communiquer avec les services municipaux en ce qui concerne l'exécution de ses devoirs dans le domaine de la Protection Ci-vile.

ADOPTE.

Dépenses ratifiées.

(50-63)

PROPOSE par M. Henri Guilbert,  
SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que les dépenses suivantes soient et sont ratifiées tel que payées:  
Gilles Gagnon: salaire semaine finissant 8 déc.-----\$73.50  
Receveur Général du Canada:-assurance chômage sept----- 52.66  
Bell Téléphone: vieux compte-----199.67

ADOPTE.

Taxes biffées.  
(51-63)

PROPOSE par M. Jacques Pichette,  
SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que les taxes suivantes soient sont biffées après explications du secrétaire-trésorier:

Lots: 68-88-91-96 et 93 du P-40 vendu par Alfa Construction à la Municipalité:\$0.60

Vendu par Yvon Morrissette: Taxe foncière 62-----\$15.09  
" " 61----- 14.38  
" " 60----- 3.05  
" " 59----- 10.20  
Aque. Spéciale 61----- 1.13

William Porteous: Vidanges 1961----- 5.00

Ernest Groleau: Lot35-45 taxe foncière 60---4.43 à créditer  
" " 61---21.66 "

taxe aqueduc 61-60 et ant---1.81 à créditer  
" " 61 ----1.65 à biffer.

Et qu'une évaluation en double au montant de \$250.00 soit et est biffée à M. René Poirier.

ADOPTE.

Reg. #109-A

(52-63)

PROPOSE par M. Jacques Dugré,  
SECONDE par M. Lauréat Côté,

Que le règlement No. 109-A soit et est adopté tel lu et rédigé dans le livre des règlements de la municipalité et qu'une assemblée des électeurs concernés soit et est convoquée pour être tenue lundi le 11 février, 1963 à 8 hres. p.m.

ADOPTE.

Ajournement.

PROPOSE par M. Hormidas J. Martin,  
SECONDE par M. Lauréat Côté,

Que la présente assemblée soit et est ajournée au lundi 11 février 1963 à 9 hres. p.m.

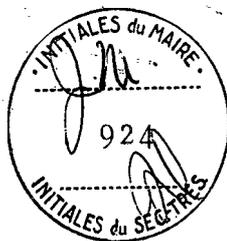
ADOPTE.

*Jules Houliou* Maire.

*J. Desautels* Sec-Trés.

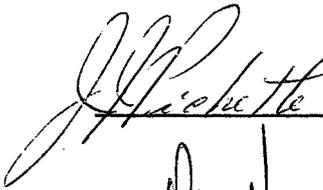
MARGE DE LA RELIURE

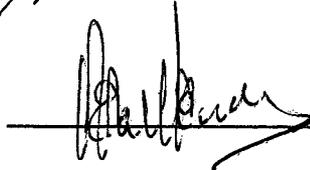
Le 11 février, 1963



Assemblée des électeurs concernés dans le règlement No. 109-A tenue le 11<sup>ème</sup> jour de février, 1963, à 8 hres, p.m. sous la présidence de M. J. Jacques Pichette, échevin. Réal Fleury agissant comme secrétaire de l'assemblée. L'assemblée débuta par la lecture de l'avis de convocation, du certificat de publication, de l'avis de motion et du règlement No. 109-A. En aucun temps entre 8 hres, et 9 hres. p.m. aucun électeurs propriétaire concernés ne s'est présenté pour demander que ledit règlement No. 109-A soit soumis aux électeurs par voie de référendum.

A 9 hres. p.m. le président de l'assemblée, en l'occurrence, M. Jacques Pichette déclara le règlement adopté par les électeurs.

 \_\_\_\_\_ Président.

 \_\_\_\_\_ Secrétaire.

Assemblée d'ajournement du Conseil de la Paroisse des Trois-Rivières tenue le 11<sup>ème</sup> jour de février, 1963, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour. Etaient aussi présents MM. les Conseillers, Jacques Dugré, Jacques Pichette, Hormidas J. Martin, Lauréat Côté. M. Alfred E. Gagnon prend son siège pendant la lecture des procès-verbaux.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

(54-63)

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Procès-verbal  
ass. élec.  
109-A

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires concernés dans le règlement No. 109-A soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des minutes de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières.

ADOPTE.

M. Claude Deshaies de la firme P.E. Panneton & Pierre Lajoie Inc., donne des explications concernant la police d'assurance de non-proprété. Il s'agit d'une prime de \$13.00 par année qui couvre la Municipalité dans les cas où il y aurait négligence de la part des Autorités concernant les voyages attitrés et effectués avec des véhicules privés. Dans tous les autres cas ce sont les assurances des propriétaires de chaque véhicule qui entrent en jeu.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

(55-63)

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que le compte au montant de \$13.00 concernant la police d'assurance de non-proprété soit ratifié tel que payé.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que le règlement No. 94-B soit et est adopté tel que lu avec l'exception à l'article 9 où les mots "de logements" seront remplacés pour lire "de propriétaires".  
Qu'une assemblée des électeurs soit tenue à 7 hres.p.m. le 25 février 1963, au lieu ordinaire des sessions.

ADOPTE.

MARGE DE LA RELIURE

Explications  
sur assurances  
non propriétaires

Compte d'assurance \$13.00

(56-63)  
Règ. #94-B.

Le 11 février, 1963.



(57-63)  
Règ. # 123

PROPOSE par M. Henri Guilbert,  
SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que le règlement No. 123 soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Municipalité.

ADOpte.

(58-63)  
Mutations.

PROPOSE par M. Jacques Dugré,  
SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que les mutations de janvier 1963 soient et sont acceptées telle que produites par le bureau d'enregistrement. Ces mutations sont au nombre de 26.

ADOpte.

Lettre (extra  
B. & M. )

Me. Ludovic Laperrière, fait parvenir un photostat d'une lettre que les avocats Howard, Stalker & McDougall, procureurs de B. & M. lui ont fait parvenir au sujet du litige des extras. Cette lettre mentionne que la compagnie serait prête à un règlement final au montant de \$25,000.-

Son Honneur le Maire demande d'accuser réception et demander à Me. Laperrière si l'opinion déjà émise par ce dernier reste la même.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

(59-63)  
Cession terrain  
M. Guilbert.  
P-37-58

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que Me. Gilles Guy Garceau, notaire, soit et est autorisé à préparer le contrat de cession de terrain pour une partie du lot 37-58 appartenant à Marius Guilbert, d'une superficie de 6,252' carrés. Que Son Honneur le Maire Jules Montour, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation Municipale de la Paroisse des Trois-Rivières, ledit contrat.

ADOpte.

(60-63)  
Tarif des autobus  
des écoliers.

A la suite de la lecture d'une lettre de La Corporation Scolaire de la Paroisse des Trois-Rivières demandant que des pressions soient faites auprès de la cie, de Transport St-Maurice afin que le tarif écoliers soit le même sur toute l'étendue de la Municipalité, il est

PROPOSE par M. Hormidas J. Martin,

SECONDE par M. Lauréat Côté,

Qu'il soit répondu à la Corporation Scolaire de la Paroisse des Trois-Rivières qu'une rencontre sera organisée pour discuter du service d'autobus en général et qu'il y sera question du tarif des écoliers.

ADOpte.

Plainte au rôle  
M. Henri Arse-  
neault.

Réal Fleury fait rapport sur l'affaire Henri Arseneault concernant l'évaluation des terrains de ce dernier. Les rectifications montrent une augmentation d'évaluation au montant de \$1465.-

Cette évaluation est basée sur les normes qui ont servies aux évaluateurs lors de la confection du rôle.

Cependant le secrétaire des évaluateurs est d'avis, après constatation, que des normes pourraient être modifiées lors de la revision du rôle, concernant ces terrains et un autre lotissement face à celui de M. Arseneault.

Le 11 février 1963.



Sur ces explications M. Arseneault retire sa plainte en se réservant le privilège de faire rectifier son évaluation lors de la prochaine revision du rôle.

La Fédération de l'O.T.J. de la Paroisse des Trois-Rivières, par son président M. Robert Caron, fait sa demande annuelle d'octroi pour les loisirs.

Réponse sera faite que la chose sera prise en considération après l'adoption du budget.

(61-63) PROPOSE par M. Henri Guilbert;

Amendements  
#109, 107-A et 107-B. SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que le règlement No. 109 de la Paroisse des Trois-Rivières, déjà amendé, soit et est de nouveau amendé en remplaçant l'article 5 par le suivant:

"5.- Une première tranche de \$32,100. d'obligations sera datée du 1er mai 1962; une deuxième tranche de \$22,300. d'obligations sera datée du 1er février 1963. La ou les tranches subséquentes porteront la date de leur émission. Les \$70,000. d'obligations seront remboursées en séries en quinze ans, conformément au tableau de remboursement suivant qui remplace le tableau original:

<u>1ère tranche</u>	<u>2ième tranche</u>	<u>solde à émettre</u>	<u>Total</u>
1,100.	800.	1,100.	3,000.
1,000.	1,000.	1,000.	3,000.
1,000.	1,000.	1,000.	3,000.
1,000.	1,000.	1,000.	3,000.
1,500.	1,000.	500.	3,000.
1,500.	1,500.	1,000.	4,000.
1,500.	1,500.	1,000.	4,000.
2,000.	1,500.	500.	4,000.
2,000.	1,500.	500.	4,000.
2,500.	1,500.	-----	4,000.
3,000.	2,000.	2,000.	7,000.
3,000.	2,000.	2,000.	7,000.
3,500.	2,000.	1,500.	7,000.
3,500.	2,000.	1,500.	7,000.
4,000.	2,000.	1,000.	7,000.
<u>32,100.</u>	<u>22,300.</u>	<u>15,600.</u>	<u>70,000.</u>

L'article 6 est remplacé par le suivant:

"6.- Un intérêt à un taux n'exédant pas 6% l'an sera payé semi-annuellement les 1er novembre et 1er mai de chaque année, sur la première tranche de \$32,100. d'obligations, les 1er août et 1er février sur la deuxième tranche de \$22,300. d'obligations et aux dates fixées par résolution du Conseil pour la ou les tranches subséquentes, sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation. Ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital".

Les règlements Nos. 107-A et 107-B sont de nouveau modifiés à l'article 5 en enlevant les mots "ou au détenteur enregistré selon le cas".

ADOpte.

Comptes  
(62-63)

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que les comptes suivants soient et sont approuvés pour paiements:

1- Ricard Élément: Est. #1 égout Lacerte-----	\$9,444.00
- 10% retenue-----	944.00
- matériaux-----	3,299.59
montant à payer-----	\$5,200.41
2.- Villeneuve & Lambert: mutations janvier 1963-----	13.00
3.- Georges Gariépy: Arp. descr. et plan (M. Guilbert)-----	130.00
4.- Henri Pellerin: nourriture bien-être-----	10.00

MARGE DE LA RELIURE

Voir Rés. 64

Le 11 février 1963



Que les paiements suivants soient et sont ratifiés  
 tels que payés: Pierrette Larivière Salaire--\$71.12  
 Caisse voyage à Québec-----90.00  
 Gilles Gagnon, salaire-----291.10  
 Alphonse Roch, " -----75.60  
 Maurice Chabot, " -----99.90  
 Raoul Bélanger, " -----97.20  
 Ministre finances, amusement--17.00  
 Roger Houde, urbanisme-----60.00  
 Receveur Canada: impôt-----183.40  
 Ministre finances, " -----36.30  
 Receveur Canada: impôt, aqueduc--2.30  
 Ministre finances, " " ---.50

ADOPTE.

(63-63)  
Compte de vidange  
mensuel pour 63.

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Lauréat Côté,

Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à Clément Ricard la somme de \$900.00 à chaque mois durant l'année 1963 et ce pour la ceuillette des vidanges.

ADOPTE.

(64-63)  
Déduction sur  
compte approuvé  
au No. 62-63

A la suite du rapport du secrétaire-trésorier, il est

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Qu'un montant de \$1184.38 soit déduit à Clément Ricard et ce sur le montant à payer à ce dernier en vertu de l'estimé No. 1 concernant les travaux d'égout Lacerte. La raison de cette déduction est que ledit Clément Ricard avait reçu en trop cette somme en vertu d'autres contrats.

ADOPTE.

(65-63)  
Lettre enregistrée  
Centre d'achats  
pour compte de  
police. 6%

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à envoyer un état de compte, par courrier recommandé, à Riverton Development pour retard dans le paiement du service de police, et qu'avertissement soit donné à cette firme qu'un intérêt à 6% l'an sera calculé à partir du 11 février 1963.

ADOPTE.

(66-63)  
Recensement

Afin d'activer les procédures de changement de statut, Son Honneur le Maire demande de procéder à la nomination des recenseurs. Une courte discussion suit cette demande, concernant le prix à payer

PROPOSE par M. Lauréat Côté,  
SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que les trois évaluateurs en fonction soient et sont nommés recenseurs et que la rémunération soit et est fixée à .05¢ du nom et que le travail devra être complété pour le 1er mars, 1963.

ADOPTE.

Pour faire suite à cette résolution, M. le Conseiller Henri Guilbert demande de communiquer avec Me. Camille Blier, C.A. sous-ministre adjoint aux Affaires Municipales à savoir si le recensement est strictement nécessaire dans notre cas ou si nous pouvons nous servir des chiffres des curés de nos deux paroisses ecclésiastiques.

MARGE DE LA RELIURE



Le 11 février 1963

Le Conseiller Jacques Dugré demande au secrétaire-trésorier de s'informer auprès de nos assureurs à savoir si les primes d'assurance responsabilité publique vont être augmentées par le fait du changement de statut.

Son Honneur le Maire suggère de remercier le sous-ministre des affaires municipales pour nous avoir délégué un officier du ministère pour l'étude du changement de statut. Il est

(67-63)

Remerciements  
pour Me. Lafond

PROPOSE par M. Hormidas J. Martin,

SECONDE A L'UNANIMITE

Que des remerciements soient envoyés à Me. Jean Louis Doucet sous-ministre des affaires municipales pour avoir délégué un des conseillers juridique du ministère, Me. Jean Lafond, pour l'étude du changement de statut.

Que copies de cette résolution soient envoyées à Me. Jean-Louis Doucet, et à Me. Jean Lafond.

ADOPTE.

Remarques de  
l'ing. sur arti-  
cle du journal.

L'ingénieur municipal, Roger Houde, demande la parole pour faire une mise au point concernant un article qui a parut dans le journal Le Nouvelliste concernant l'achat de radio téléphones.

M. Houdé fait remarquer au journaliste que le conseil l'avait chargé de demander des prix concernant l'installation de radios téléphones dans les véhicules de l'ingénieur et le camion municipal ainsi qu'au secrétariat.

Un représentant d'une firme intéressée est venue exposer son produit mais M. Houde avait avertit ce dernier que le coût de son appareil était prohibitif pour nous.

M. Houde termine en disant que le journaliste devrait prendre ses renseignements des personnes intéressées au lieu d'écouter les bobards de tous et chacun.

Son Honneur le Maire abonde dans l'idée de l'ingénieur et explique que l'assemblée du Conseil est une assemblée publique du conseil. Le public assiste en observateur et si le Maire le juge à propos il peut donner la parole à un contribuable. Le journaliste ne devrait pas tenir compte des paroles glissées à l'oreille ou lancées à tout hasard par des gens qui ne font que se chercher du capital politique ou qui aime s'écouter parler.

(68-63)

PROPOSE par M. Hormidas J. Martin,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que l'assemblée soit et est ajournée au 25 février, 1963 à 8 hres. p.m.

ADOPTE.

Jacques Dugré Maire.

Alfred E. Gagnon Sec-Trés.

MARGE DE LA RELIURE

Assemblée des  
électeurs  
#94-B

Le 25 février 1963

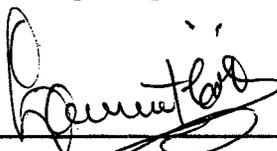
Assemblée des électeurs propriétaires pour l'approbation du règlement No. 94-B tenue le 25 ième jour de février, 1963 à 7 hres. p.m. sous la présidence de M. Lauréat Côté, Conseiller. Réal Fleury, agissant comme secrétaire de l'assemblée.



L'assemblée débuta par les lectures de l'avis de motion de l'avis public, du certificat de publication et du règlement No. 94-B.

En aucun temps entre 7 hres. et 8 hres. aucun électeur ne s'est présenté pour demander que ledit règlement No. 94-B soit soumis aux électeurs par voie de référendum.

A 8 hres P.m. la président en l'occurrence M. Lauréat Côté, Conseiller, déclare le règlement No. 94-B adopté par les électeurs-propriétaires.

  
Prés.

  
Secrétaire.

Assemblée d'ajournement du Conseil de la Paroisse des Trois-Rivières tenue le 25ième jour de février 1963 à 8 hres. p.m. sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour, et à laquelle session étaient aussi présents MM. les Conseillers, Lauréat Côté, Jacques Dugré, Jacques Pichette, Alfred E. Gagnon, Hormidas J. Martin et Henri Guilbert.

Présentation d'un  
mémoire de la  
Cham. de Commerce  
concernant le  
changement de  
statut. (Ville)

Lecture d'une lettre du secrétaire de la Chambre de Commerce de la Paroisse des Trois-Rivières demandant d'être entendu pour la lecture d'un mémoire concernant le changement de statut de notre municipalité.

Son Honneur le Maire Jules Montour demande au président de la Chambre de Commerce M. Germain Massicotte de procéder à la lecture du mémoire préparé par le comité des Affaires Municipales de la Chambre.

Le mémoire explique les principales raisons pour lesquelles la municipalité devrait changer de statut pour obtenir celui de ville.

Dans la conclusion de ce mémoire, la Chambre de Commerce fait sienne l'étude comparée des deux lois préparée par Réal Fleury, membre de la Chambre, et prie respectueusement le Conseil municipal de prendre incessamment les procédures en vue d'obtenir le statut de ville.

Son Honneur le Maire remercie la Chambre de Commerce et spécialement le Comité des Affaires Municipales pour le beau travail effectué. Le maire dit que les vues de la Chambre de Commerce rencontrent celles du Conseil municipal en ce qui concerne le changement de statut; que déjà les procédures sont entamées et qu'elles vont se poursuivre dans le plus bref délai prévu par la loi.

(69-63)  
Mémoire adopté.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE A L'UNANIMITE

Que le mémoire de la Chambre de Commerce de la Paroisse des Trois-Rivières concernant le changement de statut, soit et est accepté par le Conseil de la municipalité tel que lu et versé aux archives de la municipalité.

ADOpte.

Le 25 février 1963.



Le président de la Chambre de Commerce remercie le Conseil pour sa collaboration.

De son côté le Maire demande à la Chambre de continuer leur travail en vue de renseigner la population sur les avantages qu'il y a à prendre le statut de ville. "Maintenant que tout est dit, il faut passer aux actes" ajoute le Maire.

Lettre du cabinet du Ministre des Aff. Muni. concernant le nom. T-R-Ouest refusé.

Lecture d'une lettre de M. Augustin Brassard, sec-exécutif du Ministre des Affaires Municipales disant que la Commission de Géographie suggère le nom de "Val-Mauricie" pour notre municipalité et que cette commission n'est pas favorable à la désignation des noms des municipalités par des points cardinaux. Un argument apporté est que le nom de Trois-Rivières-Ouest peut se confondre avec celui de la cité des Trois-Rivières et que d'autre part Trois-Rivières-Ouest pourrait laisser présumer qu'il s'agit d'un quartier de la cité de Trois-Rivières.

Pour faire suite à cette lettre, il est

PROPOSE par M. Hormidas J. Martin,

SECONDE A L'UNANIMITE

(70-63)

Que le choix de "TROIS-RIVIERES-OUEST" comme nouveau toponyme de notre municipalité soit maintenu tel que décrit dans une résolution du Conseil municipal de la Paroisse des Trois-Rivières adoptée le troisième jour de décembre, mil neuf cent soixante et deux.

ADOPTÉ.

(71-63)

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

Reg.#115-A.

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que les règlement No. 115-A amendant le règlement #115 en partie soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la municipalité et qu'une assemblée des électeurs-proprétaires concernés soit et est convoquée pour 7 hres. p.m. le 4 mars. 1963 au lieu ordinaire des sessions du conseil municipal.

ADOPTÉ.

(72-63)

Comme le besoin s'en fait sentir, il est

Nettoyage des puits.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que la firme de puisatiers R.J. Lévesque & Fils Ltée soit et est engagée pour effectuer le nettoyage des trois puits et ce au coût approximatif de \$,1,200.--

ADOPTÉ.

(73-63)

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

Répartitions 1963.

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que les répartitions suivantes soient et sont adoptées pour l'année 1963, savoir:

Notre-Dame, (Vieille route)--lumières-----.15155/100 éval.

Secteur Laurentien: -----egout pluvial et routes-----.351/100' car.

Des Dominicains-De-Sienne:---lumières-----.11362/100 éval.

routes-----+02885/p.l.

fossé No. 82-----1.944/éval. ter.

fossé No. 83-----3.00/100 éal. ter.

MARGE DE LA RELIURE

Le 25 février 1963

Répartitions.



Beaudry:-----Lumières-----.1142/100 éval.  
 routes #73-B-ent.-.2048/P.L.

Nicol:-----Lumières-----.1197/100 éval.

Lacerte:-----Lumières-----.0544/100 éval.  
 routes-----0832/100' car.

Roberge:-----Lumières-----.1437/100 éval.  
 routes-----0938/P.L.

Place Pothier:---Lumières-----.1291/100 éval.

Guay & Joly:-----Lumières-----.2826/100 éval.  
 routes-----15/100 éval.

Girard:-----Routes-----04083/P.L.

Delorimier:-----Lumières-----.1323/100' car.  
 routes 97-A ent.7823/100' car.  
 fossé Jardin 3-Riv-----1.734/100 éval. des terrains.

Démontigny:-----routes 78& ent.1.8782/100 éval.

Mauriac:-----égout, routes 78-A et ent.8192/100' car.

Bellevue:-----égout-pavage 109--3.2668/100 éval.

Quadrex:-----lumières-----.8137/100' car.  
 routes-----0523/100' car.

Duval-Bellemare:---Lumières-----.18522/100 éval.  
 routes-----10377/P.L.  
 fossé 93-----228/100 éval des terrains.  
 fossé 92-----2945/100 éval des terrains.

Bourassa:-----routes-----1135/P.L.  
 fossé #104-----023/100 éval.

Matton-Doucet:-Lumières, fossé, routes-----12713/P.L.  
 fossé #105-----2.395/100 éval. des terrains.

Pratte:-----routes-----05635/P.L.  
 fossé #84-----6315/100 éval. des terrains.

Val-Mauricie:---Lumières-----.28263/100 éval.  
 routes #88-----3976/P.L.  
 Entretien routes----.1131/100 éval.

Blvd. St-Jean:-Lumières -----19225/100 éval.  
 routes-----01404/P.L.

Terrasse Duvernay: Lumières-----2564/100 éval.  
 Egout pluvial----16945/100 éval.  
 routes #107-A & ent.--4049/100 éval.

Bettez & Gagnon:- Lumières-----015167/P.L.  
 routes-----04074/P.L.

Carillon:-----lumières-----03177/P.L.  
 routes-----50093/P.L.

Route à Bureau:---routes-----957/100 éval.

Rang Ste-Marguerite: lumières-----1546/100 éval.  
 routes-----0174/100 éval.

Enfouissement sanitaire:-----\$2.00 par propriétaire.

Egout Ste-Catherine de Sienna Règ. #89 & 89-A-----76/100 éval.

Caisse Populaire Ste-Catherine de Sienna: lumière----16.00

Corporation Scolaire de la Banlieue: lumières-----143.79

*Amendé par #116-63 page 946*

*Amendé par les 95-63 page 938*

MARGE DE LA RELIURE

(74-63)  
Budget et taux  
de la taxe.

ADOPTE.

Lecture du budget par le secrétaire-trésorier, et il est ,

PROPOSE par M. Jacques Dugré,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que le budget 1963 soit et est adopté tel que lu par le secrétaire-trésorier et que le taux de la taxe foncière pour l'année 1963 soit et est fixé à .40¢ du 100 d'évaluation et la taxe spéciale d'aqueduc est fixée à .30¢ du 100 d'évaluation.

ADOPTE.



PROPOSE par M. Hormidas J. Martin,

SECONDE par M. Lauréat Côté,

Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à capitaliser les dépenses d'aqueduc effectuées en 1962 réparties comme suit:

Salaires, entretien et réparations: \$3,000.00

Matériaux:----- 19,000.00 soit un total de \$22,000.-

ADOPTE.

L'ingénieur Roger Houde à la demande du Conseil à fait des contacts auprès de candidats possibles à la charge d'assistant de l'ingénieur M. Houde recommande l'engagement de M. Jean-Marie Guoin qui à toutes les qualifications nécessaires à cette fonction, il est donc,

PROPOSE par M. Lauréat Côté,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que M. Jean-Marie Guoin, soit et est engagé comme assistant de l'ingénieur municipal et au salaire de \$5,000.00 par année plus une compensation de déplacement de \$1,000.00 annuellement.

ADOPTE.

Une longue discussion s'engage au sujet des octrois à être versés aux loisirs. Le maire dit que la fédération des loisirs est temporaire et qu'aussitôt que nous aurons le statut de ville une commission des loisirs pourra être instituée qui pourra aller chercher les octrois fédéral et provincial. Tous les problèmes relevant des loisirs pourront être étudiés par cette commission.

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Qu'un octroi au montant de \$1,300.- soit versé à la Fédération de l'O.T.J. de la Paroisse des Trois-Rivières pour l'année 1963.

ADOPTE.

A la suite de deux demandes à cet effet, il est

PROPOSE par M. Hormidas J. Martin,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Qu'une somme de \$25.00 soit versée comme contribution au programme souvenir des Loisirs Ste-Catherine de Sienna ainsi qu'une somme de \$10.00 aux loisirs de Val-Mauricie Inc. pour les même fins.

ADOPTE.

A la suite d'une demande du secrétaire-trésorier à cet effet, il est

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec de pouvoir emprunter temporairement la somme de \$20,000.- en attendant la perception des taxes et ce pour une période n'exédant pas trois mois.

ADOPTE.

(75-63)  
Capitalisation  
aqueduc.  
\$22,000.00

(76-63)  
Engagement  
J.M. Guoin  
Ass. l'ing.

(77-63)  
Octroi aux lo-  
sirs.

(78-63)  
Programmes-sou-  
venirs aux lo-  
sirs.  
\$10.00 & \$25.00

(79-63)  
Emprunt temp.  
\$20,000.-

MARGE DE LA RELIURE

Le 25 février 1963



(79-A-63)  
Emprunt temp.  
\$20,000.-

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que Son Honneur le Maire Jules Montour, et Roland Desaulniers, secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, le billet concernant l'emprunt temporaire au montant de \$20,000.00- dès que l'approbation de la Commission Municipale de Québec aura été émise.

ADOPTÉ.

(80-63)  
Assurance chô.  
\$54.16 & 52.16

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer la somme de \$54.16 pour timbres d'assurance chômage non-payés et de faire l'achat de timbres d'assurance chômage au montant de \$52.16

ADOPTÉ.

(81-63)  
Engagement  
R. Gélinas. A.P.  
Délimitation territoriale.

Pour activer les procédures en vue du changement de statut, il est

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières retienne les services professionnels de M. Roger Gélinas, A.P. pour faire la description territoriale de la municipalité.

ADOPTÉ.

Cette dernière résolution est passée à la suite de renseignements fournis par l'ingénieur municipal M. Roger Houde à l'effet que M. Gélinas est l'arpenteur qui peut faire ce travail dans le plus bref délai.

(82-63)  
Rés. pour requête au lt. gouv.  
Changement de statut.

PROPOSE par M. Lauréat Côté,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

soit et

Que le Conseil de la Paroisse des Trois-Rivières/est autorisé à présenter au Lieutenant-gouverneur en conseil, une requête en vue d'obtenir l'érection de son territoire en municipalité de ville.

ADOPTÉ.

(83-63)  
Félicitations  
Bond et Woolworth  
pour Bien être.

Pour faire suite à un rapport de Réal Fleury concernant l'aide apporté à une famille sinistrée par un incendie sur la rue des Dominicains, il est

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE À L'UNANIMITÉ

Que des félicitations soient offertes aux magasins Bond Clothing et F.W. Woolworth pour le geste charitable qu'il ont accompli en cédant de la marchandise à prix très réduit permettant ainsi de vêtir 7 enfants d'une famille dépouillée de tous ses biens par un désastreux incendie.

Que copies de cette résolution soient envoyées aux succursales du Centre d'achats de Trois-Rivières de ces deux firmes commerciales ci-haut nommées.

ADOPTÉ.

Le 25 février 1963.



PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que les comptes suivants soient et sont acceptés pour paiement:

Pharmacie Ste-Marguerite: Re; Bien-être.....	\$6.89
Louis J. Servant: patrouilles 30/1/63 & 15/2/63.....	15.00
Clément Ricard: Différence pour enfouissement et vidanges--	\$1,208.84
Enlèvement de la neige: Léonard Beauhieu.....	39.84
Anathole Blais.....	39.36
Léo Charrette.....	42.16
Régionale Asphalte.....	22.77
Paul Lord.....	27.56
Léo Paquin.....	23.30
Amédée Bellemare.....	28.82
Amédée Bellemare.....	15.60
Pierre Bellemare.....	24.60
Royal Valois.....	11.00
Bond Clothing: Mercerie pour Bien-être.....	73.95
F.W. Woolworth: mercerie pour Bien-être.....	25.42
Reitmans Inc.: ---Lingerie pour Bien-être.....	7.20

ADOPTE.

Pour faire suite à une demande du Comité de la Semaine de l'éducation il est

PROPOSE par M. Jacques Dugré,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Qu'un octroi au montant de \$10.00 soit remis au Comité de la Semaine de l'éducation de l'Académie St-Dominique.

ADOPTE.

Pour faire suite à un rapport venant de l'inspecteur du règlement No. 116 il sera chargé une amende suivant le minimum prévu par le règlement soit \$4.00 en sus des frais, au vidangeur qui transporte les rebuts de la Pharmacie St-Philippe.

Concernant le rapport de l'ingénieur sur l'état de l'égout de Val-Mauricie M. Roger Houde dit qu'il est difficile de faire un relevé dans le moment vue le manque de regard d'égout.

Pour faire suite il est

PROPOSE par M. Lauréat Côté,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Qu'une lettre soit envoyée au Syndic Maurice St-Louis pour lui demander où en sont rendus les formalités de la vente de l'égout de Val-Mauricie et de l'aviser que si le problème ne se règle pas sous peu d'autres mesures seront prises en vues de protéger les contribuables de ce Secteur.

ADOPTE.

Un contribuable du Secteur des Quadrex se plaint que les bornes-fontaines de ce secteur ne sont pas déneigées. M. Gilles Gagnon qui fait ce travail fait rapport qu'ils ne peuvent fournir au déneigement à cause des grands vents qui remplissent les déblaiements aussitôt faits.

Sur ce l'assemblée est levée.

*Jacques Dugré* Maire

*Blas Dubin* Sec-Trés.

MARGE DE LA RELIURE

(84-63)  
Comptes.

Semaine de l'é-  
ducation.  
\$10.00

(85-63)

Contravention  
#116

(86-63)

Bornes-fontaines  
Déneigement.

Le 4 mars, 1963

Ass. des élec.  
#115-A

Assemblée des électeurs-propriétaires du Secteur Démontigny pour l'approbation du règlement No. 115-A, tenue le 4ième jour de mars 1963 à 7 hres. p.m. sous la présidence de M. Lauréat Côté, Conseiller Réal Fleury agissait comme secrétaire de l'assemblée.



L'assemblée débuta par la lecture de l'avis de motion, de l'avis public, du certificat de publication et du règlement No. 115-A.

En aucun temps entre 7 hres. et 8 hres. p.m. aucun électeur-propriétaire intéressé ne s'est présenté pour demander que ledit règlement No. 115-A soit soumis aux électeurs par voie de référendum.

A 8 hres. p.m. le président, en l'occurrence M. le Conseiller Lauréat Côté, déclara le règlement No. 115-A adopté par les propriétaires du secteur Démontigny.

*Lauréat Côté* Président.  
*Réal Fleury* Secrétaire.

Le 4 mars 1963

Assemblée régulière du Conseil municipal de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le 4ième jour de mars, 1963, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour. Etaient aussi présents à cette session MM. les Conseillers, Henri Guilbert, Lauréat Côté, Jacques Pichette, Jacques Dugré, Alfred E. Gagnon et Hormidas J. Martin.

Minutes.  
(87-63)

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que les procès-verbaux des assemblées des 4, 11 et 25 février, ainsi que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs concernant le règlement No. 94-B soient et sont adoptés avec la modification suivante:

Au procès-verbal de l'assemblée du 4 février 1963 il sera retranchés 17 mots aux lignes 39, 40 et 41 de la désignation paginale 918.

ADOPTE.

Demande d'octroi pour achat de boyaux incendie.  
(88-63)

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales de Québec afin d'obtenir les octrois ordinaires sur l'achat de boyaux incendie, achat se totalisant à \$2986.68

ADOPTE.

Plan de T-Duvernay. (2ième)  
Refusé.

L'ingénieur municipal, M. Roger Houde, donne des explications concernant le plan de subdivision de la deuxième partie de Terrasse Duvernay. L'ingénieur ne peut recommander l'adoption de ce plan en raison du coût prohibitif des services publics occasionné par les accidents de terrain dont il ne semble pas avoir été tenu compte lors de la confection de ce plan.

L'ingénieur rencontrera l'arpenteur qui a fait cette subdivision pour étudier les modifications à y apportées.

MARGE DE LA RELIURE



Le 4 mars 1963.

Comptes.



Pascal Hardware: 3 gal. peinture, 2 pinceaux--	\$31.87
2 pelles à neige-----	3.93
1 pinceau 1½"-----	1.29
P.V. Ayotte: 1 bte. crayons couleurs-----	9.44
1 ensemble de guide alphabétique---	6.26
Loranger & Molesworth: 1 vanne d'arrêt 4"-----	42.40
35 sacs de sel-----	45.50
Herman Lyonnais: Réparation camion incendie R. Houde----	\$6.80
Armand Bourassa: Travail aqueduc-----	78.00
Léonard Beaulieu: 1 voyage de sable par G. Gagnon-----	7.50
6 hres. transport de neige-----	21.00
Clément Ricard: Neige Blvd. Royal-----	111.50
Transport & instalation 3 poteaux-----	90.00
Banlieue Esso Service: 11.1 gazoline pour camion-----	4.00
12.8 " " "-----	4.60
11.7 " " "-----	4.35
12.2 " " "-----	4.40
Banlieue Auto Enrg: 14.8 gal. gazoline pour camion-----	5.31
Normandin & Frère: Surveillance dégellage aqueduc-----	6.00
Ouvrage & matériel pour séchoisboyaux-----	8.91
Shawinigan Water & Power: Place Pothier Pompes-----	3.56
Lampes de rues au 28 fév.---	847.47
Puits No. 2-----	72.80
Puits No, 3-----	63.65
Puits No. 1-----	51.71
Pompes Centre d'Achats-----	56.51
Thomas Bellemare & Fils: ¾ hre. souffleuse pour patinoir	
Démontigny-----	\$9.00
Antoine Biron: 2 batteries pour camion-incendie-----	43.40
Bell Téléphone: Puits et Secrétariat-----	105.70
: Appels d'urgence-----	8.48
Coopérative Fédérée: Huile bureau ingénieur-----	5.88
Huile bureau ingénieur-----	3.82
Caribonum: Rubans de nylon pour machine à écrire-----	11.74
Dépot surplus: 3 masques à gaz-----	15.90
Draperies Montréal: draperies pour bureau ing.-----	13.43
J.B. Deschamps: impression des obligations-----	987.89
Livres de contrôle pour obligations-----	150.07
Maurice Thomson: Réparation siège camion-incendie-----	20.48
L.O. Trottier: 9 hres. de compresseur pour aqueduc-----	49.50
De L'Orme Construction: Nivellease Bellemare-Duval-----	12.50
Nivellease Centre d'Achats-----	25.00
Nivellease Rue Carillon-----	10.00
Nivellease, calcium T. Duvernay-----	40.92
16 v.c. gravier Bourassa-----	20.00
Retenu 5% sur #109-----	1422.75
B. Longval: service de police---13 hres-----	18.85
Louis J. Servant:---4 hres-----	5.80
L. Arseneault:---8 hres-----	11.60
Robert Lamy:---12 hres-----	17.40
Maurice Matteau: concierge, ass. 21 janv. 4, 11 et 25 février et	
4 mars-----	\$25.00

Et que les comptes suivants suivants soient envoyés pour service de protection:

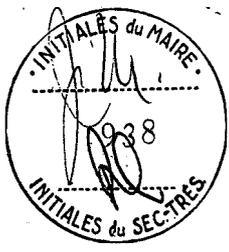
Centre D'Achats: 32 hres-----	\$49.60
Club Capri:-----5 hres-----	7.75

ADOPTÉ.

Une série de comptes produits par M. René A. Robert, Ing. P. sont mis de côté afin de discuter et d'en venir à une entente au sujet de certains comptes.

M. Robert sera convoqué au secrétariat à cet effet.

Suivent les rapports des officiers municipaux.



Le 4 mars 1963

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Jacques Dugré

Que des soumissions soient demandées par la voie du journal Le Nouvelliste concernant les travaux de confection de chaînes de rue au Secteur Terrassa Duvernay. Les soumissions devront parvenir au secrétariat avant 5 hres. p.m. le 18 mars 1963. Les soumissions seront ouvertes en public à la prochaine séance d'ajournement du Conseil.

ADOPTE.

Dans son rapport l'ingénieur averti les membres du Conseil que tout est prêt pour la demande de soumissions pour combler le fossé Alfa-Démontigny. Le tout est remis, comme nous l'avons vu au début de cette assemblée, pour étude.

A la suite d'une demande de l'ingénieur, il est

PROPOSE par M. Lauréat Côté,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que l'ingénieur municipal soit et est autorisé à faire faire une copie du plan des égouts de Val-Mauricie. Il s'agit ici du plan ayant servi pour la construction du réseau d'égout afin que l'ingénieur puisse constater si les niveaux ont été suivis.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Lauréat Côté,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que l'ingénieur municipal soit et est autorisé à procéder à l'inspection des égouts de Val-Mauricie et ce dès que les conditions le permettront.

ADOPTE.

Après renseignements pris auprès du sous-ministre adjoint des Affaires Municipales concernant le taux de la taxe spéciale pour rencontrer les sommes dues en vertu des règlements Nos. 89 et 89-A et après avoir pris connaissance des articles 766 et 767 du Code Municipal où il est dit qu'une taxe suffisante doit être imposée pour rencontrer et les intérêts et le capital des règlements d'emprunt sinon les membres du Conseil peuvent être, solidairement et conjointement tenus de payer la différence. Il est donc

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que le taux de la taxe spéciale pour égout Ste-Catherine de Sienna soit et est porté de 76¢ du 100 dollars d'évaluation à \$1.12 du \$100. d'évaluation et ce pour les comptes de taxes 1963. La présente résolution amende la résolution No. 73-63 inscrite à la page 931 du livre des minutes au sujet des égouts Ste-Catherine de Sienna seulement.

ADOPTE.

M. le Conseiller Jacques Pichette demande qu'à l'avenir les plans concernant les services publics soient faits par l'ingénieur de la municipalité et que les plans déjà faits soient transmis à celui-ci.

Soumissions  
Chaînes T. Duv.  
(92-63)

Plans égout  
Val-Mauricie.  
(93-63)

Inspection de  
l'égout de Val-  
Mauricie.  
(94-63)

Répartition  
égout Ste-Cat.  
de Sienna.  
(95-63)  
Taux de 76¢  
à \$1.12

Demande de plan  
et plans faits  
par l'ing. municip.

MARGE DE LA RELIURE

Le 4 mars 1963



Rapport de M. J. Pichette sur épuration des eaux.

M. Jacques Pichette, Conseiller fait rapport d'une réunion conjointe qui a été tenue entre les Cités du Cap-de-la-Madeleine et des Trois-Rivières et la Paroisse des Trois-Rivières.

Il ressort de cette réunion qu'il aurait probablement avantage pour notre municipalité de s'unir à la Cité des Trois-Rivières pour le traitement des eaux usées. Les compagnies vont faire des études chacun de leur coté à savoir si elles doivent traiter leurs eaux elles-même ou si elles doivent se relier au réseau municipal. D'autres réunions auront lieu sur ce sujet afin d'étudier tous les angles du problème.

Ajournement.  
(96-63)

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que l'assemblée soit et est ajournée au 18 mars, 1963 à 8 hres. p.m.

ADOPTE.

*Jules Montour* Maire.  
*B. Desautels* Sec-Trés.

Le 18 mars, 1963.

Assemblée d'ajournement du Conseil Municipal de la Paroisse des Trois-Rivières tenue le 18<sup>ème</sup> jour de Mars, 1963 au lieu et à l'heure ordinaire des sessions sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour et à laquelle session étaient présents Messieurs les conseillers:

- Jacques Pichette -
- Henri Guilbert -
- Hormidas J. Martin -
- Lauréat Coté -
- Alfred E. Gagnon -
- Jacques Dugré.

Ouverture de soumissions.

L'assemblée débute par l'ouverture des soumissions demandées pour la confection de chaînes de rues au Secteur - Terrasse Duvernay. Deux (2) soumissions sont parvenues dans le délai prévu soient:

Clément Ricard	\$33,040.00	Chèque \$3,304.
La Compagnie Construction Lavolette	\$45,803.40	-Bond de garantie \$6,000.00

A la suite de l'ouverture de ces soumissions une discussion s'engage à savoir à trouver un plan d'économie pour effectuer ces travaux. Monsieur L'ingénieur Roger Houde suggère de porter le taux unitaire de la soumission de Clément Ricard de \$1.40 du pied linéaire à \$1.45 pour les travaux effectués avant le premier Juin 1963.

M. Dugré, pour sa part ne voit pas d'un bon oeil de hausser la soumission du Contracteur. Après une longue discussion de parts et d'autres, et après des éclaircissements donnés par le Secrétaire-Trésorier à l'effet que si les travaux sont effectués à raison de 80% du total à faire/au taux de \$1.45 la Municipalité serait gagnante, il est:

*avant le 1<sup>er</sup> Juin 1963*

Soumission acceptée, C. Ricard  
(97-63)

PROPOSE par M. Lauréat Coté,  
SECONDE par M. Jacques Pichette,

MARGE DE LA RELIURE

Le 18 mars, 1963.



Que la soumission de Monsieur Clément Ricard soit et est acceptée pour \$1.40 du pied linéaire pour un montant total de \$33,040.00 en tenant compte cependant que si 80% des travaux sont effectués et complétés avant le premier Juin 1963, le taux au pied linéaire sera porté à \$1.45 du pied linéaire pour la partie effectuée.

ADOPTE.

Avis de motion  
Chaines en  
béton T.D.

Monsieur le Conseiller, Jacques Pichette donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine session un règlement concernant la confection de chaines en béton pour le Secteur Terrasse Duvernay et un emprunt de \$35,000. afin de pourvoir au paiement de ces travaux.

Entente prise  
avec Alfa Const  
paiement 50%  
des taxes.

Monsieur Réal Fleury fait part aux membres du Conseil d'une entente prise avec la Compagnie Alfa Construction Corporation concernant le paiement de taxes des propriétaires résidents sur la rue Bellevue.

D'après cet accord, la dite Compagnie paie aux sept (7) résidents déjà établis sur cette rue 50% des taxes imposées en vertu du règlement No. 109.

Le total de la somme à payer par Alfa Construction Corporation se chiffre à \$510.02.

Le taux de la taxe spéciale concernant le règlement No. 109 n'est pas changé et tous les terrains vacants ainsi que les immeubles appartenant à Alfa Construction Corporation seront imposés suivant le taux préalablement fixé.

A la suite de cet exposé, son Honneur le Maire demande aux quelques contribuables de la rue Bellevue présents à l'assemblée si l'accord leur convient. Tous semblent satisfaits de la compensation de la Compagnie, il est donc,

Remerciements  
à Alfa Const.  
Corporation.  
(98-63)

PROPOSE par M. Jacques Dugré,

SECONDE à l'unanimité,

Que des remerciements soient envoyés à la Compagnie Alfa Construction Corporation pour marquer leur grand esprit civique démontré lors de l'accord intervenu afin de soulager les contribuables de la rue Bellevue. Que copie de cette résolution soit envoyée à M. Ignacy Kneller, président de Alfa Construction Corporation.

Evaluation di-  
minuée à la  
suite d'incendie  
Mme François  
Beaudry  
(99-63)

A la suite d'un incendie qui a détruit un immeuble appartenant à Mme François Beaudry, il est,

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que l'évaluation de Mme François Beaudry inscrite au numéro d'ordre 190A soit et est diminuée de \$3,100. en raison de destruction causée par un incendie et que les noms de Mme Colette Lefebvre et M. Robert Jalbert soient rayés comme locataires à la même inscription.

ADOPTE.

Lot No. 15-104

M. Marcel Rioux s'informe si la Municipalité songe à se départir du lot No. 15-104 étant une partie de la troisième avenue. Si le terrain est à vendre il serait intéressé, mais pas au prix de \$1,000. qu'il coûte à la Municipalité.

Les membres du conseil sont d'avis de ne pas vendre ce terrain à moins d'en obtenir le même prix payé plus les frais. Rien ne presse la Municipalité pour vendre ce terrain dans le moment.

MARGE DE LA RELIURE

Le 18 mars, 1963.



Rencontre avec  
le Père Lussier  
(100-63)

Pour faire suite à cette affaire de terrain, il est:

PROPOSE par M. Hormidas J. Martin,

SECONDE par M. Lauréat Coté,

Qu'une rencontre soit organisée entre les Membres du Conseil Municipal et le Révérend Père Lussier, Syndic de la Communauté des Frères Prêcheurs afin d'établir les services et les voies d'accès pour la future église Ste Catherine de Sienna.

ADOPTÉ.

Dépenses de  
l'ingénieur 62  
différents règlements.

Il avait été inscrit à l'agenda une résolution visant à reporter à différents règlements les dépenses de l'ingénieur pour 1962, cet item est reporté à une prochaine séance après avoir pris les informations auprès du Service Economique du Ministère des Affaires Municipales.

Changement de  
Statut - Avis dans  
Gazette Officielle  
(101-63)

Pour faire suite aux démarches déjà entreprises en vue du changement de statut de la Paroisse, il est:

PROPOSE par M. Lauréat Coté,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que son Honneur le Maire Jules Montour et M. Roland Desaulniers, Secrétaire-Trésorier soient et sont autorisés à signer et à faire publier à deux (2) reprises un avis public dans la Gazette Officielle de Québec concernant le Statut de Ville.

ADOPTÉ.

Mutations du  
mois de Février  
(102-63)

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que les mutations du mois de février 1963 soient et sont adoptées telles que présentées par le Bureau D'enregistrement division de Trois-Rivières pour inscription au Rôle d'évaluation

ADOPTÉ.

Concernant la rémunération de dépenses du Chef des Pompiers, il est,

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Somme versée  
mensuellement  
au Chef de Pompiers.

(103-63)

*Revenir page  
949*

Qu'une somme de \$100.00 soit versée mensuellement à M. J. Emilien Launier comme compensation des dépenses occasionnées par la position de Chef de la Brigade des incendies, et ceci à compter du mois de Mars 1963.

ADOPTÉ.

Félicitations  
à Mlle Duval  
(104-63)

PROPOSE par M. Hormidas J. Martin,

SECONDE à l'unanimité,

Que des félicitations soient offertes à Mlle Lise Duval à l'occasion de son récent couronnement comme "REINE DU CARNAVAL DE STE-CATHERINE DE SIENNE" et pour le grand esprit civique qu'elle a montré à l'occasion de ce Carnaval.

ADOPTÉ.

MARGE DE LA RELIURE

Le 18 mars, 1963.



Lecture d'une lettre de la Sureté Provinciale du Québec faisant suite à une demande concernant le nombre d'accidents survenus dans les deux (2) dernières années à l'intersection Boulevard Mauricien - rue Notre-Dame.

Rapport de la  
Sureté Prov.  
re: accidents  
Bld. Mauricien et  
rue Notre-Dame.

Suivant le rapport de la Sureté Provinciale, les policiers des Postes de Trois-Rivières ont fait les constatations sur 14 accidents de la route à cette intersection et dans un arrondissement de 1/2 mille. Ces accidents consistaient en dommages matériels et blessures corporelles.

Octrois des  
travaux d'hiver,  
chèques.

Lecture d'une lettre de l'Honorable Pierre Laporte, Ministre des Affaires Municipales concernant les octrois des travaux d'hiver pour la période 61-62. Cette lettre accompagne la remise de chèques au montant total de \$26,248.58.

Service d'égouts  
Ste-Marguerite.

Une contribuable du Secteur Ste-Marguerite, dame Vve. David Levasseur s'informe quand le service des égouts sera installé dans ce secteur. Il sera répondu que des études seront faites avec célérité.

M. Eugène Vincent, propriétaire d'un immeuble sur la rue Lacerte se plaint d'un amoncellement de neige et de terre face à son immeuble. Ce contribuable demande si il n'y aurait pas possibilité de faire enlever cet amoncellement par le responsable M. Armand Roy. Il est donc,

Amoncellement  
de neige -  
M. E. Vincent  
(105-63)

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Qu'une demande soit faite à M. Armand Roy de bien vouloir enlever l'amoncellement de neige qu'il a accumulé face à l'immeuble de M. Eugène Vincent rue Lacerte.

Bibliothèque  
légale du  
Secrétariat.

Afin de compléter la bibliothèque légale du Secrétariat, M. Réal Fleury s'est adressé à l'Imprimeur de la Reine pour avoir le prix des volumes manquant à la collection déjà existante des Statuts Refondus du Québec au Bureau.

Pour compléter la série parfaite, le coût serait de \$246.80. Cependant, M. Réal Fleury a communiqué avec l'ex-maire, M. Germain Massicotte sachant que ce dernier avait une collection de S.R.Q. qu'il avait acquise de l'Avocat Bigué lors de la fermeture de bureau de ce dernier.

Il y aurait possibilité d'obtenir les volumes que M. Massicotte a en sa possession et ne soyaient pas compris dans celle du Secrétariat à un prix moindre qu'exigé par l'Imprimeur de la Reine.

Pour terminer ce sujet, il est dit que les principaux volumes qui seraient les plus utiles pour le travail du Secrétariat seraient la série complète des six (6) volumes de S.R.Q. 1941 ainsi que la série de 6 volumes S.R.Q. 1925; c'est dans ces deux (2) séries que se trouvent plusieurs lois d'autorités des amendements aux lois municipales Cités & Villes ainsi que le Code Civil.

La chose est remise à plus tard pour étude.

Demande d'octroi  
Aide à l'évangé-  
line (106-63)

Une demande d'octroi est parvenue au Secrétariat concernant la Campagne de l'Aide à l'Évangéline, il est,

PROPOSE par M. Lauréat Coté,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Qu'une somme de \$5.00 soit octroyé pour la campagne de l'Aide à l'Évangéline.

ADOPTÉ.

MARGE DE LA RELIURE

Le 18 mars, 1963.



Octroi - St- Vincent de Paul -

Lecture d'une lettre de la Conférence de St-Vincent de Paul de la Paroisse Ste-Catherine de Sienne, après explications et suivant les règlements de Caritas et le Conseil particulier de St- Vincent de Paul des Trois-Rivières, aucun octroi peut être obtenu de ces mouvements pour une nouvelle conférence en fondation avant un (1) an. Comme la St- Vincent de Paul doit aider à soulager des misères qui règnent dans plus de 20 foyers de notre Paroisse, il est demandé dans la lettre un octroi afin de pouvoir continuer l'aide aux familles nécessiteuses.

M. Réal Fleury explique comme membre de la St-Vincent de Paul que les argents distribués par cette Société vont certainement diminués les demandes que les nécessiteux seraient appelés à faire à la Municipalité.

Après cette explication, M. Pichette émet l'opinion de donner un montant de \$100.00 en octroi pour le moment et que si à la fin de l'année il reste des argents à l'item Bien-Etre, un autre montant pourrait être octroyé, il est donc,

(107-63)

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Qu'un montant de \$100.00 soit placé sous forme d'octroi à la Conférence St-Vincent de Paul Ste-Catherine de Sienne  
ADOPTÉ.

Comptes adoptés.  
(108-63)

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que les comptes suivants soient et sont adoptés pour paiement

- 1- Ministère de la Voirie: location d'une souffleuse à neige  
\*12 hres à \$15.00 (déduit à T. Bellemare.....180.00
- 2- Paul Lord: erreur sur compte d'enlèvement de la neige  
sur Blvd. Royal 2 voyages à \$2.12..... 4.24
- 3- Bureau d'enregistrement: Mutations de février 63--..... 12.00
- 4- Le Nouvelliste: annonce pour carnaval..... 16.00
- 5- Landry & Frère: Gazoline et mise au point camion -  
incendie..... 5.89

et que les dépenses suivantes soient et sont ratifiées telles que payées:

Pierrette Larivière Salaire.....	84.00
Alphonse Roch ".....	110.70
Maurice Chabot ".....	51.30
Raoul Bélanger ".....	32.40
Gilles Gagnon ".....	245.00
Ministre des Finances Licénces.....	5.00

Que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à acheter des timbres pour envoi des comptes de taxes au montant de....40.00

ADOPTÉ.

Suivent les rapports des Officiers Municipaux. A la demande de l'inspecteur de Construction M. Bertrand Gilbert, il est

Demande de M.  
B. Gilbert  
(109-63)

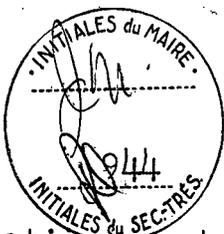
PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin

Que M. Bertrand Gilbert Inspecteur de Construction soit et est autorisé à faire imprimer 200 formules de Permis de Construc

MARGE DE LA RELIURE

Le 18 mars, 1963



tion et quatre (4) livrets de reçus.

ADOPTE.

Stationnement en hiver. Billets de contravention.

Une longue discussion s'engage sur le stationnement en hiver, prennent part à cette discussion, l'ingénieur Municipal, M. Roger Houde, Messieurs les Conseillers - Lauréat Coté - Jacques Pichette et Henri Guilbert.

Les conseillers, pour leur part trouvent que le moment n'était pas peut-être bien choisi pour émettre des billets de contravention lors de la dernière tempête de neige.

Certains précisent même que certaines rues étaient impraticables sur ce, Monsieur Henri Guilbert dit que les résidants ayant leur demeure sur la route nationale, pour aucune considération ne peuvent laisser leur véhicule en bordure de la route même par la pire tempête.

L'ingénieur Municipal précise que si le constable a pu circuler dans les rues, les rues étaient certainement praticables. Sur ce, la discussion est close.

Transport en commun  
109-a-63

La question du transport en commun revient à la table du Conseil. Il est décidé à l'unanimité du Conseil d'envoyer une requête à la Régie des Transports du Québec afin que la Municipalité soit entendu à sa prochaine session à Québec, la requête se lit comme suit savoir :

"CONSIDERANT que notre municipalité se développe à un rythme accéléré et ce dans les quatre coins de notre territoire :

CONSIDERANT que la Cie de Transport St-Maurice ne dessert qu'une partie de notre territoire et delà d'une manière qui pourrait grandement être améliorée:

CONSIDERANT que nos contribuables sont en mesure de s'attendre à un service de transport en commun aussi efficace que les cités des Trois-Rivières et du Cap de la Madeleine, qu'ils demeurent dans une partie ou une autre de notre territoire:

CONSIDERANT que les distances à parcourir ne sont pas plus grandes, de Trois-Rivières à la Paroisse des Trois-Rivières, que de Trois-Rivières au Cap de la Madeleine:

CONSIDERANT que par le manque de service, les commerces de notre municipalité ne reçoivent pas la clientèle qu'ils sont en droit d'attendre, d'où perte de revenus pour nos contribuables:

CONSIDERANT que la population de la Paroisse des Trois-Rivières augmente d'année en année d'environ 500 à 700 âmes et que celle-ci se chiffre actuellement à plus de 5,000 âmes, et qu'elle est en droit d'avoir un service de transport en commun plus adéquat :

Pour toutes ces raisons et pour beaucoup d'autres non énoncées ici, il est:

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Qu'une requête soit présentée à la Régie des Transports du Québec de bien vouloir ordonner à la Cie de Transport St-Maurice de desservir tout le territoire de la Paroisse des Trois-Rivières, suivant un horaire basé sur celui établi pour les Cités du Cap-de-la-Madeleine et des Trois-Rivières et ce au tarif suivant:

\$0.15 pour un passage simple et \$0.25 pour deux passages, de tout point de départ des Trois-Rivières ou du Cap-de-la-Madeleine à

MARGE DE LA RELIURE

*Revisé par  
résolution  
No: 138  
A*

Le 18 mars, 1963.

tout point d'arrivée dans la Paroisse des Trois-Rivières et d'un point de départ quelconque à un point d'arrivée quelconque dans la Paroisse des Trois-Rivières.



Que demande soit faite pour que cette cause soit mise à l'agenda de la prochaine session à être tenue par la Régie des Transports à Québec.

A cet effet que le permis actuellement détenu par Carrier et Frères Limitée pour partie de la Municipalité soit rescindée comme inadéquat et octroyé à la Compagnie de Transport St-Maurice."

ADOPTE.

Transport des écoliers lors du changement de statut.

Monsieur le Conseiller Jacques Dugré demande de s'informer auprès des autorités de la Corporation Scolaire à savoir si le transport des écoliers sera encore octroyé lors du changement de statut.

Informations seront prises à cet effet.

Egout Val-Mauricie L'ingénieur Roger Houde fait un rapport sommaire sur l'état de l'égout de Val Mauricie et sur les travaux qu'il a accompli dernièrement. Tous les égouts y compris dans les rues transversales au Boulevard Mauricien sont obstruées et l'équipe du service technique travaillent présentement à tout nettoyer ces secteurs. La conduite principale sur le Boulevard Mauricien semble en bon état. M. Roger Houde sera en mesure de donner un rapport complet sur les réparations à apporter à cet égout ainsi que sur les niveaux actuels. Ce rapport sera présenté incessamment.

Pour faire suite à cet exposé de l'ingénieur, il est,

Excavation rue Maisonneuve (110-63)

PROPOSE par M. Lauréat Coté,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que l'ingénieur Roger Houde soit et est autorisé à faire ou à faire faire l'excavation nécessaire sur la rue Maisonneuve afin de débloquer l'égout.

ADOPTE.

Sur recommandation de l'ingénieur Municipal, il est,

Remise de garantie à M. C. Ricard

re: egout Lacerte (111-63)

PROPOSE par M. Jacques Pichette, SECONDE par M. Hormidas J. Martin, Que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à remettre à M. Clément Ricard la somme de \$1,609.00 concernant la garantie pour le contrat de prolongement de l'égout Lacerte.

ADOPTE.

Sur ce, la séance est levée.

Jacques Dugré Maire.  
Desautels Sec.-Trés.



Le 1er avril 1963

Assemblée régulière du Conseil municipal de la Paroisse de Trois-Rivières, tenue le 1er avril 1963, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour et à laquelle session étaient aussi présents MM. les Conseillers, Lauréat Côté, Jacques Pichette, Jacques Dugré, Alfred E. Gagnon, Hormidas J. Martin et Henri Guilbert.

Minutes.

PROPOSE par M. Lauréat Côté,

(112-63)

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que les procès-verbaux des assemblées du 4 et 18 mars ainsi que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs concernés dans le règlement No. 115-A tenue le 4 mars 1963 soient et sont adoptés tels que lu et rédigés dans le livre des minutes de la Paroisse de Trois-Rivières.

ADOPTE.

Comptes.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

(113-68)

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que les comptes suivants soient et sont acceptés pour paiement:

Shawinigan Water & Power:	Puits 2 au 7 mars-----	\$70.90
"	" " Puits 3 au 7 mars-----	66.66
"	" " Réservoir au 14 mars-----	8.66
"	" " Calvaire au 18 fév.-----	7.65
"	" " Pompes Centre d'Achats-----	49.84
"	" " Pompes Centre d'Achats minimum 19fév.--	2.08
"	" " Bureau au 13 mars-----	20.82
"	" " Bureau ingénieur au 13 mars-----	8.37
"	" " Pompes Place Pothier au 13 mars-----	2.26
"	" " Pompes Place Pothier au 25 mars-----	62.98
"	" " Lumières de rues au 31 mars-----	839.37
"	" " Lumière de circulation au 14 mars-----	3.26
Pharmacie Houde:	Remèdes Re: Bien-Être par S. H. le Maire-----	8.75
P.H. Marineau:	1 plume Esterbrook-----	1.54
"	1700 comptes taxes triplicata-----	84.72
"	2 calepins 14 cols. 100 feuilles carbon-----	7.42
"	3 livrets de reçus, 1 bte. papier 1000 f. lettre-----	6.31
Pascal Hardware:	2 miroirs et broche de suspension bureau-----	1.70
"	1 siphon-----	.74
"	4 clefs pour bureau-----	1.06
"	18 poubelles à être chargées à T. Bellemare-----	55.02
"	2 poubelles à être chargées à T. Bellemare-----	7.74
Stanley Motor:	Pompe et accessoires-----	205.41
Le Nouvelliste:	Demande de soumission Chaines T, Duvernay-----	21.00
Fernand Lacombe:	1 poubelle à être chargée à T. Bellemare-----	6.25
P.V. Ayotte:	1 ensemble guides, lettres guides, crayons couleur-----	15.70
Jean Banville:	Location calculateur, 1 mois-----	26.50
The Hugues Owens CO.:	Equipement d'ingénieur-----	16.00
The Bell Tel:	Bureaux et contrôles des puits-----	106.55
"	: appels d'urgence-----	8.48
Gazette Officielle:	Avis public pour changement de statut-----	76.91
Antoine Gauthier:	Plans fossé Alfa-Démontigny-----	2.24
"	" 6 bleus chaines T, Duvernay-----	.49
"	" 12 formules soumission T. Duvernay-----	.97
"	" Cahier des charges, devis Alfa-Démontigny-----	26.74
"	" Cahier des charges, devis T. Duvernay-----	14.15
"	" 12 formules soumission Alfa-Démontigny-----	.97
"	" 12 plans des rues T. Duvernay-----	20.75
Coopérative Fédérée:	Huile pour bureau ingénieur-----	4.70
Banlieue Automobile:	Gazoline pour camion-----	4.66
Pl. A. Guin:	1/4 de gall. teinture à vernis (Ing)-----	1.59
Roger Houde:	Voyage à Québec, 4 personnes-----	55.00
Petite Caisse Sec-Trés:	-----	67.29
Normandi & Frère:	Surveillance dégel aqueduc L. Baril-----	6.00
M. électrique:	Réparation dommages L. Baril-----	22.15

MARGE DE LA RELIURE

Le 1er avril 1963

Armand Roy: Dégel aqueduc rue Carillon et Ste-  
 Marguerite-----\$55.00  
 " " : creusage 1½ hre. par G. Gagnon-11.25  
 Comptes de Police: Louis J. Servant-----11.60  
 Robert Lamy-----17.40  
 Lucien Arseneault-----11.60  
 B. Longval-----10.15



Patrouille pour stationnement: Louis J. Servant:--4 h. avec autol2.00  
 Robert Lamy:-----5.80

et que les comptes suivants soient envoyés pour service de protec-  
 tion: Riverton Development: 32 hres.-----\$~~54.25~~ 49.60  
 Club Capri:-----3 hres.-----4.65

ADOPTE.

Avis public  
changement de  
statut.

L'Imprimeur de la Reine avertit que l'avis concernant le change-  
ment de statut paraîtra le 30 mars et le 6 avril 1963.

A la demande de M. Alfred E. Gagnon, conseiller informations furent  
prises auprès du ministère du revenu du Québec à savoir si une re-  
mise de taxe sur la gazoline pourrait être faite. La réponse de  
Québec est affirmative et un formulaire sera rempli dans le but  
de récupérer cette taxe.

Assurances du  
camion.

Lecture d'une lettre des Assurances de L'U.C.C. avertissant que le  
certificat de renouvellement de l'assurance du camion municipal est  
arrivé et qu'il nous sera livré sous peu, il est donc

(114-63)

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Lauréat Côté,

Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à renouveler la  
police d'assurance du camion municipal auprès de "Les Assurances  
de l'U.C.C. Le montant de la prime sera ratifié à une prochaine  
séance.

ADOPTE.

Sugg. sur le nom  
par St-Jean-Bap.

La Société St-Jean-Baptiste de Ste-Catherine de Sienna fait parvenir  
le résultat du concours qu'elle a organisé dans le but de trouver  
une nom à notre future ville. Une liste de 165 noms est aussi four-  
nie; cette consiste en tous les noms soumis lors du concours.  
Les trois noms suggérés sont: "Godefroy", "Radisson", et "Chavigny".  
M. le Conseiller Henri Guilbert est d'opinion que des remerciements  
devraient être envoyés à la Société St-Jean-Baptiste et que les  
noms soumis serviront à l'avenir pour désigner des rues et places  
publiques.

(115-63)

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE à l'UNANIMITE

que des remerciements soient envoyés à la Société St-Jean-Baptiste  
locale Ste-Catherine de Sienna pour la liste de noms fournie, liste  
qui pourra servir à l'avenir pour désigner les nouvelles rues et  
places publiques.

ADOPTE.

Bell tel.  
refuse payer  
taxes.

Lecture d'une lettre de la cie. de téléphone Bell du Canada par la-  
quelle cette compagnie proteste contre son évaluation municipale  
disant que le code municipal ne permet pas d'évaluer et taxer les  
câbles téléphoniques.

A la demande du Maire il sera répondu à cette compagnie que le rôle  
étant homologué et qu'aucun changement ne peut y être fait.

MARGE DE LA RELIURE

Le 1er avril 1963



Par erreur la répartition de la rue Carillon a été comptée en englobant les dépenses de 2 années et comme le coût des travaux doit être réparti sur 3 années, il est

PROPOSE par M. Jacques Dugré,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que la répartition pour confection de la rue Carillon inscrite à la page 931 du livre des minutes soit modifiée et portée à \$0.315/P.L.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que MM. Roger Guilbert, Gilles Montour et Roland Crête soient et sont nommés évaluateurs pour le prochain terme de 2 années.

ADOPTE.

Travaux d'hiver au 31 mai.

Lecture d'une lettre de l'Honorable Pierre Laporte, ministre des Affaires municipales avertissant que la période des travaux d'hiver est prolongée jusqu'au 31 mai.

Commissariat des incendies Octrois.

En réponse à une demande d'octroi, le commissariat des incendies nous informe l'ingénieur Rochette a fait un relevé complet de notre service des incendies et l'inspection des améliorations apportées à ce service depuis 1960. Il sera tenu compte des extension apportés au réseau d'aqueduc.

Demande d'octroi refusée. Sciences Sociales.

L'Ecole des Science Sociales par l'entremise de Mlle. Denise Larivière demande la participation de la municipalité dans la préparation de l'album-souvenir publié pour la fin de l'année scolaire. Cette demande est refusée en raison que rien n'est prévu au budget pour ce genre de participation.

Avis de dommages: Jos. St-Pierre.

Par son procureur Me. Pierre Garceau, M. Jos. St-Pierre avise le Conseil que des dommages ont été causés à sa propriété par les préposés au déneigement. Il sera répondu à Me. Garceau que la rue Notre-Dame est déneigée par la Voirie Provinciale.

Imputation aux règ. dépenses ing. (119-63)

PROPOSE par M. Hormidas J. Martin,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que pour l'année 1962, le montant de \$5,137.65 représentant les dépenses du département de l'ingénieur, soit imputé aux règlements de la manière suivante, savoir:

Règlement #73-B-----	Pavage Beaudry-----	\$168.12
Règlement #89-----	Pavage Dominicains-----	\$112.86
Règlement #101-----	Laurentien-Bellefeuille-----	\$932.29
Règlement #107-B-----	Egout Duvernay-----	\$869.53
Règlement #107-A-----	Rues Duvernay-----	\$773.37
Règlement #109-----	Bellevue-----	\$600.86
Règlement #114-----	Laurentien-Rivard-----	\$ 70.72
Règlement #97-A-----	Egout, pavage Delorimier-----	\$1137.17
Règlement #89	Egout Ste-Catherine de Sienne-----	\$338.96
Confection rue Rouette-----		\$133.77

ADOPTE.

MARGE DE LA RELIURE

Le 1er avril 1963



G. Lefebvre,  
Biffage taxes.

En raison d'inscription en double, il est

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

(120-63)

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que les taxes suivantes soient biffées au compte de M. Gaston Lefebvre: Foncière---\$2.00 Spéciale aqueduc---\$1.50 et ce pour l'année 1963, en raison d'inscription en double.

ADOPTE.

Carmen Deschesne  
Biffage de taxes  
(121-63)

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que les taxes suivantes soient biffées au compte de Dame Carmen Deschênes en raison d'inscription en double: Foncière--\$1.90 Spé. aqueduc-\$1.43 et ce pour l'année 1963.

ADOPTE.

Cours d'eau  
Ducharme.

La question du cours d'eau Ducharme revient à la table du Conseil à la demande de Mf Roland Beaudoin. Les 4 propriétaires intéressés seront convoqués pour entente.

Ass. des élec.  
Statut de ville.  
(122-63)

PROPOSE par M. Lauréat Côté,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Qu'une assemblée des électeurs propriétaires de biens immeubles imposables soit et est convoquée pour le 16 avril 1963 de 7 à 9 hr. p.m. au lieu ordinaire des sessions aux fins d'obtenir les approbations nécessaires au changement de statut.

ADOPTE.

Chef des pompiers.  
(123-63)

La question du salaire du chef des pompiers revient à la table du Conseil par la lecture d'un avis légal. Pour faire suite à cet avis il est

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que la résolution concernant une allocation de dépenses au montant de \$100. par mois accordée à M. J. Emilien Launier et inscrite à la page 941 du livre des minutes soit et est rescindée.

ADOPTE.

Chef pompiers  
salaire  
(124-63)

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que M. J. Emilien Launier reçoive la somme de \$100.00 mensuellement pour ses services comme chef de la brigade des pompiers en raison des dépenses occasionnées et du service téléphonique, et ce à compter de mars 1963. Cependant M. J. Emilien Launier sera tenue de faire un rapport mensuel tout comme les autres officiers de la municipalité.

ADOPTE.

L. Laperrière  
\$20.00 Avis légal.  
(125-63)

Le 1er avril 1963



PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que le compte au montant de \$20.00 de Me. L. Laperrière pour l'avis légal concernant la rétribution au chef des pompiers soit et est accepté pour paiement.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Qu'un montant de \$1.28 en arrérage de la taxe spéciale d'aqueduc de 1960 soit et est biffée au compte de M. Jean Bellemare en raison d'erreur de calcul.

ADOPTÉ.

Le Conseiller Jacques Dugré, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement concernant la ligne de construction à être portée à 25' sur les Boul. Royal et Mauricien.

A la suite de cet avis de motion une longue discussion s'engage au sujet de laquelle matière sera fait observer ce règlement par rapport aux immeubles déjà existant à une profondeur moindre de 25'.

Après cette discussion M. le Conseiller Jacques Dugré retire son avis de motion.

A la suite de plaintes de contribuables du secteur Démontigny à l'effet que le fossé soit obstrué et que M. Démontigny serait en faute, les conseillers sont d'avis que le déblaiement devrait se faire et que le compte de ces travaux envoyé à Geo. Démontigny Ltée.

Un contribuable du secteur Ste-Catherine de Sienne, M. L. Beaulieu appuyé par d'autres contribuables du même secteur demande au Conseil la construction d'un trottoir du côté nord du Boul. Royal. L'ingénieur verra à faire un estimé de ces travaux pour soumettre aux contribuables intéressés.

PROPOSE par M. Hormidas J. Martin,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que la séance soit et est ajournée à 8 hres. p.m. le 5 avril 1963

ADOPTÉ.

*Jules Montour* Maire.  
*J. Desaulniers* Sec-Trés.

Assemblée d'ajournement du Conseil de la Paroisse de Trois-Rivières tenue le 5 avril 1963 à 8 hres p.m. au lieu ordinaire des sessions, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour, étaient aussi présents MM. les Conseillers Lauréat Côté, Jacques Pichette Hormidas J. Martin, Henri Guilbert et Jacques Dugré.

L'assemblée débuta par la présentation du règlement No. 107-C concernant la confection de bande de béton au secteur Terrasse Duvernay.

MARGE DE LA RELIURE

Avis légal  
L. Laperrière  
\$20.00

Biffage arr.  
spéc. aque.  
\$1.28. J. Belle-  
mare.

Avis de motion  
ligne const.  
25' Royal.

Avis de motion  
retiré.

Fossé Démontigny

Trottoir Boul.  
Royal.

Ajournement.

Reg. 107-C.

(129-63)

Dépenses rati-  
fiées.

(130-63)

Plaintes Centre  
Laurentien.  
(Egout)

(131-63)

Ing. Autorité  
sur Insp. rues.  
(132-63)

Démission de  
R. Fleury, sec-  
police et nomi-  
nation de B.  
Gilbert.

(133-63)

Le 5 avril 1963.

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Lauréat Côté,

Que le règlement No. 107-C concernant la confection de chaines de béton au secteur Terrasse Duvernay et un emprunt au montant de \$35,000.00 soit et est adopté tel rédigé dans lke livre des règlements de la Municipalité et qu'une assemblée des des électeurs propriétaires intéressés soit et est convoquée pour être tenue le 16 avril 1963 de 9hres. à 10 hres p.m. au lieu ordinaire des sessions.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que les comptes suivants soient et sont ratifiés tels que payés:

Pierrette Larivière: salaire-----	\$105.00
Denise Lamy: salaire-----	147.00
Raoul Bélanger: salaire-----	165.38
Alphonse Roch: salaire-----	301.73
Maurice Chabot: salaire-----	132.98
Gilles Gagnon: salaire-----	440.13
Roland Crête: salaire-----	110.80
Augmentation de la petite-caisse Sec-Trés:---	\$100.00

ADOPTE.

A la suite d'une déféctuosité d'égout au secteur Laurentien des avis de réclamation de dommages sont parvenus au secrétariat, il est

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Lauréat Côté,

Que l'ingénieur municipal soit et est autorisé à rencontrer l'avi-  
seur légal Me. L. Laperrière afin de protéger les intérêts de la  
municipalité concernant le refoulement des égouts au secteur Lau-  
rentien.

ADOPTE.

A la suite d'une représentation de l'ingénieur municipal concernant  
les dépenses faites dans les rues gravellées de la municipalité,  
il est

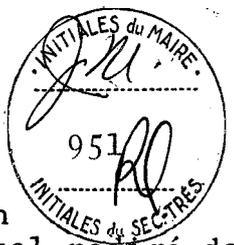
PROPOSE par M. Lauréat Côté,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Qu'à partir de cette date les inspecteurs des rues devront soumet-  
tre à l'avance tout travail à être effectué sur les rues de la muni-  
cipalité à l'ingénieur-municipal pour fins de contrôle et d'empê-  
cher les dépenses inutiles.

ADOPTE.

Réal Fleury a fait parvenir au Maire une lettre de démission au  
poste de secrétaire de la police en raison que ses autres occupa-  
tions le tiennent trop occupé pour rendre le service voulu à la  
police.



Le 5 avril 1963.



(133-63)

PROPOSE par M. Hormidas J. Martin,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que la démission de Réal Fleury comme secrétaire du comité de police soit et est acceptée et que M. Bertrand Gilbert soit et est nommé au poste de secrétaire du comité de police.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que l'assemblée soit et est ajournée au 16 avril 1963 à 10 hres, p.m. au lieu ordinaire des sessions du Conseil.

ADOPTE.

Jules Montour Maire.

Besaclemis Sec-Trés.

Le 16 avril, 1963.

Assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables tenue le sixième jour d'avril, 1963 à 7 heures P.M. sous la présidence de son Honneur le Maire, Jules Montour, Réal Fleury agissant comme Secrétaire.

Cette assemblée a pour but, et il est pris en considération du sujet suivant: soumettre aux électeurs propriétaires d'immeubles imposables la résolution adoptée par le Conseil Municipal autorisant le dit Conseil à présenter au Lieutenant-Gouverneur en conseil une requête dans le but d'obtenir l'érection de notre territoire en Municipalité de ville.

L'assemblée débute par la lecture de la résolution autorisant le Conseil à présenter la dite requête, lecture de l'avis public et le certificat de publication, lecture de l'avis public paru dans la Gazette Officielle de Quebec, le 30 mars, et le 6 avril, 1963.

A la demande du président, le secrétaire fait lecture des articles 13 et 13A du code des "Cités & Villes" afin de renseigner les contribuables présents sur les procédures à suivre.

Entre 7 heures et 9 heures P.M. vingt deux (22) électeurs habiles à voter ont enregistrés leur nom demandant que la résolution ci-haut mentionnée soit soumise aux électeurs par voie de référendum.

Le président en l'occurrence, le maire Jules Montour décrète qu'un référendum sera tenu les 22 et 23 avril, 1963 de 9 heures A.M. à 7 heures P.M. au 431, rue Lacerte en la Paroisse des Trois-Rivières.

Jules Montour Président

Besaclemis Secrétaire

Le 16 avril, 1963.

Assemblée des électeurs intéressés dans le règlement No. 107-C, tenue le 16ième jour d'avril, 1963 à 9 heures P.M. sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour.



M. Réal Fleury, agissant comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée débute par la lecture de l'avis de motion, de l'avis public, du certificat de publication, du règlement No. 107-C et du Chapitre 164 S.R.Q. 8-9 Elizabeth II.

En aucun temps entre 9 heures et 10 hres. aucun électeur ne s'est présenté pour demander que ledit règlement No. 107-C soit soumis aux électeurs intéressés par voie de référendum.

A 10 heures, p.m. le président en l'occurrence Son Honneur le Maire Jules Montour déclare le règlement adopté par les propriétaires intéressés.

*Jules Montour* Président  
*Réal Fleury* Secrétaire

Assemblée d'ajournement du Conseil Municipal de la Paroisse des Trois-Rivières tenue le 16ième jour d'avril, 1963 à 10 heures P.M. sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour, étaient aussi présents, Messieurs les Conseillers -  
Alfred E. Gagnon -  
Hormidas J. Martin -  
Henri Guilbert -  
Lauréat Côté -  
Jacques Dugré -

(135-63)  
adoption de la  
résolution re:  
Statut de ville.

PROPOSE PAR M. Alfred E. Gagnon,  
SECONDE PAR M. Hormidas J. Martin,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs concernant la résolution d'érection de notre territoire en statut de ville soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livres des minutes de la Municipalité.

ADOPTE.

(136-63)  
adoption du pro-  
ces-verbal re:  
Reg. No. 107-C.

PROPOSE PARM. Jacques Dugré,  
SECONDE PAR M. Hormidas J. Martin,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs intéressés dans le règlement No. 107-C tenue le seixième jour d'avril, 1963 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Municipalité.

ADOPTE.

(137-63)  
Adoption des muta-  
tions - Mars.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,  
SECONDE PAR M. Alfred E. Gagnon,

Que les mutations du mois de Mars, 1963 au nombre de dix huit (18) soient et sont adoptées pour inscription au rôle d'évaluation.

ADOPTE.

Le 16 avril, 1963.



La question des chiens errants revient à la table du Conseil, il est:

PROPOSE PAR M. Hormidas J. Martin,

SECONDE PAR M. Jacques Dugré,

(138-63)

Chiens errants.

Qu'un travail de recensement pour les chiens soit effectué par les constables spéciaux de la Municipalité.

Ce travail sera fait à la discrétion du Comité de Police.

ADOPTÉ.

Monsieur le Conseiller, Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement prohibant l'exploitation de restaurants ambulants sur tout notre territoire.

A la suite d'une demande du Comité de Commerce, Industrie et Affaires de la Chambre de Commerce locale, il est:

PROPOSE PAR M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE PARM. Lauréat Côté,

(139-63)

Dépliant touristique.

Qu'une somme de \$45.00 soit donnée en vue de faire préparer un croquis d'un dépliant touristique préparé par le Comité ci-haut mentionné.

ADOPTÉ.

M. Lionel Lessard, Inspecteur pour les rues, Bettez et Gagnon fait parvenir au Conseil sa démission comme tel.

PROPOSE Par M. Jacques Dugré,

SECONDE PAR M. Alfred E. Gagnon,

(140-63)

Démission de M. L. Lessard Insp. de rue Bettez-Gagnon

Que la démission de M. Lionel Lessard soit et est acceptée et que M. Maurice Dufresne soit et est nommé Inspecteur de rue pour les rues Bettez et Gagnon.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Lauréat Côté

(141-63)

Biffage de taxes.

que les taxes suivantes soient et sont biffées à toutes fins pratiques.

Terrasse Duvernay, rue vendue à la Municipalité	-----15.43
Geo. Demontigny, rue vendue à la Municipalité	-----32.20
Chèques N.S.F.	-----\$25.00 et -- 28.62
M. Raoul St-Pierre	-----\$2.50 à créditer \$0.25 annuler
M. Donald Leblanc	-----5.60
M. Jean-Claude Fortin	-----5.99
M. Ludovic Prescott	-----22.48

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE PAR M. Jacques Dugré,

(142-63)

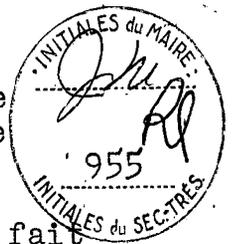
Revision - Évaluateurs Municipaux.

Que les évaluateurs municipaux soient avisés de commencer leur revision immédiatement.

ADOPTÉ.

MARGE DE LA RELIURE

Le 16 avril, 1963



Cette dernière résolution fait suite à une demande de la Corporation Scolaire dont l'année financière finie avant la fin de Juin.

Monsieur le Conseiller, Hormidas J. Martin fait part d'une demande de contribuables de la rue Lacerte à l'effet que la circulation est dangereuse sur cette rue, il est:

(143-63)  
Circulation rue  
Lacerte.

PROPOSE PAR M. Hormidas J. Martin,

SECONDE PAR M. Lauréat Coté,

Que le département de l'ingénieur soit et est autorisé à faire préparer douze (12) pancartes de limitation de vitesse indiquant la vitesse maximum à 20 milles à l'heure.

ADOPTE.

Monsieur le Conseiller, Lauréat Coté fait part qu'il y a amoncellement de déchets ou détritrus de toutes sortes sur un lot vacant à l'arrière de la demeure de Mme. Léo Bellemare.

Cet amoncellement est disgracieux pour le secteur de Val-Mauricie et attire la vermine.

Monsieur le Conseiller se demande si la Municipalité ne devrait pas faire faire ce nettoyage par les hommes du Service Technique. Informations seront prises à l'effet de connaître le propriétaire de ce lot.

Faisant suite à une autre demande de M. Lauréat Coté, Conseiller, il est:

(144-63)  
Demande de Btes  
aux lettres -  
avis re: facteurs  
empiettant sur  
gazons.

PROPOSE PAR M. Lauréat Coté,

SECONDE PAR M. Hormidas J. Martin,

Que demande soit faite au Maitre de Postes de Trois-Rivières à l'effet d'obtenir des Boites aux lettres dans les différents secteurs et rues de la Municipalité déservis par facteurs. De plus, le Maitre de Poste devra être informé que certains facteurs afin de raccourcir leur course empiète sur les gazons des propriétés.

ADOPTE.

M. Coté demande un balayage pour les rues de Val-Mauricie, l'ingénieur verra à faire faire ce travail.

Suit la lecture du rapport financier pour l'année 1962 présenté par les auditeurs René DeCotret, Ferron Nobert & Cie et lu par M. Roland Desaulniers, Secrétaire-Trésorier, il est:

(145-62)  
Rapport financier  
pour 1962.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Alfred E. Gagnon,

Que le rapport financier pour l'année 1962 soit et est adopté tel que rédigé et signé par les auditeurs de la Municipalité

ADOPTE.

A la suite de l'adoption du règlement No. 107-C du Secteur concerné et afin d'activer les procédures légales le plus possible afin de bénéficier des travaux d'hiver, il est:



Le 16 avril, 1963.

PROPOSE PAR M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE PAR M. Jacques Dugré,

Que M. Réal Fleury soit et est autorisé à aller à Québec afin de piloter le règlement No. 107-C et que les dépenses encourrues seront ratifiées à une scéance ultérieure.

ADOPTÉ

Réclamation Remorquage.

La Boulangerie Laviolette Enr. fait une réclamation concernant un remorquage d'un de leurs véhicules mis en panne par le mauvais état des rues au secteur Terrasse Duvernay. Réponse sera faite que la municipalité ne peut être tenue responsable de cet état de chose.

Contribuable de terrains rue Delorimier s'informe de ses taxes.

Mme. Simone Bélanger Carbonneau propriétaire de deux terrains sur la rue Delorimier s'informe de la raison de la majoration des taxes sur ses immeubles. Explications seront données sur le règlement 97-A concernant la confection des rues et d'égout sur cette rue. Ce règlement comprend une répartition calculée à la superficie des terrains.

Régie des Transports. Autobus.

La Régie des Transports averti que notre demande concernant l'amélioration du service de transport en commun est référé aux bureaux de Montréal.

Livraison par Camion à la Régie des Transports.

A la suite d'une demande de contribuables du secteur Terrasse Duvernay, il est

PROPOSE par M. Jacques Dugré,

SECONDE par M. Lauréat Côté,

Que demande soit faite à la Régie des Transports afin d'obtenir le service de livraison par camions du C.P.R. et du C.N.R. pour le secteur compris entre les limites de Trois-Rivières et le Boul. Mauricien dans la partie nord de la municipalité soit Ste-Marguerite.

ADOPTÉ.

Transport des écoliers.

En réponse à une demande que nous avons faite à la Corporation Scolaire à savoir ce qui adviendrait du transport des écoliers en changeant de statut il est répondu que les territoires régis par la loi des cités et villes ne sont pas octroyés pour le transport des écoliers.

Bell Tel.

La compagnie Bell Téléphone dans une lettre suggère de laisser tomber l'évaluation des câbles souterrains vu que nous allons bientôt passer à la loi des cités et villes ou encore de s'adresser aux tribunaux pour éclaircir l'affaire. La lettre sera classée comme lue.

Zonage Terrasse Duvernay.

Une longue discussion s'engage à savoir si les camions ont le droit de rester en permanence au secteur Terrasse Duvernay en vertu du règlement de zonage qui régit ce secteur. M. B. Gilbert sera averti de faire respecter ledit règlement à tout le monde.

Dépenses. (148-63)

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que les comptes suivants soient et sont approuvés pour paiement:

Assurances U.C.C.: camion municipal-----	\$161.00
Bureau D'enregistrement: mutations de mars 1963-----	9.00
Service de Police: Inter-Provincial: 22 hres-----	31.90
Jean Louis Vadeboncoeur-----	7.25

ADOPTÉ.

MARGE DE LA RELIURE

Le 16 avril 1963.



Rapport sec-trés.

Le rapport du secrétaire-trésorier est rédigé par écrit et remis aux membres du Conseil pour en prendre connaissance personnellement vu qu'il fait suite au bilan de 1962.

Comptes ing.  
(149-63)

Suit le rapport de l'ingénieur et il est

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que les comptes suivants provenant du département technique soient et sont acceptés pour paiement:

Roger Gélinas, arp. Géo: plan et description technique	----\$195.60
R.J. Lévesque & Fils: nettoyage des puits	-----1267.00
Clément Ricard: nivellage des rues	-----40.00
Clément Ricard: nivellage des rues Terrasse Duvernay à être chargé à Thomas Bellemare & Fils	-----25.00

et que les comptes suivants soient envoyés pour perception:

Geoges Démontigny: dépenses nettoyage du fossé	-----21.45
Paul Brander: réparation tuyau d'égouttement	-----33.75

ADOPTE.

Changement de local.  
(150-63)

PROPOSE par M. Jacques Dugré,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Qu'à partir de l'assemblée du 6 de mai 1963 les assemblées du Conseil soient tenues à l'école Marguerite Bourgeois à Ste-Marguerite et ce à l'heure avancée.

ADOPTE.

Sur ce l'assemblée est levée.

Jules Montour Maire.

Hormidas J. Martin Sec-Trés.

Le 26 avril 1963

Assemblée spéc.

Assemblée spéciale du Conseil municipal de la Paroisse de Trois-Rivières tenue le 26ième jour d'avril 1963 à 9 hres. p.m. sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour. Étaient aussi présents MM. les Conseillers Hormidas J, Martin, Lauréat Côté, Henri Guibert, Jacques Dugré et Alfred E. Gagnon.

L'assemblée débute par la lecture de l'avis de convocation, du certificat de signification.

Comme il appert à l'avis de convocation, cette assemblée à pour but la prise en considération des sujets suivants:

- 1- Avis de motion du changement de date d'élection.
- 2- Réengagement du concierge du bureau.
- 3- Remise partielle à l'ingénieur René A. Robert.
- 4- Dépenses de voyages pour règlement #107-C et requête de changement de statut. (2 voyages.
- 5- Dépenses partielles du référendum.
- 6- Boni aux officiers d'élection.

MARGE DE LA RELIURE

Le 26 avril 1963



Le premier item soit l'avis de motion est retiré de la convocation de l'assentiment des membres du conseil.

En ce qui concerne le réengagement du concierge du bureau, une discussion s'engage amorcée par M. le Conseiller Hormidas J. Martin. M. Martin est d'avis qu'il sera bon de songer à demander des applications pour ce poste.

Au ce moment-ci de l'assemblée nous constatons l'arrivée de M. Alfred E. Gagnon.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que M. Robert Poulin soit et est engagé comme concierge des deux bureaux du secrétariat et au au salaire de \$60.00. Cet engagement ne ce fait pas pour un terme défini; chacune des parties étant tenues à donner un avis d'un mois.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Hormidas J. Martin,

SECONDE par M. Lauréat Côté,

Que le secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à versé un acompte au montant de \$2000.00 à M. René A. Robert, ing. P. sur balance de compte dûs à ce dernier.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que les dépenses de voyages suivantes soient remboursées à Réal Fleury:

- 1- Québec pour règlement #107-C-----\$24.25
- 2- Québec pour Requête statut de ville-----\$38.50

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Lauréat Côté,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que les comptes suivants attribuables au référendum concernant le statut de ville soient et sont acceptés pour paiement:

- Repas des officiels: (R. Fleury)-----\$16.35
- Imprimerie Lacoursières: 6 sacs de votation-----24.92
- Liqueur au Secrétariat le soir du 23 avril-----2.40
- Mme. Pierrette Larivière: surtemps pour listes etc-----35.50
- Mme. Denise Lamy: surtemps pour listes etc-----3.50
- Mlle. Hélène Jutras: surtemps pour listes etc-----4.00
- M. le Maire: dépenses occasionnées par référendum-----7.40

ADOPTÉ.

Le Maire ayant accompagné Réal Fleury lors de la présentation de la requête au Ministère des Affaires municipales, il fait un rapport. La requête est rendu au ministère et d'après le sous-ministre-adjoint le tout semble conforme au point de vue légal. Il restera cependant à faire parvenir à Me. Camille Blier la toile de la description territoriale.

A l'occasion de ce voyage le maire en a profité pour se rendre au service du drainage pour discuter du cours d'eau Lacerte. Il a été discuté de la possibilité d'exempter la requête des riverains qui ne sont pas concernés dans le cours d'eau ou du moins qui ne peuvent

MARGE DE LA RELIURE

Engagement de R. Poulin Concierge. (150-63)

Paiement partie A René A Robert (\$2000.) (151-63)

Dépenses de voyages. Québec. (152-63)

Dépenses de référendum. (153-63)

Rapport des voyages.

Le 26 avril 1963



être affectés par les travaux à être effectués.

Boni aux off.  
du référendum  
(154-63)

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Qu'un boni de \$25.00 soit et est attribué aux trois officiers du référendum concernant le statut de ville, soit MM. Roland Desaulniers, Réal Fleury et Bertrand Gilbert.

ADOPTE.

Comme l'agenda est épuisé et qu'il manque un membre du Conseil à la table des délibérations la séance est levée.

*Jules Montour* Maire  
*Desaulniers* Sec-Trés.

Le 6 mai, 1963.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Paroisse des Trois-Rivières tenue le sixième jour de mai, 1963 à 8 heures P.M. en l'école Marguerite Bourgeois, chemin Ste-Marguerite sous la présidence de son Honneur le Maire, Jules Montour étaient aussi présents:

Messieurs les conseillers - Hormidas J. Martin,  
Jacques Dugré,  
Lauréat Côté,  
Henri Guilbert,  
Alfred. E. Gagnon,

Minutes du Mois  
d'avril et ass.  
des électeurs  
adoptées.  
(155-63)

PROPOSE Par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE Par M. Henri Guilbert,

Que les minutes des assemblées du premier avril, 5 avril, 16 avril et 26 avril 1963 ainsi que les assemblées des électeurs tenues le 16 avril, 1963, une concernant le changement de statut et l'autre concernant le règlement #107-C soient et sont adoptées telles que lues et rédigées dans le livre de minutes de la Municipalité.

ADOPTE.

Comptes à être  
approuvés pour  
paiement.  
(156-63)

PROPOSE Par M. Henri Guilbert,

SECONDE Par M. Alfred E. Gagnon,

Que les comptes suivants soient et sont approuvés pour paiement, savoir:

1- Armand Roy: Différents travaux-----	78.75
2- Delorme Constructions: Nivellage des rues-----	244.00
3- Noé Veillette Inc.: 2 hres de camion par G. Gagnon----	10.00
4-L.O. Trottier: Travail sur aqueduc-----	249.00
5- Stanley Motor: réparation pompe-----	3.67
6- Antoine Gauthier: 6 bleues pour lot P-3-----	2.91
7- Pasca Hardware: matériel pour service technique	
par Roger Houde-----	12.12
Ditto par G. Gagnon-----	17.29
1 vadrouille, 1 balai de rue-----	4.16
6 ampoules #150-----	2.63

MARGE DE LA RELIURE

Le 6 mai, 1963.-



7- Pascal Hardware: (suite)	
1 poubelle a être déduit à Thomas Bellemare-----	1.85
2 poubelles " " " " " " "-----	6.34
8- Pruneau Inc.: 2 morceaux 3X6X12 pruche par R. Ebacher-----	4.20
9- Pharmacie Ste-Marguerite: remède (aide aux nécessiteux) par M. le maire-----	4.75
10-P.H. Marineau: papier et plume à écrire et cartouche de stylo-----	15.58
200 enveloppes Kraft 10X13-----	6.70
200 chèques en triplicata-----	25.40
Bulletins pour referendum-----	150.08
100 formules pour permis et 100 cartes construction-----	34.64
Matériel de bureau, effaces, crayons etc----	6.15
1500 enveloppes a fenetre 2 btes de papier---	26.83
Chemises et papier et divers articles de bureau-----	18.53
11-Léonard Beaulieu: 21 vg. gravier coin Royal & De Siennae----	26.25
1 voyage d'asphalte de Montréal-----	35.00
49 vgs. gravier 1-1/2 hre. nivelleuse Matton et Pratte-----	73.25
12-Hugues Owens Co: Matériel pour ingénieur-----	58.23
13-P.A. Gouin: 3 balais de rue, 3 pelles à sable-----	171.56
14-Garage Dufresne: 8 pintes huile pour camion par G.Gagnon----	4.40
15-ChAMPLAIN Excavation: 1-1/2 Hres compresseur pour aqueduc---	6.00
2 heures de chargeur (payloader)-----	22.00
16-Lucien Dupont & Fils: papeterie et reçus-----	50.87
700 reçus aqueduc, 1000 reçus pour taxes--	35.73
17-Cité des Trois-Rivières: 3340 livres d'asphalte-----	28.33
18- Canada Iron& Equipement pour aqueduc-----	515.84
19-Canadian Pacific: servitude pour tuyau aqueduc(vielle aqueduc)-----	1.00
20-Coopérative Fédérée Huile bureau ingénieur, 2 factures-----	12.53
21-Vincent Caron: Entretien d'hiver chemin des pompes-----	50.00
22-Antoine Biron: gazoline pour camion mois d'avril, 5 factures-----	23.60
23-Banlieue Automobiles: gazoline pour camion, mois mars, 2 factures-----	9.21
24-Armand Bourassa: travail de fossé, Alfa Demontigny 14 hres-	84.00
25-Bel Telephone: Appels d'urgence-----	8.48
26-Bell Telephone: Bureaux & Contrôles des puits-----	112.35
27-P.E. Panneton & Pierre Lajoie: prime pour bon du sec.Trés--	10.00
28-François Olsen: travail Matton-Doucet par R. Ebacher et R. Houde-----	45.90
29-Paul Chabot: bris de boite aux lettres à être déduit à Thomas Bellemare-----	5.00
30-Bureau d'enregistrement:mutations d'avril-----	11.50
31-Thomas Bellemare: deuxième paiement avec déductions-----	4590.70
32-Brunning: Matériel pour ingénieur, 2 factures-----	293.02
33-Béton vibré Ltée: matériaux pour L.O. Trottier #107-B----	4189.89
34-Réception Chambre de Commerce re: Réal Fleury-----	56.00

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE PAR M. Hormidas J. Martin,

Que l'Imprimeur le Bien Public soit et est autorisé à imprimer le dépliant touristique tel que soumis et en nombre demandé par la Chambre de Commerce locale.

ADOPTE.

Lecture d'une lettre de la Régie des Transports concernant notre demande pour l'amélioration du service et la baisse du tarif pour notre territoire pour le transport en commun.

MARGE DE LA RELIURE

Dépliant touristique à être imprimé.  
(157-63)

Lettre de la  
régie des  
Transports.-

Le 6 mai, 1963

La Régie nous avise que Carrier doit nous donner une réponse d'ici le 15 mai, et si les résultats ne sont pas satisfaisants, nous pourrions référer de nouveau à la Régie pour être entendus en séance privée à une date qui sera fixée ultérieurement.



Lettre de Mtre.

Lacoursière re: demande de biffage de taxe d'égout pour M. Maurice Larivière.

Maitre Jacques Lacoursière, Avocat, procureur de M. Maurice Larivière s'adresse à La Municipalité en vue d'obtenir un biffage de taxes d'égout au montant de \$194.60 pour son client.

Il s'era répondu à ce Procureur qu'il ne s'agit pas d'une taxe de service, mais, une taxe d'amortissement d'un emprunt suivant un règlement effectué et dans lequel règlement l'immeuble de M. Larivière y est compris.

Lettre de M. Philippe Lalancette de Val Mauricie réclamant \$275.00 re: troubles d'égout.

Monsieur Philippe Lalancette de la rue Delorimier fait parvenir une lettre de réclamations de dommages au montant de \$275.00 concernant des dommages causés à son sous-sol par une montée subite des eaux, une discussion s'engage sur ce sujet et M. Lalancette sera averti que la Municipalité ne peut être tenu responsable de ces dommages vu que l'égout était obstrué sur sa propriété.

Rapport des Urbanistes Soudre & Latté re: Progrès de leur travail à date.

Soudre & Latté, la firme d'urbanistes engagée par la Municipalité pour organiser le plan directeur a fait un rapport du progrès de son travail en ce qui concerne le plan directeur, le plan de zonage, règlement de zonage et règlement de construction. La seule chose dans le moment qui retarde nos ingénieurs c'est la réponse définitive et exacte du Département de la Voirie Provinciale concernant les voies d'accès et les approches du futur pont, toutefois, les urbanistes s'attendent à une réponse sous peu ce qui leur permettra de compléter le travail dans le délai prévu.

Mutations pour le mois d'avril. (158-63)

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Jacques Dugré,

Que les mutations du mois d'avril, 1963 au nombre de vingt trois (23) soient et sont adoptées pour inscription au rôle d'évaluation telles que présentées par le Bureau d'enregistrement division de Trois-Rivières.

ADOpte.

Cours d'eau Lacerte re: résolution responsabilité pour la Municipalité.

Il est ensuite question du cours d'eau Lacerte, une longue discussion s'engage à la suite d'une proposition ou d'une suggestion à l'effet que la Municipalité pourrait passer une résolution se tenant responsable des dommages occasionnés aux riverains durant les travaux et à la suite de ces travaux.

A la suite de cette discussion, le Maire demande de retarder la résolution de responsabilité, M. Henri Guilbert, conseiller pour sa part n'est pas prêt à retarder indéfiniment disant que cette affaire traîne depuis au delà de vingt (20) ans, et que si nous ne prenons pas nos positions immédiatement, la Machinerie de la Voirie Provinciale sera distribuée un peu partout dans la Province, de plus, il ya danger d'après M. Guilbert que la construction se poursuive et que le problème devienne de plus en plus épineux, même insoluble.

M. Le conseiller Alfred E. Gagnon pour sa part ne voit pas d'un bon oeil d'engager le Conseil futur, mais, après les explications de M. Guilbert, M. Gagnon revient de l'avis de ce dernier, il est donc,

Le 6 mai, 1963.



PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Jacques Dugré,

Que la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières se tienne responsable des dommages causés lors des travaux et à la suite des travaux effectués au cours d'eau Lacerte.

Résolution -  
responsabilité  
re: Cours d'eau  
Lacerte (159-63)

ADOPTE.

Pour faire suite à cette résolution, il est bien entendu que M. Gagnon se chargera quand même de faire signer la requête à tous les propriétaires intéressés dans ce cours d'eau dans les limites de Ste-Marguerite et des terres en culture au sud de la voie ferrée.

Autobisation  
donnée à l'ing.  
re: rémunération  
des camionneurs  
(160-63)

PROPOSE PAR M. Lauréat Côté,

SECONDE PAR M. Hormidas J. Martin,

Que l'ingénieur Municipal soit et est autorisé à inclure dans les devis des travaux que les camionneurs devront être rénumérés suivant les normes de la Voirie Provinciale, et que la préférence devra être donnée aux camionneurs résidents.

ADOPTE.

Rue Rouette,  
re: gravier  
sur le jardin  
de M. X. Rouette.

M. le Conseiller, Hormidas J. Martin apporte le sujet de la rue Rouette. Le conseiller a rencontré le propriétaire riverain soit Monsieur Xavier Rouette, et des plaintes lui ont été formulées à l'effet que du gravier avait été répandu sur son terrain lui servant de jardin potager, et ce, lors de la confection de la rue, et aussi, lors de l'entretien des chemins d'hiver.

Il est demandé au Conseil par ce résidant que la rue soit bornée, à cette question l'ingénieur doit s'occuper des bornes de cette rue et aussi de faire enlever la pierre répandue sur le jardin

Il a été question aussi de clôture, cependant, cette question reste à l'étude.

Retenu des services de M. Maurice Vézina  
re: plan d'ensemble  
d'égout.

PROPOSE PAR M. Jacques Dugré,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

Que les services de M. Maurice Vézina, ing. p., ingénieur conseil soient et sont retenus pour la formation du plan d'ensemble d'égout en conformité avec le plan d'ensemble de Trois-Rivières et suivant les indications et directives de nos urbanistes, et ce, pour la somme de \$1,000.00.

(161-63)

Que copies de cette résolution soient envoyées à l'ingénieur Vézina ainsi qu'à la Régie d'épuration des eaux du Québec.

ADOPTE.

Charge de lumière  
re faite à M.  
Jos. Rivard.

Monsieur le Conseiller, Lauréat Côté amène sur le tapis la question d'une charge de lumière pour M. Jos. Rivard.

Reg.#97.

Ce contribuable dit que c'est la première année qu'il est chargé pour ce service. L'immeuble de ce contribuable cependant était compris dans le règlement #97, il fait donc partie de la répartition DeLorimier, et de plus ce contribuable est bel et bien éclairé par les lumières municipales.

Charges de  
Lumières et rue  
sur rue Joly.  
Plaintes.

Sur le même sujet d'éclairage, M. Martin soumet les plaintes de plusieurs résidents de la rue Guay se plaignant qu'ils paient pour la rue Joly pour les lumières et pour la rue, et que cette rue ne désert en réalité que la Communauté des Soeurs de la

MARGE DE LA RELIURE

Le 6 mai, 1963



Miséricorde, cette question sera ré-étudiée en comité privé et tous les faits pourront être abordés.

Prochain congrès des chefs de Polices & Pompiers sera tenu aux Trois-Rivières les 3,4,5, juillet

Une communication de l'Association des Chefs de Polices & Pompiers de la Province avertissant le Conseil que le prochain congrès se tiendra dans la Cité des Trois-Rivières, les 3, 4, et 5 juillet prochain.

Il est de l'avis du Conseil de déléguer à ces assises délégué M. Launier le Chef de la Brigade des incendies, Monsieur J. Emilien Launier.

Cours d'instructeur sapeur pompier volontaire - re: Lettre venant de Protection Civile Groupe 621.-

Réception d'une lettre de la Protection Civile Groupe 621. Cette lettre concerne un cours d'instructeur sapeur pompier volontaire qui serait organisé par la zone 6 et donné au Bureau de l'exposition aux Trois-Rivières, le dossier sera remis à M. J. Emilien Launier, chef de la Brigade des incendies.

Chiens errants-

Monsieur le conseiller, Lauréat Côté aborde encore une fois le sujet de chiens errants, sur ce, Monsieur Bertrand Gilbert demande l'autorisation d'acheter un fusil .303 dans les surplus de guerre car dit-il les chiens ne viennent pas toujours à nous. De son côté, Monsieur Martin président du Comité de Police dit qu'action va être prise incessamment par les policiers au sujet des chiens, il est donc,

Autorisation - arme à feu .303 pour chiens errants (162-63)

PROPOSE PAR M. Hormidas J. Martin,  
SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

Que Monsieur Bertrand Gilbert soit et est autorisé a faire l'acquisition d'un fusil de calibre .303 ainsi que des munitions pour cet arme, et ce, pour et au nom de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières.

ADOPTE.

Permis de construction refusé à M. Héroux, Blvd. St-Jean.

Il est ensuite question d'un permis de construction qui a été refusé à M. Héroux, Blvd. St-Jean en l'occurrence il s'agit d'une extension à une résidence déjà construite, mais ne répondant pas aux normes de construction de notre règlement.

Une discussion s'engage, et le maire suggère de donner un permis avec clause de démolition après une année. Cette suggestion avait été faite par le propriétaire intéressé. Les Conseillers ne sont pas d'accord de passer outre au règlement, et cependant, il est proposé par Alfred E. Gagnon qu'un permis soit donné à la condition qu'un écrit soit signé par M. Héroux par lequel ce dernier s'engage à démolir son immeuble au bout d'un an.

Cette résolution est rejetée faute de secondeur. Pour le point final de cette affaire, le permis de construction est donc refusé.

Suit le rapport des policiers,

Comptes de police à être approuvés pour paiement. (163-63)

PROPOSE Par M. Hormidas J. Martin,  
SECONDE Par M. Lauréat Côté,

Que les comptes de police suivants soient et sont adoptés pour paiement.

MARGE DE LA RELIURE

Le 6 mai, 1963.



Arseneault Lucien-----	12 heures-----	\$17.40
Lamy, Robert-----	15-1/4 heures-----	22.11
Longval, Bernard-----	22-1/2 heures-----	32.62
Proulx, Geo. Etienne-----	5 heures-----	7.25
Servant, Louis J.-----	21 heures-----	30.45

Heures de police au référendum.

Lamy, Robert-----	8 heures-----	11.60
-------------------	---------------	-------

Heures de police (traffic Blvd.Royal)

Longval, Bernard-----	1 heure-----	1.45
-----------------------	--------------	------

ADOPTE.

PROPOSE Par M. Jacques Dugré,

SECONDE Par M. Hormidas J. Martin,

Que les comptes suivants soient envoyés pour perception au Service de Protection:

Salle Capri-----	35.26
Riverton Development-----	124.00

ADOPTE.

Suite au rapport de l'ingénieur, il est

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que les comptes suivants soient et sont adoptés pour paiement:

Clément Ricard:-----entretien de rues-----	\$276.00
Antoine Biron: Gazoline pour camion incendie-----	3.35
Lowé Brother: Cadre pour mosaïque-----	27.96
Emilien Launier: Equipement département incendie-----	668.77
Gilles Gagnon: piquets d'arpentage-----	39.70
Roger Houde: Voyage à Montréal (Urbanistes)-----	43.00
Clément Ricard: estimé No. 1. chaines règ. #107-C-----	12600.00

ADOPTE.

Dans son rapport l'ingénieur R. Houde, soumet pour approbation l'envoi d'un compte au montant de \$46.00 à M. Philippe Lalancette pour main d'oeuvre des employés municipaux pour débloquer le raccordement d'égout. L'obstruction se trouvait sur la propriété du contribuable. M. J. G. Gamache, inspecteur fait remarquer au membres du Conseil que M. Lalancette n'a pas toujours été traité comme il se devait et qu'en d'autres circonstances analogues le cout des travaux ont été absorbés par l'entretien. Après ces remarques il est convenu que le montant ci-haut mentionné sera absorbé par l'entretien.

Le service technique a procédé au nettoyage des égouts sanitaires de Terrasse Duvernay, suivant le rapport de l'ingénieur ces travaux ont coûté la somme de \$172.80 Il ne sera pas envoyé de compte immédiatement pour cette somme, des pourparlers étant commencés sur une transaction possible.

Toujours suivant le rapport de l'ingénieur, il est

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Qu'un compte au montant de \$15.00 soit envoyé à M. François Boisvert pour dommages causés à la pompe et perte de temps résultant de ces dommages.

ADOPTE.

Comptes de Police à être envoyés pour perception

(164-63)

Comptes du service technique

(165-63)

Phil. Lalancette. (\$46.00)

Nettoyage des égouts, Terrasse Duvernay.

Dommages à la pompe.

(166-63)

MARGE DE LA RELIURE

Le 6 mai 1963.



Respect du reg.  
#119

L'ingénieur demande de faire respecter le règlement No. 119 concernant l'obligation de relier les résidences aux égouts dans les secteurs où ce service existe.

Soumissions  
fossé Alfa-Demontigny.  
(167-63)

PROPOSE par M. Henri Guilbert,  
SECONDE par M. Lauréat Côté,

Que des soumissions devant être ouvertes le 3 juin soient demandées pour la pose d'un tuyau dans le fossé Alfa-Démontigny. Les contracteurs résidents seulement sont admis à soumissionner sur ces travaux.

ADOPTE.

Rapport des incendies.

L'ingénieur municipal fait lecture du rapport des incendies préparé par M. J. Emilien Launier.

(168-63)

PROPOSE par M. Jacques Dugré,  
SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que les comptes des pompiers soient et sont adoptés, savoir:

Claude Launier: 3 incendies-----	\$8.00
Yvon Landry: 1 incendie-----	2.00
Clément Launier: 1 incendie-----	3.00
Alphida Trempe: 1 incendie-----	3.00

Et qu'il soit chargé à M. Az. Beaudet le temps des sapeurs seulement soit une somme de \$6.00 en raison que son immeuble se trouve hors les limites de la municipalité.

ADOPTE.

Remerciements des membres du conseil sortant de charge.

Avant de terminer l'assemblée Monsieur le Conseiller Jacques Dugré remercie la population de lui avoir permis de servir sa municipalité. Il s'excuse si il a pu déplaire à quelques uns mais le but visé était toujours de servir le bien général.

Le Maire Jules Montour remercie les membres sortant de charge pour la collaboration accordée ce qui a permis de réaliser de grandes choses. J'ai été heureux de travailler avec vous tous et je souhaite que vous reveniez tous pour terminer le travail si bien commencer.

M. Lauréat Côté, pour sa part remercie la population et le conseil pour le support qu'il a reçu depuis qu'il a accédé au Conseil municipal. Il se dit prêt à servir encore pour un autre terme.

M. Gagnon déclare qu'il fut très agréable de travailler avec l'équipe actuelle. La population décidera si je dois revenir au Conseil.

Subdivision Aubry.

M. Aubry s'informe du sort de la subdivision portant le même nom. L'ingénieur municipal Roger Houde donne l'information que les urbanistes seront dans nos murs lundi le 13 mai et qu'à la suite de cette visite il sera en mesure d'informer le concerné sur ce projet.

Ventre de boeuf rue Matton.  
(169-63)

Un contribuable de la rue Matton demande qu'il soit fait des travaux pour remédier au ventre de boeuf qui reviennent chaque année sur cette rue.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Alfred E. Gagnon,

Que l'ingénieur municipal soit et est autorisé à faire les travaux nécessaires en vue d'éliminer les ventres de boeuf sur la rue Matton. ADOPTE.

MARGE DE LA RELIURE

Le 6 mai 1963.

Suit le rapport du référendum concernant le changement de statut.



CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE DE TROIS-RIVIERES.

Rapport du référendum concernant l'érection de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières en Municipalité de Ville tenu les 22 et 23 avril 1963 de 9 hres a.m. à 7 hres. p.m. M. Roland Désaulniers, C.G.A. secrétaire-trésorier de la Municipalité agissait comme Président d'élection, Réal Fleury, agissait comme secrétaire et Bertrand Gilbert comme assistant-secrétaire.

Un (1) seul bureau de scrutin a été établi, et ce, au 431 rue Lacerte en la Paroisse de Trois-Rivières, cependant trois (3) isolements étaient aux services des contribuables électeurs.

Aucun incident déplorable à signaler, tout s'est passé dans l'ordre complet.

Voici la Question inscrite sur le bulletin, "Etes-vous d'opinion que la résolution concernant l'érection en ville de notre territoire doit être adoptée."

Sur une possibilité de 1,568 voteurs, 538 se sont présentés aux urnes donnant le résultat suivant:

OUI - 285 en nombre donnant \$2,809,300. en valeur.

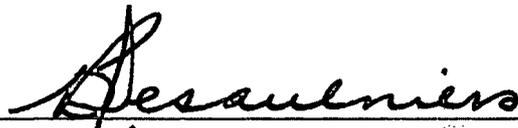
NON - 237 en nombre donnant \$1,239,700. en valeur.

Le résultat donne donc une majorité en faveur de l'érection de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières en municipalité de ville de 48 en nombre et de \$1,569,600 en valeur.

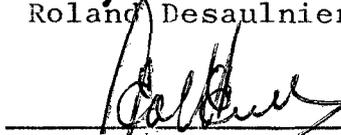
Nous avons compté 14 bulletins en nombre rejetés pour une valeur totale de \$30,900.00

Dès la première journée de scrutin, M. Louis-Georges Chainé fut assermenté comme représentant d'un groupe de citoyens en faveur de l'érection en ville.

Le 23 avril au matin, soit la deuxième journée du scrutin, M. Raoul Lamy fut assermenté comme représentant d'un groupe de citoyens qui n'approuvaient pas l'érection de la Municipalité en ville.



Roland Desaulniers, Président.

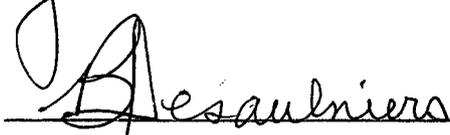


Réal Fleury, Secrétaire.

Sur ce l'assemblée est levée.



Maire.



Sec-Trés.

MARGE DE LA RELIURE

Le 8 mai 1963.

Assemblée de nomination.

Assemblée des électeurs de la Paroisse de Trois-Rivières tenue le 8ième jour de mai 1963 de 10 hres a.m. à midi en la salle de la Coopérative Fédérée de Québec, Chemin Ste-Marguerite, sous la présidence de M. Roland Desaulniers, C.G.A. président d'élection. Réal Fleury agissant comme secrétaire.



Bulletin de présentation de M. Lauréat Côté au siège No. 5 présenté par MM. Réal Bourque et Roméo Houle. Admis à 10.40 hres.

Bulletin de présentation de M. Jacques Dugré au siège No. 3 présenté par MM. J. Auguste Bettez et Claude Isabelle. Admis à 10.55 hres.

Bulletin de présentation de M. Jules Montour au siège de Maire présenté par MM. Louis Georges Chainé et Germain Prince. Admis à 11.22 hres.

Bulletin de présentation de M. Alfred E. Gagnon au siège No. 6 présenté par MM. Robert Lamy et Louis Georges Chainé. Admis à 11.28 hres.

Bulletin de M. Joseph Rivard au siège de maire présenté par MM. Rosaire Maheu et Raoul Lamy. Admis à 11.55 hres.

A midi le Président d'élection M. Roland Desaulniers, fait la déclaration suivante:

Je, Roland Desaulniers, Président d'élection, déclare l'élection pendante pour le siège de Maire pour être tenue le 13ième jour de mai 1963 de 8 hres. a.m. à 7 hres. p.m.

Ont été mis en nomination

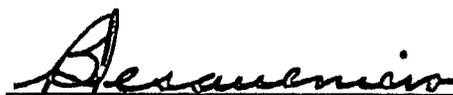
M. Jules Montour, Cultivateur,

M. Joseph Rivard, Papetier,

et Déclare M. Jacques Dugré élu Conseiller au siège No. 3.-

M. Lauréat Côté élu Conseiller au siège No. 5.-

M. Alfred E. Gagnon élu Conseiller au siège NO. 6.-

Président.

Secrétaire.

#### RAPPORT DU PRESIDENT D'ELECTION.

Elections.

L'élection eut lieu le 13 mai 1963 de 8 hres. a.m. à 7 hres. p.m.

Trois groupes de bureaux de scrutin furent instalés comme suit: Zone 1 pour les électeurs du territoire compris entre les limites est de la municipalité et la Pointe Lacerte et borné au nord par la voie ferrée et au sud par le fleuve St-Laurent, trois bureaux de scrutin ont été établis au 4448 Boul. Royal, soit les bureaux Nos. 1, 2 et 3.

Zone 2 pour les électeurs du territoire compris entre les limites ouest de la municipalité et la Pointe Lacerte et borné au nord par la voie ferrée et au sud par le fleuve St-Laurent, 4 bureaux de scrutin ont été établis au 7251 Notre-Dame, soit les bureaux Nos. 4, 5, 6, et 7.

Zone 3 pour les électeurs compris dans le territoire connu et désigné Ste-Marguerite 3 bureaux de scrutin ont été établis en la salle de La Coopérative Ste-Marguerite soit les bureaux Nos. 8, 9 et 10.



Elections...suite.

La votation s'est déroulée dans le plus grand calme et d'après les organisateurs des deux parties tout s'est déroulé dans l'ordre et régulièrement.

Le relevé du scrutin s'est fait au secrétariat de la rue Lacerte donnant le résultat suivant:

Pour le siège de maire deux candidats étaient en lice:

Jules Montour a obtenu 1031 voix;

Joseph Rivard a obtenu 604 voix laissant une majorité à Jules Montour de 427 voix.

6 bulletins ont été gachés et 11 ont été rejetés.

1646 électeurs se sont présentés et ont déposé leur vote sur une possibilité de 2652 électeurs donnant un taux de votation de 62%

Les boîtes de scrutin ont été déposées dans une voute fédérale aussitôt le décompte fini.

Desaulniers Président.

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE DE TROIS-RIVIERES.

Je, Lauréat Côté, soussigné, de la Paroisse des Trois-Rivières, ayant dûment été nommé Conseiller de cette Municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

\_\_\_\_\_  
Lauréat Côté.

Assermenté devant moi, à la Paroisse de Trois-Rivières, Qué, ce quatorzième jour de mai, mil neuf cent soixante et trois.

Desaulniers  
Roland Desaulniers, C.G.A.  
Secrétaire-Trésorier.

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE DE TROIS-RIVIERES.

Je, Jacques Dugré, soussigné, de la Paroisse des Trois-Rivières ayant été dûment nommé Conseiller de cette Municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Jacques Dugré  
Jacques Dugré.-

Assermenté devant moi, à la Paroisse de Trois-Rivières, Qué, ce quatorzième jour de mai, mil neuf cent soixante et trois.

Desaulniers  
Roland Desaulniers, C.G.A.  
Secrétaire-Trésorier.

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE DE TROIS-RIVIERES.



Je, Alfred E. Gagnon, soussigné, de la Paroisse de Trois-Rivières, ayant été dûment nommé Conseiller de cette Municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

*Alfred E. Gagnon*  
Alfred E. Gagnon.

Assermenté devant moi, à la Paroisse de Trois-Rivières, Qué., ce quatorzième jour de mai, mil neuf cent soixante et trois.

*Roland Desaulniers*  
Roland Desaulniers, C.G.A.  
Secrétaire-Trésorier.

Le 17 mai, 1963.

Assemblée spéciale du Conseil Municipal de la Paroisse des Trois-Rivières tenue le dix-septième jour de mai, 1963 à 9 heures p.m. au lieu ordinaire des sessions tenue sous la présidence de M. Lauréat Côté, pro-maire; étaient aussi présents: Messieurs les conseillers, Hormidas J. Martin, Henri Guilbert, Jacques Pichette, Jacques Dugré, Alfred E. Gagnon.

Lecture de l'avis de convocation. Sujets à être discutés.

L'assemblée débute par la lecture de l'avis de convocation et du certificat de signification. Cette assemblée a pour but de la prise en considération, comme il appert à l'avis de convocation des sujets suivants savoir:

- 1) Résolution demandant à la Cité des Trois-Rivières, la co-opération de leur corps technique avec le nôtre pour l'élaboration des plans des voies d'accès au futur pont.
- 2) Résolution pour autoriser l'ingénieur municipal, Roger Houde et la firme Soudre & Latté à soumettre les plans et de discuter avec le Ministère de la Voirie Provinciale concernant l'emplacement des voies d'accès du futur pont.
- 3) Egout Lalancette.
- 4) Boni aux Officiers d'élection.
- 5) Tuyau principal d'aqueduc dans le fossé Boulevard St. Jean.

Explications de l'ing. re: situation future du pont.

M. L'ingénieur Roger Houde donne des explications au sujet de la situation future du pont et des problèmes des voies d'accès à ce dit pont, il est:

170-63)  
autorisation donnée aux ing. & Firme d'urbaniste pour négocier avec le

PROPOSE PAR M. Jacques Pichette,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

Que la firme d'urbanistes Soudre & Latté de Montréal, notre ingénieur Conseil en épuration, M. Maurice Vézina, Ingénieur P. et

Le 17 mai, 1963.-



ainsi que notre Ingénieur municipal, M. Roger Houde, ing. p., soient et sont autorisés à négocier avec le Ministère de la Voirie Provinciale sur l'emplacement des routes principales devant desservir le futur pont et de discuter aussi des emplacements des parcs interurbains des problèmes d'égout et d'épuration ainsi qu'une entente pour le zonage dans les limites des deux (2) Municipalités.

Ministère de la Voirie Prov.  
re: l'emplacement des routes devant desservir le futur pont.  
*avec les autorités gouvernementales*

Que demande soit faite à la Cité des Trois-Rivières que le Conseil Municipal de la dite Cité autorise son Ingénieur en chef, M. Robert Boisclair, ing. p., ainsi que L'urbaniste conseil, M. Georges Robert à négocier avec notre ingénieur Municipal, M. Roger Houde, Ing. p., et notre urbaniste, M. Ralph Latté aux fins de négocier sur le sujet cité plus haut. Que copie de cette résolution soit envoyée au Conseil Municipal de la Cité des Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Jacques Pichette,

Que la Firme d'urbaniste Soudre & Latté de Montréal, notre ingénieur conseil en épuration, M. Maurice Vézina, ing. p., ainsi que notre ingénieur Municipal, M. Roger Houde, ing. p., soient et sont autorisés à négocier avec les ingénieurs du Ministère de la Voirie Provinciale dans le but d'en venir à une entente favorable à notre Municipalité concernant les voies d'approches du futur pont, mais que toute décision soit soumise aux membres du Conseil Municipal de la Paroisse des Trois-Rivières pour approbation préalable.

ADOPTE.

(171-63)  
Autorisation donnée à notre ingénieur municipal Soudre & Latté ainsi que M. Maurice Vézina afin de négocier re: entente favorable pour notre Municipalité re: voies d'approches du pont futur.

Suit le sujet de l'égout Lalancette sur lequel l'ingénieur donne quelques précisions. A une récente assemblée un compte de \$46.00 devait être produit à M. Lalancette, montant représentant la main d'oeuvre de nos employés municipaux pour le travail effectué sur la propriété de M. Lalancette. Il avait été entendu à cette occasion que le dit montant de \$46.00 soit absorbé dans l'entretien des égouts de Val Mauricie.

Cependant, cette fois-ci, il s'agit d'un compte de \$60.00 représentant le travail de Machinerie effectué par M. Clément Ricard sur la même propriété privée. En somme, il s'agit de savoir si M. Clément Ricard doit faire parvenir un compte à la Municipalité ou à M. Lalancette. Comme c'est M. Lalancette qui a commandé ces machineries, ce sera donc à ses dépens.

Comme il avait été préalablement discuté avant les dernières élections, il est,

PROPOSE PAR M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE PAR M. Hormidas J. Martin,

Que Messieurs Roland Desaulniers, président d'élection et Réal Fleury secrétaire d'élection reçoivent chacun un boni de \$100.00 comme rémunération pour leur travail en vue de la préparation et de l'élection même du 13 mai, 1963.

ADOPTE.

(172-63)  
Boni aux officiers d'élection.

Au dernier item, il s'agit de la conduite principale de notre aqueduc sur le Boulevard St-Jean.

Après des explications de notre ingénieur municipal, il est convenu d'attendre des développements, vu que le cas est réglé momentanément, le sujet reviendra à la table si des complications sont à prévoir.

Consuite principale d'aqueduc Blvd. St-Jean.

MARGE DE LA RELIURE

Le 17 mai, 1963.

Et sur ce, l'assemblée est levée.

Jules Montour Pro-Maire  
Roland Desaulniers Sec. Trésorier.



CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE DE TROIS-RIVIERES.

Je, Jules Montour, soussigné de la Paroisse des Trois-Rivières, ayant dûment été élu maire de cette Municipalité, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Jules Montour  
Jules Montour.

Assermenté devant moi, en la Paroisse de Trois-Rivières, ce vingt-quatrième jour de mai mil neuf cent soixante et trois.

Roland Desaulniers  
Roland Desaulniers, C.G.A.  
Secrétaire-Trésorier.

Le 3 juin, 1963.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Paroisse des Trois-Rivières tenue le troisième jour de juin, 1963 au lieu et à l'heure ordinaire des sessions sous la présidence de son Honneur le Maire, Jules Montour, étaient aussi présents Messieurs les Conseillers, Jacques Dugré, Hormidas J. M artin, Henri Guilbert.

(173-63)  
Procès-verbaux  
à être adoptés.

PROPOSE par M. Hormidas J. Martin,

SECONDE par M. Henri Guilbert

Que les procès-verbaux des assemblées tenues les 6 et 17 mai, ainsi que l'assemblée des électeurs tenue le 8 mai, enfin le rapport de l'élection tenue le 13 mai soient et sont adoptés tels que lus et rédigés dans le livre des Minutes de la Municipalité.

ADOpte.

(174-63)  
Comptes à être  
acceptés et salaires  
à être ratifiés.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que les comptes suivants soient et sont approuvés pour paiement.

- 1- Maurice Matteau: concierge, 5 assemblées au 26 avril ----25.00
- 2- M. Lacourse: Remboursement pour frais de plombier pour égout-----21.30

MARGE DE LA RELIURE



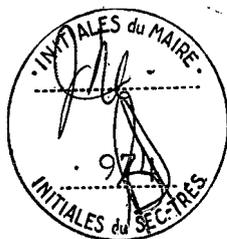
3-	Petite caisse du sec.trés.	98.32
4-	Caribonum Ltée: 500 feuilles papier carbon	40.15
5-	Bell Telephone: Appels d'urgence	8.48
6-	" " Bureaus & puits	124.00
7-	Jean Banville: 24 rouleaux de papier pour calculatrice	7.49
8-	Réparation calculatrice Olivetti: (JeanBancille)	4.77
9-	Béton Vibré Ltée: 6 tuyaux de 6" x 3' (égout)	5.90
10-	Armand Bourassa: Aqueduc et égout rue Lacerte (2-1/2 Hrs)	15.00
11-	" " Aqueduc Terrasse Duvernay (3-1/2 Hrs)	21.00
12-	" " Chargement de terre secteur Demontigny (3 heures)	18.00
13-	" " Terrasse Duvernay aqueduc (4 heures)	24.00
14-	Télévision St-Maurice Inc: Conférence du maire pour referendum	60.00
15-	Lucien Dupont & Fils: 300 re çus 1000 env. 1000 entêtes	36.08
16-	" " " 300 re çus service aqueduc	11.36
17-	" " " 3000 bulletins de vote, 1 relieur	39.86
18-	De L'Orme Constructions Ltée: nivelleuse rue Bette	8.00
	" " rue Joliet	10.00
	" " rue Bourassa	
	Duval & Bellemare	12.00
	rue Carillon	5.00
	rue Guay	5.00
	rue Roberge	5.00
	Usine pompage	5.00
	Facture No.7 signée par G. Gagnon	18.00
		68.00
19-	Dépot Surplus Inc: Fusil .303 et balles pour chiens	18.62
20-	Garage Dupont: Gazoline pour camion (4 factures)	19.07
21-	" " 2 pintes huile pour pompes	1.10
22-	Banlieue Automobiles ENrg: Gazoline pour camion	4.80
23-	Antoine Gauthier: 12 plans (copies en bleu)	27.15
24-	Gouin Lumber: Bois pour formes (C. Ricard 2 factures)	434.26
25-	The Highway Paving Co: 10060 lbs d 'asphalte froide	33.22
26-	Loranger & Molesworth: Factures 1949 à aour 1962 (caucus)	2084.82
27:	Loranger & Molesworth: 10 sacs de ciment préparé	10.40
28-	Loranger & Molesworth: 2 sacs de ciment préparé	2.08
29-	Loranger & Molesworth: 1 sac de ciment pour égput	1.35
30-	Loranger & Molesworth: 21 rouleaux de tuyau 3/4", 24 valves d 'entrée, 24 valves principales, 24 boites de service	815.01
31-	Launier Ltée: 1 flotte de cabinet d'aisance	.88
32-	Launier Ltée: 12 boites de service, 5 valves principales	88.61
33-	Le Nouvêliste Inc: Demande de soumissions égout pluvial Alfa-Demontigny	22.50
34-	Imprimerie Lacoursière: 10 sacs de votation	4.05
35-	Laurentide Ready Mix: 12 cylindres pour échantillons	6.24
36-	Castel Des Prés Inc. Réception Chambre de Commberce	105.00
37-	Normandin & Frère: Réparation feu de circulation Ste- Marguerite	43.93
38-	Central Quebec Steel: Fer angle à etre chargé à C. Ricard	166.40
39-	Pascal Hardware: 4 clefs	1.06
	3 clefs	0.80
	1 interupteur, ensemble poignées et serrures	7.99
40-	" " " 3 clefs	0.80
41-	" " " 2 fusibles de 600 Watts	3.57
42-	Roneo: 5000 feuilles de papier pour liste électorale	25.71
43-	Roneo: 4 mains de stencils pour liste électorale	19.51
44-	Léonard Beaulieu: Nivelleuse et gravier Matton-Doucet	105.25
45-	Léo Paul Paquin: Bois pour réparation de clôture Matton- Doucet	12.00
46-	François Olsen: Travail pour entretien rues Matton-Doucet) (1 1/2 Heures)	83.03
47-	Shawinigan Water & Power Co: déplacement de poteaux rue Rouette (reg.)	400.00
48-	Cité des Trois-Rivières Taxes pour puits et conduite aqueduc	678.50
49-	Autorisation achat de 1000 timbres à \$0.02 pour lettre invitation	20.00

Le 3 juin, 1963.-



51- P.V. Ayotte: articles pour bureau ingénieur	28.66
52- Dépenses d'élection: Léopold Gélinas -	
Vice-Prés-----	12.00
Mme Léopold Gélinas --	12.00
Germain Gélinas-----	12.00
Doria Lespérance-----	12.00
Normand Martin-----	12.00
Léon Montour-----	12.00
Mme P. Larivière-----	12.00
Mme Anatole Blais-----	12.00
Gustave Dufresne-----	12.00
Mlle Annette Girard-----	12.00
53- Greffiers:	
Mme André Montour-----	8.00
Mme Eddy Normandin-----	8.00
Mme Eddy Pelletier-----	8.00
René Léger-----	8.00
Mlle Annette Gélinas-----	8.00
Mme Roger Ebacher-----	8.00
Mme Jules Bolduc-----	8.00
Mme Armand Dufresne-----	8.00
Mme Alex Champoux-----	8.00
Mme Maurice Dupont-----	8.00
Jean Cloutier (3 Polls)	25.00
Salle Royale (4 Polls--)	40.00
Coop fédérée (3 polls et nomination-----	30.00
54- Shawinigan Water & Power: Tous ces compes ont été vérifiés:	
Puits No. 1 au 4 mars-----	52.05
Puits No. 1 au 2 mai-----	55.79
Puits No. 2 au 9 avril-----	69.94
Puits No. 2 au 9 mai-----	61.41
Puits No. 3 au 9 avril-----	64.03
Puits No. 3 au 9 mai-----	55.94
Lampes de rues au 30 avril-----	839.37
Lampes de rues au 31 mai-----	839.37
Réservoir au 15 février-----	10.87
Réservoir au 16 avril-----	6.23
Réservoir au 14 mai-----	1.55
Le Calvaire au 17 avril-----	7.62
Pompes Centre d'achats au 10 avril-----	51.38
Pompes Centre D'achats au 10 mai-----	50.46
Pompes Centre D'Achats au 18 avril (Lumières)-----	10.34
Pompes Place Pothier au 15 avril (lumières)-----	2.08
Pompes Place Pothier force motrice au 25 février-----	68.01
Pompes Place Pothier force motrice au 25 avril-----	65.10
Bureau au 15 février-----	25.56
Bureau au 16 avril-----	22.32
Bureau au 13 mai-----	18.02
Bureau ingénieur au 15 février-----	9.53
Bureau ingénieur au 16 avril-----	9.78
Bureau ingénieur au 13 mai-----	9.56
Pompe incendie au 13 mars-----	23.80
Pompe incendie au 16 avril-----	27.91
Pompe incendie au 13 mai-----	1.04
Lumière de circulation au 14 mai-----	8.49
55- Roger Houde, voyage à Quebec avec M. Mézina R, Latté, (V oirie)-----	44.40
56- Service des incendies de janvier au 27 mars:	
Alphida Trempe-----	21.00
Joachim Rochon-----	12.00
Claude Launier-----	44.00
Herman Lyonnais-----	12.00
Robert Boucher-----	6.00
Yvon Landry-----	20.00

Le 3 juin, 1963.-



56- Service des incendies de janvier au 27 mars (suite)	
· Raymond Ricard-----	2.00
· Paul Urbide-----	2.00
· Clément Launier-----	3.00
· Bernard Longval-----	9.00
· Josaphat Laroche-----	5.00
· Yvon Massicotte-----	2.00
· Luigi Rondeau-----	3.00

Et que les compes suivants soient ratifiés tels que payés

Mme Larivière Pierrette	Temps supplémentaire-----	273.00
Mme Lamy, Denise	Temps supplémentaire-----	219.50
Mlle Jutras, Hélène	Temps supplémentaire-----	8.00
Bertrand Gilbert	" "	10.00
Alphonse Rock	Salaire-----	837.05
Gilles Gagnon	Salaire-----	1196.14
Maurice Chabot-----		756.01
Raoul Bélanger-----		692.57
Eddy Dugré-----		438.76
Roland Crête-----		353.86
Banque Provinciale du Canada	Capital & intérêt-----	19168.17
" " " " " "	Remboursement emprunt temp-----	20000.00
Receveur General du Canada	Timbres postes-----	50.00
" " " " " "	Ass. chômage-----	144.76
	Impot sur le revenu-----	691.60
Ministre des finances	Protection civile-----	110.00
Ministre des finances	Chartes-----	150.00
Ministre des finances-----	Assistance publique-----	2000.00
Ministre des finances	impot sur le revenu-----	136.35

ADOPTE.

Lecture d'une lettre de réclamation de M. Gilbert Michaud par son Procureur, Maître Jacques Lacoursière concernant des dommages subis lors du refoulement d'égoût au Domaine Laurentien. Les dommages se montent à \$414.94, pour faire suite à cette lettre il est,

PROPOSE PAR M. Jacques Dugré,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Qu'avis légal soit demandé à Me. Ludovic Lapperrière, Avocat, au sujet de la réclamation de M. Gilbert Michaud soumise par son procureur Me. Jacques Lacoursière le 28 mai, 1963 et concernant des dommages causés par un refoulement d'égoût.

ADOPTE.

offre de M. A. Caron re: Hotel de ville M. Alcide Caron, Agent d'immeubles propose une bâtisse qui pourrait servir d'Hotel de ville. Comme cette bâtisse se situe hors des limites de notre Municipalité, la lettre est considérée comme lue.

Suit une demande de la Société St-Jean Baptiste pour une contribution aux dépenses de la Fête Nationale, il est,

PROPOSE Par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Qu'un montant de \$10.00 soit et est octroyé à la Société St-Jean-Baptiste comme contribution à la Fête Nationale 1963.

ADOPTE.

MARGE DE LA RELIURE

(175)63

Lettre de réclamation de M. Gilbert Michaud

offre de M. A. Caron re: Hotel de ville

(176-63)

Contribution Société St Jean Baptiste. Fete Nationale.

Le 3 juin, 1963.-



(178-63)  
Déplacement tableau d'affichage

Par lettre, la Corporation Scolaire demande aux autorités municipales de déplacer le tableau d'affichage situé à l'extrémité sud du Boulevard St-Jean, et de le placer face à l'école Marguerite Bourgeois, il est donc,  
PROPOSE PAR M. Jacques Dugré,

SECONDE PAR M. Hormidas J. Martin,

Qu'à compter du 4 juin, 1963 les endroits d'affichage officiels soient situés comme suit: Ste-Catherine de Sienne face à l'église actuelle, à Ste-Marguerite, face à l'école Marguerite Bourgeois.

ADOPTE.

Suggestion de M. Levesque à faire l'acquisition d'un terrain

M. R. J. Levesque, puisatier informe le Conseil qu'il serait sage de songer à l'acquisition d'un terrain en vue de la construction future de puits additionnels, sur ce, son Honneur le Maire dit qu'il s'est rendu sur les lieux avec le puisatier et quelques membres du Conseil et qu'une option a été prise pour un terrain de 200' x 200' sur la terre de M. Jean Louis Giroux, Boulevard St-Jean. Le prix à être payé pour ce terrain serait de \$1,500.00

Il est,

PROPOSE PAR M. Hormidas J. Martin,

(179-63)  
Demande au Notaire Garceau pour préparer un contrat.

SECONDE PAR M. Jacques Dugré,

Que le Notaire, Gilles Guy Garceau soit et est autorisé à préparer un contrat pour l'acquisition d'un terrain 200' x 200' propriété de M. Jean-Louis Giroux et ce au prix de \$1,500.00. Le tout, pour et au nom de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières. Que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer le contrat à cet effet.

ADOPTE.

arrivée de M. L. Côté.

A ce moment-ci de l'assemblée nous constatons l'arrivée du Conseiller M. Lauréat Côté.

Pour faire suite à la résolution précédente, il est,

(180-63)  
Retenue des services de M. R. Gélinas re: Terrain pour futur puits.

PROPOSE PAR M. Jacques Dugré,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

Que les services professionnels de M. Roger Gélinas, arpenteur géomètre soient retenus pour borner et donner la description territoriale du terrain à être acquis de M. Jean-Louis Giroux, Boulevard St-Jean pour la construction future de puits.

ADOPTE.

Ouverture des soumissions re: égout pluvial Alfa-Demontigny.

Ouverture des soumissions pour l'égoût pluvial Alfa-Demontigny. Quatre (4) soumissions sont parvenues au Secrétariat dans le temps limite.

- De L'Orme Construction - \$14,433.93 accompagné d'un chèque visé de \$1,443.40
- Clément Ricard - \$11,705.65 accompagné d'un chèque visé de \$1,175.00
- La Compagnie de Const. Laviolette Ltée., - 9,964.00 accompagné d'un chèque visé de \$996.40
- Noé Veillette Inc. - 12,925.50 accompagné d'un chèque visé de \$1,300.00

MARGE DE LA RELIURE

Le 3 juin, 1963.-



PROPOSE PAR M. Lauréat Côté,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

Que le contrat de confection de l'égout pluvial Alfa-Demontigny soit et est octroyé à la Compagnie de Construction Laviolette Ltée. Le Contrat octroyé dit contrat sera signé lorsque toutes les formalités légales auront été remplies.

ADOPTE.

(181-63)

Contrat octroyé  
re: Egout  
Alfa-Demontigny.

Avis de motion

re: Reg. emprunt

Le Conseiller Henri Guilbert, donne avis de motion qu'il présentera à une prochaine session un règlement d'emprunt au montant de \$12,700,00 qui servira à rencontrer les dépenses pour la construction de l'égout pluvial Alfa-Demontigny.

(182-63)

Remis des chèques  
visés.

PROPOSE Par M. Hormidas J. Martin,

SECONDE PAR M. Jacques Dugré,

Que le Secrétaire Trésorier soit et est autorisé à remettre les chèques visés aux soumissionnaires qui n'ont pas été acceptés.

ADOPTE.

(183-63)

Conseil en  
faveur d'un  
Hotel de Ville.

M. Houde peut  
faire étude  
préliminaire.

PROPOSE PAR M. Lauréat Côté,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

Que le Conseil Municipal de la Paroisse des Trois-Rivières est en faveur en principe à la construction d'un Hotel de Ville, et que M. Roger Houde, ing. p., soit et est autorisé à commencer une étude préliminaire des plans et du site du dit Hotel de Ville.

ADOPTE.

Compte de C. Ricard

M. Clément Ricard a soumis un compte au montant de \$60.00 concernant des travaux de machinerie lors de la réparation de l'égout de M. Philippe Lalancette, rue Delormier. Il s'agit de savoir lequel de M. Lalancette ou de la Municipalité paiera ce compte, il est,

(184-63)

Compte absorbé  
par la Munici-  
palité.

PROPOSE PAR M. Lauréat Côté,

SECONDE PAR M. Hormidas J. Martin,

Que le compte de \$60.00 de M. Ricard concernant les travaux de machinerie à l'égout Lalancette soit et est absorbé dans le coût de l'entretien de l'égout de Val Mauricie.

ADOPTE.

Employés re:  
Futur pont.

Suit la question d'embauchage lors de la construction du pont, il est,

(185-63)

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Hormidas J. Martin,

Que demande soit faite à la Corporation du Pont afin que les contribuables de la Paroisse des Trois-Rivières aient la préférence lors des engagements des employés pour la construction du futur pont.

ADOPTE.

MARGE DE LA RELIURE

Le 3 juin 1963



Pro-Maire.  
J. Dugré.  
(186-63)

Comme le terme de M. Lauréat côté expire avec le mois de juin, il est

PROPOSE par M. Lauréat Côté,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que M. Jacques Dugré soit et est nommé Pro-Maire pour les trois prochains mois.

ADOPTÉ.

Pour faire suite à cette nomination, M. le Maire remercie M. Côté pour l'avoir secondé dans sa tâche et souhaite plein succès à M. Dugré.

De son Côté M. Jacques Dugré, nouveau pro-maire remercie M. Lauréat côté de l'avoir proposé à cette charge et remercie aussi tous les membres du Conseil pour la confiance qu'il lui est ainsi faite.

Emp. Temp. (107-C)  
\$33,000.00  
(187-63)

PROPOSE par M. Hormidas J. Martin,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec le pouvoir d'emprunter temporairement de la Banque Provinciale du Canada la somme de \$33,000.00 et ce en attendant le produit de la vente des obligations à être émises sous l'autorité du règlement No. 107-C

ADOPTÉ.

Emp. temp.  
Autorisation  
à signer billet  
(187a-63)

PROPOSE par M. Hormidas J. Martin,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que Son Honneur le Maire Jules Montour et M. Roland Desaulniers, secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer le billet au montant de \$33,000.00 concernant un emprunt temporaire sous l'autorité du règlement No. 107-C et ce pour et au nom de la Municipalité de la Paroisse de Trois-Rivières, dès que l'autorisation de la Commission Municipale de Québec en aura été donnée.

ADOPTÉ.

Autobus.  
Rec<sup>é</sup>  
RÉS. No. 109-a  
Rescindée.  
(188-63)

PROPOSE par M. Hormidas J. Martin,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que la résolution concernant une requête à la Régie des Transports du Québec pour le transport en commun adoptée le 18 mars 1963 et inscrite au livre des minutes aux pages 944 et 945 soit et est rescindée à toute fin pratique.

Que copie de cette résolution soit envoyée à la Régie des Transports du Québec.

ADOPTÉ.

Exposé No. 1  
Transport en  
commun.  
(189-63)

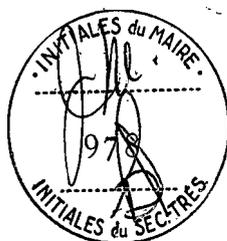
PROPOSE par M. Lauréat Côté,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que demande soit faite à la Régie des Transports du Québec afin d'obtenir que le service de transport en commun fourni par la Compagnie de Transport St-Maurice dans les limites de la municipalité de la Paroisse de Trois-Rivières soit extentionné pour com-

MARGE DE LA RELIURE

Le 3 juin 1963



prendre les secteurs Démontigny et Bellevue ainsi que Joliet (Quadrex) et que le parcours soit aussi étendu pour comprendre toute la partie du secteur Terrasse Duvernay déjà développée et cela à une fréquence d'un voyage à toutes les 30 minutes le tout conformément à l'exposé No. 1 fourni à la Régie des Transports du Québec par la compagnie de Transport St-Maurice.

Que copie de cette résolution soit envoyée à la Régie des Transports du Québec.

ADOPTE.

Achat des rues  
Garceau.  
(190-63)

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que la municipalité de la Paroisse de Trois-Rivières, achète de M. Némèse Garceau les rues de ce dernier au prix nominal de \$1.00 et cela à la condition que M. Garceau ne soit pas taxé pour la confection des dites rues tant et aussi longtemps que les terrains riverains lui appartiendront ou qu'ils seront vacants.

ADOPTE.

Ing. Autorisé  
à rencontrer  
Inter-cité et  
A. Sirois.  
(191-63)

PROPOSE par M. Lauréat Côté,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que l'ingénieur municipal M. Roger Houde, I.P. soit et est autorisé à rencontrer la Compagnie Inter-Cité Transport ainsi que M. André Sirois afin d'en venir à une entente concernant les rues dans le secteur où ces deux propriétaires ont des immeubles.

ADOPTE.

Reg. 125  
Rouette Rejeté

Suit la lecture du règlement NO.125 concernant la répartition de la confection de la rue Rouette, Ce règlement est rejeté par le Conseil vu la surcharge que les propriétaire intéressés seraient appelés à payer. Un autre règlement sera confectionné pour comprendre un emprunt de 15 années.

Avis de motion  
rue Rouette.

Le Conseiller Hormidas J. Martin donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, à une prochaine séance un règlement d'emprunt au montant de \$2,750.00 concernant la confection de la rue Rouette.

Tolérance li-  
gne de construc-  
tion  
(192-63)

Pour faire suite à des demandes concernant la ligne de construction, il est

PROPOSE par M. Hormidas J. Martin,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que permission soit et est donnée à M. Rosaire Bibeau et Roméo Charbonneau de construire leur habitation familiale avec façade sur la 4ième avenue et ce à une distance de 15' de la ligne de la rue; que cette même tolérance soit et est accordée à M. Joseph Daigle sur la rue Carillon. Ces tolérances sont accordées à partant du principe que ces constructions ne nuisent à personne du point de vue de visibilité.

Polycopieur.  
(193-63)

PROPOSE par M. Lauréat Côté,  
SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire l'achat d'un polycopieur Roneo au prix de \$300.00-Ce polycopieur est à l'essai depuis quelque temps déjà au bureau.

ADOPTE.

MARGE DE LA RELIURE

Le 3 juin 1963.



Service express.  
C.N.R. & C.P.R.  
(194-63)

PROPOSE par M. Lauréat Côté,  
SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que demande soit faite à Canadian National Express Compagnie ainsi qu'à Canadian Pacific Express Company pour obtenir que ces deux compagnies de livraison à domicile étendent leurs services comme ceci: pour le secteur connu sous le nom de banlieue que le service soit étendu pour comprendre le secteur Bellevue ainsi que Démontigny. Dans le secteur connu sous le nom de Ste-Marguerite, des limites de la Cité des Trois-Rivières jusqu'au Boul. Mauricien, englobant toutes les rues transversales de cette zone.

ADOPTE.

Chiens. (plaintes)

Plusieurs plaintes parviennent encore aux membres du conseil concernant les chiens errants. MM. Dugré et Martin du comité de la police disent que les policiers vont commencer leur travail incessamment et que dans le but de faire un travail complet les policiers se sont vus confier une zone bien spécifiée.

Lumière Jos.  
Rivard.  
(195-63)

Un contribuable de la rue Notre-Dame M. Jos. Rivard demande à ce la taxe d'éclairage qui lui est chargée soit biffée parce que dit-il il n'est pas dans le secteur concerné. Le secrétaire fait la remarque que le no. de lot de M. Rivard, soit le 37-118 est bien inscrit au règlement no. 97

Après explications sur le fait que cet immeuble fait face à la rue Notre-Dame et que malgré qu'il soit dans le cadastre du secteur Delorimier il s'en trouve isolé, il est donc

PROPOSE par M. Lauréat Côté,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que la taxe d'éclairage 1963 chargée à M. Joseph Rivard, lot 37-118 soit et est biffée des livres de perception de la municipalité et que le lot No. 37-118 soit rayé du règlement No. 97, de la municipalité de la Paroisse de Trois-Rivières. Cette taxe d'éclairage se monte à \$17.38-

ADOPTE.

Lumière Jos.  
Lecours.  
(196-63)

Le cas de M. Rivard a été apporté à la table du conseil par le Conseiller Lauréat Côté. Le même conseiller aborde ensuite le cas de M. Jos. Lecours. Ce contribuable se plaint que par suite du changement de capacité des lampes de rue, face à sa demeure, la partie de rue où il réside semble être dans la noirceur, il est donc,

PROPOSE par M. Lauréat Côté,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

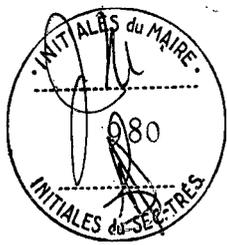
Que demande soit faite à la Compagnie d'électricité Shawinigan de bien vouloir changer une lampe de rue de 4000 lumens pour une de 20,000 lumens sur la rue Delorimier. Il s'agit ici de la première lampe de 4000 lumens du nord au sud de cette dernière rue.

ADOPTE.

Extra aux chaines de béton  
Ter.-Duvernay.  
(197-63)

L'ingénieur municipal M. Roger Houde, I.P. averti le Conseil que les propriétaires du secteur Terrasse Duvernay demande les chaines de béton pour la bande centrale du Boul. Richelieu. Si les chaines doivent être confectionnées il serait obligatoire pour la bonne marche des travaux qu'elles soient construites avant le pavage des rues.

Le 3 juin 1963



PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que le contracteur Clément Ricard soit et est autorisé à confectionner les chaines de béton à la bande centrale du Boul. Richelieu et ce au prix unitaire de la soumission de ce dernier soit \$1.45 le pied linéaire. Ceci représente une dépense de \$8,279.50 qui devra être compilée dans le futur règlement du Secteur Terrasse Duvernay.

ADOPTE.

Demande de soumission, pavage gazonnage et égout pluvial, Ter-Duvernay.  
(197a-63)

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à demander des soumissions, par le journal local, pour gazonnage, pavage et égout pluvial au secteur Terrasse Duvernay.

ADOPTE.

Extra Delorimier pierre concassée  
(198-63)

Suivant des explications de l'ingénieur municipal à l'effet qu'il serait de beaucoup préférable qu'il y ait un lit de pierre concassée avant de procéder à l'asphaltage de la rue Delorimier, il est

PROPOSE par M. Lauréat Côté,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que le contracteur Clément Ricard soit et est autorisé à poser une couche de pierre concassée de 2" pouces d'épaisseur sur la rue Delorimier et ce pour une somme approximative de \$2,750.00 suivant les estimés de l'ingénieur municipal.

ADOPTE.

Estimé final rue Rouette.  
(199-63)

L'ingénieur présente l'estimé final concernant les travaux de la rue Rouette.

PROPOSE par M. Hormidas J. Martin,

SECONDE par M. Lauréat Côté,

Que la somme de \$316.26 représentant l'estimé final des travaux de la rue Rouette y compris le chèque de dépôt de 10%, soit payé à Noé Veillette & frère.

ADOPTE.

Estimé No. 2 chaines de béton. 107-C  
(200-63)

PROPOSE par M. Jacques Dugré,

SECONDE par M. Lauréat Côté,

Qu'un montant de \$8820.00 représentant l'estimé no. 2 pour la confection des chaines de béton au secteur Terrasse Duvernay soit payé à Clément Ricard ; cependant les matériaux payés par la municipalité seront déduits de cette somme.

ADOPTE.

Estimé Delorimier  
(201-63)

PROPOSE par M. Lauréat Côté,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Qu'un montant de \$9,137.44 soit payé à Clément Ricard pour travaux faits en vertu du règlement #97-A au secteur Delorimier; cependant il sera déduit de cette somme les matériaux payés par la municipalité.  
ADOPTE.

MARGE DE LA RELIURE

Le 3 juin 1963



Dépenses.  
(202-63)

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que les comptes suivants soient et sont approuvés pour paiement:

Noé Veillette: Sable rue Démontigny-----	\$7.50
Roméo Gagnon: Piquets d'arpentage-----	\$59.68

ADOPTE.

Incendies mai/63  
(203-63)

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que les comptes suivants soient payés concernant les incendies de mai 1963:

Yvon Landry-----	\$8.00
Claude Launier-----	12.00
Michel Dugré-----	4.00
Alphida Trempe-----	6.00
Josaphat Laroche-----	4.00
Gilles Laroche-----	2.00
Herman Lyonnais-----	2.00
Bernard Longval-----	2.00
Clément Launier-----	2.00

ADOPTE.

Comptes de police  
(204-63)

PROPOSE par M. Jacques Dugré,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que les comptes de police soient payés comme suit:

Lucien Arseneault-----	\$17.40
Léo-Paul Désilets-----	3.62
Robert Lamy-----	39.51
Bernard Longval-----	18.85
Louis J. Servant-----	43.32
Jean-Louis Vadeboncoeur-----	29.02
Geo. Etienne Proulx-----	25.47

ADOPTE.

Sur ce la séance est levée.

Jules Montour Maire  
P. Desaulniers Sec-Trés.

Le 10 juin 1963

Assemblée spéciale du Conseil municipal de la Paroisse des Trois-Rivières tenue le 10ième jour de juin 1963 au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour et à laquelle session étaient aussi présents MM. les Conseillers, Lauréat Côté, Jacques Dugré, Henri Guilbert et Hormidas J. Martin.

L'assemblée dénote par la lecture de l'avis de convocation et du certfficat de signification. Cette assemblée à pour but, comme il appert à l'avis de convocation, la prise en considération des sujets suivants:

MARGE DE LA RELIURE

Le 10 juin 1963



- 1- Achat d'un système de radio téléphone.
  - 2- Affaire de refoulement d'égout, Domaine Laurentien.
  - 3- Ratifier l'élargissement de la rue Bettez.
  - 4- Nomination des vérificateurs.
  - 5- Avis de motion pour tuyaux dans fossés sur chemins gouvernementaux.
  - 6- Services de M<sup>c</sup> Geo. Gariépy pour re-subdivision rue Du Fleuve.
  - 7- Démission du Conseiller Alfred E. Gagnon. (Lettre)
  - 8- Réajustement du salaire du secrétaire-trésorier.
- A cet avis de convocation fait suite un appendice qui a aussi été signifié dans le délai prescrit. A cet appendice il y avait un 9ième sujet soit:
- 9- Résolution concernant la voie d'accès principale du futur pont.

Location de  
radio-télépho-  
ne.  
(205-63)

A la suite de remarques de l'ingénieur municipal concernant la perte de temps occasionnée par la recherche des employés municipaux sur les différents chantiers, il est

PROPOSE par M. Hormidas J. Martin,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que l'ingénieur municipal M. Roger Houdé, I.P. soit et est autorisé à faire faire l'installation d'un système de radio-téléphone pour deux (2) véhicules avec station centrale au secrétariat et ce pour location pour une période de trois (3) mois.

Que Son Honneur le Maire Jules Montour et le secrétaire-Trésorier soient et sont autorisés à signer le contrat de location à cet effet; cependant le contrat devra mentionner qu'advenant le cas où la municipalité se porterait acquéreur du système pendant la période de location, le prix de cette location devra être déduit du prix de vente.

ADOPTE.

Refoulement  
d'égout Domaine  
Laurentien.  
(206-63)

Dans l'affaire du refoulement d'égout au Domaine Laurentien, l'aviséur légal Me. Ludovic Laperrière, avocat, a pris des arrangements avec les réclamants, comme le Conseil l'en avait chargé et il est

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que la corporation de la Paroisse des Trois-Rivières paie les sommes suivantes aux personnes ci-après mentionnées, savoir:

- a) Monsieur J. Thomas Désilets-----\$300.00
- b) Monsieur Gaston Charron-----\$400.00
- c) Monsieur Raynal Doucet-----\$47.00
- d) Monsieur René Richard-----\$125.00
- e) Monsieur Jean Cloutier-----\$200.00

Le paiement de ces sommes représente le règlement complet et final de tous dommages que les personnes ci-haut mentionnées ont pu avoir subis par suite ou en conséquence d'une inondation survenue le ou vers le 1er avril 1963 dans le sous-sol des résidences de ces personnes. En outre, le paiement est fait sans admission de responsabilité de la part de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, et les personnes ci-haut mentionnées subrogent la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières dans tous les droits ou recours que ces personnes ont ou peuvent avoir par suite ou en conséquence des dommages qu'elles ont ou peuvent avoir subis.

ADOPTE.

Elargissement  
de la rue Bettez  
(207-63)

Au sujet de l'élargissement de la rue Bettez, l'ingénieur municipal Roger Houde, I.P. donne les explications suivantes: Le ministère de la voirie du Québec tout en pavant la nouvelle route Ste-Marguerite va paver la section de la rue Bettez comprise entre l'ancien chemin Ste-Marguerite et la nouvelle route et cela à la demande de l'ingénieur qui a expliqué la situation au point de vue de répartition

MARGE DE LA RELIURE

Le 10 juin 1963



Rue Bettez....

et que cette rue va servir principalement de jonction entre les deux voies. Pour que la voirie provinciale fasse la pose de l'asphalte il faut que la municipalité confectionne l'assiette de la rue, il est donc,

PROPOSE par M. Jacques Dugré,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que l'ingénieur municipal M. Roger Houde, I.P. soit et est autorisé à faire faire les travaux nécessaires à la rue Bettez en vue de l'asphaltage par la voirie Provinciale. Le coût de ces travaux est estimé à environ \$1000.00 et sera absorbé par le fonds général de la municipalité. Le contracteur sera payé suivant le prix unitaire admis.

ADOPTÉ.

Vérificateurs  
(208-63)

*Revisé par  
Relecture 228-63*

PROPOSE par M. Lauréat Côté,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que la firme de comptables agréés Langevin, Pellerin & Compagnie, soit et est nommée vérificateur pour l'exercice fiscal se terminant le 31 décembre 1963.

ADOPTÉ.

Avis de motion  
tuyaux dans fossés routes.

Le Conseiller Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera un règlement à une prochaine session qui aura pour effet de régir la pose de tuyaux dans les fossés long des chemins publics.

A la suite d'explications fournies par l'ingénieur concernant des anomalies dans la liaison des différents tronçons de la rue Du Fleuve, il est

Re-subdivision  
rue Du Fleuve.  
(209-63)

PROPOSE par M. Lauréat Côté,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que les services de M. Georges Gariépy, A.G. soient retenus pour la re-subdivision de la rue Du Fleuve de rue Bellemare à Démontigny.

ADOPTÉ.

Démission de M.  
Alfred E. Gagnon  
(210-63)

Lecture d'une lettre par laquelle M. Alfred E. Gagnon donne sa démission comme conseiller de la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières pour raison de santé.

A la suite de cette lecture M. le conseiller Jacques Dugré dit que c'est avec regret qu'il accepte cette démission mais que dans les circonstances il n'a pas d'autres alternatives. M. Dugré en outre, déclare que M. Gagnon a fourni un effort, que personnellement, dans les mêmes circonstances "je n'aurai pu fournir", il a certainement fait sa très grande part au service de ses concitoyens.

Son Honneur le Maire remercie M. Gagnon pour les services qu'il a rendus à la municipalité

PROPOSE par M. Jacques Dugré,

SECONDE par M. Lauréat Côté,

Que la démission de M. Alfred E. Gagnon au poste de Conseiller de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières soit et est acceptée.

ADOPTÉ.

MARGE DE LA RELIURE

Le 10 juin 1963



Faisant suite à cette dernière résolution, il est

PROPOSE et SECONDE à l'unanimité,

Qu'il soit adressé à M. Alfred E. Gagnon, au nom du Conseil et de toute la population des remerciements pour services rendus et des vœux de prompt et complet rétablissement.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Hormidas J. Martin,

SECONDE par M. Lauréat Côté,

Que le salaire du secrétaire-trésorier, R. Desaulniers, C.G.A. soit réajusté comme suit: à compté du premier jour de juillet 1963, le traitement hebdomadaire sera de \$115.00 plus une allocation de dépenses et de frais de représentation de \$25.00 par semaine.

ADOPTE.

A la suite d'une demande de l'ingénieur municipal et de nos urbanistes il est

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Lauréat Côté,

Que la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, par son Conseil municipal, demande respectueusement à l'Honorable Ministre de la Voirie de la Province de Québec de prévoir le raccordement des sorties du futur pont sur le fleuve St-Laurent dans l'axe du prolongement de la rue Bellefeuille, située approximativement à un demi mille (1/2) au nord de la route No. 2 et en remplacement de l'intersection que le gouvernement de la province avait projetée à la hauteur de la route No. 2.

ADOPTE.

L'agenda étant complété suivant l'avis de convocation le secrétaire-trésorier fait lecture de son rapport mensuel dont chaque membre du Conseil a la copie.

M. R. Desaulniers, se sert d'une nouvelle formule pour rendre son rapport plus clair pour les administrateurs. Il s'agit de la compilation des dépenses comparativement aux sommes budgétées en tenant compte du nombre de mois écoulés.

Sur ce la séance est levée.

Jules Montour Maire.  
R. Desaulniers Sec-Trés.

Le 14 juin 1963

Assemblée spéciale du Conseil municipal de la Paroisse des Trois-Rivières tenue le 14ième jour de juin, 1963 sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour et à laquelle étaient aussi présents MM. les Conseillers, Jacques Pichette, Henri Guilbert, Hormidas J. Martin, Jacques Dugré et Lauréat Côté.

L'assemblée débute par la lecture de l'avis de convocation et du certificat de signification.

MARGE DE LA RELIURE

Salaire du Sec-Trés.  
(212-63)

Voies d'accès au pont.  
(213-63)

Rapport du sec-trés.

Le 14 juin 1963



Comme il appert à l'avis de convocation cette assemblée à pour but la prise en considération des sujets suivants, savoir:

- 1-Nomination d'un conseiller pour succéder ; a M. Alfred E. Gagnon.
- 2- Dépenses de la réception civique du 8 juin. (\$163.28)
- 3- Honoraires des vérificateurs. (\$1,300.00)
- 4- Aqueduc de M. Robert Houde. (Station des Pilotes)
- 5- Salaire de pompier à Launiers, E. pour janvier et février:
  - A) Launiers Ltée-----\$3.00
  - B) E. Launier-----\$34.00

Nomination d'un conseiller remise

Son Honneur le Maire annonce que de l'avis des membres du Conseil l'item No. 1 est reporté à une prochaine séance.

PROPOSE par M. Jacques Dugré,

Réception civique  
8 juin 1963  
(214-63)

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que les dépenses au montant de \$163.28 encourues lors de la réception civique du 8 juin 1963 soient et sont adoptées.

ADOPTE.

Honoraires des vérificateurs.  
(215-63)

PROPOSE par M. Hormidas J. Martin,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que les honoraires au montant de \$1,300.00 représentant la vérification des livres de la municipalité pour la période du 21 juillet 1962 au 31 décembre 1962 soient et sont acceptées pour paiement.

ADOPTE.

Aqueduc Robert Houde.  
(216-63)

M. Robert Houde contribuable ayant un immeuble à l'extrémité sud de la rue Delorimier demande d'être raccordé directement au réseau d'aqueduc. Dans le moment ce contribuable est relié au réseau au moyen d'une conduite de plastique à partir de la rue Bellemare. Cet état de chose dure déjà depuis 3 ans.

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Lauréat Côté,

Que l'ingénieur municipal soit et est autorisé à faire les travaux nécessaires pour relier l'immeuble de M. Robert Houde, rue Delorimier, au réseau d'aqueduc de cette rue. Ce travail se fera par les employés municipaux.

ADOPTE.

Salaire pompier E. Launier.  
(217-63)

Dans la compilation des derniers comptes des pompiers le salaire de M. E. Launier avait été omis pour les mois de janvier et février soit une période précédant la rémunération à taux fixe de M. Launier

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin

Que les comptes suivants soient et sont approuvés pour paiement pour service des incendies:

- 1- Launier Ltée: transport des boyaux-----\$3.00
- 2- Emilient Launier: salaire pour janvier & février-----\$34.00

ADOPTE.

Sur ce la séance est levée.

Jacques Pichette Maire

Desaulniers Sec-Trés.

MARGE DE LA RELIURE

Le 21 juin 1963



Assemblée spéciale du Conseil municipal de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le 21<sup>ème</sup> jour de juin 1963 sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour et à laquelle session étaient aussi présents MM. Les Conseillers Lauréat Côté, Jacques Dugré, Hormidas J. Martin, Jacques Pichette et Henri Guilbert,

L'assemblée débute par la lecture de l'avis de convocation et du certificat de signification.

Comme il appert à l'avis de convocation cette assemblée à pour but la prise en considération des sujets suivants, savoir:

- 1- Résolution de nomination d'un conseiller.
- 2- Résolution pour autoriser des poursuites légales pour affaire égout.
- 3- Lotissement du deuxième secteur de Terrasse Duvernay.
- 4- Règlement #125, rue Rouette.
- 5- Requête pour règlement de zonage rue Duval.
- 6- Comptes de Loranger & Molesworth: \$61.40 pour matériel aqueduc.  
\$1821.21 matériaux Clément Ricard.
- 7- Autorisation d'achat de \$70.00 de timbres.
- 8- Règlement #126, tuyaux dans fossés chemins publics.
- 9- Autorisation à l'ingénieur pour acheter volumes sur la construction \$32.00
- 10- Ouverture des soumissions pour fins des travaux de T. Duvernay.
- 11- Avis légal pour transport de la bâtisse Ed. Bourassa sur rue Duval.
- 12- Vérificateur.
- 13- Enfouissement sanitaire.

Agenda.

Nomination d'un  
Conseiller.  
(218-63)

Au premier item, soit la nomination d'un Conseiller en remplacement de M. Alfred E. Gagnon, M. Hormidas J. Martin dit qu'il veut donner suite aux vœux d'une délégation de Ste-Marguerite et il est donc

PROPOSE par M. Hormidas J. Martin,

SECONDE par M. Lauréat Côté,

C. E. De Rouin

Que M. Charles E. De Rouin soit nommé Conseiller au siège No. 6.

Une autre proposition vient sur la table sur le même sujet, il est

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Alfred Piché.

Que M. Alfred Piché soit nommé Conseiller au siège No. 6.

Vote.

Comme il y a deux (2) propositions sur la table le maire demande le vote.

Pour la nomination de M. Charles E. De Rouin: M. Hormidas J. Martin et M. Lauréat Côté, soit deux voix (2)

Pour la nomination de M. Alfred Piché: M. Jacques Pichette, M. Jacques Dugré et M. Henri Guilbert, soit trois (3) voix.

A la suite de vote Son Honneur le Maire déclare M. Alfred Piché élu Conseiller au siège No. 6.

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Poursuite  
Re: égout  
(220-63)

Que la Corporation Municipale de la Paroisse des Trois-Rivières intente une poursuite judiciaire dans le but de récupérer les sommes versées et dépensées par suite ou en conséquence d'une inondation qui s'est produite le ou vers le 1er avril 1963 dans certains sous-sols de résidences au secteur connu et désigné "Domaine Laurentien" dans la Paroisse des Trois-Rivières.

MARGE DE LA RELIURE

Le 21 juin 1963



Poursuite  
Re: égout....

En conséquence Me. Ludovic Laperrière, avocat, est autorisé à prendre les procédures judiciaires, pour et au nom de la Corporation Municipale de la Paroisse des Trois-Rivières, contre M. Gilbert Michaud, entrepreneur général, domicilié en la Cité des Trois-Rivières, P. Qué., afin de récupérer la somme de \$1,540.12 représentant les montants que la Corporation municipale de la Paroisse des Trois-Rivières a été appelé à verser à certains contribuables, pour dommages subits, la somme des salaires versés aux employés municipaux, les services de l'ingénieur et la location de machinerie, le tout par suite ou en conséquence de ladite inondation.

ADOPTE.

Lotissement T.D,  
Remis.

Un projet de lotissement pour un deuxième secteur à Terrasse Duvernay est soumis; cependant une retouche reste à faire en vue d'obtenir que l'emprise d'une certaine rue soit élargie en vue du dénivellement d'une côte, pour cette raison l'approbation du lotissement est remis à la prochaine séance.

Règ. #125  
rue Rouette.  
(221-63)

*Proposé par  
résolution  
# 239-63*

PROPOSE par M. Hormidas J. Martin,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que le règlement numéro 125 concernant la rue Rouette soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières et qu'une assemblée des électeurs intéressés sera tenue à 7 hres. p.m. le 2 juillet 1963 au lieu ordinaire des sessions du Conseil municipal.

ADOPTE.

Avis de motion  
rue Duval.

Le Conseiller Lauréat Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, à une prochaine séance du Conseil, un règlement qui aura pour effet d'établir la rue Duval en zone d'habitation unifamiliale.

Dépenses  
Loranger & Molesworth.  
(222-63)

PROPOSE par M. Hormidas J. Martin,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que les comptes suivants soient et sont acceptés pour paiement:  
Loranger & Molesworth: Matériel pour département aqueduc---\$61.40  
" " : Matériaux à être chargés à C. Ricard \$1821.21  
Achat de timbres:-----\$70.00

ADOPTE.

Règ. #126  
Drainage des chemins publics.  
(223-63)

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que le règlement numéro 126 concernant le drainage des chemins publics soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières.

ADOPTE.

Livrés sur la  
construction  
\$32.00  
(224-63)

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Lauréat Côté,

Que l'ingénieur Roger Houde soit et est autorisé à faire l'achat Codes national du bâtiment au prix de \$32.00 pour fin du règlement futur de construction.

ADOPTE.

MARGE DE LA RELIURE

Le 21 juin 1963.



Ouverture des soumissions Terrasse Duvernay;

Soumissions pour égout pluvial:

- 1- La Cie. de Construction Laviolette Ltée.:-----\$5,816.90
- 2- Clément Ricard:-----\$8,083.75
- 3- De L'Orme Construction Ltée.:-----\$7,781.50

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que la soumission produite par La Cie de Construction Laviolette Ltée. au montant de \$5,816.90 concernant la confection d'égout pluvial au secteur Terrasse Duvernay soit et est acceptée, et que les chèques visés de deux autres soumissionnaires leur soient retournés.  
ADOPTÉ.

Egout pluvial  
Terrasse Duv.  
(225-63)

Soumissions pour pavage:

- 1- Régional Asphalte Ltée.:-----\$26,467.48
- 2- Noé Veillette Inc.:-----\$27,870.60

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que la soumission produite par Régional Asphalte Ltée. au montant de \$26,467.48 concernant le pavage de Terrasse Duvernay soit et est acceptée, et que les chèques visés de l'autre soumissionnaire lui soit retourné.

ADOPTÉ.

Pavage Terrasse  
Duvernay.  
(226-63)

Soumissions pour gazonnage:

- 1- Clément Ricard:-----\$3,600.00
- 2- Duvernay Terrassement:-----\$4,500.00
- 3- Noé Veillette Inc.:-----\$4,950.00
- 4- Marcel Montambault:-----\$4,050.00
- 5- Léonard Beaulieu:-----\$4,860.00
- 6-Floriculture H.G. Gauthier Inc.:-----\$8,100.00

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que la soumission produite par Clément Ricard au montant de \$3,600.00 concernant le gazonnage de Terrasse Duvernay soit et est acceptée, que les chèques visés des autres soumissionnaires leur soient retournés.

ADOPTÉ.

Le Conseiller Jacques Pichette donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine session un règlement d'emprunt au montant de \$53,450.00 dans le but de rencontrer les sommes à être dépensées au secteur Terrasse Duvernay.

PROPOSE par M. Lauréat Côté,  
SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que M. Bertrand Gilbert soit et est autorisé à demander un avis légal à Me. Ludovic Laperrière au sujet de la possibilité de refuser un permis de transport d'une bâtisse sur la rue Duval.

ADOPTÉ.

Avis motion  
#107-D  
(\$53,450.00)

Avis légal  
Bâtisse Ed.  
Bourassa.  
(227-A)

MARGE DE LA RELIURE

Le 21 juin 1963.

Vérificateurs.  
Res. rescindée.  
( 228-63)

PROPOSE par M. Lauréat Côté,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,



Que la résolution inscrite au livre des minutes de la Municipalité de la Paroisse des TroisRivières à la désignation originale 983 paragraphe 3ième et nommant la firme Langevin, Pellerin & Compagnie vérificateur pour l'exercice fiscal se terminant le 31 décembre 1963 soit et est rescindée à toute fin pratique.

ADOpte.

De Cotret ect.  
Vérificateur.  
(229-63)

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

*Rescindée par  
résolution 459-63  
H.G.*

Que la firme De Cotret, Ferron, Nobert & Compagnie soit et est nommée vérificateur pour l'exercice fiscal se terminant le 31 décembre 1963.

ADOpte.

Sur ce la séance est levée.

Jus Hébert Maire.

R. Deaulniers Sec-Trés.

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE DES TROIS-RIVIERES.

Je, soussigné, Alfred Piché, de la Paroisse des Trois-Rivières, ayant dûment été nommé conseiller de cette municipalité, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Alfred Piché  
Alfred Piché, Conseiller.

Assermenté devant moi ce 26ième jour juin, 1963.

R. Deaulniers  
R. Deaulniers, C.G.A  
Secrétaire-Trésorier.

Le 2 juillet 1963.

Assemblée des électeurs concernés dans le règlement # 125 tenue sous la présidence de M. Hormidas J. Martin Conseiller. Réal Fleury agissant comme secrétaire de l'assemblée. L'assemblée débute par la lecture de l'avis de motion du règlement #125, de l'avis de convocation et du certificat de publication et du Chapitre 164 S.R.Q. 8-9 Elizabeth II.

30 minutes après l'ouverture de l'assemblée M. Lucien Guay un contribuable concerné demande le rejet dudit règlement afin que le mode de taxation soit changé pour celui du pied de front ou s'il

MARGE DE LA RELIURE

Le 2 juillet 1963



demeure établit à l'évaluation que tous les immeubles touchants à la rue Rouette soit compris dans le règlement y compris tous les immeubles de M. Xavier Rouette.

Après explications des contribuables intéressés et le président de l'assemblée M. Hormidas J. Martin, Conseiller retire le règlement pour qu'il soit modifié dans sa formule de taxation et de description cadastrale.

L'assemblée débuta à 7 hres. p.m. et elle est levée à 7.45 hres. p.m.

*J. H. Martin* Président.

*J. Pichette* Secrétaire.

Le 2 juillet 1963.

Assemblée régulière du Conseil municipal de la Paroisse des Trois-Rivières tenue le 2 juillet 1963 sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour à laquelle session étaient aussi présents MM. les Conseillers Jacques Dugré, Alfred Piché, Lauréat Côté, Henri Guilbert, Jacques Pichette et Hormidas J. Martin.

Minutes.  
(230-63)

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que les procès-verbaux des assemblées des 3, 10, 14 et 21 juin 1963 soient et sont acceptés tels que lus et rédigés dans le livre des minutes de la municipalité.

ADOPTE.

Avant de passer aux comptes Son Honneur le Maire Jules Montour souhaite la bienvenue au nouveau Conseiller Alfred Piché qui siège pour la première fois à la table du conseil.

Bienvenue du  
Maire et mot du  
nouveau Conseiller  
Alfred Piché.

M. Alfred Piché remercie le maire pour ses mots de bienvenue et souhaite à son prédécesseur M. Alfred E. Gagnon un prompt et complet rétablissement. A la population le nouveau conseiller dit qu'il mettra au service de tous l'expérience de 15 années à des fonctions municipales. Aux membres du Conseil il promet sa coopération entière.

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Lauréat Côté,

Que les comptes suivants soient et sont acceptés pour paiement:

- 1- L.O. Trottier: location de machinerie pour égout Laurentien \$126.00
- 2- Studio Régent: Photos pour enquête affaire égout Laurentien 55.65
- 3- Roger Houde, Ing. P.: 2 voyages à Québec: 5/6/63 3 personnes 37.00  
11/6/63 2 personnes 23.00
- 4- Bureau D'enregistrement: mutations de mai 1963-----15.00
- 5- P.V. Ayotte: accessoires de bureau ingénieur-----4.29
- 6- Jean Banville: 3 inspections de calculatrice-----27.14
- 7- Bell Tél: Bureaux et controles des puits-----135.35
- 8- Appels d'urgence-----8.48
- 8- Armand Bourassa: 3 hres. machinerie pour égout-----18.00  
2½ hres. machinerie pour aqueduc-----15.00
- 9- Bruning Co: papier à plans (50 vges)-----4.82
- 10- Produits de Ciment St-Maurice: 93 tuyaux 8" C. Ricard-----174.10  
10 tuyaux 6" et 109 de 8" C. Ricard-----185.43  
8 tuyaux 6" et 67 de 12" 4 regards égout  
Père Sylvain-----510.33

MARGE DE LA RELIURE

Comptes.  
(231-63)

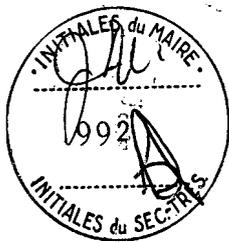
Le 2 juillet 1963

Comptes...



11-	Duvernay Terrassement: G. Gagnon 2 hres.--	\$16.00
12-	Bien Public: 9,900 dépliants-----	482.40
13-	Gouin Lumber: bois pour formes C. Ricard---	36.22
14-	Grand'Mère Foundry: 3 couvercles & cercles de regard d'égout, 1 Père Sylvain, 1 Val-Mauricie, 1 Ter. Duv-----	140.40
15-	Antoine Gauthier: 3 factures de plans pour reg. #107-D--	89.54
16-	Gouin Lumber: 8, 4x4 indication vitesse et arrêt-----	10.21
	2 factures C. Ricard-----	111.18
17-	Hugues Owens; 12 crayons pour plans-----	1.70
	toile pour plans-----	40.90
18-	Laboratoire de BétonInc: Essais en compression béton(4)-	12.00
19-	Loranger & Molesworth: 3 manchons 6" joints méc.-----	54.45
20-	24 boites service, accessoires tuyau 3/4"-----	627.28
Launier Ltée:	18 long. tuyaux ciment 6"-----	22.47
	1 paire bottes pompier, 2 extincteurs 5 gal.-----	147.37
	12 boites service et acc., 6 rouleaux tuyau 3/4"-----	363.58
	2 coussinets 2" x 1 1/2" et 1 1/2" x 3/4"-----	.90
	Tuyaux galv. et matériel pour aqueduc-----	294.36
	matériel en acier galvanisé-----	1.17
	70 long. tuyau ciment 6"-----	87.36
	12 long. tuyau ciment 6"-----	14.98
21-	P.H. Marineau: accessoires de bureau-----	3.29
22-	Clément Ricard: nivelage Matton-Doucet (1 1/2 hre.)-----	15.00
23-	Ronéo: 5 mains de stencils, 6000 feuilles 8 1/2 x 14-----	55.23
24-	Clément Ricard: Location de camion (6 hres.)-----	24.00
	5 hres. tracteur par G. Gagnon-----	30.00
25-	Revue Municipale: 10 abonnements 1963-64-----	24.00
26-	La Cie. d'Electricité Shawinigan:	
	pompes Place Pothier au 26 mai-----	48.09
	Pompes Centre D'Achats au 10 juin-----	31.72
	Puits No. 2 au 7 juin-----	69.75
	Puits No. 3 au 7 juin-----	65.75
27-	Yvon Thériault: production du pamphlet-----	60.00
28-	Trois-Rivières Ready Mix:	
	48 vg. c. ciment Clément Ricard-----	580.80
	63 vg. c. ciment Clément Ricard-----	762.30
	56 vg. c. ciment Clément Ricard-----	677.60
	71 vg. c. ciment Clément Ricard-----	859.10
	47 vg. c. ciment Clément Ricard-----	568.70
29-	83 vg. c. ciment Clément Ricard-----	1004.30
	48 vg. c. ciment Clément Ricard-----	520.80
	126 vg. c. ciment Clément Ricard-----	1524.60
	7 vg. c. ciment Clément Ricard-----	84.70
	21 vg. c. ciment Clément Ricard-----	254.10
30-	Keuffel & Esser: matériel pour ingénieur-----	462.16
	" " "-----	16.80
	Taxede vente-----	19.16
31-	Pye Electronics Ltd: Location radio-téléphone-----	74.20
32-	De l'Orme Construction: travail pour aqueduc-----	90.00
	nivelleuse route Bureau-----	15.00
	Domaine Laurentien-----	30.00
	Guay-Joly-----	10.00
	Rue Duval-----	10.00
	Bourassa-----	10.00
	Bettez ( pour fond général)-----	30.00
33-	Landry ' Frère: Gazoline pour camion (3 factures)-----	13.87
34-	Garage Dufresne: 4 ptes, huile, graisse huile à freins pour camion-----	3.70
35-	Emile Gagnon: concierge, 6 assemblées, 6et 17 mai, 3, 10, 14 et 21 juin-----	30.00
36-	Carrière St-Maurice: pierres pour ponceau rue N-Dame-----	20.08
	entretien des rues-----	28.13
	amélioration fourche chemins Ste-Marguerite-----	262.45
	entretien des rues au printemps-----	27.80
	note de crédit pour taxe de vente-----	3.73
37-	Armand Bourassa: Travail avec machinerie; aqueduc-----	102.00
	égout-----	36.00

ADOPTÉ.



Le 2 juillet 1963

Lecture d'une lettre de M. Hugues Lavallée, propriétaire sur la rue Lacerte réclamant des dommages au montant de \$100.00 pour perte de 2 érables et de bouleversement de son terrain par l'entrepreneur qui fait des travaux d'égout sur cette rue.

Après explications de l'ingénieur à l'effet qu'il y aurait probablement lieu de demandé à M. Lavallée un droit de servitude pour le passage d'un tuyau sur son terrain, il demandé de convoquer M. Hugues Lavallée en comité privé afin de discuter d'un droit de servitude.

Lecture d'une lettre du Ministère de la Famille et du Bien-Etre Social concernant le gel d'un octroi pour fin de retenue sur dette audit ministère.

Après explications de Réal Fleury à l'effet qu'il s'agit de la même chose que l'an dernier et que le paiement de \$2000.00 par année conclu avec le ministère de la santé ne concerne pas le ministère de la Famille. Il est aussi expliqué aux membres du conseil qu'aucune réponse n'est parvenue sur la demande d'annulation de compte concernant des familles qui nous sont chargées bien que n'étant pas de notre municipalité. Afin d'éclaircir cette affaire, il est

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Alfred Piché,

Que Réal Fleury soit et est autorisé à aller éclaircir le compte de l'assistance sociale de Québec facturé à la corporation municipale de la Paroisse des Trois-Rivières.

ADOpte.

Deux lettres, l'une venant de Canadian Pacific Express l'autre de Canadian National Express sont lues. Il s'agit de réponses à la demande d'extention de service de ces deux compagnies. La demande est prise au sérieux et transmise aux autorités de ces compagnies.

M. Laurent Paradis secrétaire de la corporation du Pont répond à notre demande concernant l'engagement de nos contribuables lors de la construction du futur pont. La demande sera transmise à la prochaine assemblée de la corporation.

Par courrier recommandé M. Roger St-Pierre résidant sur la rue Lacerte demande la confection de la section nord de la rue Lacerte. Il tient la municipalité responsable de la non location de ses deux loyers en raison qu'il n'y a pas de voie d'accès.

M. le Conseiller Hormidas J. Martin donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement décrétant la confection et la répartition de la partie nord de la rue Lacerte suivant le mode de répartition calculée au pied de front.

M. Marcel Rioux fait une réclamation de dommages à son automobile au montant de \$62.04

Le tout sera soumis aux assureurs de la municipalité.

La compagnie Ronéo, dans une lettre confirme que le prix d'achat de la machine à photocopier récemment achetée de cette firme, (\$300.00) sera sera prêté pour le plein montant advenant l'achat d'une Ronéo électrique avant juillet 1964.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que les mutations du mois de mai soient et sont acceptées telles que produites par le bureau d'enregistrement pour transcription aux livres de la municipalité.

ADOpte.

Voyage à Québec.  
(232-63)

Express.

Corp. du Pont.

Roger St-Pierre  
rue Lacerte.

avis de motion  
rue Lacerte  
partie nord.  
H. Martin.

Marcel Rioux  
réclamation  
\$62.04

Ronéo: droit  
d'échange.

Mutations mai  
1963;  
(233-63)

MARGE DE LA RELIURE

Le 2 juillet 1963.



#128 Alfa-Démon-  
tigny. (pluvial)  
(234-63)

PROPOSE par M. Lauréat Côté,  
SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que le règlement #128 concernant la confection d'un égout pluvial dans la ligne séparative des lots 40 et 41 soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la municipalité et qu'une assemblée des électeurs intéressés soit et est convoquée pour être tenue à 7 hres. p.m. le 8 juillet 1963.

ADOPTE.

#107-D.  
(235-63)

PROPOSE par M. Jacques Pichette,  
SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que le règlement #107-D concernant la confection de pavage, chaînes de rue, gazonnage et égout pluvial soit et est adopté tel lu et rédigé dans le livre des règlements de la municipalité et qu'une assemblée soit et est convoquée pour être tenue à 8 hres. p.m. le 8 juillet 1963.

ADOPTE.

Rapport prélimi-  
naire sur travaux  
d'hiver.

Réal Fleury fait un cours rapport sur les travaux d'hiver 1962-63. Dans le moment tous les projets soumis à Québec ont reçu les approbations des autorités gouvernementales.

Le montant total des approbations se chiffre à \$21,348.22  
Quelques projets sont appelés à être majorés en raison d'une main d'oeuvre plus nombreuse que prévue.  
Un rapport plus complet sera fourni après le passage de l'auditeur de la Province de Québec.

POLICIERS rénu-  
mération pour  
licences de chiens  
.50¢  
(236-63)

PROPOSE par M. Hormidas J. Martin,  
SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que les policiers chargés de la vente des licences pour chiens soient rétribués à raison de .50¢ par licence émise.

ADOPTE.

Rue Carillon  
cession 2ième  
partie.  
(237-63)

PROPOSE par M. Jacques Dugré,  
SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que Me. Gilles Guy Garceau, notaire, soit et est autorisé à préparer un contrat de cession des subdivisions 287,299 et 308 du lot originaire no. 15 du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, appartenant à M. Auguste Bettez, au prix nominal de \$1.00 et que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer pour et au nom de la corporation municipale de la Paroisse des Trois-Rivières ledit contrat.

ADOPTE.

Signature du  
Contrat de ter-  
rain Giroux pour  
puits.

Son Honneur le Maire annonce que l'acquisition du terrain Giroux pour fin de construction future de puits est chose faite et que et que le contrat est signé.

#127 Zonage rue  
Duval.  
(238-63)

PROPOSE par M. Lauréat Côté,  
SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que le règlement #127 concernant le zonage de la rue Duval en zone unifamiliale soit et est adopté et qu'une assemblée des électeurs concernés soit et est convoquée pour être tenue à 9 hres. p.m. le 8 juillet 1963.

ADOPTE.

Le 2 juillet 1963



Une requête des contribuables du secteur Val-Mauricie concernant la modification du parcours des autobus pavient au conseil. La demande consiste à faire disparaître du parcours les rues secondaires du secteur.

Sur le même sujet une demande de contribuables de Ste-Marguerite concernant l'autobus du dimanche pour la messe soit modifié pour permettre aux contribuables d'arriver à l'heure à la messe dominicale. La cie. de Transport St-Mauricé sera avisée des deux demandes.

Autobus.  
Requête.

#125 Rouette  
rescindé.  
(239-63)

Pour faire suite au rapport de l'assemblée des électeurs concernés dans le règlement #125 il est

PROPOSE par M. Hormidas J. Martin,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que la résolution adoptant le règlement #125 et inscrite au livre des minutes à la page 987 soit et est rescindée à toute fin pratique.

ADOPTE.

Avis de motion  
rue Rouette.  
H. Martin.

Le Conseiller Hormidas J. Martin donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement qui aura pour but de décréter un emprunt au montant de \$2,750.00 et la répartition de l'entretien de la rue Rouette suivant le mode du pied de front.

Gilbert Michaud  
réclamation  
\$414.94  
(240-63)

A la suite d'une mise en demeure légale, il est

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que Me. Ludovic Laperrière, avocat, soit et est autorisé à représenter la Corporation municipale de la Paroisse des Trois-Rivières dans la cause No. 27014 aux fins de déclarer la non responsabilité de ladite corporation concernant la réclamation au montant de \$414.94 produite par M. Gilbert Michaud.

ADOPTE.

Egout Ste-Marguerite.

M. Le Conseiller Jacques Dugré s'informe où en sont rendus les travaux préliminaires à la confection d'égout au secteur Ste-Marguerite. M. Roger Houde, Ing. P. dit que le tout est subordonné au plan directeur et le plan directeur lui se rapporte au pont.

Une longue discussion s'engage à savoir si nous devons attendre la construction du pont. M. Dugré dit qu'il se demande si nos urbanistes ne devraient pas rencontrer plus souvent les membres du conseil. Il rappelle que lors des premières rencontres avec ceux-ci il avait été convenu qu'un comité consultatif serait formé; rien n'a été fait dans ce sens.

Il est fait la demande à l'ingénieur de voir à organiser une rencontre entre les urbanistes et les membres du conseil dans le plus bref délai.

PROPOSE par M. Lauréat Côté,

SECONDE par M. Alfred Piché,

Kiwanis: transport des enfants aux terrains de jeux.  
(241-63)

Que demande soit faite au Club Kiwanis Inc. de bien vouloir organiser deux terminus d'autobus pour enfants dans notre municipalité soit un à la banlieue et l'autre dans le secteur Ste-Marguerite.

ADOPTE.

MARGE DE LA RELIURE



Comptes de police chiens.

(242-63)

PROPOSE par M. Hormidas J. Martin,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que le salaire des policiers soient et sont approuvés pour paiement comme suit:

- L. Arseneault-----\$52.20
- R. Lamy-----11.60
- B. Longval-----15.22
- L.J. Servant-----13.05
- J.L. Vadeboncoeur-----5.80
- L.P. Désilets-----5.43

Et que les rénumérations pour la vente des licences de chiens soient payées comme suit:

- L. Arseneault-----\$10.50
- B. Longval-----10.00
- L.J. Servant-----10.00
- L.P. Vadeboncoeur-----15.00

Et que les comptes suivants soient envoyés pour perception du service de la police:

- Centre d'Achats:-----\$56.58
- Salle Capri:-----16.66
- Projets Nikauba Inc:-----36.43

ADOPTÉ.

Avis recommandés reg #98.

(243-63)

A la suite d'un rapport de M. B. Gilbert inspecteur de la construction, il est

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire parvenir des avis recommandés aux contribuables suivants en raison de dérogation soit au règlement de construction ou à celui des enclos de débris:

M. Clément Ricard, Isidore Dessureault, Lucien Beaudry, Jos. Dionne Jean Turcotte, Laurent Charpentier.

ADOPTÉ.

Estimé #3 C. Ricard T.-Duvernay.

(244-63)

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que le troisième estimé de l'ingénieur municipal concernant les travaux de Terrasse Duvernay, chaînes de rue, soit payé à Clément Ricard. Cet estimé se chiffre à \$6,000.00; cependant il sera déduit de ce montant le prix des matériaux payés par la municipalité.

ADOPTÉ.

Estimé #1 rue Bettez.

(245-63)

PROPOSE par M. Jacques Dugré,

SECONDE par M. Alfred Piché,

Qu'un montant de \$1,169.00 soit payé à De l'Orme construction Ltée suivant l'estimé # 1 concernant les travaux exécutés sur la rue Bettez.

ADOPTÉ.

Père Sylvain Re: Eglise:

(246-63)

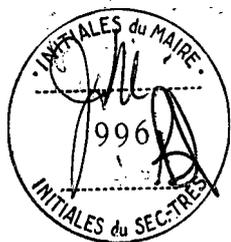
PROPOSE par M. Henri Guilbert, SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Qu'un montant de \$182.41 soit payé à De l'orme Construction Ltée. pour gravellage rue Père Sylvain à la suite d'excavation pour services municipaux en vue construction de l'église.

ADOPTÉ.

MARGE DE LA RELIURE

Le 2 juillet 1963



Ici M. le Conseiller Hormidas J. Martin se voit dans l'obligation de quitter l'assemblée pour raison majeure.

Le Conseiller Jacques Dugré donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine session, un règlement concernant la répartition des travaux de la route Bureau suivant le mode basé sur l'évaluation des immeubles concernés. Ce prochain règlement abrogera le règlement #31.

Avis de motion  
route Bureau.

Plan des rues  
2<sup>e</sup> secteur T-D.  
(247-63)

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que le plan démontrant l'emplacement des rues du deuxième secteur de Terrasse Duvernay et préparé par M<sup>r</sup> Roger Gélinas, A.G. soit et est approuvé avec une certaine correction qui sera apportée par M<sup>r</sup> Roger Houde Ing. P. concernant la côte de la rue Pontoise.

ADOPTÉ.

Compte R. Gagnon.  
(248-63)

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Qu'il soit payé à M. Roméo Gagnon un montant de \$33.12 pour confection de boîtes nécessaires pour l'analyse du b.ton ainsi que pour la confection de piquets d'arpentage.

ADOPTÉ.

Ajournement.  
(249-63)

PROPOSE par M. Jacques Dugré,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que l'assemblée soit et est ajournée au lundi le 8 juillet à 10 hres. p.m.

ADOPTÉ.

Jacques Dugré Maire.  
Desaulniers Sec-Trés

Le 8 juillet 1963

Ass-élec.  
#128

Assemblée des électeurs concernés dans le règlement No. 128 concernant un règlement d'emprunt au montant de \$12,700.00 pour la confection d'un égout pluvial dans la ligne séparative des lots Nos 40 et 41 au sud de la route No 2, tenue à 7 hres. p.m. le 8 juillet 1963.

L'assemblée débute à 7 hres. p.m. et est présidée par M. Jacques Dugré, Pro-Maire; Réal Fleury agissant comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée débute par la lecture du règlement No. 128, de l'avis public, du certificat de publication, de l'avis de motion et du Chapitre 164 S.R.Q. 8-9 Elizabeth II, section 10.

En aucun temps entre 7 hres. et 8 hres. p.m. aucun électeur propriétaire intéressé ne s'est présenté pour demandé que ledit règlement no. 128 soit soumis aux électeurs par voie de référendum.

A 8 hres. p.m. le président, en l'occurrence, M. Jacques Dugré, Pro-Maire, déclare le règlement No. 128 accepté et adopté par les propriétaires concernés.

Jacques Dugré Président.  
elle Secrétaire.

MARGE DE LA RELIURE

Le 8 juillet 1963

Ass-élect.  
#107-D

Assemblée des électeurs concernés dans le règlement #107-D tenue à 8 hres. p.m. le 8 juillet 1963, sous la présidence de M. Jacques Dugré, Pro-Maire; Réal Fleury, agissant comme secrétaire de l'assemblée.



L'assemblée débute par la lecture du règlement #107-D, de l'avis de motion, de l'avis de convocation du certificat de publication et du Chapitre 164 S.R.Q. 8-9 Elizabeth II.

En aucun temps entre 8 hres. et 9 hres. p.m. aucun électeur propriétaire concerné ne s'est présenté pour demander que ledit règlement #107-D soit soumis aux électeurs par voie de référendum.

A 9 hres. p.m. le président, en l'occurrence M. Jacques Dugré, Pro-Maire, déclare le règlement #107-D adopté par les propriétaires.

Jacques Dugré Président.  
Réal Fleury Secrétaire.

Le 8 juillet 1963

Ass-élect.  
#127

Assemblée des électeurs concernés dans le règlement No. 127 tenue à 9 hres. p.m. le 8 juillet 1963 sous la présidence de M. Jacques Dugré, Pro-Maire; Réal Fleury agissant comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée débute par la lecture du règlement No. 127, de l'avis de motion, de l'avis de convocation, du certificat de publication et du Chapitre 164 S.R.Q. 8-9 Elizabeth II.

En aucun temps entre 9 hres et 10 hres. p.m. aucun électeur propriétaire intéressé ne s'est présenté pour demander que ledit règlement No. 127 ne soit soumis aux électeurs par voie de référendum.

A 10 hres. p.m. le président en l'occurrence M. Jacques Dugré, Pro-Maire, déclare le règlement No. 127 adopté par les propriétaires.

Jacques Dugré Président.  
Réal Fleury Secrétaire.

Le 8 juillet 1963.

Ajournement.

Assemblée d'ajournement du Conseil Municipal de la Paroisse des Trois-Rivières tenue à 10 hres. p.m. le 8 juillet 1963 sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour, et à laquelle session étaient aussi présents MM. les Conseillers, Henri Guilbert, Jacques Dugré, Jacques Pichette.

Procès-verbal  
#128  
(250-63)

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs concernés dans le règlement No. 128 tenue de 7 à 8 hres. p.m. le 8 juillet 1963 soit et est accepté tel que lu et rédigé dans le livre des minutes de la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières.

ADOPTE.

MARGE DE LA RELIURE



Le 8 juillet 1963.

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs concernés dans le règlement #107-D tenue à 8 hres. p.m. le 8 juillet 1963 soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des minutes de la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières.

ADOpte.

Procès-verbal  
#107-D.  
(251-63)

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs concernés dans le règlement #127 tenue à 9 hres. p.m. le 8 juillet 1963 soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des minutes de la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières.

ADOpte.

Procès-verbal  
#127  
(252-63)

Sur ce la séance est levée.

Jules Montour Maire.  
Desaulniers Sec-Trés.

Le 15 juillet 1963

Assemblée spéciale du Conseil municipal de la Paroisse des Trois-Rivières tenue le 15 ième jour de juillet 1963 sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour et à laquelle session étaient aussi présents MM. les Conseillers, Alfred Piché, Lauréat Côté, Jacques Pichette, Hormidas J. Martin, Jacques Dugré et Henri Guilbert.

L'assemblée débute par la lecture de l'avis de convocation et du certificat de signification.

Comme il appert à l'avis de convocation cette assemblée a pour but la prise en considération des sujets suivants;

- 1- Dépenses à être ratifiées.
- 2- Rapport du Maire et de l'ingénieur sur voyage à Québec pour Charte.
- 3- Rapport et dépenses de voyage de R. Leury au Ministère de la Famille.
- 4- Emprunt Temporaire de \$20,000.- en attendant les octrois des Travaux d'hiver.
- 5- Rapport du Sec-Trés.

PROPOSE par M. Lauréat Côté,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que les salaires et dépenses suivantes soient et sont ratifiés tels que payés:

Roland Crête	----	-----	-----	\$259.09
Eddy Dugré	-----	"	-----	214.70
Maurice Chabot	--	"	-----	185.47
Mme. D. Lamy	----	"	-----	13.80
Gilles Guilbert	-	"	-----	95.80
Raoul Bélanger	--	"	-----	183.36
Alphonse Roch	---	"	-----	217.87
Gilles Gagnon	---	"	-----	246.83
Mme. P. Larivière		"	-----	20.80
Gustave Dufresne		"	-----	135.56

Salaires et  
dépenses rati-  
fiés.  
(253-63)

MARGE DE LA RELIURE

Le 15 juillet 1963

Ministre des Finances: Taxe d'amusement----\$25.87  
J. Louis Giroux: Achat de terrain-----1500.00



ADOPTE.

Rapport du Maire et Ing. sur voyage à Québec (Charte)

Son Honneur donne un rapport du voyage qu'il a effectué au Gouvernement Provincial en vue de s'informer de ce qui se passait dans l'affaire du changement de statut. Le Maire était accompagné à cette occasion de M. Roger Houde, I.P. et Me. Robert Gouin, avocat.

A ce voyage les représentants de la municipalité ont étudié tous les documents nécessaires et c'est seulement là que le conseiller juridique de la Commission Municipale et le ministre des Terres et Forêts se sont aperçus que la description technique n'était conforme en ce sens que la description fournie en était une que sommaire et que celle demandée devait être détaillée.

Le lendemain soit vendredi le 12 juillet, L'Ingénieur Houde et l'avocat Gouin sont retournés à Québec en compagnie de l'arpenteur Géomètre Roger Gélinas afin de rectifier la description technique du territoire et par le fait même changer le contenu de la requête qui doit contenir la description technique telle que donnée par l'arpenteur-géomètre.

Secondé par l'ingénieur dans ces dires M. Le Maire dit qu'il ont l'assurance que notre demande va être soumise au Conseil des Ministres le 19 juillet et que la promulgation en sera faite dans la Gazette Officielle dans l'édition du 27 juillet 1963.

De l'avis des fonctionnaires du gouvernement les choses se seraient passées plus rapidement si toute l'affaire avait été pilotée dès le début par un avocat. On se protège entre confrère ont semblé opiner les fonctionnaires, ajoute le Maire.

De toute façon l'avocat va suivre l'affaire de très près et il va talonner les fonctionnaire à tous les instants.

Rapport de R. Fleury.  
Min. Famille.

Réal Fleury donne son rapport sur son voyage au Ministère de la Famille autorisé par résolution le 2 juillet.

Par la même occasion M. Fleury a piloté deux (2) règlements d'emprunt soit #107-B et #128. Ces deux règlements ont passé l'étape du secrétariat de la Commission Municipale et sont rendus au conseiller technique. Dès que l'approbation de la Régie d'épuration des eaux sera entre les mains du Ministère des Affaires municipales les deux règlements recevront l'approbation sans délai.

Au ministère de la Famille et du Bien-Etre Social il a été constaté par les cartes comptables qu'une dette au montant de \$11,131.15 était bien dûe par la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières. Cette dette débute en 1958 avec un montant de \$1,115.23 et aucun compte trimestriel n'a été payé depuis cette dernière année.

M. Réal Fleury a fait ressortir que si les comptes n'ont pas été honorés depuis deux (2) c'est en raison que des comptes nous sont chargés sans raisons. Pour les années antérieures je ne pouvais me prononcer faute de renseignement. M. Fleury a fait ressortir 5 cas litigieux pour lesquels il faudra faire des affidavit afin de prouver de façon formelle que ces cas de relègent pas de notre autorité. Les comptes ne nous appartenant pas nous seront crédités sur les comptes futurs.

Comme un octroi au montant de \$4,077.06 était gelé en raison de cette dette M. Fleury a cru bon de suggérer le même arrangement que celui proposé l'an dernier au ministère de la Santé.  
Il est donc

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

Offre Ministère Famille \$2,000.-  
(254-63)

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières fasse un offre de paiement au ministère de la Famille et du Bien-Etre Social con-



Le 15 juillet 1963

cernant la dette au montant de \$11,131.15 aux termes suivants, savoir:

La municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières s'engage à payer au Ministère de la Famille et du Bien-Etre Social la somme de \$2000.00 par année jusqu'à extinction de la dette et ce à partir du 15 janvier 1964. Le reliquat de la dette ne portera aucun intérêt.

De plus la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières s'engage à payer les comptes futurs dès que produits.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Lauréat Côté,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que les dépenses de voyage au ministère de la Famille de Réal Fleury au montant de \$27.75 soient et sont approuvées pour paiement.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec afin d'obtenir l'approbation de contracter à la Banque Provinciale du Canada un emprunt temporaire au montant de \$20,000.- en attendant les octrois à recevoir en vertu du programme d'encouragement des travaux d'hiver.

Que Son Honneur le Maire Jules Montour et le Secrétaire-Trésorier Roland Desaulniers, C.G.A. soient et sont autorisés à signer le billet à cet effet dès que l'approbation en aura été reçue.

ADOPTE.

Suit le rapport budgétaire comparatif du secrétaire-trésorier pour le mois de juin.

Comme tous les membres du Conseil sont présents et que l'agenda est épuisé, Son Honneur le Maire demande aux conseillers s'ils ont d'autres sujets à soumettre.

Le Maire annonce le décès du secrétaire-trésorier de la municipalité de Ste-Marthe du Cap, M. Edmond Rivard, il est

PROPOSE et SECONDE à L'UNANIMITE

Que le Conseil municipal de la Paroisse des Trois-Rivières fasse et fait parvenir à la famille de M. Edmond Rivard, ex-secrétaire-trésorier de la municipalité de Ste-Marthe du Cap, ainsi qu'au Conseil municipal de cette dernière municipalité, les plus profondes sympathies des autorités municipales et de la population à l'occasion du deuil cruel qui afflige cette famille et ce corps politique causé par le décès de M. Edmond Rivard.

ADOPTE.

Le Maire quitte son siège pour quelques instants et il y est remplacé par le Por-Maire, M Jacques Dugré.

M. Jacques Dugré, soumet à l'ingénieur le problème des eaux de surface provenant de la Côte Richelieu et se déversant sur le Chemin Ste-Marguerite. Le tout est à l'étude par M. Roger Houde, I.P.

MARGE DE LA RELIURE

Dépenses de  
Voyages à Qué.  
R. Fleury.  
(255-63)

Emp. temp.  
\$20,000.-  
Travaux-hiver.  
(256-63)

Sympathies  
Edmond Rivard.  
(257-63)

Absence du Maire

Eau Ste-Margue-  
rite

Le 15 juillet 1963.



Le Maire reprend son siège.

Borne-fontaine  
rue Frontenac.

M. Le Conseiller Lauréat Côté s'informe de la pose de la borne-fontaine de la rue Frontenac afin d'atténuer l'effet de la ligne morte d'aqueduc.

M. Gilles Gagnon, dit que pour mettre la borne-fontaine au bout de la ligne d'eau celle-ci serait dans une entrée privée. Toutefois une solution se trouve et le travail se fera incessamment.

Pression de l'eau.

M. Lauréat Côté s'informe de la pression de l'eau. Sur ce sujet M. Gilles Gagnon fait observer que des contribuables laisse fonctionner les tourniquets toute la nuit et que l'eau coule dans les rues.

Le Maire dit qu'il faut songer sérieusement à agrandir le réservoir pour répondre à la demande toujours croissante d'eau.

Autobus.

La question des autobus revient sur la table. Une réponse est parvenue de la Régie mais dans cette réponse une rue est manquante soit la rue Joliet.

Réponse sera faite à la Régie des Transport que si la rue Joliet est incluse dans l'estimé de St-Maurice Transport la municipalité accepte les données.

Demande d'eau  
d'un contribuable  
de la Cité.

Un contribuable du Boul. St-Jean, dans la Cité des Trois-Rivières, M. Giasson, demande d'être relié à notre réseau d'aqueduc.

Comme ce sujet est assez complexe du côté de la perception il est dit que la demande devrait venir de la Cité.

Pâtisserie  
Moderne.

L'affaire de la communication d'égout de la Pâtisserie Moderne est expliquée par l'ingénieur. Il s'agit d'un travail assez onéreux vu qu'une traversée de 20 pieds doit être faite.

La Pâtisserie a confectionné sa sortie ou communication privée en 6" et de l'avis de l'ingénieur du temps il aurait fallu une communication de 8" pour permettre l'écoulement normal des résidus de pâte.

L'affaire aura sa suite sous peu.

Poursuites  
règ. construction  
et zonage.  
(258-63)

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que les cas suivants soient soumis à Me. Ludovic Laperrière, avocat pour procédures judiciaires, savoir:

M. Clément Ricard pour accumulation de débris et rebus:

M. Isidore Dessureault pour bâtisse venant en contravention au règlement #98:

M. Lucien Beaudry pour terrains vacants mal entretenus:

M. Jos. Dionne pour dépôt de débris non cloturé:

M. Jean Turcotte pour contravention au règlement de zonage #103:

M. Laurent Charpentier pour contravention au règlement de zonage #103:

En conséquence Me. Ludovic Laperrière, avocat, est autorisé à prendre, pour et au nom de la Corporation municipale de la Paroisse des Trois-Rivières, toutes procédures nécessaires dans le but de faire respecter les règlements municipaux par les six (6) contribuables ci-haut mentionnés.

Rue Mortagne.

ADOPTE.

M. Le Conseiller Jacques Pichette soumet le cas du nom de la rue Mortagne au Secteur Terrasse Duvernay. Ce nom semble porter à confusion car l'appellation est faussée de toute sorte de façon. Le cas est soumis au Conseiller Lauréat Côté en charge du comité des noms.

Le 15 juillet 1963



Arrêt-Stop  
(259-63)

Avis motion  
bicyclettes  
(licences)

Félicitations  
J.B. Leblanc.  
(260-63)

Félicitations  
J.R. Desrosiers.  
(261-63)

Minutes.  
(262-63)

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que l'ingénieur Roger Houde soit et est autorisé à faire l'acquisition d'enseignes "arrêt--stop" au nombre de 30.

ADOPTÉ.

Le Conseiller Jacques Dugré donne avis de motion qu'il présentera à une prochaine séance un règlement qui aura pour effet de régler la circulation des bicyclettes et l'imposition d'une licence au montant de \$2.00 annuellement.

PROPOSE pr M. Lauréat Côté,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que le Conseil municipal de la Paroisse des Trois-Rivières fasse et fait parvenir au Docteur J.B. Leblanc ses plus chaleureuses félicitations à l'occasion de la récente élection de ce dernier au poste de Maire de la municipalité de la Visitation de Champlain.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Lauréat Côté,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que le Conseil municipal de la Paroisse des Trois-Rivières fasse et fait parvenir à Son Honneur le Maire J. Réal Desrosiers, de la Cité du Cap de la Madeleine, ses plus chaleureuses félicitations à l'occasion de sa récente élection par acclamation à la charge de maire de la Cité Mariale.

ADOPTÉ.

Sur ce la séance est levée.

Jules Montour Maire.

J. Desrosiers Sec-Trés.

5 août 1963

Assemblée régulière du Conseil municipal de la Paroisse des Trois-Rivières tenue le 5 ième jour du mois d'août 1963 sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour et à laquelle session étaient aussi présents MM. les Conseillers, Hormidas J. Martin, Henri Guilbert, Jacques Dugré, Lauréat Côté, Alfred Piché et Jacques Pichette.

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que les minutes des assemblées tenues les 2, 8 et 15 juillet 1963 ainsi que les procès-verbaux des assemblées des électeurs tenues, une le 2 juillet et trois le 8 juillet soient et sont approuvés tels que lus et rédigés dans les livre des minutes de la Municipalité.

ADOPTÉ.

MARGE DE LA RELIURE

Le 5 août 1963.

Comptes.  
(263-63)

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Jacques Pichette,



Que les comptes suivants soient et sont approuvés pour paiement:

- 1- Carrière St-Maurice: Pierre concassée Ste-Catherine----\$18.94  
Pierre concassée règlement #107----22.26
- 2- Keuffel & Esser: ensemble de plumes pour ingénieur-----23.37-
- 3- Candian Ludlow: 1 hydrant Place de Lyon-----182.00 ✓
- 4- Canadian Ludlow: 3 couronnes de connection pour borne-  
fontaine--23.09 ✓
- 5- Petite caisse sec-trés:-----91.71
- 6- Léonard Beaulieu: 2 voyages de gravier Père Sylvain-----17.50  
1 voyage de gravier rue Pratte-----8.75  
4 voyages de gravier rue Marcotte-----35.00  
2 voyages de gravier rue Riel-----17.50  
2 voyage gravier et nivelage Matton-Doucet--  
-----29.50  
4 voyages gravier et épandage Dominicains-  
De Sienne-----39.00  
2 voyages gravier rue Girard-----17.50
- 6- Bell Tél: Bureaux et puits-----112.75  
Appels d'urgence-----8.48
- 7- Billets & Imprimerie Régál Ltée; 10,000. billets pour taxe---  
----d'amusement-----68.18
- 8- Cie. d'électricité Shawinigan: Pompes Centre d'Achats au  
18 juin-----2.08  
Pompes Place Pothier au 27 juin-----44.12  
Calvaire au 17 juin-----9.15  
Puits No. 1 au 4 juillet-----58.54  
Place Pothier lumière au 13 juin-----1.38  
Bureau au 14 juin-----18.68  
Bureau d'ingénieur au 14 juin-----9.45  
Réservoir au 14 juin-----1.73  
Camion incendie au 14 juin-----1.04  
Lumières de rue au 30 juin-----839.37  
Lampe de trafic au 16 juillet-----8.49  
Réservoir au 16 juillet-----2.61  
Lumières de rue au 31 juillet-----839.37  
Place Pothier, éclairage au 15 juillet-1.91  
Bureau ingénieur au 15 juillet-----6.26  
Bureau au 15 juillet-----17.92  
Camion incendie au 15 juillet-----1.04  
Puits No. 2 au 10 juillet-----85.97  
Pompes Centre d'Achats au 11 juillet--29.64  
Puits No. 3 au 10 juillet-----69.20
- 9- Delorme Construction: Nivelieuse rue Duval-----10.00  
" rue Bellemare-----10.00  
" rue Pratte-----10.00  
" Girard-----10.00  
" Joliet-----7.50  
" route Bureau-----10.00
- 10- Lucien Dupont & Fils: 500 enveloppes et 500 entêtes----13.97  
150 reçus-----9.65  
1 relieur pour procès-verbaux----19.04  
500 entêtes de lettre-----7.05
- 11- Georges E, Drouin: réparation cloture Bld. Mauriden-----8.00
- 12- Garage Dufresne: 4 pte. huile et graissage camion-----3.20
- 13- Duvernay Terrassement: 14 hres Tracteur par G. Gagnon--112.00 ✓
- 14- Béton vibré: 44 tuyaux de béton 4" Matton-Doucet-----247.10 ✓
- 15- Roméo Gagnon: 240 piquets à 0.06¢-----14.40
- 16- Antoine Gauthier: 2 bleus Terrasse Duvernay-----1.16  
7 copies de sépia changement de statut-6.06



17-	J.P. Gravel: 12 indicateurs de vitesse-----	\$43.68
18-	Me. G.G. Garceau: notaire: vente J.Ls. Giroux(puits)----	44.00 <sup>^</sup>
19-	Hudson Trois-Rivières: Gazoline pour camion-----	4.75
	" " " -----	4.47
	" " " -----	4.12
	" " " -----	3.43
20-	Imprimerie Des Forges: Annonce pour Congrès C. De Com.-----	50.00 <sup>^</sup>
21-	Larose & Fils: 5 gallons de cire liquide-----	22.53
22-	P.V. Ayotte: Articles de bureau-----	24.86
23-	Pacal: 1 brocheuse, 10 ampoules électriques-----	7.06
	5' moustiquaire, 1 clef-----	1.22
	3 morceaux de 2 x 2 x 8 pruche 2 feuilles 2x4x8--	16.17
	1 mèche de foreuse a` ciment-----	4.24
24-	Yves Robichaud: 3½ hres. tracteur Père Sylvain (\$9.00) 3½ hres.--	
	-- tracteur rue de Sienne (\$7.50)-----	67.75
25-	Armand Roy: rodage d'une tige-----	3.00
26-	Ronéo: 2 tubes encre, 2 plumes à stencil, ardoise feuille de ----	
	-----dos-----	14.24
27-	Clément Ricard: 21 hres. de pelle mécanique à \$10.00--	210.00
	Nivelleuse Matton-Doucet-----	15.00
	" Bellemare-----	10.00
	" Bourassa-----	5.00
28-	1 épreuve de béton M. & L. Testing Equipment Co.-----	13.89 <sup>-</sup>
29-	Noé Veillette: Camonage demande par G. Gagnon-----	45.00
30-	Roger Houde: voyage à Québec le 11 juillet avec le maire et	
	Me. R. Gouin-----	63.00 <sup>^</sup>
	Voyage à Québec le 12 juillet avec M. R. Gélinas et	
	Me. R. Gouin-----	27.00 <sup>^</sup>
	Voyage à Montréal le 31 juillet-----	31.00 <sup>^</sup>
31-	Bureau D'Enregistrement: mutations de juin 1963-----	20.10
32-	Trois-Rivières Ready Mix: 48½ v.c. ciment C. Ricard----	586.86 <sup>^</sup>
	49 v.c. ciment C. Ricard----	592.90 <sup>^</sup>
	132 v.c. ciment C. Ricard--	1597.20 <sup>^</sup>
	122 v.c. ciment C. Ricard--	1571.36 <sup>^</sup>
	83½ v.c. ciment C. Ricard--	1096.28 <sup>^</sup>
	90 v.c. ciment C. Ricard---	1112.40 <sup>^</sup>
	28½ v.c. ciment C. Ricard---	352.26 <sup>^</sup>
	2¼ v.c. ciment C. Ricard----	25.47 <sup>^</sup>
	1½ v.c. ciment C. Ricard----	17.22 <sup>^</sup>
	3 v.c. ciment C. Ricard-----	33.96 <sup>^</sup>
33-	C.H. Jetté Inc.: 18 couvercles de fonte, 4 cloches de fonte, 6	
	sections de bases de puisard, 6 sections A de	
	puisard (C. Ricard)-----	275.18 <sup>^</sup>
34-	Gouin Lumber: 600' 1 x 2 pruche, C. Ricard-----	9.54
	100 1 x 2 x 12 ' pruche C. Ricard-----	18.02
	600' 1 x 2 pruche C. Ricard-----	9.01 <sup>^</sup>
35-	Produits Ciment St-Maurice: 64 tuyaux 12" C. Ricard(89)--	439.30
	62 tuyaux 12", 7 sections de regard d'égout, et	
	259 tuyaux de 6" C. Ricard (89)-----	789.93
36-	Loranger & Molesworth: 1 vanne d'arrêt 2 emsembles 6" parties	
	mécaniques, 1 T 6"-----	117.43
	5 sacs de ciment-----	5.72
	1 coude fonte 6"xlhuitième-----	25.06
	36 long. tuyau 6" fonte, 34 long. 16', 2 long. 15'	
	1 boîte vanne d'arrêt, transport-----	1187.11
	1 long. tuyau de fonte 4"x4'5" long, flangé--	29.12
37-	Roland Crête: revision du rôle-----	169.00
38-	mRoger Guilbert: revision du rôle-----	202.75 <sup>^</sup>
39-	Gilles Montour: revision du rôle-----	214.25 <sup>^</sup>
40-	René A. Robert: accompte sur comptes produits-----	4000.00 <sup>^</sup>
41-	Pruneau Inc: bois, huile, clous, pinceau, peinture Matton-Doucet-	
	-----	39.44
42-	Armand Bourassa: 6 factures pour travail aqueduc-----	162.00
	2 factures pour travail d'égout-----	57.00

MARGE DE LA RELIURE

ADOPTE.

Le 5 août 1963

Lecture d'une lettre du ministère des affaires municipales de Québec avisant de faire parvenir les approbations de la Régie d'épuration des eaux concernant les règlements #107-D et 128.

Les officiers municipaux vont activer autant que ce peut les procédures du côté de la Régie.



Merci au Kiwanis.  
(264-63)

A la suite de la lecture d'une lettre du Club Kiwanis Trois-Rivières annonçant qu'un service de transport pour enfants sera organisé pour l'île St. Quentin, il est

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE à L'UNANIMITE

Que le Conseil municipal de la Paroisse des Trois-Rivières fasse parvenir des remerciements au Club Kiwanis Trois-Rivières pour le service d'autobus à l'île St. Quentin et ce au nom de toute la population de la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières.

ADOPTÉ.

Bell Tél. Dommages  
L.O. Trottier.

La cie. de téléphone Bell du Canada avise le conseil que le contracteur L.O. Trottier & Fils Ltée. a endommagé un câble sous-terrain de cette compagnie.

Le tout a été soumis aux assureurs dès réception.

Assureurs--  
Marcel Rioux

Les assureurs de la municipalité accuse réception de la réclamation de M. Marcel Rioux.

Merci de J.B.  
Leblanc.

Son Honneur le Maire J.B. Leblanc de Champlain, remercie le conseil pour les félicitations offertes lors de son élection.

Travaux d'hiver  
retardés par  
#125.

Lecture d'une lettre du ministère des affaires municipales qui avise que le paiement des octrois des travaux d'hiver est retardé en attendant l'adoption du règlement #125.

Approbation  
radio-téléphone.

Le ministère des Transports du Canada approuve les modifications apportées au matériel du système de radio-communication.

App. emp. temp.  
\$20,000.-

La Commission Municipale de Québec approuve en date du 24 juillet 1963 en emprunt temporaire au montant de \$20,000.- en attendant le versement des subventions relativement aux travaux d'hiver.

Revision du  
rôle.

Le Conseil passe à la revision du rôle d'évaluation; toutes les plaintes concernant le rôle d'évaluation reçues au secrétariat avant ou pendant la revision des évaluateurs ont été étudiées par ceux-ci.

Trois(3) plaintes sont demeurées en suspend et soumises au Conseil: Raoul Guay et Fernand Colbert (Capri) portant le No. d'ordre 951 Après explications des évaluateurs et avec leur consentement l'évaluation est portée de \$35,255.- à \$32,630.--

Claude Ferron: # d'ordre 1220 est biffé soit une valeur de \$225.- et le # d'ordre 1211 est augmenté de \$50.-

M. Maurice Charbonneau: après explications des évaluateurs aucun changement n'est apporté à cet immeuble.

(265-63)

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que le rôle d'évaluation soit et est homologué tel que révisé par les évaluateurs et portant l'évaluation suivante:

Valeurs imposables: \$7,381,061.-

Valeurs non imposables: \$209,899.-

ADOPTÉ.

Le 5 août 1963



PROPOSE par M. Hormidas J. Martin,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que le règlement No. 63-B concernant l'entretien et la répartition de la partie nord de la rue Lacerte soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières et qu'une assemblée des électeurs intéressés soit et est convoquée pour être tenue à 7 hres. p.m. le 19 août 1963 au lieu ordinaire des sessions du conseil.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Lauréat Côté,

Que les mutations du mois de juin 1963 soient et sont acceptées telles que soumises par le bureau d'enregistrement des Trois-Rivières pour inscription au rôle d'évaluation.

ADOPTE.

Une requête portant 29 signatures et demandant le payage de la rue Mauriac et d'une partie de la rue Du Fleuve est reportée à une autre séance.

A la suite de plusieurs demandes, il est

PROPOSE par M. Hormidas J. Martin,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que demande soit faite aux autorités de Rapid Construction, Limitée, d'engager des résidents de la Paroisse des Trois-Rivières, de préférence à tout autre, pour les travaux de construction en vue de l'érection de la nouvelle église Ste-Catherine de Sienne.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Lauréat Côté,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que demande soit faite à la Compagnie d'électricité Shawinigan de bien vouloir faire l'installation d'une lampe de 4000 lumen à Place Pothier et de changer trois (3) lumières de 4000 lumen pour des lampes de 20,000.- lumen sur la rue Delorimier.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Lauréat Côté,

Que Réal Fleury soit et est autorisé à faire l'achat d'une série manquante des Statuts Refondus de Québec au montant de \$53.05, de huit (8) codes Cités & Villes et d'un code civil de la Province de Québec. Les huit (8) codes Cités & Villes seront pour l'usage des membres du Conseil et du sec-trés; les S.R.Q. et le code civil de la province de Québec seront pour l'usage du bureau.

ADOPTE.

A la suite de plusieurs plaintes des résidents de la rue Démontigny et de l'inspecteur de cette rue à l'effet que des propriétaires ne coopèrent pas dans l'éclairage par lampadaire, il est

Reg. #63-B

Lacerte-nord

Reçu par résidents  
(266-63)

285-63

Mutations

(267-63)

Requête rue  
Mauriac.-

Engagement des  
résidents pour  
église.

(268-63)

Lumières: 1

4000 L Pothier

3 4000 L.

Delorimier.

(269-63)

S.R.Q. code ci-  
vil et 8 codes  
Cités & Villes.

(270-63)

Rue Démontigny  
lampes de rues

MARGE DE LA RELIURE



Le 5 août 1963



M. Le Conseiller Lauréat Côté, fait rapport du comité des noms de rue.  
 Côte Richelieu: le comité maintient sa position au sujet de ce nom.  
 De même pour le Blv. St. Jean, le comité a l'intention de modifier cette appellation pour adopter Côte St. Jean.  
 Nouvelle route Ste. Marguerite: le comité veut désigner cet artère du nom d'un ancien maire et du plus agé résident de Ste. Marguerite soit rue Janvier.  
 Ce rapport est suivi d'une discussion et il est décidé de laisser toute l'affaire en suspend.

M. Le Conseiller J. Hormidas Martin, doit quitter son siège et l'assemblée pour aller à son travail.

Le Conseiller Lauréat Côté, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine session un règlement qui aura pour effet de modifier le règlement de zonage #115 concernant la hauteur des clôtures et haies au secteur Démontigny.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que l'assemblée soit et est ajournée au lundi 19 août 1963 à 8 hres. p.m.

ADOPTE.

*Jus Morlaix* Maire.

*J. Desaulniers* Sec-Trés.

Le 19 août, 1963

MARGE DE LA RELIURE

Assemblée d'ajournement du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 19ième jour du mois d'août, mil neuf cent soixante trois sous la présidence de M. Jacques Dugré, pro-maire, étaient aussi présents Messieurs les Echevins  
 Alfred Piché -  
 Lauréat Côté -  
 Hormidas J. Martin -  
 Henri Guilbert -  
 Jacques Pichette.

Cette assemblée est la suite normale de la dernière assemblée tenue sous le régime de statut de Paroisse.

Lecture de deux (2) lettres du Ministère de la Voirie concernant les expropriations pour la construction du futur pont.

Une (1) de ces lettres concernant les avis d'expropriations partielles des rues Matton et Doucet; l'autre concernant un avis de la constitution de servitude de non accès aux deux (2) rues ci-haut mentionnées.

Le Ministère de l'agriculture et colonisation par M. Paul André Gagné, Conseiller Juridique nous avise qu'il faut obtenir la renonciation de chacun des propriétaires riverains du cours d'eau Lacerte en ce qui concerne les dommages causés ou à être causés lors des travaux de drainage.

Cette lettre est portée au dossier pour étude ultérieure.

Maitre Réal Legris, C.R. a fait parvenir au bureau une réclamation au montant de \$46.00 plus \$2.50 pour frais. Comme il s'agissait de

Noms de rue  
Janvier etc...

Avis de motion  
#115-A-/-  
(L. Côté)

Ajournement  
(274-63)

Assemblée  
d'ajournement.

2 lettres du  
Ministère de la  
Voirie re:  
expropriations

Lettre du Minis-  
tère Agr. & Col.  
re: Cours d'eau  
Lacerte.

Réclamation par  
Mtre. R. Legris

Le 19 août, 1963.



dommages causés hors du contrôle de la Municipalité de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, il fut répondu à cet avocat en ce sens.

Approbation régie  
épuration des  
eaux - reg. Nos.  
107-D & 128.

Lecture de l'approbation de la régie d'épuration des eaux concernant le règlement No. 107-D et un autre concernant le règlement No. 128.

Copies de ces deux (2) lettres furent envoyées au Ministère des Affaires Municipales afin de compléter le dossier de ces deux (2) règlements.

Lettre de M.  
J.L. Doucet, C.R.  
accompagnant  
lettres patentes.

Lecture d'une lettre de M. Jean Louis Doucet, C.R. sous-ministre des Affaires Municipales, lettre accompagnant les lettres patentes érigeant notre territoire sur le statut de Ville.

Cette érection est effective à compter du 10 août, 1963.

Demande du Sec.-  
Trés au Ministère  
des Affaires Muni-  
cipales re: octroi  
pour Hotel de  
Ville -

A la demande des Membres du Conseil, le Secrétaire-Trésorier a communiqué dernièrement avec les autorités du Ministère des Affaires Municipales à savoir quels seraient les octrois que notre Ville est en droit de recevoir lors de la construction d'un Hotel de Ville. En date du 13 Août, Maître Bliers, sous-ministre adjoint répond que les octrois accordés en vertu du programme d'encouragement des travaux d'hiver seraient disponibles, si de nouveau le programme est en vigueur.

Quant à l'octroi contre la protection pour incendie, il n'est pas disponible pour le moment.

Lettre de Mtr.  
Bliers: re: rue  
Rouette - travaux  
d'hiver.

Une troisième lettre de Maître Bliers concernant l'affaire rue Rouette est parvenue au Secrétariat ceci concernant les travaux d'hiver, le sous-ministre réitère sa demande, une copie de l'avis de motion et d'une copie certifiée du règlement.

Comme cette chose traîne en longueur depuis quelque temps, le Secrétaire-Trésorier, M. Roland Desaulniers a répondu à Maître Bliers en lui exposant les faits de la situation et en demandant un avis afin de pouvoir éclaircir la situation soit par simple répartition adopté par résolution du Conseil, ou encore par ordonnance du Ministère.

Plainte d'un con-  
tribuable re:  
taxe de vente  
d'un fournisseur  
à son industrie.

Un contribuable, industriel a avisé le secrétariat à l'effet qu'un fournisseur à son industrie ne semblait pas tenir compte du numéro de code de notre Ville concernant la taxe de vente. Le Ministère du revenu en a été avisé, et en date du 15 août, M. Robert Pedneault, avisa le Secrétaire-Trésorier qu'il s'occupe immédiatement de voir à régulariser ce dossier.

Informations re  
lumière cligno-  
tante Rue Nte-  
Dame Blvd Mauri-  
cien.

Dernièrement, M. Paul Gratton, Ingénieur P., aux services du Ministère de la Voirie s'adressa à M. Roger Houde, Ing. P., afin d'obtenir certains renseignements concernant la localisation de nos services municipaux en bordure de la Route No. 2; ceci au sujet de l'installation prochaine de lumière clignotante à l'intersection rue Notre-Dame Boulevard Mauricien.

Comme il était de l'avis de l'ingénieur qu'il était de beaucoup préférable d'obtenir des feux de circulation, et non une lumière clignotante à cet intersection, demande en a été faite par l'ingénieur municipal en donnant les statistiques de densité de trafic avec le taux d'augmentation d'année en année.

Flèche Verte  
Blvd. Royal  
rue Laurentien  
(Entrée C.D'achats)

Par la même occasion, M. Roger Houde, Ing. P., fait une demande par résolution d'une flèche verte au carrefour du Boulevard Royal et rue Laurentien (entrée Centre d'Achats.) Cette flèche verte aura pour effet de permettre aux véhicules venant de Trois-Rivières et se dirigeant au Centre D'Achats d'en accéder même sur le feu rouge.

Le 19 août, 1963.



A la dernière minute, il arrive à la table du Conseil une lettre provenant du Trois-Rivières Moto Club demandant la participation de la Ville de Trois-Rivières-Ouest à un programme Souvenir pour les Courses de Motocyclettes à être tenues le 2 septembre prochain.

Il sera répondu au signataire de la lettre que rien n'était prévu au budget, et que, par conséquent le Conseil se voit dans la triste obligation de ne pas accéder à cette demande.

Pour faire suite à une demande à cet effet, il est

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Qu'un montant de \$50.00 soit versé à la Chambre de Commerce de la Ville de Trois-Rivières Ouest afin de combler partiellement les dépenses encourues par ce mouvement civique lors des études effectuées en vue du règlement de construction, du changement de statut ainsi que le nouveau nom adopté à notre ville.

ADOPTE.

PROPOSE Par M. Jacques Pichette

SECONDE par M. Alfred Piché

Que la sub-division de la succession Aubry comprenant une partie des lots 157 et 156 et préparée par M. Marc Lefrançois arpenteur géomètre et portant la date du 7 août, 1963 soit et est approuvée.

ADOPTE

Pour faire suite à cette résolution, l'ingénieur municipal, M. Roger Houde soumet les objections suivantes que la côte démontrée portant le numéro 157-14 soit considérée comme temporaire en attendant la construction du Boulevard projeté sur le No. 157-10 et, il est entendu que les services publics seront permis d'une manière temporaire pour la dite côte.

Le conseil abonde dans le sens de l'ingénieur et approuve les dites restrictions.

Monsieur l'échevin Alfred Piché apporte le sujet du fossé, coté Est Boulevard St- Jean, il est,

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Jacques Pichette

Que demande soit faite à la Voirie par l'entremise de M. Gaston Meunier, Ingénieur divisionnaire afin que ce département procède au nettoyage du fossé, coté Est, du Boulevard St- Jean dans le but d'améliorer le drainage du dit Boulevard et des terrains riverains.

Que copie de cette résolution soit envoyée à M. Gaston Meunier, Ing. P.,

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Jacques Pichette,

SECONDE PAR M. Hormidas J. Martin,

Que les mutations du mois de Juillet 1963, au nombre de vingt trois (23) soient et sont approuvées telles que présentées par le Bureau d'enregistrement pour inscription au rôle d'évaluation.

ADOPTE.

MARGE DE LA RELIURE

Contribution au programme Souvenir.

275-63  
Contribution de \$50.00 à la Chambre de Commerce.

276-63  
Sub-division de succession Aubry, partie lots 157-& 156  
*Relevé par no. # 340-63*

Côte portant le No. 157-14 temporaire seulement.

277-63  
Fossé Coté Est. Blvd St. Jean.

278-63  
Mutations mois de Juillet 1963 (23).

Le 19 août, 1963.



279-63  
Emprunt temporaire de \$30,000. pour un terme de six (6) mois.

PROPOSE PAR M. Jacques Pichette,

SECONDE PAR M. Lauréat Coté,

Que demande soit faite à la Commission Municipale de Quebec de bien vouloir approuver un emprunt temporaire au montant de \$30,000.00 pour un terme de six (6) mois et ceci, en attendant la perception des taxes.

Que son Honneur le Maire, Jules Montour et le Secrétaire-Trésorier soient et sont autorisés à signer le billet à cet effet dès que les approbations auront été données.

ADOPTE.

Avis de motion déjà donnée re: réglementation des bicyclettes.

M. l'échevin Jacques Dugré avait déjà donné un avis de motion concernant la réglementation des bicyclettes. Comme cet avis de motion avait été donné sous le statut de Paroisse, et que cette loi n'autorise pas à réglementer ce sujet, cet avis de motion est donc nul et de nul effet.

prochain règlement re: taxe sur tous bicyclettes

M. l'échevin, Jacques Pichette donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine session un règlement qui aura pour but de réglementer sur la circulation en bicyclettes et sur l'imposition d'une taxe annuelle de \$2.00 sur tous les bicyclettes de la Municipalité.

A la suite d'une remarque de l'ingénieur, M. Roger Houde, il est,

280-63  
Remerciements pour M. Gaston Meunier, Ing.P.

PROPOSE PAR M. Lauréat Coté,

SECONDE a l'unanimité

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest offre à M. Gaston Meunier, Ingénieur divisionnaire de la Voirie Provinciale ses plus sincères remerciements pour la collaboration apportée et ce, lors du pavage de la rue Bettez.

Que copie de cette résolution soit envoyée à M. Gaston Meunier, Ing. P.,

ADOPTE.

Le Sec.-Trés. soumet un contrevenant au règ. No.98.

Le Secrétaire-Trésorier soumet au Conseil un contrevenant au règlement de construction No.98.

Le 23 juillet, M. Bertrand Gilbert, Inspecteur de Construction faisait parvenir sous pli recommandé à M. François Chamberland un avis concernant une bâtisse n'étant pas conforme aux normes de construction servant à l'habitation.

Le 8 août, le Secrétaire-Trésorier faisait parvenir un autre avis recommandé donnant au contribuable un délai jusqu'au 19 août pour se conformer au dit règlement No.98.

Sur rapport de l'inspecteur de construction rien n'a été modifié en ce qui concerne cette bâtisse, il est donc,

281-63  
Cas soumis à l'aviseur legal. (M. F. Chamberland).

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que le cas de M. François Chamberland, boîte postale 718 Chemin Ste-Marguerite en la ville de Trois-Rivières Ouest soit soumis à l'aviseur légal afin que soient prises les procédures judiciaires dans un tel cas. En conséquence Me. L. Laperrière, avocat est autorisé à prendre les mesures nécessaires pour faire respecter le règlement #98.

ADOPTE.

MARGE DE LA RELIURE

Cause de M.

Le 19 Août, 1963.



Le Secrétaire-Trésorier avise les Membres du Conseil qu'un avis de la cour Supérieure dans la cause Lionel Baril, demandeur vs. Champlain Oil, défendeur dans laquelle la Ville est mise en cause et que ce document a été remis à Mtre Ludovic Laperrière qui est déjà saisi de l'affaire.

Les Assureurs de la Municipalité sont aussi au courant du dossier.

Lionel Baril vs. Champlain Oil

Le Secrétaire-Trésorier accuse réception du contrat de cession de Cession de rues par M. Auguste Bettez, préparé par M. Gilles Guy Garceau, par M. A. Bettez notaire le document est signé par les parties intéressées.

282-63  
Assemblée des  
électeurs re:  
reg. 115-A-1

PROPOSE PARM. Jacques Pichette,

SECONDE PAR M. Alfred Piché,

Que le règlement No. 115-A-1 concernant un amendement au règlement No. 115 au sujet de la hauteur des clôtures au Secteur Demontigny soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, et qu'une assemblée des électeurs propriétaires intéressés soit et est convoquée pour être tenue à 7 heures P.M. le 3 septembre 1963, au lieu ordinaire des sessions.

ADOPTE.

Le Secrétaire Trésorier fait lecture du bail de location pour le local du camion incendie préparé par M. Réal Fleury, il est

283-63  
Bail pour  
local du  
camion incendie

PROPOSE PAR M. Hormidas J. Martin,

SECONDE PAR M. Lauréat Coté,

Que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité le bail de location du local du camion incendie, local loué de M. Armand Roy.

Le dit bail débute le premier septembre 1963 pour se terminer le premier septembre 1964.

ADOPTE.

A la dernière session du Conseil un compte au montant de \$330.27 produit par la firme Normandin & Frère avait été laissé en suspens afin de pouvoir demander des explications à l'ingénieur Municipal qui se trouvait en vacances lors de cette session.

Après explications, il est,

284-63  
Compte de  
\$330.27 pro-  
duit par Nor-  
mandin & Frère

PROPOSE PAR M. Jacques Pichette,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

Que le compte au montant de \$330.27 pour équipement et travail lors d'installation des feux clignotants sur le chemin Ste-Marguerite soit payé tel que produit.

ADOPTE.

285-63  
Résolution  
No. 266-63  
recindée.

PROPOSE Par M. Hormidas J. Martin,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

Que la résolution portant le numéro 266-63 soit et est recindée. Cette résolution concernant l'adoption du règlement portant le No. 63-B et affectant une partie de la rue Lacerte.

ADOPTE.

MARGE DE LA RELIURE

Le 19 aout, 1963.



286-63 --  
Achat de volumes  
S.R.Q. de M.  
G. Massicotte.

PROPOSE PAR M. Jacques Piché,

SECONDE PAR M. Lauréat Coté,

Que la somme de \$53.05 soit payée à M. Germain Massicotte pour l'achat de seize (16) volumes des Status Refondus de Quebec.

ADOPTÉ.

287-63  
Contrats pour  
plusieurs travaux  
Terrasse Duvernay  
Alfa-Demontigny.

PROPOSE PAR M. Jacques Pichette,

SECONDE PAR M. Hormidas J. Martin,

Que le contrat des travaux suivants soient et sont approuvés;

Egout pluvial Terrasse Duvernay octroyé à L.O. Trottier & Fils Ltée  
Egout Pluvial Alfa-Demontigny octroyé à la Cie de Construction Lavoilette Ltée.,  
Pavage des rues Terrasse Duvernay octroyé à Regional Asphalt Ltée.  
Gazonnage à Terrasse Duvernay octroyé à Clément Ricard  
et que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer pour et au nom de la ville de Trois-Rivières Ouest les dits contrats.

ADOPTÉ.

288-63  
Demande au  
Ministère Affaires  
Municipales -  
approbation d'ex-  
cédants - et recul  
de dates d'appro-  
bation.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Hormidas J. Martin,

Que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales de Quebec de bien vouloir approuver les excédants suivants au programme d'encouragement des travaux d'hiver:

Projet Que. 2423 pour un montant de \$82.90  
Projet Que. 2426 pour un montant de \$86.69

Et le recul des dates d'approbation comme suit:

Projet Que. 2428 approuvé le 3 décembre, 1962 doit être ratifié au 26 novembre, 1962  
Projet Que. 2429 approuvé le 3 mai 1963 doit être ratifié au 15 avril, 1963.

ADOPTÉ.

Rapport mensuel du  
Secrétaire-Trés.

Le Secrétaire-Trésorier distribue son rapport mensuel.

Comme l'agenda semble chargé, le pro-maire M. Jacques Dugré exempte le Secrétaire-Trésorier de lire son rapport et demande aux échevins de le consulter pour étude.

289-63  
Avis à la Co. de  
Transport St-Mau-  
rice re: change-  
ment des indica-  
tifs pour  
Ville de Trois-  
Rivières-Ouest.

PROPOSE PAR M. Lauréat Coté,

SECONDE PAR M. Jacques Pichette,

Que demande soit faite à la Compagnie de Transport St-Maurice de bien vouloir faire disparaître les indicatifs de "Banlieue" pour leur substituer le nom de la "Ville de Trois-Rivières-Ouest".

Que copie de cette résolution soit envoyée à M. Roger Carrier.

ADOPTÉ.

Borne-fontaine  
rue Frontenac.

L'histoire de la borne-fontaine sur la rue Frontenac revient à la table du conseil apportée encore une fois par Monsieur l'échevin Lauréat Coté, l'ingénieur Roger Houde ainsi que M. Gilles

MARGE DE LA RELIURE



Gagnon, surintendant donne les explications sur cette affaire.

L'ingénieur ne comprend pas le fait que l'eau à la demeure de M. Louis-Georges Chainé soit sale, lorsque son voisin en amont à de l'eau propre.

Une vérification sera faite à savoir si il y a infiltration ou non.

Monsieur l'échevin, Lauréat Coté demande à l'ingénieur si il n'y aurait pas possibilité de poser du goudron ou tout autre adhésif entre la chaîne de rue et le pavage au Secteur Val-Mauricie afin de parer l'infiltration.

L'ingénieur informe le Conseil de l'offre de Reg. Asphalt re: pavage rue Demontigny.

Monsieur l'ingénieur Roger Houde informe le Conseil de l'offre qu'il a reçu de M. J. Eric Héroux, Secrétaire-Trésorier de Regional Asphalt Ltée., dans la vue de corriger le pavage sur la rue Demontigny, l'offre est de l'ordre de 20% du coût des travaux que cette Compagnie admet à payer :

Afin d'avoir l'idée des gens du Secteur M. J. Agapit Rondeau sera invité au prochain comité privé.

Visite à Montréal pour Hotel de Ville.

Monsieur Roger Houde, Ingénieur P., informe le Conseil que M. Roger Villemure, architecte serait disponible à se rendre à Montréal avec les Membres du Conseil disponibles afin d'aller visiter les Hotel de Ville pour fixer le choix du Conseil sur le prochain édifice municipal.

Deux (2) bâtisses seront visitées dans l'avant-midi et deux (2) autres dans l'après-midi.

Commentaires re: reg. de zonage.

Par la voix de l'ingénieur Municipal nos urbanistes demandent aux Membres du Conseil de leur faire parvenir le plus tôt possible leurs commentaires au sujet du projet d'èglement de zonage qui leur a été soumis dernièrement.

290-63 demande au Ministère de la Voirie: re entretien chemins d'hiver pour saison 63-64.

PROPOSE PAR M. Lauréat Coté,  
SECONDE PAR M. Jacques Pichette ,  
Que demande soit faite au Ministère de la Voirie Provinciale de Quebec pour que ce Ministère continue pour au moins la saison 63-64 à l'entretien d'hiver des routes et chemins provinciaux dans les limites de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Transport de neige.

Plusieurs demandes de transport de neige ont été faites pour différents secteurs. Le tout sera étudié en comité privé.

291-63 Achat de 2 Volumes pour Service Technique.

PROPOSE PAR M. Jacques Pichette,  
SECONDE PAR M. Henri Guilbert,  
Que l'ingénieur M. Roger Houde soit et est autorisé à faire l'achat de deux (2) volumes indispensables au Service Technique et ceci au coût de \$38.50

ADOPTE.

292-63 Demande de soumissions partie nord rue Lacerte et 4ieme Avenue.

PROPOSE Par M. Jacques Pichette,  
SECONDE PAR M. Alfred Piché,  
Que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé a demander des soumissions séparées mais dans la même publication pour la confection de la partie nord de la rue Lacerte ainsi que la 4ieme Avenue, et ce,

MARGE DE LA RELIURE

Le 19 aout, 1963.

par la voix du journal "Le Nouvelliste".

Les soumissions seront ouvertes à l'assemblée du 3 septembre, 1963.



ADOPTE.

Estimé re: fosse  
Pâtisserie  
Moderne (Sud)

L'ingénieur municipal donne un estimé approximatif du coût du fossé au sud de la Pâtisserie Moderne; les travaux se chiffrent aux alentours de \$2,600.00, l'affaire est restée en suspens.

Suggestion de  
noms: re:  
Ancien chemin  
Ste-Marguerite et  
nouveau chemin.

L'histoire des noms des rues revient à la table du Conseil, Monsieur le pro-maire Jacques Dugré fait la suggestion suivante: L'ancien Chemin au Rang Ste-Marguerite devrait porter le nom de "Chemin Ste-Marguerite", et le nouveau chemin devrait porter le nom de "Rue Ste-Marguerite".

Cette suggestion ne serait que temporaire.

Monsieur l'échevin Lauréat Coté du comité des noms dit qu'il soumettra le tout au Comité chargé de cette affaire.

Sur ce, la séance est levée.

*Jacques Dugré* Maire.

*Desaulniers* Sec-Trés.

Assemblée des  
électeurs - reg.  
No. 115-A-1

Assemblée des électeurs intéressés au règlement No. 115-A-1 tenue à 7 heures P.M. le troisième jour de septembre, 1963 sous la présidence de M. Lauréat Coté, échevin. M. Réal Fleury agissait comme secrétaire de l'assemblée.

En aucun temps entre 7 et 8 heures P.M. aucun électeur propriétaire intéressé ne s'est présenté pour demander que le dit règlement No. 115-A-1 soit soumis aux électeurs par voie de référendum. De plus, aucun électeur ne s'est présenté à la présente assemblée.

A 8 heures P.M. le président en l'occurrence M. Lauréat Coté échevin déclare le règlement No. 115-A-1 adopté par les propriétaires intéressés.

*Lauréat Coté* Président,

*Desaulniers* Secrétaire,

Le 3 septembre, 1963.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le troisième jour de septembre, 1963. L'assemblée débute sous la présidence de M. Jacques Dugré, Pro-maire, et vers 9.30 Heures son Honneur Jules Montour, Maire prend le siège présidentiel. Etaient aussi présents à cette assemblée messieurs les échevins: Lauréat Coté - Hormidas J. Martin - Henri Guilbert - Alfred Piché Jacques Pichette.

MARGE DE LA RELIURE

. Le 3 septembre, 1963.



PROPOSE PAR M. Jacques Pichette,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

Que les procès-verbaux des assemblées du 5 et 19 Août, 1963 soient et sont adoptés tels que lus et rédigés dans le livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

293-63 Procès verbaux des assemblées 5 et 19 aout.

PROPOSE PAR M. Jacques Pichette,

SECONDE PAR M. Lauréat Coté,

Que les comptes suivants soient adoptés pour paiement

294-63 comptes adoptés pour paiement.

- 1- Trois-Rivières Ready Mix: 57 v.c. ciment T.D.....704.52
- 2- " " " " : 17 v.c. ciment T.D.....210.12
- 3- Cie. D'électricité Shawinigan: Lampes de rue au 31 aout...844.09
- 4- " " " : Pompe Centre D'Achats au 9 aout, 63..... 30.68
- 5- " " " : Pompe Place Pothier au 25 juillet, 63..... 46.34
- 6- " " " : Puits No. 2 au 8 aout 63... 74.71
- 7- " " " : Puits No. 3 au 8 aout 63... 79.35
- 8- Pharmacie Ste-Marguerite: Remèdes pour nécessiteux (Maire). 1.00
- 9- Loranger & Molesworth: 28 long. tuyau fonte 6"..... 910.87
- 10- " " " : 1 perceuse avec taraud..... 34.84
- 11- " " " : 21 rouleaux tuyau cuivre 3/4", 30 boîtes de service, 30 valves 3/4" 30 curb stop 3/4" 24 accouplement 3/4".....960.69
- 12- " " " : 4 boîtes de vannes d'arrêt..... 79.67
- 13- " " " : 1 réduit 6" x 4", 1 adaptateur fonte 4" x 1 1/4" avec collet, 2 long, tuyau galvanisé 2" x 21', 24 boulons 5/8 x 3-1/2.....63.47
- 14- " " " : 1 coude en fonte 6" x 1/4" 1 valve 4" avec colet, 10 lbs. de caoutchouc rouge pour joints, 1 long, fonte 6" x 12".....88.04
- 15- Wilson & Lafleur: 1 code civil de la Province de Quebec....10.15
- 16- Le Nouvelliste: Demande de soumissions Lacerte & 4e Avenue..19.50
- 17- Notaire Garceau: Cession rue Bettez Auguste.....22.00
- 18- Antoine Gauthier: 3 photostats..... 1.24
- 19- Lucien Dupont & Fils: 500 entêtes de lettres 500 enveloppes15.13
- 20- Coopérative Fédérée: 5 gals. Huile No. 10 pour puits..... 6.00
- 21- Bell Telephone: Appels d'urgence..... 8.48

MARGE DE LA RELIURE

Le 3 septembre, 1963.



- 22- Bell Telephone: Bureau & Controle des puits 121.65
- 23- Corporation Conseil du Comté: Taxes annuelles 2,810.50<sup>v</sup>
- 24- P.V. Ayotte: 1 chopine de colle pour coupons obligations. 1.38
- 25- R. Desaulniers: Voyage à Montréal 22 août..... 28.00
- 26- R. Houde: Dépense de voyage à Montréal pour Hotel de Ville, (7 personnes)..... 131.00
- 27- Garage Dufresne: Gazoline pour camion, 3 factures..... 15. 70
- 28- Paul Guilbault Inc.: transport matériel d'entretien de bureau..... 1.75
- 29- Robert Louis Gouin, avocat: frais d'obtention de la Charte..... 162.20<sup>v</sup>
- 30- Emile Gagnon: Salle du Conseil, ass. 2, 8, 15 juillet et 5, 19 août et 3 septembre, 1963..... 30.00
- 31- Bureau d'Enregistrement: Mutations de juillet 63..... 11.50
- 32- Produits Ciment St-Maurice : 56 long. 6" Lacerte (C. Ricard)..... 58.24
- 33- Cie d'électricité Shawinigan: Bureau au 15 aout 63..... 18.47
- 34- " " " : Bureau ingénieur au 15 août, 1963..... 6.47
- 35- " " " : Réservoir au 15 aout 63.. 3.23
- 36- " " " : Pompes Place Pothier au 25 août, 63..... 46.72
- 37- Normandin & Frère: Réparations puits No. 2 et pompe Centre D'Achats..... 35.31<sup>v</sup>
- 38- M. Electrique Ltée: 1 moteur pour puits, matériel et travail..... 158.18<sup>v</sup>
- 39- Loranger & Molesworth: 1 borne-fontaine..... 187.20
- 40- " " " : 1 borne-fontaine..... 187.20
- 41- " " " : 1 vanne d'arrêt 6", 1 T 6", 2 ensembles de parties mécaniques 6", 1 boîte vanne d'arrêt..... 137.34
- 42- " " " : 4 sacs de ciment pour égout, 4 Y en grés 6" pour pâtisserie Moderne. 17.85
- 43- Cie. D'électricité Shawinigan: Poteau rue Lacerte (C. Ricard)..... 22.21
- 44- Laboratoire de Béton Inc.: Essais en compression béton (4) Chaines Terrasse Duvernay..... 12.00
- 45- Duvernay Terrassement: 6 hres. tracteur pour aqueduc.... 48.00<sup>v</sup>
- 46- Armand Bourassa: Travail pour aqueduc..... 345.00<sup>v</sup>  
(14 factures) Travail pour égout..... 117.00<sup>v</sup>
- 47- Roger Houde, Ing. P.: Voyage à Montréal, approches du pont et auto-route, (R. Latté et Maurice Vézina)..... 38.00

MARGE DE LA RELIURE



48- Petite caisse du secrétaire-trésorier..... 52.96

Et que les dépenses suivantes soient et sont ratifiées telles que payées.

SALAIRES:

R. Bélanger:	juillet	\$210.18	août	\$209.88
M. Chabot :	"	228.00		198.05
D. Lamy :	"	108.76		6.90
R. Crête :	"	175.16		222.25
E. Dugré :	"	263.76		214.47
G. Guilbert:	"	139.12		151.64
A. Roch	"	271.74		213.12
Gilles Gagnon	"	408.05		329.19
G. Dufresne	"	260.40		212.26
P. Larivière		-----		26.54

Receveur Général du Canada: Assurance chômage.....148.28 Juillet  
 Impôt fonds général - 529.65 Juillet  
 Impôt fonds aqueduc 11.95 Juillet

Ministre des finances du Quebec: Impôt fonds général . 104.45 Juillet  
 Impôt fonds aqueduc 2.70 Juillet

ADOPTE.

Octroi entre- Le Ministère de la Voirie de la Province de Québec confirme tien chemins. un paiement au montant de \$1,140.00 concernant l'entretien des chemins d'hiver 62-63. d'hiver pour la saison 62-63.

L'octroi devrait parvenir ces jours-ci.

Félicitations de La Cité des Trois-Rivières par l'assistant greffier de la la cité des Cité M. Robert Corbeil fait parvenir une résolution de félicitations 3-Rivières à Son Honneur le Maire et Messieurs les Membres du Conseil pour re: Statut de l'obtention du Statut de Ville. La résolution a été proposée par Ville. M. l'échevin Antoine Gauthier secondée par M. André O. Dumas.

A la suite de la lecture de cette résolution les Membres du Conseil marquent leur appréciation pour la délicatesse démontrée par les autorités de la Cité voisine.

réclamation de M. Jean Claude Bellemare de 648, rue des Volontaires Trois-Rivières fait parvenir une réclamation au montant de \$12.25 concernant M. J.C. Belle- les dommages subis à son automobile sur la rue Matton. Ces dommages mare - dommages les dommages subis à son automobile sur la rue Matton. Ces dommages rue, Matton auraient eu lieu le ou vers le 19 août, 1963. Le tout sera porté à la connaissance des assureurs de la Ville.

Informations de Le Ministère des Affaires Municipales par Me Jean Lafond, Me. Jean Lafond Conseiller Juridique répond à une lettre dans laquelle le Secrétaire- re: Rue Rouette. Trésorier demandait des informations concernant le règlement de la rue Rouette. Le tout se résume à ceci:

Pour imposer un règlement d'emprunt à long terme il faut abtenir, que ce règlement soit soumis aux électeurs propriétaires intéressés, cependant, si le Conseil le juge à propos il peut adopter un règlement et imposer une taxe convenable dans l'année. Comme ceci ne constitue pas un règlement d'emprunt l'approbation des électeurs propriétaires n'est pas requise.

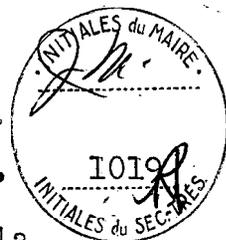
Afin d'éclairer les propriétaires intéressés copie de cette lettre sera envoyée à chacun des cinq (5) propriétaires intéressés, et, invitation leur sera faite de se présenter au Comité Privé de la semaine prochaine.

Démission de M. Alphonse Roch ci-devant employé au service de l'aqueduc M. A. Roch fait parvenir au Conseil sa démission effective au premier septembre employé municipal 1963.

MARGE DE LA RELIURE

Le 3 septembre, 1963.

La raison de cette démission est l'acceptation d'un emploi plus régulier; M. Roch profite de la circonstance pour remercier toute l'équipe a laquelle il était attaché durant plusieurs années.



Approbations re reg. N°s. 107-D et 128.

Le Ministère des Affaires Municipales et la Commission de Quebec fait parvenir en date du 26 août, 1963 les approbations appropriées concernant le règlement No. 107-D pour un montant de \$53,450.00 et le règlement No. 128 pour un montant de \$12,700.00

M. Jean Claude Deshaies - informations re: incendie, local loué (responsabilité).

M. Jean Claude Deshaies de la Firme P.E. Panneton et Pierre Lajoie Inc. avise les Membres du Conseil sur un item de responsabilité publique concernant un local loué advenant un incendie. M. Deshaies se réfère à l'article 1629 du Code Civil de la Province de Québec qui précise que le locataire doit prouver qu'il n'est pas responsable de l'incendie sinon, il est considéré responsable. M. Deshaies sera invité au prochain Comité Privé afin de donner de plus amples informations et donner les directives à suivre pour protéger la ville.

Lecture d'une lettre de l'Association des Secrétaires de Municipalités concernant le prochain congrès annuel de cette Association à être tenu en la ville d'Estérel Comté de Terrebonne les 14 et 15 octobre prochain. Après explication de M. Roland Desaulniers, secrétaire-trésorier à l'effet que ces journées d'étude se rapporte surtout au point de vue légal qu'au point de vue comptable, il est,

296-63 Congrès des Secrétaires de Municipalités 14 et 15 oct. 63.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Hormidas J. Martin,

Que M. Réal Fleury, secrétaire-trésorier adjoint soit et est délégué au Congrès de l'Association des Secrétaires de Municipalités les 14 et 15 octobre prochain et que les dépenses encourues seront ratifiées à une assemblée ultérieure.

ADOPTÉ.

Ordonnance de la Régie des Transports re: Service autobus.

Lecture de l'ordonnance de la Régie des Transports concernant le service de transport en commun par autobus. L'ordonnance explique que les extensions du parcours soit au secteur de la Banlieue tout comme au circuit de Ste-Marguerite. A ce sujet, M. Réal Fleury ira rencontrer les autorités de la Compagnie de Transport St-Maurice pour connaître l'horaire exacte et la fréquence du service d'autobus pour en faire rapport dès le prochain Comité Privé du Conseil.

Si l'ordonnance suivant les données de M. Carrier n'est pas satisfaisante de l'opinion des Membres du Conseil requête sera envoyée à la Régie afin d'obtenir ce que désiré pour ce service.

Ouverture des soumissions 4ième Avenue extension nord rue Lacerte.

Ouverture des soumissions pour la 4ième Avenue et l'extension nord de la rue Lacerte:

4ième Avenue

Trois (3) soumissions sont parvenues dans le délai demandé; Noé Veillette Inc., pour un montant de \$819.50  
Delorme Construction Ltée., pour un montant de \$545.15  
Yves Robichaud Excavation pour un montant de \$891.50

extension nord rue Lacerte;

Noé Veillette Inc., pour un montant de \$3,562.00  
Delorme Construction Ltée., pour un montant de \$2,418.00  
Yves Robichaud Excavation pour un montant de \$3,820.00

MARGE DE LA RELIURE

Le 3 septembre, 1963.



PROPOSE PAR Mr. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Lauréat Coté,

Que les soumissions concernant la confection de rues pour la 4ième Avenue ainsi que l'extension nord de la rue Lacerte fournies par Delorme Construction Ltée., soient et sont acceptées et que les contrats concernant ces travaux soient octroyés à cette Firme de Construction dès que les formalités légales auront été remplies.

Adopte.

Après une longue discussion concernant le montant du règlement d'emprunt concernant l'extension Nord de la Rue Lacerte, discussion portant sur les travaux déjà exécutés par la Firme Clément Ricard, le conseil en vient finalement à une entente, l'échevin Hormidas J. Martin donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement d'emprunt n'excédant pas la somme de \$3,000.00 pour la confection de l'extension nord de la rue Lacerte.

Son Honneur le Maire Jules Montour prend son siège et M. Jacques Dugré reprend le siège échevinal qui lui revient.

PROPOSE PAR M. Jacques Pichette,

SECONDE PAR M. Alfred Piché,

Que M. Réal Fleury soit et est nommé Secrétaire-Trésorier adjoint pour la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉ.

Suit l'assermentation du nouveau Secrétaire-Trésorier adjoint.

SERMENT D'OFFICE.

Je, Réal Fleury, secrétaire-trésorier-adjoint de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi Dieu me soit en aide:

  
Réal Fleury, Sec- Trés.-adjoint.

Assermenté devant moi,  
à Ville de Trois-Rivières-Ouest,  
ce 3ième jour de septembre, 1963.

  
Juge de Paix.

PROPOSE PAR M. Jacques Dugré,

SECONDE PAR M. Alfred Piché,

Que les règlements No. 129-N soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, le présent règlement entrera en vigueur quinze (15) jours après sa publication.

PROPOSE PAR M. Lauréat Coté,

SECONDE PAR M. Jacques Pichette,

Que des soumissions soient demandées par voix du journal "Le

297-63 - contrat octroyés à Delorme Const. re: 4ième Avenue ext. nord Lacerte

avis de motion re: regé d'emprunt pour ext. nord rue Lacerte

Le maire prend son siège.

298-63 nomination de M. R. Fleury, sec. trés. adjoint Assermentation de celui-ci.

299-63 adoption du règ. N o. 129-N tel que lu et rédigé.

300-63 demande de soumissions rue Mauriac.

MARGE DE LA RELIURE

Le 3 septembre, 1963.

Nouvelliste " pour la confection (asphalte) de la rue Mauriac qui est une partie de la rue Du Fleuve au Secteur Demontigny.



Les soumissions seront ouvertes lundi, le 9 septembre 1963

ADOPTE.

Monsieur l'échevin, Hormidas J. Martin donne avis de motion à l'effet qu'il présentera un règlement à une prochaine session portant le numéro 63-N concernant l'entretien et répartition des charges pour la partie sud de la rue Lacerte et abrogeant les règlements 63 et 63-A.

Monsieur l'échevin Hormidas J. Martin donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine session un règlement portant le numéro 63-N-1 concernant l'entretien, confection et répartition de la partie Nord rue Lacerte et abrogeant le règlement No. 63-B.

301-63 - achat de terrain Blvd. St. Jean de M. A. Charbonneau.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Jacques Pichette,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest achète de M. Armand Charbonneau un terrain de forme rectangulaire de 57,150' carrés en superficie en bordure du Blvd. St-Jean et, faisant partie du lot 140 du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières pour un prix de \$0.12-1/2 le pied carré soit pour une somme totale de \$7,143.75 payable en raison de \$1,000.00 comptant et le solde à 6 mois de la signature du contrat de vente, le solde portant intérêt au taux de 5% l'an.

Que Son Honneur Jules Montour, Maire, soit et est autorisé à signer ledit contrat pour et au nom de la Corporation Municipale de la ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

M. L'échevin Jacques Dugré aborde le sujet du comité Consultatif d'urbanisme. A cet énoncé une longue discussion s'engage à savoir sous quelle tengeante portera l'étude de ce Comité, autrement dit, il fut mention dans cette discussion à savoir dans quel esprit l'étude d'un plan directeur d'urbanisme soumis par les urbanistes devrait être entreprise et dans quel but.

302-63 comité conseil d'urbanisme.

PROPOSE PARM. Jacques Dugré,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

QU'un comité Conseil d'urbanisme soit formé de tous les Membres du Conseil et de six (6) Membres choisis soit parmi la population directement ou au sein des associations civiques de la Municipalité

ADOPTE.

A ce sujet, l'échevin Jacques Dugré pour répondre à un énoncé de M. Roger Houde se faisant le porte parole de R. Latté qu'il est convaincu que les personnes intéressées à ce sujet ce sont encore les cultivateurs qui détiennent les plus grandes étendues de terrains et ce sont eux qui doivent savoir ce qui adviendra de leurs biens ajoute M. Dugré.

Avis de motion re: rémunération membres du Conseil

M. Jacques Pichette donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement qui aura pour but d'obtenir une rémunération pour la charge de Maire ainsi que celle d'échevins.

Le 3 septembre, 1963.



PROPOSE PAR M. Jacques Pichette,

SECONDE PAR M. Alfred Piché,

Que des soumissions soient demandées pour le pagage (asphalte) de la rue Joliet par la voix du journal "Le Nouvelliste".

Ces soumissions seront ouvertes lundi, le 9 septembre, 1963.

ADOPTE.

304-63 dispense PROPOSE PAR M. Jacques Pichette,

de lire les PROCÈS-VERBAUX SECONDE PAR M. Lauréat Côté,

Qu'à l'avenir, le Secrétaire-Trésorier ou le Secrétaire-Trésorier-Adjoint soit dispensé de la lecture des procès-verbaux pourvu que copies en soient remises à chaque Membre présents au moins six (6) heures avant la séance où ils sont supposés être approuvés.

Le tout formulé à l'article 360 du Code Cités & Villes, modifié par le chapitre 49 10-11 Elizabeth 11.

ADOPTE.

Formation d'un comité du Conseil Pour faire suite à cette résolution, il est question de la formation du Comité du Conseil ou Commission permanente du Conseil ou commission permanente.

Ceci dans le but d'abrèger les assemblées publiques, peut être pris en considération la prise en connaissance de la liste des comptes et de tous les détails se rapportant aux dépenses. Quittes à faire approuver en séance publique par résolution, les comptes en bloc suivant un numéro de liste de comptes.

Monsieur l'échevin Henri Guilbert doute du succès d'un tel comité dans le moment si le Comité siège encore le mercredi et que les assemblées sont le Lundi, le laps de temps entre les deux(2) est trop long au dire de M. L'échevin Guilbert.

Le même échevin émet l'opinion qu'avec un comité précédant immédiatement l'assemblée publique le tout serait plus réalisable.

L'Affaire est reportée pour étude.

IL EST PROPOSE ET RESOLU UNANIMEMENT

Que le règlement No. 107-D soit et est amendé à l'article 3 en enlevant les mots " de \$50 et".

L'article 4 est amendé en remplaçant "septembre" par "octobre".

L'article 5 est amendé en remplaçant "mars" et "septembre" par "avril" et "octobre", et en remplaçant "Mars" par "avril" à la troisième ligne.

QUE le règlement No. 128 soit et est amendé à l'article 4 en remplaçant "septembre" par "octobre"

L'article 5 est amendé en remplaçant "mars" et "septembre" par "avril" et "octobre".

ADOPTE.

306-63 compte PROPOSE PAR M. Jacques Pichette,

à envoyer à M. J. Cloutier SECONDE PAR M. Jacques Dugré,  
travaux aqueduc.

MARGE DE LA RELIURE

Le 3 septembre, 1963.

Que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à porter au compte de M. Jean Cloutier la charge de \$27.18 pour travaux d'aqueduc exécutés sur le terrain privé de ce contribuable.



ADOPTÉ.

Demande de M. C. Ricard pour 1 semaine de surplus pour se conformer à un avis re: reg. 98.

Monsieur Clément Ricard à qui avait été donné à l'effet qu'il était contrevenant aux dispositions du règlement No. 98 demande un délai de une (1) semaine afin de lui permettre d'avoir la machinerie nécessaire pour exécuter le travail demandé, machinerie qui se trouve dans le moment à La Tuque, cette demande est agréée par les Membres du Conseil.

Monsieur Lauréat Coté, échevin aborde le sujet des poubelles. En certains secteurs des plaintes ont été formulées à l'effet que des poubelles étaient disparues et dans d'autres les poubelles sont manipulées de telle façon à les endommager ou endommager les parterres des résidents, il est donc,

307-63 - cueillette des ordures ménagères - poubelles -

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Lauréat Coté,

Que l'entrepreneur ayant le contrat de la cueillette des ordures ménagères soit avisé afin que toutes les précautions nécessaires soient prises par les préposés à la dite cueillette afin que les poubelles soient manipulées avec soin et déposées de manière à ne pas endommager les pelouses et arbustes des résidences et de remettre les poubelles en place, et non les considérer comme ordures.

Une copie de cette résolution sera envoyée à M. Clément Ricard.

ADOPTÉ.

Nom de la Corp. Scolaire "Chavigny". Protestations -

Monsieur l'échevin Henri Guilbert aborde le sujet du nom de Chavigny adopté par la Corporation Scolaire locale. M. Guilbert explique qu'il n'est pas question d'entrer en guerre contre la Corporation Scolaire ni même de partir un polémique avec ce corps public, de seulement demander une objection au nom du corps public qu'est le Conseil Municipal.

308-63 protestations adressées à M. O.J. Desaulniers pour "Chavigny".

PROPOSE  
Pour faire suite à cet exposé, il est/et seconde unanimement que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest adresse à M. Omer Jules Desaulniers des protestations au sujet du nom de "Chavigny" adopté par la Corporation Scolaire locale et demande aux autorités gouvernementales de bien vouloir doter la Corporation Scolaire du même nom que la Ville.

ADOPTÉ.

Avis de motion pour amender règ. No. 103 art. 12.

Monsieur Jacques Pichette donne avis de motion qu'il présentera un règlement à une prochaine séance à l'effet d'amender le règlement No. 103 à l'article 12 pour permettre dans une certaine zone la construction connue et désignée sous le nom de "split-level" ou autres modifications de minimes importance.

Rapport en retard de l'ingénieur.

Monsieur l'ingénieur Roger Houde, s'excuse de ne pouvoir présenter son rapport mensuel à cause d'un surplus de travail et du long congé de la dernière fin de semaine, son rapport sera présenté à la prochaine séance.

Réunion des 2 Conseil de Ville 3-Riv. et 3-Riv. Ouest 4 sept. à 2.30 Hres P.M.

Monsieur l'ingénieur averti les Membres du Conseil qu'il y aura réunion à l'Hotel de Ville de la Cité des Trois-Rivières à 2.30 Heures P.M. entre les membres des deux (2) conseils de Ville et des autorités du département Technique dont M. Maurice Véziná -- ingénieur conseil afin d'entamer des pourparlers pour des travaux à être effectués par les deux (2) villes soit du point

Le 3 septembre, 1963.

de vue urbaniste que du drainage des eaux usées.



A la suite de plaintes des autorités de la Commission Scolaire et de certains contribuables, il est,

309-63 - demande PROPOSE PAR M. Hormidas J. Martin,  
aux entrepreneurs

SECONDE PAR M. Jacques Dugré,

de laisser la rue Père Sylvain

libre autant que possible. Que demande soit faite aux entrepreneurs ayant le contrat pour la construction de la nouvelle église afin que la rue Père Sylvain ne soit pas obstruée inutilement afin de laisser à tous le libre accès à cette rue.

ADOPTE.

Demande d'un permis de const. pour Split Level Secteur Val Mauricie. Acceptée.

Monsieur Bertrand Gilbert soumet aux Membres du Conseil le cas d'une demande de permis de construction pour une habitation du genre dit Split Level à être érigé sur la rue Jacques Cartier dans le Secteur Val Mauricie, il s'agit d'une demande de M. Jean Noel Allaire.

De l'avis de Monsieur l'échevin Lauréat Coté, cette demande avait déjà été étudiée et acceptée par le Conseil, cependant, les cas semblables devraient être soumis chaque fois à l'étude afin que des bâtisses du même genre mais de dénivellations différentes ne viennent briser l'esthétique du Secteur.

Les Membres du Conseil sont donc favorables à la demande de M. Jean Noel Allaire.

A la suite d'une remarque de l'inspecteur de construction M. Bertrand Gilbert à l'effet que le règlement No. 110 concernant le zonage au secteur Val Mauricie décrète à l'article 3 que la ligne de construction doit être à une distance d'au moins 20 pieds de la ligne de rue, quand le numéro 124 ne mentionne pas le Boulevard Mauricien dans la nomenclature des chemins proposés dont la ligne de construction a observer devrait être de 30 pieds, il est donc,

310-63 - modifications au reg. No. 110 re. zonage B lvd Mauricien (Secteur Val Mauricie.)

PROPOSE PAR M. Lauréat Coté,

SECONDE PAR M. Alfred Piché,

Que l'article 3 du règlement No. 110 soit modifié en ajoutant sur le Boulevard Mauricien dans la zone ci-haut décrite la ligne de construction devra être à au moins 30 pieds de la ligne de rue.

ADOPTE.

Suggestion de M. R. Houde re; Inspecteurs de rues (\$50.00 par mois).

Monsieur Roger Houde, Ingénieur Municipal aborde le sujet des inspecteurs de rue et explique aux Membres du Conseil qu'étant donné le travail à effectuer au service Technique, il ne peut suffire à la tâche, que tous les petits travaux d'entretien et de réparations sur chaque bout de chemins de la Municipalité, il suggère donc le maintien des devoirs des inspecteurs de rue pour ce qui a trait des réparations minimales et entretien en établissant un maximum de \$50.00 par mois que chaque inspecteur devra respecter, messieurs les échevins Henri Guilbert, Lauréat Coté et Hormidas J. Martin se disent favorables à cette manière.

Pour sa part M. l'échevin Jacques Pichette désire remettre l'affaire pour étude au Comité Privé, sur ce M. Henri Guilbert ajoute que l'affaire presse vue les nombreuses plaintes reçues à date.

MARGE DE LA RELIURE

Le 3 septembre, 1963.



Monsieur Bertrand Gilbert fait part aux Membres du Conseil qu'une lettre recommandée fut envoyée de sa part à M. H. Gélinas 7313, rue du Fleuve concernant une infraction au règlement de construction. Il n'a pas été tenu compte de cet avis, il est donc,

311-63 - lettre recommandée à M. H. Gélinas re: Reg. de construction.

PROPOSE PAR M. Lauréat Coté,  
SECONDE PAR M. Jacques Pichette,

Que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à faire parvenir par courrier recommandé un avis dans le but de faire respecter le règlement en question en vigueur par M. H. Gélinas. L'avis comportera un délai de six (6) jours et passé ce délai le tout pourra être remis à l'Aviseur Légal pour poursuites judiciaires

ADOPTE.

Cas soumis au Conseil de M. Gino Povolo.

Un autre cas de dérogation au règlement de construction soumis par M. Bertrand Gilbert, il s'agit du cas de M. Gino Povolo, comme il semble y avoir divergences d'opinion dans cette affaire, une lettre recommandée sera envoyée par le Secrétaire-Trésorier afin que M. Povolo vienne rencontrer le Conseil en Comité le 11 Septembre, 1963.

312-63 - levée de la séance.

PROPOSE PAR M. Jacques Dugré,  
SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

Que la séance soit et est ajournée à 8 heures P.M. le 9 septembre, 1963.

ADOPTE.

*Jules Morin* Maire  
*A. Desaulniers* Sec.-Trés.

MARGE DE LA RELIURE

*A. Desaulniers*



*A. Desaulniers*

MARGE DE LA RELIURE

Le 9 septembre, 1963.

Assemblée d'ajournement du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue à 8 Hres P.M. le 9 septembre, 1963 sous la Présidence de Son Honneur le Maire, Jules Montour. Etaient aussi présents:

Messieurs les échevins - Lauréat Coté, Jacques Dugré, Alfred Piché, Jacques Pichette, Hormidas J. Martin et Henri Guilbert.



Ouverture des soumissions rue Joliet.

Ouverture des soumissions pour la rue Joliet, deux (2) soumissionnaires ont fait parvenir leur soumission dans le délai prescrit.

M. Noé Veillette Inc., pour un montant de \$7,492.80  
Regional Asphalte Ltée., pour un montant de \$7,344.75

312-63 contrat octroyé à Reg. Asphalt re: rue Joliet

PROPOSE PAR M. Jacques Pichette,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

Que la soumission pour le pavage de la rue Joliet fournie par Régional Asphalte Ltée., pour un montant de \$7,344.75 soit et est acceptée. Que le contrat de ces travaux soit octroyé à cette Firme dès que les procédures légales auront été remplies et que le chèque accompagnant la soumission de *Orde* Veillette Inc., soit retourné.

ADOPTÉ.

Ouverture des soumissions rue Mauriac

Ouverture des soumissions pour le pavage rue Mauriac, deux (2) soumissionnaires ont fourni des soumissions dans le délai prescrit.

Regional Asphalte Ltée., pour un montant de \$21,563.27  
M. Noé Veillette Inc., pour un montant de \$20,239.92

313-63 contrat octroyé à Neault & Veillette Inc. re: Rue Mauriac

PROPOSE PAR M. Hormidas J. Martin,

SECONDE PAR M. Lauréat Coté,

Que la soumission fournie par M. Noé Veillette Inc., pour le pavage de la rue Mauriac soit et est acceptée et que le contrat concernant ces travaux soit octroyé à cette Firme dès que les procédures légales auront été remplies et que le chèque accompagnant la soumission de Regional Asphalte Ltée., leur soit retourné.

ADOPTÉ.

Plans: re collecteur d'égout partie N.E. de la ville.

A la suite d'une entrevue en Comité Privé avec M. Maurice Vézina, Ing. P., concernant la confection de plans pour le collecteur d'égout, il est,

314-63 services professionnels de M. M. Vézina

PROPOSE PAR M. Jacques Pichette,

SECONDE PAR M. Jacques Dugré,

Que les services professionnels de M. Maurice Vézina Ing. P., soient et sont retenus pour l'étude de collecteur d'égout à la partie Nord-Est de la Ville (Ste-Marguerite-Nord-Est) et ceci pour des honoraires fixés au montant de \$1,500.00

ADOPTÉ.

Comme son terme de Pro-Maire est écoulé, M. Jacques Dugré suggère la nomination de M. Hormidas J. Martin, il est donc,

Le 9 septembre, 1963.



315-63 nomination de M. H. J. Martin Pro-Maire.

PROPOSE PAR M. Jacques Dugré,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

Que Monsieur Hormidas J. Martin, échevin soit et est nommé Pro-Maire pour le prochain terme de trois (3) mois.

ADOPTE.

Remerciements et félicitations du Pro-Maire sortant.

Pour faire suite à cette résolution, le Pro-Maire sortant de charge, M. Jacques Dugré félicite M. Martin, et remercie le Maire de son support. De son côté, Son Honneur le Maire remercie le Pro-Maire M. Jacques Dugré qui a été appelé à le remplacer à plusieurs reprises durant son terme de Pro-Maire. M. Martin, nouveau Pro-Maire remercie M. Jacques Dugré et tous les Membres du Conseil pour la confiance qu'ils lui témoignent et promet sa collaboration la plus entière.

316-63 acceptation des Mutations pour le mois d'Août, 1963

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Lauréat Coté,

Que les Mutations du mois d'Août, 1963 soient et sont acceptées telles que produites par le Bureau d'Enregistrement de Trois-Rivières pour inscription au rôle d'évaluation.

ADOPTE.

Nouvelle résolution pour la signature des effets de commerce.

A la suite du changement de statut et du nom de la Municipalité, les banquiers de la Ville demandent une nouvelle résolution pour la signature des effets de commerce, il est donc,

317-63 autorisation données à M. Montour et R.D. pour signer les effets de commerce pour la Ville 3-Riv-Ouest.

PROPOSE PAR M. Jacques Pichette,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

Que Son Honneur le Maire, Jules Montour, et le Secrétaire-Trésorier, M. Roland Desaulniers C.G.A. soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de la Ville de Trois-Rivières-Ouest les effets de commerce de la dite Municipalité.

ADOPTE.

Egoûts de Val-Mauricie.

Suit le problème des égoûts de Val-Mauricie, Monsieur Lauréat Coté, échevin et président du Comité d'étude de l'égoût de Val-Mauricie explique en bref les délibérations qui ont eu lieu entre le Comité et M. St-Louis Syndic, et, pour de plus amples informations donne la parole à M. Claude Deshaies - Vice-Président du Comité qui donne tous les détails de l'exposé No. 2 qu'il a préparé lui-même et étudié à fond par le Comité.

A cette occasion le Comité demande au Conseil l'autorisation de prendre une consultation légale et de demander une opinion légale à l'Aviseur de la Municipalité avant de prendre une attitude finale.

Monsieur Hormidas J. Martin, échevin demande s'il

MARGE DE LA RELIURE

Le 9 septembre, 1963.

ne serait pas dans L'ordre que l'Avisseur Légal vienne rencontrer les Membres du Conseil et les Membres du Comité à cette occasion, il est donc,



PROPOSE PAR M. Lauréat Coté,

SECONDE PAR M. Hormidas J. Martin,

Que des représentants du Comité d'étude d'égout de Val Mauricie soient et sont autorisés à prendre une consultation légale entre Maître Ludovic Laperrière - Avocat dans le but d'obtenir une opinion légale sur l'attitude à prendre pour l'acquisition du réseau d'égout de Val Mauricie.

L'opinion légale écrite sera expliquée par Me. L. Laperrière à l'occasion d'une rencontre avec le Conseil et les Membres du Comité à l'Hotel de Ville.

ADOPTE.

Monsieur Lauréat Coté, échevin avait inscrit à l'agenda une demande de résolution demandant à la Compagnie de Téléphone Bell du Canada d'enregistrer à l'annuaire le nom de Trois-Rivières-Ouest.

Monsieur Coté précise que sa demande concernait l'inscription sur le couvert de l'annuaire ainsi qu'à la suite des adresses des contribuables dans l'annuaire même.

Sur ce sujet, M. Roland Desaulniers, Secrétaire-Trésorier donne quelques explications.

Le gérant de la Compagnie à Trois-Rivières est venu rencontrer M. Desaulniers au Bureau pour lui expliquer qu'il était absolument impossible que le nom de notre Ville soit inscrit sur le couvert de l'annuaire, toutefois, la majorité des noms des contribuables seront dotés des abréviations TRO à la suite de leur adresse de domicile, sur ce, l'affaire est close.

Monsieur Lauréat Coté, échevin aborde encore une fois l'affaire des boites postales et émet l'opinion que la demande déjà faite au Maître de Poste en ce sens soit répétée afin d'obtenir des résultats à plus brève échéance possible.

PROPOSE PAR M. Hormidas J. Martin,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

Que le règlement No. 63-N concernant l'entretien et répartition partie sud de la rue Lacerte et abrogeant les règlements No. 63 et 63-A soit et est adopté tel que lu et inscrit au livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Hormidas J. Martin,

SECONDE PAR M. Jacques Pichette,

Que le règlement No. 63-N-1 concernant l'entretien et

318-63 consultation avec Me. L. Laperrière re: Egout Val-Mauricie.

Demande d'inscrire le nom de 3-Riv. Ouest sur le couvert de l'annuaire téléphonique -

Abréviations TRO apparaîtront à la fin de l'adresse des contribuables dans l'annuaire même.

Boites Postale - faire une nouvelle demande à ce sujet.

319-63 adoption du reg. No. 63-N (partie sud rue Lacerte.)

320-63 adoption du reg. No. 63-N-1.



Le 9 septembre, 1963.  
répartition partie nord de la rue Lacerte et  
abrogeant le règlement No. 63-B soit et est  
adopté tel que lu et rédigé dans le livre des  
règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

321-63 adoption du  
règlement No. 130-N  
RE: rémunération  
du maire et échevins

ADOPTÉ  
PROPOSE PAR M. Jacques Pichette,  
SECONDE PAR M. Lauréat Coté,

Que le règlement No. 130-N concernant la rémuné-  
ration du maire et des échevins fixée comme suit:

Le Maire, \$2000.00 annuellement - les échevins  
\$600.00 annuellement soit et est adopté tel  
que lu et rédigé dans le livre des règlements de  
la Ville de Trois-Rivières-Ouest. Qu'une assemblée  
des électeurs propriétaires d'immeubles imposables  
soit et est convoquée pour être tenue le 17 septem-  
bre, 1963 à 7 heures P.M. à l'école Marguerite-  
Bourgeois Chemin Ste-Marguerite.

ADOPTÉ.

Afin de remplir les prescriptions de la loi à  
l'article 64 du Code de Cités & Villés qui édicte  
qu'un vote des deux tiers (2/3) des échevins est  
requis pour adopter un tel règlement, Messieurs  
Jacques Pichette, et Hormidas J. Martin se disent  
favorables au dit règlement, et de ce fait secon-  
dent Messieurs Pichette et Coté.

Réclamation de M.  
R. St-Pierre.

Monsieur Roger St-Pierre par son Procureur Me.  
Gilles Gauthier, Avocat fait parvenir une récla-  
mation au montant de \$130.00 plus \$4.00 pour frais  
de lettre. Cette réclamation constitue la perte  
de loyer à un immeuble situé au 571, rue Lacerte

(322-63 réclama-  
tion soumise à  
Me. L. Laperrière  
re: Perte de  
loyer)

PROPOSE PAR M. Hormidas J. Martin,  
SECONDE PAR M. Jacques Pichette,

Que la réclamation produite par Me. Gilles Gauthier  
Avocat au nom de M. Roger St-Pierre concernant  
une réclamation de \$130.00 pour perte de loyer  
plus \$4.00 pour frais de lettre soit remise à  
l'aviseur Légal.

En conséquence, Me. Ludovic Laperrière est autori-  
sé pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-  
Ouest à prendre les mesures nécessaires en vue  
de sauvegarder les droits de la Ville dans cette  
affaire.

ADOPTÉ.

Dérégations au  
reg. No. 98  
par M. C. Ricard  
et P. Bellemare

Deux (2) dérogations au règlement de construction  
No. 98 ont été inscrites à l'agenda de la présen-  
te assemblée sur recommandation de M. Bertrand  
Gilbert, inspecteur de construction.

Les procédures normales concernant les deux (2)  
avis requis ont déjà été signifiés au contreve-  
nants suivants:

Pierre Bellemare - et Clément Ricard.

Monsieur Bertrand Gilbert donne des explications  
concernant ces deux (2) contrevenants.

Le 9 septembre, 1963.



323-63 cas de M. C. Ricard et P. Bellemare soumis à l'aviseur légal pour poursuites.

PROPOSE PAR M. Jacques Pichette,

SECONDE PAR M. Alfred Piché,

Que les cas de Messieurs Pierre Bellemare et Clément Ricard concernant les contraventions au règlement No. 98 soient remis à l'aviseur Légal Me. Ludovic Laperrière - avocat pour poursuites judiciaires

En conséquence, Me. Ludovic Laperrière est autorisé pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest à prendre toutes les mesures judiciaires nécessaires dans le but de faire respecter les prescriptions du règlement No. 98 des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOpte

L'échevin Hormidas Martin fait lecture du rapport de police et donne des explications voulues sur les patrouilles qui ont été autorisées.

Afin d'étudier plus à fond la question des patrouilles dans la Municipalité, la question sera étudiée au prochain Comité Privé.

PROPOSE PAR M. Hormidas Martin,

SECONDE PAR M. Jacques Dugré,

Que les comptes de Police suivants soient et sont approuvés pour paiement.

Robert Lamy	46 hres	\$66.79
J. Ls. Vadeboncoeur	23-1/2 hres	34.07
Lucien Arseneault	4 heures	5.80
Louis Servant	13 heures	18.85
G.E. Proulx	9 heures	13.05
L. Paul Désilet	9 heures	13.05
André Gaulin	12 heures	17.40
Maurice Trempe	4 heures	5.80
Roger Pépin	9 heures	13.05
Laurent Teasdale	6 heures	8.70

Patrouille de nuit à être chargée au Secteur Demontigny

Robert Lamy	11 heures	15.95
Lucien Arseneault	12 heures	24.00 (Auto comprise)

Prime pour licenciés de chiens:

Louis J. Servant	11 licences	\$5.50
------------------	-------------	--------

Et que les comptes suivants soient inscrits pour perception.

Au Centre D'Achats	130.5 hres à \$1.55	\$202.27
Au Club Capri	5 hres à \$1.55	7.75

ADOpte.

Lecture du rapport de police et explications re: Patrouilles.

324-63 adoption des comptes de police pour paiement.

MARGE DE LA RELIURE

Le 9 septembre, 1963.

A la suite de la lecture d'une lettre de Mlle Thérèse Aubry concernant une offre de cession de rue à la condition que le contrat soit passé le, ou avant le 9 octobre, 1963 et ce au prix de \$1.00, il est,

325-63 Cession de rue Mlle Thérèse Aubry.

PROPOSE PAR M. Jacques Dugré,

SECONDE PAR M. Alfred Piché,

Que Me. Gilles Guy Garceau, notaire, soit et est autorisé à préparer un contrat de cession de rue pour les lots Nos. 19-9, 19-18 du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières pour le prix de \$1.00 et que Son Honneur le Maire, Jules Montour soit et est autorisé à signer le dit contrat pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉ.

Pour faire suite au rapport de l'ingénieur municipal, il est,

326-63 acceptation de comptes suivant le rapport de l'ingénieur.

PROPOSE PAR M. Alfred Piché,

SECONDE PAR M. Jacques Pichette,

Que les comptes suivants soient et sont approuvés pour paiement:

Clément Ricard, - chaines de béton Terrasse Duvernay  
(moins déduction des matériaux) \$5,800.00

Regional Asphalte pavage premiere partie du  
secteur Terrasse Duvernay 19,654.30

Roméo Gagnon piquets d'arpentage 29.10

ADOPTÉ.

Toujours pour faire suite au rapport de l'ingénieur il est,

327-63 compte à envoyer à Mme A. Boucher re: raccordement d'égout.

PROPOSE PAR M. Hormidas J. Martin,

SECONDE PAR M. Jacques Pichette,

Qu'un montant de \$157.26 concernant matériaux, main d'oeuvre et frais d'administration pour raccordement d'égout à la propriété de Mme Albéric Boucher soit inscrit au Rôle de perception et qu'un compte lui soit envoyé pour paiement.

ADOPTÉ.

Inspecteurs de rues -

L'ingénieur municipal aborde le sujet des inspecteurs de rues; une longue discussion suit l'exposé de l'ingénieur à l'effet qu'il voudrait que soit rétabli l'autorité des inspecteurs de rues et que ceux-ci soient autorisés à faire une dépense maximum de \$50.00 par mois.

Après cette longue discussion, il est décidé que les inspecteurs seront convoqués au prochain Caucus soit celui du 18 septembre prochain afin de donner les explications nécessaires à ces Officiers Municipaux.



MARGE DE LA RELIURE

Le 9 septembre, 1963.

Changeement d'horaire des autobus.  
convequation de M. M. Carrier au Comité Privé 11-9-63.

Avis de motion de M. L. Coté re: reg pour pavage rue Mauriac partiè rue Du Fleuve.

Avis de motion re: pavave rue Joliet - par M. L. Coté.

328-63 - scéance ajournée.

Monsieur Lauréat Coté, échevin, aborde la question des autobus qui selon lui est sujet à de fortes critiques depuis le changement d'horaire, M. Marcel Carrier ou tout autre représentant de la Compagnie St-Maurice Transport sera convoqué en Comité Privé mercredi le 11 septembre, afin d'étudier et d'éclaircir la situation.



Monsieur Lauréat Coté donne avis de motion qu'il présentera à une prochaine scéance un règlement d'emprunt au montant de \$24,500.00 pour pourvoir aux dépenses à etre encourues pour la confection du pavage de la rue Mauriac et d'une partie de la rue Du Fleuve.

Monsieur Lauréat Coté donne avis de motion qu'il présentera à une prochaine scéance un règlement d'emprunt au montant de \$8,900.00 pour pourvoir aux dépenses encourues pour le pavage de la rue Joliet.

**PROPOSE** PAR M. Alfred Piché,

**SECONDE** PAR M. Henri Guilbert,

Que la scéance soit et est ajournée à lundi, le 16 septembre, 1963 à 8 heures P.M. au lieu ordinaire des sessions.

**ADOpte**

Jules H. H. H. Maire,  
J. Desautels Sec.-Trés.

[Signature]



*[Handwritten signature]*

MARGE DE LA RELIURE

Le 16 septembre 1963



Assemblée d'ajournement du Conseil de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 16 ième jour de septembre 1963, à 8 hres. p.m. au lieu ordinaires des sessions, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour. Etaient aussi présents MM. les Echevins Jacques Pichette, Jacques Dugré, Alfred Piché, Henri Guilbert Hormidas J. Martin.

Ouverture des soumissions des obligations.

\$66,000.00

Ouverture des soumissions pour obligations de \$66,000.00  
LAURENT & VEILLET INC.:

Prix: \$97.17-----\$37,500. à 5½% du 1er octobre 1964 à 1973 inclusivement,  
\$28,500. à 5¾% du 1er octobre 1974 à 1978 inclusivement.

FLORIDO MATTEAU INC.:

Prix: \$98.23----- \$15,500. à 5½% du 1er octobre 1964 à 1968 inclusivement,  
\$22,000. à 5¾% du 1er octobre 1969 à octobre 1973,  
\$28,500. à 6% du 1er octobre 1974 à octobre 1978 inclusivement.

RENE T LECLERC INC.:

Prix: \$98.85----- \$66,000. à 6% de 1964 à 1978 inclusivement.

CREDIT QUEBEC INC.:

Prix: \$99.015-----\$66,000. à 6% du 1er octobre 1964 à octobre 1978.

OSCAR DUBE & CIE INC.:

Prix: \$98.211----- \$37,500. à 5½% du 1er octobre 1964 à octobre 1973 inclusivement,  
\$28,500. à 6% du 1er octobre 1974 à 1978 inclusivement.

(329-63)

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que la plus basse soumission, suivant les instructions de la Commission Municipale de Québec soit et est acceptée, et que les chèques visés des autres soumissionnaires leur soit retournés.

Après communication avec les autorités gouvernementales de Québec, le loyer moyen le plus bas est la soumission de Oscar Dubé & Cie, Inc. pour un loyer moyen de 6.0638% c'est cette dernière soumission qui est acceptée.

ADOPTÉ.

Fossé Pâtisserie Moderne.

(Explication)

A la suite d'une rencontre des autorités de la Ville et de la Communauté des Pères Dominicains, le Maire donne quelques détails sur des projets concernant le fossé de la Pâtisserie Moderne. Il est aussi question d'ouvrir une rue pour relier la rue De Sienne à la rue Père Sylvain à la hauteur du lot 15-157 ou aux environs.

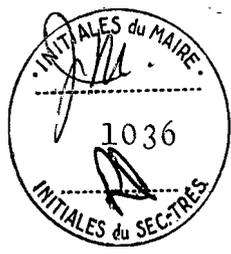
Le Maire explique aussi que les Pères ne peuvent consentir à ouvrir une rue à la hauteur du lot 15-104 qui est la propriété de la Ville en raison que cette rue serait trop près de leur monastère.

A la suite de cet exposé, l'ingénieur donne des prix approximatifs sur différents projets.

M. L'Echevin Jacques Dugré émet l'opinion que les Pères devrait consentir à payer les tuyaux et la main d'oeuvre se-

MARGE DE LA RELIURE

Le 16 septembre 1963



rait absorbée par le fond général en même temps que d'autres travaux à effectués dans d'autres secteurs qui pourront être inclus dans les travaux d'hiver.

Une réclamation de Mme. Lorenzo Corriveau du 487 rue Lacer-  
te, au montant de \$25.00 pour dommages causés lors d'un re-  
foulement d'égout dans le sous-sol de cette demeure.  
Cette réclamation est reportée à une autre assemblée afin  
d'attendre d'autres réclamations possibles.

Lecture d'une lettre de remerciement à l'égard des policiers  
pour le service bénévole accompli lors des fêtes du nouveau  
statut de Ville.

La Commission Municipale de Québec par M. Jacques Thibault,  
vérificateur, demande les raisons qui motivent le change-  
ment de vérificateur.

Son Honneur le Maire explique que la raison du changement  
en était une de question de taux. En raison de longs ser-  
vices de la Firme De Cotret, Ferron, Nobert & Cie. et d'un  
rajustement dans leur taux, les autorités de la Ville ont  
jugé bon de revenir sur leur décision prise antérieurement.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE A L'UNANIMITE,

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, offre  
à Son Honneur le Maire Gérard Dufresne, N.P. ainsi qu'à tous  
les membres du nouveau Conseil municipal de la Cité des  
Trois-Rivières ses plus sincères félicitations à l'occasion  
de la dernière élection et que par la même occasion les au-  
torités locales offrent sa plus entière collaboration à la  
Cité voisine.

Que copie de cette résolution soit envoyée au Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières.

ADOPTE.

M. Jean Turcotte, propriétaire au Secteur Terrasse Duvernay  
demande sous l'autorité de quel règlement l'ingénieur muni-  
cipal peut l'empêcher de peindre la chaîne de rue face à sa  
résidence. M. Roger Houde, Ing. P. explique que la chose  
peut conduire bien loin si tous les contribuables peinture  
la chaîne de rue de différentes couleurs.

Sur ce le sec-trés-adj. fait lecture de l'article 9 du règle-  
ment #107-C qui décrète que toute modification à apporter  
aux chaînes de rues devront se faire sous la direction de  
l'ingénieur de la ville.

Après la lecture de cet article M. Jean Turcotte dit qu'il  
va se conformer au règlement.

L'affaire de dépôt de rebuts sur une propriété de M. Clément  
Ricard revient encore une fois à la table du Conseil. M. B.  
Gilbert inspecteur de construction explique que M. Ricard  
à fait un certain nettoyage mais que les carcasses d'autos  
usagés sont encore visibles du Boulevard St-Jean ce qui est  
loin de plaire à la vue des passants et des résidents de cette  
rue. M. Ricard qui est présent explique la situation d'une  
promesse de vente de l'immeuble intéressé et qu'il va prendre  
les mesures nécessaires pour que le règlement soit respec-  
té.

L'ingénieur municipal informe les membres du Conseil qu'e  
De L'Orme construction en sont venu à un accord avec Clé-  
ment Ricard sur le prix de confection. De L'Orme construc-  
tion va faire le travail de confection suivant sa soumission

Réclamation  
pour égout.  
L. Corriveau.

Question de  
Québec sur  
changement de  
vérificateurs.

(330-63)  
Félicitations  
Au Conseil de  
Trois-Rivières.

Affaire des  
Chaines peintes  
à T.D.  
(J. Turcotte)

Cours de rebuts  
C. Ricard.

Partie nord de  
la rue Lacerte.  
(Confectinn)

MARGE DE LA RELIURE

Le 16 septembre 1963

sur la partie nord de la rue Lacerte soit pour un montant de \$2418.00 et cette firme dédommagera Clément Ricard pour le travail déjà fait.



Fossé Alfa-Démontigny.<sup>2</sup>

Il est ensuite question du contrat pour la confection d'égout pluvial au fossé Alfa-Démontigny. Des rumeurs circulent à l'effet que la Firme L.O. Trottier & Fils ne serait plus intéressée à faire ces travaux. Le sec-trés-adj. informe le Conseil qu'une rencontre doit se faire avec les autorités de la maison L.O. Trottier & Fils pour avoir les explications. Le tout est reporté au prochain comité privé.

Sur ce la séance est levée.

Jules Montour Maire

P. Besaulniers Sec-Trés.

Le 17 septembre 1963.

Ass. des élec.  
règ #130-N

Assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables tenue à 7 hres. p.m. le 17 septembre 1963 au lieu ordinaire des sessions du Conseil, sous la présidence de M. Hormidas J. Martin, Pro-Maire. Réal Fleury, sec-trés-adj agissant comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée débute par la lecture des articles 64 et 593 de la loi des Cités et Villes et du règlement #130-N.

En aucun temps entre 7 hres et 9 hres. p.m. aucun électeur propriétaire d'immeuble imposable ne s'est présenté pour demandé que ledit règlement #130-N ne soit soumis aux électeurs par voie de référendum.

A 9 hres. p.m. le président en l'occurrence M. Hormidas J. Martin, Pro-Maire, déclare le règlement adopté par les propriétaires.

J. H. Martin Président.

\_\_\_\_\_ Secrétaire.

Le 17 septembre 1963.

Assemblée spéciale du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 17 ième jour de septembre 1963, à 9 hres. p.m. sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour et à laquelle session étaient aussi présents MM. les Echevins, Jacques Dugré, Hormidas J. Martin, Henri Guilbert, Lauréat Côté, Jacques Pichette et Alfred Piché.

Comme il appert à l'avis de convocation cette session à pour but la prise en considération des sujets suivants:

- 1- Règlement #78-N.
- 2- Règlement #112-N.

MARGE DE LA RELIURE

Le 17 septembre 1963.



Lecture du règlement #78-N concernant le pavage de la rue Mauriac et d'une partie de la rue Du Fleuve et comportant un emprunt au montant de \$24,500.

PROPOSE par M. Lauréat Côté,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que le règlement #78-N soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et qu'une assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables, concernés, soit et est convoquée pour être tenue 24 septembre, à 7 hres. p.m. au lieu ordinaire des sessions du Conseil municipal.

ADOPTE.

Lecture du règlement #112-N concernant le pavage de la rue Joliet et comportant un emprunt au montant de \$8,900.00

PROPOSE par M. Lauréat Côté,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que le règlement #112-N concernant le pavage de la rue Joliet et comportant un emprunt au montant de \$8,900. soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et qu'une assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables, concernés, soit et est convoquée pour être tenue le 23 septembre 1963 à 7 hres. p.m. au lieu ordinaire des sessions du Conseil municipal.

ADOPTE.

Comme tous les membres du Conseil sont présents d'autres sujets sont étudiés avec l'approbation de tous.

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Alfred Piché,

Que la liste de comptes portant le numéro 1-C et totalisant la somme de \$4,401.27 soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE.

En vue de la confection du prochain budget et du rôle de perception, il est,

PROPOSE par M. Hormidas J. Martin,

SECONDE par M. Alfred Piché,

Que demande soit et est faite aux évaluateurs municipaux de faire la tournée pour évaluer la valeur locative des commerces et établissements commerciaux et industriels et rectifier l'évaluation des compagnies d'utilités publiques.

Le dépôt de cette révision doit se faire au plus tard le 4 novembre 1963 afin d'être homologué au début de décembre.

ADOPTE.

MARGE DE LA RELIURE

(331-63)

#78-N.

(332-63)

#112-N.

(333-63)

Liste de  
Comptes 1-C

Sortie des  
évaluateurs.

(334-63)

Le 17 septembre 1963

(335-63)  
1 Lumières  
rue Bellefeuille.

A la suite d'une demande de M. Jean Cloutier, gérant  
du Centre d'Achats, il est

PROPOSE par M. Hormidas J. Martin,

SECONDE par M. Alfred Piché,

Que demande soit faite à la Compagnie d'électricité Shawi-  
nigan de bien vouloir faire l'installation d'une lampe de  
rue de 4000 lumen à l'extrémité ouest de la rue Belle-  
feuille en arrière du Centre d'Achats.

ADOPTE.

Suit le rapport mensuel du secrétaire-trésorier, dont  
tous les membres du Conseil ont la copie.

Trottoirs de  
Démontigny à  
l'école.

M. L'Echevin Lauréat Côté soumet le besoin de la confec-  
tion de trottoirs le long de la rue Notre-Dame à partir  
du Secteur Démontigny pour se rendre à l'école Notre-  
Dame du Rosaire.

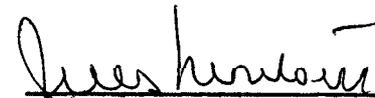
Cette question soulève une courte discussion sur les  
besoins semblables dans le secteur Ste-Catherine le  
long du boulevard Royal.

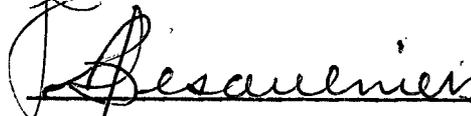
Numérotage  
Ste-Marguerite.

M. Lauréat Côté, explique le changement de Mortagne dans  
le secteur Terrasse Duvernay; le tout pourrait porter à  
confusion avec les compagnies garantissant les prêts.  
Il est aussi question du numérotage des demeures au  
Secteur Ste-Marguerite. M. Côté du comité de numérotage  
demande d'avoir la collaboration de 4 résidents du sec-  
teur pour les seconder dans ce travail.

Il est ensuite question des rues prioritaires dans ce mê-  
me secteur. Dans le moment la nouvelle route Ste-Margue-  
rite a priorité sur le boulevard Mauricien. D'aucuns  
émettent l'opinion du danger d'accidents d'autres que  
le boulevard devrait avoir la priorité du fait de son  
appellation "boulevard".

Sur ce la séance est levée.

 Maire.

 Sec-Trés.,.

Le 23 septembre, 1963.

Assemblée des  
électeurs  
#112-N

Assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables  
concernés dans le règlement #112-N tenue le 23 ième jour  
de septembre 1963, sous la présidence de M. Lauréat  
Côté, echevin; M. R. Desaulniers, sec-trés. agissant  
comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée débute par la lecture des articles Nos. 593  
et 599 de la loi des Cités et Villes, du règlement No. 112N  
de l'avis public de convocation et du certificat de publi-  
cation.

En aucun temps entre 7 hres. p.m. et 9 hres. p.m. aucun  
électeur intéressé ne s'est présenté pour demandé que  
ledit règlement No. 112-N ne soit soumis aux électeurs  
par voie de référendum.



MARGE DE LA RELIURE



Le 23 septembre 1963

A 9 hres. p.m. le président en l'occurrence M. Lauréat Côté, déclare le règlement No. 112-N approuvé par les électeurs.

M. Lauréat Côté Président.

M. Desautels Secrétaire.

Le 24 septembre 1963.

Assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables concernés dans le règlement #78-N tenue le 24 ième jour de septembre 1963, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; Réal Fleury, secrétaire-trésorier-adjoint, agissant comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée débute par la lecture des articles Nos. 593 et 599 de la loi des Cités et Villes, du règlement Nos. 78-N, de l'avis public de convocation et du certificat de publication.

En aucun temps entre 7 hres. p.m. et 9 hres. p.m. aucun électeur intéressé ne s'est présenté pour demander que ledit règlement No. 78-N ne soit présenté aux électeurs par voie de référendum.

A 9 hres. p.m. le président en l'occurrence Son Honneur le Maire Jules Montour, déclare le règlement No. 78-N approuvé par les électeurs.

Jules Montour Président.  
Réal Fleury Secrétaire.

Le 30 septembre 1963.

Assemblée spéciale du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières Ouest, tenue le 30 ième jour de septembre 1963, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour et à laquelle session étaient aussi Présent MM. les Echevins, Lauréat Côté, Alfred Piché, Hormidas J. Martin, Jacques Pichette, Jacques Dugré et Henri Guilbert.

Comme il appert à l'avis de convocation cette assemblée a pour but la prise en considération des sujets suivants:

1- Adoption des procès-verbaux des assemblées des électeurs des règlements #78-N et 112-N.

2- Adoption du règlement Lacerte. (#63-N-2)

Résultat du voyage du Maire à Québec au sujet du cours d'eau Lacerte.

4- Résolution pour demander à Me. Gilles Guy Garceau, l'examen des titres et un rapport sur l'affaire égout Val-Mauricie.

5- Engagement de Me. L. Laperrière, avocat, comme aviseur légal.

6- Rescinder la résolution #276-63 concernant la subdivision Aubry pour en passer une autre décrivant la largeur des rues.

7- Egout pluvial rue Père Sylvain et achat de la rue 15-157.

8- Opinion de Me. Laperrière, sur la validité du Bill 130.

Après l'énumération des item inscrits à l'avis de convocation, la lecture du certificat de signification est faite et ce certificat énonce que tous les échevins ont reçu l'avis de convocation.

MARGE DE LA RELIURE

Ass. des élec-  
teurs.  
#78-N.

Ass, spéc.

Le 30 septembre 1963



Procès-verbaux  
#78-N et 112-N

Après la lecture des procès-verbaux des assemblées des électeurs concernés dans les règlements #78-N et 112-N, il est

(336-63)

PROPOSE par Mé Lauréat Côté,

SECONDE par M. Alfred Fiché,

Que les procès-verbaux des assemblées des électeurs concernés dans les règlements Nos. 78-N et 112-N tenues respectivement le 23 et 24 septembre 1963 soient et sont approuvés tels que lus et rédigés dans le livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

#63-N-2 Lacerte  
\$2,925.00  
(337-63)

Proposé par M. Hormidas J. Martin,

Secondé par M. Henri Guilbert,

Que le règlement No. 63-N-2 concernant la confection de l'extention nord de la rue Lacerte et comportant un emprunt au montant de \$2,925.00 soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et qu'une assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles, concernés, soit et est convoquée pour être tenue à 7 hres. p.m. le 8 octobre 1963 au lieu ordinaire des sessions du Conseil.

ADOPTE.

Affaire cours  
d'eau Lacerte.  
Voyage à Québec.

Son Honneur le Maire fait un court rapport du voyage à Québec, au ministère de l'Agriculture où il a rencontré Me. Rénald Blanchet, conseiller juridique. Le Maire semble optimiste sur la réalisation prochaine des travaux cependant comme il y a encore des procédures à accomplir il se peut fort bien que le tout soit fait que l'an prochain.

Pour faire suite à ce rapport, le secrétaire-trésorier-adjoint, fait lecture d'une lettre d'explications qu'il fait parvenir à Me. Blanchet, à sa demande. Cette lettre explique les raisons pour lesquelles les signatures de renonciation aux dommages ne doivent pas être exigées par les emplacements riverains.

Même rôle.

Au cours du même voyage le Maire s'est rendu aux Affaires Municipales avec Réal Fleury pour piloter deux règlements d'emprunt, #78-N et 112-N, et là il a été question du bill 130. De l'avis de Me. Jean Lafond, conseiller juridique, le Bill 130 a été émis à la Paroisse des Trois-Rivières et non à la Ville de Trois-Rivières-Ouest. Le conseiller juridique émet donc l'opinion que le Bill ou les pouvoirs du bill n'existent plus.

Sur cette question il sera demandé un opinion légale à Me. L. Laperrière, pour trancher la question.

Egout Val-Mauricie.

Pour faire suite à une recommandation de Me. L. Laperrière, avocat. il est

Examen des titres  
(338-63)

PROPOSE par M. Lauréat Côté,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que demande soit faite à Me. Gilles Guy Garceau, Notaire,

Le 30 septembre 1963.



de faire l'examen des titres concernant l'égout de Val-Mauricie, appartenant à Radisson Construction Inc. et de faire un rapport par écrit.

ADOPTE.

Suit l'affaire de la nomination d'un aviseur légal.

Me. Ludovic Laperrière, avocat, a fait une proposition, en comité privé, à savoir qu'il offre ses services à raison de \$1,800. annuellement.

Son Honneur le Maire dit qu'il y a des avocats qui sont contribuables dans la Ville, et s'informe si des applications ne sont pas parvenues au bureau. Réponse négative.

Sur ce M. l'échevin, Henri Guilbert dit qu'il faut tenir compte des services que Me. Laperrière a rendu depuis quelques années. Il est donc

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que Me. Ludovic Laperrière, avocat, soit et est nommé aviseur légal pour la Ville de Trois-Rivières-Ouest, pour le terme d'une année et ce au traitement de \$1,800.00 annuellement, payable en raison de mensualités de \$150.00.

Que cette nomination soit et est effective à compter du 1er octobre 1963, cependant le traitement ou paiement des honoraires se fera à compter de septembre à la condition que les opinions, visites et consultations données durant ce mois ne soient autrement facturées. Ce traitement ne comprend pas les honoraires judiciaires.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Alfred Piché,

Que la résolution portant le numéro 276-63 et inscrite au livre des minutes à la page 1010 soit et est rescindée à toute fin de droit.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Alfred Piché,

Que la subdivision de la succession Aubry comprenant une partie des lots 157 et 156 et préparée par M. Marc Lefrançois, A. G. et comportant une rue de 50' de largeur soit et est acceptée. La rue de 50' est acceptée en raison de constructions déjà existantes.

ADOPTE.

Son Honneur le Maire donne des explications au sujet de l'égout pluvial rue Père Sylvain. A la suite d'une rencontre avec les autorités de la communauté celle-ci fait une offre de paiement au montant de \$1,500.00

Suit une longue discussion. Il est question si H. G. Gauthier doit être chargé dans cet égout. La question est épineuse en raison que M. Gauthier s'égoutte directement dans le cours d'eau Bettez qui longe sa propriété.

Après l'arrivée de M. Roger Houde, I.P. il est question si le prix des travaux ne pourrait pas être baissé si l'égout

Nomination  
Aviser légal  
(339-63)

Rés. Rescindée  
#276-63  
Subd. Aubry.

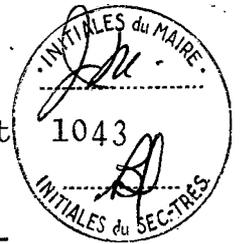
(340-63)

Subd. Aubry.  
(341-63)

Egout Père  
Sylvain.

MARGE DE LA RELIURE

Le 30 septembre 1963.



était fait dans l'emprise de la rue mais sur l'accotement est. D'après l'ingénieur le prix ne pourra pas être de moins de \$3000. mais se situerait dans ce prix là.

Il est question de porter la différence à un règlement de différent travaux qui pourraient être effectués en vertu du programme des travaux d'hiver.

Rue 15-157

Pour ce qui est de la rue sur le 15-157, Son Honneur le Maire va entrer en négociation avec le propriétaire en vue d'un échange avec le 15-104.

Ameublement du bureau du Maire.

Le Maire avise les membres du Conseil qu'il a commencé vendredi le 27 septembre, à faire du bureau. Dans le moment il se sert des bureaux de tous et chacun à l'hôtel de ville.

Il est question de meubler l'appartement qui est réservé au Maire au 431 Lacerte.

Sur ce le secrétaire-trésorier dit que les appropriations sont prévues au budget à cet item; un montant de \$500.00 a été prévu pour cette dépense.

Le maire verra donc à meubler son bureau dans le style de celui de l'ingénieur.

Affaire des trottoirs.

L'affaire des trottoirs à Val-Mauricie revient à la table du conseil.

L'ingénieur dit que le gros inconvénient vient des ormes qui bordent la rue Notre-Dame. Il évalue à \$100.00 chaque orme pour l'abattage. De plus il faudrait avoir la permission du gouvernement de qui relève encore cette rue ou route. Le coût des trottoirs serait de \$3.50 à \$4.00 le pied linéaire.

Du côté de Ste-Catherine de Sienna il y un fossé ouvert. Toutefois l'ingénieur fera un estimé du coût des trottoirs dans le secteur Ste-Catherine de Sienna pour soumettre aux intéressés.

Différents travaux, sur un règlement.

L'ingénieur demande la liste des travaux qui pourraient être inclus dans un règlement. En voici la liste dressée par le membres du conseil:

- 1- Gazonnage pointe d'entrée rue Delorimier.
- 2- Accotements rue Bettez.
- 3- Egout pluvial rue Père Sylvain.
- 4- Accotement Chemin Ste-Marguerite.
- 5- Egouttement de Janvier Bld. St-Jean.
- 6- Ponceau Arthur Dufresne.
- 7- Fossé riverain école Notre-Dame du Rosaire de Rielà rue Notre-Dame. (Combler)
- 8- Fossé Bld, St-Jean. (apporté par M. A. Piché.
- 9- Fossé Lambert avec puisard. (apporté par M. H. Martin.

Après l'item 6 nous constatons le départ de M. Jacques Dugré.

Camion incendie Lettrage.

L'ingénieur dit qu'il a rencontré M. Launier le chef de la brigade des incendies à propos du lettrage du camion pompe. M. Launier voudrait par la même occasion faire faire quelques ajustement aux contrôles et valves. Le compte sera soumis au Conseil après les travaux complétés.

Egout Shamrock.

L'ingénieur soumet un cas d'égout chez Shamrock Tires Service. La question sera étudiée en comité privé. Sur ce la séance est levée.

Jacques Dugré Maire.

J. Desaulniers Sec-Trés.



*[Handwritten signature]*

MARGE DE LA RELIURE

Le 7 octobre 1963.

Assemblée régulière du mois d'octobre tenue le 7 octobre 1963 sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour et à laquelle session tous les Echevins étaient présents.



Procès-verbaux  
(342-63)

PROPOSE par M. Lauréat Côté,  
SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que les procès-verbaux des assemblées des, 3, 9, 16, 17, et 30 septembre ainsi que ceux des assemblées des électeurs des 3 et 17 septembre 1963 soient et sont acceptés tels que soumis à chaque échevin en date du 2 octobre 1963 et rédigés dans le livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

1 Lumière rue  
Des Dominicains.  
(343-63)

A la suite d'une demande à cet effet, il est

PROPOSE par M. Henri Guilbert,  
SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que demande soit faite à compagnie d'électricité Shawinigan de bien vouloir enlever une lampe de rue à l'extrémité nord de la rue Des Dominicains en raison de son inutilité.

ADOPTE.

Biffages de  
taxes.  
Houle & Beaudry.  
(344-63)

PROPOSE par M. Hormidas J. Martin,  
SECONDE par M. Alfred Piché,

Que sur recommandation du secrétaire-trésorier les taxes suivantes soient et sont biffées:

J,E. Houle: taxe de chemin 1963-----\$21.61  
Mme. Frs. Beaudry: Aqueduc 1960-61-----\$0.60

ADOPTE.

Vacances  
G. Gagnon 4%  
(345-63)

PROPOSE par M. Alfred Piché,  
SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que M. Gilles Gagnon, surintendant de l'aqueduc ait droit à deux (2) semaines de vacances annuellement et payées sur une base de 4% du salaire payé l'année précédente.

ADOPTE.

Droit de servi-  
tude.  
Dr. H. Lavallée.  
(346-63)

PROPOSE par M. Hormidas J. Martin,  
SECONDE par M. Lauréat Côté,

Que la notaire Gilles Guy Garceau, soit et est autorisé pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, à préparer un droit de servitude pour passage d'égout pluvial sur la subdivision 106 du lot 17 du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières., le dit lot étant la propriété de M. Hugues Lavallée.

ADOPTE.

Le 7 octobre 1963.



A la suite d'une demande de la Cie. de téléphone Bell du Canada, il avait été inscrit à l'agenda l'affaire du nom de la nouvelle route au secteur Ste-Marguerite.

M. Lauréat Côté, échevin, et président du comité des noms dit qu'il attend d'avoir les noms de 4 représentants du secteur Ste-Marguerite avant que le comité ne se prononce sur ce sujet.

Pour activer les choses et comme l'annuaire doit être prêt pour le 15 octobre, Son Honneur le Maire émet l'opinion de faire confiance au comité et que par la suite le choix sera ratifié par le Conseil. M. l'échevin Martin dit qu'il n'a aucune objection de ratifier la décision du comité des noms en autant qu'ils soient au complet.

Aussitôt que le comité aura choisi le nom de la nouvelle route Ste-Marguerite, il pourra être soumis au Bell Téléphone pour inscription à l'annuaire.

Demande de soumissions.  
Travaux d'hiver.

En vue de la préparation d'un règlement de travaux dans le cadre du programme des travaux d'hiver il sera demandé des soumissions pour les travaux suivants à la demande des échevins de chaque secteur, savoir.

- 1- Gazonnage de l'entrée et d'un parc rue Delorimier.
- 2- Accottements rue Bettez.
- 3- Égout pluvial rue Père Sylvain.
- 4- Accottements chemin Ste-Marguerite.
- 5- Ponceau cours d'eau Bettez. (Art. Dufresne)
- 6- Recouvrement fossé entre l'école Notre-Dame du Rosaire et Edmour Buisson, de Riel à Notre-Dame.
- 7- Fossé côté est Boulevard St-Jean.
- 8- Puisard coin Lacerte et Blvd. Royal.
- 9- Fossés (3) suivants les règlements respectifs. Duval-Bourassa; Bellemare-Câbles de Lyon; Câbles de Lyon.

Avis de motion  
fossé Câbles  
de Lyon.

L'échevin Jacques Dugré donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine session un règlement qui aura pour effet de répartir les charges des travaux à être effectuées au fossé dit Câbles de Lyon. (lot 34)

Nettoyage de  
fossés  
Bellemare-  
Duval.  
(347-63)

PROPOSE par M. Jacques Dugré,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que le nettoyage des fossés au secteur Duval-Bellemare, soient effectué, à l'heure, suivant les règlements respectifs de chaque fossé, et dans le programme des travaux d'hiver.

ADOPTE.

Avis de motion  
fossé "est".  
Lacerte  
(Lambert)

L'échevin Martin, H. donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement qui aura pour but de faire faire les travaux nécessaires au fossé "est" de la rue Lacerte et de diriger le dit fossé le long du Boul. Royal vers le cours d'eau Lacerte.

Trottoirs  
Bld. Royal

L'échevin Martin s'informe si des développements sont parvenus au sujet des trottoirs de Lacerte au Centre d'Achats. L'ingénieur municipal fera les contacts nécessaires auprès de la Voirie Provinciale dans le but d'avoir les approbations nécessaires et de plus un estimé complet sera fait afin d'être en mesure d'informer les intéressés.

Trottoirs  
Val-Mauricie.

Dans le même ordre d'idée M. l'échevin Lauréat Côté, demande de faire un estimé pour les trottoirs rue Notre-Dame, de Démontigny au T.V. Motel.

L'approbation de la Voirie Provinciale sera aussi demandée dans ce cas-ci.

Le 7 octobre 1963.



11' des rues  
Val-Mauricie.

M. l'échevin Lauréat Côté, demande de faire remplir et niveller le 11 pieds en bordure des rues au secteur Val-Mauricie face au terrains vacants. Cette bande de terrain est la propriété de la Ville.

Terrains vacants  
rue Chambois.

M. l'échevin Jacques Pichette pour sa part fait la demande de faire niveller les terrains longeant le cours d'eau rue Chambois. Ces terrains sont et seront toujours vacants en raison de leur disposition.

Affaire terrains  
vacants.

Une longue discussion s'élève à savoir si le règlement concernant les terrains vacants doit être appliqué à la lettre.

M. Lauréat Côté, échevin dit que le règlement doit être appliqué.

M. Jacques Pichette émet l'opinion de faire nettoyer les terrains qui sont les plus mal entretenus cet automne et remettre le cas des autres au printemps.

M. Henri Guilbert dit qu'il serait préférable à son point de vue d'attendre au printemps pour faire nettoyer ces terrains vacants disant qu'il n'y a aucun danger d'incendie cet automne et qu'en les faisant faire au printemps ça sera plus longtemps propre. Après discussion de la part de contribuables de certaines rues sur ce sujet, il est

(348-63)

PROPOSE par M. Lauréat Côté,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que l'inspecteur de construction envoie des avis aux propriétaires des terrains vacants mal entretenus sur les rues Duval, Bellemare, Matton, Doucet et Bourassa.

ADOPTE.

Requête Duval  
Bellemare.  
Lumières rues.

Une requête signée par 29 propriétaires des rues Bellemare et Duval, demandant le changement des lumières de 1000 lumen pour des 4000 et le changement du mode de répartition pour adopté celui basé sur la superficie des terrains. Le mode actuel est basé sur l'évaluation.

Comme il faut un nouveau règlement pour modifier le mode de répartition, il est convenu d'attendre, l'adoption du nouveau règlement avant de faire la demande à la compagnie d'électricité pour le changement des lampes.

Avis de motion  
Duval-Bellemare  
Superficie.

L'échevin Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine session un règlement qui aura pour but de changer le mode de répartition pour l'éclairage sur les rues Duval-Bellemare pour adopter celui basé sur la superficie des terrains.

Mutations.  
(349-63)

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que les mutations de septembre 1963 au nombre de 20 soient et sont adoptées telles que présentées par le bureau d'enregistrement des Trois-Rivières pour inscription aux livres de la Ville.

ADOPTE.

Le 7 octobre 1963.



PROPOSE par M. Jaques Pichette,

SECONDE par M. Jaques Dugré,

Que les listes de comptes portant le No. 2-C pour un montant de \$8,220.21 et le No. 3-C pour un montant de \$1,478.25 soient et sont acceptées pour paiement.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Hormidas J. Martin,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que, en raison que la municipalité est locataire de deux locaux appartenant à Mme. Julien Cinq-Mars et qu'en vertu des baux la taxes de compensation d'aqueduc et le service des vidanges doivent être à la charge du locataire, qu'il soit biffé au compte de Mme. Julien Cinq-Mars une somme de \$32.75 et qu'une somme de \$7.25 lui soit créditée aux services d'aqueduc et vidanges.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Qu'à compter du 4 novembre 1963 les assemblées du Conseil de la Ville de Trois-Rivières-Ouest soient tenues à l'école Notre-Dame du Rosaire, 7660 rue Notre-Dame, à 8 hres du soir.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Lauréat Côté,

Qu'une somme de \$164.11 concernant la pose d'une antenne pour le service de radio-téléphone, comprenant matériel et main d'oeuvre soit payée à M. Louis J. Servant. Qu'une somme de \$10.00 soit remise à M. Louis J. Servant pour remboursement des services d'aqueduc et de vidanges.

ADOPTE.

Mme. Philiat Côté, par son procureur, s'oppose à payer une taxe spéciale concernant une répartition de fossé. Le tout sera remis à l'aviseur légal en même temps que trois autres cas similaires soit ceux de MM. Adrien Paquette, Maurice Morin, Raoul St-Pierre.

Lecture d'une lettre du Surintendant de l'instruction publique accusant réception de la résolution de protestation des autorités locales au nom de Chavigny pour la Corporation Scolaire.

Le ministère des Affaires Municipales avise les autorités que le programme d'encouragement des travaux d'hiver débute cette année le 1er novembre.

La Corporation Scolaire avise les autorités de dommages aux ponceaux de la rue Père Sylvain. Les travaux nécessaires ont été faits sur réception de cette lettre.

Listes de comptes #2-C 3-C  
(350-63)

Taxes biffées  
Cinq-Mars Mme.  
(351-63)

Changement du  
lieu des ass.  
(352-63)

Antenne de  
radio-télé.  
Remise taxes.  
(353-63)

Taxe de fossé  
Aviseur légal.

Chavigny.

Travaux d'hiver  
1er nov.

Ponceau Père  
Sylvain.

Le 7 octobre, 1963.

Marcél Paquin  
\$65.00

M. Marcel Paquin fait une réclamation au montant de \$65.00 concernant des dommages subits lors de la confection des égouts Ste-Catherine de Siéne. Cette réclamation est pour un montant de \$65.00 et concerne plus particulièrement un mur de pierre renversé et détruit, du gazon et un rosier endommagé. D'après M. Paquin cette réclamation fait suite à une semblable faite le 2 octobre, 1961



Voeus des Fêtes  
(354-63)

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Alfred Piché,

Que les voeus des Fêtes des membres du Conseil et du personnel administratif soit fait par le journal local "Le Nouvelliste" suivant une cotation au montant de \$190.00

ADOPTE.

Rue St-Laurent  
(355-63)

A la suite d'une lettre de la Chambre de Commerce de Trois-Rivières-Ouest par laquelle ce mouvement civique demande au conseil de faire des pressions auprès de la Cité des Trois-Rivières afin que l'entrée Ouest de la Cité soit mieu entretenue au point de vue voirie, il est:

PROPOSE PAR M. Jacques Pichette,

SECONDE PAR M. Lauréat Coté,

Que demande soit faite aux autorités de la Cité des Trois-Rivières de bien vouloir faire les réparations nécessaires au pavage à l'entrée ouest de la dite Cité via rues St-Laurent et Notre-Dame.

ADOPTE.

Suit le rapport de construction de M. Bertrand Gilbert, inspecteur.

Rapport de la  
Police.

Le rapport mensuel de la police est lu par M. L'échevin Hormidas J. Martin, président du comité de la police. Le rapport mentionne que le gérant du Centre d'Achats exige que les policiers soient armés lorsqu'en devoir à ce site commercial. Cette affaire sera étudiée en comité privé du Conseil.

Remise de garantie à Reg. Asphalt.  
(356-63).

Suivent une série de résolutions d'adoption de comptes pour travaux passés suivant le rapport de l'ingénieur municipal, M. Roger Houde, Ing.P.,

PROPOSE PAR M. Alfred Piché,

SECONDE PAR M. Jacques Pichette,

Que les dépôts de garantie de Régional Asphalt Ltée., concernant le pavage des rues au secteur Terrasse Duvernay soit remis à cette firme. Ces garanties sont réparties comme suit: pavage suivant le règlement No. 107-A \$3,500.00 pavage suivant le règlement No. 107-D \$2,700.00

ADOPTE.

Le 7 octobre 1963



PROPOSE par M. Hormidas J. Martin,

SECONDE par M. Lauréat Côté,

Qu'un montant de \$4,381.20 soit payé à L.D. Trottier & Fils suivant l'estimé No.1 de l'ingénieur municipal et ce pour travaux faits en vertu du règlement No. 128; toutefois il sera déduit de ce montant le coût des matériaux payés par la Ville.

ADOPTÉ.

Estimé No.1  
#128  
(357-63)

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Alfred Piché,

Qu'un montant de \$17,950.00 représentant l'estimé final des travaux faits en vertu du règlement No. 107-A soit payé à Régional Asphalt Ltée.

ADOPTÉ.

Estimé final  
#107-A  
(358-63)

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Qu'un montant de \$25,809.66 représentant l'estimé final des travaux de pavage faits en vertu du règlement No. 107-D soit payé à Régional Asphalt Ltée.

ADOPTÉ.

Estimé final  
#107-D  
(pavage)  
(359-63)

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Qu'un montant de \$2,380.14 représentant l'estimé final des travaux faits en vertu du règlement No. 107-D (Chaines) soit payé à M. Clément Ricard; toutefois, il sera déduit de ce montant le coût des matériaux payés par la Ville.

ADOPTÉ.

Estimé final  
#107-D  
Chaines  
(360-63)

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Qu'un montant de \$1,848.91 représentant l'estimé final des travaux faits en vertu du règlement No. 107-C soit payé à Clément Ricard.

ADOPTÉ.

Estimé final  
#107-C Chaines  
(361-63)

PROPOSE par M. Lauréat Côté,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Qu'un montant de \$899.10 représentant l'estimé No.3 des travaux d'égout rue Lacerte faits en vertu du règlement No. 89, soit payé à Clément Ricard; toutefois il sera déduit de ce montant le coût des matériaux payés par la Ville.

ADOPTÉ.

Estimé #3  
89 Lacerte.  
(362-63)

MARGE DE LA RELIURE

Le 7 octobre 1963.



Estimé final  
#107-D  
Egout pluvial.  
(363-63)

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Qu'un montant de \$7,090.17 représentant l'estimé final des travaux effectués en vertu du règlement #107-D (égout pluvial) soit payé à L.O. Trottier & Fils Ltée.; toutefois il sera déduit de ce montant le coût des matériaux payés par la Ville.

ADOPTE.

Extra égout pluvial (107-D)

(364-63)

Suivant le rapport de l'ingénieur municipal, les extras suivants sont soumis au Conseil; les extras concernant le tyau a été exigé par la Régie d'épuration des eaux. Tous les extras sont contenus dans les estimés déjà fournis, il est donc.

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que les extras suivants à être payés à L.O. Trottier & Fils Ltée, soient et sont acceptés, ces extras sont basés sur les prix unitaires de l'entrepreneur; lors de la soumission et sont pour le contrat de l'égout pluvial Pontoise-Amiens:

- 1- Changement du tuyau 6" pour 12" sur 396 pieds à \$1.65 le pied-----\$653.40
- 2- 2 puisards spéciaux, achat et pose \$120.00 ch.--\$240.00
- 37 v.c. de scarification à \$1.50 v.c.-----\$55.50
- 105 pieds T.B.A. 6" raccordement de puisards existants aux regards d'égout \$1.20 le pied-----\$126.00
- Réajustement des regards d'égout à un niveau correspondant au pavage projeté:
- 15 unités à \$25.00-----\$375.00

Que les réductions suivantes soient faites:

- Régional Asphalt Ltée.--4 regards d'égout déplacés et brisés à \$25.00 ch.-----\$100.00
- Clément Ricard:1 section de regard de 18" à -----\$6.66
- 2 sections regard 12" à \$4.89 ch.-----\$9.78
- Nettoyage 3 regards à \$15.00 ch.-----\$45.00

ADOPTE.

Gazonnage T.D.  
(107-D)  
(365-63)

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Qu'un montant de \$2,520.00 représentant l'estimé # 1 des travaux faits en vertu du règlement #107-D (gazonnage) soit payé à Clément Ricard; toutefois il sera déduit de ce montant le coût des matériaux payés par la Ville.

ADOPTE.

Charges au Centre d'Achats Nettoyage égout  
(366-63)

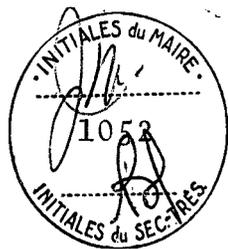
Pour faire suite à une demande de M. Jean Cloutier, Gérant, les employés municipaux au procédé au nettoyage des égouts du Centre d'Achats, il est donc.

PROPOSE par M. Lauréat Côté,  
SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que la somme de \$71.00 soit chargée au Centre d'Achats pour travaux effectués par les employés municipaux sur propriété privée.

ADOPTE.

MARGE DE LA RELIURE



Le 7 octobre 1963

PROPOSE par M. Lauréat Côté,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Qu'un montant de \$2.00 soit payé à Alphida Trempe pour salaire de pompier.

ADOPTE.

Le cas d'une dérogation au règlement de construction est abordé par un Monsieur Gauvin qui a reçu une lettre de l'inspecteur de construction. Lors du permis de construction de la bâtisse de M. Gauvin, il avait bien été entendu que cette construction serait recouverte de papier-brique.

Après explications une extension est accordée à M. Gauvin jusqu'au mois de mai 1964.

M. Roger Ebacher, inspecteur des rues Matton et Doucet aborde le sujet de la pose d'un tuyau dans un fossé à l'extrémité sud de la rue Matton. M. Ebacher est accompagné d'une délégation de propriétaires de ces rues. La plainte provient que ni M. Ebacher ni les résidents n'ont été avisés de ces travaux et que par conséquent ces contribuables ne veulent pas que la charge du coût de ces travaux leur soit demandée.

Cette affaire sera étudiée au prochain comité du Conseil.

Par la même occasion M. Ebacher fait la demande de l'asphalte sur les rues Matton et Doucet.

L'ingénieur fera une étude du coût de ces travaux. De plus il est expliqué aux contribuables qu'avant de penser à asphalter ces rues il faudra penser à confectionner les égouts.

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Alfred Piché,

Que le notaire Gilles Guy Garceau soit et est autorisé à préparer un contrat de cession concernant l'égout sanitaire appartenant à M. J. Marcel Laflamme, et situé au secteur Terrasse Duvernay. Cette cession est faite au prix nominal de \$1.00.

Que Son Honneur le Maire Jules Montoursoit et est autorisé à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

M. Jacques Dugré, échevin, demande la formation d'un comité d'urbanisme.

Après discussion il est convenu que le comité sera formé de 7 membres dont M. J. Dugré sera le représentant du Conseil municipal.

Il sera demandé à la Chambre de Commerce de déléguer 2 membres et à la Corporation Scolaire de la Banlieue de fournir 1 membre sur ce comité. De plus un industriel ou un commerçant sera approché pour faire partie du même comité.

Sur ce la séance est levée.

*Jules Montoursoit* Maire  
*A. Deschamps* Sec-Trés

MARGE DE LA RELIURE

Pompiers.  
(367-63)

Règlement de  
construction  
M. Gauvin.  
Extension.

Tuyau rue  
Matton.

Asphalte  
Matton-Doucet.

Cession Egout  
sanitaire  
Terrasse Du-  
vernay.  
(368-63)

*Résolu par  
résolution no.  
472-63*

Formation d'un  
comité Urba-  
nisme.

*et à l'U.C.C.  
Res. 343-63*

Le 8 octobre 1963

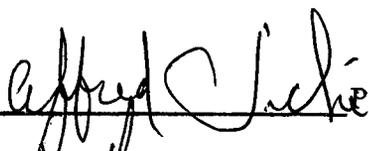
Assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables concernés dans le règlement No. 63-N-2 tenue le 8 ième jour d'octobre 1963 à 7 hres. p.m. sous la présidence de M. l'Échevin Alfred Piché. Réal Fleury, sec-trés-adj. agissant comme secrétaire de l'assemblée.



L'assemblée débute par la lecture des articles 593 et 599 de la loi des Cités et Villes, du règlement 63-N-2 de l'avis public de convocation et du certificat de publication.

En aucun temps entre 7 hres et 9 hres. p.m. aucun électeur intéressé ne s'est présenté pour demander que le dit règlement No. 63-N-2 ne soit soumis aux électeurs par voie de référendum.

A 9 hres. p.m. le président, en l'occurrence M. l'échevin Alfred Piché déclare le règlement No. 63-N-2 adopté par les électeurs.

  
\_\_\_\_\_  
Président

  
\_\_\_\_\_  
Secrétaire.

Le 21 octobre 1963

Assemblée spéciale du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 21 ième jour d'octobre 1963 sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour et à laquelle session étaient aussi présents MM. les Echevins, Hormidas J. Martin, Jacques Pichette, Alfred Piché, Henri Guilbert et Lauréat Côté.

M. l'échevin Jacques Dugré est retenu chez-lui par la maladie.

Comme il appert à l'avis de convocation cette assemblée à pour but la prise en considération des sujets suivants:

- 1- Ouverture des soumissions pour travaux d'hiver.
- 2- Adoption du procès-verbal de l'assemblée des électeurs No. 36-N-2
- 3- Avis de motion sur taxis.
- 4- Avis de motion sur règlement No. 131-N. (travaux d'hiver)
- 5- Octroi à Caritas Trois-Rivières et Club Kiwanis Trois-Rivières.
- 6- Désignation de certaines rues.
- 7- Bond de garantie du sec-trés-adj.
- 8- Adoption de la liste de comptes No. 4-C (\$11,732.76)
- 9- Adoption du règlement No. 45-N (éclairage Bellemare-Duval)
- 10- Nominations sur Comités Industrie-Commerce et Urbanisme.
- 11- Affaire du loyer de l'ingénieur. (augmentation)
- 12- Correspondance générale.
- 13- Contrats Clément Ricard et Jean-Marie Beaudry (vidanges)
- 14- Rapport du secrétaire-trésorier.

Le certificat de signification de l'avis de convocation, atteste que l'avis a été signifié à tous les échevins à leur domicile, à une personne responsable.

Ouverture des soumissions pour les travaux d'hiver.

Le 21 octobre 1963.



Les soumissions avaient été demandées en trois groupes différents:

1er groupe: Terrassement.  
Clément Ricard: -----\$5,260.00  
De l'Orme Construction Ltée-\$1,954.00

PROPOSE par M. Lauréat Côté,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que la soumission de De l'Orme Construction Ltée, au montant de \$1,954.00 pour travaux de terrassement soit et est acceptée et que le contrat concernant ces travaux soit octroyé à cette firme dès que les formalités légales auront été remplies; que le chèque visé accompagnant l'autre soumission soit retourné.

ADOPTE.

2 ième groupe: Egout pluvial rue Père Sylvain.

Yves Robichaud:-----\$5,746.50  
Clément Ricard:-----\$5,280.00  
De l'Orme Construction Ltée:-----\$4,160.40

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que la soumission de De L'Orme Construction Ltée au montant de \$4,160.40 concernant la confection de l'égout pluvial rue Père Sylvain soit et est acceptée et que le contrat soit octroyé à cette firme dès que les procédures légales auront été remplies; que les chèques visés des deux autres soumissionnaires leur soient retournés.

ADOPTE.

3 ième groupe: Pose de tuyau de 24" et construction de ponceau rivière Bettez.

Yves Robichaud:-----\$6,100.00  
De l'Orme Construction Ltée--\$4,560.50  
Clément Ricard:-----\$5,315.00

PROPOSE par M. Alfred Piché,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que la soumission de De L'Orme Construction Ltée. concernant la pose d'un tuyau de 24" et construction du ponceau sur la rivière Bettez au montant de \$4,560.50 soit et est acceptée et que le contrat soit octroyé à cette firme dès que les procédures légales auront été remplies; que les chèques visés des deux autres soumissionnaires leur soient retournés.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Hormidas Jé Martin,  
SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs concernés dans le règlement No. 63-N-2 tenue le 8 octobre 1963 soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

1er groupe.  
Terrassement.  
(369-63)

2 ième groupe  
égout Père Syl-  
vain.  
(370-63)

3 ième groupe.  
Tuyau 24" et  
ponceau Bettez.  
(371-63)

Procès-verbal  
ass. élec.  
No. 63-N-2  
(372-63)

MARGE DE LA RELIURE

Le 21 octobre 1963

Avis de motion  
Taxi.

L'échevin Hormidas J. Martin donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine session un règlement concernant les taxis et qui établira les permis comme suit, auto-taxi \$20.00 annuellement permis de conducteur \$5.00 annuellement.



Avis de motion  
#131-N \$12,900.00  
Travaux d'hiver.

L'échevin Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement d'emprunt au montant de \$12,900.00 pour pourvoir au paiement de certains travaux à être effectués en vertu du programme des travaux d'hiver.

Octrois à Caritas et Kiwanis.  
(374-63)

PROPOSE par M. Jacques Pichette,  
SECONDE par M. Lauréat Côté,

Que des octrois annuels soient offerts aux organisations suivantes: Caritas Trois-Rivières--\$100.00 Club Kiwanis Trois-Rivières--\$25.00

ADOPTE.

Désignation de  
certaines rues.  
(375-63)

M. l'échevin Lauréat Côté représentant du Conseil sur le comité des noms et de numérotage fait les suggestions du comité concernant certaines rues de la Ville.  
A la suite des suggestions énoncées par M. Côté, il est

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que le nouveau chemin ou route Ste-Marguerite porte à l'avenir le nom de "Avenue Jean XXIII; que le Rang Ste-Marguerite porte à l'avenir le nom de "Chemin Ste-Marguerite; que la rue Mortagne porte à l'avenir le nom de "rue Normandie".

ADOPTE.

C'est à la suite d'une suggestion de Son Honneur le Maire que le mot avenue à été sutitué à rue dans le cas de l'avenue Jean XXIII.

M. L'échevin Côté revient encore à la charge sur la question de Côte St-Jean. Sur ce une discussion s'engage. L'échevin Alfred Piché émet l'opinion des résidants de cette artère qui est à l'effet de laisser la désignation de Boulevard St-Jean.

M. l'échevin L. Côté aborde ensuite le sujet de l'intersection Bld. Mauricien et avenue Jean XXIII. M. Côté désigne cette croisée de chemins comme étant une trappe de circulation. A la suite d'explication il est convenu que les plaques indicatrices à l'intersection Chemin Ste-Marguerite et Boulevard Mauricien soit enlevées pour être instalées à l'intersection Jean XXIII et Boulevard Mauricien; ceci est fait dans le but d'éviter la confusion à la circulation.

Bond du sec-trés-adj.  
(376-63)

PROPOSE par M. Henri Guilbert,  
SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que Son Honneur le Maire Jules Montour soit es est autorisé à signer les documents concernant l'émission du bond de garantie du secrétaire-trésorier-adjoint, et ce pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Le 21 octobre 1963.



PROPOSE par M. Lauréat Côté,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que la liste de compte portant le No. 4-C et comportant des comptes pour un montant de \$11,732.76 soit et est approuvée pour paiement.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que le règlement No. 45-N concernant le changement d'éclairage et le mode de répartition sur les rues Belle-mare-Duval soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livredes règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Par lettre la Chambre de Commerce de Trois-Rivières-Ouest donne les noms des membres à faire partie des Comités comme suit: Industrie-Commerce: MM. Eddy Normandin et J.R. Gagnon; Comité d'urbanisme: MM. Armand Charbonneau et Germain Prince. Par lettre également M. Lucien E. Guay accepte de faire partie du comité Industrie-Commerce. Les nominations seront faites après avoir reçu toutes les réponses concernant les nominations.

pour faire suite à une lettre de Mme. Julien Cinq-Mars concernant l'augmentation du loyer du bureau de l'ingénieur, il est

PROPOSE par M. Hormidas J. Martin,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que le loyer du bureau de l'ingénieur soit porté à \$65.00 par mois à compter du 1<sup>er</sup> novembre 1963 et que ce loyer reste au mois et qu'il n'y ait aucun bail de signer.

ADOPTE.

Vu l'absence d'un échevin, quelques items demandant des résolutions contenus dans la correspondance générale ces sujets sont reportés à une prochaine assemblée.

M. Benoit Giguère, directeur de la zone 6 de la Protection civile du Québec demande au Conseil d'inviter les chefs d'industrie à une conférence qui sera donnée à l'Hotel de Ville de la Cité des Trois-Rivières le 22 octobre courant. Le secrétaire verra à faire les invitations par téléphone.

A la suite de la lecture d'une lettre du Père Etienne Lussier, O.P. responsable des loisirs Ste-Catherine de Sienna M. l'échevin Lauréat Côté suggère que les patinoires soient commentées par les officiers municipaux tant pour la pose des bandes comme du premier arrosage. Comme ce sujet comporte une dépense le tout est reporté à une prochaine assemblée.

Le secrétaire-trésorier-adjoint fait lecture des deux contrats concernant et la ceuillette des vidanges et l'enfouissement sanitaire il est,

Comptes 4-C  
\$11,732.76  
(377-63)

Règlement 45-N  
Eclairage  
Duval-Belle-  
mare.  
(378-63)

Membres sur  
les comités.

Loyer ingénieur  
à \$65.00 au  
mois.  
(379-63)

Protection  
civile.

Loisirs.  
Patinoires.

Vidanges  
Contrats.

MARGE DE LA RELIURE

Le 21 octobre 1963.

Contrats des vidanges.  
(380-63)

PROPOSE par M. Lauréat Côté,

SECONDE par M. Henri Guilbert,



Que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, les contrats concernant et la coraillette de vidanges et l'enfouissement sanitaire, contrats effectifs à compter du 1er jour de novembre 1963 et prenant fin le 1er jour de février 1966. Par ces contrats la coraillette de vidanges est confiée à M. Clément Ricard et l'enfouissement sanitaire à M. Jean-Marie Beaudry.

ADOPTE.

Suit le rapport du secrétaire-trésorier, auquel le secrétaire donne quelques explications à suite de questions à cet effet.

Sur ce la séance est levée.

Jules Montour Maire.  
Desaulniers Sec-Trés.

Le 28 octobre 1963.

Ass. Spéciale.

Assemblée spéciale du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 28 ième jour d'octobre 1963, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour et à laquelle session tous les échevins étaient présents. Cette assemblée a pour but, comme il appert à l'avis de convocation, la prise en considération des sujets suivants:

- 1- Adoption du règlement #131-N (Travaux d'hiver)
- 2- Organisation des patinoires par les employés municipaux.
- 3- Résolution pour autoriser le Maire à signer le contrat de cession rue sur subdivision Aubry avec convention rue "St-Jude".
- 4- Entrée d'eau Centre des Loisirs Ste-Catherine de Sienne.
- 5- Taxe de compensation d'eau Centre des Loisirs Ste-Catherine de Sienne.
- 6- Emprunt temporaire de \$30,000.00 en attendant la vente des obligations sur règlements #78-N et 112-N
- 7- Résolution pour changement de lumières rues Belle mare Duval.
- 8- Octroi au Prêt d'Honneur. (\$10.00)
- 9- Avis de motion pour règlement fixant à 2 assemblées régulières par mois.
- 10- Vacances à M. Alphonse Roch. (2% du salaire gagné)

Cette assemblée convoquée par Son Honneur le Maire Jules Montour fut signifiée à tous les échevins au plus tard à 3 hres. p.m. le 26 octobre 1963 comme en fait foi le certificat de signification du secrétaire-trésorier-adjoint.

Reg. #131-N  
Travaux d'hiver  
(381-63)

Avant de passer à l'ordre du jour et comme tous les échevins sont présent Son Honneur le Maire demande si des membres du Conseil sont disponibles pour accompagner l'ingénieur municipal à un congrès traitant sur la pollution des eaux et le traitement des eaux vannes qui se tiendra à Québec mardi le 29 octobre. Comme l'invitation vient à la dernière minute aucun échevin ne peut quitter son emploi ordinaire. L'ingénieur ira seul à ces études.

MARGE DE LA RELIURE



Le 28 octobre 1963.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que le règlement No. 131-N concernant certains travaux à être effectués en vertu du programme d'encouragement aux travaux d'hiver et comportant un emprunt au montant de \$9,900.00 soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, et qu'une assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables de la municipalité soit et est convoquée pour être tenue à 7 hres p.m. le 6 novembre 1963 au lieu ordinaire des sessions du Conseil municipal.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Lauréat Côté,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que les employés municipaux soient et sont autorisés à faire la pose des clôtures (bandes) des patinoires et faire la première couche de surface glacée. Ce travail se fera seulement où un comité des loisirs est opérant.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Jacques Dugré,

SECONDE par M. J. Hormidas Martin,

Que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, le contrat de cession de rue pour les lots Nos. 19-9 19-18 du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières pour le prix nominal de \$1.00 à la condition qu'il soit ajouté la convention suivante: "En plus des lots ci-haut nommés la cession doit comprendre une partie non subdivisée du lot 19 du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières étant la continuation normale de la rue qui fait l'objet de la présente cession et ce afin que la dite rue ait un débouché sur l'avenue Jean XXIII. D'autre part la convention de Mlle. Thérèse Aubry exigeant que cette rue porte le nom de "St-Judes" tant qu'elle ne traversera pas la voie ferrée du C.P.R. est acceptée.

ADOPTÉ.

A la suite d'une demande des autorités des Loisirs Ste-Catherine de Sienna, à cet effet, il est

PROPOSE par M. J. Hormidas Martin,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que les employés municipaux procède/dans le plus bref délai possible à la pose d'une conduite d'eau de 2 pouces de diamètre au Centre des Loisirs Ste-Catherine de Sienna.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. J. Hormidas Martin,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que le compte de \$30.00 représentant la compensation d'eau pour 1963 soit biffé des livres et qu'à l'avenir cette charge ne soit plus imposée, au Centre des Loisirs.

ADOPTÉ.

MARGE DE LA RELIURE

Travaux d'hiver  
(381-63)

Patinoires, par  
employés municipaux.  
(382-63)

Rue St-Judes  
Convention.  
(383-63)

Entrée d'eau  
Centre des  
Loisirs Ste-  
Catherine de  
Sienna.  
(384-63)

Exemption taxe  
d'eau Centre  
des Loisirs.  
(385-63)

Le 28 octobre 1963.



Emprunt tempo-  
raire. \$30,000.00  
#78-N et 112-N  
(386-63)

PROPOSE par M. Alfred Piché,  
SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec de bien vouloir autoriser un emprunt temporaire au montant de \$30,000.00 en attendant le produit de la vente des obligations à être émises sous l'autorité des règlements Nos. 78-N et 112-N, et Que <sup>son</sup> Honneur le Maire Jules Montour ~~soit~~ <sup>soient</sup> et ~~soit~~ <sup>soient</sup> autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, le billet à cet effet dès que l'approbation de Québec aura été reçue.

ADOPTE.

Lumières Duval-  
Bellemare.  
(387-63)

Pour faire suite à une requête en ce sens et à l'adoption du règlement No. 45-N, il est

PROPOSE par M. Henri Guilbert,  
SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que demande soit faite à la Compagnie d'Electricité Shawinigan de bien vouloir changer les lampes de rue sur les rues Duval-Bellemare et une partie de la rue Du Fleuve, pour des lampes de 4000 lumens et ce suivant le plan d'ensemble portant le No. E-13102-1. Cette résolution comprend donc 16 lampes.

ADOPTE.

Octroi Prêt  
d'Honneur.  
(388-63)

Pour faire suite à une demande à cet effet, il est

PROPOSE par M. Jacques Pichette,  
SECONDE par M. Lauréat Côté,

Que l'octroi au montant de \$10.00 soit versé à la Société St-Jean-Baptiste pour sa campagne de souscription du Prêt d'Honneur.

ADOPTE.

Avis de motion  
2 assemblées  
par mois.

L'échevin Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, à une prochaine session, un règlement qui aura pour but de décréter qu'à l'avenir le Conseil municipal tiendra deux (2) assemblées régulières par mois.

Vacances à M.  
A. Roch.  
(389-63)

PROPOSE par M. Jacques Pichette,  
SECONDE par M. Alfred Piché,

Que la rémunération de vacances soit payée à M. Alphonse Roch basée et calculée à 2% du salaire gagné par ce dernier.

ADOPTE.

Règlement 132-N  
Fossé Câbles  
de Lyon.  
(390-63)

Comme tous les échevins sont présents et y consentent d'autres sujets non mentionnés à l'ordre du jour sont abordés.

PROPOSE par M. Jacques Dugré,  
SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que le règlement 132-N concernant des travaux et l'entretien du fossé Câbles de Lyon (P-34) soit et est adopté, tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Le 20 octobre 1963.



Le Maire aborde le sujet du fossé Lambert-Rouette pour s'informer où en est rendu la signature de la requête concernant les travaux à être effectués dans ce fossé. M. l'échevin Martin donne des explications sur cette requête disant qu'un contribuable en particulier ne semble pas être favorable. Tout même le document devrait être prêt dans quelques jours.

Requisitions.  
(391-63)

Res: 393-63

A la demande du Maire et du ~~Secrétaire-Trésorier~~ <sup>X Conseil H</sup>, il est

PROPOSE par M. J. Hormidas Martin,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Qu'à partir de ce jour tous les achats effectués par ou/et pour la Ville de Trois-Rivières-Ouest soient faits au moyen de réquisitions émises par le secrétaire-trésorier et ceci dans le but d'avoir un meilleur contrôle sur les dépenses municipales et simplifier le travail du bureau.

ADOPTE.

Avis de motion  
zonage 2 ième  
secteur Duvernay.

L'échevin Jacques Pichette donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement qui aura pour effet de déterminer le zonage du deuxième secteur Duvernay comme étant "secteur unifamilial" tout en acceptant les immeubles 1½ étage et du type dit "split level". Toutefois il y aura dans ce secteur une sous-zone commerciale.

Autobus scolaire  
" réguliers.

M. l'échevin Lauréat Côté informe le conseil que certains autobus scolaires actionnent les deux feux clignotant de couleur jaune même en marche ce qui crée de la confusion de la part des automobilistes. Un contribuable dans la salle dit que le comité de sécurité de la Chambre de Commerce locale va avoir une rencontre avec les responsables du transport des écoliers pour clarifier tous les points de sécurité.

Horaire-Autobus

(392-63)

A la demande de l'échevin Côté, la résolution suivante est adoptée:

ATTENDU que le service de transport en commun par autobus a subi des changements dernièrement pour englober, dans le parcours, quelques secteurs additionnels:

ATTENDU que pour ce faire la Compagnie de Transport St-Maurice a jugé bon de changer la fréquence horaire des autobus pour donner un service à toutes les 30 minutes à la place du service à toutes les 20 minutes qu'il était auparavant:

ATTENDU que la raison principale invoquée par les autorisés de la Compagnie de Transport St-Maurice pour changer l'horaire est le manque de temps pour accomplir le circuit:

ATTENDU que nous constatons des arrêts prolongés à certains endroits de la ville comme au Centre D'Achats et à un certain restaurant à l'angle du boulevard Royal et rue Lacerte:

ATTENDU que nous constatons que très souvent les autobus vont si lentement sur la rue Notre-Dame que le trafic automobile en est relenti:

MARGE DE LA RELIURE

Le 28 octobre 1963



Autobus...

ATTENDU que l'horaire n'est pas respecté et que de ce fait des contribuables accusent des retards au travail:

ATTENDU que si le service de transport en commun est amélioré, beaucoup plus d'usagers s'en serviront:

POUR CES MOTIFS il est

PROPOSE par M. Lauréat Côté,

SECONDE par M. J. Hormidas Martin,

Que le Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande officiellement à la Compagnie de Transport St-Maurice de bien vouloir rétablir la fréquence horaire des autobus, dans le territoire de cette ville, à toutes les 20 minutes et que les dispositions nécessaires soient prises afin que l'horaire établi soit méticuleusement respecté en tout temps.

ADOpte.

Taxis.

Par courrier recommandé MM. Joseph Dionne et Yves Rocheleau, tous deux propriétaires de taxis, font les recommandations concernant un règlement régissant les taxis. La chose sera étudié en comité privé par le Conseil.

Signalisation

M. l'échevin Lauréat Côté aborde le sujet de la signalisation. Il s'agit de l'achat de nouvelles plaques indicatrices de rue de la manière de les disposer. Le sujet est remis pour étude.

Sur ce la séance est levée.

Jules Montaur Maire  
Desaulniers Sec-Trés.

Le 4 novembre 1963

Assemblée générale du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 4 novembre 1963 à 8 hres.p.m. à l'école Notre-Dame du Rosaire, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montaur; étaient aussi présents MM. les échevins Lauréat Côté, J. Hormidas Martin, Alfred Piché, Jacques Dugré et Henri Guilbert.

Aff. G. Héroux  
Garage.

Avant de passer à l'agenda Son Honneur le Maire, sur un privilège, demande d'étudier dès le début l'affaire de M. Georges Héroux. Il s'agit ici d'une demande de permis de construction concernant un garage à être érigé en avant du domicile de M. Héroux et qui ne rencontrerait pas les exigences de la ligne de construction. M. et MMe. G. Héroux sont présents et expliquent le cas. Le garage dont il est question sera érigé sur les murs de soutènement déjà existants. M. l'échevin Lauréat Côté ne s'oppose pas à l'émission du permis en raison qu'il y en a déjà de construits dans les mêmes conditions; une requête favorable, dans un cas analogue a déjà été produite au Conseil.

Le 4 novembre 1963



Cependant M. L. Côté demande que chaque cas soit soumis au Conseil pour étude. Avec le consentement des membres du Conseil le maire autorise l'inspecteur de construction à émettre le permis à M. Georges Héroux.

Procès-verbaux. PROPOSE par M. Lauréat Côté,  
(393-63)

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que les procès-verbaux des assemblées des 7, 21 et 28 octobre 1963 soient et sont adoptés avec les modifications suivantes: a) à la 8<sup>ème</sup> ligne de la page 1060 le mot "secrétaire-trésorier" sera et est remplacé par "conseil; b) à la première ligne du dernier paragraphe de la page 1052 il est ajouté à la suite de "Chambre de Commerce" les mots "et à l'U.C.C.

Les procès-verbaux dont il est question dans la présente résolution ont été soumis à tous les Echevins dans la soirée du 30 octobre 1963; Son Honneur le Maire a reçu sa copie le 1<sup>er</sup> novembre 1963.

ADOPTE.

Comptes 5-C  
(394-63)

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Alfred Piché,

Que les comptes produits sur la liste No. 5-C et totalisant la somme de \$8,331.69 soient et sont approuvés pour paiement.

ADOPTE.

Reg. No. 133-N  
2 ass. du Cons.  
(395-63)

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Lauréat Côté,

Que le règlement No. 133-N concernant le nombre des assemblées du Conseil et fixant ce nombre à 2 assemblées générales par mois, soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

H. Lavallée.  
Convention.

Le notaire G. G. Garceau avise le Conseil, par lettre que M. et Mme. H. Lavallée ne sont pas disposés à donner la servitude demandée pour l'égout pluvial rue Lacerte sans dédommagement. M. Lavallée évalue la dépréciation de son terrain à \$200.00

A la demande de M. J.H. Martin, échevin, l'affaire est reportée à un prochain comité privé.

2 lampes de  
rue (Lacerte)  
(396-63)

Pour faire suite à une demande de M. Roger St-Pierre de la rue Lacerte, il est

PROPOSE par M. J. Hormidas Martin,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que demande soit faite à la compagnie d'électricité Shawinigan de bien vouloir faire l'installation de deux (2) lampes de rue de 1000 lumens à l'extrémité nord de la rue Lacerte.

ADOPTE.

MARGE DE LA RELIURE

Le 4 novembre 1963



Travaux rue  
Matton.  
(397-63)

Pour faire suite à une étude en comité privé, il est

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. J. Hormidas Martin,

Que le coût des travaux effectués sur le droit de passage en bordure de la rue Du Fleuve au secteur Matton-Doucet, et consistant en la pose d'un tuyau de 15" sur une longueur de 152, soit réparti comme suit: \$190.68 par le fonds général et \$190.69 par le secteur concerné.

ADOPTE.

Express.

Par lettre The Express Traffic Association of Canada informe le Conseil que le service de livraison à domicile se fera à l'avenir sur les rues du Secteur Ste-Catherine de Sienna, au secteur Val-Mauricie y compris les quadres les secteurs Bellevue Démonigny et rue Gélinas; du côté de Ste-Marguerite le secteur Terrasse Duvérnay sera desservi.

Ces changements font suite à une demande du Conseil à cet effet.

Plaques de rues.  
(398-63)

M. L. Côté demande que l'achat de nouvelles plaques indicatrices de rue soit fait afin d'identifier les nouvelles rues, il est donc

PROPOSE par M. Lauréat Côté,

SECONDE par M. Alfred Piché,

Que la municipalité achète 9 plaques indicatrices de rue dont 6 simples et 3 doubles.

ADOPTE.

Pompe rue Lacerte

M. J. Hormidas Martin s'informe si la pompe de la rue Lacerte est livrée à la Ville. De plus M. Martin demande que l'ingénieur vérifie l'efficacité des contrôles, et que M. Roger St-Pierre soit initié aux contrôles pour parer au plus vite en cas de dégâts.

Egout Val-Mauricie

M. l'échevin L. Côté s'informe si des nouvelles concernant les égouts de Val-Mauricie sont parvenues au bureau. Réponse est faite que le notaire G.G. Garceau prépare son rapport concernant les titres de propriété. D'un autre côté M. Laperrière, avocat, doit faire parvenir au bureau les recommandations nécessaires advenant la déclaration de faillite du propriétaire actuel.

M. L. Côté demande d'activer les choses le plus possible afin d'avoir des résultats au plus vite.

M. L. Côté s'informe aussi des boîtes aux lettres. Le secrétaire-trésorier informe le Conseil que des soumissions doivent être demandées au début du présent mois.

Requête fossé  
Lambert-Rouette  
et avis  
de motion.

Lecture d'une requête signée par 6 propriétaires de la rue Lacerte demandant des travaux au fossé dit Lambert-Rouette.

Pour faire suite à cette requête M. l'échevin J. Hormidas Martin donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement qui aura pour effet de décréter des travaux de réfection au fossé Lambert-

Le 4 novembre 1963



Rouette et la répartition du coût de ces travaux.

Deux projets de cession concernant les rues et le réseau d'égout sanitaire de Terrasse Duvernay sont produits. Ces projets sont préparés par le notaire G.G. Garceau. Ces deux contrats sont remis pour étude à un prochain comité privé.

Suivent les rapports de l'ingénieur et de l'inspecteur de construction.

Pour faire suite au rapport de l'ingénieur en ce sens il est,

PROPOSE par M. Jacques Dugré,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Qu'un compte au montant de \$17.80 soit envoyé à James Strachan. Ce compte représente le coût des travaux de réparation à une entrée d'eau brisée par un camion de cette compagnie.

ADOpte.

PROPOSE par M. J. Hormidas Martin,

SECONDE par M. Lauréat Côté,

Qu'un compte au montant de \$11.33 soit envoyé à De L'Orme Construction. Ce compte représente le coût des travaux de réparation à une entrée d'eau brisée par les employés de cette compagnie.

ADOpte.

M. Henri Guilbert, échevin, demande à l'ingénieur des explications concernant le niveau de la rue Mauriac. M. Houde dit qu'il fut dans l'obligation de donner la pente nécessaire à l'égouttement des eaux. Un contribuable de cette rue M. Marcel Roberge dit qu'il y a une marche de la rue à son terrain. M. Houde se rendra sur les lieux demain pour faire la vérification.

Son Honneur le Maire demande à l'ingénieur si tous les contribuables desservis par un service d'égout sont reliés au réseau.

Sur cet affaire l'ingénieur demande la collaboration des inspecteurs de rue qui sont plus au courant.

M. Jacques Dugré, échevin demande à l'ingénieur s'il y a une différence dans le coût des traverses d'eau faite avec le pousoir par rapport à une tranchée effectuée dans la rue.

L'ingénieur fera une étude sur le sujet.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Alfred Piché,

Que l'assemblée soit et est ajournée à 8 hres. p.m. le 18 novembre 1963.

ADOpte.

*J. Hormidas* Maire.  
*A. Desautels* Sec-Trés.

Cession  
Terrasse Duvernay.

Entrée d'eau  
brisée par  
Camion James  
Strachan.

(399-63)

Bris d'entrée  
d'eau par  
Del'Orme Const.  
(400-63)

Rue Mauriac  
Niveau.

Connection  
aux égouts.

Traverses  
d'aqueduc.

Ajournement  
(401-63)

MARGE DE LA RELIURE

Le 6 novembre 1963.

Ass. des élec.  
Travaux d'hiver.

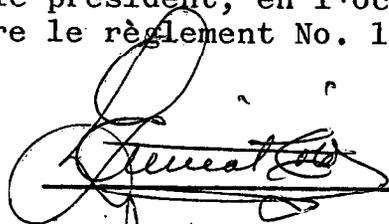
Assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables tenue à 7 hres. du soir le 6 novembre 1963, sous la présidence de M. Lauréat Côté, échevin.



L'assemblée débute à 7 hres. du soir par la lecture du règlement No. 131-N, de l'article 593 de la loi des Cités et Villes, de l'avis public et du certificat de publication.

En aucun temps entre 7 hres. p.m. et 9 hres. p.m. aucun électeur propriétaire d'immeubles imposable ne s'est présenté pour demander que ledit règlement No. 131-N ne soit soumis aux électeurs par voie de référendum.

A 9 hres. p.m. le président, en l'occurrence M. Lauréat Côté, échevin, déclare le règlement No. 131 -N adopté par les électeurs.

  
Président.

  
Secrétaire.

Le 6 novembre 9 hres.

Assemblée spéciale du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 6 ième jour de novembre, 1963, à 9 hres. p.m. sous la présidence de M. J. Hormidas Martin, Pro-Maire. Etaient aussi présents MM. les échevins, Lauréat Côté, Henri Guilbert, Alfred Piché, Jacques Dugré et Jacques Pichette.

L'assemblée débute par la lecture de l'avis de convocation et du certificat de signification.

Le certificat de signification signé par Réal Fleury, secrétaire-trésorier-adjoint, mentionne que l'avis de convocation a été livré au domicile de chacun des échevins entre 3 hres. et 4½ hres. p.m. le 25 octobre 1963.

Comme il appert à l'avis de convocation de la présente assemblée, celle-ci a pour but la prise en considération du sujet suivant:

1- Adoption du procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement No. 131-N. (Travaux d'hiver).

PROPOSE par M. Lauréat Côté,

SECONDE par M. Jacques Dugré,  
Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, concernant le règlement d'emprunt au montant de \$9,900.00 pour pourvoir aux paiement des travaux d'hiver 1963-1964 soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

  
Pro-Maire.

  
Sec-Trés.

Le 18 novembre 1963.



Assemblée d'ajournement du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 18 novembre 1963 sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour, étaient aussi présents MM. les échevins, J. Hormidas Martin, Jacques Dugré, Jacques Pichette, Alfred Piché, Henri Guilbert. M. Lauréat Côté étant arrivé à 9 hres. p.m. soit une heure après l'ouverture de la session.

Pour faire suite à une demande des résidents de la rue Bourassa, il est

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que demande soit faite à la Compagnie d'Electricité Shawinigan de bien vouloir faire l'installation de trois (3) lampes de rue de 4000 lumens sur la rue Bourassa et ce suivant les données du plan E-13102-1.

ADOpte.

Suivant un rapport de Me. Gilles Guy Garceau à l'effet que le terrain de Mme. Hugues Lavallée, sur lequel la ville demande une servitude pour conduite d'égout, perdait de ce fait la somme de \$200.00 en valeur, il est

PROPOSE par M. Jacques Dugré,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que le notaire Gilles Guy Garceau soit et est autorisé, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, à préparer un droit de servitude pour passage d'égout pluvial sur la subdivision No. 106 du lot 17 du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, le dit lot étant la propriété de Mme. Hugues Lavallée.

Cette servitude comprendra les conventions suivantes:  
a) La Ville de Trois-Rivières-Ouest paiera à titre de dédommagement à Mme. Hugues Lavallée, la somme de \$200.00  
B) La Ville de Trois-Rivières-Ouest se charge de planter ou de faire planter un érable argenté à six pieds des lignes latérales et à une distance de dix pieds de la ligne de fond; la grosseur de cet arbre devra être de même grosseur que celui qui a été enlevé.

La présente résolution rescinde à toutes fins la résolution No. 346-63 inscrite au livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest à la page 1045.

ADOpte.

Pour faire suite à une nouvelle subdivision et suivant les prescriptions de l'article 500 de la loi des Cités et Villes il est

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que les officiers municipaux soient et sont autorisés à augmenter à sa valeur réelle la nouvelle subdivision du deuxième secteur de Terrasse Duvernay.

ADOpte.

3 lumières  
rue Bourassa.  
(402-63)

Servitude  
Mme. H. Laval-  
lée. \$200.00  
(403-63)

Nouvelle éval.  
2 ième secteur  
T. Duvernay.  
(404-63)

MARGE DE LA RELIURE

Le 18 novembre 1963.



Avis de motion  
zonage T.D.  
1<sup>er</sup> secteur.

M. l'échevin Jacques Pichette donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement qui aura pour effet de régler le zonage dans le premier secteur de Terrasse Duvernay et qui abrogera le règlement No. 103.

Modification  
au règlement  
132-N.  
E. Bourassa.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,  
SECONDE par M. J. Hormidas Martin,

(406-63)

Que le règlement No. 132-N concernant l'entretien du fossé Câbles de Lyon soit et est amendé comme suit: A l'annexe "A" la superficie contributive d'une partie du lot 33 appartenant à M. Emile Bourassa sera à l'avenir de 72,000 pieds et non 3 arpents comme précédemment indiqué.

ADOPTE.

Comité conjoint  
pour étude-égout.

(407-63)

A la suggestion de l'ingénieur municipal et de M. Maurice Vézina, Ing. P. ingénieur-conseil, il est question de la formation d'un comité conjoint pour fins d'études au sujet des égouts et de tous les problèmes se rattachant à ce sujet, après explications du Maire, il est

PROPOSE par M. J. Hormidas Martin,

SECONDE par M. Alfred Piché,

Que demande soit faite à la Cité des Trois-Rivières de bien vouloir procéder à la formation d'un comité conjoint pour fins d'études des problèmes d'égout et de tous les problèmes s'y rattachant;

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest nomme par les présentes les membres suivants pour faire partie dudit comité conjoint:

Son Honneur le Maire Jules Montour,  
M. Roland Desaulniers, C.G.A. secrétaire-trésorier,  
M. Roger Houde Ing. P. ingénieur municipal,  
Me. Ludovic Laperrière, avocat, aviseur légal,  
M. l'échevin Jacques Pichette, Ing. P.

Qu'une copie des plans et du rapport préparés par M. Maurice Vézina, Ing. P., pour le compte de la Ville de Trois-Rivières-Ouest soit ~~soient~~ remises aux autorités de la Cité des Trois-Rivières.

ADOPTE.

Plans de M. Vézina  
Collecteurs-égout.  
(408-63)

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que le plan portant le numéro 1, préparé par M. Maurice Vézina, Ing. P., démontrant les collecteurs d'égout sanitaire ralliant une future usine d'épuration des eaux vannes à être construite conjointement avec la Cité des Trois-Rivières, ainsi que le plan portant le numéro 2 préparé par le susdit ingénieur, démontrant les collecteurs de canalisation des eaux pluviales soient et sont acceptés en principe par la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

Que le rapport accompagnant les plans ci-haut mentionnés soit et est accepté en principe.

Que les deux (2) plans ainsi que le rapport préparés par M. Maurice Vézina, Ing. P. soient envoyés à la Régie d'Épuration des Eaux du Québec.

Le 18 novembre 1963.



Que copie de cette résolution soit envoyée à la Régie d'Épuration des Eaux du Québec pour approbation.

ADOPTÉ.

En raison de démolition de bâtiments, il est

PROPOSE par M. Jacques Dugré,

SECONDE par M. Alfred Piché,

Que l'évaluation de M. Auguste Bettex inscrite au numéro d'ordre 2545 du rôle d'évaluation de la Ville de Trois-Rivières-Ouest soit modifiée pour soustraite un montant de \$1710.00 portant l'évaluation totale de cette propriété de \$6835.00 qu'elle était à \$5125.00

ADOPTÉ.

L'échevin Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement qui aura pour effet de décréter que les machineries et accessoires qui sont immeubles par destination ou qui le seraient s'ils appartenaient au propriétaire du fonds ne seront pas imposables dans la municipalité et ce pour un terme de trois (3) années.

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. J. Hormidas Martin,

Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer mensuellement la somme de \$72.80 à Pye Electronic, pour location du système de radio-téléphone.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. JACQUES Pichette,

Que les mutations au nombre de 32 pour le mois d'octobre 1963, fournies par le bureau d'enregistrement des Trois-Rivières soient et sont adoptées pour inscription aux livres de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉ.

A la suite d'un projet soumis par M. Guy Béliveau, A.G. il est

PROPOSE par M. J. Hormidas Martin,

SECONDE par M. Alfred Piché,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte de porter la rue projetée KJAB à l'extrémité sud-est de la rue 2-18 pour que celle-ci soit prolongée jusqu'au lot 2-4 le tout suivant le plan préparé par M. Guy Béliveau, A.G. et daté le 12 novembre 1963. Cependant la condition suivante est faite: M. Joseph Dionne devra donner à la Ville de Trois-Rivières-Ouest une servitude pour services publics dans une des deux (2) lignes suivantes toujours suivant le même plan; ligne KJ ou ligne AB.

ADOPTÉ.

MARGE DE LA RELIURE

Diminution  
éval. A. Bettez.  
(409-63)

Avis de motion  
Machineries nom  
imposables.

Loyer radio-tel.  
(411-63)

Mutations.  
(412-63)

Prolongement  
rue Girard.  
(413-63)

Le 18 novembre 1963.

Requête pour  
feux de circula-  
tion.

(414-63)

Une requête portant 229 signatures des résidents des secteurs Val-Mauricie, Démontigny, Bellevue, Quadrex, Duval-Bellemare-Bourassa, parvient au Conseil. Cette requête demande au ministère de la Voirie provinciale l'installation de feux de circulation à l'angle boulevard Mauricien et rue Notre-Dame. Le Conseil juge à propos d'appuyer cette requête, il est donc



PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Alfred Piché,

Que le Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie fortement la requête portant 229 signatures et demandant l'installation de feux de circulation à l'angle du boulevard Mauricien et de la rue Notre-Dame.

ADOPTE.

B. Longval,  
Insp. Brigade  
Scolaire.

(415-63)

A la demande des autorités de la commission Scolaire de la Banlieue des Trois-Rivières, il est

PROPOSE par M. J. Hormidas Martin,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que M. Bernard Longval, responsable de la Brigade Scolaire pour la Ville de Trois-Rivières-Ouest, soit et est nommé Inspecteur aux fins de la dite Brigade.

ADOPTE.

Autobus.

Son Honneur le Maire aborde le sujet des autobus. Explications à l'effet qu'une entente avait été prise et par les autorités municipales et par les autorités de la Compagnie de Transport St-Maurice. Suivant cette entente que le maire avait déjà expliquée aux membres du Conseil en comité privé, l'horaire devait être comme suit: aux heures de pointe le service devait être aux 20 minutes et entre ces heures à toutes les demi-heures.

Depuis cette rencontre les autorités de la compagnie de transport St-Maurice auraient changé d'idée et l'horaire serait affichée pour être un service aux 20 minutes aux heures de pointe, aux demi-heures à la Pointe à Lacerte et aux heures à Val-Mauricie et Démontigny.

Le Maire averti les membres du Conseil que M. Kirouac, représentant de la compagnie d'autobus est supposé venir donner des explications ce soit même. La discussion reprendra donc un peu plus tard.

Remerciements  
St-Jean-Baptiste

Par lettre la Société St-Jean-Baptiste de Trois-Rivières remercie les autorités de la Ville de Trois-Rivières-Ouest pour l'octroi de \$10.00 pour le prêt d'Honneur.

Boites aux lettres et service postal Ste-Marguerite.

Par lettre le maître de poste avise les membres du Conseil que la demande concernant la livraison du courrier sur les rue Carillon, Bettez et Gagnon, fera le sujet d'une vérification et qu'un rapport favorable sera fait au ministère des postes.

Pour ce qui est de l'installation de boites aux lettres, le tout est approuvé en principe par le ministère et le ou vers le 1er décembre 3 boites seront installées, l'une près de la rue Bellemare, une près du boulevard Mauricien et l'autre près de la rue Démontigny.

Le 18 novembre 1963.



M. Pierre Laporte, ministre des Affaires Municipales, fait parvenir un chèque au montant de \$4,077.06 représentant le solde du 4 ième versement d'une subvention totale de \$57,078.84 répartie sur une période de 7 ans. Cet octroi est accordé en vue d'aider la ville à défrayer le coût du service de la dette des emprunts contractés pour l'établissement de services municipaux d'aqueduc et d'égouts.

Octroi  
Aqueduc-égout.

Par lettre M. Wellie St-Louis réclame des dommages au montant de \$20.96 pour moteur de fournaise endommagé par l'arrêt de la pompe d'égout de la rue Lacerte. Le tout sera remis aux assureurs.

Domages  
W, St-Louis.  
Pompe.

Le Greffier de la Paix avise les autorités municipales à l'effet que le nécessaire en vue du remboursement des amendes imposées en vertu de nos règlements municipaux. Il s'agit ici des amendes imposées à MM. Clément Ricard et Jos. Dionne.

Amendes remises  
à la Ville.

Me. Gilles Guy Garceau, notaire, chargé par la ville de faire les recherches concernant les titres au sujet des égouts de Val-Mauricie parvient au Conseil. Le tout sera remis à l'aviseur légal pour étude.

Titres égout  
Val-Mauricie.

Par lettre la ligue des propriétaires de Terrasse Duvernay informe les autorités municipales à l'effet qu'ils ont reçu leur incorporation.

Inc. de la li-  
gue des propri-  
étaires.  
T-Duvernay.

Cette lettre sera conservée aux archives car elle contient les noms des membres de la direction de la dite ligue.

Le secrétaire-trésorier, R. Desaulniers, C.G.A. fait lecture de son rapport mensuel.

A la fin du rapport du secrétaire-trésorier, nous constatons l'arrivée de M. l'échevin Lauréat Côté, il est 9 hres. p.m. Avant cette heure M. Côté était retenu par ces affaires personnelles.

Autobus.

Avec l'arrivée de M. Kirouac représentant de la compagnie St-Maurice Transport, l'affaire des autobus revient en surface.

(416-63)

Une longue discussion s'engage. M. Lauréat Côté dit que les autobus perdent beaucoup de temps sur leur parcours, et que si le service était meilleur les usagés seraient certainement plus nombreux.

M. Kirouac dit qu'il est autorisé à soumettre deux projets:

- a) Aux heures d'affluence aux 20 minutes, aux heures creuses aux demi-heures à la Pointe à Lacerte et aux heures à Val-Mauricie et Démontigny.

Le Maire suggère un compromis en demandant que la période des heures d'affluence ou de pointe soit portée de 6 hres. p.m. à 8 hres. p.m.

Sur suggestion de contribuables présents dans la salle le maire demande d'avoir le service à toute les demi-heures à l'angle du boulevard Mauricien et rue Notre-Dame à la place de Pointe à Lacerte. Cette suggestion rencontre l'assentiment du Conseil faute de pouvoir faire plus, il est PROPOSE par M. Lauréat Côté,

SECONDE par M. J. Hormidas Martin,

Que demande soit faite à la Compagnie de Transport St-Maurice d'établir l'horaire suivant: aux heures de pointe service à

MARGE DE LA RELIURE



Autobus...

toutes les 20 minutes; ces heures de pointe doivent comprendre de 6 hres. a.m. à 9 hres. a.m. et de midi à 6 hres. p.m. Entre ces heures de pointe un service aux demi-heures sera donné jusqu'à la Pointe Lacerte et aux heures aux Secteurs Démontigny et Val-Mauricie.

ADOPTE.

Rapport de l'ingénieur.  
2 semaines.

Suit le rapport de l'ingénieur pour les deux premières semaines de novembre.  
Suivant ce rapport, il est

Dépot garantie  
N. Veillette Inc.  
(417-63)  
Et Régional Asp.

PROPOSE par M. Alfred Piché,

SECONDE par M. Lauréat Côté,

Que les dépôts de garantie de Régional Asphalte Ltée, pour le pavage de la rue Joliet au montant de \$750.00 et celui de Noé Veillette Inc. au montant de \$2023.00 pour le pavage des rues Mauriac et Du Fleuve soient retournés ou payés à ces deux firmes.

ADOPTE.

Dép. garantie 5%  
Clément Ricard  
Chaines T.D.  
(418-63)

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que la retenue de 5% faite sur le contrat des chaînes de béton au secteur Terrasse Duvernay soit payée à Clément Ricard. Cette retenue se monte à \$2,181.96

ADOPTE.

Estimé final  
C. Ricard.  
Gazonnage.  
(419-63)

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que l'estimé final concernant le gazonnage des bandes centrales et parcs suivant le règlement No. 107-D, au montant de \$900.00 soit payé à Clément Ricard.

ADOPTE.

Est. final pavage  
Joliet.  
Rég. Asphalte.  
(420-63)

PROPOSE par M. Lauréat Côté,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que l'estimé final concernant le pavage de la rue Joliet au montant de \$6,742.50 soit payé à Régional Asphalte Ltée.

ADOPTE.

Est. final pavage  
Mauriac.  
N. Veillette Inc.  
(421-63)

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Alfred Piché,

Que l'estimé final au montant de \$19,891.85 concernant le pavage de la rue Mauriac soit payé à Noé Veillette Inc. Ce montant représente un extra au montant de \$698.87 qui est par la présente approuvé.

ADOPTE.

Le 18 novembre 1963.



M. Roger Houde, Ing. P. ingénieur municipal par le en-  
suite du projet du chemin de ceinture de Trois-Rivières.  
D'après l'ingénieur il serait très avantageux pour la  
Ville de Trois-Rivières-Ouest de prendre entente avec  
la Cité des Trois-Rivières concernant ce chemin dans le  
but de l'acheminer dans notre territoire. De cette  
manière nous aurions un débouché entre les deux secteurs  
de la ville et notre centre commercial profiterait  
grandement des clients que ce chemin acheminerait sur  
la rue Laurentien.

M. Henri Guilbert émet l'opinion de faire les recherches  
nécessaires pour connaître le prix que la Ville serait  
appelée à payer dans cette participation; on ne peut  
pas engager la ville sans savoir où nous allons du côté  
coût. Il est donc

PROPOSE par M. Alfred Piché,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que M. Roger Gélinas, A.G., soit et est autorisé à faire  
le relevé topographique concernant le chemin de ceinture  
pour conduire le dit chemin vers l'axe de la rue Laurentien.

ADOPTE.

M. Henri Guilbert, échevin, s'informe auprès de l'ingénieur  
ce qui se passe concernant le nivellement des rues. M. Guil-  
bert aurait reçu des plaintes à l'effet que le travail  
aurait été fait de façon lamentable.

M. Houde. I.P. donne l'information à l'effet qu'il y a  
eu une semaine de pluie et que toutes les rues en gravier  
étaient toutes en très mauvais état.

De plus l'ingénieur dit que les inspecteurs de rue ne  
font pas leur travail et les plaintes s'acheminent vers  
le bureau. C'est à la suite de nombreuses plaintes de  
contribuables qu'il a donné ordre de faire niveller les  
rues.

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que l'ingénieur municipal Roger Houde, Ing. P. soit et  
est autorisé à préparer les plans nécessaires pour la  
confection des égouts, du pavage et des chaînes de rues  
pour le deuxième secteur de Terrasse Duvernay afin d'être  
prêts à commencer ces travaux à bonne heure au printemps.

ADOPTE.

M. Jules Janvier soumet l'affaire d'une dispute entre  
voisin concernant une clôture. M. Janvier explique que  
ses voisins ne sont pas trop sociables et c'est pour  
cette raison qu'il a érigé cette clôture.

Comme ce secteur, Ste-Marguerite, n'est pas zoné aucun  
règlement municipal décrète la hauteur des clôtures.  
On réfère au code civil qui permet une clôture d'une  
hauteur de 10 pieds. Comme cette clôture n'est haute  
que de 8 à 9 pieds les autorités municipales ne peuvent  
rien faire dans cette affaire.

Sur ce la séance est levée.

Jean Montreuil Maire.  
J. Desaulniers Sec-Trés.

MARGE DE LA RELIURE

Chemin de  
Ceinture.

(422-63)

Affaire de  
nivelleuse.

Préparation  
des plans pour  
2<sup>e</sup>ème secteur  
T-Duvernay.

(423-63)

Affaire de  
clôture entre  
voisins.

Le 2 décembre, 1963.

*J. M.*  
Maire  
1973  
Sec. Trés

Présences

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 21<sup>ème</sup> jour de décembre, 1963 sous la présidence de son Honneur le Maire Jules Montour; étaient aussi présents MM. Les échevins J. Hormidas Martin, Lauréat Coté, Jacques Dugré, Henri Guilbert, Jacques Pichette et Alfred Piché.

Procès-verbaux  
(424-63)

PROPOSE PAR M. Jacques Pichette,

SECONDE PAR M. J. Hormidas Martin,

Que les procès-verbaux des assemblées des 4, 6 et 18 novembre 1963 soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières Ouest et dont copie a été remise à chaque Membre du Conseil entre 1 hre et 2 hres p.m. le 30 novembre, 1963.

ADOPTÉ.

Comptes 6-C & 7-C  
(425-63)

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Jacques Pichette,

Que les listes de comptes portant le numéro 6-C pour un montant de \$7,177.70 et 7-C pour un montant de \$26,512.<sup>04</sup> soient et sont approuvées pour paiement. Ces deux (2) listes ont été étudiées en comité privé en date du 27 novembre, 1963.

ADOPTÉ.

Poteaux  
Blvd. St-Jean  
(426-63)

PROPOSE PAR M. Jacques Dugré,

SECONDE PAR M. Jacques Pichette,

Que demande soit faite à la Compagnie d'électricité - Shawinigan de bien vouloir faire le déplacement de poteaux sur le boulevard St-Jean à l'emplacement de la correction de courbe et ceci dans le but de rapprocher les lampes de rues du nouveau tracé du boulevard.

ADOPTÉ.

No. 63-N-3 Avis  
de motion maintenue

M. L'échevin, Hormidas Martin qui avait donné un avis de motion concernant le fossé Lambert-Rouette maintient son avis de motion et demande à l'ingénieur municipal, M. Roger Houde, Ing. P., de préparer un estimé du coût des travaux à exécuter ainsi qu'un devis des travaux qui sera annexé au règlement futur.

PROPOSE PAR M. Jacques Dugré,

SECONDE PAR M. Jacques Pichette,

Que l'évaluation du deuxième secteur de Terrasse Duvernay secteur compris dans le plan préparé par Roger Gélinas, A.C. et approuvé par le Ministère des Terres & Forêts en date du 9 octobre, 1963 soit homologuée au montant de \$74,975.<sup>00</sup> Que l'évaluation d'un immeuble appartenant à M. J. Auguste Bettez et portant le numéro d'ordre 2545 soit homologué au montant de \$5,125.<sup>00</sup>

ADOPTÉ.

Homologation  
nouvelle évaluation  
(427-63)

Le 2 décembre, 1963

Maire

1074

Sec. Trés

Nomination  
Pro-Maire  
(428-63)

M. J. Hormidas Martin, pro-maire sortant de charge remercie les Membres du Conseil pour l'aide qu'il a reçue au cours de son terme et suggère M. L'échevin, Alfred Piché pour lui succéder, il est donc:

PROPOSE PAR M. J. Hormidas Martin,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

Que M. L'échevin Alfred Piché soit et est nommé pro-maire pour le prochain terme de trois (3) mois.

ADOPTÉ.

M. Piché remercie les Membres du Conseil pour la confiance qu'ils lui portent.

Son Honneur le Maire remercie M. Martin pour le travail accompli et souhaite un fructueux terme à M. Piché.

Modifications aux  
règlements  
(429-63)

PROPOSE PAR M. Jacques Pichette,

SECONDE PAR M. Lauréat Coté,

Que le règlement No.107 soit et est modifié pour inclure à l'article 1 les nos. de subdivisions suivantes: 161-81, 160-57, 160-58, 160-56, 160-163 à 160-173 inclusivement.

Que les règlements Nos. 107-A, 107-B et 107-C et 107-D soient et sont modifiés pour inclure à l'article 1 de chacun de ces règlements les subdivisions Nos. 161-81, 161-146, 161-147, 161-148, 161-156, 161-157, 161-158,

Que le règlement No.109 soit et est modifié pour inclure à l'article 1 la subdivision suivante: No. 40-101.

ADOPTÉ.

Evaluation  
biffée (Pont)  
(430-63)

PROPOSE PAR M. Jacques Dugré,

SECONDE PAR M. Lauréat Coté,

Qu'en raison d'avis d'expropriation en vue de l'érection du pont sur le fleuve St-Laurent, une évaluation se totalisant à \$125,660.00 soit biffée de la colonne des biens imposables pour être portée à la colonne des biens non imposables.

ADOPTÉ.

Taxe biffée  
Office des  
signaux  
(431-63)

En raison d'un reçu fait par erreur au fonds général, il est,

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. J. Hormidas Martin,

Que le montant de \$20.00 représentant la compensation d'aqueduc 1962 chargée à L'Office des signaux soit biffé en raison de paiement porté au fonds général.

ADOPTÉ.

Le 2 décembre, 1963.

*J. M.*  
Maire  
1075  
Sec-Trés  
*A*

Avis de motion aqueduc Roulottes

M. L'échevin J. Hermidas Martin donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement qui aura pour effet de modifier le règlement No. 57-D dans le but d'imposer une compensation de \$1.00 par mois par sortie d'eau sur terrain servant au stationnement des roulottes.

Avis de motion Roulottes

M. L'échevin Jacques Pichette donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement qui régiera les roulottes.

Avis de motion municipalisation

L'échevin Jacques Pichette donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement qui aura pour effet de municipaliser l'enfouissement sanitaire, la ceuillette des vidanges, l'entretien des chemins et des rues en été et l'entretien des égouts. Ce règlement abrogera ou modifiera tout règlement traitant des sujets ci-haut mentionnés.

Budget 1964

M. Roland Desaulniers, C.G.A. secrétaire-trésorier fait lecture du budget pour l'exercice financier 1964.

Son Honneur le Maire, Jules Montour donne quelques explications concernant le budget. Le taux demeure le même pour le général et l'aqueduc mais des services sont accordés sans taxes spéciales, ces services sont, l'enfouissement sanitaire, la ceuillette des vidanges, l'entretien des chemins et rues en été, et l'entretien des égouts.

Après ces explications, M. l'échevin Jacques Pichette demande quel montant représente en moyenne, les taxes spéciales mentionnées par le Maire. Le secrétaire-trésorier répond que tout dépend du secteur mais la moyenne se situerait entre \$0.50 et \$0.65. M. Pichette conclue donc que le budget représente véritablement une diminution de taxes.

Taux des Taxes (432-63)

PROPOSE PAR M. Jacques Pichette,

SECONDE PAR M. Alfred Piché,

Que le budget pour l'exercice financier 1964 soit et est adopté tel que lu et rédigé par le secrétaire-trésorier: Que le taux de la taxe foncière 1964 soit et est fixée à \$0.40 du \$100.00 d'évaluation; Que le taux de la taxe spéciale d'aqueduc soit et est fixée à \$0.30 du \$100.00 d'évaluation.

ADOPTE.

Enfouissement sanitaire G. Ricard

M. Alfred Piché s'informe à savoir si l'ancien site d'enfouissement sanitaire va être complé bientôt. Réal Fleury dit qu'il a avisé par lettre M. Clément Ricard de ce fait. M. Ricard sera de nouveau avisé.

Avis de motion Fonds de roulement

L'échevin Lauréat Coté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement qui aura pour effet d'établir un fonds de roulement

Fonds de roulement \$50,000. 433-630

PROPOSE PAR M. Lauréat Coté,

SECONDE PAR M. Alfred Piché,

Le 2 décembre, 1963.

Maire  
1076  
Sec-Trés

Que demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales et à la Commission Municipale de Québec d'autoriser la Ville de Trois-Rivières-Ouest à constituer un fonds de roulement dont le capital ne dépassera pas \$50,000.

ADOPTE.

Maire délégué  
Conseil Comté  
Riv. Ste-Marguerite  
(434-63)

PROPOSE PAR M. Jacques Dugré,

SECONDE PAR M. Jacques Pichette,

Que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est nommé délégué au Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest auprès du Conseil de Comté, (St-Maurice) pour fins du cours d'eau Ste-Marguerite. Le maire sera accompagné pour ces négociations de MM. Bernard Montour syndic, Alfred E. Gagnon et Roland Beaudoin.

Règ. No. 107-  
N-1 zonage  
(435-63)

PROPOSE PAR M. Jacques Pichette,

SECONDE PAR M. Jacques Dugré,

Que le règlement No. 107-N-1 établissant des zones résidentielles aux deuxième secteur de Terrasse Duvernay, soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et qu'une assemblée des électeurs intéressés soit et est convoquée pour être tenue le 9 décembre, 1963 à 7 hres P.M. au lieu ordinaire des sessions du Conseil Municipal.

ADOPTE.

Avis de  
motion Chiens

M. L'échevin J. Hormidas Martin donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine session un règlement concernant les chiens et qui abrogera tout règlement déjà établi sur le même sujet. Ce règlement établira une taxe annuelle sur tout chien au montant de \$2.00

Aug. évaluation Succ.  
Aubry  
(436-63)

PROPOSE PAR M. Jacques Pichette,

SECONDE PAR M. Jacques Dugré,

Que les Officiers municipaux soient et sont autorisés à augmenter à sa valeur réelle la nouvelle subdivision de la succession Aubry.

ADOPTE.

Poteaux rue  
Père Sylvain  
(437-63)

PROPOSE PAR M. Lauréat Côté,

SECONDE PAR M. J. Hormidas Martin,

Que demande soit faite à la Compagnie d'électricité Shawinigan de bien vouloir faire le déplacement de poteaux rue Père Sylvain pour les placer dans la ligne de la rue. La Ville de Trois-Rivières-Ouest paiera pour ce travail une somme n'excédant pas \$200.00

ADOPTE.

Le 2 décembre, 1963.

Maire  
1077  
Sec-Tres

Approbations  
63-N-2 et  
131-N

Lecture des approbations du Ministère des Affaires Municipales et de la Commission Municipale de Québec concernant les règlements d'emprunt Nos. 63-N-2 (\$2,925.) et 131-N (\$9,900.00)

Aug. tarif  
autobus  
(438-63)

La Cie de Transport St-Maurice fait parvenir aux Autorités Municipales copie d'une lettre adressée à M. Pierre Roger, C.R. Vice-Président de la Régie des Transports. Par cette lettre la Compagnie d'autobus donne les raisons appuyant sa demande relative à l'augmentation de tarif demandée par cette dernière. La lettre est accompagnée d'une copie des états financiers de cette Compagnie pour les dix (10) premiers mois de l'année 1963. A la suite de la production de ces documents, il est:

PROPOSE PAR M. Lauréat Coté,

SECONDE PAR M. Jacques Pichette,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest s'oppose à toute augmentation de tarif de la part de la Compagnie de Transport St-Maurice en raison du double tarif déjà chargé dans le territoire de cette Ville. Cette objection cessera avec la disparition du double tarif.

Que copie de cette résolution soit envoyée à la Régie des Transports ainsi qu'à la Compagnie de Transport St-Maurice.

ADOPTE.

Roger St-Pierre  
(Borne Bornes)

Par lettre, M. Roger St-Pierre se plaint d'un trou d'eau face à sa demeure rue Lacerte et aussi que ses bornes de propriété ont été arrachées par le contracteur de la Ville. Le trou a été comblé et l'affaire des bornes sera réglée par l'ingénieur.

Décharges des  
ponceaux

La Voirie Provinciale qui procède à la réfection des ponceaux rue Notre-Dame demande, par lettre que la Ville fasse le nettoyage des décharges adjacentes aux ponceaux. Le principal problème provient du fossé du lot No. 42 (rue Mauriac). M. J.G. Demontigny sera convoqué à un Comité privé pour étudier et remédier au détournement du fossé en question. M. Paulin locataire affecté par le refoulement de ce fossé explique les dommages qu'il a déjà subis. Après les explications à l'effet que les Autorités vont faire l'impossible pour remédier à la situation M. Paulin semble satisfait.

Contrat A.  
Charbonneau  
vs.  
Ville

Me. G.G. Garceau fait parvenir le contrat de vente par Armand Charbonneau à la Ville de Trois-Rivières-Ouest d'un terrain en vue de la construction d'un réservoir additionnel. Le contrat est daté du 11 novembre, 1963.

Concentrique  
"F"

La Cité des Trois-Rivières, par son gérant Roger Lord, Ing.P., soumet un plan préparé par l'urbanisme Robert concernant la concentrique "F" ou chemin de ceinture. Ce sujet sera étudié en comité privé.

Rapport B.B.

M. Bertrand Gilbert, inspecteur de la construction fait lecture de son rapport mensuel.

Rapport Ing.

L'ingénieur municipal fait son rapport mensuel.

Comptes à  
envoyer  
(43 9-63)

Le 2 décembre, 1963.  
PROPOSE PAR M. Jacques Dugré,

Maire  
1078  
Sec-trés

SECONDE PAR M. Jacques Pichette,

Que les comptes suivants soient envoyés pour  
paiement des tuyaux en bordure du Chemin Ste-Marguerite:

M. Fetterly: \$50.16  
M. Armand Janvier: 25.08  
M. Jos. Janvier 22.06

Estimé final  
Nord rue Lacerte  
(440-63)

PROPOSE PAR M. Lauréat Coté,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

Que les comptes suivants soient payés en vertu du réglé-  
ment No. 63-N-2 confection partie nord rue Lacerte:

Clément Ricard \$818.19  
De L'Orme Construction 1471.02

Ces montants représentent l'estimé final de ce contrat.

ADOPTE.

Estimé final  
4ième Ave.  
(441-63)

PROPOSE PAR M. Hormidas Martin,

SECONDE PAR M. Jacques Pichette,

Que le montant de \$517.36 représentant l'estimé final  
de la confection de la 4ième Avenue soit payé à De  
L'Orme Construction.

ADOPTE.

Répartition  
4ième Ave.  
(442-63)

PROPOSE PAR M. J. Hormidas Martin,

SECONDE PAR M. Jacques Pichette,

Que le montant de \$517.36 représentant le coût des tra-  
vaux de confection de la 4ième Avenue soit répartie  
sur une période de trois (3) années.

ADOPTE.

Estimé No. 1  
égout Père  
Sylvain  
(443-63)

PROPOSE PAR M. Jacques Pichette,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

Que le montant de \$2,361.96 représentant l'estimé N c. 1  
des travaux de confection de l'égout pluvial rue Père  
Sylvain soit payé à De L'Orme Construction. Cependant,  
il sera déduit de ce montant le coût des matériaux  
payés par la Ville.

ADOPTE.

Comité Commer-  
ce Industrie  
(444-63)

PROPOSE PAR M. Alfred Piché,

SECONDE PAR M. J. Hormidas Martin,

Qu'il soit formé un comité municipal nommé "Commerce-  
Industrie" en vue de promouvoir dans la Municipalité  
le Commerce et l'Industrie. Ce comité sera formé de MM.

Maire  
1079  
Sec-Trés  
*A*

Le 2 décembre, 1963.

Lauréat Coté, échevin,  
Lucien E. Guay,  
Elzéar St-Arnault,  
Robert Boucher,  
Bernard Montour,  
Eddy Normandin,  
J.R. Gagnon.

ADOPTE.

Comité urbanis-  
me  
(445-63)

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Lauréat Coté,  
Qu'il soit formé un comité municipal d'urbanisme en vue  
d'étudier et de seconder les urbanistes municipaux. Ce  
comité sera formé de Messieurs:  
Jacques Pichette,  
Marcel Tousignant,  
Abel Charbonneau,  
H.P. Vaillancourt,  
Armand Charbonneau  
Germain Prince  
Adrien Guay,  
Germain Massicotte,  
Lucien L'Heureux.

ADOPTE.

Emprunt tem-  
poraire  
\$11,000.  
(446-63)

PROPOSE PAR M. Jacques Pichette,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

Que demande soit faite à la Commission Municipale de  
Québec de bien vouloir approuver un emprunt temporaire  
au montant de \$11,000.00 à être effectué à la Banque  
Provinciale du Canada, et ce, en attendant le produit  
de la vente des obligations à être émises en vertu des  
règlements Nos. 63-N-2 et 131-N.

Que Son Honneur le Maire Jules Montour et le Secrétaire-  
trésorier soient et sont autorisés à signer le billet à  
cet effet dès que l'approbation requise aura été reçue.

ADOPTE.

Rapport chef  
pompiers  
(44763)

M. L'ingénieur fait rapport à l'effet qu'il n'a pas  
reçu le rapport mensuel de M. Emilien Launier sur le  
service des incendies pour le mois de novembre. A la  
suite de cet avis, il est,

PROPOSE PAR M. Lauréat Coté,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

Que M. Emilien Launier, chef-pompier soit avisé de  
produire son rapport mensuel pour être lu à la session  
du premier lundi du mois.

ADOPTE.

Sur ce, la séance est levée.

Jules Montour Maire  
Desautels Sec.-Trés.

Assemblée  
des électeurs  
règlement  
No. 107-N-1

Le 9 décembre, 1963.

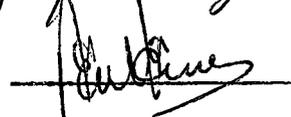
1080

Assemblée des électeurs concernés dans le règlement No. 107-N-1 établissant des zones résidentielles au secteur Terrasse Duvernay Section "B" tenue le 9ième jour de décembre 1963 à 7 heures P.M. sous la présidence de M. l'échevin Jacques Dugré; M. Réal Fleury agissant comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée débute par la lecture de l'avis de convocation, du certificat de publication et du règlement No. 107-N-1.

En aucun temps entre 7 heures P.M. et 8 heures P.M. aucun électeur intéressé ne s'est présenté pour demander que ledit règlement No. 107-N-1 ne soit soumis aux électeurs par voie de referendum.

A 8 heures P.M. le président, M. l'échevin Jacques Dugré déclare le règlement No. 107-N-1 adopté par les électeurs suivant les prescriptions de l'article 426 section 1 de la Loi des Cités & Villes.

 Président  
 Secrétaire.

Le 16 décembre, 1963.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 16ième jour de décembre, 1963 au lieu ordinaire des sessions sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; étaient aussi présents Messieurs les échevins Jacques Dugré, Alfred Piché, Jacques Pichette, JHormidas Martin, Henri Guilbert et Lauréat Côté.

Procès-verbal  
assemblée 2  
décembre, 1963  
(448-63)

PROPOSE PAR M. Jacques Pichette,

SECONDE PAR M. Lauréat Côté,

Que le procès-verbal de l'assemblée du 2 décembre, 1963 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et dont copie fut remise à chacun des Membres du Conseil le Mercredi, le 11 décembre, 1963.

ADOPTE.

Liste de comp-  
tes No. 8-C  
(449-63)

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Alfred Piché,

Que la liste de compte No. 8-C soit et est approuvée pour paiement. Cette liste comporte une dépense totale

Le 16 décembre, 1963

1081

de \$2,833.89

ADOPTE.

Acceptation  
en principe  
concentrique  
"F"  
(450-63)

PROPOSE PAR M. J. Hormidas Martin,

SECONDE PAR M. Jacques Pichette,

Que le conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières Ouest accepte en principe le tracé de la concentrique appelée "F" qui longe la limite sud-ouest de la Cité des Trois-Rivières et qui devra chevaucher la limite à l'intérieur de la voie ferrée du Pacifique Canadien. Au sud-ouest de la voie ferrée la dite concentrique "F" dévie totalement dans la Ville de Trois-Rivières-Ouest pour se terminer dans l'axe de la rue Laurentien existant à l'intersection de la rue Bellefeuille et ce suivant le plan soumis par l'atelier d'urbanisme Robert et acceptée par l'ingénieur municipal, M. Roger Houde, Ing. P., et aussi par la firme d'urbanisme Soudre & Latté dont les services sont retenus par la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

Que par la présente résolution une homologation devra être faite dans le plus bref délai afin de co-ordonner les procédures d'homologation que la Cité des Trois-Rivières exécutent présentement.

Cette résolution n'engage pas le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest dans les travaux futurs qui feront l'objet de négociations entre les deux (2) Villes concernant la répartition du coût des travaux pour l'aménagement complet de cette importante artère.

ADOPTE.

Acte de quit-  
tabce pour  
B & M Const.  
\$1,645.25  
(451-63)

PROPOSE PAR M. Jacques Pichette,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

Que Me. Gilles Guy Garceau, notaire soit et est autorisé à préparer un acte de quittance finale conformément aux offres faites le 22 décembre, 1961 par la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, devenue depuis la Ville de Trois-Rivières-Ouest, à B & M Construction Ltd.,

Que la somme de \$1,645.25 soit payée à l'ordre du notaire ci-haut nommé pour le compte de B & M Construction Ltd.,

ADOPTE.

Achat d'un  
appareil  
photo-copie  
(452-63)

PROPOSE PAR M. Lauréat Côté,

SECONDE PAR M. Jacques Pichette,

Que le secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à faire l'achat d'un appareil à photo-copie de M. Guy Martel et, ce pour la somme de \$300.00

ADOPTE.

Le 16 décembre, 1963.

1032

Modifications  
reglements  
Nos. 78, 78-A  
97-A  
(453-63)

PROPOSE PAR M. Jacques Dugré,  
SECONDE PAR M. Jacques Pichette,

Que des modifications aux règlements soient effectuées  
comme suit, savoir:  
Règlement No. 78: retrancher 41-59, 41-60 et 41-33 et  
ajouter au même règlement 41-82, 41-84.  
Règlement No. 78-A: Ajouter 41-33, 59 à 69 inclusivement  
71 et 72, 74 à 81 inclusivement plus une partie N.S.  
appartenant à M. Paul Jacob dont le terrain a une super-  
ficie de 10,800 pieds.  
Règlement No. 97-A: ajouter 37-92 et 37-93.

A DOPTE.

Charges impu-  
tations aux  
règlements  
1963 & 62  
(454-63)

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,  
SECONDE PARM. Jacques Pichette,

Que les charges suivant la liste qui suit soient impli-  
quées aux règlements mentionnés dans la même liste comme  
frais de génie et revenus au département de l'ingénieur.

IMPUTATION AUX REGLEMENTS - 1963

Egout pluvial fossé Alfa-Demontigny	No. 128	996.10
Pavage liere partie du lier secteur T.D.	107-C	897.53
Pavage 2ième partie du lier secteur T.D.	107-D	2,727.33
Chaines de béton dans rues T.D.	107-C	3,496.38
Chaines de béton (Bande centrale) T.D.	107-D	867.53
Egout pluvial & sanitaire rue Lacerte	89-	268.70
Egout pluvial rues Pontoise & Amiens	107-D	746.33
Gazonnage Terrasse Duvernay	107-D	360.00
Pavage des rues Mauriac	78-N	2,023.99
Pavage de la rue Jolier	112-N	734.47
Confection de la rue Lacerte	63-N	241.80
Confection de la 4ième Ave. No. 12	-	54.51
Egout pluvial dans Secteur T.D.	107-B	228.82
Egout & Pavage secteur Delormier	97-A	1,651.64
Rapiéçage de la liere rue Demontigny No. 12	-	240.00
Travaux d'hiver	131-N	1,067.49
Préparation des plans pour égout sanitaire 2ième secteur de la Terrasse Duvernay	-	2,900.00

1 9 6 2

Pavage Beaudry	73-B	66.02
Egout Ste-Catherine	89	44.22
Egout Terrasse Duvernay	107-B	341.80
Pavage Terrasse Duvernay	107-A	303.84
Egout & Pavage Delormier	97-A	446.77
Egout Ste-Catherine	89	<u>133.24</u>

TOTAL: \$20,828.81

ADOPTÉ.

Le 16 décembre, 1963.

1083

augmentation  
de \$4,005.  
succ. Dame  
Donat Aubry  
(455-63)

PROPOSE PAR M. Jacques Dugré,  
SECONDE PAR M. Jacques Pichette,

Que l'évaluation en ce qui a trait au terrain  
seulement à la nouvelle sub-division de la suc-  
cession de dame Donat Aubry préparée par M. Marc  
Lefrançois, arpenteur géomètre le 7 août, 1963 soit et  
est homologuée avec une augmentation de \$4,005.

ADOPTÉ.

Mutations  
novembre  
(456-63)

PROPOSE PAR M. Jacques Pichette,  
SECONDE PAR M. Lauréat Coté,

Que les mutations de novembre, 1963 soient adoptées telles  
que présentées par le Bureau D'Enregistrement du District  
des Trois-Rivières pour inscription aux livres de Trois-  
Rivières-Ouest.

ADOPTÉ.

aug. trans-  
port MM.  
J.M. Guin  
B. Gilbert  
(457-63)

PROPOSE PAR M. Jacques Pichette,  
SECONDE PAR M. Alfred Piché,

Que la compensation de transport attribuée à M. Jean-  
Marie Guin soit portée de \$1,000. par année à \$1,200.  
par année; que la compensation de transport attribuée  
à M. Bertrand Gilbert soit portée de \$40.00 à \$70.00 par  
mois.

ADOPTÉ.

Plan ass-  
groupe  
(458-63)

PROPOSE PAR M. Jacques Pichette,  
SECONDE PAR M. Lauréat Coté,

Que le plan d'assurance-groupe pour couvrir les Officiers  
et les employés de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, sou-  
mis par M. J. Claude Deshaies de la firme P.E. Farneton  
et Pierre Lajoie Inc., soit et est acceptée et que la ville  
de Trois-Rivières-Ouest en acquitte 50% de la prime.  
Ce plan entrera en vigueur le 1er janvier, 1964.

ADOPTÉ.

résolution  
rescindée  
re: DeCotret  
Ferron,  
Robert & Co  
(459-63)

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,  
SECONDE PAR M. Jacques Pichette,

Que la résolution nommant la firme De Cotret, Ferron,  
Robert & Compagnie, vérificateur, passée le 21 juin,  
1963 et inscrite au livre des minutes de la Paroisse des  
Trois-Rivières à la désignation paginale 989 paragraphe  
2ième soit et est rescindée à toute fin pratique.

ADOPTÉ.

Lel. décembre

1084

M. Langevin  
nommé véri-  
ficateur  
(460-63)

PROPOSE PAR M. Lauréat Coté,  
SECONDE PAR M. Alfred Piché,

Que la firme de comptables Langevin, Pellerin & Compagnie soit et est nommée vérificateur pour l'exercice financier en cours.

ADOPTÉ.

Fêtes civi-  
ques 26 Dec.  
2 janvier  
(461-63)

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,  
SECONDE PAR M. Jacques Dugré,

Que le 26 décembre, 1963 et le 2 janvier 1964 soient et sont déclarés jours de fêtes civiques dans le territoire de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉ.

Période de  
10 mts.  
C.K.T.M. TV  
(462-63)

PROPOSE PAR M. Jacques Pichette,  
SECONDE PAR M. Alfred Piché,

Que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à retenir une période de dix (10) minutes au poste de télévision C.K.T.M. au prix de \$83.50 dans le but de présenter à la population de Trois-Rivières-Ouest les Voeux de la Nouvelle Année de la part du Conseil Municipal ainsi que pour donner les grandes lignes du programme futur des Autorités.

ADOPTÉ.

Adoption  
reg. 63-N-3  
(463-63)

PROPOSE PAR M. J.H. Martin,  
SECONDE PAR M. Jacques Pichette.

Que le règlement No. 63-N-3 soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉ.

Avis de  
motion  
maintenue  
re: chiens

Monsieur J. Hormidas Martin maintient l'avis de motion qu'il a donné antérieurement en vue de la confection d'un règlement sur les chiens.

Fonds de  
roulement

M. Lauréat Coté, maintient son avis de motion concernant la formation d'un fonds de roulement.

Parcs à  
roulottes

M. J. Hormidas Martin maintient son avis de motion concernant un règlement qui règlera l'aqueduc dans les parcs à roulettes.

municipali-  
sation  
services

M. Jacques Pichette maintient son avis de motion concernant la municipalisation de certains services.

Avis de motion  
Fonds Ind.  
\$300,000.00

L'échevin Lauréat Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine session un règlement dans le but de créer un fonds industriel au montant de \$300,000.00

Le 16 décembre, 1963.

1085

Taux horaire  
re: travaux  
d'hiver même  
que 62-63

Lecture d'une lettre du Ministère des Affaires Municipales par laquelle les Autorités gouvernementales de la Province de Québec avise la Municipalité que le taux horaire qui sera accepté pour les travaux d'hiver sera celui payé au cours de l'année 62-63.

Feux cligno-  
tants rue N. D.  
E lvd. Mauri-  
cien.

Le Ministère de la Voirie avise les Autorités Municipales que ce Ministère ne peut accéder à la demande d'installation de feux de circulation au carrefour de la rue Notre-Dame - Boulevard Mauricien; cependant, ils procéderont à l'installation de feux clignotants sous peu.

Réclamation  
de M. W.  
St-Louis.

Me. Rémi Paul, Avocat au nom de M. Wellie St-Louis propriétaire d'un immeuble rue Lacerte réclame un montant de \$153.46 pour dommages dubits lors d'un refoulement d'égout. Photocopies de cette lettre furent remises à l'Avisseur Légal et aux Assureurs.

Cession de  
rue par A.  
Sirois.

Une lettre de M. André Sirois, président de Sirois Auto offre de céder à la Ville de Trois-Rivières-Ouest la partie de la rue 3-16 leur appartenant.

(464-63)

PROPOSE PAR M. Jacques Pichette,

SECONDE PAR M. J. Hormidas Martin,

Que le Notaire Gilles Guy Garceau soit et est autorisé à préparer un contrat de cession de rue pour le compte de la Ville de Trois-Rivières-Ouest. Il s'agit ici de la rue portant le numéro cadastral 3-16 appartenant à Sirois Auto.

Que Son Honneur le Maire, Jules Montour soit et est autorisé à signer le dit contrat.

ADOPTÉ.

Tracé rue  
Girard  
(465-63)  
Plan No. A-5

Monsieur Guy Béliveau, arpenteur géomètre soumet un plan modifiant le tracé de la rue Girard et demande une résolution d'acceptation, il est donc:

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. J. Hormidas Martin,

Que le plan préparé par M. Guy Béliveau, Arpenteur-Géomètre, en date du 9 décembre, 1963 concernant une subdivision d'une partie du lot No. 2 du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, soit et est accepté par la Ville de Trois-Rivières-Ouest. Ce plan porte le numéro A-5 de la minute 110 du greffe de L'arpenteur-géomètre ci-haut nommé.

ADOPTÉ.

Comité con-  
joint Cité  
des 3-Riv.  
et T.R.O.  
re: épuration  
des eaux  
vannes.

Monsieur Roger Lord, Ing. P., gérant de la Cité des Trois-Rivières fait parvenir aux Autorités municipales l'accord nommant des représentants de la Cité sur un Comité conjoint traitant des problèmes d'épuration des eaux vannes. Les Membres désignés par la Cité des Trois-Rivières sont les suivants:

Le 16 décembre, 1963

1086 *JM*

Son Honneur le Maire Gérard Dufresne N.P.  
Messieurs les échevins, Gérard Bourget  
et Gaston Vallières,  
Messieurs Roger Lord, Robert Boisclair et  
Léopold Pinsonneault.

Un accusé de réception sera adressé à la Cité  
et par la même occasion demande leur sera faite de fixer  
la date de la première rencontre du Comité Conjoint.

Acceptation  
emprunt tem-  
poraire  
\$11,000.

La Commission Municipale de Québec en date du 11 décembre  
1963 approuve un emprunt temporaire au montant de \$11,000,  
en attendant le produit de la vente des obligations à  
être émises en vertu des règlements Nos. 63-N-2 et 131-N.

2 résolutions  
soumises par  
lar Corp.  
Scolaire.

La Corporation Scolaire de la Banlieue soumet deux (2)  
résolutions à l'attention des Autorités Municipales. La  
première est une demande que les Commissaires font à  
la Compagnie de Transport St. Maurice afin d'obtenir une  
amélioration du transport des écoliers le midi. L'autre  
est une demande traitant la mise sur pied d'un corps de  
police avec des règlements adéquats.

Cession de  
M.M. Guilbert  
vs. T.R.O.  
servitude  
de Dame H.  
Lavallée.

Me. Gilles Guy Garceau, notaire fait parvenir en date du  
5 décembre copie d'un contrat de cession de M. Marius  
Guilbert vs. Ville de Trois-Rivières-Ouest et un droit de  
servitude de Dame Hugues Lavallée à la Ville de Trois-  
Rivières-Ouest.

Amendes re:  
C. Ricard &  
J. Dionne.

Le Gouvernement de la Province de Québec a fait parvenir  
au secrétaire-trésorier le remboursement des amendes concer-  
nant les causes Clément Ricard et Jos. Dionne vs. Ville  
de Trois-Rivières-Ouest, ces deux (2) montants se totali-  
sent à \$40,00.

rapport du  
Sec.-Trés.

Suit le rapport mensuel du Secrétaire-Trésorier.

Patinoires  
publiques.

M. Lauréat Coté demande à l'ingénieur municipal, M.  
Roger Houde, Ing.P., ou en est rendu le travail concer-  
nant la préparation des patinoires publiques. Réponse fut  
faite à l'effet que le travail est commencé.

~~Ski-Dee~~  
avis de mo-  
tion re:  
réglementa-  
tion.

M. Lauréat Coté, échevin soumet aux autorités l'affaire  
des ~~Ski-Dee~~. Il s'agit ici de ces véhicules qui circu-  
lent dans les rues malgré que les limiers Provinciaux de  
la circulation les prohibent. M. Coté explique les  
dangers qu'il y a pour les enfants qui peuvent à tout  
moment tomber de ces appareils parmi la circulation de  
nos rues.

*\*Ski-Dee sur  
place par  
auto-neige-spat  
ff*

Pour faire suite à ces explications, M. l'échevin Lauréat  
Coté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à  
une prochaine séance un règlement qui régiera les ~~Ski-Dee~~  
dans le territoire de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

Pour faire suite à cet avis de motion, M. l'échevin  
Henri Guilbert émet l'opinion qu'il serait préférable  
avant, d'informer les propriétaires qui louent des appa-  
reils appelés ~~Ski-Dee~~, ceci dans le but de ne pas prendre  
ces gens par surprise.

Déneigement  
des patinoires.

Le 16 décembre, 1963

1087

*J. M.*  
*A*

Monsieur l'échevin Alfred Piché, Procureur-Maire aborde le sujet du déneigement des patinoires. M. Piché explique que dans nos écoles les enfants ne fréquentent les cours que jusqu'à la 7<sup>ème</sup> Année, donc, il faut en conclure que tous sont très jeunes. Le déneigement des patinoires est donc une corvée trop lourde à supporter pour ces jeunes enfants. M. Piché demande si, il n'y aurait pas possibilité que lors de tempête de neige, les patinoires publiques soient débarrassées avec de la machinerie au frais de la Ville.

M. Jacques Pichette demande que l'ingénieur Municipal M. Roger Houde, Ing. P., s'informe auprès des contracteurs afin d'obtenir le taux horaire des machineries qui pourraient faire le déneigement des patinoires. Monsieur l'ingénieur fera rapport à une prochaine séance.

Estimé intermédiaire pour De L'Orme Construction: égout pluvial rue Père Sylvain montant à payer \$1,110. d'après cet estimé.

Monsieur l'ingénieur, Roger Houde, Ing. P., soumet un estimé verbal concernant les travaux de confection d'égout pluvial rue Père Sylvain par la Compagnie De L'Orme Construction. Il s'agit ici d'un estimé intermédiaire au montant de \$1,110,00

Ici, l'ingénieur explique qu'il n'y a aucun danger à accepter cet estimé car il reste encore des travaux complétés qui ne sont pas payés, que le dépôt de garantie couvre amplement, il est donc,

(466-63)

PROPOSE PAR M. Jacques Pichette,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

Qu'une somme au montant de \$1,110. soit payée à De L'Orme Construction comme estimé intermédiaire pour les travaux de confection d'égout pluvial rue Père Sylvain.

ADOPTE.

Egout Val-Mauricie, rencontre avec l'aviseur légal le 18 déc.

M. Lauréat Coté, échevin aborde ensuite le sujet de l'égout de Val-Mauricie, Son Honneur le Maire explique que Me. Gilles Guy Garceau, Notaire a préparé un examen des titres et que le tout fut soumis à l'Aviseur légal. M. Coté demande si il n'y aurait pas moyen de rencontrer l'aviseur légal à un prochain Comité Privé du Conseil afin d'obtenir des éclaircissements sur cette affaire qui traîne depuis déjà quelques années.

L'aviseur légal sera donc convoqué pour mercredi le 18 décembre, 1963.

Formation d'un comité des Loisirs.

Son Honneur le Maire Jules Montour aborde le sujet de la formation d'un comité des Loisirs. Quelques noms lui furent suggérés pour faire partie de ce Comité

Le 16 décembre 1088  
Le tout est soumis à un prochain comité privé pour étude et Monsieur Jean-Guy Gamache donnera des explications au Conseil. concernant ce Comité.

Sur ce, la séance est levée.

Jean Moreau Maire  
Desautels Sec.-Trés.

Le 27 décembre 1963

1089

Assemblée spéciale du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 27 ième jour de décembre 1963 sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour et à laquelle session étaient aussi présents MM. les échevins Alfred Piché, Henri Guilbert, Lauréat Côté, J. Hormidas Martin, Jacques Pichette et Jacques Dugré.

Présences.

Certificat.

L'assemblée débute par la lecture de l'avis de convocation et du certificat de signification; comme l'indique ce certificat signé par Réal Fleury, secrétaire-trésorier-adjoint, l'avis spécial a été transmis à tous les échevins.

Ordre du jour.

Comme il appert à l'avis de convocation la présente session à pour but la prise en considération des sujets suivants:

- 1- Adoption des procès-verbaux des 9 et 16 décembre 1963.
- 2- Adoption de liste de comptes No. 9-C montant \$1,772.92
- 3- Adoption du règlement décrétant la machinerie non-imposable.
- 4- Porter au rôle des immeubles imposables le lot 4-190
- 5- Adoption du règlement créant un fonds industriel au montant de \$300,000.00
- 6- Rescinder résolution No. 368-63 RE: cession des égouts Terrasse Duvernay.
- 7- Contrat de cession rues Terrasse Duvernay.
- 8- Règlement des chiens.
- 9- Acceptation du plan D-1190 modifiant la subdivision Eastern Softwood.
- 10- Affaire R. Prévost.

Procès-verbaux.  
(467-63)

PROPOSE par M. Lauréat Côté,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que les procès-verbaux de l'assemblée des électeurs concernés dans le règlement No. 107-N-1 et de l'assemblée régulière du 16 décembre 1963 soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la ville de Trois-Rivières-Ouest et remis à tous les membres du Conseil en date du 24 décembre 1963; cependant une modification est apportée à la désignation paginale 1086, 7 ième, 8 ième et 9 ième paragraphe, le mot "Ski-doo" sera remplacé et est remplacé par "Auto-neige-sport".

ADOPTE.

Comptes 9-C  
(468-63)

PROPOSE par M. J. Hormidas Martin,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que la liste de comptes No. 9-C pour un montant de \$1,772.92 soit et est approuvée pour paiement.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Lauréat Côté,

Que le règlement No. 134-N décrétant que la machinerie et les accessoires qui sont immeubles par destination ne sont pas des immeubles imposables dans les limites de la ville de Trois-Rivières-Ouest et ce pour une période de trois (3) ans, soit et est adopté.

ADOPTE.

Règ. #134-N  
Machinerie.  
(469-63)



Lot 4-190  
Imposable.

(470-63)

Concernant le lot 4-190 qui est présentement porté au rôle d'évaluation dans les immeubles non-imposables, M. l'échevin Henri Guilbert demande de s'informer auprès de la Compagnie Riverton si cette dernière a l'intention de céder ce parc à la ville.  
De son côté M. l'échevin J, Hormidas Martin est d'avis que nous devons le porter au rôle des immeubles imposables quitte à biffer les taxes si la compagnie cède ce terrain dans l'année; après une courte discussion il est

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que le lot 4-190 soit porté au rôle d'évaluation comme immeuble imposable. L'évaluation de cet immeuble est de \$2,175.00

ADOPTE.

PROPOSE par M. Lauréat Côté,

Fonds industriel  
Rég. No. 135-N.

(471-63)

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que le règlement No. 135-N décrétant la création d'un fonds industriel au montant de \$300,000.00 soit et est adopté et qu'une assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables soit et est convoquée pour être tenue à 7 hres. p.m. le 8 janvier 1964 à l'école Notre-Dame du Rosaire, 7660 rue Notre-Dame.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Alfred Piché,

Rés. 368-63  
rescindée.  
(472-63)

Que la résolution concernant la cession des égouts de Terrasse Duvernay Inc. inscrite au livre des minutes à la page 1052 et portant le No. 368-63 soit et est rescindée à toute fin pratique.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

Cession rues  
Terrasse Duvernay.

(473-63)

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que le notaire Gilles Garceau soit et est autorisé à préparer un contrat de cession de rues concernant le deuxième secteur de Terrasse Duvernay et que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer ledit contrat pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

PROPOSE par M. J, Hormidas Martin,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Rég. 136-N  
Chiens.

(474-63)

Que le règlement No. 136-N concernant la surveillance des chiens et l'imposition d'une licence annuelle de \$2.00 sur chaque chien le tout abrogeant le règlement No. 58-63 soit et est adopté.

ADOPTE.

Le 27 décembre 1963

1091

Eastern Soft-  
wood-Sirois.

(474-63)

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que le plan portant le No. D-1190 préparé par monsieur Georges Gariépy, A.G. concernant des modifications de la subdivision Eastern Softwood-Sirois soit et est approuvé par le Conseil de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉ.

Affaire  
R. Prévost.  
Remise.

Concernant l'affaire Roland Prévost, le secrétaire-trésorier, M. Roland Desaulniers, C.G.A. avise les membres du conseil que les vérificateurs n'ont pas terminé leur travail de recherches.

Rapport sera fait à une séance ultérieure.

Départ de M.  
J. Pochette.

M. l'échevin Jacques Pichette quitte l'assemblée pour vaquer à ses occupations personnelles.

Taxe de vente  
Bell Téléphone.

Le secrétaire-trésorier met le conseil au courant que les vérificateurs de la taxe de vente ont fini leur travail auprès de la compagnie Bell Téléphone du Canada et que notre ville recevra, au cours du mois de janvier 1964 la somme de \$11,262.43 somme qui a été versée par erreur à la Cité des Trois-Rivières.

Comité des  
loisirs.  
Remis.

Son Honneur aborde le sujet de la formation d'un comité municipal des loisirs. Après une courte discussion concernant le nombre de membres que doit comporter ce comité l'affaire est reportée à un prochain comité privé du conseil.

Levée.

Comme le conseil n'est plus complet et que l'ordre du jour est épuisé le Maire lève la séance.

Jacques Pichette Maire.

Desaulniers Sec-Trés.

Le 7 janvier 1964

1092

Présences.

Assemblée régulière du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 7 ième jour de janvier 1964, au lieu et à l'heure ordinaires des session du conseil, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour, et à laquelle session étaient aussi présents MM. les échevins, Jacques Dugré, Jacques Pichette, Henri Guilbert, J. Hormidas Martin, et Alfred Piché. M. L'échevin Lauréat Côté motive son absence en raison d'une mortalité dans sa famille.

Sympathies  
décès de M.  
E. Hamel.

(1-64)

Avant de passer à l'ordre du jour, Son Honneur le Maire Jules Montour annonce le décès de M. Eugène Hamel frère de l'épouse de M. l'échevin Lauréat Côté. A la suggestion du maire, la résolution suivante est passée:

PROPOSE par M. J. Jacques Pichette,

SECONDE A L'UNANIMITE

Que des sympathies soient offertes à M. et Mme. Lauréat Côté ainsi qu'à la famille Hamel à l'occasion du décès de M. Eugène Hamel, frère de Mme. Lauréat Côté, digne épouse de l'échavin Côté, et ce au nom du conseil municipal et de toute la population de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

Que copie de cette résolution soit remise à M. l'échevin Lauréat Côté.

ADOPTE.

Aqueduc Roul.  
Règ. #57-N

(2-64)

PROPOSE par M. J. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Alfred Piché,

Que le règlement No. 57-N modifiant le règlement No. 57-D et établissant le tarif du service d'aqueduc aux rou-lottes à \$1.00 par mois soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-O uest.

ADOPTE.

PROPOSE par M. J. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Municipalisa-  
tion.  
Règ. #121-N

(3-64)

Que le règlement No. 121-N concernant la municipali-sation de l'enfouissement sanitaire, la cueillette des vidanges, l'entretien des chemins et rues en été et l'entretien des égouts, soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

PROPOSE par M. J. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Fonds de  
roulement.

Règ. #138-N

(4-64)

Que le règlement No. 138-N constituant un fonds de roulement au montant de \$50,000.00 soit et est adop-té tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Le 7 janvier 1964

1093

PROPOSE par M. J. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Stationnement des  
roulottes.  
Règ. #139-N

Que le règlement No. 139-N régissant le stationnement des roulettes soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

(5-64)

ADOPTE.

PROPOSE par M. J. Hormidas Martin,

SECONDE par M. Alfred Piché,

Police.

Que les comptes de police pour les mois de novembre et décembre 1963 au montant de \$303.76 soient et sont approuvés pour paiement.

(6-64)

ADOPTE.

PROPOSE par M. J. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Procès-verbal.

(7-64)

Que le procès-verbal de l'assemblée du 27 décembre 1963 soit et est adopté tel que soumis à chaque membre du conseil le 3 janvier 1964.

ADOPTE.

Avis de motion  
bicycles.

M. l'échevin Jacques Dugré donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement qui régira le bicycles et qui établira une licence annuelle de \$2.00 sur chaque bicycle.

Avis de motion  
Collecteurs.

M. Jacques Dugré donne avis de motion qu'il présentera à une prochaine séance un règlement qui aura pour effet de mettre à la charge de la Corporation la construction des collecteurs d'égout sanitaire.

Avis de motion  
Taxis.

L'échevin J. Hormidas Martin donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement qui régira les taxis et qui établira un permis annuel pour les taxis au montant de \$20.00 pour les locaux et de \$40.00 pour les étrangers à la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

Courrier  
Bl. St-Jean.

M. l'échevin Alfred Piché aborde le sujet de la distribution du courrier sur le boulevard St-Jean. M. Piché explique que le courrier pour les résidents du boulevard St-Jean est distribué via le bureau de postes de St-Michel des Forges. En raison d'un changement de personnel, le courrier accuse un retard chaque jour.

(8-64)

PROPOSE par M. Alfred Piché,

SECONDE A L'UNANIMITE

Que demande soit faite au Maître de Postes à l'effet

Le 7 janvier 1964

1094

que la distribution du courrier sur le boulevard St-Jean, dans la partie située dans la Ville de Trois-Rivières-Ouest, soit effectuée par le même facteur qui fait la distribution dans le secteur Ste-Marguerite.

Cette résolution est passée dans le but d'éliminer les retards dans la distribution du courrier et de faire disparaître toute ambiguïté dans les adresses postales.

ADOpte.

Suivent les rapports des officiers municipaux.

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que le montant de \$3,600.00 consistant à l'estimé No. 2 pour les travaux de confection d'égout pluvial Alfa-Démontigny soit payé à L.O. Trottier & Fils. Cependant il sera déduit de ce montant le coût des matériaux payés par la ville.

ADOpte.

Il fut ensuite question de l'entretien des patinoires.

L'ingénieur n'a pu contacter tous les intéressés dans ce genre de travail. Toutefois MM. Vincent Caron et Léon Montour ont offert leurs services au prix de \$8.00 l'heure.

M. Roger Houde, Ing. P. fera un rapport complet lorsque tous les contacts auront été effectués.

Sur ce l'assemblée est levée.

Jus Houbert Maire.  
A. Desautels Sec-Trés.

Est. No. 2  
Alfa-Démontigny.

(9-64)

Patinoires.

Le 8 janvier

  
~~1095~~

Assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables de la ville de Trois-Rivières-Ouest concernant la création du fonds industriel au montant de \$300,000.00 tenue le 8 ième jour de janvier 1964 à 7 hres. p.m. sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour.

Réal Fleury, secrétaire-trésorier-adjoint agissait comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée débute par la lecture de l'avis de motion, du règlement No. 135-N, de la résolution adoptant ledit règlement No. 135-N, de l'avis de convocation et du certificat de publication et de l'article 593 de la loi des cités et villes.

En aucun temps entre 7 hres. p.m. et 9 hres. p.m. aucun électeur propriétaire d'immeuble imposable ne s'est présenté pour demander que le règlement No. 135-N ne soit soumis aux électeurs par voie de référendum.

A 9 hres. p.m. le président en l'occurrence Son Honneur le maire Jules Montour, déclare le règlement No. 135-N approuvé par les électeurs.

.. Jules Montour Prés.  
Réal Fleury Sec.

Présences

Assemblée régulière du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 20 ième jour de janvier 1964 sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour et à laquelle session étaient aussi présents MM. les Echevins, Lauréat Côté, Alfred Piché, Henri Guilbert, J. Hormidas Martin, Jacques Dugré et Jacques Pichette. Toutefois il est à remarquer que M. Lauréat Côté, échevin, a pris son siège que lors de l'étude des taux de répartitions soit à la résolution No. 24-64 ayant été demandé pour ses affaires personnelles.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Alfred Piché,

Minutes.  
(10-64)

Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 7 janvier 1964 et celui de l'assemblée des électeurs pour l'approbation du règlement No. 135-N créant un fonds industriel au montant de \$300,000.00 soient et sont adopté tels que rédigés dans le livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et dont copies ont été remises à tous les membres du Conseil en date du 15 janvier 1964.

ADOpte.

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Comptes  
No. 10-C  
(11-64)

Que la liste de comptes No. 10-C au montant de \$17,855.21 soit et est adoptée pour paiement.

ADOpte.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Servitudes  
rue Sirois.  
(12-64)

Que le notaire Gilles Guy Garceau soit et est autorisé à préparer un acte de servitudes à être établies comme suit: dans la ligne séparative du lot 3-39 appartenant à J. André Sirois et d'une partie non subdivisée du lot 3 appartenant à Némèse Garceau; dans la ligne séparative du lot 3-39 appartenant à J. André Sirois et du lot 3-10 appartenant à Elzéard St-Arnault; dans la ligne séparative du lot 3-39 appartenant à J. André Sirois et d'une partie non subdivisée du lot 3 appartenant à la Compagnie d'Electricité Shawinigan; dans la ligne séparative du lot 3-39 appartenant à M. J. André Sirois et du lot 3-38 appartenant à Eastern Softwood Ltd.; dans la ligne séparative du lot 3-38 appartenant à Eastern Softwood Ltd. et d'une partie non subdivisée du lot 3 appartenant à la Compagnie d'Electricité Shawinigan; dans une ligne traversant le lot 2-2 de l'est à l'ouest lequel lot étant la propriété de la Compagnie d'Electricité Shawinigan; dans la ligne séparative du lot 3-39 appartenant à J. André Sirois et du lot 3-38 appartenant à Eastern Softwood Ltd. Tous les numéros mentionnés dans la présente réso-

*J. M. A*

lution sont du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.

Que Son Honneur le Maire Jules Montour, soit et est autorisé à signer le dit acte pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Cession rue Garceau. (13-64)

Que le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest le contrat de cession d'une rue préparé par Me. J. Donat Chagnon, notaire. Ce contrat concerne une lisière de terrain partant au nord, du boulevard Royal pour se terminer au sud à la rue Notre-Dame et appartenant à M. Némèse Garceau de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Alfred Piché,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Réservoir M. Vézina.I.P. (14-64)

*Rescinded  
for resolution  
282-64  
J. M.*

Que le Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest retienne les services professionnels de M. Maurice Vézina, Ing. P. de la Cité des Trois-Rivières, pour l'élaboration des plans concernant un réservoir pour le système d'aqueduc municipal de cette ville, ce réservoir devant avoir une capacité d'environ 750,000 gallons.

ADOPTE.

Avis de motion obstruction voie publique.

L'échevin Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance, un règlement qui aura pour effet de prohiber l'obstruction de la voie publique par la neige et toute autre matière.

PROPOSE par M. J. Hormidas Martin,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Terrain D. Tessier. (15-64)

Que Me. Gilles Guy Garceau, notaire, soit et est autorisé à préparer un contrat de vente entre M. David Tessier de la Cité du Cap de la Madeleine et la Ville de Trois-Rivières-Ouest du lot No.37-138 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières. La vente s'effectuera au prix de \$1,200.00

Toutefois il sera déduit du prix de \$1,200.00 la somme de \$429.22 qui sera retenue à même les honoraires de M. René A. Robert, Ing. P. de la Cité de Ste-Thérèse dans le comté de Terrebonne.

Que Son Honneur le Maire Jules Montour, soit et est autorisé à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Le 20 janvier 1964

1098

3 ième rue  
Démontigny.  
(16-64)

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que le plan soumis par la compagnie Georges Démontigny Ltée., démontrant une subdivision du lot No. 42 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et daté du 18 décembre 1963 soit et est accepté par la ville de Trois-Rivières-Ouest.  
La présente résolution annule à toute fin pratique toute subdivision passée et adoptée antérieurement et qui a pour objet le même site.

ADOPTE.

Après explications à l'effet qu'une partie non subdivisée du lot appartenant à Georges Démontigny Ltée sur le 41 a été omis du rôle d'évaluation, il est

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Qu'un partie non subdivisée du lot 41 située à l'angle de la rue Démontigny et Notre-Dame et appartenant à Georges Démontigny Ltée., soit entrée au rôle d'évaluation. Il s'agit ici d'une superficie de 24,303 pieds carrés pour une valeur de \$1700.00

ADOPTE.

PROPOSE par M. J. Hormidas Martin,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que le règlement No. 77 soit modifié en ajoutant les nos. suivants: P-32 André Montour, P-32 Léon Montour, P-32 Gilles Montour, 32-2 et 32-3 H. Gélinas, 32-4 H. Florent, 32-5 et 32-7 G. Vanasse;  
Que le règlement No. 112-A soit modifié pour ajouter le lot 38-169;  
Que le règlement No. 73 soit modifié pour ajouter les Nos. 42-9, 42-11, 42-12 et 42-13.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Alfred Piché,

Que M. Roger Houde, Ing. P. ingénieur municipal soit et est autorisé à assister au Congrès de l'Association Québécoise de Technique de l'Eau qui se tiendra à Québec les 9, 10 et 11 février 1964 et qu'un compte de dépenses au montant de \$100.00 soit attribué à ce dernier à cet effet.

ADOPTE.

P-41 N.S.  
(17-64)

Modifications  
aux règ.  
(18-64)

Congrès  
A.W.W.A.  
(19-64)

Le 20 janvier 1964

1099

PROPOSE par M. Jacques Dugré,

SECONDE par M. Alfred Piché,

Rue Sirois.  
(20-64)

Que le projet de contrat soumis par Me. Gilles Guy Garceau, notaire concernant la cession d'une rue par Eastern Softwood Ltd. et André Sirois à la Ville de Trois-Rivières-Ouest, soit et est accepté et que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer le dit contrat. Ce contrat concerne la rue connue et désignée comme étant le lot seize (16) de la subdivision du lot trois (3) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.

ADOpte.

#121-N-1  
(21-64)

PROPOSE par M. Jacques Dugré,

SECONDE par M. Alfred Piché,

Que le règlement No. 121-N/concernant la municipalisation des collecteurs d'égout sanitaire soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOpte.

#140-N  
(22-64)

PROPOSE par M. Jacques Dugré,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que le règlement No. 140-N concernant la circulation des bicycles et imposant une licence annuelle au montant de \$1.00 soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOpte.

Mutations.  
(23-64)

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que les mutations du mois de décembre 1963 au nombre de 19 soient et sont adoptées pour inscription aux livres telles que soumises par le bureau d'enregistrement de Trois-Rivières.

ADOpte.

Arrivée de M. Lauréat Côté, échevin.

Répartitions.  
(24-64)

PROPOSE par M. J. Hormidas Martin,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que les répartitions suivantes soient et sont approuvées pour inscription au rôle de perception:

Le 20 janvier 1964

1100

*J.P. A*

Répartitions  
(24-64)

REGLEMENTS:

89 et 89-A, égouts Ste-Catherine	\$1.089/\$100.
101, Riverton Development, au complet--	\$3,959.00
78-A et 78-N, Mauriac,	\$0.9422/100?
109 Bellevue,	\$4.372/\$100
128, Fossé Alfa Démontigny (Terrains)	\$5.007/#100.
97-A, Delorimier,	\$0.9738/100?
107-A et 107-B, Ter. Duvernay.	\$1.1547/\$100.
107-C et 107-D, Ter. Duvernay.	\$0.4792/100?
78 Démontigny,	\$1.6643/\$100.
63-N-2, Lacerte.	\$.0497/100?
73-B Beaudry.	\$0.1496/p.lin.
112-N Joliet.	\$0.12/100?
88 Val-Mauricie.	\$0.3715/100?
100 Centre Laurentien (Pluvial)	\$0.2461/100?

Entretien lumières, routes etc.

Beaudry	\$0.1434/p. lin.
Bettez-Gagnon	\$0.125/p. lin.
Boul. St-Jean	\$0.2345/\$100.
Bourassa	\$0.8772/\$100.
Caisse Populaire au complet-----	\$16.64
Centre Laurentien	\$0.0201/100?
Commission Scolaire au complet-----	\$165.33
Delorimier	\$0.1345/100?
Démontigny	\$0.568/\$100.
Dominicains-De Sienne	\$0.239/\$100.
Duval-Bellemare (Lumières)	\$0.0417/100?
" " (Routes)	\$0.0199/p. lin.
Fossé Bolduc-Montcur, Terrains seulement	\$4.839/\$100.
Gélinas	\$0.0998/\$100.
Girard	\$0.1663/\$100.
Guay-Joly	\$0.466/\$100.
Lacerte	\$0.02832/100?
Matton-Doucet	\$0.70/\$100.
Mauriac	\$0.01455/100?
Nicol	\$0.119/\$100.
Notre-Dame	\$0.18695/\$100.
Place Pothier	\$0.46/\$100.
Pratte	\$0.08/p. lin.
Quadrex	\$0.2236/100?
Riverton Development, au complet-----	\$440.89
Roberge	\$0.1855/\$100.
Route Bureau	\$0.191/\$100.
Ste-Marguerite	\$0.1544/\$100.
Terrasse Duvernay	\$0.449/\$100.
Val-Mauricie	\$0.3989/\$100.
Carillon	\$0.114/p. lin.

*Modifié par  
résolution  
94-64  
page 1130  
Beaudry*

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Emp. Temp.  
\$20,000.00  
(25-64)

Que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec de bien vouloir autoriser un emprunt temporaire au montant de \$20,000.00 à la Banque Provinciale du Canada, pour une période de trois (3) mois et ce en

Le 20 janvier 1964

1101

Emp. temp.  
\$20,000.00  
(25-64)

attendant le produit de la perception des taxes.  
Que Son Honneur le Maire Jules Montour et M. Roland Desaulniers, secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer le billet à cet effet dès que l'approbation en aura été reçue.

ADOPTE.

Avis motion  
Taxis.  
Maintenue.

M. J. Hormidas Martin maintient l'avis de motion qu'il avait donné concernant la présentation d'un règlement sur les taxis.

Comptables.  
Shawinigan.

Lecture d'une lettre concernant une invitation de la part de la Société des Comptables en Administration Industrielle et en Prix de Revient adressée à Son Honneur le Maire mais s'adressant à tous les membres du Conseil ainsi qu'aux membres de l'administration.

Il s'agit d'un diner causerie qui sera tenu le 22 janvier à Shawinigan.

(26-64)

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. J. Hormidas Martin,

Que tous les membres du Conseil municipal soient et sont autorisés à se rendre à l'invitation de la Société des Comptables en Administration Industrielle et en Prix de Revient, ainsi que MM. R. Desaulniers, sec-trés, Roger Houde, ing. municipal et Réal Fleury, sec-trés-adj.

Le prix de \$2.50 par personne sera absorbé par la municipalité en sus des frais de déplacement et de séjour.

ADOPTE.

L. Lupien.  
Offre services

Lecture d'une lettre de M. Léo Lupien, Ing. P. offrant ses services à la Ville de Trois-Rivières-Ouest. Cette lettre est considérée comme lue et sera gardée dans les dossiers de la ville.

Courrier  
Boul. St-  
Jean.

M. J.E. Roger Côté, Maitre de Poste répond par lettre à la demande des autorités municipales concernant la distribution du courrier sur le boul. St-Jean par le même facteur qui distribue le courrier dans le secteur Ste-Marguerite.

M. Côté dit que le tout est soumis aux autorités du ministère des Postes qui sera appelé à faire enquête.

Fonds Ind.  
Soumis.

Le Ministère de l'Industrie et du Commerce de la province de Québec, par son bureau de développement industriel accuse réception des documents concernant le règlement constituant un fonds industriel au montant de \$300,000.00

Le tout sera soumis à prochaine séance du comité, de ce ministère.

Le 20 janvier 1964

1102

Travaux  
d'hiver.  
1962-63

Le ministère des Affaires Municipales de Québec fait parvenir la dernière tranche des octrois des travaux d'hiver 1962-63.

Le Chèque est d'un montant de \$12,156.84 pour totaliser des octrois de \$19,035.16

Suit le rapport du secrétaire-trésorier dont copie est remise à chacun des membres du conseil.

Lumières  
trafic an-  
gèle Royal  
Père Sylvain.

(27-64)

Son Honneur le Maire aborde, à la demande du Rév. Père Curé de la paroisse Ste-Catherine de Sienna la question de lumières de circulation à être installées à l'angle du boul. Royal de la rue Père Sylvain. La demande vient en prévision de l'ouverture de la future église des Dominicains sur le boul. Royal.

PROPOSE par M. J. Hormidas Martin,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que demande soit faite au ministère de la Voirie de la Province de Québec dans le but d'obtenir l'installation de lampes de circulation sur le boul. Royal à la hauteur de la rue Père Sylvain.

Cette demande a pour but d'éliminer les dangers de tragédies à cette intersection après l'ouverture de la nouvelle église administrée par l'Ordre des Frères Prêcheurs et aussi d'éliminer les dangers que court la gent écolière qui fréquente les trois (3) écoles situées à proximité.

Cette résolution fait suite à une demande du Révérend Père M. Leduc, O.P. curé de la Paroisse Ste-Catherine-De Sienna.

ADOPTE.

Course de  
chiens.

M. Le Maire avertit les membres du Conseil à l'effet que le gérant du Centre d'Achats lui a demandé la permission de tenir une course de chiens. Il n'y a qu'environ 200 pieds de rue sur le parcours à suivre. Comme il n'y a aucune objection, permission sera donc donné aux intéressés.

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Plan d'homologation.  
(28-64)

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte le plan No. ST-M-R-I préparé par M. Roger Houde, Ing. P. dans le but de passer aux procédures d'homologation de certaines rues devant desservir une zone industrielle sur les lots 5,6,7,8 et 9 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières; Que M. Guy Béliveau, A.G. soit et est autorisé à préparer la description technique et le bornage des rues décrites ou montrées au plan ci-haut nommé.

ADOPTE.

Le 20 janvier 1964

1103

Procédures  
d'homologua-  
tion.

(29-64)

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que les procédures concernant l'homologation des rues comprises dans le plan No. ST-M-R-I préparé par M. Roger Houde, Ing. P. soient entreprises dans le plus bref délai possible.

ADOpte.

M. Lauréat Côté, échevin, aborde le sujet du service de transport en commun.

M. Côté dit que le circuit de Trois-Rivières-Ouest est desservi par les plus vieux autobus de la compagnie ce qui provoque des pannes surtout aux heures de pointes. Il est donc

PROPOSE par M. Lauréat Côté,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que demande soit faite aux autorités de la Compagnie de Transport St-Maurice à l'effet d'obtenir pour le circuit de transport en commun de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, des véhicules plus convenables afin d'éviter les pannes trop fréquentes qui ont comme résultat d'occasionner des retards irréparables et de ce fait, rendre le service plus adéquat.

ADOpte.

PROPOSE par M. Lauréat Côté,

SECONDE A L'UNANIMITE

Que des sympathies soient offertes à M. et Mme. Bernard Montour ainsi qu'à toute la famille Adélarde Montour à l'occasion du décès du vénéré père de M. Bernard Montour, et ce au nom du Conseil municipal et de toute la population de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

Que copie de cette résolution soit remise à M. Bernard Montour.

ADOpte.

Autobus  
(30-64)

Sympathies.  
B. Montour.

(31-64)

Jacques Montour Maire.

Desaulniers Sec-Trés.

Le 24 janvier 1964

1104

Présences

Assemblée spéciale du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 24 ième jour de janvier 1964 sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour et à laquelle session tous les échevins étaient présents.

L'Assemblée débute par la lecture de l'avis de convocation et du certificat de signification.

Certificat.

Comme l'indique le certificat de signification tous les échevins ont reçu le dit avis de convocation entre 4 hres. p.m. et 11 hres. p.m. le 21 ième jour de janvier 1964.

Convocation.

Comme il appert à l'avis de convocation, la présente assemblée à pour but la prise en considération les sujets suivants:

- 1- Avis de motion pour confection d'un règlement homologuant les rues suivant le plan No. ST-M-R-I.
- 2- Amendement au règlement No. 138-N (Fonds de roulement) Demandé par Québec.
- 3- Rapport du Maire sur enquête sur Chef de Police.

Avis de motion homologation

M. Jacques Pichette, échevin, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement d'homologation suivant le plan ST-M-R-I et la description technique de M. Guy Béliveau, A.G.

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

#138-N  
Modifié.

SECONDE par M. Jacques Dugré,

(32-64)

Que le règlement No. 138-N soit modifié en remplaçant l'article 11 par le suivant:

"Article 11.- Pour parfaire au remboursement de la dette créée par le présent règlement, il est imposé et il sera prélevé annuellement, sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité, une taxe à un taux suffisant d'après le rôle d'évaluation en vigueur pour rencontrer les échéances annuelles, conformément au tableau ci-joint. Au lieu de prélever cette taxe, le conseil pourra, s'il le juge à propos, affecter chaque année une partie de son fonds général au paiement de la présente dette. "

ADOPTE.

Chef de police.  
P.P.

Son Honneur le Maire fait rapport d'un voyage qu'il a fait, en compagnie de MM. les échevins H. Guilbert et J. H. Martin ainsi M. R. Desaulniers, sec-trés, au bureau principal de Sureté Provinciale à Montréal.

Le but de ce voyage était de prendre connaissance des dossiers de candidats possibles au poste de chef de police.

Les constatations ont été les suivantes; sur 4 candidats, 3 démontre un dossier vierge tandis que le dossier du quatrième laisse à désirer.

Le 24 janvier 1964

1105

Chef de  
police.

Le tout sera étudié en comité privé.  
De plus les officiers de l'hotel de ville prépareront un schema des fonctions et du travail que nous devons attendre du futur chef. A la suite de cette étude les candidats seront convoqués en comité privé pour décision.

Cas de  
Bien-Etre.

Son Honneur aborde le sujet d'un cas de Bien-être. Il s'agit de la famille de M. J.P. Vigneault du boulevard St-Jean. Cette famille compte 8 enfants et est menacée d'être privé d'électricité.

PROPOSE par M. J. Hormidas Martin,

(33-64)

SECONDE par M. Alfred Piché,

Que la ville de Trois-Rivières-Ouest paie les arrérages d'électricité de la famille J.P. Vigneault au montant de \$30.20 en raison de la très grande indigence de cette famille.

ADOPTE.

Egout  
Ter. Duvernay Inc.

M. Le Maire aborde ensuite le sujet des égouts de la Terrasse Duvernay.

M. J. Marcel Laflamme semble disposer à céder même le collecteur reliant la Terrasse Duvernay à l'égout de la Cité des Trois-Rivières.

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

(34-64)

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que le notaire Gilles Guy Garceau, soit et est autorisé à préparer un contrat qui sera soumis à l'étude des membres du Conseil municipal. Ce projet de contrat doit concerner l'égout entier de la Terrasse Duvernay Inc., qui sera acquis par la Ville de Trois-Rivières-ouest au coût de \$1.00

ADOPTE.

Les deux dernières résolutions ont été passées en raison que le Conseil était au complet et tous étaient d'accord pour étudier d'autres sujets que ceux inscrits à l'avis de convocation.

Sur ce la séance est levée.

Jean Proulx Maire.

Desaulniers Sec-Trés.

Le 31 janvier 1964

1166

Présences.

Assemblée spéciale du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 31 ième jour de janvier 1964, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour et à laquelle session tous les échevins étaient présents.

Certificat.

Comme l'indique le certificat de signification donné par M. R. Desaulniers, C.G.A. secrétaire-trésorier, l'avis de convocation de la présente assemblée à été remis de personne à personne à tous les membres du conseil et ce à 9½ hres. p.m. le 29 janvier 1964.

Avis de convocation.

Comme il appert à l'avis de convocation cette session a pour but la prise en considération des sujets suivants:  
1- Demande à Cité de Trois-Rivières de revendre à Trois-Rivières-Ouest les parties de terre de MM. Stanislas Panneton (P-6 et P-7) Maurice Panneton (P-5)  
2- Autorisation à prendre option sur certains terrains.  
3- Biffage de compensation d'eau à M. Willie Thiffault en raison de dcuble imposition. (\$12.50 en 1962 plus \$30.00 en 1963)

Offre d'achat de terrain zone ind. Ste-Marg.

(35-64)

CONSIDERANT que la ville de Trois-Rivières-Ouest désire créer une zone industrielle au nord de la voie ferrée du Pacifique Canadien,

CONSIDERANT que cette zone comprendra une partie des lots 5, 6, 7, 8 et 9 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières:

CONSIDERANT que la ville de Trois-Rivières-Ouest doit se porter acquéreur de cette zone pour le plus grand bien de tous ses contribuables:

CONSIDERANT que la ville de Trois-Rivières-Ouest a maintenant les pouvoirs et capacités de donner les services publics dans cette zone:

IL EST PROPOSE par M. Jacques Pichette, échevin,  
SECONDE A L'UNANIMITE

Que demande soit faite à la Cité de Trois-Rivières de bien vouloir céder à la ville de Trois-Rivières-Ouest les parties de lots, situées dans les limites de Trois-Rivières-Ouest, dont la dite Cité s'est portée acquéreur et ce au prix payé par la Cité de Trois-Rivières.

De plus, par la présente résolution, le Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest s'oppose énergiquement à toute annexion de quelque partie de son territoire que ce soit et tout particulièrement dans le secteur mentionné dans le préambule de la présente résolution.

Que copie<sup>s</sup> de cette résolution soient envoyées à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales de Québec et à Son Honneur le Maire de la Cité de Trois-Rivières.

ADOPTÉ.

Le 31 janvier 1964.

1107

Option pour  
Terrain.  
H. de Ville  
(36-64)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, Echevin,

SECONDE par M. J. Hormidas Martin, Echevin,

Que M. Réal Fleury, secrétaire-trésorier-adjoint, soit et est autorisé à prendre option d'achat d'une durée d'un mois pour deux (2) subdivisions portant les numéros 93 et 94 du lot originaire numéro 15 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, subdivisions étant la propriété de Dame René Sicotte et ce pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest.

Le prix total qui sera mentionné pour l'acquisition sera de \$3,300.00

ADOPTE.

Biffage Eau  
W. Thiffault.  
\$42.50  
(37-64)

PROPOSE par M. Jacques Pichette, échevin,

SECONDE par M. Alfred Piché, échevin,

Qu'un montant de \$42.50 représentant la compensation d'aqueduc de M. Willie Thiffault, soit rayé des livres en raison d'une double imposition.

Ce montant représente un montant de \$12.50 pour l'année 1962 et un montant de \$30.00 pour 1963.

ADOPTÉ.

Comme tous les items de l'avis de convocation sont épuisés, le maire demande si tous sont d'accord à étudier d'autres sujets. Sur réponse affirmative de tous, les sujets suivants sont abordés.

Plan rue  
J.N. Garceau.  
(38-64)

PROPOSE par M. Jacques Pichette, échevin,

SECONDE par M. Lauréat Côté, échevin,

Que le plan démontrant une subdivision des lots, 3, 3-33 3-34 et 3-35 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, plan préparé par M. Guy Béliveau Arpenteur-Géomètre, portant le No. A-9 de la minute 125 du dit arpenteur-géomètre, soit et est accepté. Que le dit plan soit soumis aux autorités provinciales pour approbation.

ADOPTÉ.

Zone ind.  
Limite est.

La firme Soudre & Latté, Urbanistes, soumet au Conseil un projet de zonage pour le secteur compris entre la rue Bellefeuille, l'autoroute, la voie ferrée et la limite est de la ville. Ce zonage consiste en zone industrielle, multifamilial et unifamilial.

Après une courte discussion à savoir si le conseil doit accepter ce plan par résolution il est décidé d'accepter en principe le dit plan en avisant par simple lettre les urbanistes.

Sur ce la séance est levée.

J. N. Garceau Maire. Desautels Sec-Trés.

Présences.

Assemblée régulière du conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 3 ième jour de février 1964, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour, et à laquelle session étaient présents MM. les échevins, Lauréat Côté, J. Hormidas Martin, Jacques Dugré, Henri Guilbert, J. Jacques Pichette et Alfred Piché.

Procès-  
verbaux.  
(39-64)

PROPOSE par M. J. Jacques Pichette, échevin,  
SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin,

Que les procès-verbaux des assemblées des 20 et 24 janvier 1964 soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes et soumis aux membres du conseil municipal en date du 29 janvier 1964.

ADOPTE.

Comptes 11-C  
(40-64)

PROPOSE par M. J. Hormidas Martin, échevin,  
SECONDE par M. J. Jacques Pichette, échevin,

Que la liste de comptes No. 11-C comportant des dépenses au montant de \$716.80 soit et est acceptée pour paiement.

ADOPTE.

Copies de  
documents.  
(41-64)

PROPOSE par M. J. Jacques Pichette, échevin,  
SECONDE par M. Lauréat Côté, échevin,

Que le coût de toute copie de pièce, document ou dossier soit et est établi à \$0.50 pièce et ce pour toute personne sauf les membres du conseil municipal.

ADOPTE.

Dim. éval.  
P.E. Martin.  
(42-64)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin,  
SECONDE par M. J. Hormidas Martin, échevin,

Qu'un montant de \$145.00 soit biffé à l'évaluation de la propriété de M. P.E. Martin en raison de transport d'une bâtisse de cette valeur. Le numéro d'ordre de l'immeuble en question est 272.

ADOPTE.

#141-N.  
(43-64)

PROPOSE par M. Lauréat Côté, échevin,  
SECONDE par M. J. Jacques Pichette, échevin,

Que le règlement No. 141-N concernant la circulation des autos-neige et des traineaux-mobiles soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

#143-N  
(44-64)

PROPOSE par M. J. Jacques Pichette, échevin,  
SECONDE par M. Jacques Dugré, échevin,

Que le règlement No. 143-N soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlement de la ville de Trois-Rivières-Ouest. Ce règlement concerne l'homologation d'un plan de rues sur parties des lots 5, 6, 7, 8 et 9 du cadastre officiel de la Parcisse de Trois-Rivières.

ADOPTÉ.

#144-N  
(45-64)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin,  
SECONDE par M. J. Jacques Pichette, échevin,

Que le règlement No. 144-N concernant l'obstruction de la voie publique par la neige ou toute autre matière soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉ.

Appareil  
à oblitérer.  
(46-64)

PROPOSE par M. J. Hormidas Martin, échevin,  
SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin,

Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire l'acquisition, pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest d'un appareil à oblitérer les chèques.

ADOPTÉ.

Chs. Plouffe.  
(47-64)

PROPOSE par M. J. Jacques Pichette, échevin,  
SECONDE par M. Jacques Dugré, échevin,

Que le nom de M. Charles Plouffe soit biffé du rôle d'évaluation en raison d'erreur d'inscription.

ADOPTÉ.

Enf. sanitaire

Il était inscrit à l'agenda de la présente assemblée un projet de résolution concernant l'enfouissement sanitaire. A la suite d'améliorations et d'explications de la part de M. J.M. Beaudry, le Conseil décide de laisser porter l'affaire pour le moment.

Caisse Popu-  
laire.  
Dépot.

Lecture d'une lettre de M. Emile Tellier, secrétaire-gérant de la Caisse Populaire Ste-Catherine de Sienne par laquelle demandé est faite au Conseil municipal de faire un dépot à cette caisse. Réponse sera faite que le tout sera pris en considération le temps venu.

Loisirs Val-  
Mauricie.  
Remerciements.

Lecture d'une lettre du Comité des Loisirs de Val-Mauricie Inc. par laquelle ce comité remercie les autorités municipales pour l'installation des bandes et l'arrosage des patinoires.

A la suite de la lecture d'une autre lettre du Comité des Loisirs de Val-Mauricie Inc. concernant la participation des autorités municipales au programme souvenir du carnaval annuel de ce comité, il est

Loisirs  
Val-Mauricie  
(48-64)

PROPOSE par M. Lauréat Côté, échevin,

SECONDE par M. Alfred Piché, échevin,

Qu'une somme de \$10.00 soit et est octroyée au Comité des Loisirs de Val-Mauricie Inc. à l'occasion du festival annuel de ce comité.

ADOpte.

Feux circ.  
Royal-P. Syl-  
vain.

Le Rév. Père M. Leduc, O.P. curé de la paroisse Ste-Catherine de Sienna fait parvenir au Conseil copie d'une lettre envoyée par les autorités religieuses concernant l'installation de feux de circulation à l'angle boul. Royal et rue Père Sylvain. Cette lettre fut adressée à l'Honorable Bernard Pinard, ministre de la Voirie.

Commission  
des Loisirs.

Son Honneur aborde ensuite le sujet de la formation d'une Commission des loisirs, sujet qui est à l'étude depuis quelque temps déjà. Il est

PROPOSE par M. Alfred Piché, échevin,

SECONDE par M. J. Jacques Pichette, échevin,

(49-64)

Qu'une Commission Municipale des Loisirs soit et est formée dont les membres seront les suivants: M. Jacques Dugré, échevin, Président, M. Robert Caron, M. Robert Drouin, M. Jean-Guy Gamache, M. André Levasseur, M. Claude Masson et M. Jean-Paul Normandin.

ADOpte.

Fonds Ind.  
Voyage à  
Québec.

Les membres du Conseil et principalement M. Lauréat Côté, président du Comité Commerce-Industrie, s'informent des développements concernant l'approbation de Québec du fonds industriel. Aucune nouvelle n'est parvenue au secrétariat. Il est donc

PROPOSE par M. J. Jacques Pichette, échevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin,

(50-64)

Qu'un voyage soit organisé pour les membres du Conseil, pour se rendre à Québec afin d'activer les procédures d'approbation du règlement créant le fonds industriel.

ADOpte.

Egout Ste-  
Marguerite.

Il est ensuite question des travaux préliminaires pour l'établissement d'égout sanitaire au secteur Ste-Marguerite.

Egout Ste-Marguerite.  
(51-64)

*Secodéfiee  
par résolution  
Des. 103-64  
[Signature]*

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin,

SECONDE par M. J. Jacques Pichette, échevin,

Que les services professionnels de M. Guy Béliveau, Arpenteur-Géomètre soient retenus par la Ville de Trois-Rivières-Ouest, pour déterminer la localisation du collecteur d'égout sanitaire à être installé au Secteur Ste-Marguerite. M. Béliveau prendra ses informations de M. Roger Houde Ing. P. ingénieur municipal.

ADOPTE.

Rue Sirois.  
Prolongement.

Lecture d'une lettre de Me. Gilles Guy Garceau, notaire, procureur de M. J. André Sirois par laquelle ce dernier offre à la ville de Trois-Rivières-Ouest gratuitement le terrain nécessaire pour le prolongement de la rue séparant son immeuble d'avec celui de Eastern Softwood. De plus M. Sirois entend que la ville obtienne le raccordement de cette rue à partir du terrain de la Shawinigan Water & Power pour se rendre à la rue Némèse Garceau. La ville devra acquérir le terrain nécessaire à ce raccordement de MM. Elzéard St-Arnault et Némèse Garceau. Le tout est soumis à l'ingénieur municipal pour étude.

A la suite de demandes de contribuables intéressés, il est

Facteurs  
Domaine Laurentien et  
Ter. Duver.  
(52-64)

PROPOSE par M. J. Hormidas Martin, échevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin,

Que demande soit faite aux autorités du Ministère des Postes de bien vouloir établir le service de distribution du courrier par facteurs dans les secteurs "Domaine Laurentien" et Terrasse Duvernay" et ce dans le plus bref délai possible.

ADOPTE.

Suivant le rapport de l'ingénieur municipal, il est

Estimé final  
128

(53-64)

PROPOSE par M. J. Jacques Pichette, échevin,

SECONDE par M. Lauréat Côté, échevin,

Que la somme de \$1,460.15 représentant l'estimé final des travaux effectués en vertu du règlement #128, soit payée à L.O. Trottier & Fils; toutefois il sera déduit de cette somme le coût des matériaux payés par la ville.

ADOPTE.

Est. final  
Egout Père  
Sylvain.  
(54-64)

PROPOSE par M. J. Hormidas Martin, échevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin,

Que le montant de \$461.08 représentant l'estimé final des travaux d'égout pluvial rue Père Sylvain

Le 3 février 1964

1112

*B. J. M.*

effectués en vertu du règlement No. 131-N, soit payé à De L'Orme Construction.

ADOPTE.

Option  
R. Sicotte.

Réal Fleury, sec-trés-adj, fait rapport du voyage qu'il a effectué à St-Hyacinthe le 1er février dernier dans le but d'obtenir de Dame René Sicotte une promesse de vente de deux subdivisions d'une superficie totale de 12000 pieds carrés.

La promesse de vente a été obtenue pour la durée d'un mois sans déboursier d'acompte. L'option prendra fin le 2 mars 1964 et le prix fixé est de \$3,300.00

M. Roger Houde Ing. P. ingénieur municipal fait le rapport des incendies du mois de janvier et produit le comptes des pompiers volontaires.

Comptes  
incendies.  
(55-64)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, échevin,

Que les comptes des pompiers volontaires pour le mois de janvier 1964 au montant de \$77.00 soient et sont approuvés pour paiement.

ADOPTE.

Sur ce l'assemblée est levée.

*J. M. Houde* Maire.

*J. Desautels* Sec-Trés.

Le 17 février 1964

1113

Présences.

Assemblée régulière du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 17 ième jour de février 1964 sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour et à laquelle session étaient aussi présents MM. les échevins J. Hormidas Martin, Alfred Piché, J. Jacques Pichette, Jacques Dugré, Henri Guilbert et Lauréat Côté.

Procès-ver-  
baux.  
(56-64)

PROPOSE par M. Lauréat Côté, échevin,  
SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin,

Que les procès-verbaux des assemblées du 31 janvier et du 3 février 1964 soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la ville de Trois-Rivières-Ouest et dont copies furent remises à chaque membre du conseil en date du 12 février 1964.

ADOPTE.

Liste de  
comptes 12-C  
(57-64)

PROPOSE par M. J. Hormidas Martin, échevin,  
SECONDE par M. J. Jacques Pichette, échevin,

Que la liste de comptes No. 12-C et comportant un total de \$5,143.88 soit et est approuvée telle que payée.

ADOPTE.

Architecte  
H. de ville.  
1%  
(58-64)

PROPOSE par M. J. Jacques Pichette, échevin,  
SECONDE par M. Alfred Piché, échevin,

Que la somme de \$1,500.00 représentant les honoraires d'architecte basés et calculés en raison de 1% du coût des travaux, soit payée à la firme J. Claude Leclerc et Roger Villemure.

ADOPTE.

Mutations  
janvier 64  
(59-64)

PROPOSE par M. J. Jacques Pichette, échevin,  
SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin,

Que les mutations de janvier 1964 soient et sont adoptées telles que soumises par le bureau d'enregistrement de Trois-Rivières pour inscription aux livres.

ADOPTE.

M. Panneton  
au rôle.  
(60-64)

PROPOSE par M. J. Jacques Pichette, échevin,  
SECONDE par M. Lauréat Côté, échevin,

Qu'une partie du lot 5 de 2.80 arpents soit inscrite au rôle d'évaluation au Nom de M. Maurice Panneton. La valeur inscrite sera de \$56.00  
ADOPTE.

Le 17 février 1964

1114

Autoroute.  
(61-64)

PROPOSE par M. J. Hormidas Martin, échevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin,

Que vu l'importance du projet de la confection de l'autoroute Montréal-Québec sur la rive nord, le Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest demande respectueusement à l'Honorable Ministre de la Voirie du Québec que les décisions prises à la suite des recommandations de vos experts et de vos conseillers techniques seront de nature à satisfaire les besoins de la partie la plus peuplée de la région, tout en sauvegardant les intérêts généraux et économiques de la Mauricie et plus précisément des Cités des Trois-Rivières et du Cap de la Madeleine et, par ricochet, de la ville de Trois-Rivières-Ouest.

Que copies de cette résolution soient envoyées à l'Honorable Bernard Pinard, ministre de la Voirie du Québec et à M. Guy Poliquin, président de l'Office des autoroutes de la province de Québec.

ADOPTE.

Octroi aux  
Loisirs.  
(62-64)

PROPOSE par M. J. Hormidas Martin, échevin,

SECONDE par M. Lauréat Côté, échevin,

Qu'un octroi au montant de \$25.00 soit et est accordé aux Loisirs Ste-Catherine de Sienne à l'occasion du festival 1964.

ADOPTE.

Annexion  
partielle.

Lecture du règlement No. 273 de la Cité des Trois-Rivières, passé et adopté le 10 ième jour de février 1964. Ce règlement ordonne et statue l'annexion de parties des lots 5, 6 et 7 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, immeubles situés dans les limites de la ville de Trois-Rivières-Ouest.

Les membres du conseil sont d'opinion de laisser porter pour le moment.

PROPOSE par M. J. Jacques Pichette, échevin,

SECONDE par M. Alfred Piché, échevin,

Subdivision  
3-38 & 3-39  
(63-64)

Que le plan de subdivision des lots 3-38 et 3-39 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, préparé par M. Georges Gariépy, Arpenteur-Géomètre et portant le No. D-1190 soit et est accepté par la ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Rues  
3-38-2  
(64-64)

PROPOSE par M. J. Hormidas Martin, échevin,  
SECCNDE par M. Henri Guilbert, échevin,

Que demande soit faite au Ministère des Affaires municipales de Québec de bien vouloir donner à la

Le 17 février 1964

1115

Rue 3-38-2  
(64-64)

ville de Trois-Rivières-Ouest, l'autorisation d'ouvrir les rues portant les numéros 3-38-2 et 3-39-2 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières qui sont d'une largeur de 60 pieds et 50 pieds respectivement tel que démontré par le plan No. D-1190 préparé par M. G. Gariépy, A.G.

ADOPTE.

PROPOSE par M. J. Jacques Pichette, échevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin,

Redivision  
159- et 160  
(65-64)

Que le plan de redivision d'une partie des lots Nos. 159 et 160 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, préparé par M. Roger Gélinas, Arpenteur-Géomètre en date du 27 janvier 1964 soit et est accepté par la ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

PROPOSE par M. J. Jacques Pichette, échevin,

SECONDE par M. Alfred Piché, échevin,

Plainte à  
Voirie.  
Boul. Royal  
(66-64)

Que le conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest porte plainte officiellement auprès des officiers de la Voirie Provinciale, division des Trois-Rivières, sur la manière dont a été et continu d'être entretenu le boulevard Royal (route 2) à ses intersections.

La présente résolution fait suite à de nombreuses plaintes concernant le non déblaiement des intersections d'une voie à l'autre sur le dit boulevard Royal dans la partie située sur le territoire de la ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

PROPOSE par M. J. Jacques Pichette, échevin,

SECONDE par M. Alfred Piché, échevin,

Cession rue  
3-39-2  
(67-64)

Que le Notaire Gilles Guy Garceau soit et est autorisé à préparer, pour la ville de Trois-Rivières-ouest, un contrat de cession de rue appartenant à André Sirois et portant le No. 3-39-2 et suivant le plan préparé par M. G. Gariépy, A.G.

\* Que Son Honneur le Maire Jules Montour, soit et est autorisé à signer ledit contrat, pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Crédit  
A. Pagé.  
(68-64)

PROPOSE par M. J. Hormidas Martin, échevin,  
SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin,  
Qu'un crédit de \$10.00 soit et est accordé à M. Albert Pagé en raison de double imposition de compensation d'aqueduc.

ADOPTE.

Le 17 février 1964.

1116

Taxis remis

Au sujet de l'adoption du règlement #142-N concernant les taxis, M. J. Hormidas Martin émet l'opinion qu'il est préférable d'attendre l'engagement d'un chef de police. Toutefois M. J. Hormidas Martin maintien son avis de motion concernant le règlement des taxis.

Suivant son rapport du secrétaire-trésorier, il est

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin,

SECONDE par M. J. Jacques Pichette, échevin,

Que la somme de \$3,120.38 soit payée à M. Clément Ricard en paiement final des sommes dues en raison de la cueillette des ordures ménagères et de l'enfouissement sanitaire pour l'année 1963.

ADOPTE.

Balance à  
C. Ricard  
Vidanges.

(69-64)

Taxe de vente  
Remerciements.

Son Honneur le Maire Jules Montour fait rapport que la taxe de vente a rapporté \$17,000.00 de plus que prévu. Selon M. le Maire ce succès est dû au travail inlassable des officiers de la ville et du beau travail des fonctionnaires du service de la taxe de vente de Québec qui ont toujours répondu lorsque les officiers municipaux leur demandaient de faire enquête.

L'affaire du cours d'eau Ste-Marguerite revient à la table du Conseil, Son Honneur le Maire Jules Montour donne les explications concernant le travail à faire par le Conseil de Comté, il est donc

Cours D'Eau  
Ste-Marguerite  
(70-64)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin,

SECONDE par M. J. Hormidas Martin, échevin,

Que le conseil de la ville de Trois-Rivières-Ouest manifeste son consentement à ce que la ville de Trois-Rivières-Ouest soit traitée comme une municipalité locale soumise à la juridiction du Conseil de la Corporation du Comté de St-Maurice, conformément aux dispositions du paragraphe 28 de l'article 427 de la loi des cités et villes, pour les fins de réglementation du cours d'eau Ste-Marguerite, ses branches et sous-branches.

Que le conseil de la ville de Trois-Rivières-Ouest nomme Monsieur Jules Montour délégué pour représenter la ville de Trois-Rivières-Ouest au conseil de la Corporation du Comté de St-Maurice chaque fois qu'elle sera requise de faire par le secrétaire du Conseil de Comté.

Le dit cours d'eau Ste-Marguerite originant à la ligne des lots 6 et 7 au sud de l'emprise du chemin de fer C.P.R. dans le rang du Grand Chemin, en la municipalité de la Visitation de la Pointe du Lac et traversant en direction générale nord-ouest, une partie du rang du Grand Chemin en cette dernière dite municipalité et dans les limites

Le 17 février 1964.

1117

de la ville de Trois-Rivières-Ouest, une partie du rang de la Banlieue, une partie du rang du Petit Village et une autre partie du rang de la Banlieue. Tournant ensuite en direction générale sud-est dans la ligne des lots 46 et 43 et traversant la balace du rang de la Banlieue jusqu'au fleuve St-Laurent où il a son embouchure.

Le cours d'eau Ste-Marguerite recevant les eaux de (3) branches et douze (12) sous-branches se nommant respectivement comme suit: Branches No. 1, 2 et 3 nord-ouest, du C.P.R. et les sous-branches: Nord-est du C.P.R., Bolduc, Ducharme, Tousignant, Levasseur, Vétééré-Levasseur, Vétééré, Gagnon, Pothier, Garceau, Dupont-Montour et Demerise.

Les dites branches et sous-branches étant toutes situées entre le chemin de fer C.P.R. et le chemin Ste-Marguerite à partir de la ligne des lots 13 et 15 du rang du Grand Chemin en la municipalité de la Visitation de la Pointe du Lac et le lot 129 du Rang Ste-Marguerite en la ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Afin de faire suite le plus rapidement possible aux plaintes concernant les chiens errant, il est

Chiens errants  
(71-64)

PROPOSE par M. J. Jacques Pichette, échevin,

SECONDE par M. Lauréat Côté, échevin,

Que M. Gilles Gagnon soit et est autorisé à détruire tout chien errant porté à sa connaissance et ne portant pas le jeton émis par la ville de Trois-Rivières-Ouest ou de toute autre municipalité.

ADOPTE.

Fonds de roulement approuvé.

Lecture de l'approbation du Ministère des Affaires Municipales de la Commission Municipale de Québec concernant le règlement No. 138-N constituant un fonds de roulement au montant de \$50,000.00

Feux circulation.  
Royal-P. Sylvain.

Lecture d'une copie certifiée d'une résolution de la Commission Scolaire de la Banlieue de Trois-Rivières concernant l'appui de cette Commission Scolaire à la demande de d'installation de feux de circulation à l'angle Boul. Royal et rue Père Sylvain.

Sur ce la séance est levée.

Jules Montour Maire.  
A. Desautels Sec-Trés.

Le 2 mars 1964

1118

Présences.

Assemblée régulière du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 2 ième jour de mars 1964, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour et à laquelle session étaient aussi présents MM. les échevins Alfred Piché, Lauréat côté, Henri Guilbert, J. Hormidas Martin, Jacques Dugré et J. Jacques Pichette.

Maladie du Sec-Trés.

Avant de passer à l'agenda de l'assemblée, Son Honneur le Maire souhaite un prompt rétablissement à M. Roland Desaulniers, secrétaire-trésorier, qui est retenu chez lui par la maladie et ce pour la semaine.

R. Fleury en deuil

Son Honneur le Maire annonce aux membres du Conseil que le deuil vient de frapper le secrétaire-trésorier-adjoint par le décès de Mme. Yvon Fleury, sa belle-soeur, il est donc

PROPOSE par M. Lauréat Côté, échevin,

SECONDE A L'UNANIMITE

(72-64)

Que des sympathies soient offertes à M. Réal Fleury, secrétaire-trésorier-adjoint, à son frère Yvon ainsi qu'à toute la famille à l'occasion du décès de Mme. Yvon Fleury.

Que copie de cette résolution soit envoyée à M. Yvon Fleury.

ADOPTE.

Minutes (73-64)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin,

SECONDE par M. Alfred Piché, échevin,

Que le procès-verbal de l'assemblée tenue le 17 février 1964 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Trois-Rivières-Ouest et soumis aux membres du Conseil en date du 24 février 1964.

ADOPTE.

Comptes 13-C (74-64)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin,

SECONDE par M. Lauréat Côté, échevin,

Que la liste de comptes No. 13-C au montant de \$4,462.95 soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE.

Directeur de la police

Le secrétaire-trésorier-adjoint fait la lecture d'un contrat d'engagement concernant le directeur de la police de Trois-Rivières-Ouest. Ce contrat a été soumis à l'aviseur légal le 2 mars 1964; en voici la teneur:



CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
VILLE DE TROIS-RIVIERES-OUEST.

Contrat d'engagement du directeur  
de la police de la ville de  
Trois-Rivières-Ouest.

Contrat  
Dir. Police

ONT COMPARU AUX PRESENTES:

LA VILLE DE TROIS-RIVIERES-OUEST, corps politique et incorporé, ayant son siège social en la ville de Trois-Rivières-Ouest, agissant et représentée aux présentes par Messieurs JULES MONTOUR et ROLAND DESAULNIERS, tous deux de la ville de Trois-Rivières-Ouest respectivement maire et secrétaire-trésorier de cette corporation à ce dûment autorisés à cet effet par et en vertu d'une résolution du conseil municipal de la dite corporation adoptée à la séance du dit conseil tenue le 2 ième jour de mars 1964 dont copie certifiée est annexée aux présentes après avoir été signée pour identification par les parties:

CI-APRES "PARTIE DE PREMIERE PART"

ET

Monsieur BERNARD DESJARDINS, domicilié à 2022 avenue Defond en la Cité de Shawinigan,

CI-APRES "PARTIE DE SECONDE PART"

LESQUELLES ont fait la convention suivante:

- 1- LA PARTIE DE PREMIERE PART engage et prend, par les présentes, à son service comme Directeur de la Police de la ville de Trois-Rivières-Ouest, LA PARTIE DE SECONDE PART.
- 2- Les devoirs et attributions de LA PARTIE DE SECONDE PART seront ceux définis par la Loi.
- 3- LA PARTIE DE PREMIERE PART s'engage par les présentes à voter un règlement et à le faire approuver par la Commission Municipale de Québec et par le Lieutenant Gouverneur en conseil, à l'effet qu'elle désire se prévaloir des dispositions de la Loi relative à la destitution de certains officiers municipaux, Chapitre 235 S.R.Q. 1941 et amendements et plus particulièrement à l'article 11 de la dite Loi de façon à ce que LA PARTIE DE SECONDE PART puisse se prévaloir des dispositions de cette Loi; les dépenses et les frais de l'enquête et de l'arbitrage mentionnés dans la Loi, savoir: copie de la recommandation du magistrat, frais de sténographie, assignation des témoins et leur taxation seront à la charge de la ville de Trois-Rivières-Ouest.
- 4- Le présent engagement est fait pour le terme de cinq (5) années, commençant le premier jour d'avril 1964 sujet à l'adoption du règlement mentionné à l'article 3 des présentes. Il se renouvellera automatiquement

Contrat  
Dir. police.

par période de cinq (ans) à l'option de la PARTIE DE SECONDE PART et ce jusqu'à l'âge de la retraite, soit soixante-cinq (65)ans.

5- RENUMERATION: LA PARTIE DE PREMIERE PART convient de payer à LA PARTIE DE SECONDE PART, un salaire de SIX MILLE CINQ CENT DOLLARS (\$6,500.00) par année à compter de la date d'engagement jusqu'au 1er septembre 1964, de SIX MILLE SEPT CENT DOLLARS (\$6,700.00) par année à compter du 1er septembre 1964 jusqu'au 1er janvier 1965, et de SEPT MILLE DOLLARS (\$7,000.00) par année du 1er janvier 1965. Le dit salaire sera payé par versements hebdomadaires.

Pour les années qui suivront le 1er janvier 1965, les parties aux présentes pourront négocier en vue de la fixation du salaire de LA PARTIE DE SECONDE PART mais dans aucun cas sa rémunération ne devra être inférieure à la somme de SEPT MILLE DOLLARS (\$7,000.00)

6- LA PARTIE DE PREMIERE PART pourra exiger de LA PARTIE DE SECONDE PART qu'elle prenne charge de la brigade des incendies de la ville de Trois-Rivières-Ouest; en compensation de ce service supplémentaire LA PARTIE DE PREMIERE PART versera, annuellement, à la PARTIE DE SECONDE PART la somme CINQ CENT DOLLARS (\$500.00) en plus de ce qui est mentionné à l'article 5 des présentes.

7- LA PARTIE DE PREMIERE PART s'engage de plus à fournir, sans frais, à la PARTIE DE SECONDE PART, l'équipement nécessaire à l'exercice de ses fonctions. Elle s'engage de plus à fournir à la PARTIE DE SECONDE PART un uniforme complet pour l'année 1964 et pour les années à venir, une allocation vestimentaire annuelle de DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (\$250.00)

8- LA PARTIE DE PREMIERE PART devra accorder, annuellement à la partie de seconde part des vacances payées de trois (3) semaines, lesquelles vacances seront prises aux dates choisies par LA PARTIE DE SECONDE PART; pour la balance de l'année 1964, les vacances accordées à la PARTIE DE SECONDE PART seront d'une durée de 10 jours.

9- Advenant le cas où la ville de Trois-Rivières-Ouest serait annexée à une autre municipalité, LA PARTIE DE PREMIERE PART s'engage à exiger comme condition de l'annexion que la PARTIE DE SECONDE PART soit engagée par la nouvelle municipalité à un grade qui ne sera pas inférieur à celui de Lieutenant.

10- Nonobstant les dispositions ci-dessus, il est entendu et compris que LA PARTIE DE SECONDE PART peut résigner ses fonctions, en tout temps, en donnant à la PARTIE DE PREMIERE PART, un avis écrit de trois (3) mois.

11- Le présent engagement entrera en vigueur le 1er jour d'avril 1964.

Le 2 mars 1964

1121

Engagement  
du Directeur  
de la Police.  
(75-64)

PROPOSE par M. Alfred Piché, échevin,

SECONDE par M. J. Hormidas Martin, échevin,

Que M. Bernard Desjardins, soit et est engagé comme Directeur de la Police de la ville de Trois-Rivières-Ouest et ce à compter du 1er avril 1964 et suivant le contrat mentionné ci-avant.

Que Son Honneur le Maire Jules Montour et M. Roland Desaulniers, C.G.A. secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest, le dit contrat d'engagement.

ADOPTE.

Avis de motion  
Destitution  
des officiers.

L'échevin J. Hormidas Martin donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance, un règlement en vertu de la LOI RELATIVE A LA DESTITUTION DE CERTAINS OFFICIERS MUNICIPAUX Chap. 235 S.R.Q. 1941.

Lecture d'un jugement de la Cour Supérieure du District de Trois-Rivières portant le No. 21994 et signé Roger Laroche, J. C. S.

Ce jugement confirme à toutes fins que de droit le plan et la description technique des rues préparés par Guy Béliveau, arpenteur-géomètre. Ces rues sont situées sur parties des lots 5, 6, 7, 8 et 9 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.

Son terme comme Pro-Maire, étant terminé, M. l'échevin Alfred Piché, remercie les membres du Conseil pour la coopération qu'il a reçu pendant son terme, et pour faire suite, il est

Nouveau  
Pro-Maire.

PROPOSE par M. Alfred Piché, échevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, échevin,

Que M. Henri Guilbert, échevin, soit et est nommé Pro-Maire, pour le prochain terme de trois mois.

ADOPTE.

Cette résolution est accueillie par les applaudissements de l'assistance.

Son Honneur le Maire remercie M. Alfred Piché pour sa collaboration donnée durant son terme de Pro-Maire.

Etats finan-  
ciers.

Le secrétaire-trésorier-adjoint fait lecture des états financiers au 31 décembre 1963, préparés et signés par M. Roland Desaulniers, C.G.A. secrétaire-trésorier. Ces états financiers démontre que l'année 1963 se ferme avec un excédent des revenus sur les dépenses de \$34,922.76

A la suite de cette lecture, Son Honneur le Maire passe la remarque suivante "Nous ne sommes pas de si

Le 2 mars 1964

1122

mauvais administrateurs. Cette remarque est suivie d'une salve d'applaudissements de la part de l'assistance.

Etats financiers PROPOSE par M. J. Hormidas Martin, échevin,  
(77-64)

SECONDE par M. J. Jacques Pichette, échevin,

Que les états financiers au 31 décembre 1963 préparés et signés par M. Roland Desaulniers, C.G.A. secrétaire-trésorier le 2 mars 1964, soient et sont acceptés tel que produits.

ADOPTE.

#107-N  
Zonage T-D.  
(78-64)

PROPOSE par M. J. Jacques Pichette, échevin,

SECONDE par M. Alfred Piché, échevin,

Que le règlement No. 107-N établissant le zonage au secteur Terrasse Duvernay section "A" soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la ville de Trois-Rivières-Ouest.

Qu'une assemblée des électeurs concernés dans le dit règlement No. 107-N soit tenue à 7 hres. p.m. le 25 ième jour de mars 1964 à l'école Marguerite Bourgeois, Chemin Ste-Marguerite.

ADOPTE.

Fonds ind.  
accepté.

Le Ministère des Affaires Municipales et la Commission Municipale de Québec font parvenir les approbations requises concernant le règlement No. 135-N constituant un fonds industriel au montant de \$300,000.00 et ce en date du 19 et 20 février 1964, respectivement.

Rés. opposition  
annexion.  
Reçue à Québec.

Le Ministère des Affaires Municipales accuse réception d'une résolution concernant l'opposition de la ville de Trois-Rivières-Ouest à toute annexion de son territoire de la part de la cité de Trois-Rivières.

Autobus.  
L.P. Mongrain.

M. L.P. Mongrain contribuable de la rue Notre-Dame soumet par lettre le problème du transport en commun. Ce que ce contribuable se plaint surtout, est le double tarif. Il voudrait que les contribuables ou résidents de la ville de Trois-Rivières-Ouest soient traités sur le même pied d'égalité que les villes du Cap de la Madeleine et de Trois-Rivières.

La lecture de cette lettre engendre une discussion de la part des membres du Conseil et de l'assistance.

Son Honneur le Maire explique qu'il y a environ un mois il a eu un entretien avec M. Marcel Carrier de la Compagnie de Transport St-Maurice au sujet du service dans notre ville. M. Carrier, à cette occasion, aurait offert au Maire d'améliorer le service à la condition que la ville s'engage à absorber le déficit de la compagnie.

Le 2 mars 1964

1123

Le Maire ne voit pas comment une ville peut être appelée à garantir le déficit d'une entreprise privée.

Il a été question de municipalisation du service de transport en commun. Il fut même question de demander l'opinion à d'autres propriétaires de services d'autobus de faire une offre pour desservir notre ville.

Des représentants de la Chambre de Commerce de notre ville ont annoncé que ce mouvement va préparer un mémoire sur ce sujet afin d'éclairer les autorités municipales. Le Maire s'est dit enchanté de cette initiative.

Son Honneur le Maire dit que le rapport de son entrevue avec M. Marcel Carrier n'est pas encore parvenu au bureau; il voudrait bien que ce rapport soit demandé afin que le Conseil soit au courant de l'entrevue.

Rap. entrevue  
du Maire avec  
M. Carrier.

(79-64)

PROPOSE par M. Lauréat Côté, échevin,

SECONDE par M. J. Jacques Pichette, échevin,

Que demande soit faite à M. Marcel Carrier, gérant de la Compagnie de Transport St-Maurice de bien vouloir faire parvenir aux autorités municipales de la ville de Trois-Rivières-Ouest, un rapport détaillé de la dernière réunion ou entrevue que le dit M. Carrier a eue avec Son Honneur le Maire Jules Montour sur la question du transport en commun dans les limites de notre ville.

ADOPTE.

As. des est.  
Adhésion.

L'Association des Estimateurs Municipaux du Québec demande par lettre l'adhésion des évaluateurs de la ville à cette association.

La lettre est considérée comme lue.

Ligue des Prop.  
T-Duvernay.  
Demandes.

La Ligue des propriétaires de la Terrasse Duvernay Inc. demande par lettre de porter 8 points à l'agenda.

Voici les questions et les réponses.

- 1- Règlement de zonage. Ce règlement fut adopté au début de la présente assemblée.
- 2- Achat d'égoût sanitaire. Me. G. G. Garceau, notaire est à préparer un contrat suivant les dernières données des parties en cause.
- 3- Camions de déchets venant de Trois-Rivières. Ce problème sera réglé avec l'arrivée du Directeur de la Police.
- 4- Plaque identificatrice indiquant l'entrée de la Terrasse Duvernay. L'ingénieur Roger Houde, informe les intéressés que M. Marcel Laflamme a commandé cette plaque et elle devrait être installée au dégel.
- 5- Ouverture de la rue Bettez vers le Centre d'Achats. Une étude sera faite sur ce sujet, cependant il est possible d'étudier en même temps une autre voie d'accès vers le Centre d'Achats.
- 6- Puisards à découvrir au coin des rues. L'ingénieur informe les concernés que le travail est commencé.

Le 2 mars 1964.

1124

Hotel de ville.

7- Police et Pompier. Ce sujet à été réglé par l'engagement du Directeur de la Police.

8- Hotel de ville.

Au sujet de l'Hotel de ville Son Honneur le Maire Jules Montour informe l'assistance qu'à sa demande M. R. Desaulniers, sec-trés. a préparé au moyen de chiffres, une comparaison entre le coût actuel des loyers et le coût de l'Hotel de ville projeté.

Cette comparaison établit qu'actuellement il en coute à la Ville, en loyers et entretien, un montant annuel de \$4,300.00

Le coût de l'Hotel de Ville, moins les octrois, s'établirait à environ \$100,000.00; le coût annuel en intérêts et entretien, moins location possible s'élèverait annuellement à \$5,000.00 soit une augmentation de \$700.00 par année.

Il est ensuite question du site de l'Hotel de ville. Son Honneur le Maire dit que les urbanistes vont citer l'Hotel de Ville par rapport au plan directeur en confection actuellement.

Remerciements  
Kiwanis.

Par lettre, le Club Kiwanis de Trois-Rivières, remercie Son Honneur le Maire pour la magnifique causerie qu'il a donnée devant les membres de ce club dernièrement.

R. Fortin  
Comité Econo-  
mique Rég.

M. Roger Fortin, délégué Régional du ministère de l'Industrie et du commerce pour la Mauricie demande la collaboration pour la formation d'un conseil économique Régional. Les noms et adresses des personnes qui occupent une fonction à la direction d'Associations, de Chambre de Commerce, de Clubs Sociaux, de Commissariat Industriel, seront envoyés à M. Fortin.

Boul. Royal  
Entretien.

M. Gaston Meunier, Ing. P. Chef de la Division 5-1 de la Voirie, accuse réception de la plainte formulée par les autorités municipales concernant l'entretien du Boul. Royal. Il Donne assurance que la plainte est prise en considération.

Remerciements  
Taxes vente.

M. Conrad Desrosiers, Chef de District au Service de la taxe de vente, accuse réception des remerciements concernant le travail accompli pour la perception de la taxe de vente pour notre ville.

Autoroute.

L'Honorable Bernard Pinard, ministre de la Voirie, informe le Conseil que la résolution concernant la construction de l'autoroute Montréal-Québec, rive nord, est transmise à M. Guy Poliquin, président de l'Office des Autoroutes du Québec, avec prière d'étudier nos demandes et de communiquer avec nous pour nous éclairer sur tous les aspects de la question.

U.C.C.  
MAUVAISES  
HERBES.

Le Syndicat de L'U.C.C. de Trois-Rivières-Ouest demande de rappeler aux autorités concernées de faire faucher les abords des chemins publics, routes secondaires et voie ferrée afin d'aider les cultivateurs dans leur lutte contre les mauvaises herbes.

Le 2 mars, 1964.

1125 *H J*

Rap. Chef  
Pompier.

M. Roger Houde, Ing. P., ingénieur municipal fait lecture du rapport annuel du service des incendies, préparé par le Chef J. Emilien Launier. Ce rapport est très volumineux et très bien détaillé et couvre toutes les activités du service des incendies de la ville de Trois-Rivières-Ouest pour l'année 1963.

Le Maire remercie le Chef des pompiers pour son magnifique rapport et demande un vote de remerciements et de confiance au Chef de la brigade des incendies ainsi qu'à toute son équipe. Il est donc

Confiance  
Br. pompiers.  
(80-64)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin,

SECONDE A L'UNANIMITE,

Que des remerciements soient envoyés à M. J. Emilien Launier, chef de la brigade des incendies de la ville ainsi qu'à tout le personnel de la dite brigade pour le dévouement démontré dans l'accomplissement de la protection incendie.

Que cette résolution constitue un vote de confiance au Chef et à son personnel.

ADOPTE.

Boites aux  
lettres.

(81-64)

M. Lauréat Côté, échevin, s'informe des boites aux lettres qui avaient été promises pour novembre ou décembre 1963. Comme aucun développement n'est survenu dans cette affaire, il est

PROPOSE par M. Lauréat Côté, échevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, échevin,

Que la demande de boites aux lettres pour les différents secteurs de la ville soit de nouveau faite au Maître de poste afin d'obtenir satisfaction le plus tôt possible.

ADOPTE.

Rép. B. Mauri-  
cien.

M. l'échevin Côté, s'informe aussi de la réparation à être effectuée sur le boulevard Mauricien. Il s'agit ici d'affaisement de la chaussée. L'ingénieur dit que le tout sera fait dès que la température le permettra.

Sur ce l'assemblée est levée.

*Jus Nouveau*  
Maire.

*J. Dugré*  
Sec-Trés-Adj.

Le 16 mars 1964.

1126

*J.M.*

*B*

Présences.

Assemblée régulière du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 16 ième jour de mars 1964, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour et à laquelle séance tous les échevins étaient présents.

Procès-verbal.

PROPOSE par M. J. Jacques Pichette, échevin,

(82-64)

SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin,

Que le procès-verbal de la séance du 2 mars 1964 oit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Trois-Rivières-Ouest et soumis aux membres du Conseil en date du 12 mars 1964.

ADOPTE.

Comptes,  
#14-C et  
15-C.

PROPOSE par M. J. Jacques Pichette, échevin,

(83-64)

SECONDE par M. Lauréat Côté, échevin,

Que la liste de comptes No. 14-C au montant de \$4,902.23 et celle portant le No. 15-C au montant de \$7,722.96 soient et sont adoptées pour paiement.

ADOPTE.

R. Prévost  
remise.

A la suite d'une vérification minutieuse du secrétaire-trésorier et un rapport des vérificateurs de la ville, une opinion légale fut demandée à l'aviseur légal concernant la remise d'une certaine somme à l'ex-secrétaire-trésorier M. Roland Prévost, il est donc

(84-64)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin,

SECONDE par M. J. Jacques Pichette, échevin,

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé à effectuer le paiement d'une somme de \$909.41 à Monsieur Roland Prévost subordonnement à l'obtention d'une quittance par ce dernier et une garantie dans les termes apparaissant au projet lu par le secrétaire et conservé dans les archives de la corporation.

ADOPTE.

Mutations.  
(85-64)

PROPOSE par M. Lauréat Côté, échevin,

SECONDE par M. Alfred Piché, échevin,

Que les mutations de février 1964 soient et sont

Le 16 mars 1964

1127

*J. H.*  
\$

adoptées telles que produites par le bureau d'enregistrement de Trois-Rivières, pour inscriptions aux livres de la ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Auto de la police.

En vue d'équiper le service de la police, le Conseil avait chargé l'ingénieur municipal de préparer des formules de soumissions. Des cotations devaient être demandées aux maisons suivantes: Sirois Automobile, Trois-Rivières-Chevrolet et Matte Automobile.

Les soumissions ont donné le résultat suivant:

Sirois Automobile: Pontiac-----\$2,900.00  
Trois-Rivières-Chevrolet: Chevrolet-----\$2,790.00  
Matte Automobile: Météor-----\$2,950.00

(86-64)

PROPOSE par M. J. Hormidas Martin, échevin,

SECONDE par M. J. Jacques Pichette, échevin,

Que la ville de Trois-Rivières-Ouest achète de la maison Matte Automobile une automobile de marque Météor suivant les spécifications établies par la dite maison dans sa soumission et ce pour le prix de \$2,950.00

Que M. Roland Desaulniers, secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer le contrat à cet effet, pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Abolition des insp. de rues.

Pour faire suite à la municipalisation de l'entretien des chemins et rues en été comme en hiver, il est

PROPOSE par M. Alfred Piché, échevin,

SECONDE par M. J. Jacques Pichette, échevin,

(87-64)

Que les services des inspecteurs de rues ne soient plus requis et cette fonction est abolie.

Que des remerciements soient adressés à tous les inspecteurs pour le travail accompli dans le passé et par la même occasion il sera demandé aux dits inspecteurs de bien vouloir collaborer avec le service technique de la ville.

ADOPTE.

Taxi, avis de motion maintenu.

M. l'échevin J. Hormidas Martin, maintient son avis de motion concernant l'adoption d'un règlement sur les taxis.

Le 16 mars 1964.

1128

J.M.  
A

Remise à  
De L'Orme  
Construction  
Rue Bellevue.

(88-64)

Rôle d'éva-  
luation.

(89-64)

En raison d'une erreur dans l'addition des esti-  
més présentés par M. René A. Robert, Ing. P.,  
concernant les travaux de la rue Bellevue, il est

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin,

SECONDE par M. J. Hormidas Martin, échevin,

Qu'une remise au montant de \$1000.00 soit effec-  
tuée à De L'Orme Construction Ltée, en paiement  
final pour le contrat de la rue Bellevue.

ADOpte.

Cinq maisons d'estimateurs ont fourni des cotations  
pour la confection d'un rôle d'évaluation scienti-  
fique:

M. Marcel Villemure-----	\$38,000.00
MM. Lacroix:-----	\$28,000.00
Cie. D'Evaluation Métropolitaine Ltée---	\$31,500.00
Léo Lupien, Ing. P.-----	\$35,625.00
Guertin, Leroux & Associés Inc.-----	\$29,410.00

M. Marcel Villemure, MM. Lacroix et la Cie D'éva-  
luation Métropolitaine Ltée ont soumissionné sur  
un taux fixe sans égard à l'augmentation possible  
du nombre de propriétés.

M. Léo Lupien, Ing. P. et la firme Guertin, Leroux  
& Associés Inc. ont basé leur soumission suivant  
des normes à l'unité et basée sur les chiffres de  
dénombrement des propriétés fournis par Réal Fleury  
et datés du 28 octobre 1963. Les totaux de ces  
deux soumissions ont été réajustés suivant les  
normes fournies par les deux soumissionnaires en  
cause.

Au début de l'assemblée la firme Guertin, Leroux  
& Associés Inc. par lettre, avise le conseil que  
le centre d'achats est compris dans leur soumission.  
Cependant il est bien dit dans la soumission pre-  
mière de cette firme que tout immeuble porté au  
rôle pour une valeur supérieure à \$100,000.00 le  
tarif sera de 1/10 de 1% de la valeur inscrite.

PROPOSE par M. Alfred Piché, échevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin,

Que les services professionnels du Bureau D'Evalua-  
tion Lacroix, estimateurs, soient et sont retenus  
pour la confection d'un rôle scientifique triennal.  
Les honoraires que la ville de Trois-Rivières-Ouest  
paiera à la firme ci-haut nommée seront les suivants:  
Pour le rôle complet de la première année, \$21,000.00  
pour les deux revisions: \$3,500.00 annuellement.  
Le contrat sera donc pour une somme de \$28,000.00  
Il est entendu que la firme fournira le personnel  
complet pour ce travail.

Que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est

Le 16 mars 1964.

1129

*J.M.*  
*[Signature]*

Opposition de  
M. Martin

(90-64)

autorisé à signer, pour et au nom de la ville de  
Trois-Rivières-Ouest le contrat à cet effet.

A la suite de cette résolution M. J. Hormidas  
Martin, échevin, s'objecte en faisant remarquer  
que les membres du Conseil manque d'explications,  
et il PROPOSE que la signature du contrat soit  
retardée à jeudi le 19 mars soit après avoir eu les  
explications des Messieurs Lacroix; comme cette  
dernière PROPOSITION n'a pas de secondeur elle  
est rejetée et la première est

ADOPTÉE

Soumissions  
2 ième  
secteur T.D.

(91-64)

Il est question de demander des soumissions pour  
les services publics dans le deuxième secteur de  
la Terrasse Duvernay. A cette occasion il est  
question du mode de répartition à établir pour  
ce secteur. M. Jacques Dugré émet l'opinion que  
le mode de taxation suivant la superficie est  
la meilleure mais il est, pour le moment question  
que de demander des soumissions, l'étude sur le  
mode de répartition pourra être faite plus tard.

PROPOSE par M. J. Jacques Pichette, échevin,

SECONDE par M. Alfred Piché, échevin,

Que l'ingénieur municipal soit et est autorisé  
à demander des soumissions publiques par la voie  
du journal Le Nouvelliste pour la confection  
du réseau d'égout sanitaire du deuxième secteur  
de la Terrasse Duvernay.

ADOPTÉ.

Sorites  
sur B. Royal  
rues Garceau  
et Sirois.

(92-64)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin,

SECONDE par M. J. Jacques Pichette, échevin,

Que l'ingénieur municipal soit et est autorisé  
à faire ou faire faire les travaux nécessaires  
pour l'ouverture de deux voies d'accès sur la  
bande centrale du Boulevard Royal à la hauteur  
de la rue Garceau et de la rue Sirois.

ADOPTÉ.

Cession  
égout T.D.  
(93-64)

PROPOSE par M. J. Jacques Pichette, échevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, échevin,

Que la ville de Trois-Rivières-Ouest se porte  
acquéreur de l'égout sanitaire de Terrasse Du-  
vernay Inc. aux conditions mentionnées dans le  
projet de contrat préparé par Me. Gilles Guy  
Garceau, notaire, et ce pour la somme nominale  
de \$1.00

Le 16 mars 1964

1130

Que Son Honneur le Maire Jules Montour, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest, le contrat à cet effet.

ADOPTE.

Répartition  
Matton-Doucet  
(94-64)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin,

SECONDE par M. J. Hormidas Martin, échevin,

Que le taux de répartition du secteur Matton-Doucet et Du Fleuve soit modifié pour remplacer le taux de .70/\$100 d'évaluation pour celui de .2128/ pied linéaire et ce en raison du règlement No. 77 cette résolution modifie la résolution No. 24-64.

ADOPTE.

Suit le rapport du secrétaire-trésorier.

Souper  
Jeune Comm.

Par lettre Le Jeune Commerce des Trois-Rivières invite les membres du conseil à leur souper des Autorités civiles et religieuses. Ce souper se tiendra au Chateau De Blois le 17 mars. Les membres du Conseil qui seront disponibles se rendront à cette invitation.

App. rues  
Garceau &  
Sirois.

En date du 28 février 1964, le Ministère des Affaires Municipales de Québec, approuve l'ouverture des rues Garceau et Sirois, (3-33, 3-41, 3-38-2 et 3-39-2) à 50 et 60 pieds.

Ch. de Comm.  
Limite de  
vitesse.

La Chambre de Commerce de Trois-Rivières-Ouest, par lettre en date du 11 mars, demande aux autorités locales de diminuer la vitesse limite à l'entrée ouest de la ville sur la route No. 2. Le tout sera référé au Directeur de la Police qui en fera une étude en conformité avec le code de la route.

Boites aux  
lettres.

Le Maitre de Poste, M. J.E. Roger Côté, avertit par lettre en date du 12 mars 1964, que deux boites à colis seront installées l'une à l'angle des rues Notre-Dame et Bellemare, l'autre à l'angle de la rue Maisonneuve et boulevard Mauricien. Ces boites seront temporaires et dès que la température le permettra des boites aux lettres seront installées l'une à l'angle Notre-Dame et Matton, l'autre à l'angle Notre-Dame et Démontigny.

Livraison  
postale à  
Ste-Marguerite.

Une autre lettre du Maitre de Poste, en date du 12 mars 1964, accuse réception de la demande des autorités locales concernant le service de livraison à domicile. Un relevé est présentement à se faire et le Maitre de poste fera parvenir au Ministère des postes une recommandation appropriée.

Le 16 mars 1964.

1131

Pour faire suite à un projet de cession soumis par Me. Gilles Guy Garceau, notaire, il est

Cession rues  
Sirois-  
Garceau.  
(95-64)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin,

SECONDE par M. J. Hormidas Martin, échevin,

Que la ville de Trois-Rivières-Ouest se porte acquéreur des rues portant les numéros suivants du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières: 3-16, 3-38-2 et 3-39-2 le tout appartenant à M. André Sirois et à Eastern Softwood Ltd., et ce pour la somme nominale de \$1.00

Que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, le contrat à cet effet préparé par Me. Gilles Guy Garceau, notaire.

ADOPTE.

Homologation  
Concentrique  
"F"  
(96-64)

PROPOSE par M. J. Hormidas Martin, échevin,

SECONDE par M. Lauréat Côté, échevin,

Que les procédures concernant l'homologation du terrain nécessaire à la confection de la Concentrique "F" dans les limites de la ville de Trois-Rivières-Ouest, soient entreprises dans le plus bref délai possible, le tout conformément au plan et à la description technique préparés par M. Roger Gélinas, A.G.

ADOPTE.

Promesse  
d'achat  
Panneton.  
(97-64)

PROPOSE par M. Alfred Piché, échevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin,

Que la ville de Trois-Rivières-Ouest donne à MM. Stanislas Panneton et Maurice Panneton, une promesse d'achat pour des parties des lots 5, 6 et 7 suivant la description et le prix suivants:

A M. Stanislas Panneton: Toute la partie du lot 6 située dans les limites de la ville de Trois-Rivières-Ouest au prix de quatre sous (.04¢) le pied carré; M. Stanislas Panneton se réserve une partie du lot 7 d'une profondeur de 160' nord-sud en bordure du Chemin Ste-Marguerite; pour une partie du lot 7 d'une profondeur nord-sud de 140' le prix sera de quinze sous (.15¢) le pied carré; la balance du lot 7 au prix de quatre sous (.04¢) le pied carré.

A M. Maurice Panneton: Toute la partie du lot No. 5 située dans les limites de la ville de Trois-Rivières-Ouest au prix de quatre sous (.04¢) le pied carré.

Le 16 mars 1964.

1132

Que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest la dite promesse d'achat.

ADOPTÉ.

Egout des  
riverains

Ste-Marguerite  
(98-64)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin,

SECONDE par M. J. Hormidas Martin, échevin,

Que demande soit faite à la Cité des Trois-Rivières de donner l'autorisation de relier les immeubles des riverains du côté nord du Chemin Ste-Marguerite à l'égout se déversant à l'égout dit "Père Daniel".

ADOPTÉ.

Sur ce la séance est levée.

Jules Montour Maire.

Beaulieu Sec-Trés.

Le 25 mars 1964.

1133

Ass. élec-  
teurs.  
Terrasse  
Duvernay.

#107-N

Aucune op-  
position.

Adopté.

Assemblée des électeurs propriétaires  
du premier secteur de Terrasse Duvernay, tenue  
le 25 ième jour de mars 1964, sous la présidence  
de M. J. Jacques Pichette, échevin.

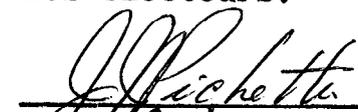
Réal Fleury, secrétaire-trésorier-adjoint, agis-  
sait comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée débute à 7 hres. p.m.  
par la lecture du règlement No. 107-N, de l'avis  
de motion, de l'avis de convocation et du certi-  
ficat de publication.

Le règlement No. 107-N établit le  
zonage dans la première partie du secteur de la  
Terrasse Duvernay.

En aucun temps, durant l'heure qui  
suivit la lecture du règlement, aucun électeur  
intéressé ne s'est présenté pour demander que  
le dit règlement No. 107-N ne soit soumis aux  
électeurs par voie de référendum.

A 8 hres. et 5 minutes, p.m. le pré-  
sident, en l'occurrence M. l'échevin J. Jacques  
Pichette déclare le règlement No. 107-N adopté  
et approuvé par les électeurs.

  
\_\_\_\_\_  
Président.

  
\_\_\_\_\_  
Secrétaire.

Le 6 avril 1964

1134

*J. G. B.*

Présences.

Assemblée régulière du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 6 ième jour d'avril 1964, sous la présidence de M. Henri Guilbert, Pro-Maire; étaient aussi présents MM. les échevins, Lauréat Côté, J. Jacques Pichette, Jacques Dugré et J. Hormidas Martin.

PROPOSE par M. J. Jacques Pichette, échevin,

SECONDE par M. Lauréat Côté, échevin,

Minutes.  
(99-64)

Que les procès-verbaux des séances tenues les 16 et 25 mars 1964 soient et sont approuvés tels que rédigés dans le livre des minutes de la ville de Trois-Rivières-Ouest et soumis aux membres du Conseil en date du 3 avril 1964.

ADOpte.

PROPOSE par M. J. Hormidas Martin, échevin,

SECONDE par M. J. Jacques Pichette, échevin,

Comptes 16-C  
(100-64)

Que la liste de comptes No. 16-C comportant des dépenses se totalisant à \$527.40 soit est acceptée pour paiement.

ADOpte.

Mutations.  
(101-64)

PROPOSE par M. J. Jacques Pichette, échevin,

SECONDE par M. Lauréat Côté, échevin,

Que les mutations du mois de mars 1964 soient et sont adoptées pour inscription aux livres de la ville de Trois-Rivières-Ouest telles que soumises par le bureau d'enregistrement de Trois-Rivières.

ADOpte.

Reg. taxis.  
(102-64)

PROPOSE par M. J. Hormidas Martin, échevin,

SECONDE par M. J. Jacques Pichette, échevin,

Que le règlement No. 142-N concernant le taxi et imposant une lèanne annuelle de \$10.00 et \$20.00 soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la ville de Trois-Rivières-Ouest et que les tarifs y inclus soient soumis à la Régie des Transports de Québec pour approbation.

ADOpte.

Avis de motion  
concentrique  
"F"

L'échevin Lauréat Côté donne avis de motion qu'il présentera à une prochaine session, un règlement qui aura pour effet l'homologation de la partie locale de la Concentrique "F".

Le 6 avril 1964.

1135

*J.G.*  
*A*

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin,

SECONDE par M. J. Jacques Pichette, échevin,

Rés, 51-64  
modifiée.  
(103-64)

Que la résolution No. 51-64 inscrite au livre des minutes de la ville de Trois-Rivières-Ouest à la désignation paginale 1111, paragraphe 1 soit et est modifiée en remplaçant le nom "Guy Béliveau" inscrit à la première et cinquième ligne par "P.A. Gagnon".

ADOpte.

Emp. Temp.  
\$40,000.00  
(104-64)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin,

SECONDE par M. Lauréat Côté, échevin,

Que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec de bien vouloir autoriser un emprunt temporaire au montant de \$40,000.00 en attendant le produit de la vente des obligations à être émises en vertu du règlement No. 138-N, et ce à la Banque Provinciale du Canada.

Que Son Honneur le Maire Jules Montour et M. Roland Desaulniers, secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer le billet à cet effet dès que l'approbation en aura été donnée.

ADOpte.

Vacances  
emp. à l'heure  
(105-64)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin,

SECONDE par M. J. Jacques Pichette, échevin,

Que des vacances annuelles soient payées à tous les employés payés à l'heure, exception faite pour M. Gilles Gagnon dont les vacances sont régies par la résolution No. 345-63.

Ces vacances seront payées en raison de 2% du salaire gagné et le paiement s'effectuera au mois de mai de l'année suivant l'année travaillée.

ADOpte.

Prime ass.  
auto-police,  
(106-64)

PROPOSE par M. Lauréat Côté, échevin,

SECONDE par M. J. Jacques Pichette, échevin,

Que la somme de \$366.00 soit payée à la Firme P.E. Panneton & Pierre Lajoie pour acquitter la prime fractionnelle de l'assurance couvrant l'auto du service de la police.

Cette prime est pour la période du 1er avril 1964 au 15 janvier 1965.

ADOpte.

Le 6 avril 1964.

1136

H.S. B

Entretien  
Apéco.  
(107-64)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin,

SECONDE par M. J. Hormidas Martin, échevin,

Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest, un contrat d'entretien concernant un appareil à photocopies Apéco et comportant trois (3) inspections annuelles et ce pour la somme de \$50.00 par année.

ADOpte.

PROPOSE par M. J. Jacques Pichette, échevin,

SECONDE par M. J. Hormidas Martin, échevin,

Que la Cie. de Téléphone Bell du Canada soit et est autorisée à relier l'Hotel de ville à la demeure privée du Directeur de la Police par une ligne directe, de manière à ce que la liaison se fasse en tout temps.

ADOpte.

PROPOSE par M. J. Jacques Pichette, échevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, échevin,

Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer un contrat de location avec la compagnie Pye Electronic pour deux appareils de radio-téléphone l'un étant un relais pour la demeure du Directeur de la Police l'autre une unité mobile pour l'auto de la police et ce, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

Cette location devant se terminer au mois de juillet 1964 et le tarif sera de \$36.40 par mois taxe incluse.

ADOpte.

PROPOSE par M. J. Jacques Pichette, échevin,

SECONDE par M. J. Hormidas Martin, échevin,

Que la Compagnie de Téléphone Belle du Canada soit et est autorisée à faire l'instalation de deux appareils téléphoniques à l'Hotel de ville et un au domicile du Directeur de la Police. Une nouvelle ligne devra être installée pour desservir le service de la Police.

ADOpte.

Ligne privée  
télé. pour  
Directeur de  
Police.  
(108-64)

Radio-télé.  
pour police.  
(109-64)

2 appareils  
télé. pour  
Hotel de Ville.  
(110-64)

Le 6 avril 1964.

1137

Achat d'accessoires dép. police.  
(111-64)

PROPOSE par M. Lauréat Côté, échevin,

SECONDE par M. J. Jacques Pichette, échevin,

Que le Directeur de la Police soit et est autorisé à faire l'achat de différents accessoires nécessaires à son service et ce pour au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Cession Parc et passage. Ter. Duvernay.  
(112-64)

PROPOSE par M. J. Hormidas Martin, échevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, échevin,

Que le notaire Gilles Guy Garceau soit et est autorisé à préparer un contrat de cession des lots 161-76, 160-158 et 161-39 appartenant à Terrasse Duvernay Inc. pour la somme nominale de \$1.00

Qu'un montant de \$51.31 de taxes concernant ces lots soient et sont biffées des livres de la ville. (Taxes 1964)

Que Son Honneur le Maire Jules Montour, soit et est autorisé à signer ledit contrat pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Requête lampes de rue Gélinas.

Pour faire suite à une requête des propriétaires d'immeubles sur la rue Gélinas, il est

PROPOSE par M. Lauréat Côté, échevin,

SECONDE par M. J. Jacques Pichette, échevin,

Que demande soit faite à la Compagnie d'Electricité Shawinigan de bien vouloir faire l'installation de deux (2) lampes de rue de 4000 lumens sur la rue Gélinas.

ADOPTE.

2 lampes rue Gélinas.  
(113-64)

L'échevin Lauréat Côté donne avis de motion qu'il présentera, à une prochaine séance, un règlement qui aura pour effet d'établir la répartition des lampes de rues sur la rue Gélinas suivant le mode calculé suivant la superficie des terrains.

PROPOSE par M. J. Hormidas Martin, échevin,

SECONDE par M. J. Jacques Pichette, échevin,

Que le règlement No. 145-N concernant la destitution de certains officiers municipaux, soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Règlement #145-N  
(114-64)

Le 6 vril 1964.

1138

H. G. B.

- |  |   |
|--|---|
| Congrès des Chefs Police et pompiers.                  | Par lettre l'Association des Chefs de Police et Pompiers de la province de Québec annonce son congrès annuel devant être tenu les 8, 9, 10 et 11 juin à Québec.<br>La question est remise pour étude.   |
| Merci du Carnaval.                                     | Le Rév. Père E. Lussier, O.P. fait parvenir des remerciements en regard de l'octroi de la ville au Carnaval de Ste-Catherine de Sienne.   |
| Annexion partielle. Documents reçus.                   | Le Ministère des Affaires Municipales de Québec accuse réception des documents concernant l'annexion partielle par la Cité de Trois-Rivières.<br>Le Sous-Ministre Me. Jean-Louis Doucet, C.R. ajoute qu'officiellement aucun document leur est parvenu de la part de la Cité de Trois-Rivières concernant cette affaire.  |
| Egouts approuvés par Régie.                            | La Régie d'Épuration des Eaux a approuvé en date du 17 mars 1964, l'exécution des travaux d'égouts sanitaires du deuxième secteur de Terrasse Duvernay et du secteur Sirois.  |
| Office des autoroutes. Réception de résolution.        | M. Guy Poliquin, Président de l'office des autoroutes du Québec accuse réception de la copie d'une résolution relativement au projet d'une autoroute sur la rive nord. Les observations des autorités de la ville de Trois-Rivières-Ouest seront prises en considération lors de l'étude de ce projet.  |
| Normandie pour rue Mortagne.                           | M. Jean Godin de la rue Normandie félicite les membres du Conseil pour l'adoption du nom Normandie tel que demandé par les propriétaires de cette rue.  |
| Engagement de crédit refusé pour Dir. de Police.       | La Commission Municipale, par M. Richard Beaulieu, conseiller juridique, avise le Conseil que cette Commission ne peut approuver un engagement de crédit pour 5 ans tel que demandé pour l'engagement du Directeur de la Police.  |
| Gazoline à tous les postes.                            | Deux lettres d'offre d'escompte pour la gazoline achetée par la ville, sont mises de côté. La ville va continuer à alterner d'un poste d'essence à l'autre.   |
| Soumissions de l'auto-police ouvertes en comité privé. | La Chambre de Commerce locale demande pourquoi les soumissions pour l'achat d'un véhicule pour le service de la Police n'ont pas été ouverte en assemblée publique et régulière.<br>M. l'échevin J. Jacques Pichette donne les explications suivantes: Comme le temps pressait pour donner la commande afin d'avoir l'auto le plus vite possible, les cotations ont été ouvertes en comité privé et le choix a été ratifié en assemblée publique. Avoir attendu une assemblée régulière |

Le 6 avril 1964.

HG B

1139

aurait retardé la livraison inutilement. De plus les prix ont été donnés et sont inscrits au procès-verbal dont la Chambre de Commerce reçoit la copie régulièrement.

Comité sur transport en commun.

La Chambre de Commerce de Trois-Rivières-Ouest, dans le but d'étudier le problème du transport en commun, veut former un comité à cette fin et demande à la ville de déléguer un membre sur le dit comité

Maire délégué.  
(115-64)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin,

SECONDE par M. J. Jacques Pichette, échevin,

Que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est délégué par la ville de Trois-Rivières-Ouest pour faire partie du comité d'étude du transport en commun formé par la Chambre de Commerce locale.

ADOPTE.

Demande de partage des primes d'assurances.

M. André Ferron, courtier d'assurance agréé, demande le partage des primes d'assurances entre les courtiers résidant dans les limites de la ville.

M. Claude Deshaies, le courtier actuel de la ville, explique l'entente qui existe dans les villes de Trois-Rivières et du Cap de la Madeleine. La question sera ré-étudiée à l'anniversaire des polices d'assurance.

Cours d'orientation protection civile.

M. Malcolm Moir, coordonnateur pour la protection civile de la région, demande de recruter 10 personnes (hommes ou femmes) pour suivre des cours d'orientation devant débuter le 13 avril. La question sera étudiée au prochain comité privé.

Egouts Val-Mauricie.

M. Maurice St-Louis, C.A. demande s'il serait possible de continuer les pourparlers afin d'en venir à un règlement au sujet de l'affaire des égouts de Val-Mauricie.

M. l'échevin Lauréat Côté, président du comité d'étude formé à cet effet explique que plusieurs rencontres ont eu lieu et le syndic en venait toujours au montant de \$22,000.00 pour la transaction.

Dans le but de renseigner les membres du conseil, M. Côté invite tous les échevins et le maire à assister à la réunion qui doit avoir lieu le 10 avril.

De plus M. Côté demande que l'aviseur légal soit invité.

Poulailler entre voisin.

Me. L. Laperrière, avocat, donne une opinion légale au sujet de nuisance au sujet de poulailler. Comme cette affaire en est une de bon

Le 6 avril 1964.

1140

*H. B.*

voisinage le tout est classé.

Ass. des Ing.  
municipaux.

Une lettre circulaire de l'association des ingénieurs municipaux du Québec demande que le Conseil incite l'ingénieur municipal à faire partie de cette association.

M. Roger Houde, Ing. P. dit qu'il est membre, bien plus il est directeur pour la région de la Mauricie.

Le Conseil croit qu'il y a avantage pour la ville dans cette association en ce sens qu'il y aura échange d'idées, il est donc

Cotisation.  
(116-64)

PROPOSE par M. J. Jacques Pichette, échevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, échevin,

Que la ville de Trois-Rivières-Ouest paie la cotisation annuelle au montant de \$10.00 afin que M. Roger Houde, Ing. P. ingénieur municipal fasse partie de l'Association des ingénieurs municipaux du Québec.

ADOPTE.

Cotisation  
annuelle défen-  
se civile.  
(117-64)

PROPOSE par M. J. Hormidas Martin, échevin,

SECONDE par M. J. Jacques Pichette, échevin,

Que le secrétaire-trésorier verse le montant de \$109.88 à la protection civile comme cotisation annuelle pour l'année 1964.

ADOPTE.

Autobus.

M. Lautéat Côté, échevin, aborde encore le sujet du transport en commun. Les chauffeurs laisse des passagers sur la route.

M. H. Guilbert, Pro-Maire, dit d'attendre le rapport du comité d'étude de la Chambre de Commerce pour prendre position sur le sujet.

Permis Gilles  
Pratte.  
Conditionnel.

M. Gilles Pratte, demande un permis de construction pour un garage commercial sur l'avenue Jean XXIII.

Comme le site choisi par M. Pratte peut être exproprié par la Voirie pour le contexte du pont, le Conseil se voit dans un dilemme.

MM. Jacques Dugré et J. Jacques Pichette échevins se disent en faveur de l'émission du permis à condition qu'aucun travail de construction ne soit entrepris avant le dépôt des plans de la Voirie.

M. Pratte accepte cette condition.

Sur ce la séance est levée.

*Henri Guilbert* Pro-Maire.  
*Besaulniers* Sec-Trés.

Le 20 avril 1964.

1141

Présences.

Assemblée régulière du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 20 ième jour d'avril 1964, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour et à laquelle session étaient aussi présents MM. Lauréat Côté, Alfred Piché, Henri Guilbert, J. Hormidas Martin, J. Jacques Pichette et Jacques Dugré, tous échevins.

Soumissions obligations.  
\$81,000.00

Tel que demandé dans la Gazette Officielle de Québec, le Conseil procède à l'ouverture des soumissions pour une émission d'obligations au montant de \$81,000.00. Quatre (4) soumissions sont parvenues au secrétaire-trésorier, ce sont:

RENE T. LECLERC INC:  
Taux 99.02 %  
De 1965 à 1974 \$44,500.00 à 5 $\frac{3}{4}$ %  
De 1975 à 1979 \$36,500.00 à 6%  
Faisant un loyer moyen de 6.0466%

FLORIDO MATTEAU INC.:  
Taux 97.67%  
De 1965 à 1969 \$18,500.00 à 5 $\frac{1}{2}$ %  
De 1970 à 1974 \$26,000.00 à 5 $\frac{1}{2}$ %  
De 1975 à 1979 \$36,500.00 à 5 $\frac{3}{4}$ %  
Faisant un loyer moyen de 5.9972%

LAURENT V. VEILLET INC.:  
Taux 98.976%  
De 1965 à 1974 \$44,500.00 à 5 $\frac{3}{4}$ %  
De 1975 à 1979 \$36,500.00 à 6%  
Faisant un loyer moyen de de 6.0532%

LES PLACEMENTS BELIVEAU INC.:  
Taux 98.33%  
De 1965 à 1974 \$44,500.00 à 5 $\frac{1}{2}$ %  
De 1975 à 1979 \$36,500.00 à 6%  
Faisant un loyer moyen de 6.05%

Florido  
Matteau.  
(118-64)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin,

SECONDE par M. J. Jacques Pichette, échevin,

Que les soumissions ci-haut mentionnées soient soumises à la Commission Municipale de Québec et que le choix de cette commission soit et sera le choix du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Loyer moyen  
5.9972%

En raison d'un loyer moyen de 5.9972% soumis par la maison Florido Matteau Inc., sur les instructions de la Commission Municipale de Québec, l'émission d'obligations au montant de \$81,000.00 est adjugée à cette maison.

Le 20 avril 1964.

1142

Minutes.  
(119-64)

PROPOSE par M. J. Hormidas Martin, échevin,

SECONDE par M. Lauréat Côté, échevin,

Que le procès-verbal de l'assemblée tenue le 6 avril 1964 soit et est adopté tel que soumis aux membres du Conseil en date du 15 avril 1964.

ADOPTE.

Comptes 17-C  
(120-64)

PROPOSE par M. J. Jacques Pichette, échevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, échevin,

Que la liste de comptes No. 17-C comportant des dépenses au montant de \$3,390.35 soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE.

Facteur rue  
Pratte.  
(121-64)

PROPOSE par M. Lauréat Côté, échevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin,

Que demande soit faite au Ministère des Postes que le courrier postal soit livré sur toute la longueur de la rue Pratte par facteur.

ADOPTE.

Courrier  
Boul. St-Jean.  
(122-64)

PROPOSE par M. Alfred Piché, échevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, échevin,

Que demande soit faite au Ministère des Postes que le courrier postal des résidents du boulevard St-Jean dans la Ville de Trois-Rivières-Ouest, soit distrué par le même facteur qui dessert le Chemin Ste-Marguerite.

ADOPTE.

Offre d'achat  
égout Val-  
Mauricie.

(123-64)

PROPOSE par M. Lauréat Côté, échevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest offre d'acheter le réseau d'égout "Val-Mauricie" propriété de Radisson Construction, pour la somme de TREIZE MILLE DEUX CENT SOIXANTE-TROIS DOLLARS ET CINQUANTE-SIX SOUS, (\$13,263.56)

Que cette offre soit adressée à M. Maurice St-Louis, C.A. syndic.

ADOPTE.

Le 20 avril 1964.

1143

Collecteur  
général No. 1  
(124-64)

PROPOSE par M. J. Jacques Pichette, échevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, échevin,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest retienne les services professionnels de la firme Labrecque & Vézina, ingénieurs-conseils pour la confection des plans et estimés de l'égout collecteur général No. 1.

Les honoraires seront payés à taux horaire jusqu'à concurrence de \$1,000.00

ADOPTÉ.

Prince du  
collecteur  
général 1.  
(125-64)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin,

SECONDE par M. J. Jacques Pichette, échevin,

Que demande soit faite à la Régie d'Épuration des eaux du Québec de bien vouloir approuver en principe le plan du collecteur général No. 1 préparé pour le compte de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, par la firme Labrecque & Vézina, ingénieurs-conseils.

ADOPTÉ.

Rencontre  
des deux  
conseils.  
(126-64)

PROPOSE par M. Lauréat Côté, échevin,

SECONDE par M. Alfred Piché, échevin,

Que demande soit faite aux autorités de la Cité de Trois-Rivières de bien vouloir rencontrer le Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest dans le but d'étudier des projets communs aux deux villes.

Cette réunion devra être tenue dans le plus bref délai possible, après entente mutuelle des deux maires.

Qu'une copie de cette résolution soit envoyé à chacun des membres du Conseil de la Cité de Trois-Rivières.

ADOPTÉ.

2 parcs  
Ter. Duver.  
(127-64)

PROPOSE par M. J. Jacques Pichette, échevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, échevin,

Que demande soit faite à Terrasse Duvernay Inc. de bien vouloir céder à la Ville de Trois-Rivières-Ouest, les parcs situés, l'un à l'arrière de la rue Anjou, l'autre à l'extrémité de la rue Bordeaux et ce dans le but de doter ce secteur de terrains de jeux.

ADOPTÉ.

Le 20 avril 1964.

1144

Localisation  
rue Bellefeuille.  
(128-64)

PROPOSE par M. Lauréat Côté, échevin,  
SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest retienne les services professionnels de M. Georges Gariépy, A.G. pour la localisation et la description technique de la rue Bellefeuille comprise entre la rue Laurentien et le boulevard Mauricien.

ADOPTE.

Lampes de rues  
Laurentien.

Il était inscrit à l'agenda une demande de lampes de rues pour le Secteur Laurentien mais comme la requête n'est pas encore parvenue aux autorités, l'affaire est remise.

L'échevin Henri Guilbert donne des explications concernant la gérance municipale. M. Guilbert explique qu'il est temps d'avoir un gérant municipal afin que le développement auquel notre ville est appelée soit coordonné. Il ajoute que nous avons plusieurs projets importants à réaliser et que seul un gérant pourra mettre à exécution.

Avis de motion  
Gérance.

Pour faire suite à cet exposé, l'échevin Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine session un règlement créant la charge de gérant municipal.

Lieu des  
assemblées.  
(129-64)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin,  
SECONDE par M. J. Jacques Pichette, échevin,

Qu'à compter du 4 mai 1964, les assemblées du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest se tiendront en la salle de l'école Marguerite Bourgeois, Chemin Ste-Marguerite.

ADOPTE.

A la suite d'un voyage de l'ingénieur Roger Houde, à Québec afin d'avoir des renseignements utiles des autorités de la Voirie Provinciale, il est

Demande à la  
Voirie pour  
égout collec-  
teur No. 1  
(130-64)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin,  
SECONDE par M. J. Jacques Pichette, échevin,

Que demande soit faite à l'Honorable Bernard Pinard, Ministre de la Voirie du Québec, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest ait l'autorisation officielle de construire un égout collecteur sanitaire dans l'emprise des terrains expropriés par le Ministère de la Voirie pour la construction du pont et des routes d'accès dans Trois-Rivières-Ouest et ce, suivant le plan préparé par la firme Labrecque & Vézina, ingénieurs-conseils, lequel plan a été soumis au Ministère en date du 20 avril dernier par les ingénieurs.

ADOPTE.

Le 20 avril 1964.

1145

Usine d'épuration.  
(131-64)

Une autre résolution vient à la suite des recommandations de l'ingénieur,

PROPOSE par M. Alfred Piché, échevin,

SECONDE par M. J. Jacques Pichette, échevin,

Que demande soit faite à l'Honorable Bernard Pinard, Ministre de la Voirie du Québec de bien vouloir céder à la Ville de Trois-Rivières-Ouest le terrain situé à l'est du pont, entre la route No. 2 et le fleuve St-Laurent, en vue de la construction d'une usine d'épuration des eaux vannes, devant traiter les eaux usées de la Cité de Trois-Rivières et de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et que le résidu du dit terrain soit aménagé en parc vert.

ADOPTE.

Une troisième résolution suggérée par l'ingénieur municipal, fait suite:

Rue du Fleuve  
sous le pont.  
(132-64)

PROPOSE par M. J. Jacques Pichette, échevin,

SECONDE par M. Lauréat Côté, échevin,

Que demande soit faite à l'Honorable Bernard Pinard, Ministre de la Voirie du Québec de bien vouloir donner l'autorisation nécessaire à la Ville de Trois-Rivières-Ouest afin que cette dernière puisse procéder à la confection du prolongement, direction est, de la rue Du Fleuve en passant sous le pont.

ADOPTE.

Pour faire suite à la résolution précédente, il est

Demande  
d'appui à  
Cité 3-R.  
(133-64)

PROPOSE par M. J. Hormidas Martin, échevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin,

Que copie de la résolution No. 131-64 concernant la demande au Ministère de la Voirie de céder le terrain nécessaire à la construction de l'usine d'épuration des eaux vannes, soit envoyée à la Cité de Trois-Rivières en vue d'obtenir des autorités municipales de la cité voisine, leur appui à cette résolution.

ADOPTE.

Modifica-  
tions aux  
règlements.  
(134-64)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin,

SECONDE par M. Alfred Piché, échevin,

Que les obligations comprises dans l'émission de \$81,000.00 et émises en vertu:  
du règlement No. 63-N-2, pour un montant de \$2,900.00

Le 20 avril 1964.

1146

Modifications  
aux règle-  
ments.

du règlement No. 78-N pour un montant de \$24,300.00  
du règlement No. 107-C pour un montant de \$35,000.00  
du règlement No. 112-N pour un montant de \$8,900.00  
du règlement No. 131-N pour un montant de \$9,900.00  
soient datées du 1er mai 1964. Elles seront payables  
au porteur ou au détenteur enregistré selon le cas,  
à toutes les succursales de la Banque Provinciale du  
Canada dans la Province de Québec ainsi qu'au bureau  
principal de ladite Banque à Toronto; un intérêt à  
un taux n'exédant pas 6% l'an sera payé semi-annuel-  
lement le 1er novembre et le 1er mai de chaque année, au  
porteur, aux mêmes endroits que le capital; le 1er  
coupon d'intérêt deviendra payable le 1er novembre  
1964. Les obligations ne seront pas rachetables par  
anticipation et chacun des règlements ci-haut indi-  
qués est par les présentes amendé en conséquence, s'il  
y a lieu, afin de le rendre conforme à ce qui est  
stipulé ci-dessus et ce en ce qui a trait au montant  
d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun  
desdits règlements.

Le tableau d'amortissement du règlement 107-C est  
remplacé par le suivant:

1- \$1,300.	9- \$2,700.
2- 1,500.	10- 2,700.
3- 1,500.	11- 2,600.
4- 1,900.	12- 3,100.
5- 1,800.	13- 2,900.
6- 1,800.	14- 2,900.
7- 1,800.	15- 3,800.
8- 2,700.	

ADOPTE.

Sur recommandation du comité des noms de rues, prési-  
dé par M. Lauréat Côté, échevin, il est

Noms de rues  
2 e. sect.  
Ter. Duvernay

PROPOSE par M. Lauréat Côté, échevin,

(135-64)

SECONDE par M. J. Jacques Pichette, échevin,

Que les noms suivants soient et sont acceptés pour  
désigner les rues du deuxième secteur de la Terrasse  
Duvernay:

Orléans, Place d'Auteuil, Beaumont, Avignon,  
Landerneau, Montpellier, Montreuil, Beauvais,  
Nantes, Calais, Bordeaux et Place de Rouen.

ADOPTE.

Offre des  
Dominicains.

Lecture d'une lettre du R. P. Mannès Leduc, O.P. curé,  
de Ste-Catherine de Sienne, par laquelle les Domini-  
cains offrent à la ville, le terrain de l'église  
actuelle, le presbytère et le centre des Loisirs pour  
la somme de \$50,000.00 Les pères offrent de plus  
l'usage d'un terrain situé face à l'académie St-  
Dominique, entre la future église et la rue Belle-  
feuille.

Le 20 avril 1964.

1147

Son Honneur le Maire explique qu'il a eu une entrevue avec le Père Curé et qu'à la suite de cette visite il verrait la possibilité de demander aux dominicains s'il serait possible pour la ville d'obtenir que le terrains qui sert dans le moment aux loisirs, il est donc

Terrains des  
Pères.  
(136-64)

PROPOSE par M. J. Hormidas Martin, échevin,

SECONDE par M. Alfred Piché, échevin,

Que demande soit faite aux Révérends Pères Dominicains s'il serait possible pour la ville de Trois-Rivières-Ouest, d'acquérir la partie de terrain servant aux Loisirs Ste-Catherine de Sienna.

La Ville serait intéressée au terrain partant de la propriété de M. Robert Caron pour s'étendre, en largeur jusqu'à 20' de l'église actuelle.

ADOPTÉ.

Gardes Parois-  
siales.

La Fédération Interdiocésaine des Gardes Paroissiales du Canada demande un octroi pour leur programme-souvenir de leur prochain congrès.

Comme ce congrès n'aura pas lieu en notre ville et que de plus il n'y a pas de mouvement de ce genre dans la localité, la lettre est classée comme lue.

Répartition  
des primes  
d'assurance

M. André Ferron, Courtier d'Assurance Agréé, explique qu'il y aura l'an le 26 avril qu'il est propriétaire résidant à Trois-Rivières-Ouest. Cette lettre à trait au partage des primes d'assurance de la Ville. Cette lettre est classée pour reconsidération à l'anniversaire des polices d'assurance de la ville.

Offres des  
services  
d'ingénieurs.

M. Romuald Lemay & Associés ainsi que M. Gérard Gaudreau tous ingénieurs-conseils, offrent leurs services pour la construction du futur Hotel de Ville. Ces lettres sont classées pour références futures.

Terrain de  
jeux Terrasse  
Duvernay.

La Ligue des Propriétaires de la Terrasse Duvernay, Inc. par lettre demande l'obtention d'un terrain de jeux pour ce secteur.

Une résolution passée au début de la présente assemblée demandant à Terrasse Duvernay Inc. la cession de 2 terrains de jeux règle cette question pour le moment.

Remerciements  
Y. Fleury.

M. Yvon Fleury, C.G.A. fait parvenir des remerciements pour la sympathie témoignée par le Conseil à l'occasion du décès de son épouse.

L.A.C.U.

L'Association Canadienne d'Urbanisme, par lettre demande l'adhésion de la ville à cet organisme. La lettre est considérée comme lue.

M. Laurent Paradis, Chef du Secrétariat de la Corporation du Pont de Trois-Rivières fait suite à une lettre

Le 20 avril 1964.

1148

Demandes à la  
Corporation du  
Pont.

que Son Honneur le Maire lui faisait parvenir dernière-  
ment concernant certaines demandes qui auraient pour  
but d'avantager la municipalité. Dans sa lettre le  
maire demandait à la Corporation du Pont que demande  
soit faite aux contracteurs et sous-traitants d'effec-  
tuer autant que possible leurs achats aux établisse-  
ments commerciaux de la ville de Trois-Rivières-Ouest.  
Dans la même lettre Son Honneur le Maire insistait  
aussi pour que les achats effectués pour le pont soient  
faits en vertu du code No. 650.

M. Paradis dit dans sa missive que la Corporation  
fera droit aux demandes formulées.

Tourisme  
Canadien.

Une lettre de l'Association Canadienne du Tourisme  
demandant une soirée de conférence et de projection  
de film est considérée comme lue.

Le secrétaire-trésorier fait lecture du rapport des  
vérificateurs.

Rapport du  
vérificateur  
(137-64)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin,

SECONDE par M. J. Jacques Pichette, échevin,

Que le rapport des vérificateurs concernant l'état  
financier 1963, soit et est accepté tel que produit  
par la firme Langevin & Pellerin, C.A.

ADOPTE.

Rapport Dir.  
Police.

Le Directeur de la Police fait un rapport sur ses  
activités premières.

Pour faire suite à ce rapport du Directeur de la  
Police M. Alfred Piché, échevin, demande au Directeur  
d'apporter une surveillance spéciale aux camions  
transportant des rebuts qui ne sont pas munis de bâches.

Paiement final  
T. Bellemare  
& Fils.  
(138-64)

PROPOSE par M. J. Jacques Pichette, échevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin,

Qu'un montant de \$5,647.60 soit effectué à Thomas  
Bellemarre & Fils en paiement final pour les travaux  
d'entretien des chemins en hiver pour la saison 1963-  
1964.

ADOPTE.

Incendies.

(139-64)

Pour faire suite au rapport des incendies présenté  
par M. Roger Houde, il est

PROPOSE par M. Alfred Piché, échevin,

SECONDE par M. J. Jacques Pichette, échevin,

Que les rémunérations pour le service des pompiers  
volontaires suivantes soient et sont approuvées pour

*J. M.*

Le 20 avril 1964.

1149

Salaires des  
pompiers.

paiement:

Clarde Launier-----	\$4.00
A. Trempe-----	\$2.00
J. Ls. Vadeboncoeur-----	\$4.00
Yvon Landry-----	\$2.00
Gilles Gagnon-----	\$2.00

ADOPTE.

Un projet de subdivison a été présenté par M. Armand Charbonneau à l'Hotel de ville au cours du mois de février dernier, comme ce projet a été retenu en suspend depuis, il est

Subdivision  
A. Charbonneau.  
(140-64)

PROPOSE par M. Lauréat Côté, échevin,

SECONDE par M. Alfred Piché, échevin,

Que le projet de subdivision présenté par M. Armand Charbonneau au mois de février 1964, soit soumis aux urbanistes pour approbation.

ADOPTE.

Sur ce la séance est levée.

J. M. Mouton Maire.

J. Besaumes Sec-Trés.

Présences.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville Trois-Rivières-Ouest tenue le 4 ième jour de mai 1964 en la salle de l'école Marguerite Bourgeois, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour et à laquelle session étaient aussi présents MM. les échevins Jacques Dugré, Alfred Piché, J. Hormidas Martin, Henri Guilbert et Lauréat Côté.

Minutes.

(141-64)

PROPOSE par M. Lauréat Côté, échevin,

SECONDE par M. Alfred Piché,

Que le procès-verbal de l'assemblée du 20 avril 1964 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et tel que soumis à tous les membres du Conseil en date du 1er mai 1964.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Alfred Piché, échevin,

SECONDE par M. J. Hormidas Martin, échevin,

Comptes 18-C

(142-64)

Que la liste de comptes No. 18-C comportant des dépenses au montant de \$13,599.38 soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin,

SECONDE A L'UNANIMITE

Règ. 149-N  
Gérance.

(143-64)

Que le règlement No. 149-N créant la charge de "gérant" soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin,

Scrutin

22 mai.

(144-64)

SECONDE par M. Alfred Piché, échevin,

Que le scrutin nécessaire pour l'approbation du règlement No. 149-N, créant la charge de gérant soit tenu au 431 rue Lacerte, de 9 hres. du matin à 7 hres. du soir le 22 mai 1964.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin,

Off. rapporteur

R. Fleury.

(145-64)

SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin,

Que Réal Fleury, secrétaire-trésorier-adjoint soit et est nommé et agisse comme officier-rapporteur lors du

Le 4 mai 1964

1151

scrutin à être tenu en rapport avec le règlement No. 149-N créant la charge de "gérant".

ADOPTE.

PROPOSE par M. Lauréat Côté, échevin,

SECONDE par M. J. Hormidas Martin, échevin,

Usufruit  
passage 4-169  
(146-64)

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accorde l'usufruit du terrain du passage portant le No. cadastral 4-169 aux propriétaires riverains dudit passage.

ADOPTE.

Requête  
Bellevue

Une requête signée par 17 propriétaires de la rue Bellevue parvient aux autorités de la Ville de Trois-Rivières-Ouest. Cette requête demande aux autorités municipales de faire la demande pour l'obtempation d'un Bill privé qui aurait pour effet de modifier le mode de taxation des services publics de l'évaluation qu'il est à la superficie des terrains.

PROPOSE par M. Lauréat Côté, échevin,

Bill Privé.  
(147-64)

SECONDE par M. J. Hormidas Martin, échevin,

Que la requête des propriétaire du secteur Bellevue soit prise en considération et que des procédures soient prises en vue de faire la demande d'un Bill privé à la session d'automne de la Législature Provinciale afin de pouvoir changer le mode de taxation du secteur Bellevue.

ADOPTE.

Courant 550  
(148-64)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin,

SECONDE par M. J. Hormidas Martin, échevin,

Que demande soit faite à la Compagnie d'Electricité Shawinigan de bien vouloir aviser les autorités de la Ville de Trois-Rivières-Ouest lorsque le courant 550 doit être interrompu dans les limites de cette ville et ce pour éviter les troubles au système d'aqueduc que ces interruptions causent.

ADOPTE.

Avis de motion  
Prêt A. Roy.

M. Lauréat Côté, échevin, à la suite d'une recommandation du Comité Industrie et Commerce, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine session un règlement d'emprunt au montant de \$45,000.00 à même le fonds industriel en vue d'accorder un prêt pour le même montant à Armand Roy & Fils Ltée.

Employé de  
garde.

Demande est faite au service technique d'établir une rotation dans le but d'obtenir qu'il y est toujours un

Le 4 mai 1964.

1152

Tuyaux viels  
aqueduc  
(149-64)

employé de disponible en cas de trouble à l'aqueduc ou au réseau d'égout en fin de semaine. L'ingénieur Roger Houde dit qu'une première liste est déjà établie.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin,

SECONDE par M. Alfred Piché, échevin,

Que demande soit faite aux ex-propriétaires du viels aqueduc de bien vouloir enlever les tuyaux de cet ancien réseau dans le fossé Lambert-Rouette et ce avant septembre 1964 s'ils veulent en faire la récupération.

ADOPTE.

Application  
S.C.H.L.  
\$342,000.00  
(150-64)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin,

SECONDE par M. Alfred Piché, échevin,

Que M. Maurice Vézina, Ing. P. de la firme Labrecque & Vézina, ingénieurs-conseils, soit et est autorisé à faire, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, application auprès de la Société Centrale d'Hypothèque et de Logement, pour un prêt au montant de \$342,000.00 en vue de la construction de l'égout collecteur No. 1.

ADOPTE.

Pour faire suite à un rapport d'une enquête du Directeur de la Police, il est

L. Arseneault.  
(151-64)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin,

Que M. Lucien Arseneault soit et est démis de ces fonctions de constable spécial pour la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Annexion.  
Conditions.  
(152-64)

PROPOSE par M. Alfred Piché, échevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin,

Que les conditions d'annexion des terres de Messieurs Maurice et Stanislas Panneton exigées par la ville de Trois-Rivières-Ouest de la cité des Trois-Rivières, outre le paiement des sommes exigées en vertu des dispositions de l'article 44 de "La Loi des Cités et Villes" sont les suivantes;

1.- La concentrique "F" apparaissant sur le plan directeur de la cité des Trois-Rivières devra être ouverte jusqu'à la voie ferrée du Canadien Pacifique Railways

Le 4 mai 1964.

1153

Annexion.

jusqu'aux limites même de la ville de Trois-Rivières-Ouest, et ce dans un délai de huit mois de la date à laquelle l'annexion deviendra définitive;

2.- Afin d'assurer les communications entre la concentrique "F" et le prolongement de cette concentrique dans la municipalité de Trois-Rivières-Ouest, un passage à niveau devra y être érigé et les deux corporations feront à cet effet une demande conjointe auprès de la Commission des Transports du Canada.

Le coût d'érection et d'entretien de ce réseau sera à frais communs.

Cependant l'installation de la barrière pour ce passage à niveau sera en entier aux charges de la corporation de la cité des Trois-Rivières de même que les signaux requis pour cette barrière;

3.- La corporation de la cité des Trois-Rivières ouvrira, dans un laps de douze mois de la mise en vigueur de l'annexion, les rues de traverse apparaissant au plan directeur des Trois-Rivières et joignant la concentrique "F" jusqu'aux limites de son territoire joignant le territoire de la ville de Trois-Rivières-Ouest;

4.- La corporation de la cité des Trois-Rivières ouvrira les rues de traverse jusqu'aux limites de son territoire de façon à fournir des voies d'accès qui rejoindront dans leur prolongement les rues qui doivent être ouvertes par la corporation de la ville de Trois-Rivières-Ouest, et ce dans un délai de douze mois de la date d'annexion;

5.- La Corporation de la cité des Trois-Rivières permettra que les quinze résidents de la rue Ste-Marguerite relient leurs égouts au réseau principal d'égout érigé pour desservir les résidents du secteur de la Terrasse Duvernay, aux mêmes conditions que celles imposées aux résidents du secteur de la Terrasse Duvernay. Cette autorisation sera valable pour une période de quatre ans seulement.

Les conditions ci-haut mentionnées ne doivent pas être considérées comme une approbation des procédés d'expansion mis de l'avant par la cité des Trois-Rivières par suite de ses tergiversations dans les limites de sa zone industrielle.

ADOPTE.

Lacerte  
Lampes-rues.

Une requête de propriétaires de la rue Lacerte fait la demande pour changer les lampes de rues de 1000 lumens pour des lampes de 4000 lumens.

M. J. Hormidas Martin dit qu'il croit que les gens ne sont pas au courant qu'ils seront appelés à payer le coût de ces lampes.

La requête sera considérée après que les propriétaires auront été informés.

Le 4 mai 1964.

1154.

Mutations,  
(153-64)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin,

SECONDE par M. Lauréat Côté, échevin,

Que les mutations du mois d'avril 1964 soient et sont adoptées telles que soumises par le bureau d'enregistrement pour inscriptions aux livres de la ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOpte.

Taux des  
assurances.  
Enquête.

A la demande du secrétaire-trésorier, M. J. Claude Deshaies de la firme Panneton & Lajoie, assureurs, un projet de lettre est soumis concernant une demande à Canadian Underwriters Association, d'une enquête sur le taux des assurances dans notre ville. Il est

PROPOSE par M. Alfred Piché, échevin,

SECONDE par M. Lauréat Côté, échevin,

Que demande soit à Canadian Underwriters Association de fournir aux autorités de la Ville de Trois-Rivières-Ouest toutes les informations concernant l'établissement des taux de base dans notre localité ainsi qu'une copie du plan de protection publique pour Trois-Rivières-Ouest.

ADOpte.

(154-64)

Voirie: RE:  
Collecteur 1  
et usine d'é-  
puration.

L'Honorable Berbard Pinard, ministre de la Voirie du Québec accuse réception des résolutions demandant la permission de construire le collecteur général No. 1 dans l'enceinte du pont ainsi que la cession du terrain à l'est du pont pour l'érection de l'usine d'épuration des eaux. Le tout est soumis aux ingénieurs du ministère.

Règ. 145-N  
Refusé.

Le Ministère des affaires municipales de Québec, vu l'amendement à l'article 69 de la Loi des Cités & Villes, ne croit pas pouvoir recommander l'approbation du règlement No. 145-N concernant la destitution de certains officiers municipaux. Cette lettre est signée Jean Lafond.

Rue Duval  
Requêtes.

Une requête de propriétaires de la rue Duval demandant l'autorisation pour M. L. Garceau d'ouvrir un restaurant dans sa résidence parvint au Conseil en même temps qu'une autre signée par pratiquement les mêmes propriétaires, demande le respect du règlement de zonage. Dans les circonstances le Conseil demande le respect du règlement de zonage existant.

Loisirs.  
J.G. Gamache.

M. Jean-Guy Gamache, demande que soit tenue une assemblée de la Commission des Loisirs au plus tard le 9 mai, sans quoi il n'est plus intéressé à faire partie de ladite commission. Comme une réunion est cédulée pour le 7 mai, l'affaire est classée.

Valeur particulière des lots, 5,6,7,

Soudre & Latté, Urbanistes, par lettre, explique qu'ils considèrent les lots 5,6,et 7 d'une valeur particulière en considération du potentiel industriel de leurs emplacements et de la disponibilité des services publics dans ce secteur. Il s'agit ici des parties de terrains convoitées par la cité des Trois-Rivières pour annexion.

Application Ing.-Cons.

M. J. Denis Provencher, Ing. P. de la firme d'ingénieurs-conseils, Provencher, Desjardins, Paquet et Dutil, sollicite la fonction d'ingénieur-conseil en mécanique et électricité pour le projet de l'Hotel de Ville. La lettre est classée pour référence future.

Avis de motion rue St-Judes.

L'échevin Jacques Dugré donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine session un règlement QUI AURA POUR BUT LA MISE EN FORME DE LA RUE ST-JUDES.

Salaires des policiers. (155-64)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin,

SECONDE par M. Alfred Piché, échevin,

Que les salaires aux policiers soient payés comme suit:

Robert Lamy-----	63½ hres.	-----	\$92.08
L. J. Servant----	59½ hres.	-----	\$86.28
L.P. Désilets----	63½ hres.	-----	\$92.08
J. Ls. Vadeboncoeur---	101½ hres	-----	\$147.18
Lucien Arseneault-----	6½ hres.	-----	\$9.43

ADOpte.

Suit le rapport de l'inspecteur de construction.

Egout Val-Mauricie. Offre acceptée.

Me. Jacques Laperrière, avocat, au nom de M. Maurice St-Louis, Syndic, avise l'aviseur légal de la ville que l'offre de \$13,500.00 faite par la ville pour l'acquisition du réseau d'égout de Val-Mauricie est acceptée. Ici il faut préciser que le montant exact de l'offre faite par la ville est de \$13,263.56 Malgré cette lettre, il est

Comparution égout Val-Mauricie. (156-64)

PROPOSE par M. Lauréat Côté, échevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin,

Que Me. Ludovic Laperrière, aviseur légal de la ville soit et est autorisé à comparaître en contestation de la requête présentée par Maurice St-Louis, Syndic, à la Régie des Services Publics concernant l'établissement d'un tarif annuel de \$50.00 pour chaque usager de l'égout de Val-Mauricie, et ce pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOpte.

Suit le rapport de l'ingénieur municipal.

Le 4 mai 1964.

1156

Paiements des  
travaux d'hiver  
(157-64)

PROPOSE par M. J. Hormidas Martin, échevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin,

Que les montants suivants soient payés à De L'Orme  
Construction Ltée.:

Ponceau Rivière Bettez: \$1,542.80 moins les matériaux.  
Fossé Jardin Trois-Rivières: \$1,401.25 moins les maté-  
riaux.

Intersection Boul. Royal et rue Lacerte: \$1,834.65  
moins les matériaux.

ADOPTE.

Tuyaux Boul.  
St-Jean

L'ingénieur municipal fait remarquer que du côté est  
du boulevard St-Jean, les entrées sont confectionnées  
avec des tuyaux de diamètre trop petit pour laisser le  
libre cours aux eaux de surface.

L'échevin Henri Guilbert émet l'opinion que les règle-  
ments décrétant la grosseur les tuyaux doivent être  
étudiés afin d'abroger ceux qui sont désuets.  
Le secrétaire fera la revue de ces règlements.

Rapport des  
incendies.

Suit le rapport des incendies. Fait à remarquer tous  
les incendies, sauf un, ont consistés en feux d'herbe,  
Son Honneur le Maire demande la collaboration de la  
population afin d'éviter ces sorties des pompiers.

Comptes.

Pour faire suite au rapport des incendies, il est

(158-64)

PROPOSE par M. Lauréat Côté, échevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, échevin,

Que les comptes du services des incendies soient payés  
comme suit:

Landry & Frère: Gazoline pour camion-incendies--	\$4.88
Claude Launier: rémunération-----	\$19.00
A. Trempe: rémunération-----	\$15.00
J. Ls. Vadeboncoeur: rémunération-----	\$10.00
Yvon Landry: rémunération-----	\$10.00
Clément Launier: rémunération-----	\$4.00
Robert Boucher: rémunération-----	\$4.00
Joachim Rochon: rémunération-----	\$6.00
Herman Lyonnais: rémunération-----	\$2.00
Josaphat Laroche: rémunération-----	\$2.00
Emile Gagnon: rémunération-----	\$2.00

ADOPTE.

Ti-Ti Boy.  
Vidanges.

M. Alfred Veillette de la Compagnie Ti-Ti Boy Enrg.  
donne des explications concernant un nouveau mode de  
ceuillette des ordures ménagères.  
Il s'agit en l'occurrence d'un système de sacs en papier

Le 4 mai 1964.

1157

suspendu à un support d'acier.

M. Lauréat Côté dit que le système est déjà installé chez-lui et qu'il trouve cela très pratique et que tous ceux à qui il l'a fait voir, ont trouvé épatant.

Son Honneur le Maire explique qu'il s'agit de faire un essai dans une zone quelconque afin de savoir quel seraient les résultats.

Le Maire est d'avis qu'avec un système semblable le coût de la ceuillette des ordures ménagères serait moins onéreux lors du renouvellement du contrat.

PROPOSE par M. Lauréat Côté, échevin,

Ti-Ti boy Enrg.

SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin,

(159-64)

Que le secteur Val-Mauricie soit et est choisi comme zone d'essai pour le système de sacs en papier pour les ordures ménagères et que la Ville de Trois-Rivières-Ouest paie les sacs pour une période de deux à trois semaines jusqu'à concurrence de la somme de \$25.00- Il est bien entendu que l'installation se fera aux frais de la compagnie Ti-Ti Boy Enrg. sur le consentement des propriétaires.

ADOPTE.

Rue Marcotte  
Rue De Sienne.

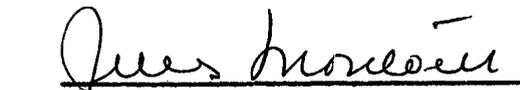
A la suggestion du Comité des noms de rues présidé par l'échevin Lauréat Côté, la rue autrefois désignée comme étant rue Marcotte sera dorénavant connue et désignée comme De Sienne; cette rue étant la continuation de la rue De Sienne.

Fossé Boul.  
Mauricien.  
G. Drouin.

M. Georges Drouin informe le Conseil que le fossé longeant le Boul. Mauricien, au nord de la voie ferrée est obstrué et l'eau y demeure stagnante.

L'ingénieur verra à faire le travail nécessaire par les soins de De L'Orme Construction Ltée.

Sur ce la séance est levée.

 Maire.

 Sec-Trés.

Le 11 mai 1964.

1158

Présences.

Assemblée spéciale du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 11 ième jour de mai 1964, à l'heure et au lieu ordinaires des sessions du Conseil, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour et à laquelle session étaient aussi présents MM. les échevins J. Jacques Pichette, Jacques Dugré, Lauréat Côté, J. Hormidas Martin et Alfred Piché.

L'assemblée débute par la lecture de l'avis de convocation et du certificat de signification.

Comme il appert au certificat de signification, tous les échevins ont reçu de main à main une copie de l'avis de convocation et ce entre 5 hres. p.m. et 9 $\frac{1}{2}$  hres. p.m. le 8 mai 1964.

Comme il appert à l'avis de convocation, la présente assemblée a pour but la prise en considération des sujets suivants:

Avis de  
motion  
Collecteur  
général No.1.

1- Avis de motion pour règlement d'emprunt au montant de \$489,500.00 pour confection du collecteur général No. 1.-

2- Octroi aux Loisirs.

M. l'échevin Jacques Dugré donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement d'emprunt au montant de \$489,500.00 pour couvrir le coût de construction de l'égout collecteur général No. 1.-

Octroi aux  
loisirs.  
(160-64)

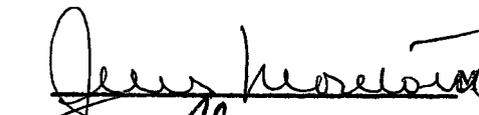
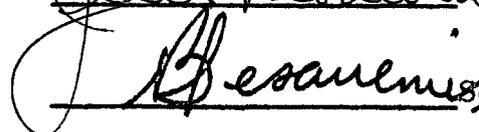
PROPOSE par M. J. Jacques Pichette, échevin,

SECONDE par M. Alfred Piché, échevin,

Qu'un montant de \$1,300.00 soit versé à la Commission des Loisirs de Trois-Rivières-Ouest comme octroi annuel.

ADOPTE.

Comme les deux sujets inclus à l'avis de convocation sont épuisés et qu'un membre du Conseil est absent, en l'occurrence M. Henri Guilbert, échevin, retenu chez-lui par la maladie, la séance est levée.

 Maire.  
 Sec-Trés.

Le 19 mai 1964

1159

*J. M. A.*

Présences.

Assemblée régulière du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 19 ième jour de mai 1964, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; étaient aussi présents à cette assemblée MM. les échevins, Jacques Dugré, J. Jacques Pichette, J. Hormidas Martin, Alfred Piché et Lauréat Côté.

Minutes.  
(161-64)

PROPOSE par M. J. Jacques Pichette, échevin,

SECONDE par M. Alfred Piché, échevin,

Que les procès-verbaux des assemblées des 4 et 11 mai 1964 soient et sont adoptés tels que soumis aux membres du Conseil en date du 13 mai 1964.

ADOPTÉ.

#146-N  
(162-64)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin,

SECONDE par M. Alfred Piché, échevin,

Que le règlement No. 146-N concernant la construction du collecteur général No. 1 et décrétant un emprunt au montant de \$432,000.00 soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉ.

Ass. élec.  
(163-64)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin,

SECONDE par M. Lauréat Côté, échevin,

Qu'une assemblée des électeurs soit et est convoquée pour le 27 mai 1964 à 7 hres du soir à l'école Marguerite Bourgeois, Chemin Ste-Marguerite aux fins de soumettre le règlement No. 146-N à l'approbation des électeurs.

ADOPTÉ.

A la suite de cette dernière résolution, M. l'échevin Jacques Dugré demande qu'invitation soit faite à M. Maurice Vézina, Ing. P. d'être présent afin de donner toutes les explications concernant la construction de l'égout collecteur général No. 1.

Injonction  
R. Larouche.  
(164-64)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin,

SECONDE par M. Alfred Piché, échevin,

Que Me. Ludovic Laperrière, avocat, aviseur légal de la Ville soit et est autorisé à prendre des poursuites pour empêcher la construction d'un immeuble par M. Roger Larouche sur le lot 41-2 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, en raison que ledit immeuble en construction n'est pas conforme aux règlements de construction et de zonage de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉ.

Le 19 mai 1964

1160

Avis de  
motion  
Circulation &  
stationnement.

M. l'échevin J. Jacques Pichette donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, à une prochaine séance, un règlement qui régira la circulation et le stationnement dans la ville de Trois-Rivières-Ouest.

Afin d'activer les procédures dans l'affaire A. Roy & Fils il est

Enquête  
A. Roy & Fils.  
(165-64)

PROPOSE par M. J. Jacques Pichette, échevin,

SECONDE par M. J. Hormidas Martin, échevin,

Que demande soit faite au Ministère de l'Industrie et du Commerce de bien vouloir faire enquête concernant l'industrie A. Roy & Fils Ltée., en vertu de la Loi des Fonds Industriels.

ADOPTE.

Un plan de subdivision d'une partie du lot No. 15 préparé par M. Ernest L. Duplessis, A.G. pour le compte de M. Auguste Bettez est soumis aux membres du Conseil. Ce plan rencontre les approbations des urbanistes. Il est

Subdivision  
P-15  
et largeur  
des rues.  
(166-64)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin,

SECONDE par M. J. Jacques Pichette, échevin,

Que le plan de subdivision d'une partie du lot No. 15 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières préparé par M. Ernest L. Duplessis, pour le compte de M. Auguste Bettez, et daté du 13 mars 1962 soit et est accepté par la Ville de Trois-Rivières-Ouest et que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales de permettre à la ville l'ouverture des rues portant les Nos. 15-332, 15-335, 15-336, 15-337 et 15-338 bien que n'ayant pas 66 pieds de largeur.

ADOPTE.

Contrat des  
rues P-15  
(166A-64)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin,

SECONDE par M. J. Jacques Pichette, échevin,

Que pour faire suite à une offre de M. Auguste Bettez, Me. Gilles Guy Garceau, notaire, soit et est autorisé à préparer un contrat de cession des rues portant les numéros 15-332, 15-335, 15-336, 15-337, 15-338 et du parc portant le No. 15-339, pour le compte de la Ville de Trois-Rivières-Ouest. Ces immeubles étant la propriété actuelle de M. J. Auguste Bettez. La vente se fera pour la somme nominale de \$1.00

Que Son Honneur le Maire Jules Montour, soit et est autorisé à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Le 19 mai 1964

1161

*JM*

Fossé  
Jcs. Rivard.  
(167-64)

PROPOSE par M. Lauréat Côté, échevin,

SECONDE par M. J. Jacques Pichette, échevin,

Que l'ingénieur municipal M. Roger Houde, T.D. Ing. P. soit et est autorisé à faire faire les travaux nécessaires au comblement du fossé situé à l'est de la rue Delorimier et ce sur toute la profondeur actuelle de la propriété de M. Joseph Rivard. Le coût de ces travaux sera inclus dans un prochain règlement qui aura pour effet de combler ledit fossé dans sa longueur totale.

ADOPTE.

Ajournement.  
(168-64)

PROPOSE par M. J. Hormidas Martin, échevin,

SECONDE par M. Alfred Piché, échevin,

Que la séance soit et est ajournée à 8 hres. P.M. le 25 mai 1964.

ADOPTE.

Jules Morin Maire.

Besauviers Sec-Trés.

*JM A*

Assemblée d'ajournement du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 25 ième jour de mai 1964 sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour et à laquelle séance étaient aussi présents MM. les échevins Henri Guilbert, Lauréat Côté, J. Jacques Pichette Jacques Dugré, Alfred Piché et J. Hormidas Martin.

Présences.

Avis motion entrées en hiver.

M. l'échevin J. Hormidas Martin donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine session, un règlement qui aura pour effet d'établir les conditions qui devront être appliquées pour la confection des entrées d'eau, en hiver.

Engagement L.P. Désilets. Police. (169-64)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin,

SECONDE par M. J. Jacques Pichette, échevin,

Que M. Léo Paul Désilets soit et est nommé agent de police pour la Ville de Trois-Rivières-Ouest et ce à compter du premier jour de juin 1964. Le salaire hebdomadaire de M. Désilets sera de \$70.00

ADOPTE.

Assermentation L.P. Désilets.

A la suite de cette résolution, Son Honneur assermente officiellement M. Léo Paul Desilets comme agent de police. Comme il appert à la formule d'assermentation, l'agent de police ne devra offrir ses services à d'autre qu'à la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

Aide-inst. A. Trempe. \$20.00 (170-64)

PROPOSE par M. J. Hormidas Martin, échevin,

SECONDE par M. Alfred Piché, échevin,

Que la somme de \$20.00 soit payée à M. Alphida Trempe pour services rendus comme aide-instructeur aux cours des sapeurs-pompiers donnés par le Chef J. Emilien Launier, et ce pour 4 soirées.

ADOPTE.

Achat des armes à feu. (171-64)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin,

SECONDE par M. Lauréat Côté, échevin,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest se porte acquéreur des armes à feu des policiers et ce aux prix suivants:

J. Louis Servant-----	\$ 85.00
Robert Lamy,-----	94.61
J. Louis Vadeboncoeur-----	103.00

ADOPTE.

Rap. du prés. d'élection.

Le président d'élection pour le référendum tenu en vertu du règlement No. 149-N créant la gérance municipale, donne son rapport dont voici la teneur.

En date du 4 mai 1964, par résolution portant le numéro 145-64, le Conseil municipal de la Ville de

Le 25 mai 1964

1163

JM A

Trois-Rivières-Ouest a nommé Réal Fleury, sec-trés-adj., officier-rapporteur pour le référendum décrété en vertu du règlement No. 149-N établissant la gérance municipale.

En date du 5 mai 1964, j'ai nommé M. Bertrand Gilbert secrétaire d'élection pour ledit référendum; son assermentation comme tel eue lieu à la même date.

La publication de l'avis public à l'effet qu'il y aurait référendum le 22 mai de 9 hres. a.m. à 7 hres. p.m. a été affiché entre 3 et 4 hres. p.m. le 5 mai 1964.

Comme il appert au serment de l'imprimeur M. Lucien Dupont, 1000 bulletins de vote sont sortis de l'imprimerie Lucien Dupont & Fils. M. Lucien Dupont fut assermenté devant moi à Trois-Rivières-Ouest le 15 mai 1964.

PARTAGE DU VOTE:

Partage du vote.

Un total de 328 bulletins furent remis aux électeurs et le résultat fut le suivant:

Ont voté dans la case "OUI"-----	293	
Ont voté dans la case "NON"-----	25	
Bulletins rejetés-----	7	
Bulletins gâtés-----	3	
Bulletins non utilisés-----	672	<u>1000</u>

En conséquence du résultat ci-haut donné, j'ai proclamé, à 7 hres et 20 minutes du soir le 22 mai 1964, le règlement #149-N décrétant la création de la gérance municipale pour la ville de Trois-Rivières-Ouest, approuvé par les électeurs.

NOTES SUPPLEMENTAIRES:

J'ai fait parvenir ce jour-même au Ministère des Affaires Municipales, tous les documents relatifs au règlement No. 149-N dont voici la liste:

- a) Copie de l'avis de motion.
- b) Copie du règlement No. 149-N.
- c) Copie de l'avis public.
- d) Copie du certificat de publication.
- e) Copie du serment de l'imprimeur.
- f) Copie du serment du secrétaire d'élection.
- g) Copie de la Commission d'un secrétaire d'élection.
- h) Copie du présent rapport.

A l'ouverture du scrutin, un représentant de la faction "OUI" a demandé, par écrit, d'être admis au bureau de votation. J'ai assermenté M. Bernard Gélinas à cet effet.

Vers 4 hres. de l'après-midi, à la suite d'une demande écrite, j'ai assermenté M. Louis Georges Chainé

Le 25 mai 1964.

1164

*JM*  
*A*

comme représentant de la faction "OUI". M. Chainé a remplacé M. Gélinas qui a quitté le bureau de votation.

A 6 hres. et 40 minutes à la suite de demande écrite, j'ai assermenté M. Jean-Guy Gamache comme représentant de la faction "OUI". MM. Gamache et Chainé sont demeurés au bureau de votation pour le dépouillement du scrutin.

La votation s'est déroulée dans le calme le plus complet; aucun incident à déplorer.

Un seul voteur s'est vu refuser le droit de vote en raison d'absence de procuration le désignant comme représentant d'une corporation.

J'ai dû porter assistance à un voteur qui ne pouvait lire le bulletin.

DONNE à Trois-Rivières-Ouest ce  
25 ième jour de mai 1964.

(Sogné) Réal Fleury, C.C.S.  
Président d'élection.

PROPOSE par M. Lauréat Côté, échevin,

SECONDE par M. J. Jacques Pichette, échevin,

Que le rapport du président d'élection soit et est approuvé tel qu'il a été soumis aux membres du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

M. J. Hormidas Martin, échevin, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, à une prochaine séance, un règlement qui décrètera certains travaux de pavage et de confection de trottoirs rue Père Sylvain pour un montant n'exédant pas \$21,000.00

L'étude concernant le règlement de répartition de la rue St-Jude n'étant pas terminée, le règlement est reporté à une prochaine séance.

Ouverture des soumissions pour la coupe du gazon. Trois soumissions sont parvenues dans le délai demandé.

Jacques Laroche:-----\$34.90 -----\$349.00

Raymond Charpentier:-----\$84.50 -----\$845.00

Emile Gagnon:-----\$80.00 -----\$800.00

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin,  
SECONDE par M. J. Jacques Pichette, échevin,

Que la soumission fournie par M. Jacques Laroche concernant la coupe du gazon soit et est acceptée pour un mon-

Rapport du  
prés. d'elec.  
(172-64)

Avis motion  
Père Sylvain.

Rue St-Jude  
remis.

Soumissions  
Gazon.

(173-64)

Le 25 mai 1964.

1165

de \$34.90 de la coupe soit pour dix coupes un montant de \$349.00

Que les chèques visés des autres soumissionnaires leur soient retournés.

ADOPTE.

Avis motion  
Subd. Bettez.

L'échevin Jacques Dugré donne avis de Motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement de répartition basé sur la superficie des terrains pour la subdivision A. Bettez.

Fossé  
Delorimier.

Mlle. Grace Hébert demande, par lettre, quand la ville va remplir le fossé à l'est de la rue Delorimier. Il sera répondu que ce travail sera fait sur demande formulée sous forme de requête.

Egout Val-  
Mauricie.

M. Maurice St-Louis, C.A. syndic dans l'affaire de la proposition de la faillite Radisson Constuction, informe le Conseil, par lettre qu'il accepte l'offre d'achat du réseau d'égout de Val-Mauricie au montant de \$13,263.56 Par la même occasion M. St-Louis du mode de paiement. Il sera répondu à M. St-Louis que le paiement sera effectué comptant dès que les délais légaux auront été remplis.

Lettre  
Soudre & Latté.

M. W. Isabel accuse réception de la lettre de Soudre & Latté concernant la zone industrielle qui fait l'objet d'une annexion possible.

Prêt S.C.H. L.

M. Maurice Vézina, ingénieur-conseil, produit la copie de la demande de prêt à la S.C.H. L. concernant le construction de l'égout collecteur général No. 1. Cette demande de prêt est pour un montant de \$342,000.00

Permis de  
Construction.  
C. de Comm.

La Chambre de Commerce de Trois-Rivières-Ouest, par lettre demande au Conseil de porter une attention spéciale lors de l'émission des permis de construction. La lettre est considérée comme lue.

Préavis  
Chalet  
Précourt  
Sauvageau.

Me. Yvan Godin, avocat, fait parvenir un préavis d'action au sujet de certains dommages causés par l'écoulement d'eau au chalet de Mmes. Jules Précourt et Pierre Sauvageau. Cet écoulement d'eau, suivant le préavis serait dû du fait que les préposés à l'aqueduc auraient réouvert l'eau au chalet des dames précitées sans avertir. Le tout sera remis à l'aviseur légal avec un rapport des employés affirmant la non responsabilité de la Ville.

Caméra.  
(174-64)

PROPOSE par M. J. Jacques Pichette, échevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin,

Que l'ingénieur Roger Houde soit et est autorisé à faire l'achat d'une caméra de marque "Polaroid" pour l'usage de la ville.

ADOPTE.

Suit le rapport du secrétaire-trésorier.

Le 25 mai 1964.

1166

*J.M. A*

Arbres Rte.2

Il est ensuite question des arbres qui longent la route No. 2 soit la rue Notre-Dame. Il s'agit ici des arbres qui sont un danger de par leur condition. Presqu'à chaque tempête de vent un ou plusieurs arbres tombent sur la route ce qui a pour effet d'arrêter le trafic et qui constitue un danger pour les usagers de la rue Notre-Dame.

S. H. le Maire explique que ces arbres sont sur la propriété de la Voirie Provinciale, *ou sur sa juridiction.*

Complex sidé-  
rurgique à  
Bécancour.  
(175-64)

PROPOSE par M. Lauréat Côté, échevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin,

Que le Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie fortement le projet du complexe sidérurgique et demande que cette initiative soit réalisée sur le site déjà prévu soit à Bécancour.

ADOpte.

Sur ce la séance est levée.

J. Montou Maire.

J. Desautels Sec-Trés.

Le 27 mai 1964.

1167 *HS*

Assemblée des électeurs propriétaires de la ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue en vue d'obtenir les approbations nécessaires concernant le règlement No. 146-N décrétant la construction de l'égout collecteur général No. 1 et un emprunt au montant de \$432,000.00

Cette assemblée est sous la présidence de M. Lauréat Côté, échevin.

Réal Fleury, sec-trés-adj, agit comme secrétaire de l'assemblée.

Reg. #146-N

L'assemblée débute par la lecture de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, du règlement No. 146-N, de l'avis public convoquant les propriétaires et du certificat de publication dudit avis public.

Son Honneur le Maire Jules Montour arrive vers 7.30 hres. et donne des explications sur le projet. Le maire souligne que tôt ou tard la ville devra épurer ses eaux usées et qu'il faut donc se préparer en conséquence. Un autre aspect de la question que le Maire a cité est celui de l'industrie que nous sommes en droit d'attendre pour notre ville et à qui les services devront être fournis pour les attirer.

Le Maire cède la parole à M. Maurice Vézina, Ing. P. ingénieur-conseil qui donne les grandes lignes du projet ainsi que les coûts et les octrois que la ville est en droit d'avoir sur un tel projet.

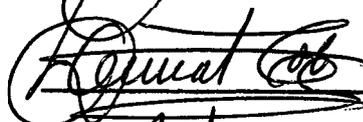
M. Vézina répond ensuite à plusieurs questions des propriétaires présents.

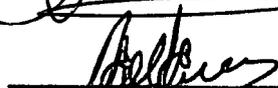
L'assistance se chiffre à environ 100 personnes.

Cette assemblée a débuté à 7 hres. p.m. le 27 mai 1964.

A 9 hres. p.m. 28 propriétaires d'immeubles imposables ont demandé, par écrit, que le règlement No. 146-N soit soumis aux électeurs par voie de référendum.

Le président, en l'occurrence M. Lauréat Côté, échevin, proclame qu'il y aura référendum au sujet du règlement No. 146-N le 15 juin 1964 de 9 hres. le matin à 7 hres. du soir. Le scrutin se tiendra en la salle Royale, 7251 rue Notre-Dame, Trois-Rivières-Ouest.

 \_\_\_\_\_ Président.

 \_\_\_\_\_ Secrétaire.

Présences.

Assemblée régulière du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 1er jour de juin 1964 au lieu et à l'heure ordinaire des sessions, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour et à laquelle session étaient aussi présent MM. les Echevins Alfred Piché, J. Jacques Pichette, Ing. P., Lauréat Côté, J. Hormidas Martin, Henri Guilbert et Jacques Dugré.

PROPOSE par M. Lauréat Côté, échevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin,

Minutes.  
(176-64)

Que les procès-verbaux des assemblées des 19, 25 et 27 mai 1964 soient et sont adoptés tels que soumis aux membres du Conseil en date du 29 mai 1964 avec la correction suivante: " à la page 1166 il sera ajouté les mots suivants à la suite de "Voirie Provinciale" ou sur sa juridiction".

ADOpte.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, échevin,

Comptes.  
19-C et 20-C  
(177-64)

Que les listes de comptes Nos. 19-C et 20-C soient et sont acceptées pour paiement pour les montants respectifs suivants: 19-C \$4,310.46; 20-C \$896.26

ADOpte.

PROPOSE par M. Alfred Piché, échevin,

SECONDE par M. J. Hormidas Martin, échevin,

#102-N  
(178-64)

Que le règlement No. 102-N régissant la circulation et le stationnement dans le territoire de la Ville de Trois-Rivières-Ouest soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la ville.

ADOpte.

Clinique de sang.

M. J.A. Mongrain, Gérant du Centre d'Achats invite le Maire et les échevins pour l'ouverture de la clinique des donneurs de sang de la Croix Rouge qui sera tenue les 10 et 11 juin à la salle Duvernay du Centre D'Achats Son Honneur le Maire invite la population à faire de cette clinique un franc succès car dit-il c'est une oeuvre humanitaire des plus louables. Le Maire donnera l'exemple en étant présent dès l'ouverture et il invite les échevins de l'accompagner.

Pro-Maire.  
(179-64)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, échevin,

Que M. J. Jacques Pichette, Ing. P., échevin soit et

Le 1er juin 1964.

1169

JM  
A

est nommé Pro-Maire pour le prochain terme de 3 mois.

ADOPTE.

Remerciements  
Pro-Maire.

Son Honneur le Maire remercie le pro-maire sortant de charge, en l'occurrence M. Henri Guilbert, pour le travail qu'il a accompli durant son terme à cette charge, et le maire félicite Monsieur J. Jacques Pichette, Ing. P. pour sa nomination.

P. Pichette remercie les membres du Conseil pour la confiance qu'ils lui accordent et promet de faire tout son possible pour bien remplir son mandat.

Jurés.

Le Shérif fait demande la liste des jurés. Le travail sera fait par le secrétariat lorsque le travail occasionné par le référendum sera complété.

La Cité des Trois-Rivières par le Greffier M. Georges Beaumier, accuse réception de la résolution du Conseil de la Ville de Trois-Rivières-Ouest concernant les conditions de l'annexion des terres Panneton.

Aff. Annexion.  
Panneton.

M. Henri Guilbert fait mention d'un article du journal dans lequel il est dit que la cité n'a pas d'ordre à recevoir de Trois-Rivières-Ouest; l'échevin dit qu'il n'a jamais été sous l'impression que Trois-Rivières-Ouest dicte une ligne de conduite à la Cité voisine. M. Guilbert dit que la résolution donnait les conditions d'annexion un point c'est tout et que ces conditions étaient valables qu'à la condition que l'annexion soit inévitable.

Brigade  
Scolaire.

M. Bernard Longval, officier en charge de la Brigade Scolaire, remercie les membres du Conseil pour sa participation lors de la revue de la Brigade.

Réaction.

Le journal "Réaction" organe de l'Association Lacordaire et Ste-Jeanne d'Arc demande à la ville une annonce. La lettre est considérée comme lue.

Union des muni-  
cipalités,  
Réunion.

L'Union des Municipalités de Québec convoque les membres du Conseil à une assemblée extra-ordinaire devant être tenue à Québec le 13 juin en rapport avec le Bill 54. La chose est reportée à un prochain comité privé.

Ter. Duvernay,  
Ass. #146-N

La Ligue des Propriétaires de la Terrasse Duvernay Inc. invite les membres du Conseil municipal et les officiers municipaux à une assemblée de la Ligue qui sera tenue le 9 juin à 8 hres à l'école Marguerite Bourgeois. Le sujet à l'ordre du jour sera "Egout collecteur". Il sera répondu que l'invitation est acceptée.

En raison que tous les officiers municipaux seront occupés à différentes fonctions pour le référendum il est:

Le 1er juin 1964.

1170

*J. L.* *A*

Bureau fermé  
le 15 juin.  
(180-64)

PROPOSE par M. J. Hormidas Martin, échevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin,

Que le bureau, côté secrétariat soit fermé lundi le 15 juin 1964 en raison du référendum en vertu du règlement No. 146-N.

ADOPTE.

A la suite d'explications du Directeur de la Police, M. Bernard Desjardins, il est

Rap. d'acc.  
(181-64)

PROPOSE par M. Alfred Piché, échevin,

SECONDE par M. J. Jacques Pichette, Ing. P. échevin,

Que toute personne devra déboursier \$1.00 pour obtenir un rapport d'accident du service de la police.

ADOPTE.

Suit le rapport de M. Bertrand Gilbert.

Facteurs à  
Ste-Marg.

M. Lauréat Côté, échevin, s'informe où en est rendu l'affaire des facteurs pour Ste-Marguerite. M. R. Desaulniers, sec-trés. dit qu'il a eu la visite du Maître de postes et du responsable du Ministère des Postes pour le district et que d'après ces deux fonctionnaires la livraison du courrier par facteur ne pourra pas se faire avant que les résidences soient numérotées. Si le numérotage est complété avant juillet le système sera établi.

Numérotage.

Au sujet du numérotage M. L. Côté, président du comité dit qu'il commence à être gêné de toujours demander à M. A. Blais pour travailler sur ce comité. C'est lui qui est l'homme clef du comité et M. Côté dit qu'il aimerait que M. Armand Blais soit rénuméré pour le travail qu'il fait pour la ville, lui qui n'est plus membre du Conseil de ville.

M. Jacques Dugré, échevin, demande quels sont les avantages des facteurs par rapport au système actuel. M. le Maire dit qu'il y a des avantages et des désavantages. Le principal avantage du système des facteurs sera de voir disparaître les poteaux et boîtes aux lettres le long des rues. De plus le service se fera à la porte et le courrier recommandé sera livré à la maison à la place d'avoir à aller le chercher en ville de Trois-Rivières.

Pour faire suite à cette discussion, il est,

Le 1er juin 1964.

1171

*JM-*  
*A*

Rénumération  
à M. A. Blais.  
(182-64)

PROPOSE par M. Lauréat Côté, échevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, échevin,

Qu'une rénumération soit accordée à M. Armand Blais pour son travail effectué au sein du comité de numérotage; cette rénumération sera établie après entente entre M. L. Côté, échevin, et M. A. Blais.

ADOpte.

Sur ce la séance est levée.

*Jean Montreuil* Maire.

*Desautels* Sec-Trés.

Le 12 juin 1964.

1172

*J.M.*  
*A*

Présences.

Assemblée spéciale du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 12ième jour de juin 1964 sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour et à laquelle séance étaient aussi présents MM. les échevins Lauréat Côté, Jacques Dugré, J. Jacques Pichette Ing.P., Henri Guilbert, J. Hormidas Martin et Alfred Piché.

L'assemblée débute par la lecture de l'avis de convocation et du certificat de signification.

Comme il appert à l'avis de convocation, cette assemblée a pour but la prise en considération des suivants suivants:

Agenda.

- 1.- Résolution promettant l'ouverture d'une rue nord-sud, soit la Concentrique "F" ou rue Père Sylvain.
- 2.- Règlement No. 151-N, pavage et trottoir rue Père Sylvain.

Lecture est faite d'un projet de résolution concernant l'ouverture de la rue Père Sylvain jusqu'à l'extrémité sud de la rue Bettez; ce projet a été préparé par M. Réal Fleury, sec-trés-adj. Les membres du Conseil sont d'opinion d'ajouter au texte soumis la liaison Père Sylvain à la rue Bellefeuille et ce jusqu'aux limites est de la Ville.

A la suite de remarques d'un contribuable il est

Demande de viaduc rue de jonction.  
(183-64)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin,

SECONDE par M. J. Jacques Pichette, Ing.P. échevin,

Qu'avis soit donné à la Commission des Transport du Canada ainsi qu'au ministère des Transport du Canada à l'effet que la Ville de Trois-Rivières-Ouest désire avoir les approbations nécessaires à la construction d'un viaduc devant surplomber la voie ferrée du C.P.R. à la hauteur du lot 16 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et ce suivant les dispositions ordinaires.

ADOPTE.

Rue de jonction.  
(184-64)

PROPOSE par M. J. Hormidas Martin, échevin,

SECONDE par M. Lauréat Côté, échevin,

Que, à la suite d'une demande de contribuables et dans le but de faciliter une meilleure liaison entre les deux principales parties de la municipalité que la Ville de Trois-Rivières-Ouest retienne les services professionnels de M. P.A. Gagnon, A.G. pour faire la localisation d'une rue de jonction devant relier la rue Père Sylvain à la rue Bettez et que cette voie soit reliée à la rue Bellefeuille jusqu'aux limites est de la Ville.

Que M. Roger Houde, T.D. Ing.P. soit et est autorisé

Le 12 juin 1964.

1173

*J.M.*

à faire, dans le plus bref délai possible, les travaux de génie nécessaires à la confection de ladite rue de jonction dans le but de sa réalisation lors du prochain programme d'encouragement des travaux d'hiver.

ADOPTE.

Règ. #151-N  
(185-64)

PROPOSE par M. J. Hormidas Martin, échevin,

SECONDE par M. Alfred Piché, échevin,

Que le règlement No. 151-N décrétant le pavage et la confection de trottoirs rue Père Sylvain et autorisant un emprunt n'exédant pas \$21,000.00 soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

Que l'assemblée des électeurs concernant ledit règlement No. 151-N soit et est fixée pour être tenue le 8 juillet 1964 à 7 hres. p.m.

Roulottes  
Ter. Duvernay

Comme tous les membres du Conseil sont présents et y consentent, M. J. J. Pichette, Ing.P. échevin, aborde un autre sujet non inscrit à l'avis de convocation, soit à l'effet qu'une roulotte circule depuis quelque temps dans le secteur de la Terrasse Duvernay dans un but commercial.

Réponse lui est faite que le règlement concernant les roulottes est en force et qu'il s'agit seulement de le mettre en application.

Le tout sera référé au service de la Police.

Sur ce l'assemblée est levée.

J. J. Pichette Maire.

J. Desautels Sec-Trés.

Le 15 juin 1964.

1174

Le 15 juin étant le troisième lundi du mois, en vertu du règlement No. 133-N il devait y être tenue une assemblée régulière du Conseil municipal.

A l'heure ordinaire des sessions du Conseil soit 8 hres. p.m. trois membres se sont présentés pour siéger, soit M. J. Jacques Pichette, Ing.P. Pro-Maire, M. Jacques Dugré échevin et M. Lauréat Côté, échevin.

Faute de quorum.

Une demie heure après l'heure normale de l'ouverture de l'assemblée, le quorum n'étant pas atteint, il est

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin,

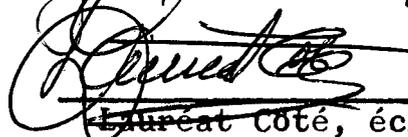
SECONDE par M. Lauréat Côté, échevin,

Que faute de quorum l'assemblée qui devait être tenue le 15 juin 1964 soit et est ajournée au 17 juin 1964.

**ADOPTE.**

La raison et la seule du manque de quorum est que tous les officiers municipaux étaient aux travail en vertu du référendum du règlement No. 146-N.

  
Jacques Dugré, échevin.

  
Lauréat Côté, échevin.

Le 17 juin 1964.

1175

Ajournement.

Présences.

Certificat  
d'ajournement.

Recensement  
(186-64)

Lampes rue  
Lacerte.  
(187-64)

Cancer.

Assemblée d'ajournement du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 17ième jour de juin 1964, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour et à laquelle session étaient aussi présents MM. les échevins J. Hormidas Martin, Alfred Piché, Jacques Dugré, J. Jacques Pichette, Ing. P. Lauréat Côté et Henri Guilbert.

Cet ajournement est dû au manque de quorum à l'assemblée du 15 juin. Le secrétaire-Trésorier donne le certificat suivant constatant le manque de quorum.

Je, soussigné secrétaire-trésorier pour la ville de Trois-Rivières-Ouest certifie sous mon serment d'office que j'ai pris connaissance sur l'affirmation de Messieurs les échevins Jacques Dugré et Lauréat Côté qu'à 8.30 p.m. le 15 juin, 1964 l'assemblée régulière n'a pu être tenue faute de quorum.

Les deux (2) échevins précités ont proclamé l'ajournement de cette assemblée pour le 17 juin 1964.

Entre 9 hres et 10 hres. p.m. le 15 juin 1964, j'ai avisé de vive voix Son Honneur le Maire Jules Montour et messieurs les échevins J. Hormidas Martin, Henri Guilbert, Alfred Piché du dit ajournement.

Monsieur J. Jacques Pichette, Ing.P. Pro-Maire, était présent lors de l'ajournement.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT ce 17 ième jour de juin 1964.

Besauvais Sec-Trés.

PROPOSE par M. J. Jacques Pichette, Ing.P. échevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin,

Que le tarif pour le recensement municipal soit et est fixé à .10¢ le nom et que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire faire l'impression de la papeterie nécessaire à ce recensement.

ADOPTE.

Pour faire suite à une demande par voie de requête des contribuables de la rue Lacerte, il est

PROPOSE par M. J. Hormidas Martin, échevin,

SECONDE par M. Alfred Piché, échevin,

Que demande soit faite à la Compagnie d'Electricité Shawinigan de bien vouloir changer les lampes de rue de la rue Lacerte pour des lampes de capacité de 4000 lumens.

ADOPTE.

A la suite du refus essuyé par un contribuable au sujet d'une demande de pansements à la Société Canadienne du Cancer, section Trois-Rivières, il est

Le 17 juin 1964.

1176

Cancer.

(188-64)

PROPOSE par M. J. Jacques Pichette, Ing.P. échevin,

SECONDE par M. Lauréat Côté, échevin,

Que demande soit faite à la Société Canadienne du Cancer, section Trois-Rivières, de bien vouloir donner le même service aux résidents de la Ville de Trois-Rivières-Ouest qu'à ceux de la Cité des Trois-Rivières.

ADOPTÉ.

B. Gilbert  
Concierge.

(189-64)

A la suite d'un rapport et d'une suggestion du secrétaire-trésorier, il est

PROPOSE par M. Guilbert, échevin,

SECONDE par M. J. Hormidas Martin, échevin,

Que M. Bertrand Gilbert soit et est nommé concierge pour les bureaux de la ville avec rémunération mensuelle au montant de \$60.00

ADOPTÉ.

Avis de motion  
panneaux-réclame.

L'échevin Alfred Piché, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine session un règlement qui aura pour effet de régir l'installation des panneaux réclame le long des chemins publics le tout suivant la Loi provinciale.

Rue Courcellette.

(190-64)

PROPOSE par M. Lauréat Côté, échevin,

SECONDE par M. J. Jacques Pichette, Ing.P. échevin,

Que la rue portant le No. 161-8 soit et est nommée rue Courcellette.

ADOPTÉ.

Mutations.  
(191-64)

PROPOSE par M. J. Jacques Pichette, Ing.P. échevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, échevin,

Que les mutations du mois de mai 1964 au nombre de 40 soient et sont adoptées telles que soumises par le bureau d'enregistrement de Trois-Rivières.

ADOPTÉ.

Rap. prés.  
élection.  
#146-N.

Le président d'élection pour le référendum tenu en vertu du règlement No. 146-N, donne son rapport:

Le 27 mai 1964 à une assemblée des électeurs présidée par M. Lauréat Côté, échevin, un référendum a été demandé par vingt-huit (28) contribuables propriétaires d'immeubles imposables, pour soumettre le règlement No. 146-N à l'approbation des électeurs.

L'avis public convoquant les électeurs au dit référendum a été donné sous mon seing le 28 mai 1964;

Le 17 juin 1964.

1177

cet avis a été publié par Réal Fleury, secrétaire-trésorier-adjoint, entre 4 heures et 4½ heures p.m. le 28 mai 1964.

Le 2 juin 1964, j'ai nommé Réal Fleury, secrétaire-d'élection pour le référendum en cours; ce dernier fut assermenté devant moi, le même jour; afin de mieux partager le travail des officiers d'élection, le 12 juin 1964, j'ai nommé M. Bertrand Gilbert assistant-secrétaire d'élection; il a prêté serment devant moi le même jour.

Afin d'activer le vote, quatre (4) bureaux de scrutin furent installés en la Salle Royale, rue Notre-Dame; devant l'affluence d'électeurs, nous avons dû installer un cinquième bureau de votation vers 2½ heures.

Rap. du prés.  
d'élection  
#146-N

#### DETAILS DU VOTE+

Aucun incident déplorable à signaler pour la durée du scrutin. Le secrétaire d'élection Réal Fleury a porté assistance à trois (3) électeurs, deux pour cause de cécité et un pour cause de vieillesse.

Grâce à l'efficacité du travail des 13 officiers d'élection, tous les électeurs qui se sont présentés à la salle Royale avant 7 hres. p.m. ont été en mesure d'enregistrer leurs votes, bien que la dernière heure nous ait apporté une affluence considérable. A 7 heures précises la porte du bureau de votation fut fermée. Deux représentants de la faction "OUI" ont demandé par écrit et avant 7 heures p.m. d'être admis au bureau de votation; ils furent tous deux (2) assermentés à cet effet.

#### DECOMPTE:

En raison du grand nombre de bulletins à compter le décompte du vote a pris exactement 2 heures. A 9 heures p.m. j'étais en mesure de proclamer le résultat que voici:

718 électeurs ayant une valeur de \$4,355,500.00 ont enregistré leurs votes.

Ont voté "OUI" 561 en nombre avec une valeur de \$3,422,100.00

Ont voté "NON" 141 en nombre avec une valeur de \$894,400.00

La majorité s'établit donc comme suit en faveur de "OUI"

420 en nombre \$2,527,700.00 en valeur.

Le pourcentage des électeurs qui ont enregistré leurs votes est de 45% du total des électeurs possibles.

Le pourcentage de la majorité en nombre est de 78% et en valeur de 78½%.

En considération du résultat ci-haut mentionné, je, Roland Desaulniers, ai proclamé à 9 hres. p.m. le 15 juin 1964, le règlement No. 146-N approuvé par les électeurs.

Le 17 juin 1964.

1178

*J.M.*

Tous les documents nécessaires seront envoyés au ministère des Affaires Municipales dans le plus bref délai possible pour l'adoption finale.

DONNE à Trois-Rivières-Ouest,  
ce seizième jour du mois de juin,  
l'an mil neuf cent soixante et quatre.

Desaulniers  
Roland Desaulniers, C.G.A.  
Président d'élection.

Réal Fleury  
Réal Fleury, C.C.S.  
Secrétaire-D'élection.

Rap. prés.  
d'élection.  
(192-64)

Pour faire suit à la lecture du rapport du président d'élection, il est

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin,

SECONDE par M. J. Jacques Pichette, Ing.P. échevin,

Que le rapport du président d'élection concernant le référendum tenu le 15 juin 1964 en rapport avec le règlement No. 146-N soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Suit le rapport du secrétaire-trésorier dont copies sont remises à chaque membre du Conseil municipal.

Plan & Devis  
Collecteur  
No.1.  
(193-64)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin,

SECONDE par M. J. Jacques Pichette, Ing.P. échevin,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest retienne les services professionnels de la Firme Labrecques & Vézina, ingénieurs conseils pour la préparation des plans et devis du collecteur général No. 1 et pour les négociations nécessaires avec les autorités du C.P.R. pour le passage dudit collecteur sous la voie ferrée.

ADOPTE.

Parcs de jeux.

M. l'échevin Jacques Dugré propose que demande soit renouvelée à Terrasse Duvernay Inc. pour la cession des parcs dans le plus bref délai possible et suivant les dispositions de la Loi.  
Après explications à l'effet que les urbanistes travaillent en ce moment sur le sujet en général, M. Dugré retire sa résolution.

Zonage  
Delorimier.

Un contribuable de la rue Delorimier, M. Marius Guilbert demande la confection d'un règlement de zonage pour cette rue. D'après M. Guilbert tous les résidents de cette rue sont favorable à cette demande. M. Lauréat Côté, échevin se dit près à donner un avis de motion à cet effet. Le Conseil dit qu'il a déjà été approché par M. J. Dionne concernant un kiosque de taxis à l'extrémité sud de la rue Delorimier.

Le 17 juin 1964

1179

L'affaire est classée après que Réal Fleury, sec-trés-adj. fait lecture de l'article 1 du règlement No 110 régissant le zonage de Val-Mauricie et qui comprend la rue Delorimier.

- Copie de règlement aux membres du Conseil. - Pour faire suite à cette affaire M. Lauréat Côté demande s'il ne serait pas possible de remettre aux membres du Conseil copies des règlements afin qu'ils soient en mesure de bien renseigner les contribuables. Réponse est faite qu'une refonte du livre des règlements est à s'effectuer et que chaque membre du Conseil aura une copie de tous les règlements existants.
- Rue Rouette. Lajoie & Lajoie, avocats demandent par lettre des renseignements concernant l'affaire Lucien Guay vs Xavier Rouette. Les renseignements demandés ont été transmis.
- Fossé Delorimier. M. Louis Blanchette demande des améliorations au fossé ouest de la rue Delorimier. Le service technique fera les constatations.
- Tarifs du taxis approuvés. La Régie des Transports avise les autorités municipales que les tarifs des taxis sont approuvés et ce à compter du 3 juin 1964.
- #149-N Gérance approuvé. Le Ministère des Affaires Municipales informe le Conseil qu'un arrêté en Conseil à approuvé le règlement No.149-N décrétant la création de la gérance municipale et ce en date du 3 juin 1964.
- Plainte autobus. La Régie des transports accuse réception de la plainte de la Ville de Trois-Rivières concernant le mauvais état des autobus. La lettre de la Régie est accompagnée d'une photocopie de la réponse de la Cie. de Transports St-Maurice.
- Prêts aux municipalités. La Commission Municipale fait parvenir les modifications apportées par les autorités gouvernementales concernant la Loi pour faciliter les prêts aux municipalités.
- Circulation. Le Ministère des Transports accuse réception du règlement No. 102-N (Circulation)
- R. Sewell. Le notaire Paul Villeneuve demande la résignation à la servitude dont la ville est propriétaire du fonds dominant concernant l'immeuble de M. Robert Sewell. Comme M. Sewell s'est porté acquéreur d'une lisière de terrain afin d'être conforme au règlement de construction il est
- PROPOSE par M. J. Jacques Pichette, Ing.P.
- SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin,
- Abandon de servitude R. Sewell. (194-64) Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest, propriétaire du fonds dominant No. 161-76 accepte à toutes fins que de droit la localisation actuelle de la maison de Monsieur William Robert Sewell construite sur le lot No. 161-10 tel que démontré par le plan de localisation préparé par M. Roger Gélinas, A.G. daté du 3 mars 1964.

Le 17 juin 1964.

1180

*Jm*

Bornes-fontai-  
nes Boul.  
St-Jean.

Que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest le contrat de renonciation de servitude tel que préparé par Me. Paul Villeneuve, Notaire.

M. l'échevin Alfred Piché s'informe quand il sera installé des bornes fontaines sur le Boulevard St-Jean. M. Piché dit qu'il commence être urgent que la chose soit effectuée afin d'être en mesure de donner de la protection aux propriétés de cet artère. Le service technique fera un relevé et donnera un estimé des travaux à cet effet.

Sur ce la séance est levée.

Jules Montour Maire.  
A. Besançon Sec-Trés.

Le 22 juin 1964

J.M. B

1181

Assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 22 juin 1964 sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour et à laquelle session étaient aussi présents MM. les échevins J. Jacques Pichette, Ing.P., Lauréat Côté, Alfred Piché, Henri Guilbert, J. Hormidas Martin, Jacques Dugré.

Lecture des avis.

L'assemblée débute par la lecture de l'avis de convocation et du certificat de signification lequel indique que ledit avis a été signifié à tous les échevins entre 11 $\frac{1}{2}$  hres, a.m. et 3 hres. p.m. le 19 juin 1964.

Agenda.

Comme il appert à l'avis de convocation la présente assemblée a pour but la prise en considération des sujets suivants, savoir:

- 1.- Adoption des procès-verbaux des 1, 12 et 15 juin 1964.
- 2.- Ouverture des soumissions pour pavage et trottoirs rue Père Sylvain.
- 3.- Nomination de M. Roland Desaulniers, Gérant et assermentation.
- 4.- Augmentation de salaire de \$5.00 à Réal Fleury.
- 5.- Augmentation de salaire de \$5.00 par semaine à Mlle. Hélène Jutras.
- 6.- Biffage de taxe d'eau à J. Claude Deshaies. (\$67.50)
- 7.- Avis de motion pour règlement No. 150-N (Taxes d'affaires)
- 8.- Bonis au président et secrétaire d'élection. (\$50.00)
- 9.- Résolution autorisant le Maire à signer contrats de cession J. Roland & François Nobert. (Rue Garceau)
- 10.- Radio-téléphone.

PROPOSE par M. Alfred Piché, échevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin,

Minutes.  
(195-64)

Que les procès-verbaux des séances des 1, 12 et 15 juin 1964 soient et sont adoptés tel soumis aux membres du Conseil le 17 juin 1964 et rédigés dans le livre des minutes de la ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Deux soumissionnaires ont produit des cotations au sujet des travaux de la rue Père Sylvain:

Soumissions  
Père Sylvain.

De L'Orme Construction au prix de \$19,756.50

Clément Ricard au prix de \$21,006.50

A la suite de la lecture des soumissions M. Clément Ricard averti le Conseil qu'il y a erreur dans les deux (2) soumissions. Il explique qu'il a fourni des prix à De L'Orme construction pour la confection des chaînes et des trottoirs et que ces prix sont erronés parce que basés au pied carré à la place de la verge cube. Sa propre soumission contient la même erreur.

Le Conseil, à la suite de cette affirmation décide de se retirer à huit clos pour étudier l'affaire.

Le 22 juin 1964.

1182

A la suite des explications reçues les soumissions sont portées aux montants suivants:

De L'Orme Construction: \$21,954.00

Clément Ricard: \$23,204.00

Soumissions  
Père Sylvain.  
(196-64)

(Rescindée par  
213-64  
page 1189

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin,

SECONDE par M. Alfred Piché, échevin,

Que la soumission de De L'Orme Construction au montant de \$21,954.00 pour les travaux de la rue Père Sylvain soit et est acceptée et le contrat sera accordé à cette firme dès que les approbations requises auront été obtenues.

ADOPTE.

Gérant.

(197-64)

PROPOSE par M. J. Jacques Pichette, Ing.P. échevin,

SECONDE A L'UNANIMITE

Que M. Roland Desaulniers, C.G.A. soit et est nommé Gérant municipal pour la Ville de Trois-Rivières-Ouest pour un terme de quatre (4) années.

Que le salaire du gérant soit et est fixé à \$12,000.00 annuellement comprenant les dépenses inhérentes à cette charge, suivant les dispositions du règlement No. 149-N

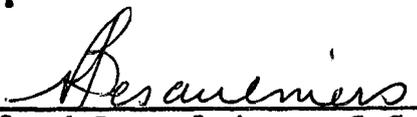
ADOPTE.

A la suite de cette résolution M. Roland Desaulniers, signe le serment d'office que voici:

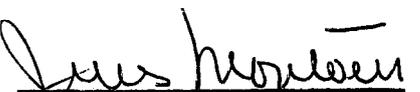
Serment  
d'office du  
Gérant.

Je, Roland Desaulniers, Gérant de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE!

  
Roland Desaulniers, C.G.A.  
Gérant.

Assermenté devant moi,  
à Trois-Rivières-Ouest, ce  
22ième jour de juin 1964.

  
Jules Montour, Maire.

A la suite de l'assermentation du Gérant, Son Honneur le Maire souhaite longue vie parmi nous au premier titulaire à la gérance et lui offre des vœux de succès.

Le 22 juin 1964.

1183

Le Maire salue Mme. Sévère Desaulniers, mère du Gérant ainsi que Mme. Roland Desaulniers, sa digne épouse. Le Maire ajoute que le Conseil municipal a maintenant quelqu'un sur qui s'appuyer pour les décisions importantes, quelqu'un d'une très grande compétence déjà prouvée et assure le nouveau titulaire de la collaboration entière des membres du Conseil municipal. Le Maire demande aussi à toute la population de collaborer avec le Gérant afin qu'il puisse mener à bien sa lourde tâche pour le plus grand bien de notre ville.

Aug. salaire  
R. Fleury et  
Mlle. H.  
Jutras.  
(198-64)

PROPOSE par M. J. Jacques Pichette, Ing.P. échevin,

SECONDE par M. Alfred Piché, échevin,

Que le salaire hebdomadaire de M. Réal Fleury, sec-trés-adj soit et est porté de \$85.00 par semaine à \$90.00 par semaine et que celui de Mlle. Hélène Jutras soit et est porté de \$45.00 par semaine à \$50.00 par semaine, et ce à compter de ce jour.

ADOPTE.

Biffage taxe  
d'eau  
J.C. Deshaies.  
(199-64)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin,

SECONDE par M. Lauréat Côté, échevin,

Que le montant de \$67.50 porté en arrérage de taxe d'eau sur une propriété acquise par M. J. Claude Deshaies et dû antérieurement à son acquisition soit et est biffé des livres de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Avis de motion  
taxes d'affaires.

M. J. Hormidas Martin donne avis de motion à l'effet qu'il présentera un règlement, à une prochaine session qui aura pour effet d'établir des permis et licences et taxes d'affaires.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin,

Bonis d'élection.  
(200-64)

SECONDE par M. J. Jacques Pichette, Ing.P. échevin,

Que les bonis pour les président et secrétaire d'élection pour toute élection et pour tout référendum général soient et sont fixés à \$50.00

ADOPTE.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin

Cession  
Nobert.  
Rue Garceau.  
(202-64)

SECONDE par M. J. Hormidas Martin, échevin

Que le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, le contrat de cession de la part de M. J. Roland Nobert et celui de la part de M. François Nobert; ces deux (2) contrats de cession de terrains concernent des lisières de terrain situées dans l'emprise de la rue Garceau, le tout tel que préparé par Me. Pierre Chagnon, Notaire.  
ADOPTE.

Le 22 juin 1964

1184

Radio-télé-  
phone.

L'affaire de radio-téléphone inscrite à l'agenda est reportée pour étude de la part du Gérant.

Réservoir et  
Hotel de Ville.

Le Maire, à la suite de plainte concernant le manque d'eau, dit qu'il est urgent de voir à la construction d'un nouveau réservoir afin d'être en mesure de mieux desservir toute la population.

Voyage à  
Québec.  
(202-64)

Comme la Loi concernant les prêts aux municipalité est amendée qui a pour effet de donner une extention jusqu'à novembre pour les demandes de prêts, des études doivent être entreprises dans le plus bref délai afin de profiter de cette loi pour la construction du réservoir et de l'Hotel de Ville.

Le maire veut profiter d'un voyage à Québec pour obtenir des autorités gouvernementales tous les privilèges que notre ville peut obtenir pour les deux constructions mentionnées ci-haut.

PROPOSE par M. Alfred Piché, échevin,

SECONDE par M. J. Jacques Pichette, Ing.P. échevin,

Que Son Honneur le Maire Jules Montour et le Gérant Roland Désaulniers, C.G.A. ainsi que les membres du Conseil qui le peuvent, soient et sont autorisés à se rendre à Québec pour piloter le règlement No. 146-N et pour obtenir les travaux au Cours d'Eau Lacerte et d'autres renseignements utiles à la ville.

ADOPTE.

PROPOSE par M. J. Hormidas Martin, échevin,

SECONDE par M. Alfred Piché, échevin,

Que le Conseil décrète et il décrète que pour les mois de juillet et août l'arrosage des parterres, pelouses chemins etc., ne sera permis que de 7 p.m. à 9 hres. p.m. le tout en vertu du règlement No. 57-D.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Lauréat Côté, échevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin,

Que demande soit de nouveau faite à la Compagnie d'Electricité Shawinigan de bien vouloir avertir les autorités de la ville de Trois-Rivières-Ouest lorsqu'elle est obligée d'interrompre le courant 550 et ceci afin de prévenir une pénurie d'eau.

ADOPTE.

Courant 550  
Avis.  
(204-64)

Valve de  
réduction.

M. L'Echevin Alfred Piché s'informe où on en est rendu avec la valve de réduction. Il fait longtemps qu'elle est achetée et payée ajoute l'échevin Piché et il serait temps qu'elle soit installée; ceci aiderait certainement à augmenter la pression d'eau dans les secteurs de la haute ville.

Le 22 juin 1964.

1185

Avis de motion  
2ième secteur  
Ter. Duvernay.

M. l'échevin J. Jacques Pichette, Ing.P. donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance deux (2) règlements concernant les travaux publics au deuxième secteur de la Terrasse Duvernay, le premier pour confection de rues et pavage et la confection de l'égout pluvial pour un montant de \$193,600.00 et le deuxième pour égout sanitaire et chaines de rues pour un montant de \$163,350.00  
Le premier sera basé sur la superficie des terrains et le deuxième sur l'évaluation des immeubles.

Pont travail  
le dimanche.  
(205-64)

A la suite de plainte à l'effet que des travaux sont effectués le dimanche sur le chantier de construction du pont, M. l'échevin J. Hormidas Martin dit que ce n'est certainement pas un bel exemple à donné. M. l'échevin Lauréat Côté renchérit en disant que les unions ouvrières se battent contre le travail le dimanche dans les moulins il serait bien normal que le gouvernement commence par donner l'exemple en respectant ses propres lois; il est donc

PROPOSE par M. Lauréat Côté, échevin,  
SECONDE par M. J. Hormidas Martin, échevin,

Que demande soit faite à la Voirie Provinciale de bien vouloir faire respecter la Loi qui régit le travail le dimanche sur le chantier du pont de Trois-Rivières-Ouest, et que copie de cette résolution soit envoyée à la Corporation du Pont.

ADOPTE.

A la suite de cette résolution, Son Honneur le Maire dit que le pont est pressant mais pas suffisamment pour encourager le travail le dimanche.

Avis de motion  
Père Sylvain.

M. l'échevin J. Hormidas Martin donne avis de motion qu'il présentera à une prochaine séance un règlement d'emprunt au montant de \$26,600.00 pour pourvoir au paiement des travaux à être effectués rue Père Sylvain, et abrogeant le règlement No. 151-N.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin,

SECONDE par M. Lauréat Côté, échevin,

Ass. des élec.  
concellée.  
(206-64)

Que l'avis public annonçant une assemblée des électeurs devant être tenue le 8 juillet 1964 en vertu du règlement No. 151-N soit et est annulé.

ADOPTE.

PROPOSE par M. J. Jacques Pichette, Ing.P. échevin,  
SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin,

Ing. à Québec.  
(207-64)

Que M. Roger Houde, T.D. Ing.P. soit et est autorisé à se rendre à Québec afin de discuter avec les autorités gouvernementales au sujet des approches du pont.

ADOPTE.

Le 22 juin 1964.

1186

PROPOSE par M. J. Hormidas Martin, échevin,

SECONDE par M. Alfred Piché, échevin,

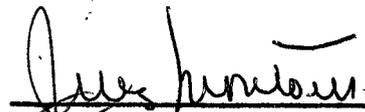
Que l'assemblée soit et est levée.

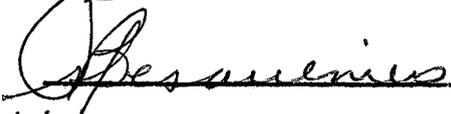
ADOPTE.

Avant que les membres du Conseil ne quittent leurs sièges, M. Roland Desaulniers, C.G.A. Gérant, remercie les membres du Conseil pour l'unanimité qu'ils ont faite lors de sa nomination à la gérance. Le nouveau Gérant demande l'aide des employés de la municipalité et des contribuables.

Il assure les contribuables que ses décisions seront toujours basées sur le bien en général de la ville et de ce fait ne seront pas toujours au goût de tous.

En terminant M. Desaulniers remercie la population pour le support qu'il a reçu depuis son arrivée dans notre ville et souhaite la même chose pour l'avenir.

 Jules Dumont Maire.

 Roland Desaulniers Sec-Trés.

Le 29 juin 1964.

1187

JM

Présences.

Assemblée spéciale du Conseil municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 29 juin 1964 sous la présidence de M. J. Jacques Pichette, Ing.P. Pro-Maire; M. Réal Fleury, sec-trés-adj, agissant comme secrétaire de l'assemblée.

Etaient aussi présents MM. les échevins Lauréat Côté, Jacques Dugré, Henri Guilbert et J. Hormidas Martin.

L'assemblée débute par la lecture de l'avis de convocation et du certificat de signification. Comme l'indique le certificat de signification tous les membres du conseil ont reçu à leur domicile ledit avis entre 5 $\frac{1}{2}$  hres.p.m. et 6 $\frac{1}{2}$  hres. p.m. le 26 juin 1964.

Avis de convocation.

Comme il appert à l'avis de convocation cette assemblée a pour but la prise en considération des sujets suivants:

- 1.- Résolution demandant la permission à la Corporation du Pont l'autorisation de construire l'égout collecteur dans l'emprise des terrains expropriés pour la construction du pont.
- 2.- Résolution demandant à la Corporation du Pont de céder le terrain à l'est du pont pour la construction de l'usine d'épuration.
- 3.- Résolution demandant à la Corporation du Pont l'autorisation pour la construction du prolongement de la rue Du Fleuve en passant sous le pont.
- 4.- Abandon de l'avis de motion pour emprunt de \$26,600.00 rue Père Sylvain.
- 5.- Résolution autorisant l'annulation de l'avis de l'avis de convocation pour assemblée des électeurs concernant le règlement No. 151-N (Père Sylvain)
- 6.- Demande de soumissions à l'échelle régionale pour rue Père Sylvain.
- 7.- Résolution pour autoriser les membres du conseil et le Gérant à assister au Congrès de l'Association des officiers municipaux de finance et d'administration à Val d'Or du 30 juin au 3 juillet.
- 8.- Résolution acceptant en principe le financement du prêt de A. Roy & Fils.
- 9.- Résolution pour décréter la cueillette des vidanges au lendemain des fêtes civiques.
- 10.- Résolution décrétant qu'une mise de fonds d'au moins 25% du prêt soit axigée concernant les demandes de prêts pour le fonds industriel.
- 11.- Avis de motion 2ième secteur Terrasse Duvernay.
- 12.- Résolution modifiant le règlement No. 146-N article 11.
- 13.- Résolution de remise de garantie de 5% à Clément Ricard sur a) gazonnage Terrasse Duvernay, b) égout sanitaire Lacerte. (\$180.00 et 740.90)
- 14.- Engagement de Mlle, Denyse Paillé comme sténodactylo à \$40.00/semaine.

Col. gén. No. 1.  
emprise du  
pont.  
(209-64)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin,  
SECONDE par M. Lauréat Côté, échevin,

Que demande soit faite à la Corporation du Pont de Trois-Rivières, afin que la Ville de Trois-Rivières-Ouest

Le 29 juin 1964.

1188  
A

ait l'autorisation officielle de construire un égout collecteur sanitaire dans l'emprise des terrains expropriés par le Ministère de la Voirie pour la construction du pont et des routes d'accès dans Trois-Rivières-Ouest et ce, suivant le plan préparé par la Firme Labrecque & Vézina, ingénieurs-conseils, lequel plan a été soumis au Ministère en date du 20 avril dernier par les ingénieurs.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin,

Que demande soit faite à la Corporation du Pont de Trois-Rivières de bien vouloir céder à la Ville de Trois-Rivières-Ouest le terrain situé à l'est du pont, entre la route No. 2 et le fleuve St-Laurent, en vue de la construction d'une usine d'épuration des eaux vannes, devant traiter les eaux usées de la Cité de Trois-Rivières et de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et que le résidu du dit terrain soit aménagé en parc vert.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin,

SECONDE par M. Lauréat Côté, échevin,

Que demande soit faite à la Corporation du Pont de Trois-Rivières de bien vouloir donner l'autorisation nécessaire à la Ville de Trois-Rivières-Ouest afin que cette dernière puisse procéder à la confection du prolongement, direction est, de la rue Du Fleuve en passant sous le pont.

ADOPTE.

En raison des prix plus élevés que prévus par les estimés de l'ingénieurs, le règlement dont l'avis de motion avait été donné pour la confection du pavage et des trottoirs rue Père Sylvain, l'ingénieur Roger Houde donne un rapport écrit aux membres du Conseil et en fait lecture. Dans ce rapport l'ingénieur municipal fait remarquer la carence des soumissionnaires et de ce fait du danger de connivence entre les soumissionnaires.

L'écart des prix part rapport à ceux payés l'an dernier n'est pas justifié parce que les contracteurs ont tenu compte d'une augmentation de .50¢ l'heure aux employés tandis que cette augmentation n'est en réalité que de .20¢ l'heure d'après l'ingénieur.

Pour conclure l'ingénieur municipal suggère, comme remède, de demander des soumissions sur le plan régional.

M. l'échevin Martin hésite à abandonner l'avis de motion qu'il avait donné parce qu'il est contre la demande de soumissions sur le plan régional.

Usine d'épuration à l'est du Pont.  
(210-64)

Rue Du Fleuve sous le Pont.  
(211-64)

Rue Père Sylvain.

Le 29 juin 1964.

1189  
A Jm

Abandon avis  
motion rue  
Père Sylvain.

De sa part M. Lauréat Côté, échevin, dit qu'il n'a pas aimé l'article sur le Nouvelliste concernant un règlement défoncé avant le début de travaux.

Après une longue discussion, le conseil est d'avis que des soumissions à l'échelle régionale soit demandées pour la rue Père Sylvain à titre d'essai.  
Sur ce l'échevin J. Hormidas Martin abandonne l'avis de motion pour un règlement au montant de \$26,600.00

Avis public  
concellé.  
(212-64)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin,

SECONDE par M. Lauréat Côté, échevin,

Que l'avis public convoquant les électeurs propriétaires en assemblée publique pour le 8 juillet soit et est concellé.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Lauréat Côté, échevin,

Soumissions  
rue Père Sylvain

SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin,

(213-64)

Que des soumissions à l'échelle régionale soient demandées pour le pavage de la rue Père Sylvain et pour la confection de trottoirs sur la même rue et sur Boulevard Royal et que la résolution No. 196-64 inscrite à la page 1182 concernant l'acceptation de la soumission de De L'Orme Construction soit et est rescindée à toute fin pratique.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, échevin,

Congrès  
Val d'Or.  
(214-64)

Que les membres du Conseil qui le peuvent ainsi que le Gérant soient et sont autorisés à se rendre à Val d'Or assister au Congrès des officiers municipaux de finance et d'administration.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Lauréat Côté, échevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, échevin,

Financement  
A Roy & Fils.  
(215-64)

Que le Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte en principe le financement du prêt à être consenti à la firme A. Roy & Fils Ltée., en vertu du fonds industriel.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. J. Hormidas Martin, échevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin,

Vidanges jours  
de fêtes.  
(216-64)

Que la cueillette des vidandes devant avoir lieu un jour de fête civique soit reportée au lendemain, et que cette

Le 29 juin 1964.

1190  
J.M.

résolution fasse l'objet d'une annonce dans le journal Le Nouvelliste.

ADOPTE.

Fonds ind.  
mise de 25%  
(217-64)

PROPOSE par M. Lauréat Côté, échevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, échevin,

Que la mise de fonds obligatoire pour avoir recours au fonds industriel soit et est fixée à 25% de l'entreprise.

ADOPTE.

Avis motion  
T.D.  
égout sanitaire  
chaines de rues

L'échevin Lauréat Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement d'emprunt au montant de \$211,750. basé sur l'évaluation pour la construction de l'égout sanitaire et des chaines de rues au deuxième secteur de la Terrasse Duvernay.

Avis de motion  
T.D.  
égout pluvial  
et rues.

L'échevin Lauréat Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement qui aura pour effet de décréter la confection d'un égout pluvial, le gravellage et le pavage des rues au deuxième secteur de la Terrasse Duvernay et un emprunt au montant \$284,350.00 réparti sur la superficie des terrains.

PROPOSE par M. J. Hormidas Martin, échevin,

Modification  
règ. 146-N  
art. 11.  
(218-64)

SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin,

Que demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales de bien vouloir modifier le règlement No. 146-N de la Ville de Trois-Rivières-Ouest en remplaçant l'article 11 par le suivant:

"Article 11.- S'il arrive, une année ou une autre, que les fonds généraux de la Ville de Trois-Rivières-Ouest ne sont pas suffisants pour rencontrer les échéances des intérêts et du capital dûs en vertu du présent règlement le Conseil pourra imposer et prélever à chacune de ces années, une taxe spéciale à un taux suffisant pour pourvoir au paiement de ces intérêts et de ce capital."

ADOPTE.

Retenue 5%  
Clément Ricard.  
(219-64)

PROPOSE par M. J. Hormidas Martin, échevin,

SECONDE par M. Lauréat Côté, échevin,

Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à remettre à Clément Ricard les deux (2) garanties de 5%, l'une au montant de \$180.00 sur le contrat de gazonnage de la Terrasse Duvernay et l'autre au montant de \$740.90 sur le contrat de l'égout rue Lacerte.

ADOPTE.

Le 29 juin 1964.

1191

Eng. Mlle.  
E. Paillé.  
(220-64)

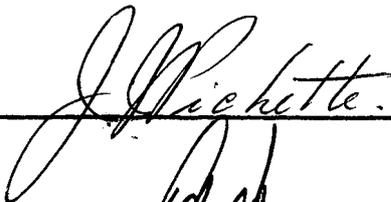
PROPOSE par M. Lauréat Côté, échevin,

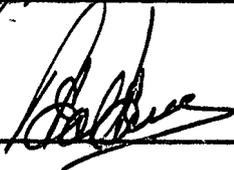
SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin,

Que Mlle. Denyse Paillé soit et est engagée comme sténo-dactylo pour le secrétariat de la Ville et ce au salaire de \$40.00 par semaine.

ADOpte.

Comme l'agenda est épuisé et que des membres du Conseil sont absents, la séance est levée.

  
\_\_\_\_\_  
Pro-Maire.

  
\_\_\_\_\_  
Sec-Trés-Adj.

Le 6 juillet, 1964.

1192

*Jm*  
*B*

Assemblée régulière du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 6ième jour de juillet 1964, sous la présidence de son Honneur le Maire Jules Montour et à laquelle session étaient aussi présents MM. les échevins J.J. Pichette, Ing. P., M. J. Hormidas Martin, M. Henri Guilbert, M. Lauréat Côté, M. Jacques Dugré et Alfred Piché.

(221-64)

Minutes.

PROPOSE par M. Lauréat Côté, échevin,

SECONDE par M. J. Jacques Pichette, Ing. P., échevin,

que les procès verbaux des 17, 22 et 29 juin 1964 soient et sont adoptés tel que rédigés dans le livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et soumis aux membres du Conseil entre midi et 1 heure le 6 juillet 1964.

ADOPTÉ.

(222-64)

Listes de comptes, 21-C et 22-C

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin,

SECONDE par M. J. Jacques Pichette, Ing. P., échevin,

Que les listes de comptes No. 21-C et 22-C représentant des dépenses au montant respectif de \$5,866.77 et \$19,923.67 soient et sont autorisés pour paiement.

ADOPTÉ.

(223-64)

Mutations de juin.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin,

SECONDE par M. Lauréat Côté, échevin,

Que les mutations d' mois de juin 1964 soient et sont autorisées pour inscription au livre de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, telles que soumises par le bureau d'enregistrement de Trois-Rivières.

ADOPTÉ.

Monsieur Auguste Bettez propriétaire d'une nouvelle subdivision dans le secteur Ste-Marguerite, suggère au Conseil la désignation de Place Belmont pour nommer la rue de sa nouvelle subdivision, il est donc;

(224-64)

Place Bellmont

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin,

SECONDE par M. J. Jacques Pichette, Ing. P., échevin,

Que la rue portant les numéros de cadastre #15-332, 15-335, 15-336, 15-337 et 15-338 soit et est nommée pour désignation future Place Belmont.

ADOPTÉ.

JM  
A

L. St-Pierre.  
Aqueduc.

(225-64)

#147-N  
Lumières rue  
Gélinas.

Poste dans Ste-  
Marguerite.

(226-64)

Rencontre avec  
Mlle. T. Aubry  
Chag. rue  
St-Jude.

1193 -

M. Louis St-Pierre propriétaire d'un immeuble sur Chemin Ste-Marguerite en dehors du réseau actuel d'aqueduc demande l'extension du dit réseau dans le but de desservir une habitation projetée. Cette affaire est reportée à un prochain comité privé du Conseil.

PROPOSE par M. Lauréat Côté, échevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin,

Que le règlement No. 147-N, établissant la répartition du coût de l'éclairage rue Gélinas soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOpte.

Son Honneur le Maire et Monsieur l'échevin Lauréat Côté font rapport d'une rencontre qu'ils ont eu dernièrement avec le Maître de poste M. Roger Côté de Trois-Rivières. Lors de cette rencontre le Maître de poste a avisé les autorités que le numérotage des maisons dans le secteur Ste-Marguerite, doit être terminé dans le plus bref délai possible afin que les autorités postales soient en mesure de mettre en opération la distribution du courrier par facteur.

Lors de la Mêmes rencontre il fut discuté de noms de rues. Le Maître de poste avise les autorités municipales de bien faire attention de ne pas donner des noms à des rues du même vocable que les rues de Trois-Rivières. A cet effet, il demande que le nom de la rue St-Jude soit modifié en raison qu'il y a déjà une rue de ce nom dans Trois-Rivières. Trois-Rivières a été avisée de changer le nom de la rue Jean XXIII. Pour faire suite à ce rapport il est,

PROPOSE par M. J. Jacques Pichette, Ing. P., échevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, échevin,

Que le Gérant municipal soit et est autorisé à rencontrer Madame DuBerger (Mlle Thérèse Aubry) afin de connaître son opinion concernant le changement de la désignation de la rue St-Jude et que le Gérant soit et est autorisé à retenir les services de Maître Gilles J. Garceau, Notaire, pour la rédaction d'un contrat autorisant la Ville à modifier le contrat de session de rues intervenu entre Mlle Thérèse Aubry et la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOpte.

Pour conclure M. Lauréat Côté, échevin, explique aux Membres du Conseil que si la rue St-Jude ne change pas de noms, les résidents de cette rue ne seront pas desservis par le service de facteur postal.

Le 6 juillet, 1964.

1194

(227-64)

Pour faire suite à une recommandation du Comité de Commerce et industrie, il est:

PROPOSE par M. Lauréat Côté, échevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin,

5% aux agents  
d'immeubles.

*Recommandé par  
résolution  
Des 391-65  
page 15-79*

Que chaque fois que le Conseil municipal ou le Comité Commerce et industrie de cette Ville aura recours à un agent ou agence d'immeubles pour réaliser une transaction immobilière qui apportera à notre Ville une nouvelle industrie et que cette industrie aura recours au fonds industriel, une commission de 5% sur la transaction sera garantie à l'agent ou l'agence d'immeubles; cette commission sera imputée à l'acquéreur et de ce fait en haussera d'autant le coût que l'acquéreur devra supporter.

Toute demande de service d'agent ou d'agence d'immeubles se fera par écrit et devra être signée par le Maire et par le Président ou le Secrétaire du Comité Commerce et industrie.

ADOPTE.

(228-64)

PROPOSE par M. Lauréat Côté, échevin,

SECONDE A L'UNANIMITE,

Deuil R.  
Guilbert.

Que le Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, offre à la Famille Roger Guilbert et à toute la famille de Dame Zoel Guilbert et d'une manière toute spéciale à l'échevin Henri Guilbert ses plus sincères sympathies et ses plus vives condoléances à l'occasion du deuil cruel qui afflige ces familles à l'occasion du décès de Mademoiselle Lise Guilbert.

ADOPTE.

Travaux 2ième  
secteur T.D.

Monsieur Jean-Jacques Pichette, propose qu'un autre contracteur soit désigné pour finir les travaux d'égout déjà commencés par Clément Ricard au 2ième Secteur de la Terrasse Duvernay. M. l'Ingénieur Roger Houde fait remarquer au Conseil qu'il a déjà la chose en main et qu'il s'en occupe afin que les travaux soient diminués dans le plus bref délai.

Fossé 1, 2.

Une lettre de Me Ludovic Laperrière, concernant une opinion légale en ce qui concerne un fossé joignant la ligne entre les lots 1 & 2, est produite en copie à tous les Membres du Conseil. A la demande de l'aviseur légal cette lettre doit être étudiée en comité privé afin que son opinion demeure confidentielle. Le Conseil du Travail de Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine et District demande par écrit l'encourage-

Le 6 juillet, 1964

1195

Fête du  
Travail.

ment habituel du Conseil à l'occasion des manifestations de la Fête du Travail. Comme cette lettre mentionne en nota-bene que l'échevin Lauréat Côté, reçu copie de cette lettre, le soin d'évaluer le prix que le Conseil doit souscrire, sera laissé à M. Côté qui le produira à une prochaine session pour approbation du Conseil.

Rue Belmont  
Acceptée.

Le Ministère des Affaires Municipales avise les autorités de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, que le Ministre des Affaires Municipales a approuvé en date du 26 ~~juin~~ <sup>juillet</sup> 1964, l'ouverture des rues portant les numéros suivants: 15-332, 15-335 à 50 pieds de largeur; 15-336, 15-337, 15-338 à 40 pieds de largeur; le tout tel qu'indiqué au plan préparé par M. Ernest L. Duplessis, A.G., le 13 mars 1962.

Inventaire  
Industriel.

M. Roger Fortin, Délégué Régional du Ministère de l'industrie et du commerce, fait parvenir la copie corrigée de l'inventaire industriel de notre Ville et soumet en même temps une liste de noms et adresses à qui fourni le dit inventaire industriel et suggère de ce fait d'imprimer au moins 200 exemplaires de cet ouvrage.

M. Réal Fleury, Secrétaire du Comité commerce et industrie avise le Conseil que l'impression et la distribution de l'inventaire industriel sera fait incessamment.

Signalisation  
routière.

Le Directeur de police, M. Bernard Desjardins dans un rapport qu'il lit à l'assemblée publique, avise le Conseil qu'il a fait une demande pour des panneaux de signalisation routière. Ce sujet amène une discussion concernant la possibilité d'établir la vitesse limite à 45 milles à l'heure, sur la rue Notre-Dame, à la sortie ouest de la Ville; il fut établi que cette question sera mise à l'étude lors d'un comité privé.

Avant de clore l'assemblée, l'Inspecteur de construction, M. Bertrand Gilbert ainsi que l'Ingénieur M. Roger Houde, T.D., Ing. P., produisent leur rapport mensuel.

Sur ce fait l'assemblée est levée.

Jules Montour Maire.

Besaulniers Sec-Trés.

Le 13 juillet, 1964.

1196

Spéciale.

Présences.

Assemblée spéciale du Conseil Municipale de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 13ième jour de juillet 1964, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour. Etaient aussi présents MM. les échevins:- Lauréat Côté, Jacques Dugré, Henri Guilbert, J. Hormidas Martin, Alfred Piché et J.-Jacques Pichette, Ing. P.

L'assemblée débute par les lectures de l'avis de convocation et du certificat de signification; comme l'indique ce certificat, ledit avis de convocation a été signifié entre 3.55 hres, P.M. et 6.25 hres, P.M., le 10 juillet 1964 à une personne responsable au domicile de chacun des échevins.

Comme il appert à l'avis de convocation la présente session spéciale à pour but la prise en considération des sujets suivants, savoir:-

Agenda.

1. Ouverture des soumissions pour travaux rue Père Sylvain.
2. Avis de motion pour régler les restaurants estivants.
3. Résolution pour demander officiellement au Ministère de l'agriculture et de la colonisation, les octrois de drainage pour le cours d'eau Lacerte.
4. Affaire du cours d'eau Lacerte.
5. Résolution demandant à la voirie d'établir la vitesse à 45 milles à l'heure, Route No. 2 à l'ouest de la Ville; à 30 milles à l'heure, Boulevard St-Jean de la Côte Charbonneau vers le sud et faire demande de signalisation.
6. Avis de motion pour règlement des mendiants.
7. Résolution autorisant le Maire à signer la résiliation ou droit de passage de l'associé d'aqueduc No. 1, droit cédé par le C.P.R.

Soumissions  
rue Père  
Sylvain.

Ouverture des soumissions rue Père Sylvain; cinq (5) soumissionnaires ont soumis des cotations en vertu des travaux à être effectués rue Père Sylvain:

1. De l'Orme Construction au montant de \$21,269.00
2. Clément Ricard au montant de: \$20,653.00
3. Rosaire Dufresne Inc, au montant de: \$23,945.50
4. Massicotte & Fils Ltée au montant de \$17,049.00
5. Regional Asphalt, au montant de: \$22,253.00

(229-64)

Massicotte &  
Fils.

PROPOSE par M. J.-Jacques Pichette, Ing. P., échevin,

SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin,

Que la soumission de Massicotte & Fils Ltée au montant de \$17,049.00 soit et est acceptée et que le contrat de confection de pavage et de trottoirs rue Père Sylvain

Le 13 juillet, 1964.

1197

JM  
B

soit octroyé à cette firme dès que les autorisations légales auront été obtenues.

Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à remettre aux autres soumissionnaires les chèques visés servant de garantie aux soumissions.

ADOPTE.

Avis de motion  
restaurants  
estivants.

L'échevin Jacques Dugré donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine session un règlement qui aura pour but de régir la construction des restaurants estivants.

Pour faire suite à une rencontre des autorités municipales avec les autorités du Ministère de l'agriculture et de la colonisation, il est:

(230-64)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin,

Demande d'oc-  
trois, Cours  
d'eau Lacerte.

SECONDE par M. Lauréat Côté, échevin,

Que la ville de Trois-Rivières-Ouest demande officiellement au Ministère de l'agriculture et de la colonisation de bien vouloir donner à cette Ville les octrois ordinaires de drainage pour les travaux à être effectués au cours d'eau Lacerte. Cette résolution est passée en considération que depuis la première demande d'octrois pour ce cours d'eau, notre municipalité a changé son statut pour être régi sous la loi des Cités et Villes.

ADOPTE.

Pour faire suite à cette résolution une longue discussion s'engage à savoir quelle sorte de travaux seront faits à ce cours d'eau et si les approbations du C.P.R. ont été obtenues. Concernant le C.P.R. réponse est faite que les approbations nécessaires seront faites par le Ministère.

Avis motion  
rue Père  
Sylvain.

Monsieur J. Hormidas Martin donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine session un règlement qui aura pour effet d'autoriser les travaux de pavage et de confection de trottoirs rue Père Sylvain et un emprunt au montant de \$20,700.00 pour pourvoir au paiement des dits travaux.

(231-64)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin,

SECONDE par M. J.-Jacques Pichette, Ing. P., échevin,

Demande de  
signalisation  
à Voirie.

Que demande soit faite au divisionnaire de la voirie section 5-1 afin qu'il soit établi une vitesse de 45 milles à l'heure sur la route #2 des limites ouest de notre Ville en allant vers l'est, jusqu'à indicatif du 30 milles à l'heure; qu'une zone de 30 milles à l'heure soit demandée pour le Boulevard St-Jean à compter de la côte dite Charbonneau vers le sud, et par

Le 13 juillet, 1964.

1198

JM  
B

la même occasion le Conseil Municipal de la ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande de panneaux de signalisation faite en date du 13 juin 1964, par M. Bernard Desjardins, Directeur de la police.

Avis de motion  
RE: Mendiants.

M. Lauréat Côté, échevin, donne avis de motion qu'il présentera à une prochaine séance un règlement qui aura pour but de régler les mendiants dans les limites de cette ville.

(232-64)

ADOPTE.

PROPOSE par M. J.-Jacques Pichette, Ing. P., échevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, échevin,

Résiliation  
au droit de  
passage C.P.R.  
Viel aqueduc.

Que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer le contrat résiliant le droit de passage pour tuyau d'aqueduc accordé à la Société d'aqueduc #1 dont la ville de Trois-Rivières-Ouest est maintenant propriétaire et ce pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest; ce droit de passage concernait un tuyau de fonte de 4" de diamètre, passant sous la voie ferrée sur le lot #17 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.

ADOPTE.

Affaire des  
cellules.

M. Bernard Desjardins, Directeur de la police a tenté de prendre entente avec le Directeur de police Delage, de la Cité de Trois-Rivières, en vue d'obtenir le service de cellules pour notre corps de police; à cette occasion M. Desjardins essuya un refus. Poussant plus loin ses démarches, M. Desjardins a rencontré le Directeur Archambault de la Cité du Cap-de-la-Madeleine. M. Archambault a donné un accueil favorable à la requête de notre Directeur de police, toutefois, M. Archambault a demandé que les procédures normales soient suivies, soit que la demande soit faite directement au Gérant de la Cité. M. Roland Desaulniers, Gérant Municipal a passé les investigations plus loin concernant la Cité des Trois-Rivières en communiquant avec le Gérant Roger Lord. Lors de la première rencontre le Gérant de la Cité de Trois-Rivières a répondu à notre Gérant qu'il n'était aucunement au courant de notre demande, il a affirmé qu'il étudiera le projet, le soumettra au Conseil. Par la suite tous ont appris par le journal Le Nouvelliste que le Conseil de la Cité des Trois-Rivières avait été mis au courant de notre demande et qu'il ne pouvait nous accommoder dans ce sens. A la suite de ces explications, il est:

(233-64)

PROPOSE par M. Lauréat Côté, échevin,

Remerciements  
au Cap pour  
cellules.

SECONDE A L'UNANIMITE,

Que les remerciements soient envoyés aux autorités municipales et policières du Cap-de-la-Madeleine pour la

Le 13 juillet, 1964.

1199

belle et précieuse collaboration apportée à la ville de Trois-Rivières-Ouest concernant l'accomodation des cellules municipales.

ADOPTE.

Cette résolution comme tout ce qui suit se fait avec l'approbation de tous les Membres du Conseil et comme le Conseil est la procédure est légale.  
d'accord

Fossé 1/2

M. J.-Jacques Pichette, Ing. P., échevin, s'informe de la question du fossé traversant la ligne cadastrale des lots 1 et 2. Il lui est répondu que l'affaire est à l'étude et que l'aviseur légal a soumis une opinion juridique concernant cette affaire.

Léonard Garceau.

M. Lauréat Côté, échevin, s'informe où en est rendu l'affaire Léonard Garceau concernant l'établissement d'un restaurant sur la rue Duval, zoné résidentiel.

M. Bertrand Gilbert, Inspecteur de construction dit que les avis recommandés ont été envoyés à M. Garceau, à l'effet de l'aviser de respecter les règlements de cette zone.

M. Garceau répond aux avis par une nouvelle requête de vingt-sept (27) noms de contribuable de la rue Duval qui serait favorable à l'établissement de son restaurant au sous-sol de son domicile.

L'affaire est référée au prochain comité privé du Conseil.

Lumières Lacerte.

M. J. Hormidas Martin, échevin, s'informe de la raison du retard apporté au changement des lampes de rues sur la rue Lacerte.

M. Réal Fleury, Sec.-Trés.-Adj., informe le Conseil que M. Raoul Béliveau, le préposé à ce travail à la compagnie d'électricité Shawinigan, a communiqué avec lui pour l'informer que pour remplir notre demande, il lui fallait faire venir de l'équipement de Montréal; c'est ce qui occasionne le retard que nous constatons.

Puisards T.D.

M. J.-Jacques Pichette, Ing. P., échevin, averti le service technique que les puisards du réseau d'égout à la Terrasse Duvernay sont remplis de sable. Le service technique verra en à faire le nettoyage.

Pompe Lacerte.

L'affaire du manquement au moteur de la pompe rue Lacerte, revient à la table du Conseil; M. l'échevin Lauréat Côté demande au Gérant s'il ne serait pas possible d'équiper les employés manuels de la Ville d'un palan pour remplacer un outil archaïque dont ils doivent se servir présentement pour soulever les poids par la même occasion M. Côté demande d'équiper le camion, le coffre à outils de chaque côté et de recouvrir le même camion d'une toile afin de protéger et le camion et l'outillage. Le Gérant Municipal verra à ce que cette demande soit remplie.

Le 13 juillet, 1964.

1200

*JM*  
*AP*

L. Noel, eau  
Bl. St-Jean.

M. Alfred Piché, échevin, informe le Conseil que M. Léo Noel, résident sur le Boulevard St-Jean demeure en permanence maintenant dans son immeuble depuis au-delà de trois (3) semaines; M. Noel avait déjà demandé d'être relié au réseau d'aqueduc. D'après M. Piché un prolongement de 250 pieds est nécessaire; le tout est référé au service technique.

Sur ce fait la séance est levée.

Jules Montreuil Maire.

Beauchemin Sec-Trés.

J.M. B

Le 20 juillet, 1964.

1201

Présences.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 20ième jour de juillet 1964, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour et à laquelle session étaient aussi présents MM. les échevins: J. Jacques Pichette, Ing. P., Lauréat Côté, Henri Guilbert, Jacques Dugré, Alfred Piché et J. Hormidas Martin.

(234-64)  
Minutes.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin.

SECONDE par M. Jacques Dugré, échevin.

Que les procès verbaux des 6 et 13 juillet 1964, soient et sont acceptés tel que rédigés dans le livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest avec la correction suivante à la page 1195, 2ième paragraphe, 4ième ligne, faudra comprendre le 26 juin 1964 en remplacement du 26 juillet 1964; cette dernière correction est apportée par M. J. Hormidas Martin.

ADOPTE.

(235-64)  
Comptes,  
23-C & 24-C.

PROPOSE par M. J. Hormidas Martin, échevin.

SECONDE par M. Lauréat Côté, échevin.

Que les listes de comptes suivantes soient adoptées pour paiement:

- a) 23-C pour un montant de \$4,691.78.
- b) 24-C pour un montant de \$3,686.64.

ADOPTE.

Règ. T.D.  
Retirés.

Deux (2) règlements avaient été insérés à l'agenda concernant le 2ième secteur de la Terrasse Duvernay. Ces deux (2) règlements faisant la suite à autant d'avis de motion donné par l'échevin Lauréat Côté, cependant après étude M. Côté décide de retirer ces avis de motion.

(236-64)  
#151-N  
Père Sylvain.

PROPOSE par M. J. Hormidas Martin, échevin.

SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin.

Que le règlement No. 151-N autorisant un emprunt au montant de \$20,700.00 pour la confection de pavage et de trottoirs rue Père Sylvain, soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et qu'une assemblée des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables de cette municipalité soit et est convoquée pour être tenue le 29 juillet 1964 à 7 heures, P.M.

ADOPTE.

Le 20 juillet, 1964.

1202

(237-64)

#152-N  
Place Belmont.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin.

SECONDE par M. J.-Jacques Pichette, Ing. P., échevin.

Que le règlement No. 152-N concernant la répartition du coût des travaux publics rue Place Belmont, soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

(238-64)

#153-N  
Mendiants.

PROPOSE par M. Lauréat Côté, échevin.

SECONDE par M. J.-Jacques Pichette, Ing. P., échevin.

Que le règlement No. 153-N concernant les mendiants soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

(239-64)

Estimateurs.

PROPOSE par M. J.-Jacques Pichette, Ing. P., échevin.

SECONDE par M. Jacques Dugré, échevin.

Que les ci-après nommés soient et sont désignés pour agir comme estimateurs municipaux:-

M. Jean-Jacques Lacroix agira comme président.

M. Alcide Lamy et Arthur Drouin agiront comme estimateurs.

ADOPTE.

(240-64)

Rue 159-37 & 66

PROPOSE par M. J.-Jacques Pichette, Ing. P., échevin.

SECONDE par M. Jacques Dugré, échevin.

Que demande soit faite à l'Honorable Ministre des affaires municipales du Québec de bien vouloir autoriser la Ville de Trois-Rivières-Ouest à ouvrir la rue portant les numéros 159-37 et 159-66, à une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, le tout conformément au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G.

ADOPTE.

(241-64)

Paiements  
différés à  
Lacroix. (rôle)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin.

SECONDE par M. Lauréat Côté, échevin.

Qu'ils soient payés à la firme Lacroix & Lacroix, estimateurs, cinq (5) versements mensuels égaux et consécutifs de \$2,000.00 chacun, à compter du 1er août 1964

Le 20 juillet, 1964.

1203

et ce comme paiement différé du coût du rôle d'évaluation scientifique.

ADOPTE.

Explications  
sur paiement du  
rôle.

A la suite de cette résolution le Gerant municipal M. R. Desaulniers, C.G.A., donne les explications suivantes:-

Comme le budget ne prévoyait une dépense qu'au montant de \$5,000.00, des arrangements ont été faits avec la firme Lacroix afin de laisser un reliquat à être inscrit et prévu au budget 1965; cette balance sera donc de \$11,000.00 ce qui fera un grand total de \$21,000.00.

A la suite d'explications de la part de l'échevin M. Lauréat Côté, lui-même très lié au Conseil des métiers du travail du district de Trois-Rivières, à l'effet que la Cité de Trois-Rivières octroie une somme de \$150.00 pour un programme-souvenir de cet organisme et que la Cité du Cap-de-la-Madeleine souscrit une somme de \$100.00 pour le même item, il est:

(242-64)

Fête du Travail  
Octroi.

PROPOSE par M. Lauréat Côté, échevin.

SECONDE par M. J.-Jacques Pichette, Ing. P., échevin.

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières-Ouest octroie une somme de \$50.00 au Conseil du Travail de Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine et District, et ce comme participation au programme-souvenir à être éditée en vue de la Fête du Travail de septembre 1964.

ADOPTE.

En raison du déplacement de l'Eglise paroissiale de Ste-Catherine de Sienna, il avait été inscrit à l'agenda une résolution, concernant le déplacement des lieux d'affichage. A ce sujet M. Lauréat Côté, échevin, demande s'il ne serait pas possible d'avoir plus de lieux d'affichage afin que plus de citoyens possibles soient mis au courant de nos règlements. Sur ce, le Gerant municipal avise M. Côté et le Conseil municipal que lorsque nous passons des règlements de secteur, copies de ces résolutions sont envoyées à tous les contribuables intéressés; après cette discussion il est:-

(243-64)

Lieux d'affi-  
chage.

PROPOSE par M. J. Hormidas Martin, échevin.

SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin.

Qu'à compter du 21 juillet 1964, les lieux d'affichage municipaux seront situés comme suit:  
Boulevard Royal proximité de l'Eglise Ste-Catherine de Sienna et le deuxième sur le Chemin Ste-Marguerite face à l'école Marguerite Bourgeois.

ADOPTE.

Le 20 juillet, 1964.

1204

M. le Gérant municipal informe le Conseil qu'à la suite de pourparlers avec Madame Du Berger (T. Aubry), il en est venu à une entente pour désigner la rue autrefois désignée St-Jude par le nouveau toponyme "Bois Chatel"; M. Desaulniers en a informé M. Lauréat Côté, échevin, président du comité des noms et de numérotage qui a accepté la désignation, il est donc:-

(244-64)

Rue Boischatel.

PROPOSE par M. Lauréat Côté, échevin.

SECONDE par M. Jacques Dugré, échevin.

Que la rue autrefois désignée St-Jude soit à l'avenir désignée "Bois Chatel" et que le Notaire Gilles Guy Garceau soit et est autorisé à préparer un contrat modifiant la convention passée entre Mademoiselle Thérèse Aubry d'une part et la Ville de Trois-Rivières-Ouest d'autre part, convention passée le 21 avril 1964 et enregistrée sous le numéro 242,486; que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer la dite convention pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

À la suggestion de Son Honneur le Maire à l'effet qu'il serait dans l'ordre d'offrir des remerciements au Ministère des Postes pour le service postal à domicile qu'ils ont établi dans le secteur Ste-Marguerite, il est:-

(245-64)

Merci pour  
poste à  
Ste-Marguerite.

PROPOSE par M. Lauréat Côté, échevin.

SECONDE par M. Jacques Dugré, échevin.

Que des remerciements sincères soient envoyés au Ministère des Postes du Canada par l'entremise de M. Roger Côté, Maître de poste pour la promptitude à répondre à une demande d'établissement de courrier par facteur dans le secteur Ste-Marguerite.

ADOPTE.

À la suite de cette résolution il est question du courrier sur le Boulevard St-Jean. M. Alfred Piché, échevin, dit que la situation s'est de beaucoup améliorée depuis l'hiver dernier; le Gérant municipal R. Desaulniers, C.G.A., informe le Conseil qu'il y aura encore amélioration sur le Boulevard St-Jean au début du mois d'août.

(246-64)

Boîtes aux  
lettres à Ste-  
Marguerite.

PROPOSE par M. J-Jacques Pichette, Ing. P., échevin.

SECONDE par M. Lauréat Côté, échevin.

Que demande soit faite au Ministère des Postes du Ca-

Le 20 juillet, 1964.

1205

nada par l'entremise de M. Roger Côté, Maitre de Poste, pour que ce Ministère installe dans le plus bref délai possible des boîtes aux lettres Chemin Ste-Marguerite ainsi qu'au secteur Terrasse Duvernay pour la commodité des citoyens de ce secteur.

ADOPTE.

(247-64)

Chalet Alphonse  
Dubé.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin.

SECONDE par M. Lauréat Côté, échevin.

Que M. Bertrand Gilbert, inspecteur de construction soit et est autorisé à émettre un permis de construction pour la résidence d'été à M. Alphonse Dubé et ce, sur partie du lot 59 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, le tout suivant les prescriptions du règlement No. 98 et de ses amendements.

ADOPTE.

Local du camion-  
incendie.

M. J. Hormidas Martin, échevin, informe le Conseil que le bail concernant le local servant de remise au camion-incendie va se terminer au mois de septembre prochain. Il serait donc bon suivant les données de M. l'échevin Martin d'entrer en pourparlers avec M. Armand Roy afin de connaître ses intentions futures. Le Gérant Municipal rencontrera M. Armand Roy à ce sujet.

Cha. Comm.  
RE: Mosaïque.

La Chambre de Commerce de Trois-Rivières-Ouest fait parvenir au Conseil, copie d'une lettre qu'elle a envoyé à M. Emilien Launier, concernant la mosaïque préparée en 1962. Il s'agit ici de la copie miniature que chaque participant devait recevoir en vertu du versement d'une somme de \$15.00. Dans cette lettre la Chambre de Commerce locale dit qu'elle tirera la chose au clair. La lettre est considérée comme lue.

Puisards T.D.

Suit le rapport de la section trésorerie M. l'échevin J.-Jacques Fichette, Ing. P., s'informe auprès de l'ingénieur s'il est vrai qu'un puisard, dans le 2ième secteur de la Terrasse Duvernay serait sur un terrain privé. L'ingénieur répond dans l'affirmative et que le tout sera corrigé dans le plus bref délai possible.

Terrains de  
jeux.

Il est ensuite question du site des terrains de jeux Terrasse Duvernay. Comme les plans des urbanistes ne sont pas revenus la discussion reprendra à la commission des loisirs dès le retour de ces plans.

Comme il y a beaucoup de règlements à piloter à Québec et qu'il y a encore des négociations à faire au sujet du cours d'eau Lacerte, il est:-

Le 20 juillet, 1964.

1206

(248-64)

Voyage à  
Québec.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin.

SECONDE par M. Lauréat Côté, échevin.

Que le Maire, le Gérant Municipal et les Membres du  
Consil disponibles soient et sont autorisés à se ren-  
dre à Québec traiter des choses de notre Ville et que  
les dépenses de ce voyage seront ratifiées à une séance  
ultérieure.

ADOpte.

Sur ce fait la séance est levée.

Jacques Montreuil Maire.

Beauchemin Sec.-Trés.

Le 29 juillet 1964.

1207

Assemblée des électeurs propriétaires  
d'immeubles imposables de la Ville de Trois-Rivières-  
Ouest tenue le 29 juillet 1964 sous la présidence de  
Son Honneur le Maire Jules Montour; M. Roland  
Desaulniers, Gérant, Secrétaire-Trésorier, agissait  
comme secrétaire de l'assemblée.

Cette assemblée a pour but de recevoir  
l'approbation des électeurs concernant le règlement  
No. 151-N décrétant un emprunt au montant de \$20,700.00

L'assemblée débute à 7 hres. p.m. par la  
lecture du règlement No. 151-N, de l'avis de convocation,  
du certificat de publication et de l'article 593 de  
la Loi des Cités et Villes.

En aucun temps durant les deux (2) heures  
qui suivirent la lecture du règlement, aucun électeur  
intéressé ne s'est présenté pour demander que ledit  
règlement No. 151-N ne soit soumis aux électeurs par  
voie de référendum.

A 9 heures et 5 minutes p.m. le président,  
en l'occurrence Son Honneur le Maire Jules Montour, dé-  
clare le règlement No. 151-N adopté et approuvé par les  
électeurs.

Jules Montour Président.

J. Desaulniers Secrétaire.

Le 3 août, 1964.

1208

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 3 août 1964, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour et à laquelle session étaient aussi présents MM. les Echevins Lauréat Côté, J.-Jacques Pichette, Ing. P., J.-Hormidas Martin, Jacques Dugré, Alfred Piché et Henri Guilbert.

A la suite d'un rapport du Secrétaire-Trésorier-Adjoint Réal Fleury à l'effet que l'échevin Alfred Piché n'a pas eu en sa possession la copie des procès verbaux des 20 et 29 juillet 1964, il est demandé par le dit échevin que lecture en soit faite.

(249-64)  
Minutes.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin.

SECONDE par M. J.-Hormidas Martin, échevin.

Que les procès verbaux des assemblées tenues le 20 et 29 juillet 1964 soient et sont adoptés tel que lus et rédigés dans le livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

(250-64)  
Liste de  
comptes  
#25-C

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin.

SECONDE par M. Lauréat Côté, échevin.

Que la liste de comptes #25-C comportant des dépenses au montant de \$7,524.11 soit et est acceptée pour paiement.

ADOPTE.

(251-64)  
J.G. Gamache  
Comité Com-  
merce et In-  
dustrie.

PROPOSE par M. Lauréat Côté, échevin.

SECONDE par M. J.-Jacques Pichette, Ing. P., échevin.

Que M. Jean-Guy Gamache soit et est nommé membre du Comité Commerce et Industrie en remplacement de M. J.R. Gagnon.

ADOPTE.

(252-64)  
Classique  
de canots

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin.

SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin.

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest paie la somme de \$60.00 pour une annonce rédigée sur une demie page dans le journal "Hebdo-Journal" à l'occasion de la Classique annuelle de canots; le texte de la rédaction de cette annonce sera fait en coopération avec le secrétariat de la Ville.

ADOPTE.

Le 3 août, 1964.

1209

(253-64)  
L.G. Chaîné  
Comité d'urbanisme.

PROPOSE par M. J.-Jacques Pichette, Ing. P., échevin.

SECONDE par M. Lauréat Côté, échevin.

Que M. Louis-Georges Chaîné soit et est nommé sur le Comité d'urbanisme.

ADOPTE.

(254-64)  
Excédant les  
travaux d'hiver.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin.

SECONDE par M. J.-Jacques Pichette, Ing. P., échevin.

Que demande soit faite à l'Honorable Ministre des affaires municipales de bien vouloir approuver les excédants suivants, concernant les travaux d'hiver 1963-64:

a) Projet #1058 un excédant de \$242.64.

b) Projet #1654 un excédant de \$750.70.

ADOPTE.

Avis de motion  
assemblée à 9  
heures.

M. l'échevin Lauréat Côté donne l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine session un règlement qui aura pour but d'établir l'heure des assemblées régulières du Conseil Municipal à 9 heures P.M.

(255-64)  
Bail Camion-  
incendie.

PROPOSE par M. J.-Hormidas Martin, echevin.

SECONDE par M. J.-Jacques Pichette, Ing. P., échevin.

Que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, le bail de location pour le local servant à remiser le camion-incendie, bail offert par M. Armand Roy et ce, au prix de \$660.00 par année, payable par versements mensuels de \$55.00 chacun. Ce bail a pour effet la période comprise entre le premier septembre 1964 et le premier septembre 1965.

ADOPTE.

Bibliothèque.

Des représentants des bibliothèques de La Mauricie Inc., viennent donner les explications au Conseil Municipal concernant l'établissement d'une bibliothèque municipale. Le représentant de ce service comprend que notre Ville se trouve encore dans la même position que l'an passé, concernant un local pour loger une bibliothèque municipale, cependant il explique aux Membres du Conseil la possibilité d'établir dans notre Ville le système de bibliobus qui pourra desservir et le Secteur Ste-Catherine de Sienna et le Secteur Ste-Marguerite. Le coût de ce service est établi à \$0.10 per capita faisant une somme approximative de \$500.00 à \$600.00 par année. Beaucoup d'autres explications sont données

Le 3 août, 1964.

1210

concernant ce service. Le sujet est reporté à un prochain comité privé pour étude plus approfondie.

(256-64)  
Rue Roland.

PROPOSE par M. Lauréat Côté, échevin.

SECONDE par M. Alfred Piché, échevin.

Que la rue portant les numéros de cadastre 15-299 et 15-308 soit et est désignée du nom de Rue Roland.

ADOPTE.

(257-64)  
Répartition  
Roland & Ca-  
rillon.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin.

SECONDE par M. Alfred Piché, échevin.

Que la répartition pour la confection de la rue Roland soit effectuée à même le règlement de répartition de la rue Carillon et ce en raison que les immeubles riverains à la rue Roland ont participés au coût de la confection de la rue Carillon.

ADOPTE.

(258-64)  
Soumissions  
Belmont &  
Boischatel

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin.

SECONDE par M. Alfred Piché, échevin.

Que des soumissions soient demandées par la voie du journal "Le Nouvelliste" pour la mise en forme et le gravelage des rues Belmont et Boischatel; seuls les entrepreneurs propriétaires de la Ville de Trois-Rivières-Ouest seront appelés à soumissionner pour ces travaux.

ADOPTE.

3e anniversai-  
re Centre d'a-  
chats.

Lecture d'une lettre du Centre d'achats de Trois-Rivières et signée par J.A. Mongrain est produite à la table du Conseil; cette lettre est une invitation au Maire et aux Echevins à assister à la cérémonie officielle d'ouverture des fêtes du 3e anniversaire de fondation du Centre d'achats. Cette cérémonie se tiendra à 5 heures précises le 6 août, à la salle de conférences de la salle de quilles. Pour faire suite à cette lecture, le Maire invite tous les échevins à l'accompagner à cette occasion.

Affaire Ar-  
mand Roy.

Le Bureau D'expansion industrielle du Ministère de l'industrie et du commerce de la Province de Québec, par son Secrétaire M. Gérard Dessureault, C.A., fait parvenir au Conseil une lettre par laquelle le Comité chargé de l'application de la Loi des fonds industriels, refuse le prêt à A. Roy & Fils Limitée. La principale raison invoquée pour ce refus est basée sur

Le 3 août, 1964.

1211

J.M.  
B

l'article 4 de la Loi qui stipule qu'une Corporation Municipale peu à condition qu'elle détermine vendre ou louer pour fins industrielles. Toujours suivant cette lettre la Compagnie A. Roy & Fils Limitée ne peut pas être considérée comme une industrie manufacturière, mais plus tôt comme une entreprise de vente et de réparation de camion-citerne et de soudure. C'est donc une entreprise entrant dans la catégorie des services. Il est aussi mentionné que plus de 50% des affaires de cette compagnie provient de vente et d'équipement pour les garages et les distributeurs d'huile. M. Dessureault ajoute que la nature même des opérations correspondent à un service spécialisé et sont semblables à celles d'un garage s'occupant de débossage et de peinture d'automobiles.

Pour ces raisons pré-citées, il ne peut pas être financé par le fonds industriel municipal.

La Corporation  
du Pont de  
Trois-Rivières  
Collecteur #1.

Par son secrétaire Me François Nobert, C.R., la Corporation du Pont de Trois-Rivières fait suite aux trois (3) résolutions que la Ville de Trois-Rivières-Ouest a passé en regard de la confection de l'égoût collecteur général No. 1, de la construction de l'usine d'épuration des eaux-vannes et de la confection du prolongement de la rue Du Fleuve. Le Secrétaire de la Corporation émet l'opinion qu'il est difficile sinon impossible de conclure à ce stage-ci une entente avec la Ville de Trois-Rivières-Ouest, parce que le site des approches du pont sur la rive nord devra être déplacé et par conséquent la rue Bellefeuille re-localisée; la réception du nouveau projet émanant du Ministère de la voirie est attendue sous peu. La demande est faite de produire le profil de la calanisation. Il est aussi demandé de préciser les dimensions exactes du terrain nécessaire à l'usine d'épuration et de ses services connexes; il faudrait aussi que soit localisé le site de la rue Du Fleuve; cette rue devrait passer au centre de deux (2) piliers.

Le secrétaire de la Corporation du Pont attire l'attention des autorités municipales sur les aspects suivants:

a) Vu les dimensions du tuyau collecteur que la Ville désire passer sur le terrain, il faudrait prévoir l'achat de la lisière du terrain plutôt qu'uniquement un droit de passage.

b) Pour la partie de la conduite d'égoûts passant vis-à-vis la charpente du pont, il faudrait attendre la fin des travaux de la phase 1.

c) Pour la partie du tuyau longeant les approches du pont, il devra être installé avant les travaux de terrassement de pavage et des travaux de confection du trèfle de l'approche.

d) Il ne paraît pas normal que la Corporation cède gratuitement à la Ville des terrains qu'elle aura été obligée d'acheter. Les négociations continueront

Le 3 août, 1964.

1212

en prenant pour base les remarques incluses dans la lettre qui vient d'être lue à la table du conseil.

(259-64)  
Annexion

PROPOSE par M. Lauréat Côté, échevin,

SECONDE A L'UNANIMITE

Que les conditions d'annexion des terres de Messieurs Maurice et Stanislas Panneton, en plus des conditions offertes par la Cité des Trois-Rivières dans l'amendement de son règlement No. 273, sont par les présentes exigées.

a) La Cité des Trois-Rivières devra ouvrir la rue Bellefeuille jusqu'aux limites de la Ville de Trois-Rivières-Ouest sur une largeur de 80 pieds dans un délai de un (1) an à compter de la date de l'annexion.

b) La Cité des Trois-Rivières devra paver en béton bitumineux sur une largeur minimum de 22 pieds, la concentrique "F" située dans son territoire ainsi que les rues de traverse apparaissant au plan Directeur de la Cité et joignant la concentrique "F" et ce dans un délai de deux (2) ans à compter de la date de l'annexion.

c) La Cité des Trois-Rivières devra paver en béton bitumineux sur une largeur minimum de 50 pieds la partie de la rue Bellefeuille restant à confectionner dans son territoire pour joindre le territoire de la Ville de Trois-Rivières-Ouest dans un délai de deux (2) ans à compter de la date de l'annexion.

Que par la présente résolution, la résolution passée et adoptée en date du 4 mai 1964 et portant le No. 152-64 et inscrite au livre des minutes à la page 1152 soit et est rescindée à toute fin que de droit.

ADOpte.

Le nouveau contribuable M. Jacques Dupuis ayant acqui la propriété de Dame Allyson, rue Joly, projette de construire une résidence sur ce terrain. Son Honneur le Maire Jules Montour explique qu'en vertu du règlement de construction et de ses amendements une résolution du Conseil est requise afin de permettre l'émission d'un permis de construction; la raison de cette résolution est que la rue Joly n'appartient pas à la Ville de Trois-Rivières-Ouest, il est

(260-64)  
Permis Jacques Dupuis.

PROPOSE par M. J.-Jacques Pichette, Ing. P., échevin,

SECONDE par M. J.-Hormidas Martin, échevin.

Que M. Bertrand Gilbert, inspecteur de construction soit et est autorisé à émettre un permis de construction à M. Jacques Dupuis sur le lot 17-70.

ADOpte.

Le 3 août, 1964.

1213

JM  
R

Dame Thérèse Aubry apporte au Conseil une lettre par laquelle la succession Aubry offre à vendre à la Ville de Trois-Rivières-Ouest pour la somme nominale de \$1.00, la rue portant les numéros 157-14 et 157-15. Cette rue comporte la côte du lot 157 à partir du Chemin Ste-Marguerite et son prolongement vers le nord. Une longue discussion suit la lecture de cette lettre; le tout sera référé aux urbanistes afin d'avoir leur approbation concernant l'ouverture de cette rue.

Rapport de construction.

Suit le rapport mensuel de la construction lu par M. Bertrand Gilbert, inspecteur et dont chaque Membre du Conseil a une copie.

Rapport de police.

Le Directeur de police fait lecture de son rapport mensuel dont chaque Membre du Conseil a copie. M. Côte, échevin, informe le Directeur de police que certains cyclistes font certains tours d'acrobatie sur le Boulevard Mauricien; le Directeur de police exercera une surveillance spéciale à ce sujet.

M. l'échevin Jacques Dugré demande au Directeur de police s'il ne serait pas possible d'exercer une surveillance spéciale sur la route Bureau afin d'empêcher le dépôt de rebus de toutes sortes le long de ce chemin; demande est aussi faite de poser une affiche contredisant le dépôt de déchets toujours dans le même secteur.

De son côté M. l'échevin Alfred Piché apporte le sujet des enseignes de signalisation qui ont été salies avec de la peinture contenue dans des récipients à bouton-poussoir. Le Directeur informe le Conseil que ces dégradations se sont effectuées en trois (3) occasions et qu'il est aussi difficile de trouver les coupables, cependant une surveillance spéciale est exercée afin de protéger le bien de la Ville.

Suit le rapport de l'ingénieur, et suivant ce rapport, il est

(261-64)  
De l'Orme  
Const., travaux d'hiver.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, echevin.

SECONDE par M. Lauréat Côté, échevin.

Que les sommes de \$330.92 et \$1,856.30 soient payées à De l'Orme Construction, concernant l'estimé finale des travaux d'hiver suivant le rapport de l'ingénieur Roger Houde.

ADOpte.

(262-64)  
Fossé  
Jos. Rivard

PROPOSE par M. Laureat Côté, échevin.

SECONDE par M. J.-Jacques Pichette, Ing. P., échevin.

Le 3 août, 1964.

1214

Qu'un montant de \$824.60 soit payé à De l'Orme Construction Limitée représentant l'estime finale des travaux effectués au fossé de Jos. Rivard.

ADOPTÉ.

(263-64)  
Gravier 2e  
secteur de  
Terrasse Du-  
vernay.

PROPOSE par M. J.-Jacques Pichette, Ing.P., échevin.

SECONDE par M. Jacques Dugré, échevin.

Qu'une somme de \$48.20 soit payée à De L'Orme Construction pour 448.2 tonnes de gravier naturel au 2e secteur de Terrasse Duvernay et ce montant sera reporté au prochain règlement d'emprunt du 2e secteur.

ADOPTÉ.

(264-64)  
Correction  
entrées Blvd  
St-Jean

PROPOSE par M. Alfred Piché, échevin.

SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin.

Qu'une somme de \$1,253.25 soit payée à De l'Orme Construction pour travaux effectués en vu de la correction des entrées privées sur le Boulevard St-Jean et qu'un montant de \$919.51 soit chargé aux contribuables mentionnés au rapport de M. Roger Houde, Ing. P., daté du 14 juillet 1964 et reparti suivant le même rapport.

ADOPTÉ.

(265-64)  
Garantie à L.O.  
Trottier, Alfa-  
Demonigny,

*Le fond de  
garantie  
Alfa-Demonigny*

PROPOSE par M. J.-Jacques Pichette, Ing. P., échevin.

SECONDE par M. Laureat Côté, échevin.

Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à remettre à la compagnie L.O. Trottier & Fils, concernant les travaux effectués pour l'égoût pluvial Alfa-Demonigny.

ADOPTÉ.

Il est ensuite question de soumissions pour la confection d'égoût sanitaire sur les rues Garceau et Girard. M. Henri Guilbert, échevin, avait vu sa résolution secondée par M. Alfred Piché, concernant cette demande de soumissions; cependant après discussion les Membres du Conseil en sont venus à la conclusion de demander des soumissions à l'échelle régionale concernant ces travaux. M. l'échevin Piché ne se dit pas dissident de la résolution, mais retire son appui à son adoption.

(266-64)  
Soumissions  
Garceau-Gi-  
rard.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin.

SECONDE par M. J.-Jacques Pichette, Ing. P., échevin.

Le 3 août, 1964.

1215

J.M.  
\$

Que des soumissions publiques par la voie du journal "Le Nouvelliste" et à l'échelle régionale soient demandées pour la confection de l'égoût sanitaire des rues Garceau et Girard; ces soumissions devront être ouvertes à l'assemblée régulière du 17 août, 1964.

ADOPTE.

Pour faire suite à cette résolution un avis spécial est demandé et devra être inclus au document fourni aux soumissionnaires pour demander à ceux-ci d'engager la main d'oeuvre locale de préférence à toute autre.

M. l'échevin J.-Jacques Pichette fait remarquer à l'ingénieur municipal une défectuosité à la chaîne de rues à la Côte Richelieu; l'ingénieur s'occupera de l'affaire.

M. l'échevin J.-Jacques Pichette, Ing. P., s'informe où en est rendue l'affaire du fossé entre les lots 1 et 2. Le Gérant fait réponse que les travaux vont s'effectuer et que dès demain le 4 août 1964, un ingénieur de la Cité des Trois-Rivières se rendra sur les lieux pour s'occuper de la partie dans le territoire de la Cité des Trois-Rivières.

M. l'échevin J.-Jacques Pichette, Ing. P., donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine session un règlement de répartition pour l'éclairage des rues dans le 2ième Secteur de Terrasse Duvernay; ce règlement sera basé sur la superficie des terrains.

Pour faire suite à cet avis de motion, il est,

(267-64)  
Lampes 2e secteur de Terrasse Duvernay.

PROPOSE par M. J.-Jacques Pichette, Ing.P., échevin.

SECONDE par M. Jacques Dugré, échevin.

Que demande soit faite à la compagnie d'électricité Shawinigan de bien vouloir faire l'installation de 5 lampes de rues de 4000 lumens au 2ième secteur à la Terrasse Duvernay.

ADOPTE.

Trottoir  
Blvd Royal

M. J.-Hormidas Martin, échevin, aborde la question d'un trottoir sur le Boulevard Royal, trottoir qui serait le prolongement du trottoir à être exécuté en vertu du règlement 151-N. Il serait temps d'après l'échevin Martin de voir à confectionner un trottoir à compter du Centre d'achats pour se terminer à la rue Lacerte. M. Martin ajoute que les demandes en ce sens deviennent de plus en plus nombreuses; le sujet est re-

Le 3 août, 1964.

1216

J.M.  
P

porté à un prochain comité privé pour étude plus approfondie.

Borne-fontaine  
Centre d'achats

M. Lauréat Côté, échevin, s'informe à savoir s'il est vrai que lors de l'incendie du Centre d'achats, une borne-fontaine aurait été hors d'état d'usage. L'ingénieur Roger Houde, Ing. P., explique que cette borne-fontaine est sur un terrain privé et qu'elle a fait l'objet dans le passé de plusieurs bris en raison qu'elle n'est aucunement protégée et qu'elle se trouve dans un lieu où les rencontres des automobiles sont difficiles. L'ingénieur municipal recommande qu'un garde soit installé afin de protéger cette borne-fontaine. Comme ce travail doit être effectué sur un terrain privé, une lettre sera envoyée aux autorités du Centre d'achats, de voir à exécuter ce travail pour leur propre protection.

(268-64)  
Sympathies  
L.J. Servant

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin.

SECONDE A L'UNANIMITE

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest offre à Dame L.J. Servant et à toute sa famille les plus sincères sympathies des autorités municipales et de toute la population de Trois-Rivières-Ouest, à l'occasion du décès du constable spécial Louis-Joseph Servant.

ADOpte.

Stationnement  
de l'Eglise

Il est ensuite question du terrain de stationnement à la nouvelle église Ste-Catherine de Sienna qui de l'avis de plusieurs ne serait pas fonctionnel et serait cause d'un embouteillage lors des sorties des messes. M. Roger Houde, Ing. P., à la demande de Son Honneur le Maire Jules Montour a préparé un plan pour le terrain de stationnement en question, plan qui faciliterait l'évacuation des véhicules et qui de plus fournira plus d'espaces de stationnement.

Loisirs

L'échevin J.-Hormidas Martin s'informe où en sont rendus les pourparlers pour les terrains des loisirs. Le secrétaire de la Commission des loisirs Réal Fleury explique que la Commission attend le retour des plans des urbanistes, concernant la localisation des terrains de jeux, dès que ces plans seront arrivés à l'hôtel de Ville, la Commission sera convoquée à une assemblée.

Secteur Bellevue.

L'échevin Lauréat Côté s'informe si les démarches en vue de l'option d'un bill privé de la législature provinciale, concernant le règlement du Secteur Bellevue sont en marche. Le Gérant Municipal M. R. Desaulniers, C.G.A., informe le Conseil qu'il a une entrevue avec l'aviseur légal pour le 15 août 1964, afin

Le 3 août, 1964.

1217

*J.P.*

d'établir toute la procédure et la documentation concernant cette affaire.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Jean Héroux Maire

Besacemiers Sec.-Trés.

Le 7 août, 1964.

1218

Assemblée spéciale du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 7 août 1964, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour et à laquelle session étaient aussi présents MM. les Echevins Alfred Piché, Jacques Dugré, Lauréat Côté et J.-Jacques Pichette, Ing. P.

L'assemblée débute par la lecture de l'avis de convocation et du certificat de signification. Comme l'indique le certificat de signification, ledit avis spécial a été remis de main à main à tous les échevins et ce, à 9 heures P.M., le 5 août 1964.

Comme il appert à l'avis de convocation, la présente assemblée a pour but la prise en considération des sujets suivants:

1) Avis de motion pour règlement d'égoût sanitaire, égoût pluvial et la mise en forme des rues au montant de \$136,750.00. (superficie)

2) Avis de motion pour chaînes de rues et asphaltage des rues au montant de \$106,500.00. (évaluation)

3) Résolution pour demander au Ministre des affaires municipales de bien vouloir remplacer l'article 11 du règlement 151-N.

4) Avis de motion pour règlement No. 146-N-1 abrogeant le règlement No. 146-N.

5) Résolution pour demander au Lieutenant-Gouverneur en conseil de bien vouloir dispenser la Ville de Trois-Rivières-Ouest de l'approbation des électeurs, concernant le règlement No. 146-N-1.

6) Résolution en rapport au cours d'eau Laccerte.

7) Avis de motion pour règlement d'achats de l'égoût Val-Mauricie au montant de \$72,100.00. (superficie)

Avis de motion  
égoûts, 2e sec-  
teur Terrasse  
Duvernay.

L'échevin J.-Jacques Pichette, Ing. P., donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement d'emprunt au montant de \$136,750.00 pour la confection d'égoûts sanitaire et pluvial et la mise en forme des rues au 2ième secteur de la Terrasse Duvernay.

Avis de motion  
Chaînes et pa-  
vage, 2e sec-  
teur Terrasse  
Duvernay.

L'échevin J.-Jacques Pichette, Ing. P., donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement d'emprunt au montant de \$106,500.00 pour la confection de chaînes de rues et du pavage des rues au 2ième secteur de Terrasse Duvernay.

Le 7 août, 1964.

1219  
*JL*

(269-64)  
Modification  
règlement  
151-N.

PROPOSE par M. Lauréat Côté, échevin.

SECONDE par M. Alfred Piché, échevin.

Que demande soit faite au Ministre des affaires municipales de bien vouloir modifier le règlement 151-N en remplaçant l'article 11 par le suivant:

"Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement sur tous les biens-fonds de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après le rôle d'évaluation en vigueur chaque année et réparti suivant l'évaluation des immeubles construits ou non, et si le Conseil le juge à propos, il pourra approprier à chaque année les sommes nécessaires à même les fonds généraux de la Ville pour pourvoir au paiement des intérêts et à l'amortissement de l'emprunt."

ADOPTE.

Avis de motion  
146-N-1.

M. l'échevin Jacques Dugré donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine session un règlement d'emprunt au montant de \$432,000.00 pour la confection du collecteur général numéro 1 et abrogeant le règlement No. 146-N.

(270-64)  
Exemption  
d'approbation  
des électeurs  
146-N-1.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin.

SECONDE par M. Lauréat Côté, échevin.

Que demande soit faite au Lieutenant-Gouverneur en conseil de bien vouloir dispenser la Ville de Trois-Rivières-Ouest de l'approbation des électeurs, concernant le règlement No. 146-N-1, vu que le règlement No. 146-N qui avait le même objet a été soumis aux électeurs en date du 15 mai 1964, par voie de référendum et vu que ces électeurs se sont prononcés en faveur par une majorité de 78% en nombre et en valeur.

ADOPTE.

(271-64)  
Cours d'eau  
Lacerte.

PROPOSE par M. J.-Jacques Pichette, Ing. P., échevin.

SECONDE par M. Jacques Dugré, échevin.

Qu'après que le Conseil Municipal de Trois-Rivières-Ouest est pris connaissance des signatures de renonciation en dommages des propriétaires riverains au cours d'eau Lacerte, il est constaté que deux (2) propriétaires ne veulent pour aucune considération signer ladite renonciation et que la signature d'une troisième (3e) n'a pu être obtenue en raison de son absence de la municipalité. Le Conseil décrète l'exécution des travaux au cours d'eau Lacerte, tel qu'ordonné par le règlement No. 81 de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Le 7 août, 1964.

1220

Avis de motion  
égout Val-Mauricie.

M. Laureat Côté, échevin, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement d'emprunt au montant de \$72,100.00 pour l'achat, la réparation et le prolongement de l'égout Val-Mauricie basé sur la superficie de terrains à être desservis.

Sur ce, la séance est levée.

Jules Laureat Maire.

[Signature] Sec. Trés. Adj.

Le 11 août, 1964.

1221

Asemblée spéciale du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue à 9 heures P.M., le 11 août 1964, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour, étaient aussi présents MM. les Echevins J.-Jacques Pichette, Ing. P., Jacques Dugré, J.-Hormidas Martin, Alfred Piché et Lauréat Côté.

L'assemblée débute par la lecture de l'avis de convocation et du certificat de signification. Comme le démontre le certificat de signification, ledit avis de convocation a été signifié à M. J.-Hormidas Martin, Lauréat Côté, Henri Guilbert, Jacques Dugré et J.-Jacques Pichette, Ing. P., entre midi et 1 heure P.M., le 8 août 1964; la copie de M. Alfred Piché, échevin, lui fut livrée entre 7 heures P.M. et 8 heures P.M., le 9 août 1964.

Comme il appert à l'avis de convocation, la présente session spéciale a pour but la prise en considération des sujets suivants:

- 1) Adoption de la liste de comptes No. 26-C au montant de \$2,915.77.
- 2) Règlement No. 146-N-1 abrogeant le règlement No. 146-N.
- 3) Règlement No. 137-N répartition des lumières Terrasse Duvernay, 2ième secteur.
- 4) Règlement No. 137-N-1 égouts sanitaire, pluvial et mise en forme des rues, 2ième secteur Terrasse Duvernay au montant de \$136,750.00.
- 5) Règlement No. 137-N-2 chaînes de rues et pavage au montant de \$106,500.00, 2ième secteur de la Terrasse Duvernay.
- 6) Règlement No. 88-N égout de Val-Mauricie au montant de \$72,100.00.
- 7) Règlement No. 133-N-1 amendant le règlement No. 133-N pour porter l'heure des assemblées du Conseil à 9 heures P.M.
- 8) Avis de motion pour porter le terme des Membres du Conseil à 3 ans.

(272-64)  
Liste de comptes 26-C.

PROPOSE par M. J.-Jacques Pichette, Ing. P., échevin.

SECONDE par M. J.-Hormidas Martin, échevin.

Que la liste de comptes No. 26-C au montant de \$2,915.77 soit et est approuvée pour paiement.

ADOPTÉ.

Le 11 août, 1964.

1222

(273-64)  
Règlement  
146-N-1.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin.

SECONDE par M. J.-Hormidas Martin, échevin.

Que le règlement No. 146-N-1 abrogeant le règlement No. 146-N soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOpte.

(274-64)  
Règlement  
137-N.

PROPOSE par M. J.-Jacques Pichette, Ing. P., échevin.

SECONDE par M. Jacques Dugré, échevin.

Que le règlement No. 137-N établissant la répartition des lumières au 2ième secteur de la Terrasse Duvernay, suivant la superficie des terrains, soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOpte.

(275-64)  
Règlement  
137-N-1.

PROPOSE par M. J.-Jacques Pichette, Ing. P., échevin.

SECONDE par M. Jacques Dugré, échevin.

Que le règlement No. 137-N-1 autorisant un emprunt au montant de \$136,750.00 pour pourvoir au paiement du coût de la confection de l'égoût sanitaire, de l'égoût pluvial et de la mise en forme des rues dans la partie "A" du 2ième secteur de la Terrasse Duvernay, soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, et qu'une assemblée des électeurs propriétaires intéressés, soit et est convoquée pour être tenue le 18 août 1964 entre 7 heures et 9 heures P.M., à l'école Marguerite-Bourgeois, Chemin Ste-Marguerite.

ADOpte.

Règlement  
137-N-2  
rejeté.

Lecture du règlement No. 137-N-2, concernant un emprunt au montant de \$106,500.00 pour la confection de chaînes de rues et de pavage des rues dans la partie "A" du 2ième secteur de la Terrasse Duvernay. A la suite de cette lecture, l'échevin J.-Jacques Pichette, Ing. P., propose l'adoption dudit règlement No. 137-N-2 tel que lu. Après une légère pose, comme il n'y a pas de secondéur à la première proposition, M. l'échevin Jacques Dugré se dit prêt à seconder l'adoption du règlement en modifiant l'article 10, qui décrit le genre de taxation à l'évaluation des immeubles pour le faire porter en vertu de la superficie des terrains.

Discussion  
sur 137-N-2

Un contribuable propriétaire au 2ième secteur de la Terrasse Duvernay, avec la permission du Maire, demande à M. l'échevin Dugré la raison de son

Le 11 août, 1964.

1223

objection au règlement qui est rédigé suivant la décision prise par tous les propriétaires lors d'une assemblée desdits propriétaires.

M. L'échevin Jacques Dugré répond à cette question en disant que la décision prise par le propriétaire lors de cette assemblée avait été prise, après avoir accepté que le pavage des rues se ferait lorsqu'il y aurait 50% des lots de bâtis; après consultation avec l'aviseur légal, nous amendons que ceci est une procédure illégale et que nous ne pouvons l'inclure au règlement et que de plus tout propriétaire à quelque endroit que ce soit dans ce secteur pourrait exiger par voie de mandamus le pavage de la rue en face de sa propriété, en invoquant la raison qu'il paye des taxes pour ce service.

L'échevin J.-Jacques Pichette, Ing. P., donne des explications à l'effet que le règlement des lumières, le règlement de confection des égoûts et la mise en forme des rues sont à la superficie et que le dernier soit le 137-N-2 est à l'évaluation dans le but de protéger le petit propriétaire qui ne doit pas, suivant M. Pichette être taxé pour le même montant qu'un gros propriétaire qui aurait une valeur de \$10,000.00 à \$15,000.00 de plus d'évaluation. Une discussion s'engage et le Maire suggère afin de faire un compromis de remettre l'adoption de ce règlement au printemps prochain; de cette manière ajoute Son Honneur le Maire, le Conseil sera plus en mesure de connaître l'élan de la construction dans ce secteur. Le Maire ajoute de plus vu que la saison est assez avancée, il serait pratiquement impossible de paver les rues cette année, tout de même le règlement No. 137-N-1 prévoit la mise en forme et le gravelage des rues dès cette année. Après ces explications de Son Honneur le Maire, M. Jacques Dugré se dit d'accord et les propriétaires présents dans la salle abonde dans le même sens.

L'échevin J.-Jacques Pichette, Ing. P., se dit prêt à retarder l'adoption du règlement No. 137-N-2 et de fait retire sa proposition d'adoption.

Pendant la lecture du règlement No. 88-N, nous constatons l'arrivée de M. l'échevin Lauréat Côté.

Règlement  
No. 88-N.

(276-64)

PROPOSE par M. Alfred Piché, échevin.

SECONDE par M. Lauréat Côté, échevin.

Que le règlement No. 88-N concernant un emprunt au montant de \$72,100.00 pour l'achat, la confection et réparation de l'égoût Val-Mauricie, soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, et qu'une assemblée des électeurs concernés, soit et est convoquée pour être tenue le 19 août 1964, entre 7 heures et

Le 11 août, 1964.

1224 *JH*

9 heures P.M., à l'école Marguerite Bourgeois, Chemin Ste-Marguerite.

ADOpte.

(277-64)  
Règlement  
133-N-1.

PROPOSE par M. Laureat Côté, échevin.

SECONDE par M. Alfred Piché, échevin.

que le règlement No. 133-N-1 amendant le règlement No. 133-N pour porter l'heure des assemblées générales et ordinaires du Conseil à 9 heures P.M., soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOpte.

Avis de motion, Terme de 3 ans reporté.

L'échevin J.-Jacques Pichette, Ing. P., donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine session un règlement qui aurait pour effet de porter le terme du Maire et des échevins à 3 ans.

M. l'échevin Jacques Dugré, à la suite de cet avis de motion suggère que le sujet fasse l'objet d'une étude complète avant de procéder à l'adoption du règlement.

Sur ce, la séance est levée.

Jacques Pichette Maire.

Alfred Piché Sec.-Trés.-Adj.

Le 17 août, 1964.

1225

J.P.  
A

(Présence)

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue sous la présidence de M. J.-Jacques Pichette, Pro-Maire; étaient aussi présents MM. les échevins Jacques Dugré, Henri Guilbert, Lauréat Côté, J.-Hormidas Martin et Alfred Piché.

L'absence du Maire est motivée par d'autres fonctions officielles dûe à l'Exposition Régionale dont il est un des administrateurs.

(278-64)

Minutes

3 & 7 août  
1964.

PROPOSE par M. Alfred Piché, échevin.

SECONDE par M. Jacques Dugre, echevin.

que les procès-verbaux des assemblées des 3 et 7 août 1964 soient et sont adoptés tel que soumis aux Membres du Conseil le 15 août 1964.

ADOPTE.

Soumissions  
égoût Gar-  
ceau-Girard

Le Gérant municipal procède à l'ouverture des soumissions pour la confection de l'égoût sanitaire Garceau-Girard; trois (3) soumissions sont entrees au bureau dans les délais demandés:

Trois-Rivières Ready Mix pour un montant de:

\$25,520.50.

De l'Orme Construction Ltée pour un montant de:

\$16,591.72.

Génial Construction Inc., pour un montant de:

\$25,908.80.

(279-64)

PROPOSE par M. Laureat Côté, échevin.

SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin.

Que la soumission de De l'OrmeConstruction Ltée au montant de \$16,591.72 pour la confection de l'égoût sanitaire Garceau-Girard soit et est acceptée et que le contrat desdits travaux soit octroyé à cette firme dès que les procédures légales auront été accomplies; que le Secrétaire-Tresorier soit et est autorisé à remettre aux deux (2) autres soumissionnaires les chèques visés servant de garantie.

ADOPTE.

Belmont,  
Boischatel.

Concernant les travaux de mise en forme des rues Belmont, Boischatel et Roland, deux (2) soumissions sont parvenues au bureau dans un délai requis:

De l'Orme Construction Ltée au montant total de:

\$8,335.70.

Génial Construction Inc., au montant total de:

\$10,984.00.

Le 17 août, 1964.

1226

(280-64)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin.

SECONDE par M. Laureat Côté, échevin.

Que la soumission de De l'Orme Construction Ltée au montant de \$8,335.70 soit et est acceptée et que le contrat de confection des rues Belmont, Boischatel et Roland soit octroyé à cette firme dès que les procédures légales auront été accomplies; que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à remettre à l'autre soumissionnaire le chèque visé servant de garantie.

ADOPTÉ.

(Permis de construction Lefrançois).

M. le Pro-Maire J.-Jacques Pichette, Ing. P., explique que M. Jean-Louis Lefrançois a fait une demande de permis de construction pour une habitation sur la rue Gagnon. Le Pro-Maire dit qu'il faut, suivant le règlement de construction une résolution du Conseil pour autoriser l'émission de ce permis parce que le projet nécessite une extension au réseau d'aqueduc et la mise en forme d'une partie de la rue Gagnon pour une longueur approximative de 300 pieds. M. l'échevin Jacques Dugré dit pour sa part que M. Lefrançois paye et a toujours payé pour les travaux de confection et d'entretien de la rue Gagnon sans avoir le service devant sa propriété. M. J.-Jacques Pichette, Ing. P., échevin, dit qu'il est entendu que le permis va être émis conditionnellement et que l'aqueduc sera rendu à sa propriété lorsque construite.

(281-64)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin,

SECONDE par M. Alfred Piché, échevin,

Que l'inspecteur de construction soit et est autorisé à émettre un permis de construction à M. Jean-Louis Lefrançois pour une habitation à être érigée sur le lot 16-137; que ce permis mentionne la condition que le prolongement d'aqueduc soit effectué lorsque la construction l'obligera.

ADOPTÉ.

Réservoir un million de gallons.

L'ingénieur municipal M. Roger Houde, T.D., Ing. P., fait lecture d'une lettre dont il a fait parvenir une copie à tous les Membres du Conseil. Cette lettre mentionne qu'en date du 20 janvier 1964, une résolution du Conseil a été adoptée autorisant la firme Labrecque & Vezina pour faire la préparation des plans pour un réservoir ayant une capacité de 750,000 gallons. L'ingénieur municipal préconise la construction d'un réservoir d'une capacité de 1 million de gallons pour les trois (3) raisons suivantes:

- 1) Le nombre d'industries intéressées à venir s'établir dans notre ville.

Le 17 août, 1964.

1227

- 2) Le point de vue économique du projet.
- 3) La rentabilité du projet.

L'ingénieur municipal fait de plus remarquer l'augmentation du coût serait très minime en proportion du coût total.

M. l'échevin Henri Guilbert, s'informe s'il va y avoir une différence sur la superficie du réservoir; l'ingénieur répond dans l'affirmative.

(282-64)  
Rés. 14-64  
rescindée

PROPOSE par M. Alfred Piché, échevin,

SECONDE par M. Jacques Dugré, échevin,

Que la résolution No. 14-64 adoptée le 20 janvier 1964 et inscrite au livre des minutes à la page 1097 soit et est rescindée à toutes fins de droit.

ADOPTE.

(283-64)  
Plans et  
devis, re-  
servoir.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin.

SECONDE par M. Laureat Côté, échevin.

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest retienne les services professionnels de la firme d'Ingénieurs Conseils Labrecque & Vézina pour la préparation des plans et devis pour la construction d'un réservoir d'une capacité de 1 million de gallons, ainsi que pour la construction d'une station de pompage d'aqueduc.

ADOPTE.

Avis de motion  
rue Girard.

L'échevin Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement d'emprunt basé sur l'évaluation pour la correction et le rehaussement de la rue Girard.

Soumissions  
rue Girard.

A la suite de recommandations et d'explications de la part de l'ingénieur municipal M. Roger Houde, T.D., Ing. P., concernant l'obligation d'élever le niveau de la rue Girard à au moins 2 pieds, afin de permettre une pente normale, une protection pour l'égoût sanitaire à être confectionnée sur cette rue, il est:

(284-64)

PROPOSE par M. J.-Hormidas Martin, échevin.

SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin.

Que des soumissions soient demandées par la voie du journal "Le Nouvelliste" pour la confection de la rue Girard. A la suite de cette proposition le Secrétaire-Tresorier-Adjoint demande si les soumissions devront être demandées à l'échelle locale ou régionale. M. Laureat Côté, échevin, propose que ce soit à l'échelle

Le 17 août, 1964.

1228

régionale. M. Henri Guilbert, échevin, de son côté émet l'opinion qu'il avait été décidé que pour un certain temps, les soumissions seraient à l'échelle régionale. Le Pro-Maire, M. J.-Jacques Fichette, Ing.P., explique que pour ces travaux, il serait préférable que les soumissions soient locales vu qu'il y a pratiquement que du transport à faire. Le proposeur et le secondé sont donc d'opinion que les soumissions seront demandées aux entrepreneurs locaux seulement.

ADOPTE.

PROPOSE par M. J.-Hormidas Martin, échevin.

SECONDE A L'UNANIMITE.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières-Ouest offre ses plus sincères condoléances, à la famille Médéric Dufresne et tout spécialement à Son Honneur le Maire Gérard Dufresne, N.P., à l'occasion du décès de M. Médéric Dufresne, distingué père du Maire de la Cité voisine, et ce au nom de toute la population de la Ville de Trois-Rivières-Ouest; que les honoraires d'une grande messe soient versés pour le repos de l'âme du distingué défunt.

ADOPTE.

M. l'échevin Laureat Côté donne un court rapport concernant un entretien qu'il a eu avec son Honneur le Maire et M. Roger Côté, maître de poste, concernant la distribution du courrier sur le Boulevard St-Jean. M. l'échevin Côté laisse entendre que si le Conseil produit une résolution aux autorités des Postes, il y aurait bonne chance que le courrier soit distribué sur le Boulevard St-Jean par le facteur qui fait la distribution sur la route rurale No. 1.

CONSIDERANT qu'actuellement les résidents du Boulevard St-Jean reçoivent le courrier vers midi et que la distribution se ferait vers 9 heures A.M., si la distribution en était faite par le facteur qui dessert la route rurale No. 1.

CONSIDERANT que le facteur qui dessert actuellement le Boulevard St-Jean dans la partie de Trois-Rivières-Ouest, part à très bonne heure du bureau de poste central, ce qui occasionne un retard dans la distribution du courrier, du fait que le courrier entré après le départ du facteur demeure au bureau de poste.

CONSIDERANT que les boîtes aux lettres rurales érigées en bordure d'un chemin constituent un inconvénient sérieux pour l'entretien des chemins d'hiver.

(285-64)  
Condoléances  
M. Dufresne

Courrier  
Blvd St-Jean.

Le 17 août, 1964.

1229

CONSIDERANT que beaucoup de boîtes aux lettres du type rural sont renversées et brisées par la machinerie servant à l'entretien des chemins d'hiver et que de ce fait beaucoup de courrier se trouve perdu ou avarié.

CONSIDERANT que le courrier devant parvenir aux résidents du Boulevard St-Jean dans la Ville de Trois-Rivières-Ouest, doit faire mention de: "Vieilles Forges" ce qui est anormal.

Pour toutes ces raisons et pour beaucoup non énoncées ici, il est:

(286-64)

PROPOSE par M. Lauréat Côte, echevin.

SECONDE par M. Alfred Piche, echevin.

Que demande soit faite au Ministère des postes du Canada de bien vouloir desservir les résidences du Boulevard St-Jean, situé dans les limites de la Ville de Trois-Rivières-Ouest par les soins du facteur qui dessert la route rurale No. 1.

ADOPTE.

Borne-fontaine, Blvd St-Jean.

M. l'échevin Alfred Piché s'informe du développement concernant l'installation de bornes-fontaines sur le Boulevard St-Jean. M. Roger Houde, T.D., Ing. P., répond que le prochain rapport que celui-ci doit fournir concernant le réseau d'aqueduc et la protection incendie en tiendra compte.

Terrains vacants.

M. Laureat Côté, échevin, demande si les autorités ont pris toutes les procédures concernant le nettoyage des terrains vacants. M. J.-Jacques Pichette, Ing. P., Pro-Maire, se dit d'avis d'envoyer aux propriétaires des terrains vacants mal entretenus, une lettre d'avertissement les avisant de se conformer à nos règlements. Le Conseil est favorable à cette idée.

Ovide Leveillée.

Le Pro-Maire s'informe auprès de l'ingénieur municipal si les modifications ont été apportées à la chaîne de rue, face à l'immeuble de M. Ovide Leveillée. Cette chaîne de rue serait trop élevée et nuirait à l'entrée du garage de M. Leveillée. L'ingénieur municipal prend bonne note de la chose et fera exécuter les travaux incessamment.

Enseignes 20 milles.

M. l'échevin Laureat Côté s'informe à savoir quand les enseignes de circulation indiquant une vitesse de 20 milles à l'heure seront installées, par la même occasion M. Côté s'informe de l'état actuel de la signalisation routière. Là-dessus M. Roger Houde, Ing. P., répond que beaucoup de 30 milles à l'heure ont été installées et que le Directeur attend ces jours-ci les enseignes de 20 milles, qui seront placées en proximité des écoles; ces enseignes seront installées avant la rentrée des classes.

Le 17 août, 1964.

1230

Auto-port.

M. Carl Gruninger de auto-port Inc., demande par lettre le rehaussement de la rue Girard. Comme cet item a été couvert par un avis de motion donné précédemment à cette assemblée, l'affaire est jugée classée.

Armand Bettez  
RE: aqueduc.

Maître Jacques Lacoursière, avocat, procureur de M. Armand Bettez de A.B. Caravane Service Enrg., avise le Conseil qu'il est d'avis que le règlement 57-N est illégal et ultra-vires et à défaut par la Municipalité d'abroger ledit règlement, il sera attaqué devant les tribunaux. Le tout fut remis à l'aviseur légal en date du 14 août 1964.

Mme Louise Carignan, permis de construction.

Mme Louise Carignan dont le fils est propriétaire des lots 15-179 et 15-180 demande par lettre recommandée, à la Ville de Trois-Rivières-Ouest de bien vouloir acheter ces deux (2) terrains, vu d'après cette Dame, qu'un permis de construction lui a été refusé sur ses lots. Cette Dame évalue le prix de ses terrains à .65 du pied carré. Comme cette lettre contenait des mentions faussant la vérité, le Secrétaire-Trésorier-Adjoint en l'absence du Gérant a répondu à Madame Carignan en date du 14 août 1964, que le Gérant Municipal M. Roland Desaulniers, C.G.A., ne lui a jamais refusé un permis de construction pour les lots ci-haut mentionnés, mais il avait incité cette dernière à la prudence avant de faire des dépenses pour des plans de maisons, considérant qu'il y avait possibilité que la rue Bellefeuille se prolonge dans ce secteur et englobe les terrains mentionnés. M. Réal Fleury ajoute dans sa lettre réponse que la Ville ne peut pas la priver de l'usage de ces terrains à moins d'en faire l'acquisition. Il est donc dit à Madame Carignan qu'il peut engager les procédures normales pour l'obtention d'un permis de construction.

Gaston Filteau  
assurances.

M. Gaston Filteau, courtier d'assurances par lettre datée du 13 août 1964 demande à titre de payeur de taxes de participer aux assurances de Trois-Rivières-Ouest. En date du 14 août 1964 M. Réal Fleury, C.C.S., secrétaire-trésorier-adjoint a répondu à M. Filteau que sa demande est versée au dossier pour étude lors du renouvellement des polices d'assurances.

Installation  
boîtes aux  
lettres Ste-  
Marguerite.

M. J.E. Roger Côté, maître de poste par lettre datée du 5 août 1964 accuse réception de deux (2) résolutions du Conseil de Ville de Trois-Rivières-Ouest, l'une concernant des remerciements pour l'établissement du service de livraison par facteur dans le secteur Ste-Marguerite; l'autre concernant une demande d'installer le service de la levée des boîtes aux lettres dans ce même secteur desservi par facteur. A cette dernière résolution le maître de poste laisse entendre que le Ministère approuvera ses recommandations et que ce service devrait être établi dans un avenir rapproché.

Le 17 août, 1964.

1231

Suit le rapport du Gérant Municipal concernant le service de la trésorerie.

Avis de motion  
Boischatel et  
Belmont.

L'échevin Jacques Dugré donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement d'emprunt pour chacune des rues Boischatel et Belmont, basé sur la superficie des terrains. Ce règlement aura une portée de 15 ans et sera pour la confection desdites rues.

Sur ce la séance est levée.

J. Richette Pro-Maire

Besacremier Sec. Trés.

Le 18 août, 1964.

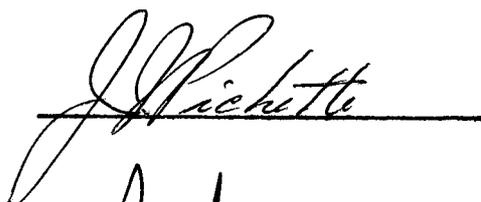
1232

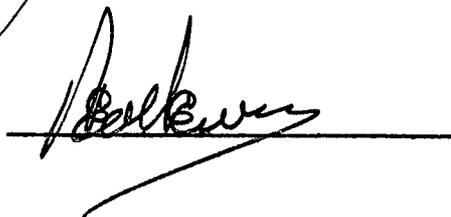
Assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables concernés dans le règlement No. 137-N-1, tenue à 7 heures P.M., le 18 août 1964 au lieu ordinaire des sessions du Conseil, sous la présidence de M. J.-Jacques Pichette, Ing. P., Pro-Maire; M. Réal Fleury, secrétaire-trésorier-adjoint de la Ville agissait comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée débute à 7 heures P.M., précises par la lecture du règlement de l'avis public de convocation, du certificat de publication et des articles 593 et 599 de la Loi des Cités et Villes.

En aucun temps entre 7 heures et 9 heures P.M., aucun électeur propriétaire d'immeubles imposables intéressé dans le dit règlement No. 137-N-1, ne s'est présenté pour demander que le dit règlement soit soumis aux électeurs par voie de référendum.

A 9 heures et 5 minutes P.M., le Président de l'assemblée en l'occurrence de M. J.-Jacques Pichette, Pro-Maire, déclare le règlement No. 137-N-1 approuvé par les électeurs.

  
Président

  
Secrétaire.

Le 19 août, 1964.

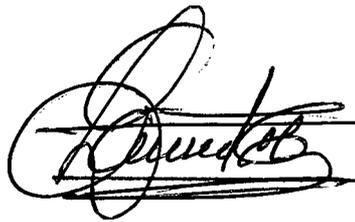
1233

Assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables concernés dans le règlement No. 88-N tenue à 7 heures P.M., le 19 août 1964, sous la présidence de M. Lauréat Côté, échevin, au lieu ordinaire des sessions du Conseil; M. Réal Fleury, secrétaire-trésorier-adjoint, agissait comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée débute à 7 heures P.M. précises par la lecture du règlement, de l'avis public de convocation, du certificat de publication et de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes.

En aucun temps entre 7 heures et 9 heures P.M., aucun électeur propriétaire d'immeubles imposables intéressé dans ledit règlement No. 88-N ne s'est présenté pour demander que ledit règlement soit soumis aux électeurs par voie de référendum.

A 9 heures et 5 minutes P.M., le Président de l'assemblée en l'occurrence de M. Lauréat Côté, échevin, déclare le règlement No. 88-N approuvé par les électeurs.



Président



Secrétaire

Assemblée régulière tenue le 8 septembre 1964, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour et à laquelle session étaient aussi présents MM. les échevins Jacques Dugré, Alfred Piché, Henri Guilbert, J.-Hormidas Martin et J.-Jacques Pichette, Ing. P. M. Lauréat Côté a motivé son absence en raison d'autres occupations.

(287-64)  
Procès-  
verbaux.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin.

SECONDE par M. J.-Hormidas Martin, échevin.

Que les procès-verbaux des assemblées tenues les 11, 17, 18 et 19 août 1964, soient et sont adoptés, tels que soumis à tous les Membres du Conseil en date du 2 septembre, 1964.

ADOpte.

(288-64)  
Listes de  
comptes No.  
27-C et 28-C.

PROPOSE par M. Alfred Piché, échevin.

SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin.

Que les listes de comptes suivant:

- a) 27-C au montant de \$5,720.45.
- b) 28-C au montant de \$5,634.05.

soient et sont adoptées pour paiement.

ADOpte.

Soumissions  
rue Girard.

Deux soumissionnaires ont fourni des prix pour la mise en forme de la rue Girard, ce sont:

- a) De l'Orme Construction Ltée au montant de \$9,883.00.
- b) Noé Veillette Inc., au montant de \$9,510.00.

(289-64)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin.

SECONDE par M. Jacques Dugré, échevin.

Que la soumission de Noé Veillette Inc., au montant de \$9,510.00 pour la mise en forme de la rue Girard, soit et est acceptée et que le contrat concernant ces travaux soit octroyé à cette firme, dès que les procédures légales auront été remplies.

ADOpte.

Soumissions  
pavage Lau-  
rentien.

Deux soumissionnaires ont fourni des prix pour le pavage des rues du Secteur Laurentien, ce sont:

Le 8 septembre, 1964.

1235

- a) Noé Veillette Inc., au montant de \$26,286.50.
- b) Regional Asphalt au montant de \$21,088.30.

(290-64)

PROPOSE par M. J.-Jacques Pichette, Ing. P., échevin.

SECONDE par M. Alfred Piché, échevin.

Que la soumission de Regional Asphalt au montant de \$21,088.30 pour le pavage des rues du secteur Laurentien soit et est acceptée et le contrat desdits travaux sera octroyé à cette firme, dès que les procédures légales auront été remplies.

ADOPTÉ.

Soumissions  
chaînes de  
rues, sec-  
teur Laurentien.

Deux soumissions concernant la confection de chaînes de rues au secteur Laurentien, sont parvenues au bureau dans le délai demandé, ce sont:

- a) Rosaire Dufresne Inc., au montant de \$11,392.50.
- b) Clément Ricard au montant de \$11,392.50.

Comme les deux soumissions sont identiques, le Conseil opte pour Rosaire Dufresne Inc., en raison que M. Rosaire Dufresne, Président, est un des contribuables auxdits travaux.

(291-64)

PROPOSE par M. J.-Jacques Pichette, Ing. P., échevin.

SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin.

Que la soumission de Rosaire Dufresne Inc., au montant de \$11,392.50 pour la confection de chaînes de rues en béton au secteur Laurentien, soit et est acceptée et le contrat desdits travaux sera octroyé à cette firme, dès que les procédures légales auront été remplies.

ADOPTÉ.

(292-64)  
Mutations  
de juillet.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin.

SECONDE par M. J.-Hormidas Martin, échevin.

Que les mutations de juillet 1964 au nombre de trente (30) soient et sont adoptées pour inscription aux livres tel que soumis par le Bureau d'Enregistrement.

ADOPTÉ.

(293-64)  
Octroi  
Kiwanis.

PROPOSE par M. J.-Hormidas Martin, échevin.

SECONDE par M. J.-Jacques Pichette, Ing. P., échevin.

Le 8 septembre, 1964.

1236

Qu'un montant de \$25.00 soit versé au Club Kiwanis Trois-Rivières Inc., comme octroi annuel et ce, en reconnaissance des immenses services rendus à notre population par ce Club social.

ADOPTE.

(294-64)  
Règlement  
148-N  
Répartition  
Boischatel.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin.

SECONDE par M. J.-Jacques Pichette, Ing. P., échevin.

Que le règlement No. 148-N établissant la répartition sur la rue Boischatel, en raison de la superficie des terrains, soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

(295-64)  
Règlement  
148-N-1  
Mise en forme  
Boischatel.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin.

SECONDE par M. Alfred Piché, échevin.

Que le règlement No. 148-N-1 concernant un emprunt au montant de \$3,900.00 pour la mise en forme de la rue Boischatel, soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et qu'une assemblée des électeurs propriétaires intéressés, soit et est convoquée pour être tenue à 7 heures P.M., le 15 septembre 1964.

ADOPTE.

(296-64)  
Règlement  
152-N-1  
Mise en forme  
Place Belmont.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin.

SECONDE par M. J.-Jacques Pichette, Ing. P., échevin.

Que le règlement No. 152-N-1 concernant l'emprunt au montant de \$4,600.00 pour la mise en forme de la Place Belmont, soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et qu'une assemblée des électeurs propriétaires concernés, soit et est convoquée pour être tenue à 7 heures P.M., le 16 septembre 1964.

ADOPTE.

(297-64)  
Règlement  
154-N  
Mise en forme  
rue Girard.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin.

SECONDE par M. J.-Hormidas Martin, échevin.

Que le règlement No. 154-N concernant un emprunt au montant de \$11,500.00 pour la mise en forme de la rue Girard, soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et qu'une assemblée des électeurs

Le 8 septembre, 1964.

1237

propriétaires intéressés, soit et est convoquée pour être tenue à 7 heures P.M., le 17 septembre, 1964.

ADOPTE.

(298-64)  
Règlement  
155-N  
Terme d'office de 3 ans.

PROPOSE par M. J.-Jacques Pichette, Ing. P., échevin.

SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin.

Que le règlement No. 155-N établissant le terme d'office des Membres du Conseil à trois (3) ans, soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

(299-64)  
Demande à la Cité pour réparation de rues.

PROPOSE par M. J.-Jacques Pichette, Ing. P., échevin.

SECONDE par M. Alfred Piché, échevin.

Que demande soit faite à la Cité des Trois-Rivières de bien vouloir améliorer la chaussée de la rue St-Laurent, ainsi que la partie de la rue Notre-Dame située dans les limites de la Cité des Trois-Rivières.

ADOPTE.

(300-64)  
Une lumière rue Boischatel.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin.

SECONDE par M. J.-Jacques Pichette, Ing. P., échevin.

Que demande soit faite à la Compagnie d'électricité Shawinigan de bien vouloir installer une lampe de rue de capacité de 4000 lumens sur la rue Boischatel.

ADOPTE.

(301-64)  
Réal Fleury  
Au congrès.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin.

SECONDE par M. Jacques Dugré, échevin.

Que M. Réal Fleury, C.C.S., Secrétaire-trésorier-adjoint, soit et est autorisé à participer au congrès de l'association des Secrétaires Municipaux, à être tenu à Québec, les 11 et 12 septembre 1964, et que les dépenses encourues soient ratifiées à une assemblée ultérieure.

ADOPTE.

(302-64)  
Permis de construction  
Robert Crête.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin.

SECONDE par M. Alfred Piché, échevin.

Que M. Bertrand Gilbert, inspecteur de construction,

Le 8 septembre, 1964.

1238

*J.M.  
R.F.*

soit et est autorisé à émettre un permis de construction à M. Robert Crête, pour un garage privé à être érigé sur une partie non subdivisée du lot 143, située en bordure du Boulevard St-Jean.

ADOPTE.

Avis de motion  
zonage Laurentien.

M. l'échevin J-Hormidas Martin donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance, un règlement établissant le zonage au secteur Laurentien. Le zonage décrété comportera une zone unifamiliale.

Avis de motion, égoût  
Garceau-Girard.

M. l'échevin Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance, un règlement d'emprunt au montant de \$19,100.00 pour la confection de l'égoût sanitaire appelé "Garceau-Girard". Ce règlement sera basé sur l'évaluation des immeubles concernés.

(303-64)  
L. Côté,  
Pro-Maire.

PROPOSE par M. J.-Jacques Pichette, Ing. P., échevin.

SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin.

Que M. l'échevin Lauréat Côté soit et est nommé "Pro-Maire" pour le prochain terme de trois (3) mois.

ADOPTE.

M. l'échevin J.-Jacques Pichette, Ing. P., Pro-Maire sortant de charge, remercie les Membres du Conseil pour la collaboration qu'il a reçue pendant son terme d'office de Pro-Maire et félicite M. Lauréat Côté, le nouveau Pro-Maire en lui offrant toute sa collaboration.

Son Honneur le Maire Jubs Montour, remercie M. J.-Jacques Pichette, Ing. P., pour le travail qu'il a accompli durant le dernier temps et son Honneur le Maire félicite M. Lauréat Côté pour sa nomination comme Pro-Maire.

(304-64)  
Soumissions  
pour égoûts  
et mise en  
forme des  
rues, partie  
"A", T.D.

PROPOSE par M. J.-Jacques Pichette, Ing. P., échevin.

SECONDE par M. Jacques Dugré, échevin.

Que des soumissions publiques soient demandées par la voie du journal "Le Nouvelliste" pour la confection des égoûts sanitaire et pluvial, ainsi que pour la mise en forme des rues de la partie "A" du 2ième secteur de la Terrasse Duvernay.

ADOPTE.

Le 8 septembre, 1964.

1239

Avis de motion  
saules et  
peupliers  
1er secteur  
T. Duvernay.

M. l'échevin J.-Jacques Pichette, Ing. P., donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement qui aura pour effet d'amender le règlement No. 107-N, dans le but de régler la plantation des saules et des peupliers à la Terrasse Duvernay, premier secteur.

Avis de motion  
saules et  
peupliers  
2ème secteur  
T. Duvernay.

M. l'échevin J.-Jacques Pichette, Ing. P., donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement qui aura pour effet d'amender le règlement No. 107-N-1, dans le but de régler la plantation des peupliers et des saules à la Terrasse Duvernay, deuxième secteur.

Règlement  
146-N-1  
et 151-N.

Me. Richard Beaulieu, conseiller juridique, au Ministère des Affaires municipales demande par lettre de lui faire parvenir l'approbation de la Régie d'épuration des eaux, concernant le collecteur général No. 1. Dans la même lettre Me. Beaulieu nous informe qu'il n'a pas dans ses dossiers le règlement No. 151-N concernant la rue Père Sylvain. Au premier sujet la firme Labrecque & Vézina s'occupe actuellement à obtenir l'approbation désirée. En ce qui attrait au règlement 151-N, M. Réal Fleury, secrétaire-trésorier-adjoint informe le Conseil qu'il a rétabli les choses en communiquant par téléphone avec Me. Jean Lafond; le dossier complet du règlement 151-N était entre les mains de Me. Jean Lafond.

Terres  
Panneton.

M. Georges Beaumier, Greffier de la Cité des Trois-Rivières avise la Ville de Trois-Rivières-Ouest, que la Cité des Trois-Rivières ne peut donner suite aux conditions d'annexion des terres Panneton, exigées par la Ville de Trois-Rivières-Ouest; ces conditions étaient contenues dans une résolution adoptée le 3 août 1964. Le Conseil émet l'opinion de laisser porter et que la décision concernant les conditions d'annexion des terres Panneton seront décidées par les autorités du Ministère des affaires municipales.

Parcs  
T. Duvernay.

M. R. Latté, urbaniste, rend compte de l'étude qu'il a faite concernant les parcs et terrains de jeux à la Terrasse Duvernay. L'urbaniste suggère au Conseil de se porter acquéreur du terrain démontré au plan et situé à l'est de la rue Anjou; par la même occasion M. Latté suggère aussi l'acquisition d'un autre terrain bien plus vaste situé à l'extrémité sud de la rue Bordeau.

Signalisation  
Route No. 2.

M. Gaston Meunier, Ing. P., chef de la division 5-1, Ministère de la voirie, avise le Conseil que M. B. Desjardins, directeur de police a reçu une lettre concernant le problème de la signalisation de la partie ouest de la rue Notre-Dame. Pour faire

Le 8 septembre, 1964.

1240

suite à cette lettre M. Réal Fleury, secrétaire-trésorier-adjoint, explique au Conseil qu'il a fait une nouvelle demande dans le but de réduire la vitesse à 45 milles à l'heure, à l'entrée ouest de la Ville et ce, directement au supérieur de M. Gaston Meunier.

Courrier  
Blvd St-  
Jean.

M. Maurice Deschamps, facteur rural qui dessert le Boulevard St-Jean, proteste par lettre concernant la résolution demandant que la distribution du courrier sur le Boulevard St-Jean soit effectuée par le même facteur qui dessert le Chemin Ste-Marguerite. Sur ce sujet M. Alfred Piché, échevin, admet que depuis peu, le service se fait maintenant vers 10.30 heures A.M., au lieu de midi et trente (12.30). La lettre est considérée comme lue.

Zonage  
rue Duval.

M. Georges Vézina demande par courrier recommandé que le règlement de zonage de la rue Duval soit respecté. Cette lettre mentionne que M. Léonard Garceau opère un commerce sur la rue Duval, chose qui est interdite par le règlement.

(305-64)

PROPOSE par M. J.-Jacques Pichette, Ing. P., échevin.

SECONDE par M. Jacques Dugré, échevin.

Que Me. Ludovic Laperrière, avocat, soit et est autorisé à prendre toutes les procédures légales nécessaires en vue de faire fermer le commerce de M. Léonard Garceau, rue Duval.

ADOPTE.

Requête  
aqueduc.

Par voie de requête, seize (16) propriétaires demandent que le réseau d'aqueduc municipal soit prolongé dans le plus bref délai possible, à la partie ouest du Chemin Ste-Marguerite. Les requérants seront avisés que les travaux nécessaires sont contenus dans un rapport préparé par l'ingénieur municipal M. Roger Houde, et que lesdits travaux d'extension feront l'objet d'un prochain règlement.

Charte des  
loisirs.

Me. Ludovic Laperrière en date du 31 août 1964, a fait parvenir au bureau de la municipalité les lettres patentes constituant en corporation la Commission des loisirs de Trois-Rivières-Ouest. M. Réal Fleury, Secrétaire-trésorier-adjoint, et secrétaire de la Commission, informe le Conseil que la commission se réunira jeudi soir, le 10 septembre 1964 dans le but de déterminer les règlements généraux de bien régir la Commission.

Le 8 septembre, 1964.

1241

Suit le rapport de M. Bertrand Gilbert, inspecteur de construction.

M. Bernard Desjardins, directeur de la police, fait un court rapport concernant l'opération sécurité qui a été tenue à l'occasion de la longue fin de semaine de la Fête du Travail. Dans ce rapport le Directeur est heureux d'annoncer aux Membres du Conseil qu'aucun accident si minime soit-il n'a eu lieu sur notre territoire durant les quatre (4) jours de l'opération sécurité. Son Honneur le Maire Jules Montour remercie et félicite le Directeur de police pour le beau travail accompli.

(306-64)  
Sympathies  
J.A. Mongrain.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin.

SECONDE par M. J.-Hormidas Martin, échevin.

Que le Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest offre à la famille Gédéon Mongrain et tout spécialement à M. J.-Alfred Mongrain, ses plus vives sympathies à l'occasion du décès de Monsieur Gédéon Mongrain, vénéré père de M. J.-Alfred Mongrain, et ce au nom du Conseil Municipal et au nom de toute la population de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOpte.

Sur ce, la séance est levée.

Jules Montour Maire.

Besaulnier Sec.-Trés.

Le 15 septembre 1964

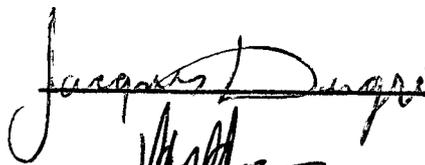
1242

Assemblée des électeurs concernés dans le règlement No. 148-N-1 tenue le 15 septembre 1964, sous la présidence de M. Jacques Dugré, chevin. Réal Fleury agissait comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée débute par la lecture du règlement No. 148-N-1, de l'avis public de convocation et du certificat de publication et des articles Nos. 593 et 599 de la Loi des Cités et Villes.

L'assemblée a débutée à 7 hres. p.m. et dans les deux heures qui suivirent aucun électeur propriétaire intéressé ne s'est présenté pour demander que ledit règlement No. 148-N-1 ne soit soumis aux électeurs par voie de référendum.

A 9 heures. p.m. le président en l'occurrence M. Jacques Dugré, échevin, déclare le règlement No. 148-N-1 adopté par les électeurs.

  
\_\_\_\_\_  
Président.  
  
\_\_\_\_\_  
Secrétaire.

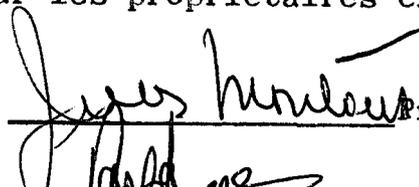
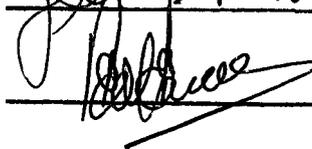
Le 16 septembre 1964.

Assemblée des électeurs concernés dans le règlement No. 152-N-1 tenue le 16 septembre 1964, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour. Réal Fleury agissait comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée débute par la lecture du règlement No. 152-N.1, de l'avis public de convocation et du certificat de publication et des articles No. 593 et 599 de la Loi des Cités et Villes.

L'assemblée débute à 7 heures. p.m. et dans les deux heures qui suivirent aucun électeur propriétaire intéressé ne s'est présenté pour demander que ledit règlement No. 152-N-1 ne soit soumis aux électeurs par voie de référendum.

A 9 heures. p.m. le président, en l'occurrence Son Honneur le Maire Jules Montour, déclare le règlement No. 152-N-1 adopté par les propriétaires électeurs.

  
\_\_\_\_\_  
Président.  
  
\_\_\_\_\_  
Secrétaire.

Le 17 septembre 1964.

1243

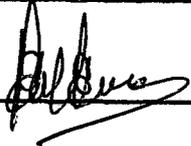
Assemblée des électeurs concernés dans le règlement No. 154-N tenue le 17 septembre 1964, sous la présidence de M. Lauréat Côté, Pro-Maire. Réal Fleury agissait comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée débute par la lecture du règlement No. 154-N, de l'avis public de convocation et du certificat de publication et des articles Nos. 593 et 599 de la Loi des Cités et Villes.

L'assemblée a débutée à 7 heures. p.m. et dans les deux heures qui suivirent aucun électeur propriétaire intéressé ne s'est présenté pour demander que ledit règlement No. 154-N ne soit soumis aux électeurs par voie de référendum.

A 9 heures p.m. le président en l'occurrence M. Lauréat Côté, Pro-Maire, déclare le règlement No. 154-N adopté par les électeurs.

\_\_\_\_\_  
Président.

  
\_\_\_\_\_  
Secrétaire.

Le 21 septembre, 1964.

1244

J.M.  
Pb

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 21 septembre 1964 à 9 heures P.M., au lieu ordinaire des sessions sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; étaient aussi présents MM. les échevins Henri Guilbert, Lauréat Côté, Jacques Dugre, J.-Hormidas Martin, J.-Jacques Pichette, Ing. P., et Alfred Piché.

(307-64)  
Procès-verbaux.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin.

SECONDE par M. J.-Hormidas Martin, échevin.

Que les procès-verbaux des 8, 15, 16 et 17 septembre 1964 soient et sont adoptés tels que soumis aux Membres du Conseil le 18 septembre 1964.

ADOPTE.

(308-64)  
Causes de rebuts.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin.

SECONDE par M. J.-Jacques Pichette, Ing. P., échevin.

QUE M. Bertrand Gilbert, Inspecteur de construction, soit et est autorisé à remettre à l'aviseur légal de la Ville les cas de MM. Albert Trépanier et Laurent Gauvin, Boulevard St-Jean pour procédures judiciaires concernant des infractions aux règlements No. 98 et 98-B; que l'aviseur légal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest soit et est autorisé à prendre toutes les mesures judiciaires nécessaires aux fins de faire respecter les règlements municipaux par les ci-haut mentionnés.

ADOPTE.

(309-64)  
Congrès Union des municipalités.

PROPOSE par M. Lauréat Côté, échevin.

SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin.

Que les Membres du Conseil municipal ainsi que le Gérant municipal soient et sont autorisés à se rendre au Congrès de l'Union des municipalités tenu à Québec, du 22 au 25 septembre 1964 et que les dépenses inhérentes soient ratifiées à une séance ultérieure.

ADOPTE.

(310-64)  
Mutations d'août.

PROPOSE par M. J.-Jacques Pichette, Ing. P., échevin.

SECONDE par M. Jacques Dugré, échevin.

Que les mutations du mois d'août 1964 soient et sont acceptées pour inscription aux livres de la municipalité telles que produites par le Bureau d'enregistrement de Trois-Rivières.

ADOPTE.

*J.M.*  
*H.M.*

(311-64)  
Emprunt tempore-  
raire 151-N.

PROPOSE par M. J.-Jacques Pichette, Ing. P., échevin.

SECONDE par M. J.-Hormidas Martin, echevin.

Que demande soit faite à la Commission municipale de Québec de bien vouloir autoriser un emprunt temporaire au montant de \$20,000.00, à être contracté à la Banque Provinciale du Canada en vertu du règlement No. 151-N approuvé en date du 9 septembre 1964, et que Son Honneur le Maire Jules Montour et le Secrétaire-Trésorier soient et sont autorisés à signer le billet à cet effet dès que les approbations auront été reçues.

ADOPTE.

(312-64)  
Règlement  
89-N.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin.

SECONDE par M. J.-Jacques Pichette, Ing. P., échevin.

Que le règlement No. 89-N concernant un emprunt au montant de \$20,100.00 pour la confection d'un prolongement du réseau d'égoût sanitaire du Secteur Ste-Catherine de Sienne, soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, et qu'une assemblée des électeurs propriétaires intéressés soit et est convoquée pour être tenue à 7 heures P.M., le 28 septembre 1964, au lieu ordinaire des sessions du Conseil.

ADOPTE.

Avis de motion  
Secteur Lau-  
rentien.

Le prochain item à l'agenda est avis de motion pour règlement des travaux au Centre Laurentien. Il est dit aussi à l'agenda qu'il y a possibilité de passer deux règlements distincts, soit un pour la confection des chaînes et un autre pour le pavage.

Une discussion s'engage et le Gerant municipal explique au Conseil que des propriétaires du secteur concerné ont manifesté l'intention de ne pas accepter le règlement de confection des chaînes parce que trop dispendieux.

M. Roger Houde, T.D., Ing. P., ingénieur municipal explique aux Membres du Conseil que si les chaînes de rues ne se font pas, les données pour le pavage diffèrent et de ce fait fausse les soumissions demandées et reçues. Avant toutes ces explications, M. l'échevin J.-Hormidas Martin avait l'intention de donner un avis de motion pour le pavage et l'échevin Henri Guilbert donne un avis de motion pour les chaînes.

L'échevin Henri Guilbert retire son avis de motion concernant les chaînes.

Après toutes les explications données l'échevin J.-Hormidas Martin donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine session un règlement d'emprunt au montant de \$39,300.00 pour la confection de chaînes de béton ainsi que pour le pavage des rues au secteur Laurentien.

Absence de  
M. L. Côté.

M. l'échevin Lauréat Côté quitte la table du Conseil étant appelé d'urgence à ses affaires personnelles.

Le 21 septembre, 1964.

1246

Avis de motion 102-N-1.

L'échevin J.-Hormidas Martin donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine seance un règlement qui aura pour effet d'amender le règlement 102-N, dans le but d'interdire le trafic lourd sur la rue Notre-Dame de l'extrémité est au lot No. 18.

(313-64)  
Coffre-fort.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin.

SECONDE par M. Alfred Piché, échevin.

Que M. Roland Desaulniers, C.G.A., gérant municipal et secrétaire-tresorier soit et est autorisé à acheter au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, un coffre-fort appartenant à Kimball Automobiles Limitée, et ce pour la somme de \$250.00.

ADOPTÉ.

(314-64)  
Subdivision  
Laurentien.

PROPOSE par M. J.-Jacques Pichette, Ing. P., échevin.

SECONDE par M. J.-Hormidas Martin, échevin.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte en principe le plan de subdivision préparé par M. G. Gariépy, A.G., en date de juin 1964 pour le compte de Riverton Development et dont copie demeure aux archives de la Ville.

ADOPTÉ.

Contrat d'éclairage.

La Compagnie d'électricité Shawinigan par lettre avise le Conseil, que le contrat actuel concernant les conditions de livraison du service d'éclairage ne sera pas renouvelé tel quel à son expiration. Une nouvelle formule de contrat sera soumise aux autorités municipales d'ici quelque temps pour acceptation.

Approbation au règlement 151-N.

La commission municipale et le ministère des affaires municipales avisent les autorités que l'Honorable Pierre Laporte a approuvé en date du 9 septembre 1964, le règlement No. 151-N tel que modifié par le Conseil dans une résolution adoptée le 7 août 1964. Le credit engagé dans le règlement No. 151-N se chiffre à \$20,700.00.

Société Canadienne du Cancer.

Lecture d'une lettre de la Société Canadienne du Cancer, section Trois-Rivières par laquelle le Président M. Roger DesAlliers informe les autorités des 3 buts de cette société qui sont:

1) Fournir gratuitement à tout malade cancéreux les pièces à pansements que son état requiert.

2) Fournir au malade cancéreux économiquement faible, un appareil à colostomie.

3) Défrayer le coût du transport si le malade est incapable de le faire financièrement et si son état le requiert.

Le 21 septembre, 1964.

1247

Le Président DesAlliers atteste n'avoir jamais failli à son programme, c'est pour cette raison qu'une demande de rétractation est faite aux autorités de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

M. DesAlliers est présent à l'assemblée et donne les explications à l'effet que le cas qui a suivi de base à l'adoption d'une résolution, avait été traité au point de vue pansements aussi largement que demandés, bien plus M. DesAlliers affirme qu'au décès du malade, il restait encore une trentaine de pansements non utilisés. M. DesAlliers explique de plus l'affaire des garde-malades visiteuses qui est un service qui ne dépend aucunement de la Société Canadienne du Cancer mais qui relève de Caritas Trois-Rivières.

A la suite de ces explications M. l'échevin J.-Jacques Pichette, Ing. P., dit qu'il est prêt à se rétracter, vu qu'il a été le proposeur de la détractation, il est donc,

(315-64)

PROPOSE par M. J.-Jacques Pichette, Ing. P., échevin.

SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières-Ouest rescinde la résolution portant le No. 188-64 inscrite au livre des minutes à la page 1176, et que de plus le Conseil félicite et remercie la Société Canadienne du Cancer, section Trois-Rivières, pour le beau travail effectué dans notre région et tout spécialement à Trois-Rivières-Ouest. Que copie de cette résolution soit envoyée à M. Roger DesAlliers.

ADOpte.

Fossé  
Aubry.

M. Charles E. Aubry se plaint que l'eau de la rue Boischatel passe sur son terrain à 7 pieds des bornes. M. Aubry demande la rectification de ce fossé. L'ingénieur municipal fera les constatations et en fera rapport au Conseil.

Suivent le rapport du Secrétaire-trésorier et du directeur de police.

A la suite du rapport du directeur de police M. l'échevin Lauréat Côté reprend son siège à la table du Conseil, il est 9.55 heures P.M.

Ajournement

Le Conseil ayant quelques sujets à discuter en comité privé, il est,

(316-64)

PROPOSE par M. J.-Jacques Pichette, Ing. P., échevin.

SECONDE par M. Alfred Piché, échevin.

Que l'assemblée soit et est ajournée jusqu'à 11.45 hres P.M., le 21 septembre 1964.

ADOpte.

Maire

Sec.

Le 21 septembre, 1964.

1248

Assemblée d'ajournement du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue à 11.45 heures P.M., le 21 septembre, 1964, au lieu ordinaire des sessions sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour, et à laquelle session étaient aussi présents MM. les échevins Lauréat Côté, Alfred Piché, Jacques Dugré, Henri Guilbert, et J.-Jacques Pichette, Ing. P., J.-Hormidas Martin.

Engagement de l'aviseur légal.

Le premier item à être soumis aux Membres du Conseil consiste en l'engagement d'un aviseur légal. Son Honneur le Maire informe l'assistance que l'aviseur actuel Me. Ludovic Laperrière, avocat, demande une rémunération annuelle de \$3,000.00 représentant une augmentation de \$1,200.00.

(317-64)

PROPOSE par M. Alfred Piché, échevin.

SECONDE par M. J.-Jacques Pichette, Ing. P., échevin.

Que Me. Robert Louis Gouin, avocat, soit et est engagé comme aviseur légal pour la Ville de Trois-Rivières-Ouest avec rémunération annuelle de \$1,800.00. Cet engagement prendra effet le premier octobre 1964.

ADOPTE.

Son Honneur le Maire explique que la raison principale qui a amené l'engagement de Me. Gouin est le fait qu'il est propriétaire résidant à Trois-Rivières-Ouest.

Prêts aux municipalités.

Son Honneur le Maire Jules Montour explique que les municipalités qui veulent bénéficier de la Loi pour faciliter le financement de certains travaux municipaux, il faut que les demandes proviennent à la Commission Municipale de Québec avant le 30 novembre 1964. De plus, si les travaux compris dans les demandes de prêts sont complétées avant le premier avril 1966, une remise de 25% du capital du prêt sera consentie. Le Maire dit qu'il y a trois (3) projets qui ont des chances d'être exécutés dans le délai prescrit, toutefois une demande de prêts n'oblige pas la Ville à exécuter les travaux. C'est donc une précaution au cas où la Ville serait en mesure et dans l'obligation de faire ces travaux, il est aussi bien pour la Ville d'ajouter le Maire, de bénéficier de la remise de 25%.

ATTENDU que la Loi sur le développement et les prêts municipaux a pour objet de stimuler l'emploi en permettant aux municipalités d'accroître ou d'accélérer leurs projets d'entreprises municipales, grâce à une assistance financière;

ATTENDU qu'en vertu de cette loi et de l'entente intervenue le 30 octobre 1963 entre le Gouvernement de la Province de Québec et l'office du Développement municipi-

pal et des Prêts aux municipalités, la Commission Municipale de Québec peut consentir des prêts à long terme et faire remise à la municipalité, suivant certaines conditions, d'un montant équivalent à 25% du capital du prêt consenti;

ATTENDU que le conseil désire se prévaloir de cette loi et de l'entente précitées pour faire exécuter certains travaux municipaux;

ATTENDU que ces travaux consistent dans la confection, la mise en forme et le gravellage de la rue Bettez, afin de faire communiquer cette artère avec la rue Père Sylvain dans le but d'avoir une voie de liaison entre les deux (2) principaux secteurs de la Ville.

ATTENDU que ces travaux correspondent à une entreprise municipale au sens de la loi précitée;

ATTENDU que le coût de ces travaux est estimé à \$151,250.00;

ATTENDU que les projets d'entreprises municipales admissibles à l'assistance financière doivent être soumis à la Commission municipale de Québec avant le 30 novembre 1964;

ATTENDU que ces travaux ont pour objet de stimuler l'emploi;

POUR CES MOTIFS, il est

(318-64)

PROPOSE par M. J.-Jacques Pichette, Ing. P., échevin.

SECONDE par M. Lauréat Côté, échevin.

et résolu ce qui suit:

qu'une demande soit transmise à la Commission municipale de Québec pour obtenir les bénéfices de cette assistance financière pour les projets d'entreprises déjà mentionnées et devant être décrétés dans un règlement d'emprunt à long terme portant le numéro 160-N et dont le coût sera reparti sur tous les biens-fonds imposables dans la municipalité.

ADOpte.

ATTENDU que la Loi sur le développement et les prêts municipaux a pour objet de stimuler l'emploi en permettant aux municipalités d'accroître ou d'accélérer leurs projets d'entreprises municipales, grâce à une assistance financière;

ATTENDU qu'en vertu de cette loi et de l'entente intervenue le 30 octobre 1963 entre le Gouvernement de la Province de Québec et l'Office du Développement municipal et des Prêts aux municipalités, la Commission municipale de Québec peut consentir des prêts à long

Le 21 septembre, 1964.

1250

terme et faire remise à la municipalité, suivant certaines conditions, d'un montant équivalent à 25% du capital du prêt consenti;

ATTENDU que le conseil désire se prévaloir de cette loi et de l'entente précitées pour faire exécuter certains travaux municipaux;

ATTENDU que ces travaux consistent dans la construction d'un hôtel-de-ville dans lequel seront groupés tous les services municipaux et pour l'acquisition du terrain nécessaire à cette construction.

ATTENDU que ces travaux correspondent à une entreprise municipale au sens de la loi précitée;

ATTENDU que le coût de ces travaux est estimé à \$180,000.00;

ATTENDU que les projets d'entreprises municipales admissibles à l'assistance financière doivent être soumis à la Commission municipale de Québec avant le 30 novembre 1964;

ATTENDU que ces travaux ont pour objet de stimuler l'emploi;

(319-64)

POUR CES MOTIFS, il est

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin.

SECONDE par M. Lauréat Côté, échevin.

et résolu ce qui suit:

qu'un demande soit transmise à la Commission municipale de Québec pour obtenir les bénéfices de cette assistance financière pour les projets d'entreprises déjà mentionnées et devant être décrétés dans un règlement d'emprunt à long terme portant le numéro 161-N et dont le coût sera réparti sur tous les biens-fonds imposables dans la municipalité.

ADOpte.

ATTENDU que la Loi sur le développement et les prêts municipaux a pour objet de stimuler l'emploi en permettant aux municipalités d'accroître ou d'accélérer leurs projets d'entreprises municipales, grâce à une assistance financière;

ATTENDU qu'en vertu de cette loi et de l'entente intervenue le 30 octobre 1963 entre le Gouvernement de la Province de Québec et l'Office du Développement municipal et des Prêts aux municipalités, la Commission municipale de Québec peut consentir des prêts à long terme et faire remise à la municipalité, suivant certaines conditions, d'un montant équivalent à 25% du capital du prêt consenti;

Le 21 septembre, 1964.

1251

ATTENDU que le conseil désire se prévaloir de cette loi et de l'entente précitées pour faire exécuter certains travaux municipaux;

ATTENDU que ces travaux consistent dans l'amélioration du réseau d'aqueduc et de protection incendie, prolongement du réseau d'aqueduc afin de desservir toute la Ville, construction d'un réservoir additionnel de un million de gallons.

ATTENDU que ces travaux correspondent à une entreprise municipale au sens de la loi précitée;

ATTENDU que le coût de ces travaux est estimé à \$459,600.00;

ATTENDU que les projets d'entreprises municipales admissibles à l'assistance financière doivent être soumis à la Commission municipale de Québec avant le 30 novembre 1964;

ATTENDU que ces travaux ont pour objet de stimuler l'emploi;

POUR CES MOTIFS, il est

(320-64)

Proposé par M. Alfred Piché, échevin.

Secondé par M. Jacques Dugré, échevin.

et résolu ce qui suit:

qu'une demande soit transmise à la Commission municipale de Québec pour obtenir les bénéfices de cette assistance financière pour les projets d'entreprises déjà déjà mentionnées et devant être décrétés dans un règlement d'emprunt à long terme portant le numéro 162-N et dont le coût sera réparti sur tous les biens-fonds imposables dans la municipalité.

ADOPTÉ.

(321-64)

Paiement du tuyau à Georges Levasseur.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin.

SECONDE par M. J.-Hormidas Martin, échevin.

Qu'en compensation pour la perte de tuyaux appartenant à l'ancienne aqueduc privée, qu'il soit payé à M. Georges Levasseur la somme de \$50.00, à être versée lors des travaux de réfection au fossé Lambert-Rouette et à la condition que la Ville soit dégagée de toutes responsabilités, quant au bris des tuyaux et de la cervitude que détient ladite société d'aqueduc.

ADOPTÉ.

Le 21 septembre, 1964.

1252

*J.M.*  
*P.P.*

(322-64)  
Plans et devis  
lumières 2<sup>e</sup>  
secteur T.D.

PROPOSE par M. J.-Jacques Fichette, Ing. P., échevin.

SECONDE par M. Alfred Fiché, échevin.

que les services professionnels de la firme d'ingénieurs-conseil Provencher et Desjardins soient retenus pour la préparation des plans et devis ainsi que des formules de soumissions pour un réseau d'éclairage souterrain à la partie "A" du deuxième secteur de la Terrasse Duvernay.

ADOPTE.

Avis de motion, aqueduc et réservoir.

L'échevin Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement qui aura pour but l'amélioration, le prolongement du réseau d'aqueduc, ainsi que la construction d'un réservoir d'une capacité de un million de gallons et qui prévoira un emprunt n'excédant pas \$459,600.00.

Avis de motion fossé Guilbert-Henrichon.

L'échevin Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement qui aura pour but d'apporter des améliorations au fossé nommé Guilbert-Henrichon.

M. Lauréat Côté, échevin, aborde la question des autobus pour les élèves le midi. Cette question relève de la Commission Scolaire, et de plus M. Côté est informé qu'il est chargé à nos écoliers le même prix qu'à ceux de Trois-Rivières.

Sur ce la séance est levée.

Jules Montour Maire  
Desaulniers Sec.-Trés.

Le 28 septembre, 1964.

Assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables concernés dans le règlement No. 89-N, tenue le 28 septembre 1964, à 7 heures P.M., sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour. Réal Fleury agissant comme secrétaire de l'assemblée.

Le 28 septembre, 1964.

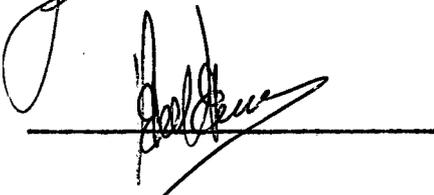
1253

L'assemblée débute à 7 heures P.M., précises par la lecture de l'avis de motion, de l'avis public de convocation et du certificat de publication, du règlement No. 89-N et de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes.

En aucun temps entre 7 heures P.M. et 9 heures, aucun électeur ne s'est présenté pour demander que ledit règlement No. 89-N ne soit soumis aux électeurs par voie de référendum.

A 9 heures P.M., le Président de l'assemblée en l'occurrence de son Honneur le Maire Jules Montour déclare le règlement adopté par les électeurs.

  
\_\_\_\_\_  
President.

  
\_\_\_\_\_  
Secrétaire.

Assemblée spéciale du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue à 9 heures P.M., le 28 septembre 1964, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour et à laquelle session étaient aussi présents MM. les échevins J.-Hormidas Martin, Henri Guilbert, Jacques Dugré, Alfred Piché et J.-Jacques Pichette, Ing. P.

M. Lauréat Côte est absent en raison du deuil survenu dans sa famille.

Le secrétaire-trésorier-adjoint fait lecture de l'avis de convocation et du certificat de signalisation qui démontre que ledit avis spécial a été signifié à tous les Membres du Conseil entre 7.50 heures P.M., et 7.40 heures P.M., le 25 septembre 1964.

Comme il appert à l'avis de convocation, la présente session spéciale a pour but la prise en considération des sujets suivants, savoir:

- 1) Règlement No. 102-N-1 (prohibant le trafic lourd rue Notre-Dame.)
- 2) Projet de construction National Cash, Avenue Jean XXIII.
- 3) Règlement No. 101-N (Centre Laurentien).

PROPOSE par M. J.-Hormidas Martin, échevin.

SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin.

Que le règlement No. 102-N-1 prohibant le trafic lourd

(323-64)  
Règlement  
102-N-1.

Le 28 septembre, 1964.

1254

*J.M.*  
*A*

sur une partie de la rue Notre-Dame, soit et est adopté tel quel et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

(324-64)  
Subdivision  
15-340

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin.

SECONDE par M. Alfred Piché, échevin.

Que le plan de subdivision d'une partie du lot No. 15 du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières préparé par M. Ernest L. Duplessis, A.G., en date du 25 septembre 1964, et montrant la subdivision No. 15-340, soit et est acceptée par le Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

(325-64)  
Permis de  
construction  
National  
Cash.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin.

SECONDE par M. Alfred Piché, échevin.

Que M. Bertrand Gilbert, Inspecteur de construction, soit et est autorisé à émettre un permis de construction à National Cash Regd, pour un immeuble commercial à être érigé sur le lot 15-340 en bordure de l'avenue Jean XXIII.

ADOPTE.

(326-64)  
Règlement  
101-N.

PROPOSE par M. J.-Hormidas Martin, échevin.

SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin.

Que le règlement No. 101-N décrétant des travaux de pavage et de chaînes de rues au secteur Laurentien et comportant un emprunt au montant de \$39,300.00, soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et qu'une assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables concernés soit et est convoquée pour être tenue à 7 heures P.M., le 3 octobre 1964.

ADOPTE.

Son Honneur le Maire Jules Montour informe les Membres du Conseil et l'assistance du décès de Dame Eugène Hamel, belle-soeur du Pro-Maire Laureat Côté, pour faire suite à cette annonce, il est:

(327-64)  
Sympathie  
Lauréat  
Côté.

PROPOSE par M. J.-Hormidas Martin, échevin.

SECONDE A L'UNANIMITE.

Que le Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest offre à Monsieur Laureat Côté, Pro-Maire, et à sa digne épouse, ainsi qu'à toute la Famille Hamel, ses plus sincères condoléances à l'occasion du décès de Dame Eugène Hamel.

ADOPTE.

Le 28 septembre, 1964.

1255

*J.P.*  
*12/1*

(328-64)  
Félicitations  
Ls-G. Chainé.

PROPOSE par M. J.-Jacques Fichette, Ing. P., échevin.

SECONDE A L'UNANIMITE

Que le Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest offre à Monsieur Louis-Georges Chainé ses plus sincères félicitations pour le beau succès remporté par ce dernier par l'obtention d'un diplôme en "ADMINISTRATION" émis par l'Université de Montréal à la suite de trois années d'études.

ADOpte.

Levée de l'assemblée.

Jules Moreau Maire.

A. Desaulniers Sec.-Trés.

Le 3 octobre, 1964.

1256

*J.M.*  
*R.*

Assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables concernés dans le règlement No. 101-N tenue le 3 octobre 1964 sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; M. Roland Desaulniers, C.G.A., Secrétaire-trésorier agissait comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée débute à 7 heures précises par la lecture de l'avis public de convocation et du certificat de publication, du règlement No. 101-N et de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes.

En aucun temps entre 7 heures P.M. et 9 heures aucun électeur intéressé ne s'est présenté pour demander que ledit règlement No. 101-N ne soit soumis aux électeurs par voie de référendum.

A 9 heures et 5 minutes, du soir, le Président en l'occurrence de Son Honneur le Maire Jules Montour, déclare le règlement No. 101-N adopté par les propriétaires.

Jules Montour Président.

Desaulniers Secrétaire.

Le 5 octobre, 1964.

1257

Assemblée régulière du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 5 octobre 1964 au lieu ordinaire des sessions du Conseil, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour et à laquelle session étaient aussi présents MM. les échevins Alfred Piché, Lauréat Côté, J.-Jacques Pichette, Ing. P., J.-Hormidas Martin, Jacques Dugré et Henri Guilbert.

(329-64)  
Minutes.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin.

SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin.

Que les procès-verbaux des assemblées du Conseil tenues les 21 et 28 septembre 1964, ainsi que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs concernant le règlement No. 89-N, assemblée tenue le 28 septembre 1964 soient et sont adoptés tels que produits à tous les Membres du Conseil, le 3 octobre 1964.

ADOPTE.

M. Lauréat Côté, échevin, remercie les Membres du Conseil pour la marque de sympathie que ses collègues ont bien voulu avoir à son égard en adoptant une résolution de sympathie à l'occasion du décès de Dame Eugène Hamel. M. Côté se dit très touché de cette marque de délicatesse envers lui-même et sa famille. Son Honneur le Maire réitère à M. Côté les sympathies de tout le Conseil.

(330-64)  
Minutes  
101-N.

PROPOSE par M. J.-Hormidas Martin, échevin.

SECONDE par M. Lauréat Côté, échevin.

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs concernant le règlement 101-N tenue le 3 octobre 1964, soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

(331-64)  
Comptes 29-C  
et 30-C.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin.

SECONDE par M. Alfred Piché, échevin.

Que les listes de comptes No. 29-C et 30-C comportant des dépenses respectives de \$6,110.57 et de \$10,373.80 soient et sont approuvées pour paiement.

ADOPTE.

Soumissions  
égoût pluvial  
T.D.

Ouverture des soumissions pour la confection d'un égoût pluvial à la partie "A" du deuxième secteur de la Terrasse Duvernay.  
Deux (2) soumissionnaires ont fourni des cotations dans le délai donné:

Le 5 octobre, 1964.

1258

Yves Robichaud au montant de \$29,714.60  
aucun chèque visé n'accompagne cette sou-  
mission.

De l'Orme Construction Ltée au montant de  
\$28,416.00, accompagné d'un chèque visé de  
\$2,841.60.

(332-64)

PROPOSE par M. J.-Jacques Pichette, Ing. P., échevin.

SECONDE par M. Jacques Dugré, échevin.

Que la plus basse des soumissions soit celle de De  
l'Orme Construction Ltée au montant de \$28,416.00  
pour la confection d'un réseau d'égoût pluvial à la  
partie "A" du deuxième secteur de la Terrasse Duver-  
nay, soit et est acceptée et que le contrat pour ces  
travaux soit accordé à cette firme dès que les procé-  
dures légales auront été accomplies.

ADOPTE.

Egoût sanitaire  
T.D.

Deux (2) soumissions concernant la confec-  
tion d'un réseau d'égoût sanitaire à la partie "A" du  
deuxième secteur de la Terrasse Duvernay, sont parve-  
nues dans le délai requis:

Yves Robichaud au montant de \$25,506.50  
aucun chèque visé n'accompagne cette sou-  
mission.

De l'Orme Construction Ltée au montant de  
\$23,624.40 accompagné d'un chèque visé de  
\$2,362.44.

(333-64)

PROPOSE par M. Lauréat Côté, échevin.

SECONDE par M. J.-Jacques Pichette, Ing. P., échevin.

Que la soumission de De l'Orme Construction Ltée pour  
la confection d'un réseau d'égoût sanitaire à la par-  
tie "A" du deuxième secteur de la Terrasse Duvernay  
au montant de \$23,624.40 soit et est acceptée et que  
le contrat concernant ces travaux soit octroyé à cet-  
te firme dès que les procédures légales auront été ac-  
complies.

ADOPTE.

Mise en forme  
T.D.

Quatre (4) soumissions sont parvenues dans  
le délai requis pour la mise en forme et le gravella-  
ge des rues de la Partie "A" du deuxième secteur de  
la Terrasse Duvernay:

Yves Robichaud au montant de \$36,910.00  
aucun chèque visé n'accompagne cette sou-  
mission.

Le 5 octobre, 1964.

1259

De l'Orme Construction Ltée au montant de \$29,590.00 accompagné d'un chèque visé de \$2,959.00.

Noé Veillette Inc., au montant de \$34,750.00 accompagné d'un chèque visé de \$3,475.00.

Regional Asphalt Limited au montant de \$31,370.00 accompagné d'un chèque visé de \$3,137.00.

(334-64)

PROPOSE par M. J.-Jacques Pichette, Ing. P., échevin.

SECONDE par M. Jacques Dugré, échevin.

Que la soumission de De l'Orme Construction Ltée au montant de \$29,590.00 pour la confection et la mise en forme des rues à la partie "A" du deuxième secteur de la Terrasse Duvernay, soit et est acceptée et que le contrat de ces travaux soit octroyé à cette firme dès que les procédures légales auront été accomplies et que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à remettre aux autres soumissionnaires les chèques visés accompagnant leurs soumissions.

ADOPTE.

(335-64)  
Examen liste  
électorale.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin.

SECONDE par M. J.-Jacques Pichette, Ing. P., échevin.

Qu'avis public soit donné à l'effet que l'examen ou la correction de la liste des électeurs devra avoir lieu jeudi le 15 octobre 1964, à l'hôtel-de-ville de Trois-Rivières-Ouest, à 8 heures P.M.

ADOPTE.

(336-64)  
Chauffages  
St-Maurice  
Permis de  
construc-  
tion.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin.

SECONDE par M. Alfred Piché, échevin.

Que M. Bertrand Gilbert, inspecteur de construction soit et est autorisé à émettre un permis de construction à la Compagnie "Les chauffages St-Maurice Ltée", en tenant compte que le service d'aqueduc leur sera donné en partant du Chemin Ste-Marguerite et que de ce fait la compagnie devra faire à leurs frais l'extension nécessaire ou raccordement; de plus la préparation d'une subdivision par l'arpenteur-géomètre Roger Gélinais devra se continuer dans le but d'obtenir une subdivision officielle. Le lieu de la bâtisse à être érigée se situe angle nord-est Boulevard Mauricien, Avenue Jean XXIII.

ADOPTE.

Le 5 octobre, 1964.

1260

(337-64)  
Permis  
R. Morin.

PROPOSE par M. J.-Jacques Pichette, Ing. P., échevin.

SECONDE par M. Jacques Dugré, échevin.

Que M. Bertrand Gilbert, inspecteur de la construction soit et est autorisé à émettre un permis de construction à M. Roland Morin pour un immeuble à être érigé sur le lot No. 161-88 le tout suivant le plan de localisation préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 28 septembre 1964, et dont copie sera versée aux archives.

ADOPTÉ.

(338-64)  
Règlement  
No. 162-N  
aqueduc.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin.

SECONDE par M. J.-Jacques Pichette, Ing. P., échevin.

Que le règlement No. 162-N concernant l'amélioration d'extension du réseau d'aqueduc et la construction d'un réservoir d'une capacité de un million de gallons et comportant un emprunt au montant de \$459,600.00, soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, en ajoutant à l'article 1, à la suite du mot "Contrat" les quatre (4) mots suivants: "OU EN REGIE INTERNE" et que l'assemblée des électeurs concernant ce règlement soit et est convoquée pour être tenue à 7 heures P.M., jeudi le 15 octobre 1964.

ADOPTÉ.

La correction mentionnée dans la résolution ci-haut a été apportée par M. Jacques Dugré, échevin, en considération que certains travaux de prolongement d'aqueduc peuvent et sont souvent faits par nos employés municipaux.

(339-64)  
Demande de  
15 ans, Rè-  
glement  
154-N.

PROPOSE par M. Lauréat Côté, échevin.

SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin.

Que demande soit faite à l'Honorable Ministre des affaires municipales d'autoriser le remboursement de l'emprunt en 15 ans concernant les travaux de gravelage compris dans le règlement No. 154-N.

ADOPTÉ.

Emprunt tempo-  
raire 151-N  
approuvé.

Le secrétaire-trésorier-adjoint fait lecture d'une lettre de la Commission municipale de Québec par le secrétaire M. Roger Desaulniers, à l'effet que par un arrêté en date du 25 septembre 1964, la Commission municipale de Québec approuve un emprunt temporaire au montant de \$20,000.00 à être contracter par la Ville de Trois-Rivières-Ouest, en attendant le produit de la vente des obligations à être émise sous l'autorité du règlement No. 151-N.

Le 5 octobre, 1964.

1261

Corporation scolaire RE: borge M. Lesmerises.

La Corporation scolaire de Chavigny par son secrétaire-trésorier André Montour demande aux autorités de la Ville de Trois-Rivières-Ouest de contribuer dans le coût des travaux de recherches à être effectués dans le but de délimiter la propriété de Mlle Marguerite Lesmerises devant être vendue pour arrérages de taxes.

(340-64)

PROPOSE par M. Lauréat Côté, échevin.

SECONDE par M. J.-Jacques Pichette, Ing. P., échevin.

Que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte de contribuer au coût des travaux de localisation de l'immeuble de Mlle Marguerite Lesmerises à la condition que la répartition des charges se fasse au pro-rata des montants des taxes que chaque corps public recevra de la vente.

ADOpte.

Étiquette syndicale.

Lecture d'une lettre du Conseil du Travail de Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine et District et signée Roger Lemaire, Président du Comité de l'étiquette syndicale, concernant les remerciements pour la participation tangible de la Ville de Trois-Rivières-Ouest à la semaine de l'étiquette syndicale.

Caritas retardé.

Lecture d'une lettre de la Fédération des Oeuvres de charité du diocèse de Trois-Rivières, signée par Messieurs Louis-Philippe Carrier et Paul Telmosse, Ing. P., par laquelle "Caritas" demande son octroi annuel à la Ville de Trois-Rivières-Ouest. M. l'échevin J.-Jacques Pichette, Ing. P., demande qu'une enquête soit faite concernant les services rendus par "Caritas" dans notre territoire, pour cette raison M. Pichette demande que l'octroi soit retardé en attendant le rapport de ladite enquête. Ce retard ou cette enquête est dû, à certains incidents survenus dernièrement à l'effet que certains services sociaux n'étaient pas donnés dans le territoire de notre Ville.

Incapacité R. Desaulniers, Président d'élections.

Lecture d'une lettre de M. Roland Desaulniers, C.G.A, Gérant Municipal par laquelle M. Desaulniers qui cumule en plus de la gérance, la fonction de secrétaire-trésorier, s'appuie sur l'article 174 de la Loi des Cités et Villes pour demander au Maire de le dispenser de la charge et des responsabilités de Président d'élections. M. Desaulniers donne pour raison de son incapacité à remplir la fonction de Président d'élections le travail accaparant de ses fonctions de Gérant municipal. Pour terminer M. Desaulniers suggère au Maire de nommer son adjoint à ce poste. Cette lettre est datée du 2 octobre 1964.

Réal Fleury, Président d'élections.

Lecture d'une lettre de Son Honneur le Maire Jules Montour à Réal Fleury, C.C.S., secrétaire-trésorier-adjoint constituant une commission par laquelle

Le 5 octobre, 1964.

1262

le Son Honneur le Maire nomme M. Réal Fleury pour agir comme Président d'élections pour l'élection devant être tenue et ouverte s'il y a lieu le 2 novembre 1964. Cette commission est datée du 2 octobre 1964.

Mémoire  
Bell Tele-  
phone.

La Commission des Transports du Canada a-  
vise par son secrétaire C.W. Rump que l'étude périodi-  
que faite par le personnel de la Commission, concernant  
le Bell Téléphone sera faite à Ottawa en audience pu-  
blique. L'avis précise que les intéressés a présenté  
un mémoire doivent le faire par écrit avant le 30 oc-  
tobre 1964. Le secrétaire-trésorier-adjoint préparera  
un projet de mémoire qui sera soumis aux Membres du  
Conseil pour étude.

Requête rue  
38-221

Une requête signée par quatre (4) contri-  
buables propriétaires de la plupart des lots riverains  
à la rue portant le numéro de cadastre 38-221 deman-  
dant la confection de cette rue et les services publics,  
est produite au Conseil. La requête mentionne de plus  
que tous les règlements d'emprunt effectués en vertu  
de ces travaux comporteront une répartition basée sur  
la superficie des terrains.

Son Honneur le Maire Jules Montour est d'opinion de ré-  
pondre au promoteur que l'étude du projet sera faite  
immédiatement. Sur ce l'ingénieur municipal Roger  
Houde, T.D., Ing. P., donne des explications qu'il ne  
faudrait pas que les intéressés croient dans la possi-  
bilité d'obtenir les services cette année, en raison  
de toutes les procédures nécessaires et des travaux  
de génie obligatoires. De plus l'ingénieur explique  
que l'extension du réseau d'égoût devra recevoir l'ap-  
probation de la Régie d'épuration des eaux et que cet-  
te approbation pourra prendre plus de temps qu'à l'or-  
dinaire en raison que des modifications sont à s'effec-  
tuer dans les structures de cette régie. En raison de  
ces changements de structures nous pouvons prévoir un  
à deux mois de délai supplémentaire avant de recevoir  
les approbations requises. A la suite de ces explica-  
tions Son Honneur le Maire demande à l'ingénieur de  
rencontrer les intéressés dans le projet afin de les  
mettre au courant de tous les frais.

Requête lumiè-  
res rue De  
Sienne.

Une requête signée par trente-quatre (34)  
propriétaires de la rue De Sienne demandant des lumiè-  
res de 4000 lumens sur cette rue est produite au Con-  
seil. Dans la même requête les propriétaires demandent  
que le règlement de répartition concernant l'éclairage  
des rues soit modifié afin d'être basé sur la superfi-  
cie des terrains.

M. J.-Hormidas Martin, échevin, demande s'il n'y aurait  
pas possibilité de s'inf rmer auprès des propriétaires  
de la rue Des Dominicains afin de faire qu'un règlement  
comme il a toujours été pour ces deux rues; le Maire  
se dit du même avis. Les officiers municipaux verront  
à la possibilité de faire les changements sur les deux  
rues.

Le 5 octobre, 1964.

1263

Rapport de  
construction

Suit le rapport de M. Bertrand Gilbert concernant la construction pour le mois de septembre 1964. Suivant ce rapport nous constatons une augmentation du coût des permis de \$31,025.00 en comparaison du mois de septembre de l'année 1963.

Surveillance  
Blvd Mauri-  
cien.

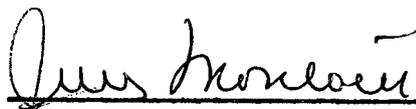
M. l'échevin Lauréat Côté demande au directeur de la police M. Bernard Desjardins d'améliorer la surveillance sur le Boulevard Mauricien. M. Côté est d'avis que la vitesse est excessive sur cette artère.

Rue, Jardin  
Trois-Rivières.

M. l'échevin Lauréat Côté aborde ensuite le sujet du raccordement des rues Louis-Riel et Frontenac par la rue sise sur la subdivision de Jardin de Trois-Rivières Inc. M. Côté explique que les deux (2) rues mentionnées plus haut forment des culs de sac et de ce fait deviennent dispendieux pour l'entretien des chemins d'hiver. M. l'échevin Côté dit que cette amélioration ou l'ouverture de cette rue empêcheraient environ cinquante (50) enfants et peut-être davantage d'emprunter la rue Notre-Dame pour l'aller et le retour et de cette manière le danger d'accidents en seraient d'autant diminués. Son Honneur le Maire explique que cette rue appartient à l'entreprise privée et que demande en a été faite aux propriétaires afin qu'elle soit cédée à la Ville.

M. l'échevin Côté énonce que le coût de confection de cette rue pourrait être avancé par le fond général pour faire partie plus tard d'un règlement à venir. Son Honneur le Maire dit qu'il y aurait possibilité d'effectuer les travaux de cette rue et d'en retenir le coût pour les comprendre dans un futur règlement. Dès que la compagnie "Jardin de Trois-Rivières Inc." aura répondu à notre demande le Conseil avisera.

Sur ce, la séance est levée.

  
Maire.

  
Sec.-Trés.

Le 15 octobre 1964.

1264

Assemblée des électeurs propriétaires d'immeubles imposables de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 15 octobre 1964 à 7 heures. P.M. sous la présidence de M. Lauréat Côté, Pro-Maire. Réal Fleury, secrétaire-trésorier-adjoint agissait comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée débute par la lecture de l'avis public de convocation et du certificat de publication, du règlement No. 162-N et de l'article No. 593 de la Loi des Cités et Villes.

En aucun temps entre 7 heures. p.m. et 9 heures p.m. aucun électeur ne s'est présenté pour demander que ledit règlement No. 162-N ne soit présenté aux électeurs par voie de référendum.

A 9 heures p.m. le président de l'assemblée en l'occurrence M. Lauréat Côté, Pro-Maire, déclare le règlement No. 162-N adopté par les électeurs.

\_\_\_\_\_  
Président.

  
\_\_\_\_\_  
Secrétaire.

Le 15 octobre 1964.

Assemblée d'examen ou de correction de la liste électorale 1964, tenue le 15 octobre 1964, à 9 heures. p.m. sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour et, à laquelle session étaient aussi présents MM. Lauréat Côté, Alfred Piché, Jacques Dugré, J. Hormidas Martin, Henri Guilbert et J. Jacques Pichette, échevins.

Le secrétaire-trésorier-adjoint qui a confectionné la liste, informe les membres du conseil que la compilation ou la rédaction de la liste électorale 1964 a été effectuée suivant tous les livres de la ville et qu'une vérification sévère en a été faite.

Le secrétaire-trésorier-adjoint fait lecture de l'avis public de la présente assemblée; comme l'indique le certificat, cet avis public a été publié le 7 octobre 1964. Le certificat mentionne aussi qu'aucune demande écrite en inscription ou en radiation n'est parvenue au bureau de la ville dans le délai prescrit.

L'avis de la préparation et du dépôt de cette liste des électeurs a été donné le 15 septembre 1964 comme l'indique le certificat de Réal Fleury, secrétaire-trésorier-adjoint, à cet effet.

Voici les corrections apportées à liste par le Conseil:

1- Poll No. 4, inscription 61 la fonction de M. Lauréat Côté est modifiée de contremaître à chef d'équipe.

Le 15 octobre 1964.

1265.

2- Poll 6 l'inscription 73 Robert Dubeau est rayée en raison de non qualification.

3- Poll 7 est ajouté le No. 188 Henri Thibeault, rentier, propriétaire, Chemin Ste-Marguerite.

Toutes ces modifications ont été initialées par le Maire tout comme toutes les ratures faites avant le dépôt officiel.

Sur ce la séance est levée.

Jules Thibeault Maire.

R. B. B. Secrétaire.

Le 19 octobre, 1964.

1266

Assemblée régulière du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 19 octobre 1964 à 9 heures P.M., au lieu ordinaire des sessions sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour et à laquelle session étaient aussi présents MM. les échevins Lauréat Côté, Henri Guilbert, J.-Hormidas Martin, J.-Jacques Pichette, Ing. P., Alfred Piché et Jacques Du-gré.

(341-64)  
Procès-verbaux

PROPOSE par M. Lauréat Côté, échevin.

SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin.

Que les procès-verbaux de l'assemblée des électeurs concernant le règlement No. 101-N tenue le 3 octobre 1964, de l'assemblée régulière tenue le 5 octobre 1964, de l'assemblée des électeurs concernant le règlement No. 162-N tenue le 15 octobre 1964 et de l'assemblée d'examen de la liste électorale tenue le 15 octobre 1964, soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et soumis à tous les Membres du Conseil en date du 17 octobre 1964.

ADOPTE.

(342-64)  
Liste de  
comptes No.  
31-C.

PROPOSE par M. Alfred Piché, échevin.

SECONDE par M. Lauréat Côté, échevin.

Que la liste de comptes No. 31-C comportant des dépenses au montant de \$2,480.40 soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE.

Octroi à Ca-  
ritas.

Caritas Trois-Rivières fait sa demande annuelle d'octroi pour la Fédération des Oeuvres de charité du diocèse de Trois-Rivières. La lettre de la Fédération fut lue à l'assemblée du 5 octobre 1964, mais le sujet avait été porté à l'étude en attendant le résultat d'une enquête.

M. l'échevin J.-Jacques Pichette, Ing. P., donne des explications concernant le sujet des garde-malades visiteuses qui a fait le sujet de l'étude ci-haut mentionné. Après une rencontre des Membres du Conseil avec les dirigeants de la présente campagne de souscription, il a été mentionné que le litige abordé était dû au manque de transport en commun reliant notre ville et la cité des Trois-Rivières. Pour parer à cette situation, il nous a été annoncé que lorsque les services des garde-malades visiteuses sera requis chez-nous, les garde-malades auront recours aux taxis dont le coût sera défrayé par Caritas. Après ces explications, il est

(343-64)

PROPOSE par <sup>M</sup>J.-Jacques Pichette, Ing. P., échevin.

SECONDE par M. J.-Hormidas Martin, échevin.

Le 19 octobre, 1964.

1267

*J.M.  
P.P.*

Qu'une somme de \$100.00 soit versée à Caritas Trois-Rivières comme octroi pour l'année 1964.

ADOPTÉ.

Lumières, 2e  
secteur T.D.

M. J.-Jacques Pichette, Ing. P., échevin, explique les difficultés qu'il y a à exécuter l'installation d'éclairage des rues avec un système souterrain tant et aussi longtemps que les rues et les chaînes de rues n'auront pas été exécutées; il y a danger que les contracteurs brisent les fils et les câbles enfouis. Pour parer à cette difficulté et ne pas priver les propriétaires déjà établis dans le deuxième secteur d'un éclairage adéquat, M. Pichette suggère de faire faire l'installation de lampes ordinaires de 4000 lumens disposées suivant le plan préparé par la compagnie d'électricité Shawinigan.

(344-64)

*Assurances pour  
Nos Nos 374-64  
Buller*

PROPOSE par M. J.-Jacques Pichette, Ing. P., échevin.

SECONDE par M. Jacques Dugré, échevin.

Que demande soit faite à la compagnie d'électricité Shawinigan de bien vouloir faire l'installation de lampes de rues de capacité de 4000 lumens en nombre suffisant, au deuxième secteur de la Terrasse Duvernay suivant le plan préparé par la compagnie d'électricité dans le but de desservir les rues Calais, Beauvais, Pontoise, etc..

ADOPTÉ.

(345-64)  
Contrat d'échan-  
ge Jos. Dionne  
vs T.-R.-Ouest.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin.

SECONDE par M. J.-Hormidas Martin, échevin.

Que le notaire Gilles-Guy Garceau, soit et est autorisé à préparer un contrat d'échange de terrains entre Jos Dionne d'une part et la Ville de Trois-Rivières-Ouest d'autre part. Par ce contrat M. Jos. Dionne cède à la Ville de Trois-Rivières-Ouest une lisière de terrain de 60 pieds de large par 194.5 pieds de long plus ou moins mesure anglaise; d'autre part la Ville de Trois-Rivières-Ouest cède à M. Jos. Dionne la rue portant le No. 2-31, tout en laissant une servitude de service public de 13 pieds de large sur une profondeur est-ouest de 178.6 pieds mesure anglaise, que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest ledit contrat.

ADOPTÉ.

Lumières De  
Sienne, Des  
Dominicains.

En date du 5 octobre 1964 une requête portant trente-trois (33) noms de propriétaires de la rue De Sienne demandaient au conseil l'installation de lampes de 4000 lumens sur cette rue. L'affaire avait été

Le 19 octobre, 1964.

1268

JM  
AF

portée à l'étude en raison que le règlement de répartition pour la rue De Sienne reliait cette artère à la rue Des Dominicains. Il est donc demandé aux propriétaires de la rue Des Dominicains de produire une requête analogue à celle des propriétaires de la rue De Sienne. Cette requête avait commencé à circuler mais après avoir reçu des informations à l'effet qu'il y avait possibilité d'obtenir un éclairage souterrain, avec lampes incandescentes et à un coût inférieur, la requête n'a pas continué à circuler. Après ces explications tous sont d'avis que la ville pourrait demander l'installation de lampes de 4000 lumens sur ces deux (2) rues dès que la deuxième requête aura été complétée.

Avis de motion  
Lumières De  
Sienne, Des Do-  
minicains.

L'échevin J.-Hormidas Martin donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine session un règlement de répartition basé sur la superficie des terrains pour les dépenses d'éclairage des rues De Sienne et Des Dominicains et abrogeant tout règlement antérieur ayant pour objet l'éclairage de ces rues.

(346-64)  
Modifications  
aux règlements.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin.

SECONDE par M. J.-Hormidas Martin, échevin.

Qu'une demande soit faite à l'Honorable Ministre des affaires municipales de bien vouloir modifier le règlement No. 88-N en remplaçant l'article 9 par le suivant:

"ARTICLE 9, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement sur tous les biens-fonds décrits à l'annexe "A" du présent règlement une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la superficie des terrains pour pourvoir au paiement en capital, intérêts des échéances annuelles conformément au tableau annexé à ce règlement;"

De bien vouloir modifier le règlement No. 137-N-1 en remplaçant l'article 10 par le suivant:

"ARTICLE 10, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement une taxe spéciale à un taux suffisant suivant la superficie des terrains décrits à l'annexe "A" du présent règlement pour pourvoir au paiement des intérêts et à l'amortissement de l'emprunt;"

De bien vouloir modifier le règlement No. 148-N-1 en remplaçant l'article 10 par le suivant:

"ARTICLE 10, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement sur tous les biens-fonds mentionnés à l'article 1 du présent règlement, une taxe spéciale à un taux suffisant en raison de la superficie des terrains pour pourvoir au paiement

Le 19 octobre, 1964

1269

*JM*  
*PH*

en capital et intérêts des échéances annuelles conformément au tableau annexé à ce règlement;"

De bien vouloir modifier le règlement No. 152-N-1 en remplaçant l'article 10 par le suivant:

"ARTICLE 10, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement sur tous les biens-fonds ci-après nommés une taxe spéciale à un taux suffisant en raison de la superficie des terrains pour pourvoir au paiement en capital et intérêts des échéances annuelles conformément au tableau annexé à ce règlement; les immeubles concernés par le présent règlement sont les suivants: les subdivisions Nos. 322-24-25-26-27-28-29-30-31-33-34 et 274 du lot originaire No. 15 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin.

(347-64)  
Merci à  
L. Laperrière

SECONDE A L'UNANIMITE

Que des remerciements sincères soient versés à Maître Ludovic Laperrière, avocat, pour les services professionnels rendus à la Ville de Trois-Rivières-Ouest comme aviseur légal et ce au nom du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et de toute la population générale.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin.

(348-64)  
Congrès  
E. Launier

SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin.

Qu'une somme au montant de \$100.00 soit versée à M. J.Emilien Launier, chef de la brigade des incendies pour compenser à une partie des dépenses effectuées par M. Launier, lors du dernier congrès de l'association des chefs de polices et pompiers de la Province de Québec.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Alfred Piché, échevin.

(349-64)  
R. Gélinas,  
A.G., Col-  
lecteur #1.

SECONDE par M. J.-Jacques Pichette, Ing. P., échevin.

Que les services professionnels de M. Roger Gélinas, A.G., soient et sont retenus pour effectuer l'arpentage et la localisation du site de l'égoût collecteur sanitaire No. 1.

ADOPTE.

Le 19 octobre, 1964.

1270

(350-64)  
Cadastre 16-  
157, Nelson  
Bellemare.

PROPOSE par M. J.-Jacques Pichette, Ing. P., échevin.

SECONDE par M. Jacques Dugré, échevin.

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte et approuve le plan de subdivision montrant les subdivisions 156 et 157 du lot originaire No. 16 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, plan daté du 9 octobre 1964 et signé Roger Gélinas, A.G. et que demande soit faite à l'Honorable Ministre des affaires municipales de bien vouloir autoriser la Ville de Trois-Rivières-Ouest à procéder à l'ouverture de la rue 16-156 sur une largeur de 60 pieds.

ADOPTÉ.

(351-64)  
Permis de  
construc-  
tion, Nelson  
Bellemare.

PROPOSE par M. J.-Jacques Pichette, Ing. P., échevin.

SECONDE par M. Jacques Dugré, échevin.

Que M. Bertrand Gilbert, inspecteur de construction, soit et est autorisé à émettre un permis de construction à M. Nelson Bellemare pour un immeuble à être érigé sur le lot 16-157.

ADOPTÉ.

(352-64)  
Remise de ga-  
rantie De  
l'Orme.

PROPOSE par M. J.-Jacques Pichette, Ing. P., échevin.

SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin.

Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à remettre à De l'Orme Construction Ltée la somme de \$8,163.04, représentant la garantie concernant les trois (3) contrats de travaux à la partie A du deuxième secteur de la Terrasse Duvernay et ce, en échange d'un "bit bond" comportant une garantie pour le même montant.

ADOPTÉ.

(353-64)  
Boîte aux  
lettres  
Royal-Lacerte.

PROPOSE par M. Lauréat Côté, échevin.

SECONDE par M. J.-Hormidas Martin, échevin.

Que demande soit faite au Maître de poste de bien vouloir faire réinstaller la boîte aux lettres à l'angle Boulevard Royal et rue Lacerte et cette fois-ci du côté ouest de la rue Lacerte, côté où elle sera plus pratique pour tous.

ADOPTÉ.

(354-64)  
Biffage de  
taxes.

PROPOSE par M. J.-Jacques Pichette, Ing. P., échevin.

SECONDE par M. J.-Hormidas Martin, échevin.

Le 19 octobre, 1964.

*JM*  
*PH*

1271

Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à bif-fer les taxes suivantes en raison d'expropriation par le Ministère de la Voirie:

- a) Gaston De La Grave,  
Taxe foncière 1964 \$1.00  
aqueduc 1964 \$1.39
- b) Fortunat Goyette  
Taxe foncière 62-63-64 \$25.43  
aqueduc 63-64 1.79
- c) Euclide Robillard  
Taxe foncière 63-64 \$15.34  
aqueduc 61-63-64 2.92

ADOPTE.

(355-64)  
Assemblées  
à Val-Mau-  
ricie.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin.

SECONDE par M. J.-Hormidas Martin, échevin.

Qu'à compter de novembre 1964 les assemblées du Con-  
seil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest,  
soient et seront tenues en la salle de l'école Notre-  
Dame du Rosaire rue Notre-Dame.

ADOPTE.

(356-64)  
Permis de  
construction  
Belle Vision.

PROPOSE par M. J.-Hormidas Martin, échevin.

SECONDE par M. Lauréat Côté, échevin.

Que M. Bertrand Gilbert, inspecteur de construction,  
soit et est autorisé à émettre un permis de construc-  
tion à la Belle Vision Inc., pour un immeuble à être  
érigé sur le lot devant porter le numéro de cadastre  
138-1.

ADOPTE.

Permis  
Henri Thi-  
beault.

M. Henri Thibeault s'adresse à l'inspecteur  
de construction pour obtenir un permis pour un bunga-  
low et un autre pour un duplex à être érigés sur son  
terrain en front du Chemin Ste-Marguerite. M. Dugré  
échevin, dit qu'il est prêt à autoriser la construc-  
tion d'un bungalow mais que pour le duplex, il vou-  
drait rencontrer M. Thibeault avant de procéder.  
M. l'échevin Alfred Piché s'objecte en disant que la  
demande de M. Thibeault comporte deux (2) bâtisses,  
néanmoins, il est

(357-64)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin.

SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin.

Que l'inspecteur de construction M. Bertrand Gilbert,

Le 19 octobre, 1964.

1272

soit et est autorisé à émettre un permis de construction à M. Henri Thibeault pour l'érection d'un bungalow, Chemin Ste-Marguerite, sur un terrain à être officiellement subdivisé suivant un plan préparé par M. Georges Gariépy, A.G.

ADOPTE.

Rôle d'évaluation.

La firme Lacroix & Lacroix, estimateurs a informé le Gérant, par téléphone, que le rôle d'évaluation maintenant en confection devrait être déposé avant le 31 décembre 1964. M. le Gérant informe les Membres du Conseil qu'une date exacte du dépôt sera donnée le 26 octobre prochain.

Permission d'arpenter Collecteur No. 1.

Le Gérant municipal M. Roland Desaulniers, C.G.A., avise les Membres du conseil que Maître François Nobert, secrétaire de la Corporation du Pont a donné, par téléphone, la permission de procéder à l'arpentage en vue de la confection du collecteur sanitaire No. 1; la confirmation par écrit devrait suivre incessamment.

Vitesse 45 milles à l'heure, partie ouest Notre-Dame.

Le Ministère de la Voirie par lettre en date du 6 octobre 1964, répond à la demande des autorités de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, concernant la réduction de la vitesse permise à la sortie ouest de la Ville rue Notre-Dame à 45 milles à l'heure. Le signataire de cette lettre M. Jean-Luc Simard, Ing., explique que suivant les prescriptions du Code de la route, ils ne peuvent placer une vitesse plus basse que 60 milles à l'heure sur une route nationale à l'extérieur des limites d'une ville. Comme la lettre démontrait qu'il y avait erreur de frontière M. Bernard Desjardins, directeur du service de la police a écrit en date du 13 octobre 1964 à M. Jean-Luc Simard, Ing., pour l'aviser qu'une partie d'une longueur de 9/10 de milles située dans les limites de notre ville était encore régie à 60 milles à l'heure, et que c'est cette partie qui fait l'objet de notre demande pour une vitesse maximum de 45 milles à l'heure. De plus, le directeur précise que dans cette section de route, il y a deux (2) courbes douces et deux (2) courbes raides et dangereuses.

Demande de policier scolaire.

La Commission Scolaire Chavigny produit une résolution consistant à une demande d'un policier pour aider à la sortie des élèves de 1ère et 2e année, à 11.15 heures et 3.15 heures, et ce à l'intersection de la rue De Sienne et Boulevard Royal. La demande est portée à l'étude pour décision future.

A la suggestion du directeur du service de la police, il est

Le 19 octobre, 1964

1273

(358-64)  
Sympathies  
Familles  
Guérin & Monaghams.

PROPOSE par M. Alfred Piché, échevin.

SECONDE A L'UNANIMITE

Que le Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest offre aux familles Guérin et Monaghams, ses plus sincères sympathies à l'occasion du deuil cruel qui frappe ces deux (2) familles par le décès de Mme Robert Guérin, et ce au nom du Conseil municipal et de la population de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOpte.

Suit le rapport du directeur de la police.

Plaques de  
rues.

M. l'échevin Jacques Dugré s'informe si les plaques de rues pour Place Belmont et rue Boischatel sont commandées. M. Lauréat Côté échevin, président du comité de numérotage prend bonne note de cette demande et fera le nécessaire pour que ces rues soient désignées dans le plus bref délai possible.

Tas de sable  
T.D.

M. l'échevin J.-Jacques Pichette, Ing. P., demande que le tas de sable qui est demeuré à la suite de certains travaux à une borne-fontaine à la Terrasse Duvernay, soit enlevé et que le terrain soit nivelé à cet endroit. Les employés municipaux verront à exécuter ce travail.

Rue, Jardin  
T.-Rivières.

M. l'échevin Lauréat Côté s'informe où en sont rendus les pourparlers pour l'acquisition de la rue de la subdivision de Jardin de Trois-Rivières Inc. Le Gérant municipal informe M. Côté que le responsable de Jardin de Trois-Rivières Inc., a fait suite à notre demande en nous demandant un plan de leur subdivision, afin qu'ils puissent prendre connaissance, en quoi consiste notre demande. Ce plan est envoyé à Jardin de Trois-Rivières Inc., et nous attendons leur réponse.

(359-64)

PROPOSE par M. Lauréat Côté, échevin.

SECONDE par M. J.-Jacques Pichette, Ing. P., échevin.

Que le notaire Gilles-Guy Garceau soit et est autorisé à préparer un contrat de session de la rue 36-146, appartenant à Jardin de Trois-Rivières Inc., pour la somme nominale de \$1.00 et que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOpte.

Terrains de  
jeux, T.D.

M. l'échevin J.-Jacques Pichette, Ing. P., est d'avis que le Conseil devrait rencontrer M. Marcel Laflamme, en comité privé pour discuter de la remise des

Le 19 octobre, 1964.

1274

terrains de jeux appartenant à Terrasse Duvernay Inc. Le Gérant rencontrera M. Laflamme afin de fixer un rendez-vous avec le Conseil.

Rue Père Sylvain.

M. l'échevin Côté s'informe quand les travaux de confection de la rue Père Sylvain seront complétés. Son Honneur le Maire dit que les travaux doivent reprendre le 20 octobre 1964 et que le travail devrait être terminé, si la température le permet, cette semaine.

Terrains de jeux, T.D.

M. l'échevin J.-Jacques Pichette, Ing. P., dit au Conseil que lors du tracé des rues au deuxième secteur de la Terrasse Duvernay, M. Marcel Laflamme a fait transporter les souches sur le terrain au sud de la rue Bordeaux, terrain devant servir de terrains de jeux; comme ces souches sont là depuis assez longtemps ils doivent être sèches et M. Pichette émet l'idée de les faire brûler. M. Pichette aimerait aussi que le surplus de terre qu'il y aura lors des travaux dans les rues du deuxième secteur soit répandue sur le futur terrain de jeux afin de niveler adéquatement ce terrain.

Surplus de terre, Ste-Catherine.

M. l'échevin J.-Hormidas Martin dit que les surplus de terre obtenus à l'occasion de certains travaux dans le secteur Ste-Catherine de Sienna, devrait servir à niveler et améliorer les terrains appartenant à la Ville dans le secteur Ste-Catherine de Sienna. La demande est prise en considération.

Cours d'eau Lacerte.

M. l'échevin Jacques Dugré s'informe où en sont rendus les pourparlers au sujet du cours d'eau Lacerte. Son Honneur le Maire Jules Montour informe M. Dugré que le Gérant se rend à Québec le 20 octobre et qu'il en profitera pour aller discuter de ce sujet au Ministère de l'agriculture. Un propriétaire d'immeubles sur la rue Lacerte se plaint du refoulement du dit cours d'eau Lacerte et émet l'opinion qu'il est grandement temps de faire quelque chose pour que des dommages déjà subis ne se répètent plus à l'avenir; il s'agit ici de M. Julien Cinq-Mars.

(360-64)  
Ebranchage  
cours d'eau  
Lacerte.

PROPOSE par M. J.-Jacques Pichette, Ing. P., échevin.

SECONDE par M. Lauréat Côté, échevin.

Que les travaux d'ébranchage et de nettoyage du cours d'eau Lacerte à partir du fleuve St-Laurent jusqu'à un point situé à 1,700 pieds au nord du Boulevard Royal, soient effectués dans le cadre du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités et que demande de ce projet soit soumise au Ministère des affaires municipales pour approbation. Ces travaux seront exécutés en vertu du règlement No. 81 de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Le 19 octobre, 1964.

1275

Terrains vacants.

M. Julien Cinq-Mars propriétaire de terrains vacants demande des explications concernant une lettre enregistrée qu'il a reçue de l'inspecteur de construction, pour le nettoyage des terrains vacants. M. Cinq-Mars explique qu'il y a sur son terrain un escalier d'une valeur de \$150.00 qui est là en attendant sa prochaine construction, faute de place pour l'entreposer. Concernant les blocs de ciment M. Cinq-Mars explique que ces blocs étaient en parfait ordre et consistaient un surplus de matériaux et que les enfants du voisinage les ont brisés et que maintenant ils peuvent servir seulement à rehausser son terrain et que lorsqu'il y aura une occasion pour avoir de la terre de remplissage, il va procéder au rehaussement de son terrain d'environ 2 pieds.

Egoûts rue Lacerte.

M. Cinq-Mars se plaint de refoulement des égoûts à la partie nord de la rue Lacerte. M. Gilles Gagnon donne les explications à l'effet que les raccordements des maisons n'ont pratiquement pas de pentes, ce qui occasionne un mauvais écoulement. M. Cinq-Mars explique au Conseil que M. Gilles Gagnon a déjà procédé au nettoyage à l'aide de boyaux et de fish à l'immeuble de M. Benoit Lambert, et que depuis ce temps tout va bien à cette maison. M. Cinq-Mars s'informe si M. Lafond s'installait une sortie de 4 pouces à son égoût si M. Gagnon sera autorisé à faire le même nettoyage qu'il a fait à l'immeuble de M. Lambert. Le Conseil autorise M. Gagnon à faire ce nettoyage lorsque le raccordement de 4 pouces sera effectué.

M. Benoit Lambert qui a déjà subi un refoulement d'égoûts au sous-sol de son immeuble et que beaucoup de sable à cette occasion, c'est infiltré dans sa cave et à cette occasion une pompe de refoulement de sécurité a été endommagée; M. Lambert demande au Conseil de le dédommager pour ces dégâts. Son Honneur le Maire s'informe du coût des dommages; M. Lambert ne peut lui fournir immédiatement parce que les factures ne lui sont pas encore parvenues. M. Lambert fera parvenir au Gérant municipal les factures et étude en sera faite.

Parade de tacos.

M. l'échevin Lauréat Côté informe le Conseil qu'il s'est rendu à l'invitation du Gérant du centre d'achats à la parade des tacos en compagnie de l'échevin Alfred Piché, pour représenter le Conseil de la Ville. M. Côté dit que les autorités de la Ville ont été bien reçus et qu'il y a possibilité que cette parade soit répétée l'an prochain.

Fin du terme du présent conseil.

Son Honneur le Maire Jules Montour fait remarquer aux Membres du Conseil que la présente séance est la dernière session régulière du présent conseil municipal; il profite de la circonstance pour remer-

Le 19 octobre, 1964.

1276

cier tous les Membres du conseil pour la belle collaboration, pour l'intérêt de la municipalité, pour la planification et l'avancement de la municipalité. Son Honneur le Maire émet l'opinion que le présent conseil est peut être le meilleur que notre municipalité a jamais eu.

Son Honneur le Maire souligne que le Conseil actuel a toujours marché la main dans la main. La face de la Ville a changé durant le terme qui se termine; son Honneur le Maire souligne les améliorations majeures comme le changement de statuts, l'établissement de nouveaux secteurs domiciliaires, le collecteur sanitaire No. 1 et l'amélioration au réseau d'aqueduc.

Le Conseil actuel ajoute Son Honneur le Maire a dû se réunir pratiquement à toutes les semaines, soit en assemblée ou en réunion d'étude afin de bien administrer la municipalité.

Son Honneur le Maire ajoute que les propriétaires ont été déchargés du coût de certains services par l'application de la taxe de vente en 1962.

Son Honneur le Maire souligne la clairvoyance et l'intérêt dans la municipalité apportés par tous les Membres du conseil et remercie ses collaborateurs généreux et dévoués.

Son Honneur le Maire termine en disant qu'il ne voit pas pourquoi la population n'accorderait pas son appui entier à tous les Membres du Conseil qui désire revenir à la tâche.

En terminant Son Honneur souhaite à tous les Membres actuels du Conseil plein succès à tous s'ils doivent faire face à une élection.

Sur ce, la séance est levée.

Jules Montreuil Maire.

Besaulniers Sec.-Trés.

Président d'élection.

En date du 2 octobre 1964 par commission signée par Son Honneur le Maire Jules Montour, M. Réal Fleury, secrétaire-trésorier-adjoint de la Ville était nommé président d'élection.

En date du 13 octobre 1964 Réal Fleury, président d'élection nommé par commission M. Bertrand Gilbert pour agir comme secrétaire d'élection. M. Bertrand Gilbert a été assermenté à cette charge le même jour.

Le 17 octobre 1964 un avis public a été donné aux électeurs de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, à l'effet que la présentation des candidats pour les charges de Maire et d'échevins pour ladite Ville aura lieu à la Salle Coopérative Fédérée de Québec, Chemin Ste-Marguerite, entre midi et deux (2) heures, le 26 octobre 1964.

Comme l'énonce la Loi des cités et villes, à compter de l'affichage ci-haut mentionné, le président d'élection peut recevoir les bulletins de présentation des candidats.

Le 23 octobre 1964 M. Léopold Gélinas, restaurateur dépose son bulletin dûment rempli pour le siège No. 1; à la même date le bulletin de M. Lauréat Côté est accepté pour le siège No. 5. Le bulletin de présentation de M. J.-Jacques Pichette, Ing. P., est accepté le 24 octobre. Le bulletin de M. Henri Guilbert pour le siège No. 2 est accepté le 25 octobre. Le bulletin de M. J.-Hormidas Martin pour le siège No. 1 a été admis à 9.15 heures A.M., le 26 octobre. Le bulletin de M. Jacques Dugré pour le siège No. 3 a été admis à 9.30 heures A.M., le 26 octobre. Le bulletin de M. Alfred Piché pour le siège No. 6 a été admis à 11.15 heures A.M., le 26 octobre. Le bulletin de M. Jules Montour pour le siège de Maire a été admis à 1.25 heure P.M., le 26 octobre. Le bulletin de M. Germain Massicotte pour le siège No. 1 a été admis à 1.30 heure P.M., le 26 octobre. Le bulletin de M. Jean-Paul Normandin pour le siège No. 5 a été admis à 1.50 heure P.M., le 26 octobre.

A deux (2) heures P.M., le président d'élection fait la proclamation de l'élection de MM. Jules Montour au siège de Maire, M. Henri Guilbert à la charge d'échevin au siège No. 2, M. Jacques Dugré à la charge d'échevin au siège No. 3, M. J.-Jacques Pichette, Ing. P., à la charge d'échevin au siège No. 4, M. Alfred Piché à la charge d'échevin au siège No. 6. Cette proclamation est faite en regard que les ci-haut mentionnés étaient seuls candidats à leur siège respectif.

Avec cette proclamation M. Réal Fleury, président d'élection déclare élection pendante pour les sièges No. 1 et No. 5 comme suit:

Siège No. 1:

Gélinas Léopold, Restaurateur.  
Martin J.-Hormidas, Mécanicien.  
Massicotte Germain, Gérant d'assurances.

Siège No. 5:

Côté Lauréat, Chef de groupe.  
Normandin Jean-Paul, Instituteur.

Election sera donc nécessaire pour ces deux (2) sièges et seuls les votes donnés en faveur des candidats ci-haut nommés seront considérés.

Le scrutin se tiendra de 9 heures du matin à 7 heures du soir, le 2 novembre 1964.

La proclamation du président d'élection énonce de plus que le relevé du scrutin et la proclamation des candidats élus se feront le 3 novembre 1964 à 11 heures du matin au 433 rue Lacerte.

Les certificats des candidats élus par acclamation, attestant leurs élections à leur siège respectif ont été remis de personne à personne entre 5 heures et 6 heures P.M., le 26 octobre 1964.

A 10 heures A.M., le 26 octobre 1964 M. Laurent Gauvin, propriétaire sur le Boulevard St-Jean s'est présenté au bureau du président d'élection pour demander un bulletin de présentation pour le siège d'échevin No. 6. Voulant se qualifier sur un immeuble sis sur le Boulevard St-Jean et portant le numéro de cadastre 143-80/221. Cet immeuble est porté au rôle d'évaluation pour une valeur de \$1,070.00; à première vue M. Gauvin était donc qualifié pour la charge d'échevin, cependant à la suite de la lecture du serment d'attestation de qualification M. Laurent Gauvin ne pouvait être assermenté en raison que ledit immeuble était grevé d'hypothèques. Le bulletin ne fut donc pas admis par le président d'élection.

L'avis public annonçant le scrutin à être tenu le 2 novembre 1964, fut publié le 26 octobre 1964 par le soussigné président d'élection.

L'impression des bulletins de votes a été confiée à M. Jean-Guy Deslauriers de l'imprimerie St-Louis Enrg. M. Deslauriers est propriétaire sur la rue Bellevue.

J.M.  
P

Les sous-officiers-rapporteurs ont reçu les instructions d'usage à mon bureau. Les greffiers ont reçu leurs instructions le matin même des élections. De plus un résumé de la Loi électorale des cités et villes a été remis à chacun des officiers des polls. Il est de mon devoir ici de vous souligner la magnifique collaboration que j'ai reçue de tous les officiers des polls; les explications et instructions ont été suivies à la lettre.

Les bureaux de scrutin nos. 1-2-6-7-8 ont ouvert leurs portes aux électeurs à 9 heures précises; les bureaux nos. 3-4-5 ont ouvert leurs portes vers 9.10 heures.

Tous les bureaux de votation ont fermé à 7 heures précises du soir.

Afin d'être en mesure de parer à tout désordre possible, j'ai retenu les services d'un policier à compter de 9 heures A.M., jusqu'à 9 heures P.M. A 6 heures P.M., deux (2) autres policiers ont été mis en service à différents groupes de polls, afin d'assurer l'ordre lors de la fermeture des polls. De plus les sous-officiers-rapporteurs avaient reçu l'ordre de ne quitter les bureaux de votation seulement que lorsque tous les officiers-rapporteurs étaient prêts à quitter les lieux et ils devaient se rendre à l'hôtel-de-ville accompagnés d'un constable.

J'ai dû émettre un total de six (6) procurations à des électeurs; cinq (5) ont été émises en raison d'omission involontaire sur la liste électorale; une autre a été émise en raison que l'électeur était inscrit par erreur au poll 8 et qu'il aurait dû être inscrit au poll 5, dans ce cas le nom de cet électeur a été rayé par mes soins sur la liste du poll no. 8.

En vertu de l'avis public donné le 26 octobre 1964 j'ai procédé, accompagné de M. Bertrand Gilbert secrétaire d'élection, au recensement des votes. Ce recensement a eu lieu à l'hôtel-de-ville à 11 heures A.M., le 3 novembre 1964. Etaient présents, outre le président et le secrétaire d'élection, Son Honneur le Maire Jules Montour, M. Germain Massicotte, candidat, M. Jean-Paul Normandin, candidat et M. Lauréat Côté, candidat.

Chaque boîte de scrutin a été ouverte par le président d'élection après que chaque sceau est été vérifié par les présents.

Voici les détails du vote obtenu lors du recensement:-

*J.M.*  
*P*

1280

Poll No. 1: Léopold Gélinas 3 votes  
J.-Hormidas Martin 54 votes  
Germain Massicotte 45 votes  
Lauréat Côté 55 votes  
Jean-Paul Normandin 40 votes  
  
Bulletins rejetés: 15  
Bulletins non-employés: 88

Poll No. 2: Léopold Gélinas 7 votes  
J.-Hormidas Martin 38 votes  
Germain Massicotte 62 votes  
Lauréat Côté 43 votes  
Jean-Paul Normandin 61 votes  
  
Bulletins rejetés: 9  
Bulletins gâtés: 2

Il est à remarquer ici que pour le poll 2 le sous-officier-rapporteur n'a pas inscrit le total des bulletins non-employés.

Poll No. 3: Léopold Gélinas 8 votes  
J.-Hormidas Martin 34 votes  
Germain Massicotte 54 votes  
Lauréat Côté 50 votes  
Jean-Paul Normandin 44 votes  
  
Bulletins rejetés: 8  
Bulletins gâtés: 1  
Bulletins non-employés: 201

Poll No. 4: Léopold Gélinas 11 votes  
J.-Hormidas Martin 50 votes  
Germain Massicotte 80 votes  
Lauréat Côté 81 votes  
Jean-Paul Normandin 60 votes  
  
Bulletins rejetés: 8  
Bulletins gâtés: 1  
Bulletins non-employés: 109

Poll No. 5: Léopold Gélinas 7 votes  
J.-Hormidas Martin 56 votes  
Germain Massicotte 77 votes  
Lauréat Côté 55 votes  
Jean-Paul Normandin 85 votes  
  
Bulletins rejetés: 6  
Bulletins non-employés: 64

1281

Poll No. 6: Léopold Gélinas 4 votes  
J.-Hormidas Martin 17 votes  
Germain Massicotte 54 votes  
Lauréat Côté 47 votes  
Jean-Paul Normandin 25 votes

Bulletins rejetés: 9  
Bulletins non-employés: 194

Poll No. 7: Léopold Gélinas 7 votes  
J.-Hormidas Martin 26 votes  
Germain Massicotte 43 votes  
Lauréat Côté 37 votes  
Jean-Paul Normandin 38 votes

Bulletins rejetés: 3  
Bulletins non-employés: 146

Poll No. 8: Léopold Gélinas 7 votes  
J.-Hormidas Martin 31 votes  
Germain Massicotte 25 votes  
Lauréat Côté 35 votes  
Jean-Paul Normandin 29 votes

Bulletins rejetés: 3  
Bulletins non-employés: 120

Après vérification et compilation avec les personnes présentes, le président d'élection Réal Fleury constatant que M. Germain Massicotte avait obtenu la pluralité des votes au siège No. 1 le déclare donc élu à ce siège.

Le président d'élection ayant constaté que M. Lauréat Côté avait obtenu la pluralité des votes au siège d'échevin No. 5 le déclare donc élu à ce siège.

Toujours à la suite du recensement des votes il a été constaté que M. Léopold Gélinas, candidat, au siège no. 1 avait obtenu un total de 54 votes en comparaison du total de 440 obtenus par le candidat déclaré élu M. Germain Massicotte. Comme le montant de 54 représente 1/8 des votes obtenus par le candidat élu, le dépôt de M. Léopold Gélinas est confisqué et sera versé à la caisse de la municipalité et sera affecté au paiement des dépenses de l'élection.

Je vous sou mets ci-après le rapport financier de l'élection 1964. Je remettrai à tous les Membres du Conseil ainsi qu'au Gérant municipal, le rapport détaillé de toutes les dépenses et recettes de l'élection 1964.

J.M.  
P

RAPPORT FINANCIER

Etat des dépenses:

Papeterie et accessoires:	\$176.13	
Location des salles:	55.00	
Officiers & personnel:	313.98	
Repas du personnel:	<u>42.10</u>	
<u>TOTAL DES DEPENSES:</u>	\$587.21	<u>\$587.21</u>

Etat des recettes:

Ventes de listes électorales:	42.00	
Confiscation de dépôt:	<u>50.00</u>	
<u>TOTAL DES RECETTES:</u>	\$92.00	<u>\$ 92.00</u>

Coût NET de l'élection 1964: \$495.21

RECOMMANDATIONS

Je vous soumetts respectueusement deux (2) recommandations aux suggestions qui me semblent être d'intérêt public;

1) Il serait bon d'avoir un règlement qui décréterait l'établissement de bureaux spéciaux de scrutin (polls provisoirs) ou tout au moins un tel bureau pour débiter. Ce règlement serait adopté en vertu des articles 249-A, 249-B et 249-C de la Loi des cités et villes.

2) Je crois qu'il serait temps que la Ville possède ses propres boîtes de scrutin. Ces boîtes au nombre de douze (12) pourraient être d'une plus grande capacité en vue des référendums ou d'élections multiples. Ces boîtes devraient aussi avoir une ouverture de sûreté plus grande que celles que possèdent les boîtes que nous employons depuis quelque temps. La confection de ces boîtes pourrait être effectuée par un ferblantier de notre Ville. Suivant l'article

203 de la Loi des cités et villes, le président d'élection est autorisé à faire faire ces boîtes; j'ai préparé à la suite d'une consultation avec le Gérant de la Ville, d'attendre après les élections 1964 et de laisser le Conseil décidé de la confection des boîtes de scrutin.

Les prescriptions édictées par l'article 268 ont été remplies comme suit, en date du 11 novembre 1964, soit huit (8) jours après le décompte des votes, j'ai signifié à tous les candidats en liste aux deux (2) sièges, le certificat d'élection attestant que M. Germain Massicotte a obtenu la majorité des votes donnés légalement au siège No. 1, et dans l'autre cas que M. Lauréat Côté a obtenu la majorité des votes légalement donnés pour le siège No. 5. De plus entre 4 heures et 5 heures P.M., le 11 novembre 1964, j'ai publié un avis public du rapport d'élection en affichant une copie à chacun des deux (2) endroits désignés par le Conseil pour l'affichage. L'original de l'avis public, ainsi que le certificat de publication ont été versés aux archives de la Ville.

DONNE sous mon seing,  
à Trois-Rivières-Ouest,  
ce 11<sup>ème</sup> jour de novembre 1964.

Réal Fleury, C.C.S.,  
Président d'élection.

#### SERMENT D'OFFICE

Je, Jules Montour, Maire de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi Dieu me soit en aide!

Jules Montour  
Jules Montour, Maire.

ASSERMENTE DEVANT MOI,  
à Trois-Rivières-Ouest,  
ce 11<sup>ème</sup> jour de novembre 1964.

Roland Desaulniers  
Roland Desaulniers, C.G.A.,  
Secrétaire-Trésorier.

Je, Henri Guilbert, échevin au siège No. 2 de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi Dieu me soit en aide!

Henri Guilbert  
Henri Guilbert, échevin.

ASSERMENT devant moi,  
à Trois-Rivières-Ouest,  
ce liième jour de novembre 1964.

R. Desaulniers  
Roland Desaulniers, C.G.A.,  
Secrétaire-trésorier.

Je, Jacques Dugré, échevin au siège No. 3 de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi Dieu me soit en aide!

Jacques Dugré  
Jacques Dugré, échevin.

ASSERMENTE devant moi,  
à Trois-Rivières-Ouest,  
ce liième jour de novembre 1964.

R. Desaulniers  
Roland Desaulniers, C.G.A.,

-----

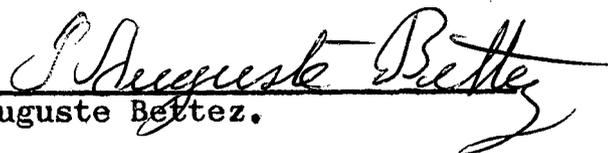
Le 23 novembre, 1964.

1285

"SERMENT D'OFFICE"

Je, Auguste Bettez, échevin de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi Dieu me soit en aide!

  
Auguste Bettez.

ASSERMENTE DEVANT MOI,  
à Trois-Rivières-Ouest,  
ce vingtième jour de novembre,  
mil neuf cent soixante et quatre.

  
Roland Desaulniers, C.G.A.,  
Gérant municipal.

-----

Assemblée spéciale du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 23 novembre 1964 à 9 heures P.M., au lieu ordinaire des sessions, sous la présidence de Son Honneur Le Maire Jules Montour et à laquelle session étaient présents: MM. les échevins J.-Auguste Bettez, Jacques Dugré et Henri Gilbert.

Félicitations  
aux élus.

Avant de procéder à la lecture de l'avis de convocation Son Honneur le Maire Jules Montour prend la parole pour féliciter les échevins Jacques Dugré et Henri Gilbert pour leur réélection par acclamation. Le Maire félicite spécialement M. J.-Auguste Bettez qui a été désigné par le Lieutenant-Gouverneur en conseil, échevin de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

M. Bettez remercie son Honneur le Maire pour les belles paroles qu'il a eu à son égard et exprime

Le 23 novembre, 1964.

1286

sa surprise lors de sa nomination; M. Bettez offre sa collaboration entière et aux citoyens et au Conseil.

L'assemblée proprement dite débute par la lecture de l'avis de convocation et du certificat de signification; comme l'indique ce dernier certificat sous la signature de Réal Fleury, Sec.-Trés.-Adjoint, copie de l'avis de convocation ci-après mentionnée, a été remise à MM. J.-Auguste Bettez, Jacques Dugré et Henri Guilbert, entre 3 $\frac{1}{2}$  heures et 5 $\frac{1}{2}$  heures P.M., le 20 novembre 1964.

Agenda.

Comme il appert à l'avis de convocation, la présente session spéciale a pour but la prise en considération des sujets suivants:

1. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 19 octobre 1964 et du rapport du président d'élection.
2. Communication et acceptation des démissions de: MM. J.-Jacques Pichette, siège No. 4, Alfred Piché, siège No. 6, Lauréat Côté, siège No. 5, et Germain Massicotte, siège No. 1.
3. Résolution priant le Ministre des affaires municipales de modifier l'article 10 du règlement No. 101-N.
4. Adoption des listes de comptes:

No. 32-C	\$ 7,895.00
No. 33-C	\$ 3,226.08
No. 34-C	\$13,462.70
5. Résolution autorisant un emprunt temporaire au montant de \$114,800.00 réparti comme suit:

Règ. No. 154-N	Gravellage rue Girard:	\$9,500.00
Règ. No. 137-N-1	2e secteur T.-Duvernay:	\$81,600.00
Règ. No. 152-N-1	Place Belmont:	\$3,795.00
Règ. No. 148-N-1	Rue Boischatel:	\$3,215.00
Règ. No. 89-N	Egoût Girard-Garceau:	\$16,690.00
6. Résolution autorisant la remise du dépôt garantie au montant de \$951.00 à Noé Veillette Inc. (rue Girard).
7. Résolution autorisant le Maire et le Sec.-Trésorier à signer la convention d'éclairage avec la Compagnie d'électricité Shawinigan.

Le 23 novembre, 1964.

1287

8. Eclairage et entretien de patinoires.
9. Résolution autorisant Roger Houde, Ing. P., à soumettre au Ministère de la Santé les plans Nos. H-TRO-A-1; H-TRO-A-2; H-TRO-A-3; H-TRO-A-4 et H-TD-A-1 pour approbation.
10. Adoption des mutations de septembre et octobre 1964.
11. Demande des Pères Dominicains pour 2 lampes de rues.
12. Nomination d'un Pro-Maire.
13. Communiqués de la Chambre de Commerce et de la Corporation Scolaire Chavigny.

Procès-verbal.

Avant de procéder à l'adoption du procès-verbal de l'assemblée du 19 octobre et du rapport du président de l'élection du 2 novembre, M. l'échevin Dugré fait remarquer que la résolution No. 344-64 inscrite à la page 1267 du livre des minutes devrait être rescindée, en raison du changement dans les conditions de paiement pour de l'éclairage temporaire.

M. J.-Auguste Bettez s'informe où en est rendue la commande des plaques de rue pour la Place Belmont et rue Boischatel; le Gérant municipal verra à activer la pose de ces plaques.

(362-64)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin.

SECONDE par M. Jacques Dugré, échevin.

Que le procès-verbal de l'assemblée du 19 octobre ainsi que le rapport du président de l'élection du 2 novembre 1964, soient et sont adoptés tels que soumis à tous les Membres du Conseil, le 20 novembre 1964.

ADOpte.

Démission.

Messieurs J.-Jacques Pichette, Ing. P., Alfred Piché et Lauréat Côté ci-devant échevin et M. Germain Massicotte élu échevin le 2 novembre, font parvenir aux autorités leur démission au poste d'échevin de la Ville de Trois-Rivières-Ouest. Son Honneur le Maire Jules Montour émet l'opinion qu'il y a qu'une chose à faire, c'est de les accepter.

(363-64)

PROPOSE par M. J.-Auguste Bettez, échevin.

SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin.

Le 23 novembre, 1964.

1288

Que les démissions de MM. J.-Jacques Pichette, Alfred Piché, Lauréat Côté et Germain Massicotte à la charge d'échevin soient et sont acceptées à toutes fins de droit.

ADOPTE.

(364-64)  
Modifications  
101-N.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin.

SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin.

Que demande soit faite à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales de bien vouloir modifier le règlement No. 101-N, en remplaçant l'article 10 par le suivant:

"Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement sur tous les terrains décrits à l'annexe "A" du présent règlement et en faisant partie une taxe spéciale à un taux suffisant, pour pourvoir au paiement en capital et intérêts des échéances annuelles, conformément au tableau annexé à ce règlement comme annexe "B", cette taxe spéciale sera répartie suivant la superficie des terrains."

ADOPTE.

Listes de  
comptes Nos.  
32-C, 33-C,  
34-C.

Lors de l'étude des comptes en comité privé la liste de comptes No. 32-C est diminuée de \$7,895.09 à \$6,995.69.

(365-64)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin.

SECONDE par M. J.-Auguste Bettez, échevin.

Que les listes de comptes suivantes soient et sont approuvées pour paiement:

32-C	pour un montant de:	\$ 6,995.69
33-C	pour un montant de:	\$ 3,226.08
34-C	pour un montant de:	\$13,462.70

ADOPTE.

(366-64)  
Emprunt temporaire.  
\$114,800.00

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin.

SECONDE par M. Jacques Dugré, échevin.

Que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec de bien vouloir autoriser la Ville de Trois-Rivières-Ouest à contracter un emprunt temporaire au montant de \$114,800.00, à la Banque Provinciale du Canada et ce, en attendant le produit de la vente des obligations à être émises en vertu des règlements ci-

Le 23 novembre, 1964.

1289



bas mentionnés. Cet emprunt temporaire est relié aux règlements suivants:

Règlement No. 154-N	\$ 9,500.00
Règlement No. 137-N-1	\$81,600.00
Règlement No. 152-N-1	\$ 3,795.00
Règlement No. 148-N-1	\$ 3,215.00
Règlement No. 89-N	\$16,690.00

Que Son Honneur le Maire Jules Montour et le secrétaire-trésorier M. Roland Desaulniers, C.G.A., soient et sont autorisés à signer le billet à cet effet, dès que l'approbation de la Commission Municipale aura été obtenue.

ADOPTE.

(367-64)  
Remise des  
garantis  
Veillette.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin.

SECONDE par M. J.-Auguste Bettez, échevin.

Qu'un montant de \$951.00 représentant le dépôt garanti, fourni par Noé Veillette Inc., lors de l'ouverture des soumissions des travaux de gravellage rue Girard, soit remis à cette firme.

ADOPTE.

(368-64)  
Convention  
Shawinigan.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin.

SECONDE par M. J.-Auguste Bettez, échevin.

Que Son Honneur le Maire Jules Montour et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, la convention concernant l'éclairage des rues de la Ville; cette convention sera d'une durée d'un an, à compter du premier novembre 1964 au premier novembre 1965. Le prêt des lampes est établi à \$16.00 par année par lampe de 1,000 lumens; à \$35.00 par année par lampe de 4,000 lumens; et \$69.00 par année par lampe de 20,000 lumens à la vapeur de mercure.

ADOPTE.

(369-64)  
Eclairage  
et entre-  
tien pati-  
noires.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin.

SECONDE par M. J.-Auguste Bettez, échevin.

Que demande soit faite à la Compagnie d'électricité Shawinigan de bien vouloir installer deux (2) lampes de rues de 4,000 lumens, le long de la ruelle menant au terrain de jeux, secteur Terrasse Duvernay sis sur le lot 161. Ces deux (2) lampes seraient chargées au secteur Terrasse Duvernay. Il est aussi convenu par

Le 23 novembre, 1964.

1290

la présente résolution que l'entretien des patinoires sera effectué par les employés de la Ville comme l'an passé, c'est-à-dire que les employés municipaux feront la première glace et le déblaiement de la neige à la suite de tempête et ce, pour toutes les patinoires publiques reconnues.

ADOPTE.

(370-64)  
Plan aque-  
duc Ministère  
de la Santé.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin.

SECONDE par M. Jacques Dugré, échevin.

Que M. Roger Houde, T.D., Ing. P., soit et est autorisé à émettre au Ministère de la Santé les plans d'aqueduc portant les Nos. H-TRO-A-1; H-TRO-A-2; H-TRO-A-3; H-TRO-A-4 et H-TD-A-1 pour approbation.

ADOPTE.

(371-64)  
Mutations  
septembre,  
octobre.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin.

SECONDE par M. J.-Auguste Bettez, échevin.

Que les mutations pour les mois de septembre et octobre soient et sont approuvées telles que soumises par le Bureau d'Enregistrement de Trois-Rivières pour inscription aux livres.

ADOPTE.

2 lampes à  
l'Eglise.

Le Révérend Père Grégoire Massé, O.F., supérieur Des Dominicains de Trois-Rivières-Ouest, demande à la ville de bien vouloir faire installer par la Compagnie d'électricité Shawinigan, deux (2) lampes de 4,000 lumens, soit l'une à l'entrée et l'autre à la sortie du terrain de stationnement de l'Eglise Ste-Catherine de Sienne.

(372-64)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin.

SECONDE par M. J.-Auguste Bettez, échevin.

Que demande soit faite à la Compagnie d'électricité Shawinigan de bien vouloir installer deux (2) lampes de 4,000 lumens, l'une à l'entrée et l'autre à la sortie du terrain de stationnement de l'Eglise Ste-Catherine de Sienne; le coût de ces lampes soit chargé annuellement aux Pères Dominicains de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Le 23 novembre, 1964.

1291

(373-64)  
Pro-Maire.

PROPOSE par M. J.-Auguste Bettez, échevin.

SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin.

Que M. Jacques Dugré, échevin, soit et est nommé Pro-Maire pour le prochain terme de trois (3) mois.

ADOPTE.

A la suite de cette résolution M. Jacques Dugré remercie le proposeur et le secondeur de sa nomination et assure le Conseil de sa pleine collaboration en tout temps. Son Honneur le Maire félicite M. Dugré et lui avoue que sa collaboration sera nécessaire d'une manière absolue.

Décorations

La Chambre de Commerce par son secrétaire M. Maurice Lamy, demande au Conseil Municipal de bien vouloir installer des décorations aux endroits stratégiques de la ville, à l'occasion de la période des Fêtes. Le Gérant municipal communiquera avec M. Marius Guilbert, Président du comité d'élimination de la Chambre de Commerce afin de connaître exactement les intentions de ce comité. Le Conseil prendra position à la suite de ces informations.

Entretien  
d'hiver.

La Chambre de Commerce fait parvenir au Conseil, copie d'une lettre envoyée à Thomas Bellemare & Fils. Cette lettre consiste en des remerciements pour le magnifique travail accompli l'hiver dernier au point de vue déblaiement des rues de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

Policiers  
scolaires.

Un autre communiqué de la Chambre de Commerce locale demande au Conseil de ville de bien vouloir affecter un service de policiers au coin de la rue De Sienne et Boulevard Royal, aux sorties des classes des élèves de première année. Le Gérant municipal dit qu'il s'est informé auprès du Bureau National de placement afin d'obtenir les formules nécessaires, en vertu d'une nouvelle loi créée dans le but de favoriser l'engagement de chômeurs de 45 ans et plus. De plus le Gérant explique que si le chômeur est engagé avant de remplir la formule, n'obtiendra pas l'octroi de 75% du salaire payé.

Comité du  
transport  
en commun  
merci.

Un autre communiqué de la Chambre de Commerce locale consiste à une résolution de remerciements passée et adoptée au comité du transport en commun, ces remerciements ont trait à une somme de \$100.00 que la Ville de Trois-Rivières-Ouest a souscrite audit comité.

Le 23 novembre, 1964.

1292

Traverse des  
écoliers.

La Commission Scolaire Chavigny fait parvenir copie d'une résolution adoptée par les commissaires, résolution demandant aux autorités municipales de tracer des lignes blanches sur le Boulevard Royal pour la traverse des écoliers aux intersections des rues Des Dominicains, De Sienna et Père Sylvain. L'affaire sera étudiée lors de l'étude du budget et se fera probablement au printemps.

344-64  
rescindé.

Pour revenir à la mention de l'échevin Jacques Dugré inscrite à la page 1287, il est

(374-64)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin.

SECONDE par M. J.-Auguste Bettez, échevin.

Que la résolution portant le No. 344-64 inscrite à la désignation paginale 1267, paragraphe 3, soit et est rescindée pour toutes fins de droit.

ADOPTE.

Subdivisions  
10-1, 10-2.

L'arpenteur géomètre Georges Gariépy soumet au Conseil un plan montrant la subdivision d'une partie du lot No. 10. Il s'agit de deux (2) lots portant les Nos. 10-1 et 10-2, appartenant à M. Henri Thibeault.

(375-64)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin.

SECONDE par M. J.-Auguste Bettez, échevin.

Que la subdivision préparée par M. Georges Gariépy, A.G., pour le compte de M. Henri Thibeault et portant le No. D-1320, soit et est acceptée à toutes fins pratiques.

ADOPTE.

M. Benoit  
Lambert,  
dommages.

M. Benoit Lambert propriétaire d'un immeuble sis rue Lacerte, produit le compte au montant de \$83.19 en regard avec certains dommages d'égoût occasionnés par un mauvais fonctionnement de la ligne maîtresse. Son Honneur le Maire émet l'opinion que la ville devrait payer le compte à la condition d'avoir un règlement final de cette affaire.

(376-64)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin.

SECONDE par M. Jacques Dugré, échevin.

Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à M. Benoit Lambert, la somme de \$83.19 en règlement final tous dommages et travaux effectués sur la ligne d'égoût desservant l'immeuble dudit M. Lambert.

ADOPTE.

Le 23 novembre, 1964.

1293

Amélioration,  
neige.

La firme Thomas Bellemare & Fils qui détient le contrat de l'entretien des chemins d'hiver, soumet une lettre par laquelle il offre des services plus étendus pour l'entretien des chemins et rues de la Ville. Le Gérant municipal M. Roland Desaulniers, C.G.A., fait lecture de la lettre et fait remarquer aux Membres du Conseil qu'il avait été convenu que les rues asphaltées devraient être maintenues au bitume, et la lettre ne le mentionne pas. L'affaire est donc reportée pour une étude ultérieure.

M. Bettez  
demande  
explications.

M. l'échevin J.-Auguste Bettez demande des explications concernant l'entretien des chemins d'hiver à savoir ce qui est au frais de la Ville. Son Honneur le Maire fournit les explications suivantes: Le Boulevard Royal et la rue Notre-Dame (Route No. 2) ainsi que l'Avenue Jean XXIII dans toute sa longueur, sont entretenus par la Voirie Provinciale, la Ville reçoit des octrois pour l'entretien du Boulevard Mauricien et la Place Alexandre; toutes les autres rues et chemins de la Ville sont entretenus à charge entière par la Ville.

Convention  
Levasseur.

Afin d'être en mesure de procéder au nettoyage du fossé Lambert-Rouette, la municipalité a dû entamer des pourparlers avec M. Georges Levasseur, au sujet d'un tuyau d'aqueduc appartenant à M. Georges Levasseur et se trouvant situé dans le lit du fossé en question; ce tuyau servait antérieurement à la distribution d'eau du réseau d'aqueduc, appartenant à la Société de l'aqueduc de la Banlieue. Dans une convention à être approuvée par le Conseil, il est dit que la Corporation pourra effectuer les travaux de nettoyage et de creusement du fossé et enlèvera les tuyaux appartenants à M. Georges Levasseur, pour les déposer à proximité des travaux; M. Levasseur récupérera les tuyaux et la Ville ne sera pas tenue responsable, si des tuyaux sont brisés lors de cette opération. En compensation de la perte du tuyau situé sous le Boulevard Royal, que M. Levasseur ne peut récupérer en raison d'un regard d'égoût situé à proximité de la cavité, une somme de \$50.00 sera versée par la Ville à M. Levasseur, il est

(377-64)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin.

SECONDE par M. J.-Auguste Bettez, échevin.

Que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer la convention, concernant le tuyau d'aqueduc appartenant à M. Georges Levasseur situé dans le lit du fossé Lambert-Rouette et ce, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, et que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à M. Georges Levasseur la somme de \$50.00 en compensation pour le tuyau non récupérable sous le Boulevard Royal.

ADOpte.

Le 23 novembre, 1964.

1294

Suit le rapport du Gérant municipal. Quelques contribuables ayant demandé à M. Roland Desaulniers, C.G.A., Gérant municipal et secrétaire-trésorier, si la Municipalité était bien placée au point de vue financier, le gérant donne le résultat d'une compilation qu'il a faite. Ayant pris les chiffres fournis par cinquante (50) municipalités, ayant une population entre 5,000 et 8,000 âmes. Or il appert par cette compilation que la moyenne des cinquante (50) municipalités concernées, concernant le service de la dette se chiffre à \$140,044.00 comparativement au service de la dette de la Ville de Trois-Rivières-Ouest qui se chiffre à \$94,561.00; le coût d'administration moyen s'élève à \$73,402.00 tandis que celui de Trois-Rivières-Ouest se chiffre à \$38,570.00, tous les autres postes se comparent avec une même marge ce qui prouve que la Ville de Trois-Rivières-Ouest a des finances des plus saines. Son Honneur le Maire demande aux journalistes qu'il soit fait une publication de ce rapport qui constitue une très belle publicité pour notre ville.

Suit le rapport mensuel du directeur de la police, lu par le Gérant municipal.

M. l'échevin Henri Guilbert avise les Membres du Conseil que la demande de la Ville de Trois-Rivières-Ouest à la Voirie Provinciale, concernant la limitation de la vitesse à 45 milles à l'heure, à la sortie ouest de la ville a été agréée et que les affiches indicatrices sont en place.

#### Caséinerie.

Son Honneur le Maire avise et le Conseil et la population que la Régie des Marchés Agricoles a tenue une séance le 20 novembre 1964 au Palais de Justice des Trois-Rivières, pour entendre les objections des opposants à l'implantation d'une caséinerie sur notre territoire. Le Maire avise la population que les chiffres donnés par les journaux sont faux et les informations des journalistes ne proviennent pas du personnel de l'Hôtel de ville; le Maire explique aussi que le personnel de l'Hôtel de ville a gardé le secret sur cette nouvelle industrie; si la meche a été éventée, elle ne l'a pas été par notre personnel.

Après cette mise au point, Son Honneur le Maire avise le Conseil, qu'il a chargé M. Réal Fleury, Sec.-Trés.-Adjoint de préparer un mémoire, qui a pour but d'appuyer la demande de permis de la firme Montréal Caséine Compagnie Limitée, et demande au Conseil de passer une résolution pour appuyer ledit mémoire. M. Réal Fleury, Sec.-Trés.-Adj., donne donc lecture du mémoire qui est approuvé à l'unanimité en voici la teneur:

Le 23 novembre, 1964.

1295

CONSIDERANT que la production laitière constitue l'une, sinon la principale source de revenus de la classe agricole de cette région;

CONSIDERANT qu'avec un débouché supérieur pour leur production laitière, les cultivateurs ne se départiraient pas de leurs troupeaux au contraire, ils seraient portés à augmenter leurs cheptels;

CONSIDERANT que l'installation d'une caséinerie à Trois-Rivières-Ouest stimulerait la production laitière dans un rayon de plus de 50 milles;

CONSIDERANT qu'une manufacture de ce genre créerait, dans notre région, une compétition saine et plus juste sur le marché laitier;

CONSIDERANT qu'une industrie de l'envergure de celle que songe à établir à Trois-Rivières-Ouest, la Montréal Caséine Compagnie Ltée, dans le but de produire la caséine, créerait une circulation monétaire très importante au sein de notre classe agricole, dont l'ensemble de la population d'un vaste territoire bénéficierait grandement;

CONSIDERANT que la région du Coeur du Québec est mal favorisée au point de vue de l'industrie de la transformation;

CONSIDERANT qu'une caséinerie contribuera sûrement à l'établissement d'autres industries connexes;

CONSIDERANT le taux élevé du chômage dans notre région, il y a lieu d'espérer la venue d'une industrie nouvelle afin de faire échec à ce chômage chronique;

CONSIDERANT que les autorités gouvernementales font tout en leur possible pour attirer le capital étranger dans notre province;

CONSIDERANT que l'établissement d'une industrie de cette valeur rehaussera énormément l'économie d'une vaste région;

CONSIDERANT que l'établissement de cette manufacture dans notre région aiderait à empêcher l'ingérance de monopole dans l'industrie laitière;

Pour toutes ces raisons et pour beaucoup d'autres, qu'il serait trop long d'énumérer ici, il est:

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin.

SECONDE A L'UNANIMITE

Le 23 novembre, 1964.

1296

Qu'il soit respectueusement demandé à la Régie des Marchés Agricoles du Québec de bien vouloir émettre à la firme Montréal Caséine Compagnie Ltée, le permis d'exploitation nécessaire pour l'établissement d'une caséinerie sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et ce dans le plus bref délai possible afin de ne point retarder la réalisation d'une nouvelle industrie.

Que copie de cette résolution soit envoyée à l'Honorable Premier Ministre de la Province de Québec.

ADOPTE.

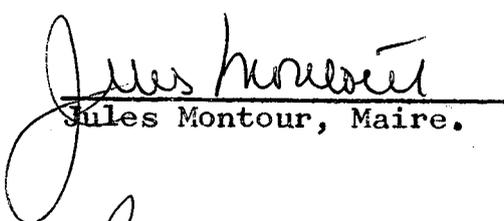
Son Honneur le Maire demande à l'assistance s'il y a des questions. M. Bernard DeCarufel, Président de la Ligue des Propriétaires de Terrasse Duvernay Inc., prend la parole et félicite les Membres du Conseil de leur réélection et félicite M. Bettez de sa nomination.

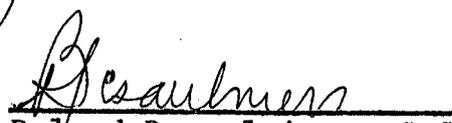
Qualifications.

M. DeCarufel demande au Conseil qu'advenant que le rôle d'évaluation scientifique soit déposé et homologué avant la nomination prévue pour la prochaine élection, si ce rôle servira de base pour les qualifications. Le Gérant dit qu'il a posé la question en deux reprises aux fonctionnaires du Ministère des Affaires Municipales, et qu'à chaque fois la réponse a été, que la qualification de ceux qui aspirent de la fonction d'échevin doit durer douze (12) mois consécutifs et sans interruption et ce avant la nomination; en terminant le Gérant explique que si le nouveau rôle est déposé et homologué à temps, les candidats possibles ne doivent pas se baser que sur ce rôle.

M. l'échevin J.-Auguste Bettez demande s'il n'y aurait pas possibilité de changer les lampes de rue sur le Chemin Ste-Marguerite. Son Honneur le Maire explique qu'il faut que les propriétaires en fassent la demande, car en définitive ce sont les propriétaires riverains qui seront appelés à payer l'augmentation du coût.

Sur ce, la séance est levée.

  
Jules Montour, Maire.

  
Roland Desaulniers, C.G.A., Sec.-Trés.

Le 2 décembre, 1964.

1297

Présences.

Assemblée spéciale du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour et à laquelle session étaient aussi présents MM. les échevins Jacques Dugré, Henri Guilbert et J.-Auguste Bettez.

Avis

L'assemblée débute par la lecture de l'avis de convocation et du certificat de signification. Comme il appert à l'avis de convocation, la présente assemblée a pour but la prise en considération des sujets suivants:

1. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 23 novembre 1964.
2. Adoption de la liste de comptes No. 35-C au montant de \$7,122.23.
3. Nomination des vérificateurs.
4. Avance à Me. Robert-Louis Gouin pour les premiers frais du bill privé, en regard du règlement No. 109 (\$500.00).
5. Arrêté en Conseil nommant M. J.-Auguste Bettez, échevin et décrétant la nomination le 25 janvier 1965 et l'élection s'il y a lieu le premier février 1965.
6. Adoption des estimés de l'ingénieur municipal, en regard des travaux en cours en vertu des règlements municipaux.

Le certificat de signification signé par Réal Fleury, Secrétaire-trésorier-adjoint, démontre que l'avis de convocation de cette assemblée spéciale a été signifiée à Messieurs J.-Auguste Bettez, Jacques Dugré, Henri Guilbert, entre 5 heures et 5½ heures P.M., le 30 novembre 1964, en n'en laissant une copie au domicile de chacun à une personne responsable.

Minutes  
(379-64)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin.

SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin.

Que le procès-verbal de l'assemblée du 23 novembre 1964 soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, et dont copie a été fournie à chaque échevin, en date du 30 novembre 1964.

ADOPTÉ.

Le 2 décembre, 1964.

1298

(380-64)  
Liste de  
comptes  
No. 35-C.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin.

SECONDE par M. J-Auguste Bettez, échevin.

Que la liste de comptes No. 35-C comportant la somme totale de \$7,122.23, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE.

Vérificateurs  
reporté.

A l'item No. 3 de l'avis de convocation, il est fait mention de la nomination des vérificateurs; cette nomination est reportée à la prochaine assemblée générale.

Bill Privé  
avance.

Comme la préparation et le travail légal en prévision de l'adoption d'un bill privé devant modifier le règlement No. 109, comporte des dépenses assez élevées, il est:

(381-64)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin.

SECONDE par M. Jacques Dugré, échevin.

Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser la somme de \$500.00 à Me. Robert-Louis Guoin, avocat, comme avance d'honoraires concernant le travail légal, en regard du bill privé devant modifier le mode de taxation du règlement No. 109.

ADOPTE.

Décret  
J.A. Bettez

Le secrétaire-trésorier-adjoint fait lecture d'une lettre datée du 18 novembre 1964, et signée Jean-Louis Doucet, C.R., Sous-Ministre, laquelle lettre informe les autorités municipales qu'elle a plu au Lieutenant-Gouverneur en Conseil d'adopter un arrêté en conseil, en date du 18 novembre 1964 à l'effet suivant:

- a) M. J.-Auguste Bettez est nommé échevin de la Ville de Trois-Rivières-Ouest pour former quorum au Conseil Municipal; M. Bettez restera en fonction jusqu'à ce que les vacances qui existent actuellement au Conseil aient été remplies.
- b) Une élection sera tenue dans la Ville pour remplacer MM. Germain Massicotte, J.-Jacques Pichette, Lauréat Côté et Alfred Piché démissionnaires, la mise en nomination aura lieu le 25 janvier 1965, et la votation si nécessaire, le premier février 1965.

Le 2 décembre, 1964.

1299

Le Sous-Ministre attire l'attention des autorités sur le dernier paragraphe de l'article 61 de la Loi des Cités et Villes, qui exige dans la situation actuelle du Conseil que toutes les procédures faites par le Conseil temporaire, sont sujettes à l'approbation du Ministre des Affaires Municipales.

Augmentation  
Desilets.

(382-64)

Sur recommandation du directeur du service de la police approuvée par le Gérant Municipal, il est:

PROPOSE par M. J.-Auguste Bettez, échevin.

SECONDE par M. Jacques Dugré, échevin.

Que le salaire du constable Léo-Paul Desilets soit porté de \$70.00 par semaine à \$80.00 par semaine et ce, à compter du premier décembre 1964.

ADOPTE.

Avant de procéder à l'item No. 6, Son Honneur le Maire Jules Montour demande aux échevins s'ils consentent à discuter d'autres points non inscrits à l'avis de convocation, mais discuter en comité privé. Tous y consentent.

(383-64)  
Tracé pour  
aqueduc.

PROPOSE par M. J.-Auguste Bettez, échevin.

SECONDE par M. Jacques Dugré, échevin.

Que demande soit faite à la firme d'urbanismes Soudre & Latté de bien vouloir produire un tracé de 80 pieds de large, à compter du Boulevard St-Jean jusqu'au 2ième secteur de la Terrasse Duvernay, tracé devant servir à l'extension du réseau d'aqueduc.

ADOPTE.

(384-64)  
Plans et sou-  
missions  
aqueduc.

PROPOSE par M. J.-Auguste Bettez, échevin.

SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin.

Que l'Ingénieur municipal M. Roger Houde, T.D., Ing. P., soit et est autorisé à produire les plans et à demander des soumissions publiques pour le déboisement du tracé devant être fourni par Soudre & Latté, suivant la résolution No. 383-64.

ADOPTE.

Le 2 décembre, 1964.

1300

(385-64)  
Permis de  
construc-  
tion, W.  
Dupont.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin.

SECONDE par M. J.-Auguste Bettez, échevin.

Que l'inspecteur de construction Bertrand Gilbert soit et est autorisé à émettre un permis de construction pour la résidence à M. Walter Dupont, sur l'emplacement devant porté le numéro civique 5490 Avenue Jean XXIII, et que les officiers municipaux soient et sont autorisés à effectuer l'extension d'aqueduc nécessaire pour relier cette nouvelle construction.

ADOpte.

(386-64)  
C. de C.  
Décoration.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin.

SECONDE par M. J.-Auguste Bettez, échevin.

Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser la somme de \$50.00, à la Chambre de Commerce de Trois-Rivières-Ouest pour l'acquisition de décorations devant servir pour la période des Fêtes.

ADOpte.

Suit les estimés de l'Ingénieur suivant l'article 6 de l'avis de convocation.

(387-64)  
Estimé No. 2  
T.-Duvernay.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin.

SECONDE par M. J.-Auguste Bettez, échevin.

Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à Clément Ricard, la somme de \$3,636.82 pour les travaux d'égoût sanitaire dans le 2ième secteur de la Terrasse Duvernay, le tout suivant l'estimé No. 2 préparé par Roger Houde, T.D., Ing. P.; cependant, ce montant sera versé qu'après vérification par le secrétaire-trésorier.

ADOpte.

Retenues  
5% remise.

Suivant le rapport mensuel de l'Ingénieur municipal une liste de différents travaux effectués en 1963 est produite; l'ingénieur municipal demande que soient remises aux différents contracteurs, les retenues de 5% gardées pour une période d'un an sur les contrats octroyés par la Ville.

(388-64)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin.

SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin.

Le 2 décembre, 1964.

1301

Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à remettre les retenues de garantie de 5%, aux contracteurs ci-après nommés en vertu des travaux énumérés:

1) L.O. Trottier & Fils la somme de \$496.94 pour l'égoût pluvial fossé Alfa-Demontigny, en vertu du règlement No. 128.

2) L.O. Trottier & Fils la somme de \$373.17 pour travaux d'égoût pluvial rues Pontoise et Amiens, en vertu du règlement No. 107-D.

3) De l'Orme Construction la somme de \$207.00 pour égoût pluvial rue Père Sylvain, en vertu du règlement No. 131-N.

4) De l'Orme Construction la somme de \$120.48 pour la confection rue Lacerte, en vertu du règlement No. 163-N-2.

5) De l'Orme Construction la somme de \$27.24 pour la confection la quatrième avenue, en vertu du règlement de répartition No. 73.

6) Clément Ricard la somme de \$180.00 pour le gazonnage Terrasse Duvernay, en vertu du règlement No. 107-D.

7) Clément Ricard la somme de \$433.77 pour chaînes de béton Terrasse Duvernay, en vertu du règlement No. 107-D.

8) Clément Ricard la somme de \$1,748.19 pour chaînes de béton Terrasse Duvernay, en vertu du règlement No. 107-C.

9) Régional Asphalt Ltée la somme de \$1,363.67 pour pavage Terrasse Duvernay, en vertu du règlement No. 107-D.

10) Régional Asphalt Ltée la somme de \$354.87 pour le pavage de la rue Joliet, en vertu du règlement No. 112-N.

11) Noé Veillette Inc., la somme de \$1,046.94 pour pavage rue Mauriac, en vertu du règlement No. 78-N.

Cependant ces sommes ne seront versées qu'après vérification du secrétaire-trésorier.

ADOPTE.

Le 2 décembre, 1964.

1302

Estimé No. 1  
137-N-1.

L'Ingénieur municipal produit l'estimé No. 1 en regard du contrat pour la confection de l'égoût pluvial à la partie "A" du 2ième secteur de la Terrasse Duvernay.

(389-64)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin.

SECONDE par M. J.-Auguste Bettez, échevin.

Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser la somme de \$8,006.85 à De l'Orme Construction Ltée pour travaux d'égoût pluvial, à la partie "A" du 2ième secteur de la Terrasse Duvernay, en vertu du règlement No. 137-N-1; ce montant représente l'estimé No. 1 de ces travaux et le coût des matériaux payé par la Ville devra être déduit de cette somme.

ADOPTE.

(390-64)  
Estimé No. 1  
égoût sani-  
taire,  
137-N-1.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin.

SECONDE par M. J.-Auguste Bettez, échevin.

Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à De l'Orme Construction la somme de \$4,168.80 représentant l'estimé No. 1 fourni par l'Ingénieur municipal en regard des travaux d'égoût sanitaire, à la partie "A" du 2ième secteur de la Terrasse Duvernay, en vertu du règlement No. 137-N-1; cependant il sera déduit de cette somme le montant des matériaux payés par la Ville.

ADOPTE.

(391-64)  
Estimé final  
Boischatel.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin.

SECONDE par M. Jacques Dugré, échevin.

Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à De l'Orme Construction la somme de \$3,243.48, représentant l'estimé final des travaux de construction de la rue Boischatel; cependant il sera déduit de cette somme le coût de tous les matériaux payés par la Ville.

ADOPTE.

(392-64)  
Estimé final  
Place Bel-  
mont.

PROPOSE par M. J.-Auguste Bettez, échevin.

SECONDE par M. Jacques Dugré, échevin.

Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à ver-

Le 2 décembre, 1964.

1303

ser à De l'Orme Construction la somme de \$2,908.72, représentant l'estimé final pour la confection de la Place Belmont; cependant il sera déduit de cette somme le coût des matériaux payés par la Ville.

ADOPTE.

(393-64)  
Estimé final  
rue Roland.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin.

SECONDE par M. Jacques Dugré, échevin.

Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à De l'Orme Construction la somme de \$939.43, représentant l'estimé final pour la confection de la rue Roland; cependant il sera déduit de cette somme le coût de tous les matériaux payés par la Ville.

ADOPTE.

(394-64)  
Répartition  
rue Roland.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin.

SECONDE par M. J.-Auguste Bettez, échevin.

Que le coût des travaux de confection de la rue Roland soit réparti sur une période et suivant le mode de taxation décrété par le règlement No. 99.

ADOPTE.

(395-64)  
Estimé No. 1  
Égoût Gar-  
ceau-Girard.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin.

SECONDE par M. Jacques Dugré, échevin.

Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à De l'Orme Construction la somme de \$10,067.48, représentant l'estimé No. 1 pour la confection de l'égoût sanitaire des rues Garceau-Girard, en vertu du règlement No. 89-N; cependant il sera déduit de cette somme le coût de tous les matériaux payés par la Ville.

ADOPTE.

(396-64)  
Estimé final  
confection  
rue Bettez.

PROPOSE par M. J.-Auguste Bettez, échevin.

SECONDE par M. Jacques Dugré, échevin.

Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à Noël Veillette Inc., la somme de \$124.17, représentant l'estimé final de la confection de la rue Bettez.

ADOPTE.

Le 2 décembre, 1964.

1304

(397-64)  
Estimé final  
Gazon.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin.

SECONDE par M. Jacques Dugré, échevin.

Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à M. Jacques Laroche la somme de \$279.20, représentant l'estimé final pour huit (8) coupes de gazon effectuées au cours de la dernière saison estivale.

ADOPTE.

(398-64)  
Estimé final  
Pavage rue  
Père Sylvain.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin.

SECONDE par M. J.-Auguste Bettez, échevin.

Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à Massicotte & Fils la somme de \$15,672.44, représentant l'estimé final pour le pavage de la rue Père Sylvain effectué en vertu du règlement No. 151-N; cependant il sera déduit de cette somme le coût de tous les matériaux payés par la Ville.

ADOPTE.

(399-64)  
Estimé final  
confection  
rue Girard.

PROPOSE par M. J.-Auguste Bettez, échevin.

SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin.

Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à Noé Veillette Inc., la somme de \$7,271.40, représentant l'estimé final en regard des travaux de confection de la rue Girard; cependant il sera déduit de cette somme le coût de tous les matériaux payés par la Ville.

ADOPTE.

(400-64)  
Estimé final  
chaînes de  
béton Lau-  
rentien.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin.

SECONDE par M. Jacques Dugré, échevin.

Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à Rosaire Dufresne Inc., la somme de \$10,522.24 constituant l'estimé final pour les travaux de confection de chaînes de béton au centre Laurentien, en vertu du règlement No. 101-N; cependant il sera déduit de cette somme le coût de tous les matériaux payés par la Ville.

ADOPTE.

*J. D.*

Le 2 décembre, 1964.

1305

(401-64)  
Estimé final  
Pavage Lau-  
rentien.

x *Vo 1*  
*[Signature]*

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin.

SECONDE par M. J.-Auguste Bettez, échevin.

Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à ver-  
ser à Régional Asphalt Ltée, la somme de \$11,763.06 re-  
présentant l'estimé ~~final~~ pour les travaux de pavage des  
rues du secteur Laurentien, effectués en vertu du rè-  
glement No. 101-N.

ADOPTE.

A la suite de ce long rapport fourni par l'in-  
génieur municipal, M. l'échevin Jacques Dugré félicite  
l'ingénieur pour le soin qu'il apporte aux travaux, et  
à suivre le coût des travaux donnés par contrat suivant  
la soumission du contracteur.

Sur ce, la séance est levée.

J. D. Dugré Maire.

A. Desautels Sec.-Trés.

Le 7 décembre, 1964.

1306

Assemblée régulière du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 7 décembre 1964, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour et à laquelle session étaient aussi présents MM. les échevins J.-Auguste Bettez, Jacques Dugré et Henri Guilbert.

(402-64)  
Minutes.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin.

SECONDE par M. J.-Auguste Bettez, échevin.

Que le procès-verbal de l'assemblée tenue le 2 décembre 1964 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, et dont copie a été fournie à chaque Membre du Conseil, le 4 décembre 1964.

ADOPTE.

(403-64)  
Comptes No.  
36-C.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin.

SECONDE par M. J.-Auguste Bettez, échevin.

La liste de comptes No. 36-C comportant des dépenses au montant de \$1,869.99 soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE.

Radio-télé-  
phone.

Pour faire suite à des recommandations du Gérant municipal M. Roland Desaulniers, C.G.A., le Conseil décide d'apporter des changements au système de radio-téléphone. Il est donc:

(404-64)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin.

SECONDE par M. J.-Auguste Bettez, échevin.

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest loue de la compagnie de Téléphone Bell du Canada, à compter du premier février 1965 un système de communication, communément appelé radio-téléphone, et que Son Honneur le Maire Jules Montour et le secrétaire-trésorier Roland Desaulniers soient et sont autorisés à signer le contrat pour et au nom de la ville de Trois-Rivières-Ouest à cet effet. Cette location sera pour du matériel du même genre que celui déjà au service de la ville, c'est-à-dire deux (2) centrales et trois (3) unités mobiles. Par le fait de cette location la ville de Trois-Rivières-Ouest abandonne, à compter de la même date le service fourni actuellement par la compagnie Pye Electronic.

ADOPTE.

Le 7 décembre, 1964.

1307

(405-64)  
Vérifica-  
teurs.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin.

SECONDE par M. Jacques Dugré, échevin.

Que la firme de comptables agréés Langevin, Pellerin & Cie soit et est nommée vérificateurs pour la Ville de Trois-Rivières-Ouest, pour le prochain exercice financier.

ADOPTE.

(406-64)  
A.G., pour  
ligne d'a-  
queduc.

PROPOSE par M. J.-Auguste Bettez, échevin.

SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin.

Que les services professionnels de M. Roger Gélinas, Arpenteur-Géomètre, soient et sont retenus pour faire la localisation du tracé, devant servir au passage d'une ligne d'aqueduc, à compter du Boulevard St-Jean pour aller vers l'est à la Côte Richelieu.

ADOPTE.

Voyage à  
Québec,  
Voirie.

Comme certaines décisions relevant du Ministère de la Voirie, retardent certaines réalisations municipales, il est:

(407-64)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin.

SECONDE par M. J.-Auguste Bettez, échevin.

Que les Membres du Conseil municipal qui le pourront, soient et sont autorisés à accompagner le Gérant municipal au Ministère de la Voirie à Québec. Ce voyage se fera à une date qui sera déterminée par le rendez-vous accordé par l'Honorable Bernard Pinard. Les dépenses inhérentes à ce voyage seront soumises au Conseil pour approbation.

ADOPTE.

Succession  
Aubry.

Mme Laurier DuBerger (Thérèse Aubry) exécutrice testamentaire pour la succession Donat Aubry, produit une lettre au Conseil. Dans cette lettre Mme DuBerger mentionne qu'elle écrit pour la troisième fois au sujet de la session de la rue portant les numéros 157-14 et 157-15. La signatrice demande au conseil d'autoriser le Maire à signer le contrat que trois (3) propriétaires de terrain exigent et qu'à la suite les services publics soient établis sur cette rue. Mme DuBerger mentionne aussi qu'elle a fourni des plans à la Ville par l'entremise de M. Duplessis, A.G., et de M. Paul A. Gagnon, A.G..

Le 7 décembre, 1964.

1308

Une longue discussion s'en suit à savoir si le Conseil a bien approuvé les dits plans de subdivision. Le secrétaire-trésorier-adjoint fait lecture de la résolution No. 276-63 qui constitue l'approbation d'un plan de subdivision, préparé par M. Marc Lefrançois, A.G., en date du 7 août 1963. A la suite de cette résolution il est dit, au livre des minutes, que l'Ingénieur municipal M. Roger Houde a soumis des objections suivantes; il voudrait que la côte portant le No. 157-14 soit considérée comme temporaire en attendant la construction du Boulevard projeté sur le No. 157-10, et que les services publics seront permis d'une manière temporaire dans la dite côte.

Le secrétaire-trésorier-adjoint fait remarquer aussi que la résolution énoncée plus haut a été rescindée par la résolution No. 340-63.

M. J.-Auguste Bettez, échevin, émet l'opinion qu'une subdivision doit nécessairement avoir une sortie. L'ingénieur municipal M. Roger Houde explique qu'il y aurait lieu d'accepter la rue sur le haut de la côte et que la succession Aubry, tout en demeurant propriétaire de la côte donne un droit de passage à la ville pour y passer les services publics et ce, tant et aussi longtemps que le Boulevard projeté sur la côte ne soit confectionné.

Afin de clore la discussion qui prend de plus en plus un ton disgracieux, Son Honneur le Maire Jules Montour convoque une réunion de la famille Aubry avec les autorités municipales pour lundi le 14 décembre, à 9 heures P.M.; à cette occasion l'aviseur légal devra être présent.

Brigarde  
adulte.

Sur l'invitation du Gérant municipal tous les Commissaires d'écoles de la Commission Scolaire Chavigny, ayant à leur tête leur président M. Robert Boucher, viennent rencontrer les autorités municipales dans le but de venir à une entente pour la formation d'une brigade scolaire adulte. M. Boucher explique aux Membres du Conseil les dangers que courent les enfants de première année à leur sortie à 11 heures A.M. et 3 heures P.M., et ce surtout aux intersections du Boulevard Royal. Le Gérant municipal explique qu'il y avait un projet de Loi Fédérale qui avait pour but d'activer l'emploi des gens de plus de 45 ans, et qu'un octroi de 75% du coût du salaire serait donné par les autorités fédérales; ce projet a été retiré.

Il est fait mention aussi que si les autorités scolaires ont reçu des plaintes au sujet des jeunes élèves du secteur Ste-Catherine de Sienne, le Conseil

Le 7 décembre, 1964.

1309

municipal de son côté en a reçues des parents du secteur Val-Mauricie.

Son Honneur le Maire se dit d'opinion qu'il faudrait avoir un adulte au secteur Ste-Catherine de Sienna à 11 heures A.M., et à 3 heures P.M., et un autre à Val-Mauricie, aux mêmes heures, et en plus pour le secteur Val-Mauricie comme il n'y a pas de brigade scolaire, il faudrait que l'adulte surveille aussi l'entrée des élèves le matin et le midi. Le Conseil propose que les autorités scolaires fassent leur part dans ce domaine au point de vue dépenses.

M. Robert Boucher, président, en exprimant une opinion personnelle, qu'il engage en rien les Commissaires, dit qu'il serait prêt à ce que le salaire des brigadiers adultes soit payé à raison de 50% par le scolaire et 50% par le municipal. Cette proposition rencontre l'assentiment des deux (2) corps publics.

Le Gérant municipal est donc autorisé à retenir les services de deux (2) brigadiers adultes qui seront en devoir 4 heures par jour et seront rénumérés à raison de \$3.00 par jour.

Avis taxe de vente.

Lecture d'un avis du service de la taxe de vente par laquelle les autorités sont mis au courant que toute vente faite à une municipalité pour une commission scolaire est sujette à la taxe de vente de 6%.

Approbation de règlements

Lecture des approbations du Ministère des Affaires Municipales et de la Commission Municipale concernant certains règlements d'emprunt:

- a) En date du 15 octobre le règlement 154-N au montant de \$11,500.00.
- b) En date du 21 octobre les règlements 137-N-1 148-N-1 et 152-N-1 aux montants respectifs de \$136,750.00, \$3,900.00 et \$4,600.00.
- c) En date du 6 novembre le règlement 89-N au montant de \$20,100.00.

Expropriation levée.

Le Ministère de la Voirie par lettres en date du 15 octobre, avise les autorités municipales que les parties des rues Matton et Doucet qui avaient été expropriées par le dépôt du plan préliminaire, en regard de la construction du pont, que cette expropriation n'est plus requise et par le fait même la servitude de non accès grevant ces mêmes rues a été annulée.

Le 7 décembre, 1964.

1310

Terme d'office 3 ans.

Le Ministère des Affaires Municipales par le Sous-Ministre Jean-Louis Doucet, C.R., avise le Conseil qu'en date du 28 octobre 1964, il a plu au Lieutenant-Gouverneur en conseil d'adopter un arrêté en conseil, à l'effet d'approuver le règlement No. 155-N décrétant, qu'à compter des prochaines élections la durée des fonctions du Maire et des Echevins sera de trois (3) ans. Le secrétaire-trésorier-adjoint mentionne que la publication dans la Gazette Officielle de Québec dudit règlement 155-N a eu lieu le 31 octobre 1964, à la page 5629, volume 96, numéro 44.

Riverton nouvelle subdivision.

En date du 20 octobre M. J.A. Mongrain, Gérant du Centre d'achats de Trois-Rivières-Ouest, demande des services de rues et d'égoût pour desservir des maisons à être construites sur la nouvelle subdivision au centre Laurentien. L'ingénieur municipal M. Roger Houde suggère d'écrire à M. Mongrain pour lui demander le plan officiel, comportant des numéros de lots et la superficie des lots, et ceci dans le but d'être en mesure de localiser les rues. Le Conseil abonde dans le même sens.

Arpentage pont.

La Corporation du Pont de Trois-Rivières par le secrétaire François Nobert, en date du 21 octobre 1964, confirme la permission donnée à la Ville de Trois-Rivières-Ouest, de faire l'arpentage sur les terrains de la Corporation du Pont, à l'arpentage nécessaire à la confection des plans pour l'égoût collecteur No. 1.

Canadian Underwriters Association.

Lecture d'une lettre de la "Canadian Underwriter's Association" datée du 2 novembre 1964 et signée L.L. Sauvageau, Ing. P., par laquelle cette association donne les raisons du taux des assurances incendies dans notre territoire. La principale raison consiste que notre ville ne possède pas de brigade incendie régulière. Un autre facteur qui entre en ligne de compte consiste en la qualité de gallons par minute dans différent genre de secteur; cette lacune sera corrigée par l'amélioration du réseau d'aqueduc dont les procédures sont en cours.

Travaux d'hiver avis.

Le Ministère des Affaires Municipales fait parvenir trois (3) avis concernant les travaux d'hiver, le premier est un avertissement que les travaux à être subventionnés ne doivent pas être mis à exécution avant d'avoir obtenu les approbations requises; le deuxième consiste en une demande de fournir au Ministère les noms et adresses de toutes les personnes embauchées aux travaux d'hiver, endonnant la référence de leur enrégistrement au bureau national de placement;

Le 7 décembre, 1964.

1311

le troisième est pour avertir les autorités municipales que le taux horaire payé aux journaliers au cours du présent programme d'encouragement des travaux d'hiver, sera de \$1.35 de l'heure.

Merci  
J. René  
Ferron.

M. J.-René Ferron fait parvenir aux autorités des remerciements pour les paroles aimables que le Conseil Municipal a eu à son endroit, à l'occasion de sa nomination au poste de Gérant de la rédaction au journal Le Nouvelliste.

Subvention  
d'aqueduc.

Le Ministre des Affaires Municipales l'Honorable Pierre Laporte fait parvenir en date du 20 novembre, une subvention pour aider à défrayer le coût du service de la dette concernant l'établissement du réseau d'aqueduc. Cette subvention se chiffre à \$4,077,06, cependant de cette somme il est retenu un montant de \$1,157.31 dû par notre Ville au Ministère de la Famille et du Bien-Etre Social, laissant une somme nette de \$2,919.75.

Prolongement  
rue Bettez.

60/10/64

Le Ministère des Affaires Municipales en date du 19 novembre 1964 approuve le prolongement de la rue Bettez, à une largeur de ~~160~~ 60 pieds dans sa partie portant le No. de cadastre 16-156.

Avis légal  
57-N.

Me. Robert-Louis Gouin, avocat, aviseur légal de la Ville, en date du 3 décembre 1964, met le Conseil au courant que de son opinion le règlement No. 57-N, concernant le service d'aqueduc aux roulettes serait illégal.

Pour faire suite à l'opinion de Me. Gouin, l'échevin Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement qui aurait pour effet d'abroger le règlement No. 57-N.

Son Honneur le Maire avise les Membres du Conseil que la Corporation de la Pointe du Lac, par Me. Gilles-Guy Garceau, notaire, soumet un projet de résolution concernant une demande de la confection d'un viaduc en prévision de l'ouverture éventuelle d'une route de compté, devant traverser la future autoroute Montréal-Québec. Le tout sera soumis à l'aviseur légal avant de prendre une décision.

Annexion  
Panneton.

Le Ministère des Affaires Municipales en date du 4 décembre avise les autorités de Trois-Rivières-Ouest, que l'avis public dans la Gazette Officielle de Québec a été publié le 28 novembre, concernant le règlement No. 273 de la Cité des Trois-Rivières. Ceci

Le 7 décembre, 1964.

1312

concerne l'annexion des terres Panneton, à la Cité des Trois-Rivières.

Rapport de  
l'Ingénieur.

L'ingénieur municipal M. Roger Houde, T.D., produit son rapport mensuel pour le mois de novembre 1964, qui consiste des estimations.

(408-64)  
Rues T.D.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin.

SECONDE par M. J.-Auguste Bettez, échevin.

Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à De l'Orme Construction Ltée, la somme de \$14,871.15 constituant l'estimé No. 1 des travaux de mise en forme des rues à la partie "A" du deuxième secteur de la Terrasse Duvernay, en vertu du règlement No. 137-N-1; cependant il sera retenu de cette somme le coût des matériaux payé par la Ville.

ADOpte.

(409-64)  
Egoût plu-  
vial T.D.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin.

SECONDE par M. J.-Auguste Bettez, échevin.

Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à De l'Orme Construction Ltée, la somme de \$2,248.65 constituant l'estimé No. 2 en regard des travaux d'égoût pluvial à la partie "A" du deuxième secteur de la Terrasse Duvernay, en vertu du règlement No. 137-N-1; cependant il sera retenu de cette somme le coût des matériaux payé par la Ville.

ADOpte.

(410-64)  
Egoût sani-  
taire T.D.

PROPOSE par M. J.-Auguste Bettez, échevin.

SECONDE par M. Jacques Dugré, échevin.

Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à De l'Orme Construction Ltée, la somme de \$4,556.70 constituant l'estimé No. 2 en regard des travaux d'égoût sanitaire à la partie "A" du deuxième secteur de la Terrasse Duvernay; cependant il sera retenu de cette somme le coût des matériaux payé par la Ville.

ADOpte.

Contrat de  
neige.

Pour faire suite à son rapport mensuel, l'ingénieur municipal donne lecture du devis concernant le déneigement et l'entretien des rues en hiver. Ce devis

Le 7 décembre, 1964.

1313

comprend une augmentation de \$100.00 du mille, mais comprend une amélioration dans la manière d'entretenir les rues.

(411-64)

PROPOSE par M. J.-Auguste Bettez, échevin.

SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin.

Que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, le devis concernant l'entretien des chemins en hiver, préparé par M. Roger Houde, T.D., Ing. P., et comportant un tarif de \$650.00 du mille; ce devis servira de contrat et ce contrat sera valide que pour la présente saison à titre d'essai.

ADOPTE.

Rapport de construction.

Le Gérant Municipal fait lecture des rapports d'octobre et novembre de l'inspecteur de construction.

Rapport de police.

Le Gérant Municipal fait lecture du rapport mensuel du service de la police, préparé par le directeur Bernard Desjardins.

Lumières rue Bellevue.

L'ingénieur municipal M. Roger Houde fait remarquer au Conseil qu'il a reçu des plaintes, à l'effet que plusieurs résidences du secteur Bellevue n'étaient pas éclairées; les plaignants demandent aux autorités de remédier à la chose.

M. Réal Fleury, secrétaire-trésorier-adjoint, avise les autorités que les lampadaires servant à l'éclairage de la rue Bellevue, sont des propriétés privées et installés sur les terrains privés. Explication est aussi donnée que ces lampadaires fonctionnent au moyen d'un oeil magique, et que quelques maisons étant inhabitées, les lampadaires ne sont pas en état de fonctionner. M. l'échevin Henri Guilbert demande ce qui s'était produit l'an passé lors des plaintes analogues au secteur Demontigny. Réponse lui est faite qu'une lettre circulaire a été envoyée aux propriétaires du secteur Demontigny, leur demandant de surveiller leur éclairage, sinon la Ville se verrait dans l'obligation de procéder à l'installation de système ordinaire avec poteaux.

Une lettre dans le même sens sera envoyée aux propriétaires de la rue Bellevue.

Cours d'eau Milette.

M. l'échevin J.-Auguste Bettez fait remarquer au Conseil que la Cité des Trois-Rivières en effectuant ses travaux d'égout au collecteur Père Daniel,

Le 7 décembre, 1964.



1314

détourne la rivière Milette dans une tranchée dont les parois sont d'un angle trop obtus, ce qui occasionnent les éboulis de sable, lequel sable s'achamine tout le long du cours d'eau, ce qui constitue un danger pour le bon écoulement des fossés, servant à drainer les terres. L'ingénieur municipal se dit d'opinion qu'il y aurait avantage d'avertir le service technique de la Cité des Trois-Rivières, qu'il y a danger d'érosion à la crue des eaux au printemps.

Son Honneur le Maire Jules Montour dit qu'il y a lieu d'envoyer une résolution au Conseil de la Cité des Trois-Rivières ainsi que les intéressés audit cours d'eau.

(412-64)

PROPOSE par M. J.-Auguste Bettez, échevin.

SECONDE par M. Jacques Dugré, échevin.

Que demande soit faite à la Cité des Trois-Rivières de prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter l'érosion dans le cours de la rivière Milette, dans le but de prévenir les inconvénients aux propriétaires riverains. & que la Cité des Trois-Rivières soit avisée que s'il y a dommages occasionnés à la suite des travaux effectués par la Cité des Trois-Rivières, la Cité sera tenue responsable desdits dommages.

ADOPTE.

Merci à  
Voirie.

M. l'échevin Jacques Dugré dit qu'il serait dans l'ordre de faire parvenir des remerciements au Ministère de la Voirie pour les travaux effectués par ce département sur notre territoire, principalement sur le Chemin Ste-Marguerite et la rue Notre-Dame (Route No. 2) il est:

(413-64)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin.

SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin.

Que des remerciements soient et sont offerts au Ministère de la Voirie de la Province de Québec pour les travaux effectués par les soins dudit Ministère, dans les limites de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, et principalement pour la réfection du Chemin Ste-Margue-

Le 7 décembre, 1964.

1315

rite et de la rue Notre-Dame (Route No. 2).

ADOpte.

Sur ce la séance est levée.

Jules Moubert Maire.

Besaulniers Sec.-Trés.

Le 21 décembre, 1964.

1316

Présences.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 21 décembre 1964, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour et à laquelle session étaient aussi présents MM. les Echevins Jacques Dugré, Henri Guilbert, J.-Auguste Bettez.

Minutes

PROPOSE par M. J.-Auguste Bettez, échevin.

(414-64)

SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin.

Que le procès-verbal de l'assemblée tenue le 7 décembre 1964 soit et est accepté tel que soumis aux Membres du Conseil, en date du 18 décembre 1964; cependant une erreur de copiste doit être modifiée à la désignation paginale 1311, paragraphe 4, 3e ligne, il faudrait lire largeur de 60 pieds au lieu de 160'.

ADOPTÉ.

(415-64)

Liste de comptes  
No. 37-C

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin.

SECONDE par M. J.-Auguste Bettez, échevin.

Que la liste de comptes No. 37-C comportant des dépenses au montant total de \$9,676.53 soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTÉ.

Mutations  
de novembre  
(416-64)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin.

SECONDE par M. Jacques Dugré, échevin.

Que les mutations de novembre 1964 au nombre de 24 soient et sont acceptées pour transcription aux livres, telles que soumises par le Bureau d'Enregistrement de Trois-Rivières.

ADOPTÉ.

Dépôt Caisse  
Populaire.  
(417-64)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin.

SECONDE par M. Jacques Dugré, échevin.

Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à ouvrir un compte pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, à la Caisse Populaire de Ste-Catherine

Le 21 décembre, 1964.

1317

de Sienne; ce compte servira pour les dépôts des chèques de garantie donnés en vertu des contrats accordés par la Ville. Que Son Honneur le Maire Jules Montour et M. Roland Desaulniers, C.G.A., secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, les effets de commerce tirés sur la dite caisse.

ADOPTE.

Avance aux  
loisirs.

(418-64)

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin.

SECONDE par M. J.-Auguste Bettez, échevin.

Pour faire suite à une demande de la Commission des Loisirs de Trois-Rivières-Ouest, il soit versée à la dite Commission une somme de \$100.00 constituant une avance sur l'octroi municipal de 1965.

ADOPTE.

Droit de pas-  
sage aqueduc

(419-64)

Pour faire suite à un voyage effectué par M. Roger Houde, T.D., Ing. P., Ingénieur Municipal, à Québec, et dans le but d'activer les procédures des travaux de confection d'aqueduc, il est:

PROPOSE par M. J.-Auguste Bettez, échevin.

SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin.

Que demande soit faite à l'Honorable Ministre de la Voirie du Québec, la permission de passer sur les terrains déjà expropriés, une ligne d'aqueduc de 10" pour desservir le secteur Terrasse Duvernay, en venant du Boulevard St-Jean.

ADOPTE.

Production  
des plans  
réservoir

(420-64)

Toujours à la suite du voyage à Québec de l'Ingénieur municipal, ce dernier s'est rendu au Ministère de la Santé pour soumettre à l'approbation des autorités les travaux futurs d'aqueduc. L'ingénieur a profité de la circonstance pour discuter de la construction du futur réservoir; pour faire suite à ces informations, il est:

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin.

SECONDE par M. J.-Auguste Bettez, échevin.

Que la firme d'ingénieurs Labrecque & Vézina soit et est autorisée à présenter au Ministère de la Santé

Le 21 décembre, 1964.

1318

pour l'approbation des plans et devis pour la construction d'un réservoir d'eau potable de capacité de un million de gallons.

ADOPTE.

Caséinerie

Lors du même voyage de l'ingénieur M. Roger Houde, T.D., Ing. P., au Ministère de la Santé, ce dernier a pris des informations concernant la caséinerie et demande au Conseil, après explications de passer la résolution ci-bas dans le but de ne pas retarder l'installation de Montréal Caséine Ltée, sur notre territoire.

(421-64)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin.

SECONDE par M. Jacques Dugré, échevin.

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte l'implantation de la caséinerie de Montréal Caséine Ltée sur son territoire; la Ville fournira l'eau à cette nouvelle industrie, et de plus la Ville exigera de cette compagnie qu'un pré-traitement soit donné aux résidus avant qu'ils soient acheminés vers le réseau d'égoût.

ADOPTE.

(422-64)

Nomination  
d'un citoyen  
Corporation  
du Pont.

PROPOSE par M. J.-Auguste Bettez, échevin.

SECONDE A L'UNANIMITE

Que demande soit faite à l'Honorable Premier Ministre de la Province de Québec de bien vouloir nommer, en cas de vacance au sein de la Corporation du Pont, un citoyen de la Ville de Trois-Rivières-Ouest pour combler ladite vacance.

ADOPTE.

(423-64)

Travaux  
d'hiver a-  
queduc T.D.

PROPOSE par M. Jacques Dugré, échevin.

SECONDE par M. Henri Guilbert, échevin.

Que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales de Québec pour inclure dans le programme des travaux d'hiver, les travaux d'extension d'aqueduc à être exécutés pour le deuxième secteur de la Terrasse Duvernay.

ADOPTE.

Le 21 décembre, 1964.

1319

(424-64)  
Annonce  
Hebdo Jour-  
nal.

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin.

SECONDE par M. Jacques Dugré, échevin.

Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire passer dans le journal "Hebdo Journal" une annonce à l'occasion de la période des fêtes, le tout au coût de \$15.00.

ADOPTE.

Cas de cons-  
truction.

Le Gérant municipal M. Roland Desaulniers soumet aux Membres du Conseil, quatre (4) cas de dérogation au règlement de construction No. 98; le Gérant explique que toutes les autres procédures préliminaires ont été remplies dans ces cas, et qu'il reste maintenant à recourir à l'aviseur légal.

(425-64)

PROPOSE par M. J.-Auguste Bettez, échevin.

SECONDE par M. Jacques Dugré, échevin.

Que l'aviseur légal Me. Robert-Louis Gouin soit et est autorisé à prendre les procédures devant les tribunaux si nécessaires contre MM. Anéré Mangrain, Wildy Poisson, Clément Ricard et Julien Matteau, pour dérogations aux règlements de construction No. 98 et 98-A.

ADOPTE.

Emprunt tem-  
poraire.

Après des explications données par le Gérant municipal, à l'effet que la perception des taxes sera retardée cette année, en raison de circonstances que tous connaissent, demande au Conseil de bien vouloir autoriser un emprunt temporaire au montant de \$35,000.00 jusqu'au 30 juin 1965.

(426-64)

PROPOSE par M. Henri Guilbert, échevin.

SECONDE par M. J.-Auguste Bettez, échevin.

Que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec de bien vouloir autoriser la Ville de Trois-Rivières-Ouest, d'emprunter temporairement de la Banque Provinciale du Canada, la somme de \$35,000.00; en attendant la perception des taxes et ce jusqu'au 30 juin 1965.

ADOPTE.

Le 21 décembre, 1964.

1320

Bill privé  
avis.

En date du 4 décembre le Ministère des Affaires Municipales avise le Conseil que les bills privés devant être présentés à la prochaine session de l'assemblée législative, doivent être déposés chez le greffier du comité des bills privés au plus tard le 31 décembre 1964. Le secrétaire-trésorier-adjoint avise les Membres du Conseil que photo-copie de cette lettre a été remise à l'aviseur légal, qui prend les procédures nécessaires pour soumettre le bill privé devant modifier le règlement No. 109 dans le délai requis.

Travaux  
d'hiver  
cours d'eau  
Lacerte.

Le Ministère des Affaires Municipales me fait parvenir l'approbation de l'entreprise No. 850 concernant les travaux d'hiver au cours d'eau Lacerte; cependant cette approbation est conditionnelle à l'adoption d'un règlement ordonnant le paiement du coût de ces travaux.

Pour faire suite à cette approbation l'échevin Henri Guilbert donne avis de motion, à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement de répartition concernant les travaux d'hiver (ébranchage) au cours d'eau Lacerte, travaux devant se monter à \$973.10 au total, la part de la municipalité devant être de \$88.46.

Voirie en-  
trevue re-  
fusée.

L'Honorable Bernard Pinard, Ministre de la Voirie vu la somme considérable de travail qui lui incombe présentement, se voit dans l'obligation de réduire au strict minimum les demandes d'entrevue; la demande d'entrevue de notre ville est donc refusée.

Bibliothèque

Le service des bibliothèques de la Mauricie Inc., par le régisseur Marcel Panneton demande aux autorités municipales de bien vouloir prévoir la somme de \$0.10 per capita, représentant la part de la Ville pour bénéficier d'une bibliothèque chez-nous. Le Gérant municipal étudiera le problème car de l'avis du Maire ce n'est pas tout d'être en mesure de payer, il faut aussi avoir un endroit pour en magasiner les livres.

Approbaton  
minutes  
23 novembre

Le Ministère des Affaires Municipales nous informe que l'Honorable Pierre Laporte a approuvé, en date du 7 décembre les procédés faits par le Conseil temporaire de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, à sa séance du 23 novembre 1964.

Le 21 décembre, 1964.

1321

Subdivision  
4 copies.

L'ingénieur municipal M. Roger Houde, T.D., Ing. P., demande au Conseil s'il ne serait pas possible qu'à l'avenir que pour toute nouvelle subdivision approuvée par le Conseil, il soit exigé quatre (4) copies du plan soumis. Le Conseil abonde dans ce sens.

Suit le rapport du Gérant Municipal. A la suite de la lecture de son rapport, le Gérant est questionné par les Membres du Conseil à savoir s'il prévoit de boucler son budget avec un léger surplus. Le Gérant répond qu'il l'espère malgré que la taxe d'affaires, les permis et licences n'ont pas été imposés cette année, malgré un prévision budgétaire à cet effet.

Sur ce la séance est levée.

Jules Houde Maire.

Besaulniers Sec.-Trés.